



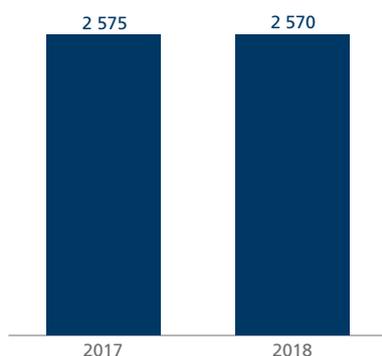
**RAPPORT
ANNUEL
KBC
GROUPE
2018**



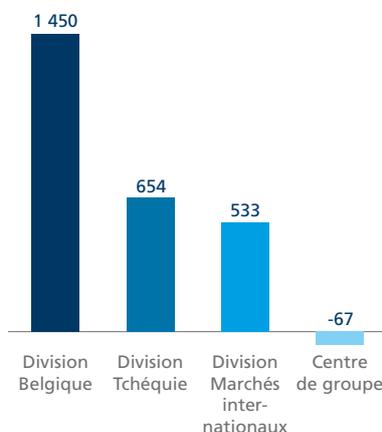


Passeport du groupe KBC

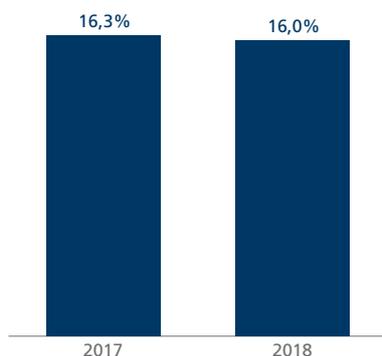
Évolution du résultat net (en millions d'EUR)



Répartition du résultat net par division (2018, en millions d'EUR)



Ratio common equity au niveau du groupe (Bâle III, méthode du compromis danois, fully loaded)



Notre rayon d'activité

Nous sommes un groupe de bancassurance intégré et nous visons principalement une clientèle retail, private banking, PME et midcap. Nos marchés stratégiques sont la Belgique, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Bulgarie et l'Irlande. Nous sommes également présents dans une moindre mesure dans plusieurs autres pays, en vue de soutenir notre clientèle d'entreprise sur nos marchés stratégiques.

Nos clients, nos collaborateurs et notre réseau

Clients	11 millions
Collaborateurs	42 000
Agences bancaires	1 389
Réseau assurances	374 agences en Belgique, divers canaux de distribution en Europe centrale et orientale

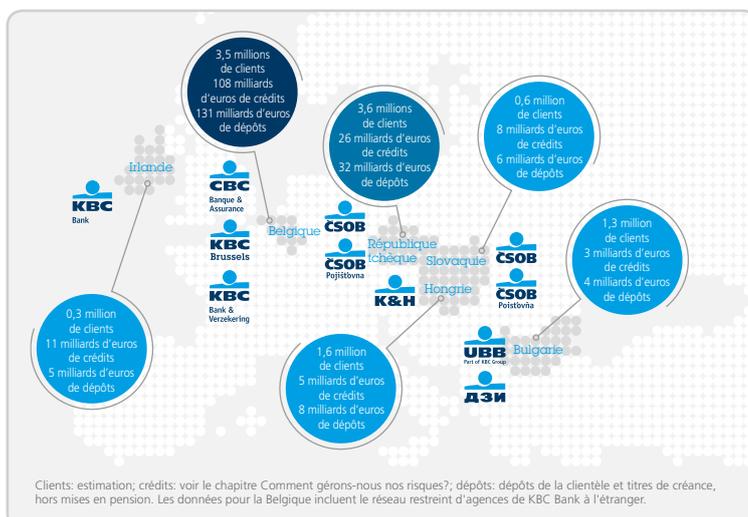
Nos ratings à long terme, 14-03-2019

	Fitch	Moody's	Standard & Poor's
KBC Bank SA	A+	A1	A+
KBC Assurances SA	-	-	A
KBC Groupe SA	A	Baa1	A-

Nos actionnaires de référence

KBC Ancora	18,6%
Cera	2,7%
MRBB	11,5%
Autres actionnaires de référence	7,3%

Sauf mention contraire, les données ont été arrêtées au 31 décembre 2018. Les outlook/watch/review relatifs à nos ratings se trouvent plus loin dans le présent rapport.



Clients: estimation; crédits: voir le chapitre Comment gérons-nous nos risques?; dépôts: dépôts de la clientèle et titres de créance, hors mises en pension. Les données pour la Belgique incluent le réseau restreint d'agences de KBC Bank à l'étranger.

	2018	2017	2016	2015	2014
Bilan consolidé (fin de période, en millions d'EUR)*					
Total du bilan	283 808	292 342	275 200	252 356	245 174
Prêts et avances à la clientèle (hors prises en pension)	147 052	140 999	132 855	127 721	123 162
Titres	62 708	67 743	73 262	72 623	70 359
Dépôts de la clientèle et titres de créance, hors mises en pension	194 291	193 708	177 421	161 542	153 979
Provisions techniques et dettes de contrats d'investissement, assurances	31 273	32 193	32 310	31 919	31 487
Total des capitaux propres	19 633	18 803	17 357	15 811	16 521
Résultats consolidés (en millions d'EUR)*					
Total des produits	7 512	7 700	7 211	7 148	6 720
Charges d'exploitation	-4 234	-4 074	-3 948	-3 890	-3 818
Réductions de valeur	17	30	-201	-747	-506
Résultat net, part du groupe	2 570	2 575	2 427	2 639	1 762
Belgique	1 450	1 575	1 432	1 564	1 516
Tchéquie	654	702	596	542	528
Marchés internationaux (Slovaquie, Hongrie, Bulgarie, Irlande)	533	444	428	245	-182
Centre de groupe	-67	-146	-29	287	-100
Environnement, durabilité et mixité					
Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes de CO ₂ par ETP)	2,3	2,5	2,9	3,3	-
Part des énergies renouvelables dans les crédits au secteur de l'énergie (%)	44%	41%	42%	-	-
Volume des fonds durables (en milliards d'euros)	9,0	7,1	2,8	-	-
Mixité effectif complet : pourcentage de femmes	57%	57%	56%	56%	57%
Mixité Conseil d'administration : pourcentage de femmes	31%	31%	31%	25%	22%
Action KBC					
Nombre d'actions en circulation, fin de période (en millions)	416,2	418,6	418,4	418,1	417,8
Capitaux propres des actionnaires, par action, fin de période (en EUR)	41,4	41,6	38,1	34,5	31,4
Cours moyen de l'exercice (en EUR)	67,4	66,5	51,0	56,8	43,1
Cours de clôture de l'exercice (en EUR)	56,7	71,1	58,8	57,7	46,5
Dividende brut par action (en EUR)	3,50	3,00	2,80	0,00	2,00
Bénéfice net par action, ordinaire (en EUR)	5,98	6,03	5,68	3,80	3,32
Capitalisation boursière, fin de période (en milliards d'EUR)	23,6	29,8	24,6	24,1	19,4
Ratios financiers*					
Rendement des capitaux propres	16%	17%	18%	22%	14%
Ratio charges/produits, activités bancaires	57,5%	54,2%	55%	55%	58%
Ratio combiné, assurances dommages	88%	88%	93%	91%	94%
Ratio de pertes sur crédits, activités bancaires	-0,04%	-0,06%	0,09%	0,23%	0,42%
Ratio <i>common equity</i> (méthode du compromis danois, <i>fully loaded</i>)	16,0%	16,3%	15,8%	14,9%	14,3%

Pour les définitions et les annexes, nous renvoyons le lecteur aux analyses et au Glossaire plus avant dans ce rapport. Proposition de dividende pour 2018 sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale.

* À compter de 2018, nous appliquons la norme IFRS 9, raison pour laquelle la comparaison avec les années précédentes n'est pas parfaite.

Nos principales ambitions au niveau groupe

Total des produits Objectif: CAGR 2016-2020 ≥ 2,25%	Ratio charges/produits Objectif: ≤ 47% (taxes bancaires exclues) en 2020 et ≤ 54 % (taxes bancaires comprises) en 2020	Ratio combiné Objectif: ≤ 94% en 2020	Dividendes payés Objectif: ≥ 50%	Interaction numérique Objectif: ≥ 80% en 2020
Clientèle bancassurance Objectif: CAGR 2016-2020 ≥ 2% en Belgique, ≥ 15% en Tchéquie, ≥10% sur les Marchés internationaux	Clientèle bancassurance stable Objectif: CAGR 2016-2020 ≥ 2% en Belgique, ≥ 15% en Tchéquie, ≥15% sur les Marchés internationaux	Réputation Objectif: score égal ou supérieur à la moyenne du groupe des pairs.	Expérience des clients Objectif: score égal ou supérieur à la moyenne du groupe des pairs.	Innovation Objectif: score égal ou supérieur à la moyenne du groupe des pairs.
Gouvernance Objectif: score égal ou supérieur à la moyenne du groupe des pairs.	Interaction avec les parties prenantes Objectif: existence d'un processus formel d'interaction avec les parties prenantes	Objectif de capital propre Objectif: 14% de ratio <i>fully loaded common equity</i> (mis à jour chaque année)	Position de capital de référence Objectif: 16% de ratio <i>fully loaded common equity</i> (mis à jour chaque année)	Position au niveau des fonds durables Objectif: 10 milliards d'euros fin 2020
Crédits énergies renouvelables Objectif: part des sources d'énergies renouvelables et des biocarburants dans le portefeuille des crédits au secteur de l'énergie ≥ 50% en 2030	Émissions propres de gaz à effet de serre Objectif: réduction de 25% minimum entre 2015 et 2020, et de 50% minimum entre 2015 et 2030			

Les définitions des KPI et les scores atteints jusqu'à présent peuvent être consultés dans le chapitre Notre stratégie. De même que les principaux ratios de capital et de liquidité réglementaires (ratio *common equity*, *MREL*, *NSFR* et *LCR*), peuvent être consultés dans le chapitre Notre stratégie.



Table des matières

Rapport du Conseil d'administration

6	KBC en quelques mots
8	Avant-propos
10	Notre modèle d'entreprise
34	Notre stratégie
64	Notre rapport financier
72	Les divisions du groupe
86	Comment gérons-nous les risques?
129	Comment gérons-nous notre capital?
138	Déclaration de gouvernance d'entreprise
167	Déclaration concernant les informations non financières

Comptes annuels consolidés

170	Compte de résultats consolidé
172	Résultats consolidés réalisés et non réalisés
174	Bilan consolidé
176	État consolidé des variations des capitaux propres
177	Flux de trésorerie consolidés
179	1.0 Annexes aux méthodes comptables
179	Annexe 1.1: Déclaration de conformité
181	Annexe 1.2: Principales méthodes comptables
197	Annexe 1.3: Estimations importantes et appréciations significatives
197	Annexe 1.4: Informations relatives au passage à la norme IFRS 9
201	2.0 Annexes relatives à l'information par segment
201	Annexe 2.1: Segmentation selon la structure de management
202	Annexe 2.2: Résultats par segment
204	Annexe 2.3: Informations sur le bilan par segment
204	3.0 Annexes relatives au compte de résultats
204	Annexe 3.1: Revenus nets d'intérêts
205	Annexe 3.2: Revenus de dividendes
205	Annexe 3.3: Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats
206	Annexe 3.4: Résultat net réalisé sur actifs financiers disponibles à la vente
206	Annexe 3.5: Revenus nets de commissions
207	Annexe 3.6: Autres revenus nets
207	Annexe 3.7: Résultats des assurances
210	Annexe 3.8: Charges d'exploitation
211	Annexe 3.9: Personnel
211	Annexe 3.10: Réductions de valeur – compte de résultats
212	Annexe 3.11: Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises
212	Annexe 3.12: Impôts
213	Annexe 3.13: Bénéfice par action
214	4.0 Annexes relatives aux instruments financiers au bilan
214	Annexe 4.1: Instruments financiers par portefeuille et par produit
217	Annexe 4.2: Actifs financiers selon le portefeuille et la qualité
219	Annexe 4.3: Risque de crédit maximal et compensation («offsetting»)
221	Annexe 4.4: Juste valeur des instruments financiers – généralités



Comptes annuels non consolidés et informations complémentaires

- 222 Annexe 4.5: Instruments financiers évalués à la juste valeur – hiérarchie d'évaluation
- 224 Annexe 4.6: Instruments financiers évalués à la juste valeur – transferts entre niveaux 1 et 2
- 225 Annexe 4.7: Instruments financiers évalués à la juste valeur – niveau 3
- 226 Annexe 4.8: Produits dérivés

230 5.0 Annexes relatives aux autres postes du bilan

- 230 Annexe 5.1: Autres actifs
- 230 Annexe 5.2: Créances fiscales et passifs d'impôts
- 231 Annexe 5.3: Investissements dans des entreprises associées et des joint-ventures
- 232 Annexe 5.4: Immobilisations corporelles et immeubles de placement
- 232 Annexe 5.5: Goodwill et autres immobilisations incorporelles
- 234 Annexe 5.6: Provisions techniques – Assurance
- 235 Annexe 5.7: Provisions pour risques et charges
- 237 Annexe 5.8: Autres engagements
- 238 Annexe 5.9: Engagements de pensions
- 241 Annexe 5.10: Capitaux propres des actionnaires et instruments AT1
- 241 Annexe 5.11: Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

242 6.0 Autres annexes

- 242 Annexe 6.1: Engagements et garanties financières hors bilan donnés et reçus
- 243 Annexe 6.2: Leasing
- 244 Annexe 6.3: Transactions avec parties liées
- 245 Annexe 6.4: Rémunération du commissaire
- 245 Annexe 6.5: Filiales, coentreprises et entreprises associées
- 248 Annexe 6.6: Principaux changements au sein du périmètre de consolidation
- 250 Annexe 6.7: Gestion des risques et adéquation des fonds propres
- 250 Annexe 6.8: Événements postérieurs à la clôture
- 251 Annexe 6.9: Informations générales relatives à la société
- 252 Rapport du commissaire

- 262 Bilan non consolidé, résultats, affectations et prélèvements
- 264 Annexes aux comptes annuels non consolidés
- 267 Glossaire des termes et ratios financiers utilisés
- 274 Déclaration des personnes responsables
- 274 Coordonnées et calendrier



Bienvenue

Rapport annuel réglementaire: le contenu minimal du rapport annuel tel que le prévoit la loi a été intégré dans le Rapport du Conseil d'administration, lequel contient également des informations complémentaires non obligatoires. En outre, nous avons combiné le rapport annuel portant sur les comptes annuels statutaires avec le rapport annuel portant sur les comptes annuels consolidés. Les autres rapports et les sites Internet auxquels nous renvoyons ne font pas partie de notre rapport annuel.

Déclaration sur la divulgation des informations non financières: conformément à notre objectif de reporting intégré, nous avons intégré nos informations non financières dans les différents chapitres du rapport du Conseil d'administration. Le chapitre Déclaration concernant les informations non financières comporte le renvoi vers ces différents chapitres. Vous trouverez l'information requise sur la diversité dans notre chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise.

Nom de la société: par KBC, nous, le groupe ou le groupe KBC, il faut entendre l'entité consolidée, c'est-à-dire KBC Groupe SA, y compris toutes les sociétés du groupe reprises dans le périmètre de consolidation. Par KBC Groupe SA, il faut entendre uniquement cette société.

Traduction: ce rapport annuel est disponible en néerlandais, français et anglais. La version néerlandaise est la version originale, tandis que les autres versions en sont des traductions officielles. Nous avons tout mis en œuvre afin d'éviter toute différence entre les versions linguistiques, mais s'il devait malgré tout en subsister, la version néerlandaise primerait.

Mentions légales: les perspectives, prévisions et déclarations relatives aux développements futurs contenues dans le présent rapport annuel sont fondées sur des suppositions et des estimations. Les déclarations relatives aux développements futurs sont incertaines par nature. Divers facteurs peuvent avoir pour effet que les résultats et développements effectifs présentent des écarts importants par rapport aux déclarations initiales. En ce qui concerne les perspectives macroéconomiques, notre scénario de base anticipe un Brexit en douceur mais non sans remous, qui débouchera au final sur un accord acceptable à la fois pour le Royaume-Uni et l'UE et qui ne provoquera pas de déraillement de la situation économique.

Glossaire: vous trouverez l'aperçu des principaux ratios et termes financiers utilisés (y compris les *alternative performance measures*) à la fin du présent rapport.



1

RAPPORT

DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION



KBC en quelques mots



Création: en 1998 à la suite de la fusion de deux grandes banques belges (Kredietbank et Banque CERA) et d'une grande compagnie d'assurances belge (ABB Assurances)



Activité principale: bancassurance intégrée (activités bancaires, assurances et *asset management*)



Environ 11 millions de clients



Environ 42 000 collaborateurs



Approche omnicanal: quelque 1 400 agences bancaires, vente d'assurances par le biais d'agents propres et d'autres canaux, en plus de divers canaux mobiles et en ligne



Principales marques commerciales:

- Belgique: KBC, KBC Brussels, CBC
- Bulgarie: UBB, DZI
- Hongrie: K&H
- Irlande: KBC Bank Ireland
- Slovaquie: ČSOB
- Tchéquie: ČSOB

En dehors du rapport annuel, vous trouverez des informations détaillées sur notre approche de durabilité, notre gestion des risques et notre place dans la société dans des rapports distincts disponibles sur www.kbc.com.

Rapport annuel



- Fournit des informations (dont les communications réglementaires) sur le modèle d'entreprise, la stratégie, le développement durable, la gouvernance, les performances financières, les risques et le capital. Il est destiné aux investisseurs, aux clients, aux collaborateurs, ainsi qu'à la société dans son ensemble. Dans la mesure du possible, nous appliquons les principes du Reporting intégré.
- [www.kbc.com / investor relations / rapports / rapports annuels](http://www.kbc.com/investor-relations/rapports/rapports-annuels)

Rapport de développement durable



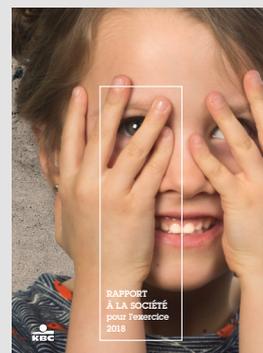
- Est axé sur notre stratégie de durabilité. Il comprend des informations non financières détaillées et est destiné aux experts en développement durable, aux investisseurs, aux collaborateurs, aux partenaires, aux clients et aux organismes sans but lucratif. Il prend en compte les normes GRI (*option Core*) et comprend le *GRI content index*. Il est publié après le rapport annuel.
- [www.kbc.com / durabilité de l'entreprise / rapporter](http://www.kbc.com/durabilite-de-lentreprise/rapporter)

Rapport sur les risques



- Aborde la politique de gestion des risques et du capital du groupe. Le rapport se fonde sur le troisième pilier de Bâle III et sur le Règlement sur les exigences de fonds propres. Il est publié en même temps que le rapport annuel.
- [www.kbc.com / investor relations / rapports / rapports sur les risques](http://www.kbc.com/investor-relations/rapports/rapports-sur-les-risques)

Rapport à la Société



- Présente la manière dont KBC assume son rôle dans la société. Il est essentiellement destiné aux clients, aux collaborateurs et à la société dans son ensemble. Il est publié en même temps que le rapport annuel.
- [www.kbc.com / durabilité de l'entreprise / rapporter](http://www.kbc.com/durabilite-de-lentreprise/rapporter)

Nos objectifs et ambitions

Objectif

Par nos activités, nous souhaitons aider nos clients à réaliser leurs rêves et projets et contribuer à protéger ces rêves et projets par l'intermédiaire de nos assurances.

Ambition

Nous voulons être la référence en matière de bancassurance sur tous nos marchés stratégiques.

Stratégie

Notre stratégie repose sur quatre principes:

- Le client est au centre de tout ce que nous entreprenons.
- Nous voulons offrir à nos clients une expérience unique en matière de bancassurance.
- Nous entendons réaliser une croissance rentable et durable.
- Nous prenons nos responsabilités vis-à-vis de la société et des économies locales.

Nous menons notre stratégie dans un cadre rigoureux de gestion des risques, du capital et de la liquidité.

Caractère durable

Entreprendre durablement signifie pour nous être à même de répondre aux attentes de toutes nos parties prenantes et pouvoir respecter tous nos engagements, non seulement aujourd'hui mais également demain.

Notre stratégie de durabilité, adaptée à l'économie et à la société locales et diffusée et appliquée par l'ensemble de nos collaborateurs, prend appui sur notre force financière et s'articule autour de trois piliers:

- stimulation d'un comportement responsable de nos collaborateurs;
- renforcement de notre impact positif sur la société;
- limitation de notre impact négatif sur la société.

Comment déterminons-nous ce qui mérite d'être mentionné dans notre rapport annuel?

Nous nous basons notamment sur la législation en la matière et sur les *International Financial Reporting Standards*, et nous tenons compte, dans la mesure du possible, des directives de l'*International Integrated Reporting Council*. La déclaration non financière s'appuie essentiellement sur les *normes GRI (Global Reporting Initiative)*. L'application complète des normes GRI (*option Core*) ainsi que le *GRI Content Index* sont à retrouver dans le Rapport de développement durable, publié sur www.kbc.com.

Ces cadres de reporting mettent l'accent sur l'importance et la pertinence des rapports que nous produisons. Afin de déterminer les sujets qui importent aux yeux de nos parties prenantes, nous menons notamment une analyse de matérialité (Voir Notre analyse de matérialité). Vous découvrirez, dans ce même chapitre, la liste de références des pages auxquelles nous traitons ces sujets.

Le périmètre de consolidation utilisé pour les informations financières est exposé sous l'intitulé Comptes annuels consolidés, à l'Annexe 6.5. La collecte de nos données non financières s'effectue par l'intermédiaire d'un processus à l'échelle du groupe, avec une validation hiérarchique stricte, et, au minimum, pour toutes les entités KBC employant plus de 100 ETP (dans certains domaines, il s'agit d'ailleurs du périmètre de consolidation intégral).



Avant-propos

En 2018, KBC a fêté son vingtième anniversaire...

Johan Thijs: en 1998, Kredietbank, Cera et ABB ont fusionné pour former un grand groupe de bancassurance. Nos racines remontent donc à bien plus loin, si l'on prend en compte l'histoire de ces trois entreprises, mais le nom KBC a 20 ans. Je suis là depuis les débuts et c'est avec fierté que je regarde les vingt dernières années. Nous nous sommes basés sur les fondations de trois valeurs bien établies pour construire un nouvel organisme financier. S'en sont suivies des années d'expansion et de croissance, en particulier en Europe centrale et orientale, et la création d'un concept unique de bancassurance intégré remportant un franc succès. En 2008 et 2009, nous avons également été touchés par les répercussions de la crise financière mondiale, mais nous nous sommes relevés et avons remboursé, plus tôt que prévu, l'aide publique reçue. Nous nous sommes alors focalisés, avec succès, sur nos activités et pays stratégiques. Notre modèle de bancassurance intégré fonctionne et notre stratégie, qui se fonde sur les désirs du client, ne cesse de donner d'excellents résultats, et ce grâce aux efforts sans relâche de nos collaborateurs dans tous nos pays stratégiques.

La révolution numérique bat son plein...

Johan Thijs: s'il faut retenir un changement au cours de ces vingt dernières années, c'est bien l'arrivée spectaculaire du numérique. Nous accueillons cet avenir digital avec enthousiasme et tenons principalement compte à cet égard de ce que veut le client. Nous combinons dans notre offre les conseils 'd'individu à individu' aux ressources numériques et à l'intelligence artificielle. La digitalisation n'est d'ailleurs pas une fin en soi. Nous mettons l'accent sur le développement de solutions innovantes pour un plus grand confort d'utilisation. Ainsi avons-nous été la première banque en Belgique à ajouter des possibilités de multibanking à notre application mobile, dans laquelle nous avons également intégré plusieurs applications non bancaires. Nous visons d'ailleurs cet objectif de confort d'utilisation sur le plan digital pour tous nos pays stratégiques. Nous copions d'ailleurs, et dans la mesure du possible, les applications utilisées par un pays dans les autres pays. Par exemple, l'offre de multibanking dans le cadre du PC banking en République tchèque – pays où nous avons du reste remporté le prix de la « Meilleure

banque par Internet ». Autre exemple d'innovation numérique: en Irlande, où nous optons résolument pour une approche Digital First, nos clients peuvent enregistrer la perte ou le vol de leur carte dans l'application et recevoir une carte numérique en remplacement. KBC Bank Irlande a par ailleurs été la première à proposer Garmin Pay à ses clients en plus d'Apple Pay, de Google Pay et de FitBit Pay.

La durabilité fait partie intégrante du modèle d'exploitation de KBC.

Thomas Leysen: la durabilité fait indissociablement partie de notre stratégie. Afin de pouvoir tenir compte des perceptions et attentes changeantes de la société, nous impliquons nos parties prenantes dans un dialogue ouvert et assurons une communication transparente. Nous avons ainsi un aperçu clair de ce qui est important pour elles, ce qui nous permet de mieux en tenir compte dans le cadre de nos initiatives et projets actuels et futurs et ce, de manière plus proactive. En 2018, nous avons ainsi encore renforcé nos orientations stratégiques pour une banque durable, notamment en ce qui concerne le financement du charbon. Nous avons également lancé de nouveaux produits qui apportent une contribution positive à la société, dont un fonds d'épargne pension durable géré par KBC Asset Management et un premier emprunt obligataire vert. Nous soutenons également les nouvelles initiatives internationales en matière de changement climatique et de durabilité. Nous parrainons par exemple les recommandations du groupe de travail pour la transparence des informations sur l'exposition financière aux changements climatiques et sommes, depuis le début de 2018, membre de l'UN Environment Program Finance Initiative.

Autres événements importants en 2018...

Thomas Leysen: Après le rachat de United Bulgarian Bank et d'Interlease à la mi-2017, nous avons, en 2018, accru notre participation dans la joint-venture entre United Bulgarian Bank et MetLife de 60% à 100%. Cette compagnie d'assurance vie fait maintenant partie de DZI, notre assureur en Bulgarie. Grâce à cet accord, nous réaliserons des économies de coûts et bénéficierons d'effets de synergie et nous pourrions, encore plus que dans le passé, vendre des produits d'assurance vie et dommages de DZI par l'intermédiaire d'agences UBB et continuer ainsi à déployer notre modèle de bancassurance sur le marché bulgare, l'un des marchés stratégiques de notre groupe.



D'autres événements marquants ont été le rachat de 2,7 millions d'actions propres, que nous avons clôturé avec succès à la mi-2018, pour un montant total de 181 millions d'euros. À la fin de l'année 2018, nous avons pu vendre une partie du portefeuille *legacy* en Irlande, ce qui a fait baisser de manière significative notre ratio *non-performing* dans ce pays.

Le bénéfice net de 2018 approche les 2,6 milliards d'euros.

Johan Thijs: l'année 2018 s'est avérée excellente sur le plan financier également. Nos revenus ont entre autres été portés par la croissance des revenus nets d'intérêts et par la contribution plus élevée de nos activités d'assurance, laquelle a largement compensé le recul de certains autres postes. Une fois encore, les coûts sont restés maîtrisés, malgré l'inflation salariale, l'augmentation des frais liés aux diverses réglementations et la hausse des taxes bancaires. La qualité de notre portefeuille de crédits a continué de s'améliorer, et nous avons même pu reprendre, tout comme l'année précédente – grâce surtout au portefeuille hypothécaire irlandais –, une partie des provisions pour crédits précédemment établies. Compte tenu de quelques éléments non récurrents, le bénéfice net pour l'exercice est donc de 2 570 millions d'euros. Sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale, nous paierons 59% environ sous forme de dividende. Cela correspond à un dividende brut total de 3,50 euros par action, dont nous avons déjà versé 1 euro en novembre 2018, à titre de dividende intérimaire.

Attentes pour le futur...

Johan Thijs: la croissance économique européenne est restée vigoureuse en 2018, mais a toutefois connu un certain ralentissement par rapport à l'année précédente. Divers risques et incertitudes persistants, dont les négociations interminables sur le Brexit, l'aggravation du climat commercial international et les déboires concernant les négociations sur le budget italien, ont pesé sur le climat économique. Nous prévoyons,

pour 2019, un nouveau ralentissement de la croissance, parallèlement à une inflation toujours relativement limitée. Les risques géopolitiques et au niveau du commerce international demeurent les principaux facteurs qui mettront des bâtons dans les roues de la conjoncture européenne. En outre, les risques liés à l'économie américaine en fin de cycle sont susceptibles d'affecter l'économie européenne.

Thomas Leysen: si une chose est sûre, c'est que – dans quelque environnement économique que ce soit – notre existence et notre avenir dépendent avant tout de la confiance que nous témoignent nos clients, nos collaborateurs et nos actionnaires. Nous sommes sincèrement très reconnaissants pour cette confiance et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour continuer à la mériter.

Johan Thijs
Chief Executive Officer

Thomas Leysen
Président du Conseil
d'administration



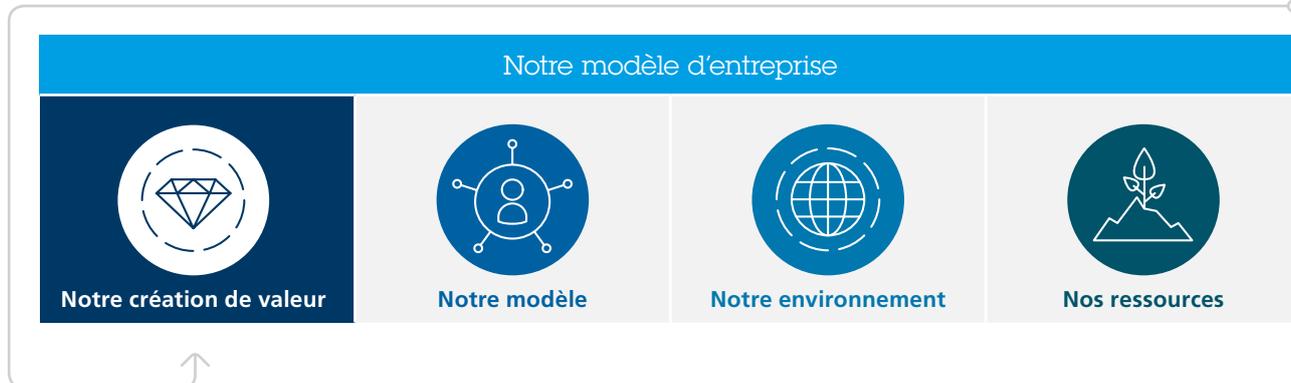
Notre modèle d'entreprise

Nous décrivons ici comment nous créons de la valeur durable, quelles sont les caractéristiques de notre modèle, les circonstances dans lesquelles nous exerçons nos activités et les moyens que nous mobilisons pour y parvenir. Dans la partie relative à notre stratégie, nous abordons les principes que nous appliquons pour atteindre notre objectif, à savoir devenir la référence en matière de bancassurance dans tous nos marchés stratégiques.



Les clients peuvent s'adresser à nous pour réaliser leurs rêves et leurs projets avec les crédits, les produits de dépôt et les services de gestion patrimoniale que nous leur proposons, tandis qu'ils peuvent préserver ces rêves et projets avec nos assurances.

Comment créons-nous de la valeur durable?



Nous voulons être en mesure de répondre aux attentes de toutes nos parties prenantes et de respecter nos engagements dans nos pays stratégiques. L'intégration de la durabilité dans nos activités journalières est pour nous la meilleure garantie de créer une valeur à long terme pour toutes nos parties prenantes.

En tant que banque, nous faisons par exemple en sorte que nos clients puissent épargner et investir en connaissance de cause, et proposons aussi activement des produits d'investissement durables. Ainsi, chaque client peut faire fructifier ses avoirs sans perdre de vue ses souhaits et son profil de risque. Pour ce faire, il peut compter sur l'expertise de nos collaborateurs. Les fonds provenant des dépôts que les clients nous confient nous permettent d'octroyer des crédits aux particuliers, aux entreprises et aux pouvoirs publics. L'argent est donc réinjecté de manière productive dans la société et l'économie à l'échelon local. En tant que prêteur, nous permettons par exemple à des particuliers de construire une maison ou d'acheter une voiture, et à des entreprises de lancer leur activité ou de se développer. Nous investissons aussi indirectement dans l'économie via notre portefeuille de placements. Nous tentons également de tenir compte de l'impact de toutes ces activités sur la société et l'environnement, ce que nous traduisons en objectifs en matière de fonds durables, d'octroi de crédits en faveur des énergies renouvelables, etc. Outre nos crédits aux particuliers et aux entreprises, nous finançons également des secteurs et projets spécifiques, comme le secteur non marchand, ainsi que des projets d'infrastructure qui ont une incidence notable sur le développement économique domestique. En définitive, à travers notre fonction de relais entre le bénéficiaire du dépôt et le prêteur, nous assumons les risques en lieu et place de nos clients. Nous gérons ces risques grâce à notre gestion très élaborée des risques et des capitaux.

Nous offrons ainsi la possibilité à nos clients d'exercer leurs activités en toute sérénité, tout en limitant leurs risques. Nous cherchons quotidiennement à proposer la meilleure assurance à un prix correct et nous investissons dans un traitement des sinistres de qualité, car cela reste l'élément décisif de toute assurance dommages. Nous mettons également à profit nos connaissances en matière de causes d'accident dans la mise sur pied de campagnes de prévention, et nous collaborons depuis longtemps avec des organisations actives dans le domaine de la sécurité routière, du bien-être et de l'accompagnement des victimes.

Nous offrons à nos clients divers autres services financiers indispensables dans la vie de tous les jours. Nous pensons par exemple aux paiements, à la gestion de trésorerie, au financement commercial, à la location, au corporate finance, aux produits du marché monétaire et des capitaux, etc. De cette manière, nous contribuons aussi aux rouages économiques.

Nous faisons expressément en sorte, le cas échéant, d'augmenter notre impact positif sur la société, et mettons à cet égard l'accent sur des domaines dans lesquels nous pouvons, en tant que banque-assureur, faire la différence, comme la formation financière, la sensibilisation à l'environnement, l'entrepreneuriat et la problématique de la santé et du vieillissement de la population. Nous soutenons également des projets sociaux qui se rapprochent étroitement de notre gestion d'entreprise et qui nous permettent d'assumer notre rôle dans la société.

En tant qu'acteur local majeur dans chacun de nos pays stratégiques, nous faisons en outre partie du tissu économique et social de ces pays.



Le capital financier est l'argent que nous recevons de différents bailleurs de fonds afin de soutenir nos activités et de pouvoir continuer à investir. Il comprend le capital que nos actionnaires mettent à notre disposition et les bénéfices reportés provenant de nos activités.



Le capital humain et intellectuel renvoie au recrutement, à la gestion et au développement de nos collaborateurs, afin qu'ils puissent continuer à améliorer nos services grâce à leurs talents et leur expérience. Le capital intellectuel se rapporte aux connaissances et à la créativité des collaborateurs, aux droits de propriété intellectuelle et aux marques.



Le capital logistique est un nom collectif désignant toutes formes d'infrastructures que nous utilisons pour mener à bien nos activités. Il comprend notamment les bâtiments, bureaux et agences, nos réseaux électroniques et autres et nos plateformes ICT.



Le capital social et relationnel englobe toutes les relations avec (et notre réputation auprès de) nos clients, nos actionnaires, les pouvoirs publics, les autorités de contrôle et autres intéressés qui nous permettent de mener à bien nos activités.



Le capital naturel fait référence aux matières premières naturelles que nous utilisons dans le cadre de nos activités. Pour une institution financière, l'utilisation directe de matières premières naturelles est certes moins importante, mais notre influence indirecte est toutefois plus importante, par le biais notamment de nos portefeuilles de crédit et d'investissement.

Dans tous nos marchés stratégiques, nous apportons une contribution importante à l'emploi et sommes conscients de l'impact direct significatif que nous exerçons sur la vie de nos collaborateurs. Nous encourageons nos collaborateurs à adopter un comportement responsable, et nous leur offrons une rémunération équitable pour leur travail et contribuons ainsi à leur pouvoir d'achat et à la prospérité des pays dans

lesquels nous sommes actifs. Nous leur offrons également des possibilités d'épanouissement et des moyens leur permettant d'équilibrer au mieux leur travail et leur vie de famille.

Pour pouvoir mener à bien nos activités, nous avons recours à différentes ressources ou *capitaux*.





- Total des capitaux propres de 19,6 milliards d'euros



- Environ 42 000 collaborateurs
- Marques emblématiques dans tous les pays stratégiques
- Capacité d'innovation
- Culture d'entreprise PEARL



- 1 389 agences bancaires
- Plusieurs canaux de distribution pour les assurances
- Plusieurs plateformes électroniques de distribution, applications et systèmes ICT sous-jacents



- 11 millions de clients dans 6 pays stratégiques
- Relations avec les fournisseurs, les pouvoirs publics, les régulateurs et d'autres parties prenantes



- Consommation directe d'électricité, de gaz, d'eau, de papier, etc.
- Impact indirect par le biais de l'octroi de crédits, du portefeuille d'investissement, de fonds, etc.

Nos activités

- Nous prêtons des fonds à nos clients en tenant compte de notre propre tolérance au risque, de la législation et de l'influence de cette activité sur la société et l'environnement. Les fonds utilisés pour l'octroi de crédit émanent essentiellement de l'épargne des clients.
- Nous offrons à nos clients un large éventail de produits d'investissement, incluant des produits durables, et les conseillons dans le cadre de la gestion de leur patrimoine. Nous investissons une partie de nos fonds dans des titres.
- Nous protégeons nos clients contre les risques en leur offrant un vaste éventail d'assurances et leur remboursons les pertes assurées.
- Nous soutenons nos clients en leur proposant des services relatifs aux paiements, aux titres, à l'accès aux marchés financiers et aux produits dérivés, au leasing, aux activités immobilières, etc.
- Nous investissons dans nos collaborateurs afin de garantir un excellent service à la clientèle et encourageons les comportements responsables.
- Nous investissons dans notre infrastructure et dans les TIC afin d'optimiser notre efficacité et de servir encore mieux nos clients.
- Nous apportons notre contribution à la société via les impôts sur les revenus et les taxes bancaires spéciales dont nous nous acquittons et prenons des initiatives dans des domaines où nous pouvons, en tant que bancassureur, faire la différence, comme la culture financière, l'environnement, l'entrepreneuriat, le vieillissement de la population et la santé.

- Bénéfice net de 2,6 milliards d'euros
- 3,50 euros de dividende brut pour 2018
- 165 milliards d'euros de crédits, 194 milliards d'euros de dépôts, 31 milliards d'euros de réserves d'assurance
- Ratios de capital et de liquidité solides
- Ratio charges/produits de 57,5% et ratio combiné de 88%

- 2,3 milliards d'euros de rémunérations à nos collaborateurs
- Important engagement du personnel
- KPI en matière de réputation: voir infra

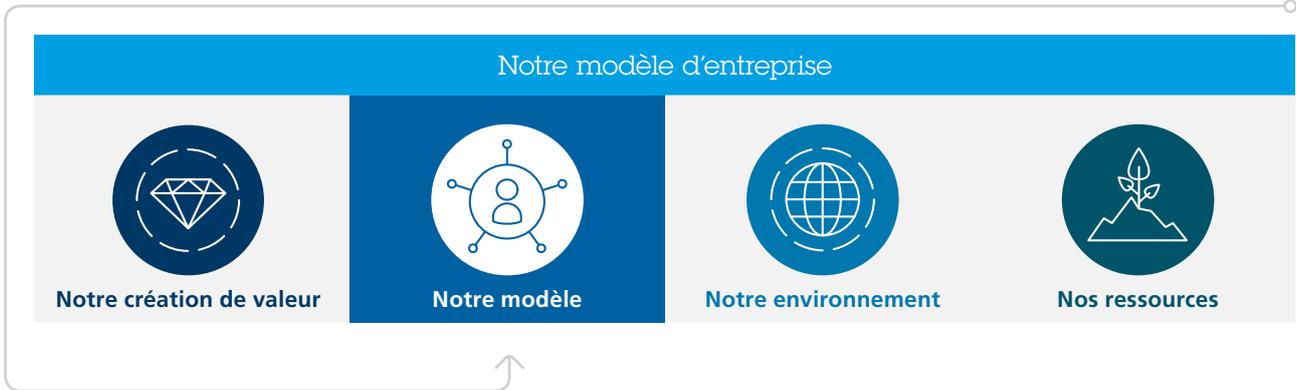
- Différentes nouvelles applications électroniques
- Explication de l'approche numérique du groupe dans le cadre d'une approche multicanal
- KPI relatifs à l'interaction numérique et l'innovation: voir infra
- 1,5 milliard d'investissements dans le numérique entre 2017 et 2020

- KPI relatifs à l'expérience des clients, la gouvernance et la croissance de la clientèle bancassurance: voir plus loin
- Processus d'interaction avec les parties prenantes
- 1,2 milliard d'euros d'impôts et de taxes bancaires
- Focalisation sur la culture financière et la stimulation de l'esprit d'entreprise

- Stratégie de développement durable limpide
- Attention particulière accordée à la conscience écologique et à la problématique de la santé et du vieillissement de la population
- KPI relatifs à nos émissions propres de gaz à effet de serre, fonds durables et crédits relatifs aux énergies renouvelables

Notre but: être la référence en matière de bancassurance sur tous nos marchés stratégiques

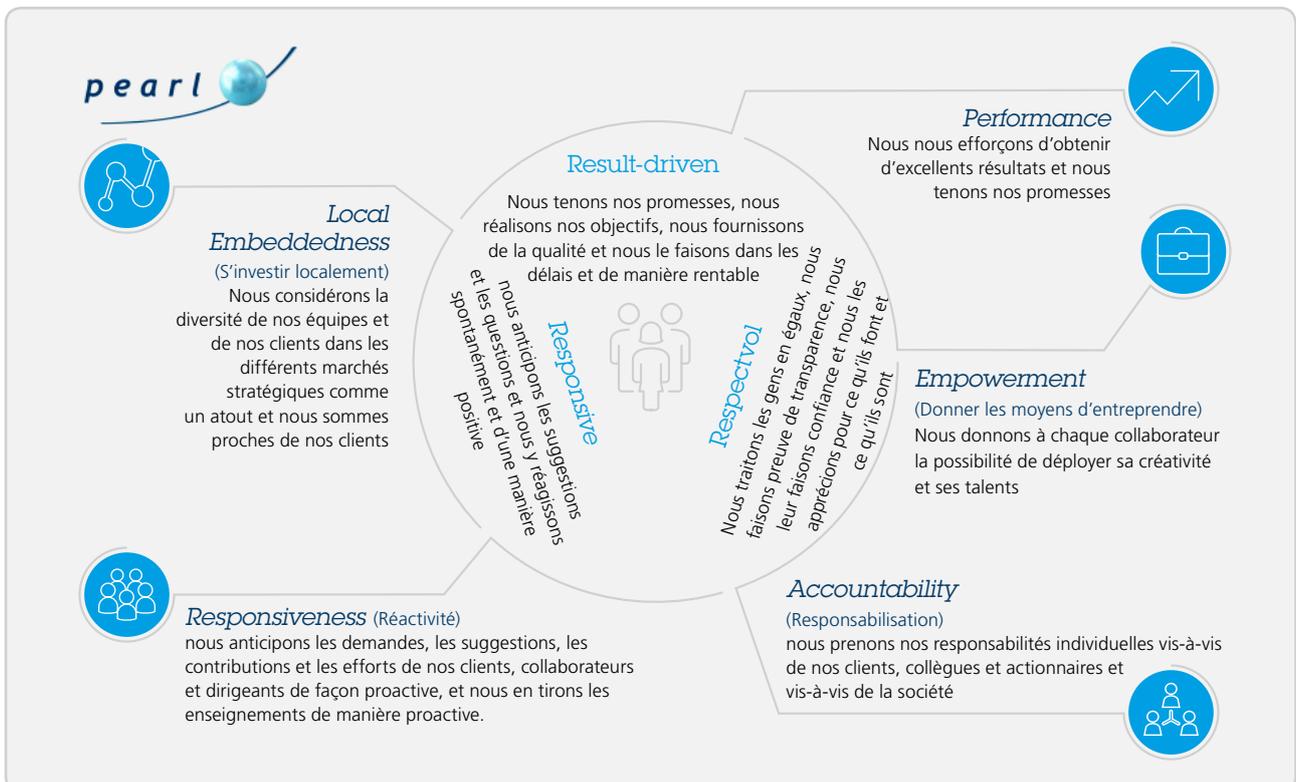
Qu'est-ce qui fait notre spécificité?



L'acronyme PEARL résume la culture de notre entreprise. Cet acronyme signifie *Performance, Empowerment, Accountability, Responsiveness* et *Local Embeddedness*. Nous encourageons par ailleurs tous nos collaborateurs à se comporter de manière *responsable*, respectueuse et axée sur le résultat. Le graphique ci-dessous illustre ce que nous entendons par là.

PEARL est un état d'esprit, une culture de travail, de tous nos collaborateurs. Pour être certains que tous nos collaborateurs

sont imprégnés de ces valeurs, nous avons désigné un manager PEARL spécifique qui assure le reporting au CEO de notre groupe. Pour étendre cette culture à l'intégralité du groupe et en faire une réussite, nous l'implémentons non seulement de haut en bas, mais aussi de bas en haut. Nous avons ainsi sur le lieu de travail des centaines d'*ambassadeurs PEARL* qui donnent une forme concrète à PEARL et aident d'autres collègues à l'adopter également.



Par ailleurs, nous nous distinguons de la concurrence par quelques caractéristiques particulières, comme notre modèle intégré de bancassurance et notre centrage sur un certain nombre de pays spécifiques. Nous traitons ce sujet de manière approfondie dans les tableaux.

Ce qui nous distingue de nos concurrents

Notre modèle de bancassurance intégré

Nous apportons une réponse intégrée aux besoins de nos clients en matière de services bancaires et d'assurances. Notre organisation est intégrée elle aussi: la plupart des services sont intégrés et le groupe est aussi dirigé de manière intégrée. Pour nos clients, notre modèle intégré offre l'avantage d'un vaste service financier *one-stop*, ce qui leur permet de choisir parmi une gamme plus large de produits et services complémentaires et optimisés. Les activités de bancassurance offrent de surcroît d'importants avantages au groupe en termes de diversification des revenus, une meilleure répartition des risques, un potentiel de vente supplémentaire grâce à l'effet de levier de nos différents canaux de distribution de banque et d'assurance, d'importantes économies de coûts et des synergies fortes.

Notre concentration géographique

Nous nous concentrons sur nos marchés stratégiques, à savoir la Belgique, la Bulgarie, la Hongrie, l'Irlande, la République tchèque et la Slovaquie. Nous opérons ainsi dans un mix de marchés matures et émergents, où nous pouvons par ailleurs compter sur le potentiel de rattrapage en matière de services financiers. Nous limitons notre présence dans le reste du monde afin de soutenir les activités dans les marchés stratégiques.

Notre focalisation sur la notion de *local responsiveness*

Dans les pays stratégiques, nous souhaitons nouer des relations client durables avec les particuliers, les PME et les midcaps. À cet égard, la notion de *local responsiveness* joue un rôle très important pour nous. Cela signifie mieux comprendre et connaître nos clients locaux, capter les signaux et y répondre de manière proactive, proposer des produits et services adaptés à ces besoins locaux, se concentrer sur le développement durable des différentes communautés au sein desquelles nous sommes actifs. Le cas échéant, nous collaborons entre pays stratégiques pour éviter les doubles emplois et pouvoir proposer le meilleur à nos clients.

Notre approche du développement durable

Chez nous, le développement durable ne relève pas d'une politique spécifique. Il fait partie intégrante de notre stratégie d'entreprise globale, ancrée dans nos activités quotidiennes. Notre stratégie de durabilité, adaptée à l'économie et à la société à l'échelon local, est basée sur la résilience financière et les 3 piliers suivants: encourager l'adoption d'un comportement responsable par tous les collaborateurs, renforcer notre impact positif sur la société et limiter notre éventuel impact négatif sur la société.

Notre structure d'actionnariat

Une des caractéristiques de la structure de notre actionnariat est son syndicat stable d'actionnaires composé de Cera, KBC Ancora, MRBB et d'autres actionnaires de référence. Fin 2018, ce syndicat détenait environ 40% de nos actions. Ces actionnaires agissent de concert et assurent ainsi la stabilité de l'actionnariat de notre groupe.

Nos points forts

Des stratégies de bancassurance et numérique multicanal bien développées, qui nous permettent de répondre directement aux besoins de notre clientèle	Des solides franchises commerciales de banque et d'assurance	Réalisation d'un <i>turn-around</i> dans la division Marchés Internationaux et net renforcement de la position en Bulgarie	Un beau palmarès en matière de résultats d'exploitation sous-jacents	Une position en capital solide et une forte liquidité	Un ancrage fort dans les économies locales de nos pays stratégiques
--	--	--	--	---	---

Nos défis

Un environnement macroéconomique caractérisé par des taux bas, le vieillissement de la population, une nervosité accrue sur les marchés financiers et des défis géopolitiques et climatiques.	Une réglementation plus stricte en matière de protection des clients, solvabilité, etc.	Évolution du comportement des clients, concurrence et nouveaux acteurs sur le marché	Nouvelles technologies et cyber-criminalité
---	---	--	---

Vous souhaitez en savoir plus?

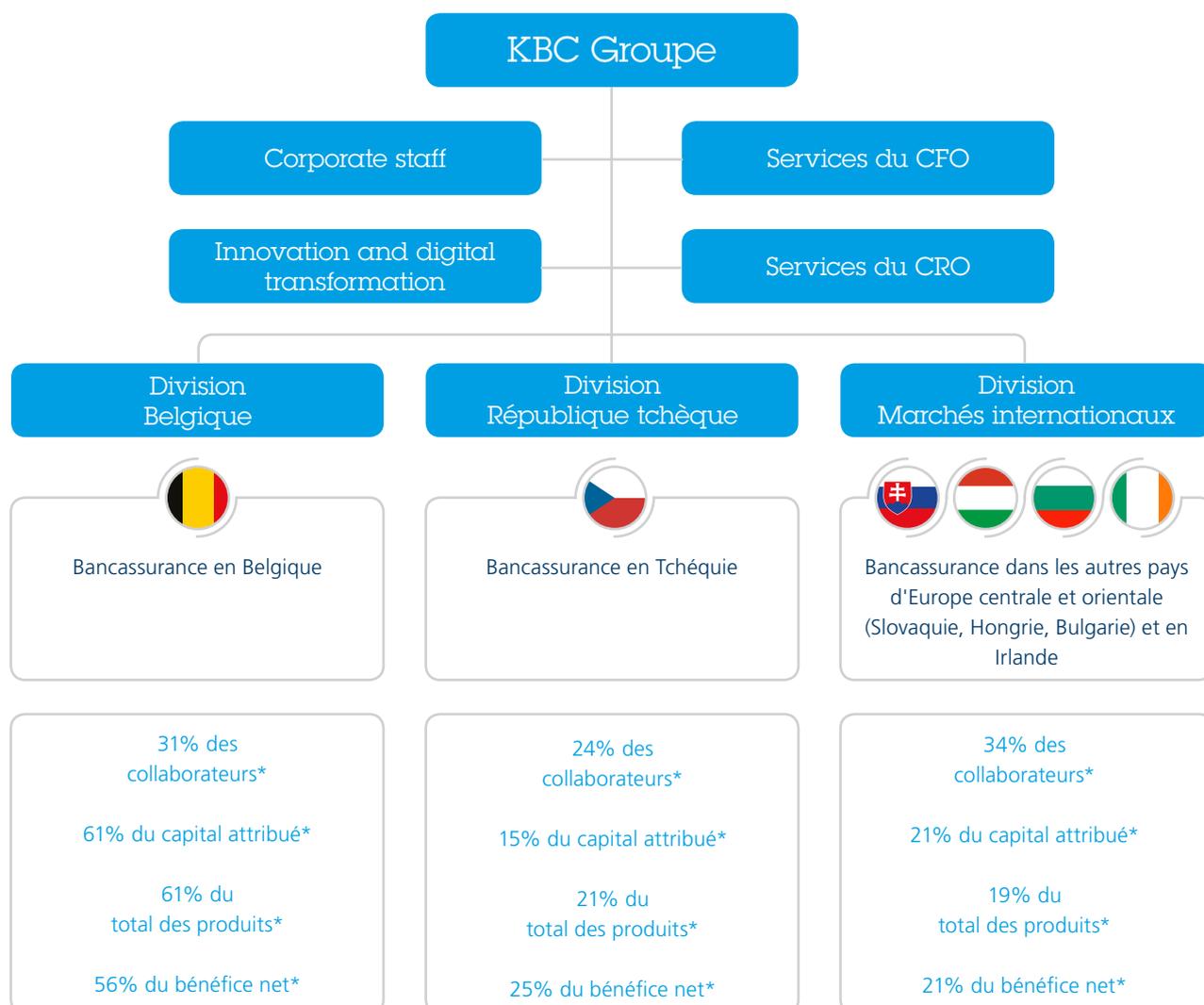
Vous trouverez les informations par division et par pays dans le chapitre Nos divisions. Vous trouverez des informations sur notre culture et nos valeurs sur www.kbc.com > À propos de nous.

Le groupe s'articule autour de trois divisions, qui se concentrent sur les activités locales et contribuent à assurer un bénéfice et une croissance durables. Ces divisions sont la Belgique, la Tchéquie et les Marchés internationaux. Le poids des différentes divisions est illustré dans le graphique. Vous trouverez une description détaillée dans le chapitre Nos divisions.

Dans notre groupe, la stratégie, la politique générale et le niveau des risques à prendre sont définis par le Conseil d'administration. Celui-ci est assisté de plusieurs comités spécialisés. Il s'agit du Comité d'audit, du Comité Risques et Compliance, du Comité de nomination et du Comité de rémunération. Nous abordons plus en détail le fonctionnement de ces comités dans le chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise.

Le Comité de direction assure la gestion opérationnelle du groupe, dans les limites de la stratégie générale fixée par le Conseil d'administration. En plus du CEO, le Comité de direction est composé du chief financial officer (CFO), du chief risk officer (CRO), du chief innovation officer (CIO) du groupe, et des CEO des trois divisions.

Nous énumérons les principaux sujets traités par le Conseil d'administration en 2018 dans le chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise. La politique de rémunération du management est également détaillée dans le chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise. Dans le cadre de cette politique de rémunération – comme pour tout le personnel d'ailleurs -, nous partons du principe que les performances appréciables doivent être récompensées. Il est parfaitement normal que les collaborateurs qui s'investissent voient leurs efforts récompensés, notamment sous la forme d'une rémunération variable (limitée).

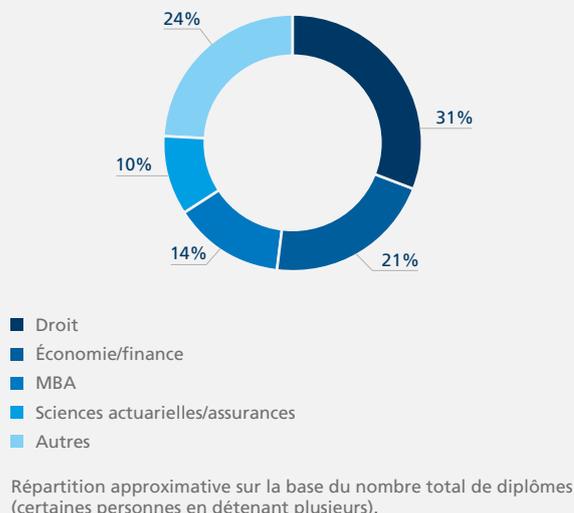


* Chiffres pour 2018. Une partie de nos collaborateurs travaille dans d'autres pays ou dans des fonctions au niveau du groupe. En outre, nous attribuons une partie du capital et des produits au Centre de groupe (voir plus loin). Le capital alloué à chaque division est basé sur les actifs pondérés en fonction des risques pour les activités bancaires et de l'équivalent des actifs pondérés en fonction des risques pour les activités d'assurance.

Composition du Conseil d'administration, fin 2018

Membres	16
Hommes/Femmes	11/5
Nationalités	Belges (14), Hongrois (1), Tchèques (1)
Administrateurs indépendants	3
Président	Thomas Leysen
Présences	Voir le chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise
Principaux diplômes	économie, droit, sciences actuarielles, gestion, mathématique, fiscalité, philosophie, etc.

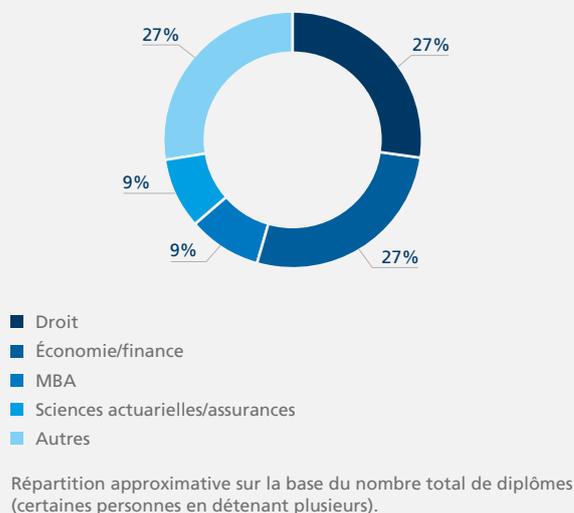
Diplômes des membres du Conseil d'administration (fin 2018)



Composition du Comité de direction, fin 2018

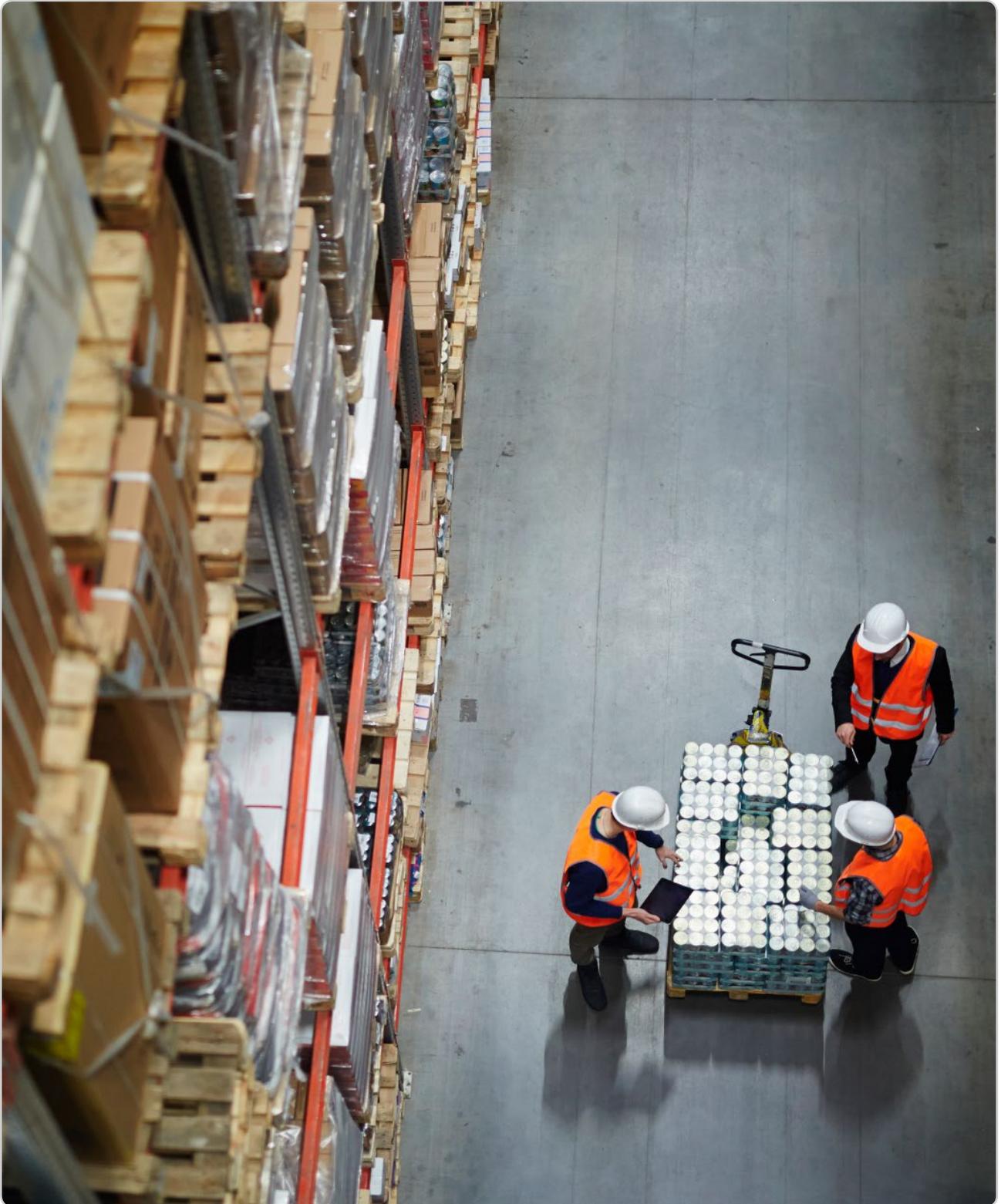
Membres	7
Hommes/Femmes	6/1
Nationalités	Belges (6), Anglais (1)
Président	Johan Thijs
Principaux diplômes	économie, droit, sciences actuarielles, mathématiques, relations internationales, pédagogie

Diplômes des membres du Comité de direction (fin 2018)

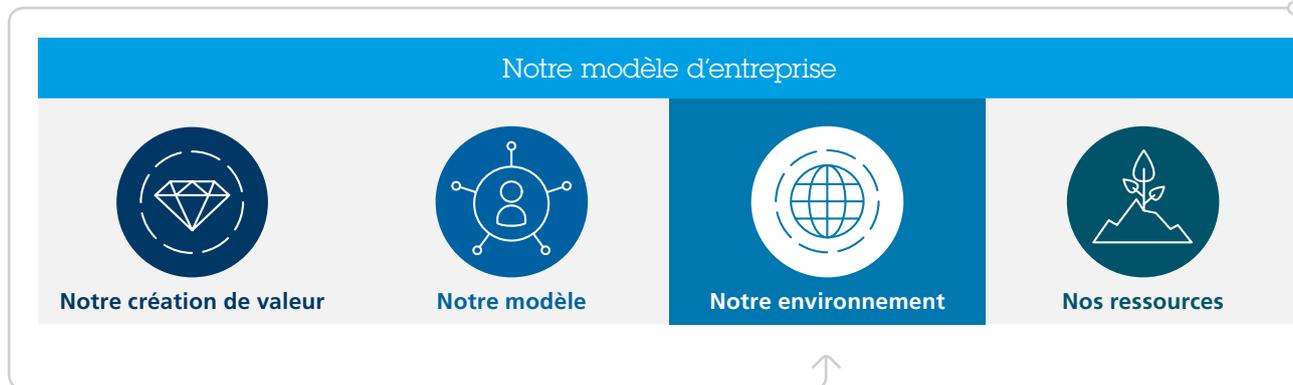


Vous souhaitez en savoir plus?

Par ailleurs, vous trouverez des informations détaillées sur notre gestion dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise et dans la Charte de gouvernance d'entreprise du groupe sur www.kbc.com.



Dans quel environnement sommes-nous actifs?



L'économie mondiale

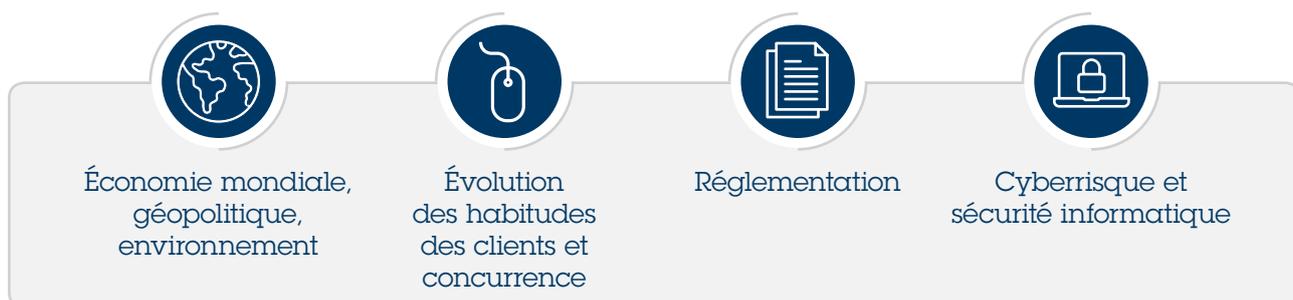
Par rapport aux résultats économiques très positifs en 2017, l'économie mondiale a connu davantage de difficultés en 2018. La politique commerciale protectionniste des États-Unis a entraîné des conflits commerciaux et jeté un froid sur le climat économique mondial. Les négociations interminables sur le Brexit et les incertitudes qu'elles engendrent ont également freiné la croissance économique au Royaume-Uni et en Europe. Par ailleurs, la consommation intérieure a toutefois encore largement contribué à la croissance dans la plupart des régions. L'amélioration de la situation sur les marchés de l'emploi et la confiance des consommateurs expliquent ce phénomène.

L'inflation dans la zone euro s'est accrue en 2018, principalement stimulée par des éléments volatils tels que le prix du pétrole. L'inflation sous-jacente est cependant restée limitée. La BCE a tout de même décidé de mettre

progressivement un terme à sa politique d'assouplissement quantitatif avant un arrêt définitif en décembre 2018. Les taux d'intérêt, en particulier sur les longues durées, et les écarts de taux au sein de l'UEM, sont restés très faibles à cet égard. Ces risques et incertitudes ont en effet incité les investisseurs à se réfugier dans les obligations des *safe havens*. Le taux des emprunts d'État allemands et américains à dix ans a de ce fait de nouveau baissé fin 2018, après une prudente hausse quelques mois plus tôt.

L'économie américaine constituait la principale exception au niveau des tendances mondiales en 2018. Guidée par les mesures publiques stimulantes et une réforme fiscale, l'économie américaine a enregistré des chiffres de croissance très vigoureux. La politique monétaire a depuis fait l'objet d'un nouveau resserrement, la Fed relevant son taux directeur à quatre reprises. La Fed continuait à cet égard comme prévu à réduire la taille de son bilan.

Nos principaux défis





Économie mondiale, géopolitique, environnement

L'économie mondiale, les marchés financiers et les évolutions démographiques sont à même d'influencer nos résultats de manière significative. Il s'agit d'aspects tels que la croissance, les taux d'intérêt, l'inflation, l'emploi, la composition de la population, les faillites, les revenus des ménages, la liquidité des marchés financiers, les fluctuations de change, la disponibilité du financement, la confiance des investisseurs et des consommateurs, les *credits spreads* et les bulles.

Ces dernières années surtout, l'atonie persistante des taux d'intérêt est devenue une donnée incontournable. Tout ceci pèse lourdement sur les revenus des banques et des assureurs et engendre une chasse au rendement. Le vieillissement constitue un autre défi, notamment pour nos activités en assurance vie, où l'offre de produits peut s'en trouver modifiée, car cela entraîne des changements dans la composition de la population assurée et une demande croissante pour des produits de taux d'intérêt avec des durées plus longues. S'ajoutent à cela les risques de correction dans les marchés où des déséquilibres sont susceptibles de s'être créés (bulles).

Les événements géopolitiques récents (Brexit, tensions politiques, menaces militaires, etc.) peuvent eux aussi avoir d'importantes conséquences sur l'économie, et donc, sur nos résultats. Il en va de même du changement climatique et de la transition vers une société pauvre en CO₂.

Comment procédons-nous?

- Nous faisons en sorte, dans nos planification et scénarios à long terme, que notre position de fonds propres et notre position de liquidités puissent résister à un scénario négatif.
- Nous prenons des mesures proactives. Nous adaptons par exemple notre offre au vieillissement de la population (plus d'assurances liées aux soins de santé, produits d'investissement liés à la planification financière, etc.) et à la demande de produits durables tels que les obligations vertes et l'épargne-pension durable (voir plus loin dans ce rapport)
- Nous calculons l'éventuel impact de changements au niveau des paramètres importants et évaluons le plus précisément possible l'influence d'événements significatifs.
- Nous voulons continuer à diversifier nos revenus, en augmentant notamment les revenus des commissions.
- L'allègement de notre empreinte négative (aussi bien directe qu'indirecte) sur l'environnement est un élément important de notre stratégie durable.



Évolution des habitudes des clients et concurrence

Nous devons tenir compte d'une forte concurrence dans nos activités. Cette concurrence est aussi influencée par les changements technologiques (par exemple, les services en ligne, l'intelligence artificielle) et l'évolution des habitudes des clients. Outre les acteurs traditionnels, nous subissons aussi la concurrence des banques en ligne, des fintechs et de l'e-commerce en général. Cette concurrence croissante et ces changements technologiques exercent une pression potentielle sur les possibilités de *cross-selling* et influencent les attentes des clients. Un nombre croissant de clients attachent par exemple de l'importance à la rapidité, à la possibilité d'interaction numérique et de solutions simples, etc. Tout ceci augmente l'importance de la numérisation et de la qualité de son encadrement et exige la mise en place d'une organisation flexible et rapide, capable d'adapter ses processus et systèmes en continu.

Comment procédons-nous?

- Pour être mieux armés face à la concurrence et aux changements technologiques, l'apport créatif et la formation de nos collaborateurs s'avèrent particulièrement importants. En tant qu'organisme financier intégré, nous avons de nombreuses données à notre disposition. Ceci nous permet de mieux cerner les attentes réelles des clients. Notre modèle intégré nous permet en outre de proposer des solutions plus complètes que les banques ou les assureurs *pure players*.
- Nous disposons d'un processus spécifique d'obtention des décisions de mise sur le marché des nouveaux produits, dans le cadre duquel les risques sont eux aussi examinés de manière approfondie. Nous passons régulièrement en revue tous les produits existants, pour les adapter à l'évolution des besoins de notre clientèle ou aux circonstances.
- Plusieurs entreprises du groupe mènent des activités de recherche et développement dans le cadre d'un programme dont l'objectif est de concevoir des services et produits financiers innovants. Ces dernières années, nous avons lancé de nombreuses applications innovantes, mobiles et autres, avec un certain succès. Vous trouverez également des exemples au chapitre intitulé Nos Divisions.
- Nous sommes ouverts à la collaboration avec des entreprises fintech, voire des entreprises actives dans notre secteur d'activités.
- En Irlande, nous optons pour une stratégie *Digital First*. Pour accélérer le processus de numérisation et d'innovation, nous encourageons la collaboration avec les autres entités du groupe.
- Outre la numérisation, nous accordons une attention particulière à la simplification des produits et processus.
- Nous aurons investi, entre 2017 et la fin de 2020, 1,5 milliard d'euros dans la transformation numérique.



Réglementation

Le renforcement de la réglementation est un facteur contraignant pour l'ensemble du secteur financier. Outre le Règlement général sur la protection des données (RGPD), la Directive sur les marchés d'instruments financiers II (MiFID II et MiFIR) et la *Payment Services Directive II* (PSD2), d'autres et déjà en vigueur, viendront notamment ces prochaines années:

- des mesures, prises à l'échelon européen, de mobilisation des moyens financiers au profit de la croissance durable (obligation de publicité à propos de certains facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), par exemple);
- la *Shareholder Rights Directive* (SRD II), qui aura notamment une incidence sur la manière dont les banques, dépositaires des titres, communiqueront certaines informations à leurs clients-investisseurs.
- Les réformes prévues concernant le règlement sur l'infrastructure du marché européen ('EMIR') visant à améliorer le fonctionnement du marché des produits dérivés au sein de l'UE, le nouveau règlement sur les prospectus ('PR3') et le nouveau règlement sur la sécurisation pour des opérations de titrisation simples, transparentes et standardisées ('STS'). Nous nous attendons également à un règlement européen sur le financement participatif (*crowdfunding*).
- Le règlement ePrivacy ('ePR') qui, en supplément du RGPD, vise à améliorer le respect de la vie privée dans les communications électroniques.
- La BCE est en train de développer un cadre réglementaire dans le domaine de la sous-traitance d'activités et de services fournis par les banques, mettant l'accent sur la gouvernance interne, la gestion des risques et le reporting.
- Initiatives en matière de solvabilité, dont le mode de calcul des actifs pondérés en fonction des risques (Bâle IV) et la poursuite de la rationalisation de la législation, qui devraient faire en sorte qu'en cas de pertes subies par les banques, ce soient les actionnaires et les créanciers, et non les autorités publiques, qui absorbent les pertes (*bail-in* et MREL).
- Nouvelles prescriptions IFRS, comme l'IFRS 17 relative aux activités d'assurance, qui entrera probablement en vigueur à partir de 2022.

Comment procédons-nous?

- Nous nous préparons soigneusement à l'arrivée des nouvelles réglementations: des équipes spécialisées (par exemple, *group legal*, *capital management*, *group risk* et *compliance*) suivent la réglementation de près et proposent des mesures, notamment en ce qui concerne la planification du capital du groupe.
- Nous examinons l'influence de la réglementation (comme PSD2 ou MiFID) sur le comportement de la clientèle et adaptons au besoin nos produits et processus à son évolution.
- Nous prenons part à des groupes de travail au sein de fédérations, où nous analysons les projets de textes.
- Une équipe spéciale s'occupe des contacts avec les pouvoirs publics et les autorités de contrôle.
- Nous préparons des notes et donnons des formations à nos sociétés.



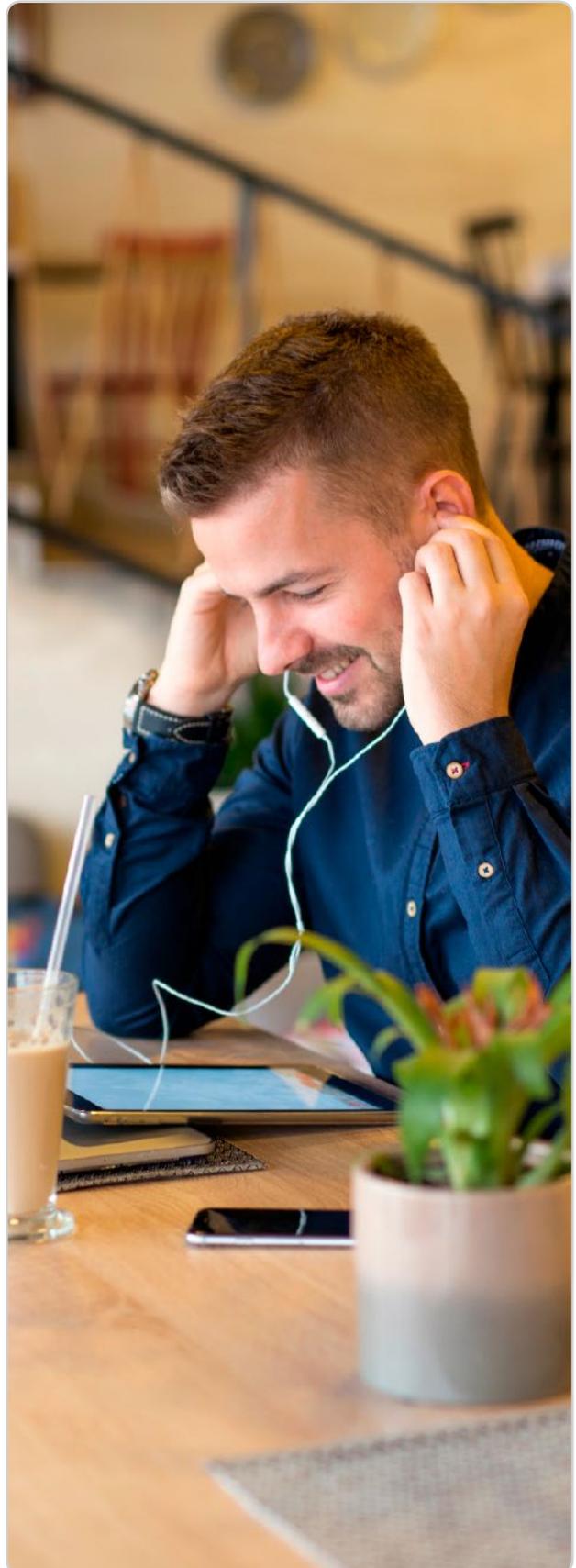
Cyberrisque et sécurité informatique

Dans un monde qui se veut de plus en plus numérique, les systèmes informatiques revêtent une importance cruciale. Le piratage informatique et les cyberattaques constituent une menace constante pouvant entraîner d'importants dommages sur les plans financier et de réputation.

Dans ce cadre, nous mettons l'accent sur la protection optimale tant de nos clients que de notre groupe proprement dit.

Comment procédons-nous?

- Nous attirons l'attention de nos collaborateurs sur les cyberrisques lors de formations axées sur le hameçonnage, le hameçonnage par téléphone et la fraude en général.
- Nous développons des systèmes informatiques hautement sécurisés et fiables ainsi que des procédures de protection des données efficaces, et contrôlons continuellement nos systèmes de même que l'environnement.
- Nous analysons les cyberrisques sous un angle à la fois informatique et opérationnel, pour pouvoir offrir une résistance maximale et nous retourner rapidement et efficacement en cas d'attaque. Nous évaluons régulièrement nos plans d'action et les rectifions au moyen des nouvelles informations internes et externes.
- Une *Cyber Expertise & Response Team* certifiée met l'accent sur la cybercriminalité, informe les entités locales et les assiste, teste les systèmes de défense de KBC et assure une formation et une sensibilisation aux cyberrisques au sein du groupe. Véritable centre de compétences à l'échelon du groupe, *Information Risk Management* est spécialisé dans les risques liés à la protection des données, la cybercriminalité et les risques opérationnels de nature informatique.
- Nous sommes membres de la *Cyber Security Coalition*, plateforme belge d'échange et de concertation qui réunit une cinquantaine d'acteurs du monde universitaire, des services publics et du secteur privé.
- Nous confions chaque année l'évaluation des cyberrisques et des mécanismes de défense de nos entités à une équipe internationale composée d'experts internes spécialisés dans la protection des données.





Belgique

Environnement de marché

- L'économie belge a continué sur sa lancée, avec une croissance constante mais très modérée et une croissance du PIB de 1,4%.
- La conjoncture belge somme toute favorable a été soutenue aussi bien par la demande intérieure que par les exportations nettes.
- Les crédits logement ont poursuivi leur progression, le volume des crédits octroyés aux entreprises s'est nettement gonflé pour atteindre un pic en mai, après quoi il a fléchi mais est resté robuste. La croissance des dépôts s'est maintenue à un niveau sain.
- A 2,3%, l'inflation a légèrement progressé par rapport à 2017.
- Croissance escomptée du PIB réel en 2019: 1,2%

KBC en Belgique

- Principales marques: KBC, KBC Brussels et CBC
- 585 agences bancaires¹, 374 agences d'assurances, canaux électroniques
- Part de marché estimée à 20% pour les produits bancaires traditionnels, à 32% pour les fonds d'investissement, à 13% pour les assurances vie et à 9% pour les assurances dommages
- 3,5 millions de clients
- 108 milliards d'euros de crédits², 131 milliards d'euros de dépôts et de titres de créance
- Résultat net de 1 450 millions d'euros

¹ Hors guichets automatiques et les 11 agences de KBC Bank aux États-Unis, en Asie et dans le reste de l'Europe.

² Y compris les agences étrangères de KBC Bank. Montant des crédits (pour tous les pays): voir chapitre Comment gérons-nous nos risques?



Tchéquie

Environnement de marché

- Ralentissement de la croissance réelle du PIB à 2,9%
- La consommation des ménages est soutenue par l'inflation salariale et la création d'emplois.
- La Banque centrale a resserré sa politique monétaire, en faisant passer son taux directeur de 0,50% fin 2017 à 1,75% fin 2018.
- L'inflation moyenne s'établit à 2,0%
- L'augmentation de l'octroi de crédits aux entreprises a été très volatile, avec un tassement observé en avril-mai et un pic en octobre; la progression des autres crédits est restée soutenue. La croissance des dépôts de clients s'est ralentie par rapport à 2017 mais se maintient à un niveau sain.
- Croissance escomptée du PIB réel en 2019: 2,6 %

KBC en République tchèque

- Principale marque: ČSOB
- 235 agences bancaires, plusieurs canaux de distribution des assurances, canaux électroniques
- Part de marché estimée à 19% pour les produits bancaires traditionnels, à 23% pour les fonds d'investissement, à 8% pour les assurances vie et à 8% pour les assurances dommages
- 3,6 millions de clients
- 26 milliards d'euros de crédits, 32 milliards d'euros de dépôts et de titres de créance
- Résultat net de 654 millions d'euros



Slovaquie

Environnement de marché

- La croissance du PIB s'élevait à 4,1%, en hausse par rapport à 2017 et largement supérieure à celle de l'UEM.
- La hausse de l'inflation slovaque s'est poursuivie. La hausse annuelle moyenne des prix à la consommation s'élevait à 2,5%.
- La croissance de l'octroi de crédits s'est ralentie par rapport à 2017 mais est restée soutenue. Les dépôts ont également connu une année faste en termes de croissance.
- Croissance escomptée du PIB réel en 2019: 3,7%

KBC en Slovaquie

- Principale marque: ČSOB
- 122 agences bancaires, plusieurs canaux de distribution des assurances, canaux électroniques
- Part de marché des produits bancaires traditionnels estimée à 10%, à 7% pour les fonds d'investissement, à 4% pour les assurances vie et à 3% pour les assurances dommages
- 0,6 million de clients
- 8 milliards d'euros de crédits, 6 milliards d'euros de dépôts et de titres de créance
- Résultat net de 82 millions d'euros



Hongrie

Environnement de marché

- La croissance réelle du PIB a légèrement augmenté, à 4,5%, soit nettement au-delà de la moyenne de l'UEM.
- L'inflation a continué à augmenter pour atteindre 2,9%, plus ou moins au milieu de la fourchette symétrique d'un point de pourcentage de part et d'autre de l'objectif de 3% visé par la Banque nationale. La politique monétaire demeure accommodante.
- L'octroi de crédits, tant aux entreprises qu'aux particuliers (crédits-logement), s'est considérablement accéléré. La croissance des dépôts a elle aussi fortement augmenté.
- Croissance escomptée du PIB réel en 2019: 3,5%

KBC en Hongrie

- Principale marque: K&H
- 206 agences bancaires, plusieurs canaux de distribution des assurances, canaux électroniques
- Part de marché estimée à 11% pour les produits bancaires traditionnels, à 13% pour les fonds d'investissement, à 3% pour les assurances vie et à 7% pour les assurances dommages
- 1,6 million de clients
- 5 milliards d'euros de crédits, 8 milliards d'euros de dépôts et de titres de créance
- Résultat net de 196 millions d'euros



Bulgarie

Environnement de marché

- Bien qu'elle ait reculé à 3,5%, la croissance réelle du PIB bulgare reste largement au-dessus de la moyenne européenne.
- L'augmentation annuelle moyenne des prix à la consommation s'est accélérée, à 2,6%, du fait notamment de l'inflation salariale, elle-même due à un marché du travail toujours plus étreint.
- L'octroi de crédits a continué à s'accélérer. La croissance des dépôts a aussi augmenté.
- Croissance escomptée du PIB réel en 2019: 3,4%

KBC en Bulgarie

- Principales marques: UBB et DZI Insurance.
- 214 agences bancaires, plusieurs canaux de distribution des assurances, canaux électroniques
- Part de marché estimée à 10% pour les produits bancaires traditionnels, à 14% pour les fonds d'investissement, à 24% pour les assurances vie et à 11% pour les assurances dommages
- 1,3 million de clients
- 3 milliards d'euros de crédits, 4 milliards d'euros de dépôts et de titres de créance
- Résultat net de 96 millions d'euros



Irlande

Environnement de marché

- Avec une croissance réelle du PIB de 7,0%, l'économie irlandaise figure à nouveau parmi les plus dynamiques de la zone euro.
- Comme l'an passé, l'inflation y est demeurée très limitée, (0,7%) et largement sous la moyenne de l'UEM.
- Cette forte croissance économique a contribué au nouveau recul du taux de la dette publique irlandaise.
- La croissance des crédits-logement repasse dans le vert. La croissance des dépôts est demeurée saine.
- Croissance escomptée du PIB réel en 2019: 3,5%

KBC Irlande

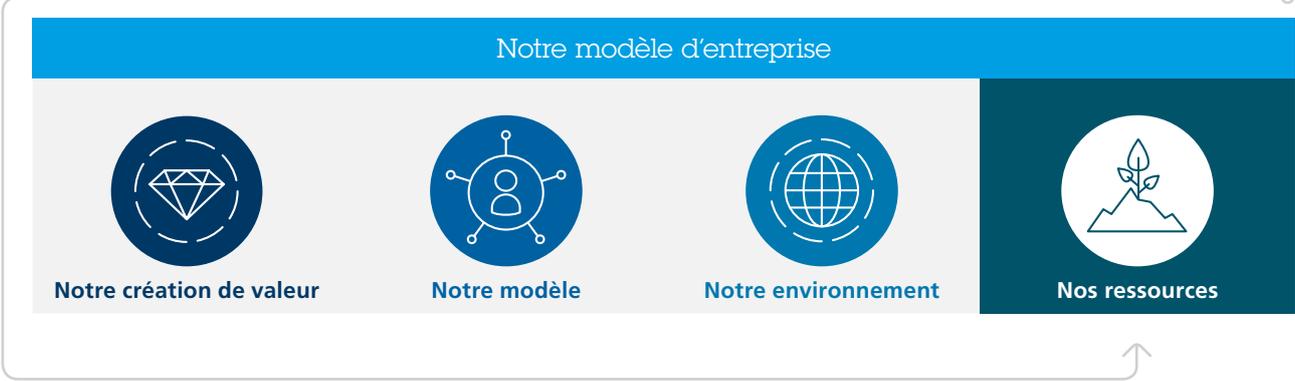
- Principale marque: KBC Bank Ireland
- 16 agences bancaires (*hubs*), canaux électroniques
- Part de marché de la banque de détail estimée à 9%
- 0,3 million de clients
- 11 milliards d'euros de crédits, 5 milliards d'euros de dépôts et de titres de créance
- Résultat net de 155 millions d'euros



Vous souhaitez en savoir plus?

Vous trouverez des compléments d'information à propos de l'environnement de marché par pays dans le chapitre Nos divisions.

Nos collaborateurs, notre capital, notre réseau et nos relations



En tant que groupe financier, nous faisons appel à un grand nombre de ressources différentes. Il s'agit de nos collaborateurs et de notre base de capital, mais aussi de nos marques, de notre réputation et de notre capacité d'innovation, de nos relations avec toutes les parties prenantes, de nos agences et de nos réseaux électroniques, ainsi que de notre infrastructure ICT.

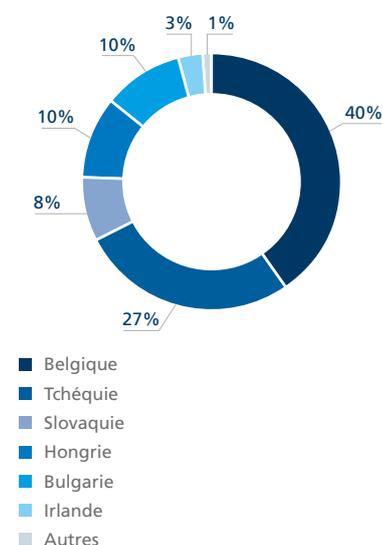
Nos collaborateurs

Notre politique RH est sous-tendue par notre culture d'entreprise PEARL. Jour après jour, nos collaborateurs le démontrent concrètement, dans tous les pays stratégiques de notre groupe. Le *E* de PEARL signifie *Empowerment*; cela signifie que nous donnons à chaque collaborateur la possibilité d'exprimer son talent et sa créativité. Il s'agit là d'un élément essentiel pour remporter des succès et développer des concepts innovants.

Nous mettons en place un environnement de travail stimulant dans lequel les collaborateurs ont la possibilité de déployer leurs talents et leurs aptitudes en vue de les mettre au service de la réalisation de notre stratégie d'entreprise. Ceci non seulement en apprenant, mais aussi en faisant connaître leurs idées et en prenant leurs responsabilités. Le développement personnel, est selon nous, la clé de leur évolution future, en collaboration avec KBC. Nos collaborateurs peuvent choisir parmi de nombreuses formes d'apprentissage, dont l'e-apprentissage, le coaching sur le lieu de travail et les formations collectives. K&H en Hongrie a par exemple concrétisé en 2018 la nouvelle culture d'apprentissage assortie de possibilités numériques dans le *Retail Network Starter Course*. Les futurs collaborateurs commerciaux suivent dans ce cadre un parcours d'apprentissage en ligne à l'aide de vidéos, de formations par Skype et de *gamification* pour acquérir des connaissances sur leur fonction et apprendre à les mettre en pratique.

Les collaborateurs travaillent de plus en plus en équipes multidisciplinaires, que ce soit pour des projets de longue haleine ou des projets plus ponctuels. Cela stimule la réflexion créative et aide à assumer de nouveaux rôles, tout en offrant de meilleures perspectives de développement qui correspondent aux talents individuels de chaque collaborateur et aux objectifs de KBC. Il est clair que c'est grâce à la flexibilité de ses collaborateurs que KBC peut continuer à répondre d'une manière proactive aux souhaits du client. L'intégration numérique croissante a d'ailleurs un impact important sur les emplois chez KBC. Cette transformation, nous l'abordons d'une manière qui permet aux membres du personnel d'évoluer eux aussi. Nous choisissons de continuer à investir dans la formation continue, le reclassement interne et la reconversion.

Ventilation géographique du personnel (fin 2018)



2018

environ **42 000**
collaborateurs

55%
en Europe centrale

40%
en Belgique

87%
de taux de réponse
au dernier
Group Employee Survey

Nous sommes conscients que de bons responsables sont essentiels pour amener les collaborateurs à donner le meilleur d'eux-mêmes. C'est la raison pour laquelle nous misons sur des programmes de leadership intensifs. En République tchèque, par exemple, ces activités font partie d'un programme intitulé *Leaders World*, dont l'objectif est de permettre aux fonctions dirigeantes d'évoluer sur tous les plans.

Dans chaque pays, la politique RH répond à des impératifs distincts de manière à pouvoir réagir au marché de l'emploi local de façon optimale. Quelques exemples: afin de relever le défi du relèvement de l'âge de la pension en Belgique, nous avons implémenté une nouvelle politique des salaires indépendante de l'âge et menons une politique de fin de carrière innovatrice (Minerva) dans le cadre de laquelle les collaborateurs peuvent être occupés, durant les dernières années de leur carrière, dans une organisation externe à vocation sociale. Chez UBB, en Bulgarie, une attention particulière a été accordée, après la fusion entre CIBANK et UBB, à la qualité du travail d'équipe, de manière à répondre au mieux aux besoins du client. Nous y avons également réalisé un package de rémunération et d'avantages unifié.

Nous accordons beaucoup d'attention au bien-être de nos collaborateurs. Cette approche est ancrée de longue date dans notre organisation. Un travailleur « en bonne santé » se sent bien dans sa peau et est armé pour utiliser sa créativité et trouver des solutions axées sur le client. C'est la raison pour laquelle notre approche vise à garder les collaborateurs en bonne santé et opérationnels à long terme, aussi bien physiquement que mentalement. Un projet intensif en matière de bien-être est par exemple en cours en Slovaquie; ses initiatives de prévention concrètes prévoient notamment pour les collaborateurs, outre un examen médical tous les trois ans, un *Healthy Day* régulier pour un *check-up* médical rapide. En Belgique, la santé mentale bénéficie d'une attention explicite, avec notamment des conférences et des sessions interactives avec des responsables en vue de faciliter la discussion concernant le stress et le *burn-out* au sein de leurs équipes.

Dans nos politiques de ressources humaines, de recrutement et de promotion, tout comme dans nos systèmes de rémunération, nous n'opérons aucune distinction en termes de genre, de religion, d'origine ethnique ou d'orientation sexuelle. Cette égalité de traitement des collaborateurs est également prévue dans le Code de conduite de KBC et dans les différents manifestes et autres chartes que nous avons signés. En tant qu'employeur, nous voulons envoyer un signal clair à la société: nous adoptons un comportement socialement responsable envers nos collaborateurs. Dans ce cadre, confiance et respect mutuels jouent un rôle important. Il s'agit également de rendre les membres du personnel plus sensibles à la diversité.

Nous stimulons la réflexion de groupe auprès de nos collaborateurs. KBC souhaite, avec Team Blue, réunir les collègues des différents pays et départements pour qu'ils soient fiers de leur équipe et de leur entreprise et tirent intelligemment profit de leurs expériences respectives. Nous encourageons également cette réflexion de groupe d'une manière ludique, notamment par le biais des défis Team Blue. L'entreprise reçoit ainsi un défi du CEO du groupe et met tout en œuvre pour le relever. Nous avons ainsi notamment battu l'année passée le record mondial du plus grand quizz en ligne. Un autre défi relevé par Team Blue consistait à parcourir des kilomètres tout en faisant du sport avec des collègues, des amis ou des membres de la famille. Nous avons ainsi parcouru plus de 770 000 kilomètres et collecté 500 000 euros pour la bonne cause. Afin de pouvoir transmettre une vision commune, les *senior managers* du groupe entier participent à la KBC University. Il s'agit d'un programme de développement ambitieux avec différents orateurs et modules sur la bancassurance, le leadership et l'orientation client. Par ailleurs, KBC travaille activement à une approche spécifique de la gestion des talents les plus prometteurs, qui nous permet d'identifier les *seniors managers* de demain et de les préparer aux défis qui nous attendent.

Chaque année, nous examinons sur la base de notre *operational risk framework*, les risques importants du processus de ressources humaines. L'application et le suivi de la législation en constituent un élément important. Nous veillons à sa stricte application dans le domaine des RH. Nous pensons notamment aux directives de l'ABE en ce qui concerne la gestion salariale (y compris la rémunération variable) et la législation sur la protection de la vie privée *Règlement général sur la protection des données*. Nous sensibilisons également nos collaborateurs aux risques par des campagnes et des formations ciblées. Nous définissons les accents nécessaires et prenons diverses initiatives dans chaque pays. Chez KBC Irlande, par exemple, 800 collaborateurs ont dû participer au programme *Regulatory Fitness and Probity* obligatoire, qui se penche sur les directives locales du législateur irlandais.

Si nous ne disposions pas des meilleurs collaborateurs, nous ne serions pas capables de maintenir KBC comme référence du secteur financier européen. Il s'agit d'un risque opérationnel également. C'est pourquoi notre recrutement est très ciblé et nous encourageons nos collaborateurs à se former en permanence.

Nous suivons de très près la mise en œuvre de notre politique des ressources humaines, non seulement par des enquêtes qualitatives, mais également grâce aux données RH. Cela nous permet, par exemple, d'obtenir des informations sur les éléments du modèle *reward*, les heures de formation ou le nombre de jours d'absentéisme. Nous confrontons en permanence notre politique aux indicateurs du marché. Nous

suivons les effectifs au niveau du groupe et par pays. Ces chiffres sont présentés chaque trimestre au comité de direction.

KBC investit dans la qualité du dialogue social avec les représentants du personnel. La concertation sociale aborde de très nombreux thèmes, dont les conditions salariales et de travail, les réorganisations et le bien-être. Le dialogue social est essentiellement organisé par pays et par entreprise, pour pouvoir tenir compte de la législation locale et de la situation de chaque enseigne. Ce qui a mené en 2018 encore à la conclusion de conventions collectives dans plusieurs pays. Le Conseil d'entreprise européen se réunit en outre chaque année depuis plus de 20 ans. S'y rencontrent, les représentants du personnel des divers pays, la direction de KBC ainsi qu'une vaste délégation internationale en charge des ressources humaines. L'ordre du jour

étant constitué de thèmes ayant un intérêt transfrontalier, le Conseil d'entreprise est un forum au sein duquel peut être discuté l'impact social des décisions prises à l'échelon du groupe.

Nous accordons une attention toute particulière au suivi de la satisfaction et de l'engagement du personnel et nous interrogeons tous les 2 ans nos collaborateurs via le *Group Employee Survey*. Le sondage le plus récent a eu lieu en 2017. Le taux de réponse est supérieur à 87%. L'enquête montre que l'implication a progressé pour l'ensemble du groupe, par rapport à l'année précédente, et se situe 1% au-dessus de celle du secteur financier européen. L'indice d'implication a augmenté en Tchéquie, en Hongrie et en Irlande. En Slovaquie et en Bulgarie, l'indice s'est légèrement replié par rapport à l'année précédente. En Belgique, l'indice est resté stable, tout en dépassant de 4% l'indice de référence du pays.

Effectif du groupe KBC	31-12-2018	31-12-2017
Effectif total*		
En nombres	41 622	41 876
En ETP	38 368	38 459
Subdivisions, en pour cent (sur la base du nombre d'ETP)*		
Belgique	40%	40%
Europe centrale et orientale	55%	56%
Reste du monde	5%	4%
Division Belgique	31%	31%
Division République tchèque	24%	22%
Division Marchés internationaux	34%	33%
Fonctions de groupe et Centre de groupe	11%	14%
Diversité des genres (part des femmes, basée sur les nombres)		
Dans l'effectif total	57%	57%
Dans le <i>middle & junior management</i>	42%	43%
Dans le <i>senior management</i> (top 300)	16%	16%
Dans le Comité de direction	14%	14%
Dans le Conseil d'administration	31%	31%
<i>Group Employee Survey</i> (tous les 2 ans)		
Taux de réponse (en % du total)	–	87%
Implication (score)	–	56%
Informations complémentaires		
Travail à temps partiel (en % de l'effectif total)	17%	17%
Âge moyen (en années)	42	42
Ancienneté moyenne (en années)	13	13
Nombre de jours d'absence pour cause de maladie par ETP	9	8
Roulement du personnel (en % du personnel total)	13%	12%
Mobilité interne du personnel (en % du personnel total)	22%	18%
Nombre de jours de formation par collaborateur	4,2	4,7

* Notez que nous intégrons aussi dans les totaux (mais pas dans les ventilations à l'intérieur du tableau) les contrats DPP et DPC flexibles (contrats temporaires surtout destinés aux étudiants) en République tchèque et en Slovaquie.



La diversité au sein du Conseil d'administration et du Comité de direction est abordée plus en détail au chapitre relatif à la Gouvernance d'entreprise du présent rapport annuel.

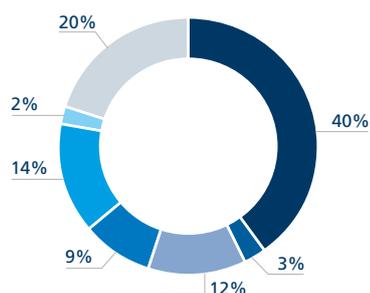
Notre capital

Nos activités ne sont possibles que si nous disposons d'une base de capital solide. À la fin de 2018, nos capitaux propres totalisent 19,6 milliards d'euros, principalement composés du capital-actions proprement dit, des primes d'émission, des réserves et des instruments *Additional Tier 1*. Fin 2018, le capital était représenté par 416 155 676 actions, une diminution de 2 441 891 actions par rapport à l'année précédente à la suite du programme de rachat d'actions propres (-2,7 millions d'actions), en partie compensée par l'augmentation de capital annuelle pour le personnel en décembre (+258 109 actions).

Nos actions sont détenues par un grand nombre d'actionnaires dans différents pays. Un groupe d'actionnaires, composé de MRBB, Cera, KBC Ancora et les Autres actionnaires de référence forme ce que l'on appelle les actionnaires de référence de notre groupe. Une convention d'actionnaires a été conclue entre ces actionnaires de référence afin de garantir la stabilité de l'actionariat et la continuité du groupe, ainsi que pour soutenir et coordonner la politique générale du groupe. À cet effet, les actionnaires de référence se concertent lors de l'Assemblée générale et sont représentés au sein de son Conseil d'administration. L'actuelle convention a été conclue pour une période de dix ans prenant cours le 1er décembre 2014. Selon la dernière notification, les actionnaires de référence détenaient ensemble 40% de nos actions.

Notre intention est (sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale) de distribuer au minimum 50% du bénéfice consolidé disponible à titre de dividende (dividende sur actions et coupons sur les instruments AT1, globalement). Sauf circonstances exceptionnelles et imprévues, nous

Ventilation géographique des actionnaires (mi-2018, estimations de KBC)



- Actionnaires de référence, Belgique
- Actionnaires institutionnels, Belgique
- Actionnaires institutionnels, reste de l'Europe continentale
- Actionnaires institutionnels, Royaume-Uni et Irlande
- Actionnaires institutionnels, Amérique du Nord
- Actionnaires institutionnels, reste
- Autres (actionnaires particuliers, non identifiés,...)

distribuerons, chaque année en novembre, un dividende intérimaire sur l'année en cours, au titre d'acompte sur le dividende total, de 1 euro par action et, par ailleurs, un dividende final à l'issue de l'assemblée générale annuelle. Voir aussi les informations sur la position de capital de référence dans Nous souhaitons que nos ambitions se réalisent dans le cadre d'une gestion rigoureuse des risques. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale, le dividende brut sur 2018 s'élève au total à 3,50 euros par action (ratio de mise en paiement de 59%). 1 euro a d'ores et

2018

416

millions d'actions

40%

aux mains des
actionnaires de
référence

56,68

euros
cours de clôture

23,6

milliards d'euros
de capitalisation
boursière

3,50

euros par action*
dividende
dont 1,00 euro d'ores
et déjà acquitté au titre
d'acompte

*Sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale

déjà été payé à titre d'acompte sur dividende en novembre 2018.

Entre le 22 mai et le 3 juillet 2018, KBC Groupe SA a racheté 2,7 millions d'actions propres pour un montant total de 180 549 108 euros. Le prix moyen était de 66,87 euros par

action, le pair comptable d'une action s'élevait à 3,48 euros et les actions rachetées représentaient 0,65% du capital libéré. Le rachat d'actions propres a été effectué en vue de compenser la dilution causée par les augmentations de capital destinées au personnel des années précédentes. Les actions concernées ont été détruites le 8 août 2018.

Action KBC	2018	2017
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre (en millions)	416,2	418,6
Évolution du cours durant l'exercice comptable*		
Cours le plus élevé (en EUR)	77,8	72,5
Cours le plus faible (en EUR)	55,3	57,0
Cours moyen (en EUR)	67,4	66,5
Cours de clôture (en EUR)	56,7	71,1
Différence cours de clôture à la fin de l'exercice vs fin de l'exercice précédent	-20%	+21%
Capitalisation boursière au 31 décembre (en milliards d'EUR)	23,6	29,8
Volume journalier moyen sur Euronext Bruxelles (source : Bloomberg)		
En millions nombre d'actions	0,7	0,8
En millions d'EUR	49	50
Capitaux propres par action (en EUR)	41,4	41,6

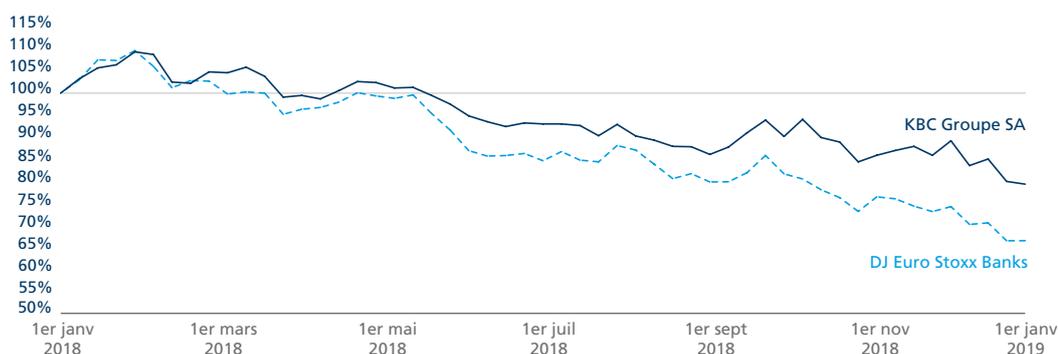
* Sur la base des cours de clôture, arrondis à un chiffre après la virgule.

Actionnariat structure de KBC Groupe SA au 31 décembre 2018*	Nombre d'actions au moment de la notification	Pourcentage du nombre actuel d'actions
KBC Ancora	77 516 380	18,6%
Cera	11 127 166	2,7%
MRBB	47 887 696	11,5%
Autres actionnaires de référence	30 304 101	7,3%
Actionnaires de référence: sous-total	166 835 343	40,1%
Free float	249 320 333	59,9%
Total	416 155 676	100,0%

* L'aperçu reproduit se fonde sur les dernières notifications en matière de transparence ou, si plus récentes, sur les notifications imposées par la loi relative aux offres publiques d'acquisition ou sur d'autres informations disponibles.

Évolution du cours de l'action KBC sur un an

(31 décembre 2017 = 100%, données fin de semaine)



Nos activités consistent pour une large part à transformer les dépôts et d'autres formes de financement en crédits. Outre les fonds propres, notre financement via la sollicitation de dépôts et l'émission de titres de créance constitue donc un autre pilier essentiel pour notre groupe. Nous

disposons à cet effet d'une solide base de dépôts de particuliers et de midcaps constituée dans nos marchés stratégiques. Nous émettons en outre régulièrement des titres de créance, notamment par le biais de KBC IFIMA, KBC Banque et KBC Groupe SA.

Ratings ¹ , 14-03-2019	Notation de la dette à long terme	Outlook/watch/review	Notation de la dette à court terme
Fitch			
KBC Bank SA	A+	(Stable outlook)	F1
KBC Groupe SA	A	(Stable outlook)	F1
Moody's			
KBC Bank SA ²	A1	(Positive outlook)	P-1
KBC Groupe SA	Baa1	(Positive outlook)	P-2
Standard & Poor's			
KBC Bank SA	A+	(Stable outlook)	A-1
KBC Assurances SA	A	(Stable outlook)	-
KBC Groupe SA	A-	(Stable outlook)	A-2

¹ Pour la définition des différents ratings, le lecteur consultera les définitions qu'en donnent les agences de notation respectives. Pour KBC Assurances, il s'agit du *financial strength rating*. Cette notation donne une idée de la probabilité que les revendications des assurés soient honorées, tandis que les ratings indiqués pour KBC Banque et KBC Groupe reflètent la probabilité que les obligations financières (endettement) soient honorées.

² La notation des dépôts à long terme est Aa3 (positive outlook)

Notre réseau et nos relations

Outre nos collaborateurs et notre capital, notre réseau et nos relations sont aussi particulièrement importants pour nos activités. Vous trouverez un aperçu de notre réseau dans la section Conditions de marché sur nos marchés stratégiques en 2018.

Notre capital social et relationnel comprend toutes les relations avec nos clients, nos actionnaires, les pouvoirs publics, les régulateurs et les autres parties prenantes qui nous permettent de rester pertinents sur le plan social et d'agir en tant qu'entreprise socialement responsable. Nous aborderons ce sujet de façon détaillée dans la partie Stratégie, paragraphe Notre rôle dans la société.

Investor relations

La mission de notre *Investor Relations Office* consiste à fournir aux analystes, investisseurs,

agences de notation, etc. des informations opportunes, transparentes, cohérentes et pertinentes sur la stratégie de l'entreprise, les tendances et les données financières. Ces informations sont largement diffusées et toutes les parties concernées y ont accès. Le département *Investor Relations* a une ligne directe et est chaque jour en contact avec la haute direction du groupe. Il fournit des recommandations quant aux informations délivrées au marché, collecte des informations sur le marché proprement dit (dont les avis des analystes sur KBC et la composition de l'actionnariat de KBC) et est impliqué dans le briefing du *senior management* en vue des contacts avec les analystes et les investisseurs.

En 2018, le département *Investor Relations* a organisé 52 *road shows* (dont la plupart à Londres et New York) et 18 *reverse road shows* (au siège de KBC) et a participé à 6 conférences



Pour en savoir plus sur les notations, veuillez consulter www.kbc.com > Investor Relations > Ratings. Vous trouverez de plus amples informations sur nos émissions de dettes dans la présentation intitulée Debt investor, à l'adresse www.kbc.com > Investor Relations > Présentations.

internationales, pour la majeure partie conjointement avec des membres de la haute direction de KBC (généralement le CEO ou le CFO). Quelque 27 analystes *sell-side* assurent la couverture permanente de notre groupe. Vous

trouvez la liste de ces analystes sur www.kbc.com. Vous trouverez un résumé de leurs recommandations concernant l'action KBC (à fin 2018) dans le tableau.

Investor relations

2018

Nombre de <i>roadshows</i>	52
Nombre de <i>reverse roadshows</i>	18
Nombre de conférences internationales	6
Nombre d'analystes <i>sell-side</i> qui suivent KBC	27
Recommandations des analystes <i>sell-side</i> sur l'action KBC (au 31-12-2018)	
'Acheter'/'Surperformance'	70%
'Conserver'/'Neutre'	26%
'Vendre'/'Sous-performance'	4%
Application KBC Investor Relations	





Notre stratégie

Notre stratégie repose sur quatre principes:

- Le client est au centre de tout ce que nous entreprenons.
- Nous voulons offrir à nos clients une expérience unique en matière de bancassurance.
- Nous envisageons le développement de notre groupe sur le long terme et nous entendons réaliser une croissance durable et rentable.
- Nous prenons nos responsabilités vis-à-vis de la société et des économies locales.

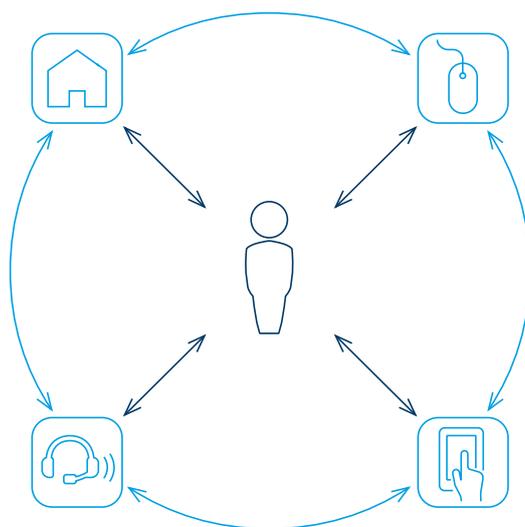
Nous menons cette stratégie dans un cadre rigoureux de gestion des risques, du capital et de la liquidité.

Entreprendre durablement signifie pour nous être à même de répondre aux attentes de toutes nos parties prenantes et pouvoir respecter tous nos engagements, non seulement aujourd'hui mais également demain. Notre politique durable repose sur notre vigueur financière et sur les trois pierres angulaires suivantes:

- stimulation du comportement responsable de nos collaborateurs;
- renforcement de notre impact positif sur la société;
- limitation de notre empreinte négative sur la société.

Le client est au centre de notre culture d'entreprise





Jour après jour, nous devons continuer à mériter la confiance de nos clients. Nous ambitionnons de leur offrir des solutions complètes, accessibles et pertinentes à un prix juste, ainsi qu'une expérience client optimale. Chez KBC, ce sont les besoins du client qui constituent toujours le point de départ, pas nos produits et services bancaires ou d'assurances.

Pour cela, nous devons nous adapter à un environnement en mutation constante, à l'évolution du comportement et des attentes de nos clients, et aux nouvelles technologies. C'est la raison pour laquelle nous sommes continuellement à l'écoute de nos clients et suivons de près les résultats du lancement de nouveaux produits. Du reste, nous aimons consulter le client dès le stade du développement. Nous prêtons également attention aux différents courants et tendances de notre société. Les points de vue ainsi obtenus nous permettent d'accompagner l'évolution de nos clients et de la société.

Il est clair que la dimension numérique a pris une importance extrême dans le secteur financier ces dernières années. Cela influence grandement le comportement de nos clients. Plus que jamais, ces derniers attendent un service rapide, voire immédiat. Ils détestent la complexité, mettent l'accent sur la facilité d'utilisation et, grâce à l'Internet, sont devenus experts de différents domaines, ce qui leur permet notamment de comparer simplement différents prestataires. Il est donc impératif de continuer à mériter sans cesse la confiance du client.

Dans ce monde de plus en plus numérique aussi, nous entendons apporter une réponse intégrée aux attentes de la clientèle dans le domaine de la bancassurance, grâce à un service financier *one stop* étendu, dans lequel le client a le choix d'une offre plus large, complémentaire et optimisée. Nous avons l'intention d'investir 1,5 milliard d'euros dans la révolution numérique entre 2017 et fin 2020.

Mais le numérique est un moyen, pas une fin en soi. Nous avons pour ambition de renforcer encore la dimension humaine, en mettant en œuvre de manière idoine les outils numériques et l'intelligence artificielle. Chaque client peut ainsi déterminer lui-même le degré d'intégration numérique souhaité et les limites en matière de respect de la vie privée. Le contact humain conservera un rôle crucial mais sera renforcé par les possibilités numériques, par exemple un contact individuel soutenu par des conseils automatisés, ou *chatbots*, comme dans l'application *K'Ching* en Belgique. Dans le chapitre Nos divisions, nous donnons différents exemples de nouveaux produits et services numériques dans nos marchés clés.

Cette manière de travailler exige par ailleurs de continuer à simplifier les processus, les systèmes et les produits en interne. C'est pourquoi nous devons encore augmenter l'efficacité de nos processus et de notre gestion de données, pour offrir aux clients une expérience confortable et agréable, rapide et volontaire. Au sein de notre groupe, nous veillons aussi à échanger les idées et à copier et réutiliser, autant que faire se peut, les applications sur d'autres marchés clés du groupe. C'est une façon de créer de nouvelles synergies et d'exploiter le talent, l'esprit d'entreprise et les moyens disponibles au sein du groupe.

La protection de la vie privée et des données est étroitement liée à notre métier de bancassureur, et donc extrêmement importante pour nos parties prenantes internes et externes. La numérisation est à l'origine d'une masse de données qui nous permettent de mieux connaître le client et, partant, de mieux le conseiller. Mais il va de soi que le client n'acceptera que nous analysons ces données que s'il nous fait déjà confiance. Pour cela, nous avons rédigé une politique de protection de la vie privée très rigoureuse. Le respect de la vie privée et la protection des données sont non seulement des notions objectives, légalement définies mais également extrêmement subjectives.

C'est pourquoi nous voulons laisser au client la liberté de choisir ce qu'il nous autorise à faire de ses données. Par ailleurs, nous souhaitons communiquer de façon transparente et proposer à nos clients un aperçu sans ambiguïté en matière de respect de la vie privée, afin qu'à tout moment ils puissent modifier leur choix. Une analyse des données intelligente associée à une protection efficace de la vie privée constituent pour nous une véritable opportunité d'intensifier la confiance que nos clients nous témoignent.

Nous attendons de nos collaborateurs qu'ils communiquent de manière accessible, claire, compréhensible et transparente avec nos clients. Ce n'est pas simple si l'on prend en compte les exigences réglementaires qui nous sont imposées, et notamment les courriers liés aux risques, frais et commissions. C'est la raison pour laquelle des projets sur la simplification et l'amélioration de notre communication à l'égard de nos clients ont été initiés il y a quelques années en Belgique. Nous veillons en outre à ce que nos équipes commerciales soient régulièrement formées et puissent ainsi tenir compte comme il se doit de l'évaluation des risques pour les différents produits et services.

L'accès aux services et conseils financiers fiables pour chaque partie de la population contribue au développement économique et représente la base de l'intégration financière et

sociale. En tant que bancassureur, nous prenons également nos responsabilités: nous investissons dans la familiarisation aux questions financières et, par notre conseil soigné et transparent, nous voulons encourager la prise de décisions financières judicieuses. Le lecteur trouvera, dans la partie intitulée Notre stratégie, sous Notre rôle dans la société, plusieurs exemples d'initiatives destinées à encourager la culture financière.

La centricité client constituant la pierre angulaire de notre stratégie, nous en assurons un suivi rigoureux. Nous réalisons périodiquement des enquêtes auprès de nos clients et organisons régulièrement des discussions avec des panels de clients. Nous engageons aussi spécifiquement le dialogue avec des ONG et réunissons chaque année nos parties prenantes pour un débat. Nous surveillons de très près notre réputation et nous partageons nos analyses avec tous les services et personnes concernés afin qu'ils puissent faire le nécessaire.

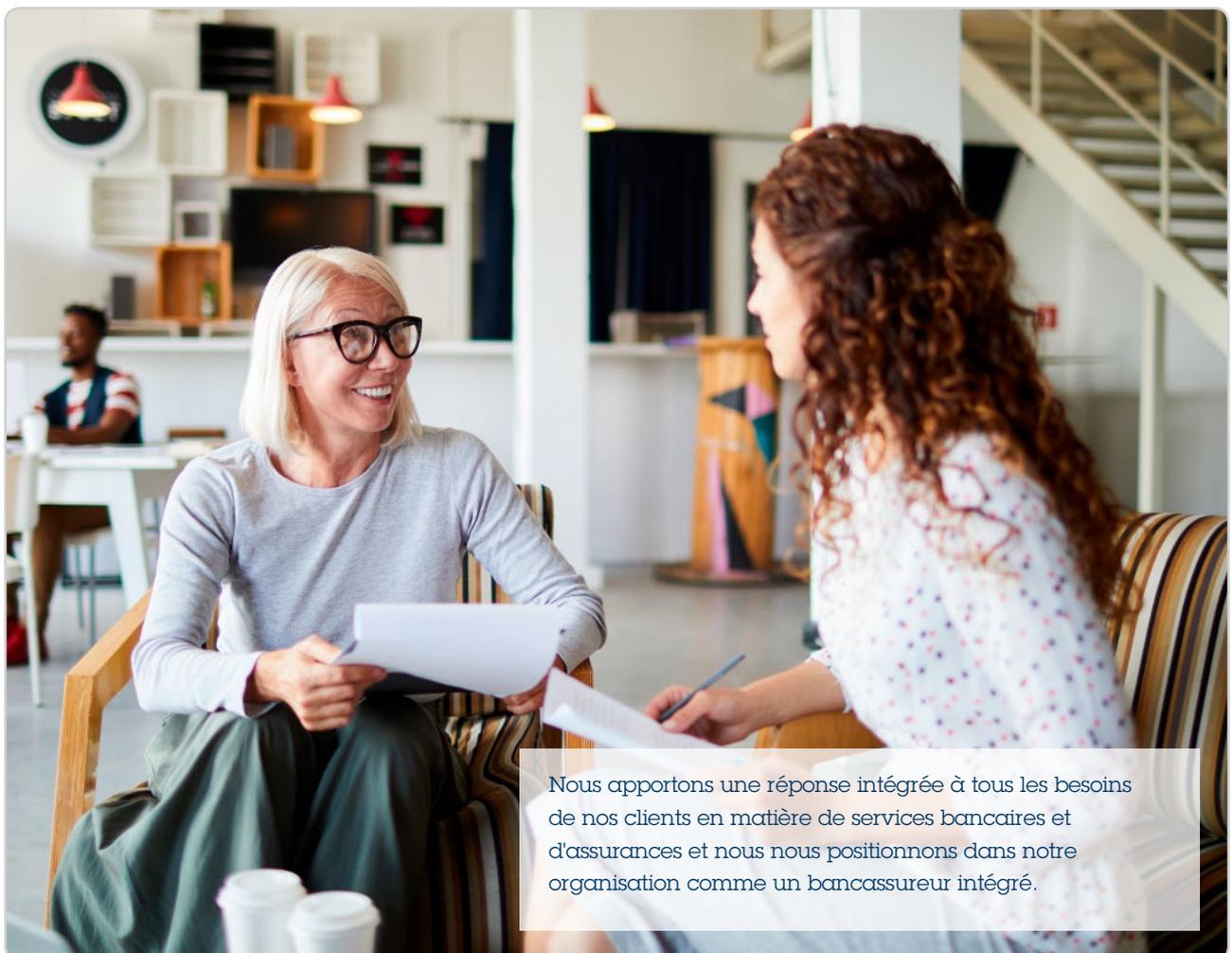
Vous trouverez ci-après les objectifs et résultats en matière d'expérience client et de réputation. L'évaluation compare le score de la (des) principale(s) entité(s) KBC dans chaque pays clé avec le score moyen du secteur (groupe de pairs) par pays. Nous jugeons le score *supérieur* ou *inférieur* à partir d'un écart de 5 points de pourcentage par rapport à la moyenne du groupe des pairs.

KPI	Description	Objectif et résultat
Indice de réputation 	L'indice traduit l'attitude générale du public vis-à-vis de l'entreprise; il est influencé par la performance de sept <i>reputation drivers</i> qui sont également mesurés dans l'étude. Le sondage est réalisé par Ipsos.	Objectif: score égal ou supérieur à la moyenne du groupe des pairs par pays ¹ Résultat 2018: Les scores obtenus par KBC en Belgique, ČSOB en République tchèque, ČSOB en Slovaquie, K&H en Hongrie, UBB/DZI en Bulgarie et KBC Bank Ireland en Irlande sont dans le droit fil de la moyenne du groupe de pairs dans ces mêmes pays.
Expérience des clients 	L'expérience des clients se mesure à la lumière des réponses à des affirmations comme « offre des services et des produits de qualité », « offre des produits et des services transparents », « est facilement abordable », « offre un bon rapport qualité-prix », « comprend les besoins du client ». Le sondage est réalisé par Ipsos.	Objectif: score égal ou supérieur à la moyenne du groupe des pairs par pays ¹ Résultat 2018: Les scores obtenus par KBC en Belgique, ČSOB en République tchèque, ČSOB en Slovaquie, K&H en Hongrie, UBB/DZI en Bulgarie et KBC Bank Ireland en Irlande sont dans le droit fil de la moyenne du groupe de pairs dans ces mêmes pays.
Interaction numérique 	Part des clients qui interagissent avec KBC par le biais d'au moins un des canaux non physiques (canal numérique ou centre de conseil à distance) ²	Objectif: ≥ 80% en 2020 Résultat 2018: 78%

¹ En Belgique, les références financières sont: BNP Paribas Fortis, ING, Argenta, Ethias, AG Insurance, Belfius, Baloise; en Tchéquie: Air Bank, GE Money Bank, Česká spořitelna, Komerční banka, Kooperativa pojišť'ovna, Česká pojišť'ovna, Fio banka, Česká pošta, Unicredit Bank; en Hongrie: OTP Bank, Erste Bank Hungary, Budapest Bank, CIB Bank, Raiffeisen Bank Hungary, UniCredit Bank Hungary; en Slovaquie: Slovenská sporiteľ'ňa, VÚB Banka, Tatra banka, Prima banka, Poštová Banka, Unicredit Bank, Allianz; en Irlande: Permanent TSB, Bank of Ireland, Ulster Bank, AIB, EBS; en Bulgarie: UniCredit Bulbank, DSK Bank, Allianz Bank, Central Cooperative Bank, Bulstrad Vienna Insurance, Armeec, Piraeus bank, Allianz Insurance. Les scores correspondent aux marques KBC (Banque et assurances) en Belgique, ČSOB (Bank) en Tchéquie, ČSOB (Bank) en Slovaquie, K&H (Bank) en Hongrie, KBC en Irlande et UBB et DZI en Bulgarie.

² Hors Bulgarie et Postal Savings Bank (République tchèque). Hors clients *dormants*. En ce compris les clients qui, outre les canaux non physiques, sont également en contact avec KBC par l'intermédiaire des agences. Pondérée sur la base du nombre de clients actifs par pays.

Nous proposons à nos clients une expérience de bancassurance unique.



En tant que bancassureur, nous mettons, avec notre offre de produits intégrée, le client au centre de nos préoccupations. Nous conseillons le client d'une manière qui dépasse la simple activité de banque ou d'assurance (en fonction de ses besoins familiaux, en matière de logement, de mobilité, etc.). Nos clients ne rêvent en effet pas de crédits ou d'assurances... ils rêvent de voiture, de maison, de voyage, de créer leur entreprise. Pour concrétiser ces rêves, ils ont besoin d'argent... Une fois toutes ces choses obtenues, ils tiennent à les protéger. Ils se mettent alors en quête d'une assurance. Notre modèle de bancassurance intégré nous permet de leur proposer, de façon proactive, une gamme complète de produits de banque et d'assurance.

Pour le client, notre modèle intégré offre l'avantage d'un vaste service *one-stop*, ce qui lui permet de choisir parmi une gamme plus large de produits et services complémentaires et optimisés.

Les activités de bancassurance offrent de surcroît d'importants avantages au groupe en termes de diversification des revenus, une meilleure répartition des risques, un potentiel de vente supplémentaire grâce à l'effet de levier de nos différents canaux de distribution de banque et d'assurance, d'importantes économies de coûts et des synergies fortes.

Nous nous efforçons d'intégrer nos canaux (agences bancaires et d'assurances, contact centers, automates, site internet, application de home banking et apps mobiles). C'est parce que nous sommes à la fois banquier et assureur que nous pouvons réaliser pleinement cette intégration et cette fluidité des

services. La diversité de canaux la plus appropriée est définie au niveau local en fonction des besoins des clients et dépend aussi du degré de maturité de la banque et de l'assureur dans chaque pays.

Nous avons développé un concept unique de collaboration entre les sociétés de banque et d'assurance de notre groupe. Le déploiement du modèle varie d'un pays à l'autre.

En Belgique, où nous sommes le plus avancés dans ce domaine, l'entreprise de bancassurance fonctionne déjà comme une seule entité opérationnelle qui réalise des synergies à la fois commerciales et non commerciales. Notre modèle en Belgique se caractérise par une coopération unique entre nos agences bancaires et nos agences d'assurances dans les micromarchés. Nos agences bancaires vendent des produits bancaires et des assurances standard et orientent le client à la recherche d'autres produits d'assurances vers l'agence d'assurances dans le même micromarché. Nos agences d'assurances vendent tous les produits d'assurance et traitent tous les sinistres, y compris ceux pour lesquels l'assurance avait été vendue par une agence bancaire.

Dans nos autres pays stratégiques, nous ne sommes pas aussi avancés qu'en Belgique, mais nous entendons créer, le plus rapidement possible, un modèle de distribution intégré permettant des synergies. En Irlande, nous nous concentrons sur la collaboration avec des tierces parties.

Grâce à notre modèle de bancassurance, nous réalisons aussi différentes synergies commerciales. En Belgique, par exemple,

2018

Quelque 50%

des ménages clients de KBC Bank en Belgique disposent d'au moins un produit d'assurance souscrit chez KBC.

60%

environ des clients de ČSOB en République tchèque, qui ont souscrit un crédit-logement à la banque, disposent également d'une police logement émise par le groupe.

12%

de croissance moyenne du nombre de clients de la bancassurance en République tchèque en deux ans

nos clients ont souscrit en 2018 une assurance solde d'emprunt auprès de notre assureur pour huit crédits-logement sur dix contractés chez KBC Bank et de huit à neuf sur dix ont conclu une assurance habitation. Chez ČSOB en République tchèque, six clients sur dix ayant souscrit un prêt hypothécaire en 2018 ont aussi contracté une assurance habitation auprès de notre groupe.

Autre exemple: en Belgique, environ la moitié des ménages qui effectuent leurs opérations bancaires auprès de KBC Banque détiennent au moins un produit de KBC Assurances. Environ un cinquième des ménages a même souscrit minimum trois

produits bancaires et trois produits d'assurance de KBC. Le nombre de clients qui nous font confiance aussi bien pour la banque que pour les assurances du groupe a de nouveau augmenté en 2018. Vous trouverez ci-après les chiffres par division.

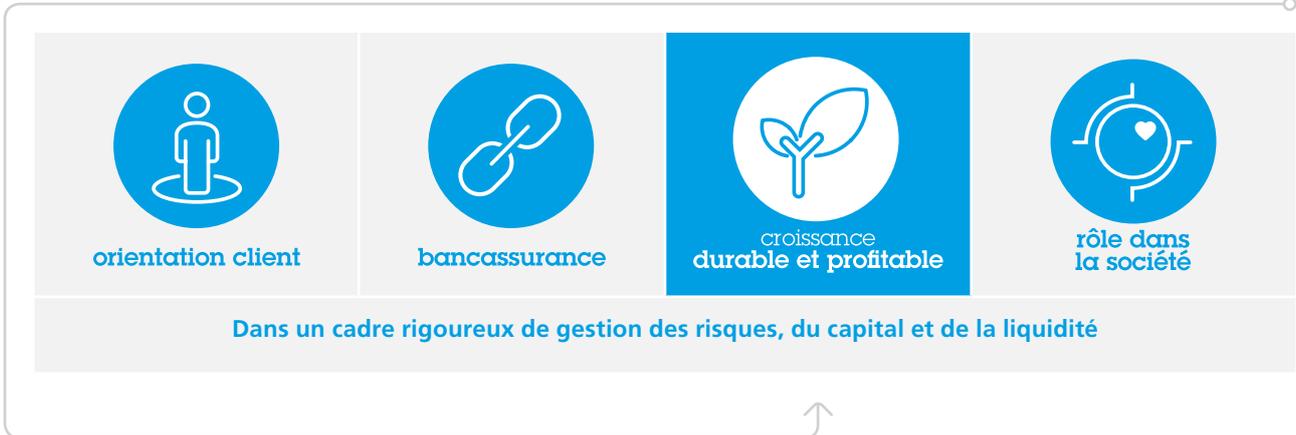
Nous assurons le suivi de nos performances en bancassurance et de notre développement numérique à l'aide d'une série d'indicateurs clés de performance (KPI), dont les principaux figurent dans le tableau ci-dessous.

KPI	Description	Objectif et résultat
CAGR clientèle bancassurance 	Croissance annuelle composée du nombre de clients détenant au moins 1 produit bancaire et 1 produit d'assurance du groupe ¹	Objectif: CAGR 2016-2020 \geq 2% en Belgique, \geq 15% en Tchéquie, \geq 10% sur les Marchés internationaux Résultat CAGR (taux de croissance) 2016-2018: +1% en Belgique, +12% en République tchèque, +31% ² sur les Marchés internationaux
CAGR clientèle bancassurance stable 	Croissance annuelle composée du nombre de clients détenant au moins 2 produits bancaires et 2 produits d'assurance du groupe (3 et 3 pour la Belgique) ¹	Objectif: CAGR 2016-2020 \geq 2% en Belgique, \geq 15% en Tchéquie, \geq 15% sur les Marchés internationaux Résultat CAGR (taux de croissance) 2016-2018: +1% en Belgique, +19% en République tchèque, +33% ² sur les Marchés internationaux

¹ Basé sur une liste de produits sélectionnés au préalable.

² Croissance essentiellement due à l'intégration d'UBB Life dans les chiffres (voyez Nous nous concentrons sur une croissance durable et rentable).

Nous nous concentrons sur une croissance durable et rentable



Le développement de relations à long terme avec nos clients est crucial pour assurer notre existence à long terme. Nous ne visons donc pas des rendements élevés à court terme assortis de risques excessifs: nous optons plutôt pour une croissance durable et rentable sur le long terme.

La réflexion durable à long terme implique aussi que nous nous concentrons sur les économies locales de nos marchés stratégiques et que nous n'investissons que dans une certaine mesure dans des projets éloignés de ces marchés stratégiques. Notre empreinte environnementale géographique reste concentrée sur nos pays stratégiques. Dans tous ces pays stratégiques, nous envisageons notre présence comme un engagement à long terme. Nous souhaitons y poursuivre l'optimisation de notre présence par le biais de la croissance organique ou de reprises intéressantes, répondant à des critères stratégiques et financiers clairs et rigoureux.

Nos activités de rachat ont été limitées en 2018. En Bulgarie, nous avons repris les 40% de participation résiduelle dans la joint-venture compagnie d'assurances vie de notre filiale United Bulgarian Bank. Nous avons intégré UBB Life, cette compagnie, dans DZI. La transaction permettra à KBC de commercialiser les produits d'assurance vie et d'assurances dommages de DZI par l'intermédiaire des agences UBB. Et de déployer ainsi son modèle de bancassurance en Bulgarie, l'un

de ses marchés stratégiques. DZI et UBB Life détiennent de ce fait ensemble une part de plus de 20% du marché bulgare des assurances vie.

La quête d'une croissance durable et rentable signifie également que nous veillons à diversifier notre base de revenus. Nous voulons dès lors générer davantage de revenus de *fees* (commissions perçues, notamment de nos activités de gestion d'actifs) et d'activités d'assurance (primes acquises) à côté de nos revenus d'intérêts. Nous souhaitons également développer davantage notre offre *one stop shop* à destination de nos clients par le biais de partenariats avec des entreprises du secteur des fintech, voire de notre propre secteur, et offrir en outre des services liés à la bancassurance, comme le conseil.

En outre la gestion rigoureuse des risques dans tout ce que nous entreprenons est la condition absolue pour préserver la durabilité. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le paragraphe Nous souhaitons que nos ambitions se réalisent dans le cadre d'une gestion rigoureuse des risques.

Nous suivons nos performances à long terme et l'accent mis sur l'économie réelle et la durabilité par le biais d'un certain nombre d'indicateurs clés de performance (KPI), dont les principaux figurent dans le tableau qui suit.



KPI	Description	Objectif et résultat
CAGR total des produits 	Croissance annuelle composée du total des produits. Le calcul ne tient pas compte des variations de valeur des dérivés ALM destinés à la gestion du bilan.	Objectif: CAGR total des produits 2016-2020 2,25% Résultat 2016-2018: +2,5%
Ratio charges/produits 	[Charges d'exploitation des activités bancaires] / [total des produits des activités bancaires]. Le ratio est calculé avec et sans taxes bancaires spécifiques.	Objectif: ratio charges/produits (taxe bancaire exclue/incluse): ≤ 47%/≤ 54% en 2020 Résultat 2018 (taxe bancaire exclue/incluse): 51%/57,5%
Ratio combiné 	[Charges techniques d'assurance, y compris les frais internes de règlement des sinistres / primes d'assurance acquises] + [charges d'exploitation / primes d'assurance comptabilisées] (pour assurances dommages, et données après réassurance)	Objectif: ratio combiné: ≤ 94% en 2020 Résultat 2018: 88%
Innovation 	L'innovation, c'est: «Lancer des services/ produits innovants avant la concurrence», «Innover en permanence afin d'améliorer l'expérience client», «Dépasser les attentes du client», «Utiliser des technologies avancées». Le sondage est réalisé par Ipsos.	Objectif: score égal ou supérieur à la moyenne du groupe des pairs par pays* Résultat 2018: KBC en Belgique et KBC Bank Ireland en Irlande obtiennent un score plus élevé que la moyenne du groupe de pairs. Les résultats de ČSOB en Slovaquie et de K&H en Hongrie sont dans le droit fil de la moyenne du groupe de pairs dans ces mêmes pays. ČSOB en République tchèque et UBB/DZI en Bulgarie obtiennent un score inférieur à la moyenne du groupe de pairs dans ces pays.

* La liste des *benchmarks* et l'explication de la méthodologie figurent sous le tableau Le client est au centre de notre culture d'entreprise.

Vous souhaitez en savoir plus?

Vous trouverez les informations relatives à la stratégie par division et par pays dans le chapitre Nos divisions. Des compléments d'information à propos des performances financières sont disponibles au chapitre Notre rapport financier.

Notre rôle dans la société



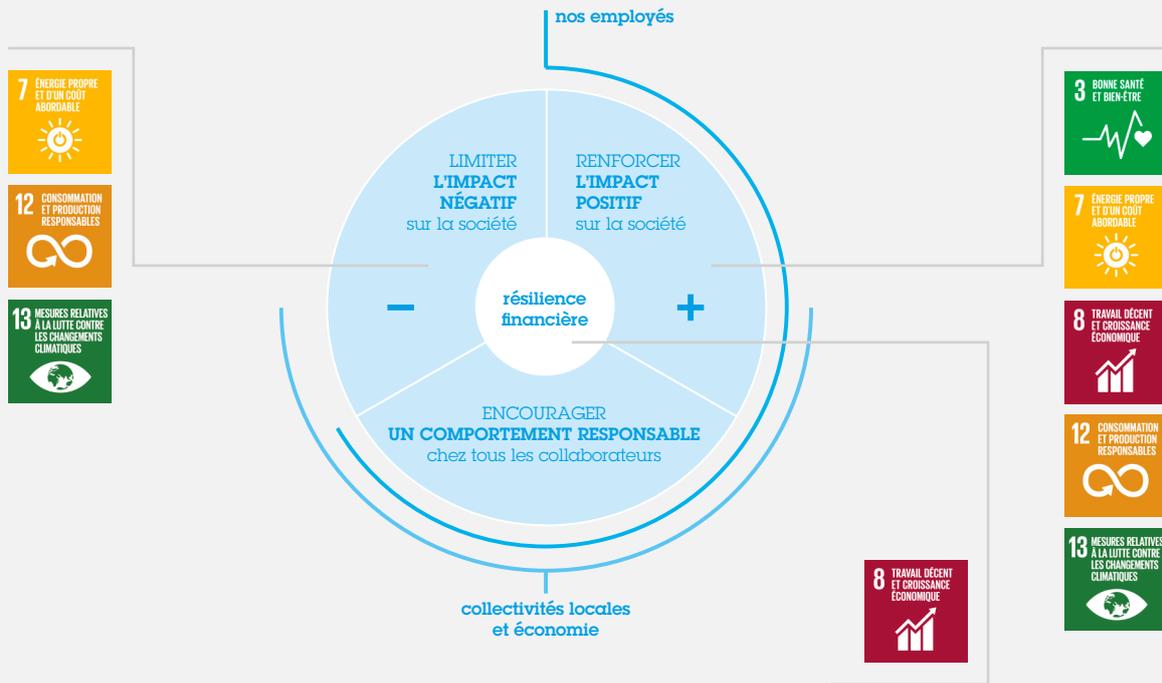
En tant que bancassureur durable, nous voulons avant tout pouvoir répondre aux attentes de toutes nos parties prenantes. Nous voulons par ailleurs respecter nos engagements afin de pouvoir garantir un service durable, non seulement aujourd'hui mais également dans le futur. Lorsque nous exerçons ces activités stratégiques, nous tenons scrupuleusement compte des aspects éthiques, sociaux et environnementaux, convaincus qu'il s'agit là de la meilleure garantie pour créer de la valeur à long terme pour toutes les parties prenantes.

Nous pensons qu'en appliquant le principe de durabilité pour nos activités stratégiques, nous pouvons faire une réelle différence pour l'économie locale et pour la société. Nous estimons aussi que ce principe de durabilité doit être intégré au niveau de l'organisation dans son ensemble et supporté par tous nos collaborateurs. Nous n'atteindrons cet objectif que si nous disposons de suffisamment de moyens financiers. C'est la raison pour laquelle nous cherchons en permanence un équilibre entre une rentabilité correcte et la concrétisation de notre rôle d'entreprise socialement responsable. Nous cherchons dans ce cadre à stimuler le comportement responsable de nos collaborateurs, à accroître notre impact positif et à limiter notre empreinte négative sur la société.

Objectifs de développement durable

En 2015, les États membres des Nations Unies ont signé un plan de développement visant à améliorer le monde à l'horizon 2030. L'ambitieux plan d'action comprend 17 objectifs de développement durable (*Sustainable Development Goals*, ou SDG). Les SDG exigent de tous les acteurs qui composent une société, y compris, donc, le monde économique, qu'ils consentent des efforts.

En tant qu'établissement financier, KBC souhaite contribuer au bien-être économique des entreprises, des particuliers et des pouvoirs publics, et les soutenir afin d'obtenir de meilleurs résultats sociaux. Nous développons des produits et des services de bancassurance durables répondant aux défis sociaux et environnementaux. Nous avons pour cela greffé notre stratégie de développement durable sur les SDG. Même s'il existe une corrélation entre les 17 SDG et bien qu'ils soient tous pertinents, nous avons sélectionné les objectifs sur lesquels nous pouvons agir le plus par le biais de nos activités stratégiques. Vous trouverez dans le tableau le lien entre notre stratégie de développement durable et les SDG.



Santé et bien-être

Nous souhaitons développer des produits de bancassurance axés sur la santé, les soins de santé et l'amélioration de la qualité de vie. Nos projets sociaux nous permettent de nous concentrer sur la santé et la sécurité routière, notamment. Nous visons un équilibre optimal entre travail et vie privée pour nos collaborateurs.



Énergie abordable et durable

Nous contribuons activement à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Nous investissons dans des initiatives dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique par le biais de nos activités de bancassurance, et nous avons élaboré un programme de sortie pour le financement des solutions énergétiques non durables.



Intégrité dans le travail et croissance économique

Nos activités de bancassurance nous permettent de soutenir l'esprit d'entreprise et de créer des emplois, et par là même de contribuer à la croissance économique durable. Nous soutenons les entrepreneurs débutants et nous investissons dans l'innovation et la technologie grâce aux liens de collaboration noués avec des start-up et des fintechs. Nous jouons un rôle important dans la protection des droits du travail fondamentaux, d'une rémunération équitable, de l'égalité des chances et des possibilités de formation et de développement pour tous nos collaborateurs.



Consommation et production responsables

Nous soutenons la transition vers une économie circulaire et sobre en carbone. Nous développons des produits et des services de bancassurance durables qui répondent aux défis sociaux et environnementaux. Nous proposons des investissements durables en guise d'alternative équivalente aux fonds conventionnels. Nous entendons réduire notre impact négatif en adoptant une approche durable avec l'énergie, le papier, l'eau, la mobilité et les déchets, et en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre.



Action pour le climat

Nous suivons une politique environnementale stricte avec notre portefeuille de crédits, d'investissements et d'assurances. Nous développons des solutions d'entreprises permettant aux clients de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de réaliser la transition vers une économie sobre en carbone. Nous limitons notre impact sur l'environnement et communiquons à ce sujet. Nous entendons nous attaquer aux risques liés au climat et misons sur les opportunités en la matière.



Nous voulons stimuler le comportement responsable chez tous nos collaborateurs

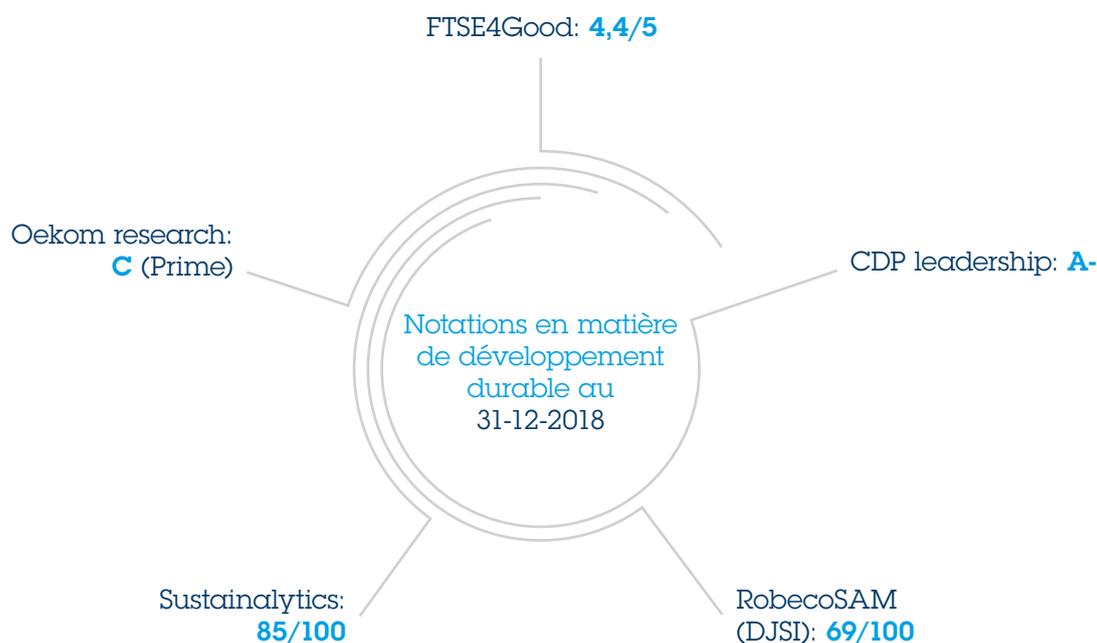
Si nous souhaitons conserver la confiance de nos parties prenantes et continuer à croître, il est extrêmement important que nous adoptions un comportement responsable dans toutes nos activités. Raison pour laquelle ce sujet figure tout en haut de notre agenda. En 2018 également, nous avons fourni un travail considérable en matière de comportement responsable et plus particulièrement en ce qui concerne l'*esprit* d'un comportement responsable. En effet, le comportement responsable va au-delà de la réglementation et de la compliance. Il s'agit d'une attitude. De la mission de tous dans l'organisation, dans toutes ses couches, au quotidien.

Le comportement responsable est difficile à définir. Nous avons dès lors choisi de ne pas définir de directives détaillées sur ce qu'est le comportement responsable, mais de donner quelques principes, énumérés dans le 'Guide pour un (mon) comportement responsable'. Il ne s'agit pas d'un document universel qui reprendrait toutes les situations auxquelles sont confrontés les collaborateurs dans leurs tâches professionnelles au quotidien, car il convient de laisser une place au bon sens et à la vision professionnelle multidimensionnelle, qui va plus loin que les chiffres. L'intégrité, qui requiert honnêteté, correction, transparence, confidentialité, ainsi qu'une saine prise de conscience des risques, sous-tend notre comportement responsable. L'intégrité et les valeurs éthiques sont également

transposées dans notre Code de déontologie à l'usage des collaborateurs. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet au chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise.

Dans le chef d'un bancassureur, cette notion s'exprime explicitement sous la forme d'une prestation de services et de relations commerciales appropriées. Nous accordons dès lors une attention toute particulière à la formation et à la conscientisation. La KBC University, le programme de formation réservé aux membres de la direction, fait également la part belle au comportement responsable. La théorie y est expliquée et mise en pratique à l'aide de situations concrètes. L'objectif est que les membres de la direction transmettent cette politique du comportement responsable à toute l'organisation. En outre, nous lançons p. ex. en Belgique un dilemme sur l'intranet tous les mois. Les collègues sont invités à discuter de ce dilemme en groupe et à l'analyser sous divers angles.

Nous communiquons en toute transparence sur nos règles et politiques. Vous pouvez les consulter sur le site Internet www.kbc.com/fr/politiques. Vous trouverez de plus amples informations sur la politique d'intégrité et son application au chapitre intitulé Déclaration de gouvernance d'entreprise.



Nous souhaitons renforcer notre impact positif sur la société

Outre notre contribution à l'économie réelle, nous entendons également renforcer notre impact positif sur la société. Nous entendons relever les défis mondiaux en développant des solutions financières et d'assurances innovantes en réponse aux thèmes sociaux locaux.

Compte tenu du contexte observé sur différents marchés domestiques, nous avons défini les axes prioritaires suivants en matière de durabilité: la Familiarisation aux questions financières, la Responsabilité à l'égard de l'environnement, l'Esprit d'entreprise, le Vieillessement et/ou la Santé. Ces axes prioritaires traduisent concrètement les SDG dans notre stratégie en matière de développement durable et nos activités quotidiennes.

Nous sommes convaincus qu'en contribuant activement à rendre les marchés financiers plus durables, nous pouvons créer un effet de levier qui favorisera la transition vers une économie sobre en carbone. C'est la raison pour laquelle, en juin, nous avons été le premier établissement financier belge à émettre notre premier emprunt obligataire vert (*Green Bond*): il s'agissait d'une émission de 500 millions d'euros pour une durée de cinq ans, réservée aux investisseurs institutionnels et professionnels. Un emprunt obligataire vert est un emprunt qui répond aux *Green Bond Principles*. Ces directives de l'*International Capital Markets Association* stipulent que les

moyens financiers levés par cette obligation ne peuvent être utilisés que pour le (re)financement de projets durables.

Nous continuons aussi de miser sur les fonds d'investissement durables: nous proposons à nos clients une offre variée de fonds d'investissement durables, qui va des traditionnels fonds *Best-in-Class* et des fonds à connotation durable aux fonds *Impact Investing*, plus récents. Nous réalisons une analyse approfondie afin de déterminer quels sont les entreprises et les pays qui font partie de l'univers des investissements durables offrant des solutions de placement durables et responsables. Nous nous sommes fixé un objectif pour les fonds durables. Cela devrait représenter dix milliards d'euros d'investissements durables (sous gestion) d'ici 2020. Un état des lieux est proposé plus loin dans ce chapitre.

En mai 2018, en tant que promoteur, KBC est le premier sur le marché belge à lancer un fonds d'épargne-pension durable géré par KBC Asset Management en totale adéquation avec les exigences de durabilité de la BEAMA. Pricos SRI n'a pas d'échéance finale et n'offre pas la protection du capital. Il s'agit d'un fonds d'épargne-pension géré activement, investissant uniquement dans des entreprises et des émetteurs qui réussissent le test de durabilité de KBC Asset Management, en tant que gérant. Cela signifie que ces entreprises doivent obtenir un score élevé en matière d'environnement, de politique sociale et de bonne gouvernance.

<p>La Familiarisation aux questions financières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les clients à poser les bons choix grâce à des conseils transparents et de qualité et à une communication sans ambiguïté. • Améliorer les connaissances du grand public à propos des concepts et des produits financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'initiatives en matière d'éducation financière dans tous les pays, par le biais notamment de séminaires, de différents programmes de master, ainsi que d'un éventail de formes d'apprentissage numériques et de programmes de stage. • Depuis 2016, des membres du personnel de ČSOB, en République tchèque, donnent dans des écoles des leçons sur des sujets financiers. • Des projets sur la simplification et l'amélioration de notre communication à l'égard de nos clients. • Lancement par KBC Belgique de l'initiative <i>Get-a-teacher</i>, qui permet aux écoles de renforcer les connaissances financières en recrutant un professeur auprès de KBC.
<p>La Responsabilité à l'égard de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire notre empreinte environnementale par le biais de toutes sortes d'initiatives et d'objectifs. • Mettre au point des produits et des services susceptibles de contribuer positivement à l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Émission de la première obligation verte et d'un fonds d'épargne-pension durable en Belgique. • Accent mis sur la multimobilité chez KBC Autolease, notamment par la mise en place d'un vélo-leasing. • Contrôle en matière d'énergie et de rénovation en Belgique: outil en ligne qui contient la liste de toutes les mesures d'économie d'énergie intéressantes pour votre habitation. • Collaboration entre l'assureur DZI en Bulgarie et SPARK, la première société de partage de voitures électriques à Sofia.
<p>L'esprit d'Entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En soutenant des idées et des projets novateurs, contribuer à la croissance économique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Création du KBC Trade Club: une communauté de <i>matchmaking</i> et une bibliothèque recelant des informations sur le marché pour les entrepreneurs, qui propose un accès à des milliers d'entreprises dans différents pays par le biais du Trade Club Alliance. • Élargissement de Start it @KBC: accent sur la diversité (femmes fondatrices), les <i>corporate ventures</i> et l'internationalisation. • Création de Start it @K&H en Hongrie. • Soutien des initiatives locales par l'intermédiaire de la plateforme de crowdfunding de Bolero. • Encourager les clients à franchir le pas vers l'e-commerce via Storesquare, Farmcafé et d'autres initiatives.
<p>Le Vieillessement et la Santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le <i>vieillessement</i> est le quatrième pilier choisi pour la Belgique et la République tchèque. Cela implique que nous adaptons notre politique et notre offre en produits et services à l'allongement de la durée de vie et que nous apportons une contribution positive à la problématique du vieillissement en proposant, au départ de nos activités clés, des solutions et des services spécifiques. • En Bulgarie, en Slovaquie, en Hongrie et en Irlande, nous avons choisi la <i>Santé</i> comme quatrième pilier. Ces pays stratégiques mettront au point des produits, des services et des projets axés sur l'amélioration de la santé en général, des soins de santé et de la qualité de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Digi-mardi: offre de formations gratuites permettant de familiariser les clients avec l'évolution numérique et les possibilités et la convivialité qu'elle leur offre. • En République tchèque, mise en ligne par ČSOB, en collaboration avec le centre de conseil Sue Ryder. Home, d'un portail baptisé <i>Don't get lost in old age</i>. • FitBit Pay en Irlande: une solution de paiement pour les clients soucieux de leur santé, qui établit notamment une connexion avec des appareils de fitness. • Soutien financier et matériel aux enfants malades par le biais de son programme <i>K&H MediMagic</i> en Hongrie.

Nous souhaitons limiter notre impact négatif sur la société

Les changements climatiques comptent assurément parmi les plus grands défis planétaires du 21e siècle. KBC s'est engagé pour contribuer à la transition vers une économie et une société (plus) sobres en CO₂. Nous agissons pour ce faire de trois façons: en investissant plus dans les énergies renouvelables et moins dans les carburants fossiles, en stimulant l'économie d'énergie et en limitant notre propre empreinte écologique.

Notre impact direct:

Nous limitons notre empreinte écologique:

- en imposant des objectifs en matière d'émissions de CO₂. D'ici 2030, nous entendons réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 50% par rapport à 2015;

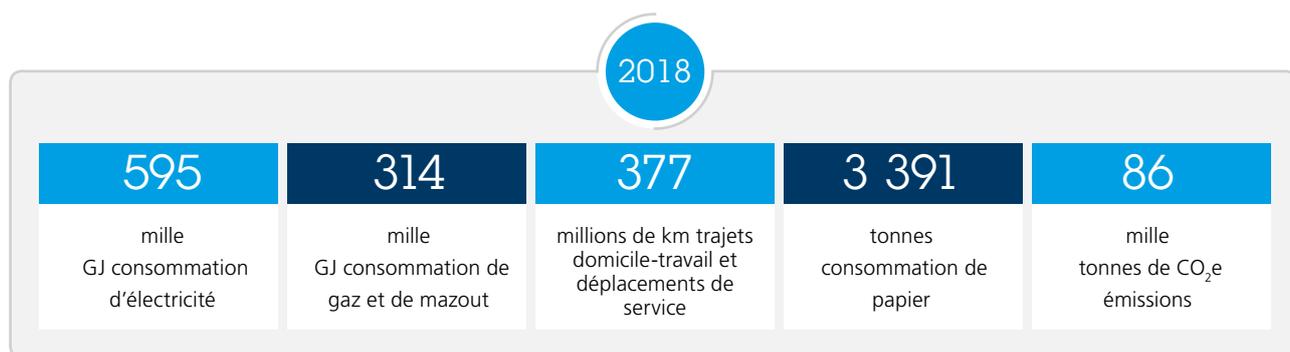
- en augmentant la part d'électricité verte dans les bâtiments de KBC et en visant l'efficacité énergétique;
- en obtenant le certificat ISO 14001 dans tous nos pays stratégiques;
- en visant aussi une société (plus) sobre en CO₂ dans notre politique RH. Nous tentons de réduire le trafic domicile-lieu de travail et les déplacements professionnels en proposant le télétravail et les réunions via Skype, en promouvant les transports en commun, en proposant le vélo-leasing et en donnant un coup de pouce aux loueurs de voitures.

Les données et les calculs des émissions de CO₂ ont été vérifiés par Vinçotte, conformément à la norme ISO 14064-3. Des compléments d'information à propos de notre empreinte écologique sont disponibles dans le rapport Développement durable.

Empreinte environnementale (émissions de gaz à effet de serre, en tonnes de CO₂e), groupe KBC*

	2018	2017
Les émissions du Scope 1 reprennent les émissions issues de la consommation directe d'énergie ainsi que les émissions dues aux déplacements de service et aux trajets domicile-travail à bord de la flotte du groupe.	37 629	41 730
Les émissions du Scope 2 englobent les émissions induites par la consommation indirecte d'énergie (consommation électrique, chauffage urbain, refroidissement et vapeur).	22 955	27 551
Les émissions du Scope 3 sont les émissions dues aux déplacements de service et aux trajets domicile-travail (à l'exception des émissions de la flotte du groupe, incluses dans le Scope 1) et les émissions dues à la consommation de papier et d'eau et au traitement des déchets.	25 004	24 903
Total	85 588	94 183
Total par ETP	2,3	2,5
Repris dans l'objectif de réduction	64 101	73 029
Repris dans l'objectif de réduction par ETP	1,7	1,9
ISO 14001 dans chaque pays stratégique	✓	✓

* Pour les détails sur la méthodologie utilisée, voir le rapport Développement durable.



Notre impact indirect:

En tant que bancassureur, notre incidence indirecte sur l'environnement et sur la société – du fait, notamment, de nos activités de crédit, de nos investissements et de notre offre de fonds – est beaucoup plus importante que notre impact direct.

Nous limitons cet impact indirect en encourageant notamment les économies d'énergie. KBC propose à ses clients toute une série de possibilités pour qu'ils puissent contribuer eux-mêmes à une société plus sobre en CO₂. Nous offrons ainsi de nombreux produits de financement et d'assurance et nous travaillons en étroite collaboration avec plusieurs partenaires. En 2018, KBC fut le premier établissement financier belge à émettre un emprunt obligataire vert pour les investisseurs institutionnels.

Nous investissons dans les énergies renouvelables et moins dans les carburants fossiles. KBC met depuis plusieurs années maintenant un terme au financement de sources d'énergie polluantes et exclut le financement d'activités de biomasse de grande envergure, l'extraction de pétrole et de gaz, le développement d'électricité à partir de l'exploitation de pétrole et de charbon. Seule la Tchéquie fait figure

d'exception. En 2018, nous avons adapté notre politique et nous avons décidé que ČSOB en Tchéquie sortirait du secteur du charbon et que l'actuelle exposition à la production d'électricité à base de charbon serait réduite à néant en 2023 au plus tard. Cela signifie que depuis mi-2018, nous ne finançons plus les centrales et les mines à charbon (nouvelles ou existantes), à une exception près: les centrales à charbon existantes pour le chauffage central pourront encore être financées jusqu'en 2035 afin d'apporter de nouvelles améliorations écologiques à ces centrales existantes. Fin 2018, le financement du charbon de KBC/ČSOB représentait moins de 40 millions d'euros, contre 256 millions d'euros deux ans plus tôt. Nous mettons fin non seulement au financement, mais aussi aux assurances, des sociétés qui recourent à des énergies polluantes. KBC souhaite en effet que d'ici à 2030, 50% de ses crédits énergétiques soient consacrés aux énergies renouvelables (un état des lieux est proposé plus loin dans ce chapitre). KBC détient déjà une part importante dans le financement de l'énergie éolienne en Flandre, tant sur terre qu'en mer. KBC a par ailleurs signé son adhésion au Green Deal Achats Circulaires afin de contribuer à l'émergence d'une économie plus circulaire en Flandre.



Nous soumettons nos activités opérationnelles à des règles strictes en matière de durabilité en ce qui concerne les droits de l'homme, l'environnement, l'éthique, ainsi que les thèmes sociétaux sensibles ou controversés. Ce tableau présente un aperçu des principes directeurs importants et récemment actualisés en matière de développement durable.

Vous trouverez, au chapitre intitulé Comment gérons-nous les risques?, sous Nouveaux développements, de plus amples informations sur les risques liés au climat et sur la façon dont nous les appréhendons.

Importants principes directeurs de KBC en matière de durabilité

Applicables à

Liste noire d'entreprises et d'activités	Il s'agit d'entreprises qui sont actives dans le secteur des systèmes d'armement controversés (armes nucléaires comprises depuis 2018) ou qui enfreignent gravement les principes du Pacte mondial des Nations Unies (<i>UN Global Compact</i>). Aucune entité de notre groupe ne peut faire des affaires avec de telles entreprises. Pour KBC Group, les transactions spéculatives relatives aux matières premières agricoles sont également reprises sur la liste noire.	Octroi de crédits, assurances, investissements propres, fonds durables et traditionnels, fournisseurs
Droits de l'homme	Nous avons adapté notre politique en matière des droits de l'homme en fonction des principes directeurs des Nations Unies pour les entreprises et les droits de l'homme, ainsi que selon les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Voir plus loin dans un paragraphe spécifique.	Octroi de crédits, assurances, investissements propres, fonds durables et traditionnels, fournisseurs, personnel
Régimes controversés	Nous ne souhaitons pas être impliqués dans des activités financières avec les régimes controversés qui se rendent coupables de graves infractions aux droits de l'homme et qui foulent aux pieds toute forme de bonne gouvernance, de légalité ou de liberté économique. Nous faisons toutefois une exception pour les biens à usage humanitaire. En nous appuyant sur des sources externes reconnues, nous déterminons chaque année les pays qui doivent être repris dans cette liste des régimes controversés.	Octroi de crédits, assurances, investissements propres, fonds durables et traditionnels, fournisseurs
Politique de bancassurance durable et responsable	Nous avons fixé des restrictions à l'octroi de crédits et d'assurance applicables à d'autres secteurs controversés ou sensibles sur le plan sociétal, comme le secteur de l'énergie, le financement de projet, les activités liées à l'armement, la culture destinée à la production de produits narcotiques, les paris, la fourrure, la production d'huile de palme, l'exploration minière, la déforestation, l'accaparement de terre et le déménagement forcé de populations indigènes, ainsi que la prostitution. Nous avons actualisé récemment la ' <i>Energy Credit & Insurance Policy</i> ' pour le financement du charbon en Tchéquie, la ' <i>Policy on Arms-related activities</i> ' et la politique pour l'industrie du tabac, et nous avons introduit une nouvelle ' <i>Mining Policy</i> ' et un nouvel ' <i>Animal Welfare Statement</i> '.	Octroi de crédits, assurances
Exclusions de KBC Asset Management pour les investissements durables	Pour les fonds traditionnels, nous appliquons les exclusions minimales sur la base de la liste noire d'entreprises qui sont actives dans le secteur des systèmes d'armement controversés ou qui enfreignent gravement les principes du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact), la politique en matière de droits de l'homme ou celle relative aux régimes controversés. En outre, les produits d'investissement basés sur la spéculation sur les prix des denrées alimentaires sont totalement exclus. Pour les fonds durables, nous poussons encore plus loin les exclusions et restrictions d'activités controversées, notamment les paris, le tabac, la navigation spatiale et la défense, la fourrure, etc.	Fonds durables

KBC et les recommandations TCFD

Le changement climatique est l'un des principaux défis auxquels le monde est aujourd'hui confronté. Nous reconnaissons notre responsabilité, pour permettre la transition vers une économie et une société sobres en carbone et voulons assumer activement notre rôle et soutenir le changement.

Nous sommes conscients des risques financiers et autres qu'entraîne le changement climatique. L'évaluation et la gestion de ces risques sont intégrées dans notre cadre général de gestion des risques. Nous sommes convaincus qu'une communication transparente sur l'impact lié au climat créera un terrain de jeu équitable et stimulera les progrès nécessaires pour limiter le réchauffement de la planète. C'est la raison pour laquelle nous avons souscrit, en décembre 2017, aux recommandations des *Task Force for Climate-related Financial Disclosures* (TCFD).

Notre approche aujourd'hui

Nous disposons, à la fois pour notre approche en matière de développement durable et pour notre gestion des risques, d'un modèle de gouvernance solide. Le Conseil d'administration et le Comité de direction constituent à cet égard le niveau supérieur (voir Notre approche du développement durable).

Ces dernières années, nous avons franchi plusieurs étapes en matière de gestion des risques et opportunités liés au climat et en matière d'ancrage du développement durable dans notre stratégie clé et nos activités.

Notre stratégie climatique recèle deux impératifs: limiter notre impact négatif et accroître notre impact positif. Compte tenu de l'influence majeure de la consommation d'énergie sur le changement climatique, nous nous efforçons tout d'abord de réduire notre exposition au charbon et aux autres carburants fossiles, d'accroître notre exposition aux projets dédiés à

l'énergie renouvelable et de soutenir les investissements de nos clients dans l'efficacité énergétique.

Les risques liés au changement climatique, en l'espèce l'incidence éventuelle des catastrophes naturelles de grande envergure, sont totalement intégrés dans la gestion des risques de nos activités d'assurance. Au niveau du groupe, nous avons explicitement défini le changement climatique comme un risque et nous l'avons intégré comme risque stratégique et spécifique aux entreprises. Le changement climatique fait partie des risques majeurs identifiés par la récente analyse des risques, approuvée par le Conseil d'administration et le Comité de direction et intégrée dans l'exercice de planification financière.

Conformément à notre politique durable, nous avons d'ores et déjà défini un certain nombre d'indicateurs et d'objectifs liés au changement climatique. Nous y reviendrons dans d'autres parties de ce chapitre.

La voie à suivre

Nous continuons à développer une approche plus structurée de la gestion des risques et des opportunités liés au climat et de l'élaboration de rapports y afférents. Depuis janvier 2018, un groupe de travail interne collabore avec les membres de tous les départements concernés pour définir les actions devant être entreprises. Le groupe de travail fait rapport à un comité de pilotage présidé par le CRO. Le business sera impliqué à partir de 2019. Le comité de pilotage décide des actions à prendre à court terme et il prépare un plan d'action pluriannuel dont l'objectif est de conformer progressivement notre stratégie et nos reportings en matière de climat aux recommandations TCFD et à la réglementation européenne annoncée en termes de financement durable.

Droits de l'homme

Nous nous engageons pleinement à assumer notre responsabilité dans le respect des droits de l'homme au sein de l'ensemble du groupe. Nous nous conformons bien entendu aux lois, règles et réglementations de chaque pays dans lequel notre groupe opère. Concernant les droits de l'homme plus spécifiquement, nous appliquons les 'principes directeurs des Nations Unies' (PDNU) relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, mise en œuvre du cadre de référence 'protéger, respecter et réparer' des Nations Unies. Il s'agit de la norme mondiale pour prévenir et prendre en compte le risque d'incidence négative sur les droits de l'homme lié aux activités des entreprises. Nous nous engageons en particulier à respecter la lettre et l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies; les principes relatifs aux droits fondamentaux consacrés par les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail énoncées dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail; la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; la loi britannique sur l'esclavage moderne et d'autres traités internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme contenant des normes internationalement reconnues auxquelles les entreprises doivent se conformer. Nous sommes également signataires des Principes du Pacte mondial des Nations Unies, que nous appliquons dans nos politiques pour veiller à leur mise en œuvre dans l'ensemble de nos activités.

KBC reconnaît que les établissements financiers, à l'instar de toute autre entreprise, sont susceptibles d'être amenés à recourir à certaines pratiques portant atteinte aux droits de l'homme. Nous reconnaissons que les entreprises, y compris les prestataires de services financiers, peuvent être associées de trois manières à des impacts négatifs sur les droits de l'homme. Comme énoncé dans le Cadre PDNU, les entreprises peuvent: (i) avoir des répercussions négatives; (ii) contribuer à l'exercice d'effets négatifs; ou (iii) exercer des activités directement liées aux répercussions négatives qu'ont les entreprises avec lesquelles elles entretiennent des relations commerciales.

C'est pourquoi nous avons mis en place la politique KBC Human Rights pour les relations avec nos parties prenantes, parmi lesquelles nos clients, nos fournisseurs et nos collaborateurs.

La norme minimale que nous instaurons à l'égard de nos clients est le respect des législations et réglementations locales et internationales. Ces aspects sont contrôlés par la division

Compliance. Par ailleurs, nous appliquons, dans chacune de nos activités journalières, la Politique du Groupe KBC relative aux entreprises figurant sur la liste noire ainsi que la Politique du Groupe KBC relative aux régimes controversés. Il s'agit d'entreprises et de pays exclus en raison de leur implication dans une forme grave de violation des droits de l'homme. Les financements de projets internationaux sont soumis aux Principes Équateur. Nous pouvons demander aux clients de démontrer qu'ils satisfont à certaines normes industrielles. Nous avons développé un processus spécifique de *due diligence* pour les crédits et activités d'assurances (les *Credit Risk Standards on Sustainable and Responsible Lending* et la *KBC Sustainable and Responsible Insurance Policy*). Cet aspect englobe également les procédures à suivre en cas de constatation d'infraction, comme l'exclusion de certaines entreprises de l'ensemble de nos activités, l'application d'une stratégie de sortie ou des conditions spéciales sur les crédits et assurances en cours. Nos activités d'investissement (*asset management* et investissements propres) sont également soumises à un examen interne. Les fonds d'investissement ISR font de surcroît l'objet d'un contrôle supplémentaire (*KBC Asset Management Exclusions List for Sustainable Investments*).

Nous mettons tout en œuvre pour respecter et préserver les droits de l'homme de nos collaborateurs. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet (y compris divers KPI concernant le sexe, l'implication, l'absentéisme et le roulement du personnel, la formation, etc.) au chapitre Nos collaborateurs, notre capital, notre réseau et nos relations. En outre, nous attendons de nos collaborateurs qu'ils appliquent et respectent les droits de l'homme dans leur travail. Ces principes sont expliqués dans le Code de conduite de KBC (disponible à l'adresse www.kbc.com). Tous nos pays stratégiques disposent de lois et de règlements nationaux et internationaux très stricts pour la protection des droits de l'homme. Nos collaborateurs ont le devoir de se conformer à la réglementation et d'adopter un comportement responsable dans toutes leurs activités (voir le paragraphe intitulé Nous voulons stimuler le comportement responsable chez tous nos collaborateurs). Il existe par ailleurs des procédures spécifiques visant à garantir le respect de cette réglementation et à traiter des plaintes, notamment la politique en matière de protection des lanceurs d'alerte au sein du groupe.

En tant que bancassureur, nous travaillons également en étroite collaboration avec des partenaires externes, comme des

fournisseurs. Des règles et cadres stricts s'appliquent donc aux activités d'achat, de vente et d'externalisation et nous évaluons les aspects écologiques, sociaux et éthiques associés, y compris le respect des droits de l'homme. Tous les fournisseurs avec qui nous collaborons font l'objet d'un screening afin de nous assurer qu'ils ne figurent pas sur la liste noire de KBC. Les entreprises reprises sur cette liste sont exclues. Les résultats publiés sur World-Check sont examinés à la loupe par nos divisions *Compliance* et *Corporate Sustainability*. Nos fournisseurs importants sont également soumis à un questionnaire standardisé. Les fournisseurs pour qui le screening débouche sur une évaluation positive sont invités à signer le *KBC Sustainability Code of Conduct for Suppliers* (code de déontologie à l'intention des fournisseurs). Si aucune solution fondamentale ne peut être apportée aux infractions constatées dans des délais raisonnables, nous mettons un terme à la relation commerciale.

L'application rigoureuse des règles de durabilité susmentionnées nous permet de surveiller le risque de réputation et le risque financier que pourraient engendrer une violation des droits de l'homme ou d'autres controverses dans le cadre de nos activités stratégiques. Consultez également le chapitre Comment gérons-nous nos risques sous Risque d'entreprise et risque stratégique.

Vous trouverez nos directives relatives aux droits de l'homme, listes noires, et autres, à l'adresse www.kbc.com. Le rapport Développement durable se penche sur l'application des Principes Équateur.

Notre approche du développement durable

Nous avons ancré la durabilité aux différents niveaux de notre groupe. Cela veut dire que la durabilité reçoit l'attention des plus hautes instances de décision tout en étant largement intégrée dans nos activités.

Le Comité de direction du Groupe fait rapport sur le développement durable au **Conseil d'administration**.

Le **Comité de direction** est le plus haut échelon directement responsable de la durabilité.

La **direction Corporate Sustainability** exerce la responsabilité du développement de la stratégie durable et de son application à l'ensemble du groupe. L'équipe gère la mise en œuvre de la stratégie et informe deux fois par an le Comité de direction et le Conseil d'administration sur les avancées, au moyen du KBC Sustainability Dashboard.

Le **Conseil interne de Développement durable** (*Internal Sustainability Board*) est présidé par le CEO et est composé de *senior managers* de tous les divisions et pays stratégiques et du directeur *Corporate Sustainability*. La réalisation, l'implémentation et la diffusion de la stratégie de développement durable sont organisées sous la direction de ce Conseil interne de Développement durable.

Les Services locaux de durabilité dans tous les pays stratégiques apportent leur soutien aux *senior managers* du Conseil interne de Développement durable pour intégrer la stratégie de durabilité et pour lancer des initiatives locales de durabilité sur lesquelles ils assurent la communication. Les **comités CSR** par pays fournissent et valident l'information non financière.

Divisions et pays: le développement durable est ancré dans les activités stratégiques.

Outre notre organisation interne, nous avons établi des conseils consultatifs externes d'experts qui remettent à KBC des avis sur les différents aspects de durabilité. Ils sont composés d'experts du monde académique:

- Le Conseil **externe de durabilité** fournit des recommandations à la direction *Corporate Sustainability* sur les principes directeurs de durabilité de KBC.
- Le **Conseil consultatif ISR** est un organe indépendant qui vérifie le caractère socialement responsable des fonds ISR proposés par KBC Asset Management.

Nous avons également mis l'accent sur les thèmes pertinents sur le plan social et faisons en sorte de répondre aux attentes des parties prenantes au moyen d'un certain nombre

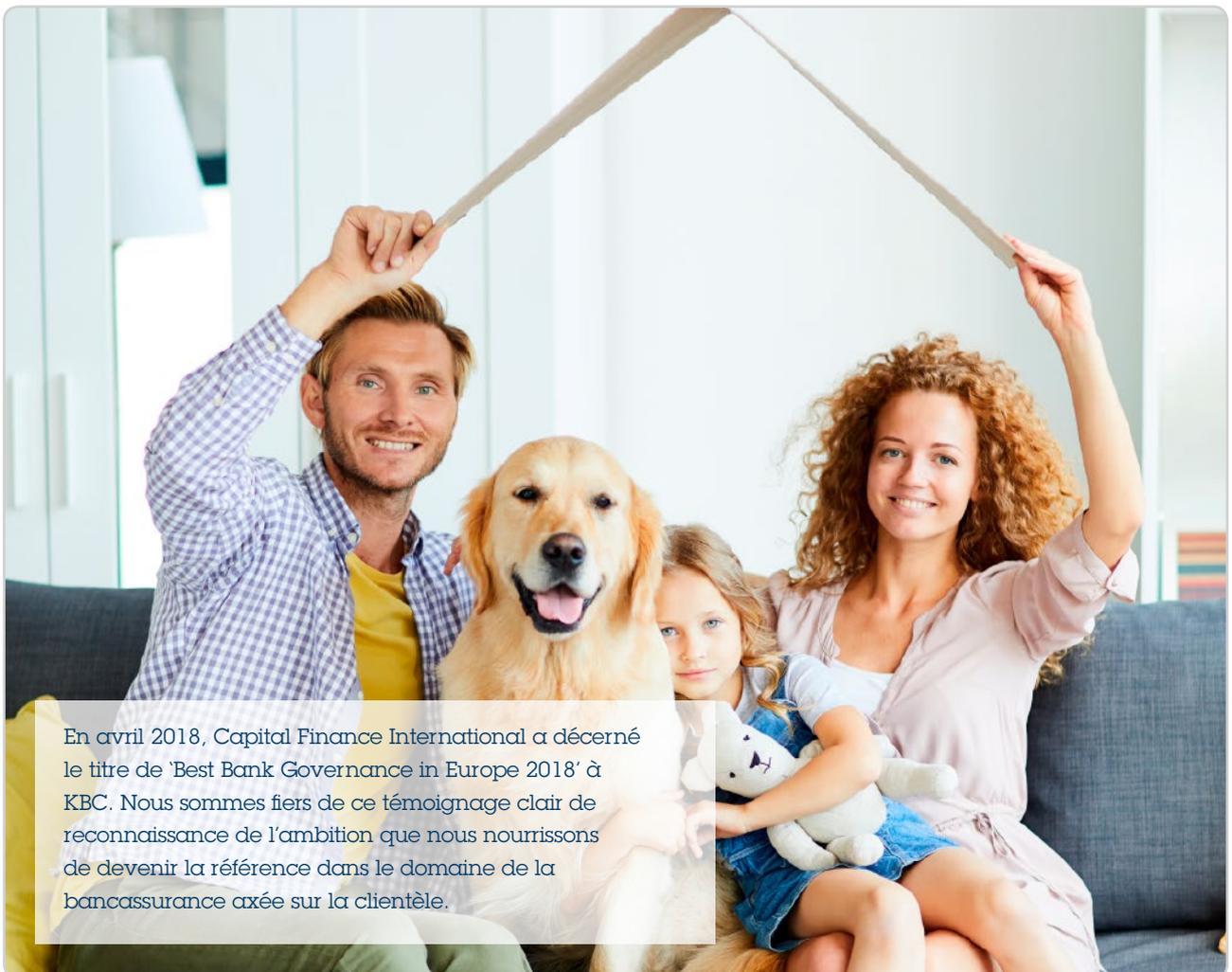
d'indicateurs clés de performance (KPI), dont plusieurs figurent dans le Tableau de bord Durabilité de KBC. Les principaux figurent dans le tableau suivant.

KPI	Description	Objectif et résultat
Processus formel pour les parties prenantes	Le groupe dispose-t-il d'un processus formel d'interaction avec ses parties prenantes?	Objectif: existence d'un processus d'interaction avec les parties prenantes. Résultat en 2018: OK
Gouvernance	La « gouvernance », c'est : « se comporter de façon éthiquement correcte », « se montrer ouvert et transparent », « se comporter comme une entreprise qui prend ses responsabilités », « anticiper ce qui se passe », « respecter la législation, la réglementation et les directives relatives au secteur ». Le sondage est réalisé par Ipsos.	Objectif: score égal ou supérieur à la moyenne du groupe de pairs par pays ¹ Résultat 2018: les scores obtenus par ČSOB en Slovaquie, K&H en Hongrie, UBB/DZI en Bulgarie et KBC Bank Ireland en Irlande sont dans le droit fil de la moyenne du groupe de pairs dans ces mêmes pays. KBC en Belgique et ČSOB en République tchèque obtiennent un score inférieur à la moyenne du groupe de pairs dans ces pays.
Réduction des émissions de CO₂	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (tant en termes absolus que par ETP), par rapport à 2015, hors trajets domicile-travail. L'objectif est consolidé en 2018.	Objectif: réduction de ≥ 25% entre 2015 et 2020 et de ≥ 50% entre 2015 et 2030 Résultat 2015-2018: -38% (en chiffres absolus) et -37% (par ETP)
Position au niveau des fonds durables	Volume de fonds durables de KBC Asset Management	Objectif: 10 milliards d'euros fin 2020 Résultat 2018: 9,0 milliards d'euros ²
Crédits accordés dans le cadre des énergies renouvelables	[Encours des crédits aux entreprises dans le secteur des énergies renouvelables et biocarburants] / [Encours du portefeuille des crédits dans le secteur énergétique]	Objectif: ≥ 50% d'ici 2030 Résultat 2018: 44%
Ratio de versement de dividendes	[(Dividende brut x nombre d'actions donnant droit au dividende) + (coupon sur l'encours des titres AT1) / [résultat net consolidé]	Objectif: ≥ 50% Résultat 2018: 59%

¹ La liste des benchmarks et l'explication de la méthodologie figurent sous le tableau Le client est au centre de notre culture d'entreprise.

² Hors 0,8 milliard d'euros au sein des fonds de pension KBC.

Nous souhaitons que nos ambitions se réalisent dans le cadre d'une gestion rigoureuse des risques



Une gestion rigoureuse des risques est un élément essentiel de notre stratégie et de notre processus décisionnel.

- Nous effectuons une scanographie des risques afin d'identifier tous les risques majeurs.
- Nous définissons clairement jusqu'où nous sommes prêts à aller en termes de risques.
- Nous traduisons cette décision par un suivi strict des limites par activité et par division.
- Nous contrôlons le profil de risque des produits existants et nouveaux par le biais d'un *New and Active Product Process*.
- Nous soumettons le processus de planification périodique à des tests de résistance.
- Nous disposons de *Chief Risk Officers* indépendants à tous les niveaux pertinents de notre organisation.

S'il est clair que les activités d'un grand groupe financier s'exposent par nature à différents risques qui ne deviennent manifestes qu'avec du recul, nous distinguons actuellement une série de défis majeurs pour notre groupe. Nous les décrivons dans la partie Notre modèle d'entreprise, sous la rubrique Dans quel environnement sommes-nous actifs? En outre, le bancassureur que nous sommes est également confronté à des risques typiques pour le secteur: risques de crédit, risques de marché, risques techniques d'assurance, risques de liquidité, risques de solvabilité et risques non financiers, dont les risques opérationnels. Vous en trouverez un aperçu dans le tableau qui suit.

Notre modèle à trois lignes de défense (*Three Lines of Defense model*)*

1	Le business assume la responsabilité de la maîtrise de ses risques.
2	La deuxième ligne de défense englobe les fonctions de contrôle, c'est-à-dire les fonctions Risque et <i>Compliance</i> , qui font en sorte que les risques soient identifiés et gérés par l'entreprise.
3	En tant que contrôle de troisième ligne indépendant, l'Audit interne soutient le Comité de direction, le Conseil d'administration, le Comité Audit et le Comité Risques et Compliance dans le suivi de l'efficacité du système interne de contrôle et de gestion des risques.

Risques typiques pour le secteur

Comment y faisons-nous face?

<p>Risque de crédit</p> <p>L'écart négatif potentiel par rapport à la valeur attendue d'un instrument financier dû à un défaut de paiement ou à un défaut d'exécution de la part d'une partie contractante résultant de son incapacité ou de sa mauvaise volonté de payer ou d'exécuter, mais également de mesures des autorités politiques ou monétaires dans un pays déterminé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un cadre de gestion solide. • Comptabilisation de réductions de valeur, prise de mesures d'atténuation des risques, limites, optimisation du profil global de risque de crédit, édition de rapports, tests de résistance, etc. • Systèmes de limitation, pour gérer le risque de concentration au sein du portefeuille de crédits.
<p>Risque de marché des activités de trading</p> <p>Il s'agit de l'écart négatif potentiel par rapport à la valeur attendue d'un instrument financier à la suite de modifications du niveau ou de la volatilité des cours du marché tels que taux d'intérêt, cours de change ou cours des actions ou des matières premières.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un cadre de gestion solide. • Méthode de la VaR historique, BPV et limites <i>basis risk</i>, <i>greeks</i> et limites de scénarios pour les produits assortis d'options, tests de résistance, etc.
<p>Risques opérationnels et autres risques non financiers</p> <p>Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant du dysfonctionnement des processus et des systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs soudains d'origine humaine ou naturelle. Les autres risques non financiers englobent le risque de réputation, le risque d'entreprise et le risque stratégique, y compris le risque lié au changement climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un cadre de gestion solide. • <i>Group key controls</i>, Scanographies des risques, <i>Key Risk Indicators</i> (KRI), etc.

* Le lecteur trouvera plus d'informations sur le modèle des trois lignes de défense au chapitre intitulé Déclaration de gouvernance d'entreprise.



Risques typiques pour le secteur

Comment y faisons-nous face?

Risque de marché des activités autres que le trading

Risques de marché structurels, comme le risque de taux d'intérêt, le risque actions, le risque immobilier, le risque lié au *spread*, le risque de change et le risque d'inflation. Les risques structurels sont les risques inhérents à notre activité commerciale ou à nos positions à long terme.

- Existence d'un cadre de gestion solide.
- *Basis-Point-Value* (BPV – valeur d'un point de base), sensibilité des revenus nets d'intérêts, sensibilité par type de risque, tests de résistance, suivi des limites pour les indicateurs cruciaux, etc.

Risque de liquidité

Il s'agit du risque que l'organisation ne soit pas en mesure de se conformer à ses engagements en temps voulu sans encourir de coûts plus importants qu'escompté.

- Existence d'un cadre de gestion solide.
- Mise au point et essai de plans d'urgence à déployer en cas de crise des liquidités.
- Tests de résistance en matière de liquidité, gestion de la structure de financement, etc.

Risques techniques d'assurance

Risques qui découlent de l'incertitude quant à l'ampleur et à la fréquence d'apparition de sinistres assurés.

- Existence d'un cadre de gestion solide.
- Politique d'acceptation, de tarification, de constitution de réserves pour sinistres, de réassurance et de règlement des sinistres, etc.



Vous souhaitez en savoir plus?

Vous trouverez des informations détaillées dans les chapitres Comment gérons-nous nos risques? et Comment gérons-nous notre capital ?

Outre le suivi rigoureux des indicateurs de risque (voir le chapitre Comment gérons-nous nos risques?), nous suivons nos performances en matière de solvabilité et de liquidité par le biais d'un certain nombre de ratios. Dont les principaux figurent dans le tableau qui suit.

Ratios

Réglementaires

	Formule?	Objectif et résultat
Ratio common equity	[Common Equity capital Tier 1] / [volume total pondéré des risques]. Le calcul présenté est <i>fully loaded</i> et basé sur la méthode du compromis danois.	Objectif: $\geq 10,7\%$ sans <i>Pillar 2 guidance</i> et $\geq 11,7\%$ avec <i>Pillar 2 guidance</i> , en 2019 Résultat 2018: 16,0%
Ratio MREL	[Fonds propres et éléments de passif éligibles] / [Actifs pondérés en fonction du risque]*, vue consolidée	Objectif: $\geq 25,9\%$ en 2019 Résultat 2018: 26,0%
Ratio Net stable funding, NSFR	[Montant disponible, financement stable] / [Montant requis, financement stable]	Objectif: $\geq 100\%$ Résultat 2018: 136%
Ratio Liquidity coverage, LCR	[Actifs liquides de haute qualité] / [total des sorties nettes de trésorerie pour les trente prochains jours civils]	Objectif: $\geq 100\%$ Résultat 2018: 139%

* Exprimé en % des *Total Liabilities and Own Funds (TLOF)*, l'objectif est fixé à 9.76%; le résultat s'établit à 10,1%.

Nous avons pour ambition d'être l'un des établissements financiers les mieux capitalisés d'Europe. C'est pourquoi nous nous basons sur notre évaluation annuelle des *ratios common equity* d'un groupe de banques européennes actives dans les segments Retail, PME et Corporate. Nous nous situons sur la médiane des *ratios common equity* à pleine charge (*fully loaded*) de ce groupe. Nous résumons cette *politique en matière de capitaux propres* en un objectif de capitaux propres, fixé, pour 2018, à 14% (mise à jour annuelle; la mise à jour pour 2019 sera communiquée au premier semestre 2019). Par ailleurs, nous souhaitons conserver une réserve supplémentaire flexible allant jusqu'à 2% de *fonds propres* en vue d'éventuelles fusions et acquisitions afin de renforcer nos positions sur nos pays stratégiques. Cette réserve

vient s'ajouter à l'objectif de capital propre du Groupe KBC, avec pour résultat une position de capital de référence de 16% en 2018.

Notre politique de dividende reste inchangée: nous visons un ratio de distribution (c'est-à-dire dividende plus coupon payés sur les instruments *Additional Tier 1*) d'au moins 50% du bénéfice consolidé, dont nous distribuerons, chaque année en novembre, un acompte sur dividende d'un euro par action. Outre le ratio de distribution du dividende de 50% du bénéfice consolidé, le Conseil d'administration décidera tous les ans, à sa discrétion, de la répartition du capital excédant la position de capital de référence.

KPI

Description

Objectif et résultat

Objectif de capital propre et Position de capital de référence	[Fully loaded Common equity ratio Tier 1 du groupe de pairs]. Pour la position de capital de référence majorée d'une réserve pour les fusions et acquisitions	Objectif: objectif interne en matière de capitaux propres fixé à 14%, et position de capital de référence de 16% en 2018 (mise à jour annuelle). Résultat 2018: 16,0%
---	---	--

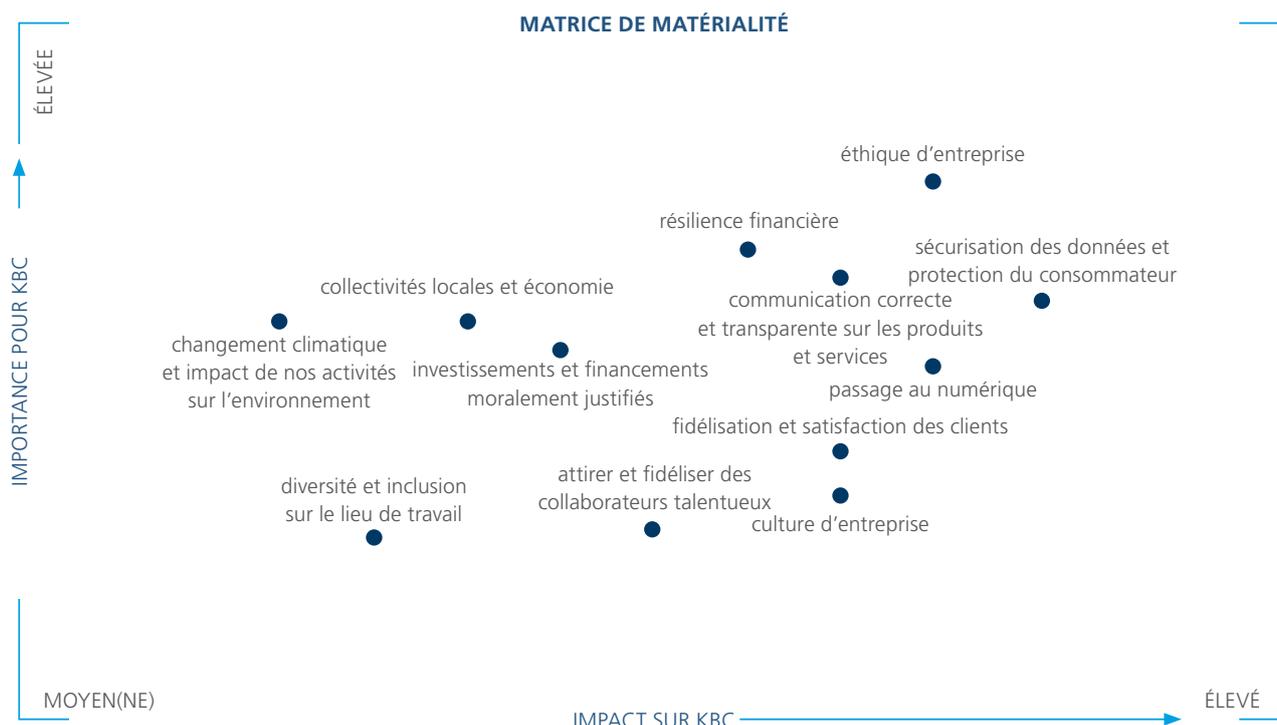
Notre analyse de matérialité

À la suite de l'analyse de matérialité de 2016, nous sommes également penchés en 2018 sur les thèmes auxquels nos parties prenantes attachent le plus d'importance, sur le niveau de priorité qu'elles y accordent et sur l'impact que ces thèmes ont sur les prestations et la réputation de KBC.

L'analyse de matérialité a été réalisée à partir de 30 thèmes sélectionnés par une partie externe sur la base d'une recherche sur le *big data* et les *ESG frameworks*. Le graphique ci-dessous (agrandissement du coin supérieur droit de la matrice complète de matérialité) présente les 12 thèmes ayant un impact majeur sur KBC et reflétant un intérêt majeur pour nos parties prenantes. L'importance de ces thèmes a été déterminée d'après plusieurs méthodes d'enquête (sondages, interviews et recherches documentaires) auprès de nos principales parties prenantes (clients, travailleurs, ONG, décideurs, investisseurs et organisations commerciales). L'impact des thèmes a été établi au cours d'ateliers internes avec la direction.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les sujets que nous aborderons dans le présent rapport.

L'analyse de matérialité montre que l'éthique d'entreprise, la résilience financière, une communication correcte et transparente sur les produits et services, la sécurisation des données et la protection du consommateur ainsi que le passage au numérique sont les thèmes les plus importants pour KBC. Comparativement à l'exercice de matérialité précédent, nous remarquons que le thème « changement climatique et impact de nos activités sur l'environnement » a gagné en importance et que nous devons miser plus encore sur nos collaborateurs, moteurs de l'entreprise et de sa stratégie.





Éléments importants

Renseignements dans le présent rapport et/ou relation avec les KPI

<p><i>Éthique d'entreprise</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre modèle d'entreprise sous Qu'est-ce qui fait notre spécificité? • Notre stratégie sous Notre rôle dans la société • Déclaration de gouvernance d'entreprise, sous la rubrique Principales caractéristiques des systèmes internes de contrôle et de gestion des risques • KPI Indice de réputation: Notre stratégie sous Le client est au centre de notre culture d'entreprise • KPI Gouvernance: Notre stratégie sous Notre rôle dans la société
<p><i>Résilience financière</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre rapport financier • Notre stratégie sous Nous souhaitons que nos ambitions se réalisent dans le cadre d'une gestion rigoureuse des risques et Nous nous concentrons sur une croissance durable et rentable • Nos divisions • Comptes annuels consolidés • KPI financiers: Notre stratégie
<p><i>Sécurisation des données et protection du consommateur</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre modèle d'entreprise sous Dans quel environnement sommes-nous actifs? • Notre stratégie sous Le client est au centre de notre culture d'entreprise • Déclaration de gouvernance d'entreprise, sous la rubrique Principales caractéristiques des systèmes internes de contrôle et de gestion des risques
<p><i>Communication correcte et transparente sur les produits et services</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre stratégie sous Le client est au centre de notre culture d'entreprise • KPI Expérience des clients: Notre stratégie sous Le client est au centre de notre culture d'entreprise • KPI Gouvernance: Notre stratégie sous Notre rôle dans la société
<p><i>Passage au numérique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre modèle d'entreprise sous Dans quel environnement sommes-nous actifs? • Notre stratégie sous Le client est au centre de notre culture d'entreprise • Nos divisions • KPI Innovation: Notre stratégie, sous Nous nous concentrons sur une croissance durable et rentable • KPI Interaction numérique: Notre stratégie, sous l'intitulé Nous proposons à nos clients une expérience unique en matière de bancassurance

Éléments importants

Renseignements dans le présent rapport et/ou relation avec les KPI

<i>Fidélisation et satisfaction des clients</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre modèle d'entreprise sous Qu'est-ce qui fait notre spécificité? • Notre stratégie sous Le client est au centre de notre culture d'entreprise et Nous proposons à nos clients une expérience unique en matière de bancassurance • KPI Expérience des clients: Notre stratégie sous Le client est au centre de notre culture d'entreprise • KPI Innovation: Notre stratégie, sous Nous nous concentrons sur une croissance durable et rentable
<i>Culture d'entreprise</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre modèle d'entreprise sous Qu'est-ce qui fait notre spécificité? et Notre modèle d'entreprise sous Dans quel environnement sommes-nous actifs? • Notre stratégie sous Notre rôle dans la société et Nous souhaitons que nos ambitions se réalisent dans le cadre d'une gestion rigoureuse des risques • Déclaration de gouvernance d'entreprise, sous la rubrique Principales caractéristiques des systèmes internes de contrôle et de gestion des risques
<i>Collectivités locales et économie</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre modèle d'entreprise • Notre stratégie, sous Nous nous concentrons sur une croissance durable et rentable et sous Notre rôle dans la société • Nos divisions
<i>Investissements et financements moralement justifiés</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre stratégie sous Notre rôle dans la société
<i>Attirer et fidéliser les collaborateurs talentueux</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre modèle d'entreprise sous Nos collaborateurs, notre capital, notre réseau et nos relations
<i>Changement climatique et impact de nos activités sur l'environnement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre modèle d'entreprise sous Dans quel environnement sommes-nous actifs? • Notre stratégie sous Notre rôle dans la société • Nos divisions • Comment gérons-nous nos risques? sous Risques non financiers
<i>Diversité et inclusion sur le lieu de travail</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre modèle d'entreprise sous Nos collaborateurs, notre capital, notre réseau et nos relations • Déclaration de gouvernance d'entreprise, sous Politique en matière de diversité



Notre rapport financier

- Bénéfice net consolidé de 2 570 millions d'euros en 2018
- Augmentation des revenus nets d'intérêts à périmètre comparable
- Contribution plus vigoureuse des résultats techniques des assurances
- Diminution des revenus nets de commissions à périmètre comparable
- Baisse du résultat du négoce de titres et de juste valeur, à périmètre comparable
- Hausse des autres revenus
- Croissance des crédits et dépôts, hausse des ventes d'assurances dommages, recul des ventes d'assurances vie
- Ratio combiné pour les assurances dommages de 88%; ratio charges/produits pour les activités bancaires de 57,5%
- Reprise nette de réductions de valeur pour les crédits, notamment par les reprises en Irlande
- Solvabilité élevée: *common equity ratio* de 16,0%

Nous appliquons la norme IFRS 9 à partir de 2018. Cela signifie que la classification des actifs et passifs financiers et la méthodologie en matière de réductions de valeur ont profondément changé. Certains chiffres du compte de résultats et du bilan ne sont, par conséquent, pas complètement comparables aux chiffres de référence pour 2017 (lesquels sont toujours basés sur IAS 39; vu que KBC recourt aux mesures transitoires pour les données comparatives). Pour accroître la transparence, nous avons également déplacé, conformément à la norme IFRS 9, les intérêts courus sur dérivés de change dans le portefeuille bancaire du poste Résultat du négoce de titres et de juste

valeur au poste Revenus nets d'intérêts. Nous avons également déplacé les revenus issus du réseau (revenus tirés des marges générées sur les opérations de change exécutées par le réseau pour nos clients) du poste Résultat du négoce de titres et de juste valeur vers le poste Revenus nets de commissions. Vous en trouverez un bref aperçu à la fin de ce chapitre. De plus amples informations sont fournies à l'annexe 1.1 des comptes annuels consolidés. Pour obtenir une meilleure comparaison, nous avons ajouté à l'analyse ci-dessous un certain nombre de comparaisons avec des chiffres de 2017 sur une base *pro forma* (recalculés, non audités). Ces comparaisons peuvent être identifiées grâce à la mention 'à périmètre comparable'.

	2018 IFRS 9	2017 IAS 39
Résultats consolidés du groupe KBC (simplifiés; en millions d'euros)		
Revenus nets d'intérêts	4 543	4 121
Assurances non-vie (avant réassurance)	760	706
Primes acquises	1 582	1 491
Charges techniques	-822	-785
Assurances vie (avant réassurance) ¹	-18	-58
Primes acquises	1 359	1 271
Charges techniques	-1 377	-1 330
Résultat net de la réassurance cédée	-41	-8
Revenus de dividendes	82	63
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats ²	231	856
Résultat net réalisé sur actifs financiers disponibles à la vente	-	199
Résultat net réalisé sur instruments de dette à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global	9	-
Revenus nets de commissions	1 719	1 707
Autres revenus nets	226	114
Total des produits	7 512	7 700
Charges d'exploitation	-4 234	-4 074
Réductions de valeur	17	30
dont: sur prêts et créances ³	-	87
dont: sur actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global ³	62	-
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	16	11
Résultat avant impôts	3 310	3 667
Impôts	-740	-1 093
Résultat après impôts	2 570	2 575
Résultat après impôts, attribuable à des participations minoritaires	0	0
Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère (résultat net)	2 570	2 575
Rendement des capitaux propres	16%	17%
Ratio charges/produits, activités bancaires	57,5%	54,2%
Ratio combiné, activités d'assurances dommages	88%	88%
Ratio de pertes sur crédits, activités bancaires	-0.04%	-0,06%

¹ Ne comprennent pas les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire, qui correspondent grosso modo aux produits de la branche 23 (0,7 milliard d'euros de primes en 2018, 0,9 milliard d'euros en 2017).

² Également appelé Résultat de négoce de titres et de juste valeur.

³ Également appelées Réductions de valeur sur crédits.

Chiffres clés* du bilan consolidé, solvabilité et liquidité, groupe KBC (en millions d'euros)	2018 IFRS 9	2017 IAS 39
Total du bilan	283 808	292 342
Prêts et avances à la clientèle (sans prises en pension)	147 052	140 999
Titres (instruments de capitaux propres et instruments de dette)	62 708	67 743
Dépôts de la clientèle et titres de créance (sans mises en pension)	194 291	193 708
Provisions techniques avant réassurance et dettes de contrats d'investissement, assurances	31 273	32 193
Actifs pondérés par les risques (Bâle III, <i>fully loaded</i>)	94 875	92 410
Total des capitaux propres	19 633	18 803
Ratio <i>common equity</i> (Bâle III, méthode du compromis danois): <i>fully loaded</i>	16,0%	16,3%
<i>Leverage ratio</i> (Bâle III, méthode du compromis danois): <i>fully loaded</i>	6,1%	6,1%
<i>Minimum requirement for own funds and eligible liabilities</i> (MREL, relevé consolidé)	26,0%	26,3%
<i>Liquidity coverage ratio</i> (LCR)	139%	139%
<i>Ratio de liquidité à long terme</i> (NSFR)	136%	134%

* Définition des ratios: voir Glossaire.

À la mi-2017, KBC a racheté United Bulgarian Bank et Interlease en Bulgarie. Leurs résultats sont intégrés dans le périmètre de consolidation depuis le deuxième semestre de 2017 (soit 6 mois en 2017) et pour l'ensemble de l'exercice 2018. UBB et Interlease ont contribué à concurrence de 27 millions d'euros au bénéfice net du groupe en 2017 (six mois).

L'Annexe 6.6 des Comptes annuels consolidés traite du sujet d'une manière plus détaillée.

La croissance des volumes des dépôts et des prêts s'entend toujours hors influence des cours de change.

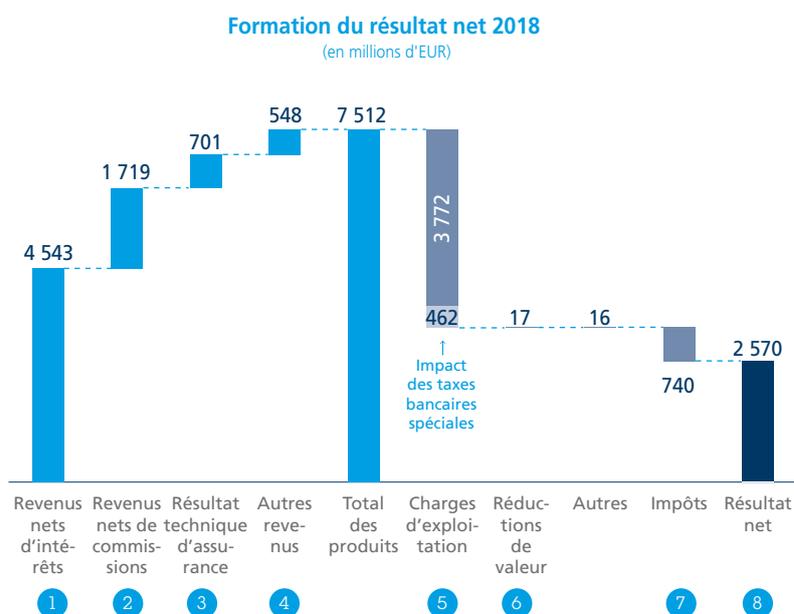
Nos résultats financiers en 2018

Revenus nets d'intérêts ¹

Nos revenus nets d'intérêts atteignent 4 543 millions d'euros en 2018, soit 3% de plus qu'en 2017 à périmètre comparable. La pression exercée sur les marges de crédit dans la plupart des pays stratégiques, l'impact négatif de la faiblesse des revenus de réinvestissement dans les pays stratégiques de la zone euro et l'atténuation de l'influence positive des *swaps* de change ALM sur une base nette ont été plus que compensés par, entre autres, la croissance des volumes de crédits (voir infra), l'allègement des coûts de financement, la hausse des taux d'intérêt en République tchèque et l'intégration totale d'UBB et d'Interlease dans les chiffres (contre 6 mois seulement en 2017). Nos prêts et avances à la clientèle (hors prises en pension) ont atteint 147 milliards d'euros, en hausse de 5% en 2018. L'on note une augmentation de 5% pour la division Belgique et de 6% pour la division République tchèque, un *statu quo* dans la division Marchés internationaux, avec une croissance dans tous les pays, à l'exception de l'Irlande, du fait, entre autres, de la cession d'une partie du portefeuille *legacy* (compte non tenu

de cette vente, la croissance, dans la division Marchés internationaux, est de 4%). Le volume de dépôts total (dépôts de la clientèle et titres de créance, hors mises en pension), de 194 milliards d'euros, a augmenté de 1% en 2018, avec une diminution de 1% dans la division Belgique, une progression de 8% dans la division République tchèque, de 2% dans la division Marchés internationaux, avec une croissance dans tous les pays à l'exception de l'Irlande. Hors titres de créance (en baisse du fait de la diminution des certificats de dépôt, du remboursement de la *Contingent capital note*, etc.), ce volume total a même progressé de 5% (+5% dans la division Belgique, +7% dans la division République tchèque et +2% dans la division Marchés internationaux).

La marge nette d'intérêts de nos activités bancaires s'est établie à 2,00%, en hausse de 5 points de base par rapport à 2017. La marge nette d'intérêts a atteint 1,72% en Belgique, 3,07% en Tchèque et 2,80% pour la division Marchés internationaux.



Revenus nets de commissions 2

Nos revenus nets de commission se sont élevés à 1 719 millions d'euros en 2018, soit une baisse de 5% rapport à l'année précédente, à périmètre comparable. Le recul s'explique principalement par la diminution des commissions d'entrée et de gestion de nos activités patrimoniales (elle-même due au climat incertain qui entoure les investissements), mais est en partie compensé par la légère augmentation des commissions sur les services bancaires (essentiellement pour les paiements), l'allègement des coûts de distribution et l'effet positif de l'intégration pleine et entière d'UBB et d'Interlease dans le périmètre de consolidation.

Fin 2018, nos actifs sous gestion s'élevaient au total à environ 200 milliards d'euros. Ce recul de près de 8% par rapport à la fin de 2017 est essentiellement dû à des diminutions de prix. L'essentiel du total de nos actifs sous gestion à la fin de 2018 concernait les divisions Belgique (186 milliards d'euros) et Tchèque (9 milliards d'euros).

Primes d'assurance et charges techniques 3

Notre résultat technique d'assurance (les primes acquises, déduction faite des charges techniques et majorées du résultat net de la réassurance cédée) s'est établi à 701 millions d'euros. Les assurances dommages ont contribué pour 721 millions d'euros au résultat technique d'assurance. C'est 3% de plus que l'année précédente, l'accroissement des recettes de primes (+6%) ayant largement compensé la baisse du résultat de la réassurance et l'augmentation des charges techniques (positivement influencées en 2017 pour 26 millions d'euros par une reprise exceptionnelle de provisions d'indexation en Belgique). Le ratio combiné consolidé s'établit à 88%, ce qui est excellent et proche du niveau atteint en 2017.

Les assurances vie ont contribué au résultat technique d'assurance à hauteur de -20 millions d'euros, par rapport à -57 millions d'euros l'année précédente. Le résultat de 2017 a également été influencé favorablement par la reprise de certaines réserves en Belgique en 2017 (23 millions d'euros au troisième trimestre de 2017). Conformément à la norme IFRS,

certain types d'assurance vie sont également exclus des chiffres des primes et charges techniques des assurances vie (en simplifiant, les assurances liées aux fonds d'investissement). En tenant compte des primes de ces instruments, les primes totales des assurances vie atteignent quelque 1,8 milliard d'euros, en baisse de 3% par rapport à 2017. La Belgique, notre principal marché, enregistre un repli de 6%, la croissance (+8%) des assurances vie assorties d'un taux d'intérêt garanti ayant été contrebalancée par le recul (-27%) des ventes d'assurances vie liées à des fonds d'investissement. Pour l'ensemble du groupe, les produits à taux garanti représentaient en 2018 61% des recettes des primes d'assurance vie, les assurances vie liées à des fonds d'investissement s'arrogeant environ 39%.

Autres revenus 4

L'ensemble des autres revenus a atteint 548 millions d'euros, contre 729 millions d'euros en 2017 à périmètre comparable. Le chiffre de 2018 englobe notamment 82 millions d'euros de dividendes perçus et 9 millions d'euros de Résultat net réalisé sur instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Il comprend en outre un résultat du négoce de titres et de juste valeur de 231 millions d'euros. À périmètre comparable, ce dernier poste a cédé 291 millions d'euros par rapport à 2017 par suite, principalement, d'un repli des résultats des salles des marchés (essentiellement en Belgique et en République tchèque), d'une diminution de la valeur des instruments dérivés utilisés pour la gestion du bilan et de l'influence négative de divers ajustements de la valeur de marché. Pour conclure, les autres revenus englobent encore 226 millions d'euros d'Autres revenus nets. C'est 112 millions d'euros de plus qu'en 2017, où un montant de -116 millions d'euros relatif à la révision, au niveau du secteur, des crédits hypothécaires de type *tracker rate* conclus en Irlande avant 2009, avait dû être comptabilisé. De plus amples informations sont fournies à l'Annexe 3.6 des Comptes annuels consolidés.

Charges d'exploitation 5

Nos coûts se sont élevés à 4 234 millions d'euros en 2018, soit une hausse de 4% par rapport à l'année précédente. Divers éléments, dont l'augmentation des dépenses informatiques, l'augmentation des dépenses de personnel (du fait de la hausse des salaires, notamment), les taxes bancaires spécifiques, les commissions professionnelles, les dépréciations, quelques éléments exceptionnels et l'intégration à part entière d'UBB/Interlease dans le périmètre de consolidation en 2018 (contre 6 mois seulement en 2017), y ont contribué. Abstraction faite d'UBB/Interlease, des taxes bancaires, des différences de change

et des éléments exceptionnels, l'augmentation des dépenses atteint 1,7% environ.

Le ratio charges/produits de nos activités bancaires s'est ainsi établi à 57,5%, contre 54,2% en 2017. Le ratio est de 58% pour la division Belgique, de 47% pour la division République tchèque et de 65% pour la division Marchés internationaux. Il est influencé par un certain nombre d'éléments non opérationnels et exceptionnels, comme les valorisations *marked-to-market* pour les dérivés ALM, l'incidence de la liquidation de certaines compagnies du groupe, etc. (le lecteur trouvera davantage d'explications dans le Glossaire, à la fin de ce document). Sans ces éléments spécifiques, le ratio charges/produits affichait 57,4%, contre 54,9% en 2017.

Réductions de valeur 6

L'exercice 2018 s'est achevé sur une reprise nette de réductions de valeur sur crédits de 62 millions d'euros, contre 87 millions d'euros en 2017.

Comme l'an dernier, la reprise nette de 2018 peut être en grande partie attribuée à l'Irlande (112 millions d'euros de reprise en 2018, 215 millions d'euros en 2017, résultant principalement, dans les deux cas, des répercussions positives de la hausse de l'immobilier dans le portefeuille de crédits-logement de ce pays). L'on note en outre une légère reprise nette de réductions de valeur pour les crédits en Bulgarie (10 millions d'euros), en Hongrie (9 millions d'euros) et pour le Centre de groupe (35 millions d'euros), alors que l'augmentation nette dans les autres pays est demeurée relativement limitée (Slovaquie: 4 millions d'euros, République tchèque: 8 millions d'euros et Belgique: 91 millions d'euros). Globalement, notre ratio de pertes sur crédits du groupe s'établit à -4 points de base en 2018, contre -6 points de base en 2017. Un chiffre négatif indique une reprise nette, c'est-à-dire un impact positif sur le résultat.

La qualité de nos crédits a continué à s'améliorer. Au 31 décembre 2018, les crédits *impaired* (voir le Glossaire) représentaient encore 4,3% du portefeuille de crédits, contre 6,0% en 2017. Cela représentait 2,6% en Belgique, 2,4% en Tchéquie et 12,2% pour les Marchés internationaux. Le chiffre relativement élevé de la Division Marchés internationaux concerne principalement l'Irlande, avec un ratio de 23%, conséquence de la crise immobilière des dernières années. Le ratio, en Irlande, a été influencé favorablement par la vente, fin novembre 2018, d'un portefeuille composé majoritairement de crédits *impaired* (près de 1,9 milliard d'euros), entraînant un recul d'environ 10 points de pourcentage du ratio de crédits *impaired* de l'Irlande. La quote-part des crédits *impaired* du groupe tout entier présentant un retard de plus de 90 jours

s'élevait à 2,5%, contre 3,4% en 2017. Le total des crédits *impaired* était, à la fin de 2018, couvert par des réductions de valeur spécifiques à concurrence de 45%. Nous vous fournirons des compléments d'information à propos de la composition du portefeuille de crédits au chapitre Comment gérons-nous nos risques?

Les autres réductions de valeur se sont établies en 2018 à 45 millions d'euros; elles sont dues à l'incidence de la révision des valeurs résiduelles des contrats de leasing automobile en République tchèque et à plusieurs autres éléments d'importance secondaire. En 2017, ce montant s'élevait à 57 millions d'euros et était principalement lié à des titres disponibles à la vente et à divers éléments d'importance secondaire.

Impôts 7

Les Impôts se sont établis à 740 millions d'euros en 2018, par rapport à 1 093 millions d'euros l'année précédente. Ce recul s'explique notamment par l'allègement de la fiscalité des sociétés en Belgique (effet négatif unique de 211 millions d'euros en 2017, lié à l'influence sur les impôts différés au

bilan). Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans l'Annexe 3.12 des Comptes annuels consolidés.

Outre les impôts, nous nous sommes également acquittés des taxes bancaires spéciales. Celles-ci ont atteint 462 millions d'euros en 2018 et sont reprises au poste Charges d'exploitation.

Résultat net par division 8

Notre résultat net sur 2018 se répartit comme suit:

- Belgique: 1 450 millions d'euros (1 575 millions d'euros en 2017),
- Tchéquie: 654 millions d'euros (702 millions d'euros en 2017),
- Marchés internationaux: 533 millions d'euros (444 millions d'euros en 2017),
- Centre de groupe: -67 millions d'euros (-146 millions d'euros en 2017).

Vous trouverez l'analyse détaillée des résultats par division dans le chapitre du présent rapport annuel qui leur est consacré.

Analyse du bilan en 2018

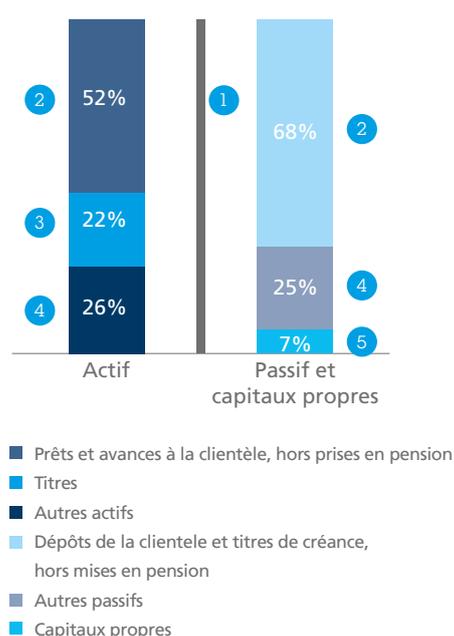
Total du bilan 1

Fin 2018, le total du bilan consolidé s'élevait à 284 milliards d'euros, soit 3% de moins que fin 2017. Les actifs pondérés par le risque (Bâle III, *fully loaded*) ont augmenté de 3%, à 95 milliards d'euros. Veuillez consulter le chapitre Comment gérons-nous notre capital? pour de plus amples informations.

Crédits et dépôts 2

L'activité stratégique du pôle bancaire du groupe s'articule autour de la sollicitation de dépôts et de l'octroi de crédits, ce qui explique bien évidemment l'importance des Prêts et avances à la clientèle à l'actif du bilan (hors prises en pension), qui représentent 147 milliards d'euros fin 2018. Ces prêts et avances à la clientèle ont augmenté de 5% pour l'ensemble du groupe, avec une croissance de 5% dans la division Belgique, de 6% dans la division République tchèque, un *statu quo* dans la division Marchés internationaux, ce dernier avec une progression dans tous les pays, à l'exception de l'Irlande, en raison de la vente d'une partie du portefeuille *legacy*. Les principaux produits au niveau du groupe demeurent les prêts à terme et les prêts hypothécaires, avec respectivement 66 et 61 milliards d'euros.

Composition du bilan à fin 2018



Au passif du bilan, les dépôts (dépôts de la clientèle et titres de créance, hors mises en pension) ont augmenté de 1%, à 194 milliards d'euros. Les dépôts ont cédé 1% dans la division Belgique et augmenté de 8% dans la division République tchèque et de 2% dans la division Marchés internationaux. Hors titres de créance (en baisse du fait de la diminution des certificats de dépôt, du remboursement de la Contingent capital note, etc.), le volume des dépôts a même progressé de 5% pour le groupe et de 5% dans la division Belgique. Les principaux produits de dépôt au niveau du groupe restent les dépôts à vue, avec 80 milliards d'euros, et les carnets d'épargne, avec 60 milliards d'euros.

Titres 3

Nous détenons par ailleurs un portefeuille de titres, aussi bien auprès de la banque qu'auprès de l'assureur (et dans ce dernier cas, essentiellement comme investissement dans le cadre des assurances, essentiellement vie). Fin 2018, l'ensemble du portefeuille de titres du groupe s'élevait à environ 63 milliards d'euros. Sur ce total, 30% environ sont liés aux activités d'assurance et 70%, aux activités bancaires. L'ensemble du portefeuille de titres était composé à 4% d'actions et à 96% d'obligations. Ces dernières ayant perdu en 2018 un peu plus de 5 milliards d'euros. Fin 2018, quelque 80% de ces obligations concernaient des États, les principaux étant la Belgique, la République tchèque, la France, la Slovaquie, la Hongrie, l'Espagne et l'Italie. Vous trouverez un aperçu détaillé dans le chapitre Comment gérons-nous nos risques?

Autres actifs et autres passifs 4

À l'actif du bilan, les autres grands postes sont les Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (5 milliards d'euros, stable d'une année à l'autre), les Prises en pension (21 milliards d'euros, 1 milliard d'euros de moins que l'année précédente), les Dérivés (5 milliards d'euros de valeur de marché positive, essentiellement des contrats de taux, près d'un milliard d'euros de moins qu'en 2017), les Contrats d'investissement d'assurances (de la branche 23) (14 milliards d'euros, près d'un milliard d'euros de moins d'une année à l'autre) et la Trésorerie, avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts à vue auprès d'établissements de crédit (19 milliards d'euros, 11 milliards d'euros de moins qu'à la fin de 2017). En ce qui concerne les autres postes importants au passif du bilan, nous mentionnerons les Provisions techniques et les Dettes de contrats d'investissement de l'assureur (31 milliards d'euros au total, près d'un milliard d'euros de moins que l'année précédente), les Dérivés (6 milliards d'euros de valeur

de marché négative, essentiellement des contrats de taux, reflux d'un peu plus d'un milliard d'euros en glissement annuel) et les Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement (24 milliards d'euros, recul de 4 milliards d'euros d'une année à l'autre).

Capitaux propres 5

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres s'élevaient au total à 19,6 milliards d'euros. Ils comprenaient 17,2 milliards d'euros de capitaux propres des actionnaires et 2,4 milliards d'euros d'instruments *additional Tier 1*. Les capitaux propres totaux ont progressé de 0,8 milliard d'euros en 2018. Les principaux éléments ont été la *first time application* de la norme IFRS 9 (-0,7 milliard d'euros, voir Annexe 1.4), la prise en compte du bénéfice annuel (+2,6 milliards d'euros), la distribution, en avril 2018, d'un nouvel instrument *additional Tier 1* (+1 milliard d'euros), le paiement, en mai 2018, du solde du dividende de l'exercice 2017 (-0,8 milliard d'euros) et, en novembre 2018, de l'acompte sur dividende (-0,4 milliard d'euros, à titre d'avance sur le dividende global pour 2018), les modifications des réserves de réévaluation (-0,5 milliard d'euros), l'impact du rachat de 2,7 millions d'actions propres (-0,2 milliard d'euros) et divers éléments d'importance secondaire.

Au 31 décembre 2018, notre ratio *common equity* à pleine charge (Bâle III, selon la méthode du compromis danois) aurait été de 16,22% mais en raison de notre politique de distribution de capital, le Conseil d'administration a décidé que pour 2018 sera mis en paiement un capital en plus de la position de capital de référence (16%) (sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale), ce qui porte le ratio *common equity* à 16,0% à la fin de l'exercice 2018. Notre *leverage ratio* affichait un excellent 6,1%. Vous trouverez le détail des calculs de nos indicateurs de solvabilité dans le chapitre Comment gérons-nous notre capital? La position de liquidité du groupe est demeurée excellente elle aussi, se traduisant par un ratio LCR de 139% et un ratio NSFR de 136%.

Informations supplémentaires et attentes

- Dans ce chapitre, nous avons commenté les résultats consolidés. Pour un commentaire sur les résultats non consolidés et le bilan, voir la partie Comptes annuels non consolidés et informations complémentaires.
- L'impact total sur le résultat net des fluctuations de change des principales devises autres que l'euro, a en définitive été extrêmement limité.
- Des informations sur les instruments financiers et la comptabilité de couverture (*hedge accounting*) sont fournies dans la partie Comptes annuels consolidés, notamment aux Annexes 1.2, 3.3, et 4.1 à 4.8 incluses, et au chapitre Comment gérons-nous nos risques?
- Vous trouverez des informations à propos de la croissance économique attendue dans nos pays stratégiques au chapitre Nos divisions.
- L'intégralité des divisions devraient achever l'exercice 2019 avec des prestations solides.
- Pour la Belgique, la récente réforme de l'impôt des sociétés belges aura une influence positive récurrente sur notre résultat des prochaines années. L'effet '*upfront*' négatif que nous avons enregistré au dernier trimestre de 2017 devrait avoir été compensé intégralement dans à peu près trois ans.
- La norme IFRS 16 (à partir de 2019) devrait peser à raison de 6 points de base environ sur le ratio *common equity*.
- Bâle IV devrait engendrer une augmentation d'environ 8 milliards d'euros des actifs pondérés par le risque (à partir de 2022) (influence négative d'environ 1,3% sur le ratio *common equity*), à pleine charge sur la base obtenue fin 2018.
- Politique de dividende: voir chapitre Notre modèle d'entreprise sous Nos collaborateurs, notre capital, notre réseau et nos relations.
- Informations relatives aux principaux événements postérieurs à la clôture de l'exercice : voir Comptes annuels consolidés, point 6.8.
- Nouveau calcul *pro forma* des chiffres de référence pour les principales lignes de revenus: voir tableau.

Nouveau calcul *pro forma* des chiffres de référence pour les principales lignes de revenus, KBC Groupe (en millions d'euros, chiffres non audités)

	2018	2017
Revenus nets d'intérêts	4 543	4 121
+ intérêts proratisés sur dérivés de change		+305
= chiffre de référence <i>pro forma</i> (utilisé pour l'analyse des résultats)		=4 426
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	231	856
- intérêts proratisés sur dérivés de change		-305
- revenus issus du réseau		-99
+ résultat sur instruments de capitaux propres (approche <i>overlay</i>)		+70
= chiffre de référence <i>pro forma</i> (utilisé pour l'analyse des résultats)		=522
Revenus nets de commissions	1 719	1 707
+ revenus issus du réseau		+99
= chiffre de référence <i>pro forma</i> (utilisé dans l'analyse des résultats)		=1 806

Intérêts proratisés sur dérivés de change: élément déplacé des 'Instruments financiers à la juste valeur' aux 'Revenus nets d'intérêts' (conformément à la transition vers IFRS 9).

Revenus issus du réseau (revenus découlant des marges générées sur les transactions de change effectuées par le réseau pour les clients): élément déplacé des 'Instruments financiers à la juste valeur' aux 'Revenus nets de commissions'.

Résultat sur instruments de capitaux propres: conformément à l'approche par superposition (*overlay*) en vertu de la norme IFRS 9, les plus- et moins-values réalisées et les réductions de valeur spécifiques sur actions (anciennement) disponibles à la vente dans le portefeuille d'assurances sont déplacées du 'Résultat net sur actifs financiers disponibles à la vente' et des 'Réductions de valeur spécifiques sur actifs financiers disponibles à la vente' vers les 'Instruments financiers à la juste valeur'. Veuillez noter qu'en vertu de la norme IFRS 9, les plus/moins-values réalisées et non réalisées sur actions (anciennement) disponibles à la vente dans le portefeuille bancaire sont inscrites dans les capitaux propres (et sont donc éliminées du résultat net).



Nos divisions

Notre groupe s'articule autour de trois divisions : Belgique, Tchéquie et Marchés internationaux. Cette dernière englobe les autres pays d'Europe centrale et orientale (Slovaquie, Hongrie et Bulgarie) et l'Irlande.

Division Belgique

KBC Bank SA, KBC Assurances SA et leurs filiales belges, notamment CBC Banque, KBC Asset Management, KBC Lease Group et KBC Securities.



Irlande



Belgique

Division Tchéquie

Le groupe ČSOB (sous les marques ČSOB Bank, Postal Savings Bank, Hypoteční banka, ČMSS et Patria), l'assureur ČSOB Pojišť'ovna et ČSOB Asset Management.



République tchèque
Slovaquie



Hongrie



Bulgarie

Division Marchés internationaux

ČSOB Bank et ČSOB Poist'ovna en Slovaquie, K&H Bank et K&H Insurance en Hongrie, UBB (y compris CIBANK) et DZI Insurance en Bulgarie, et KBC Bank Ireland en Irlande.



Quelle est notre position dans chacun de nos pays ?



Position de marché en 2018 ¹	Belgique	Tchéquie	Slovaquie	Hongrie	Bulgarie	Irlande
Marques principales	KBC CBC KBC Brussels	ČSOB	ČSOB	K&H	UBB DZI	KBC Bank Ireland
Réseau	585 agences bancaires	235 agences bancaires ²	122 agences bancaires	206 agences bancaires	214 agences bancaires	16 agences bancaires
	374 agences d'assurances	Assurances via différents canaux	Assurances via différents canaux	Assurances via différents canaux	Assurances via différents canaux	Assurances via des partenariats
	Canaux électroniques	Canaux électroniques	Canaux électroniques	Canaux électroniques	Canaux électroniques	Canaux électroniques
Clients (estimation en millions)	3,5	3,6	0,6	1,6	1,3	0,3
Portefeuille de crédits (en milliards d'EUR)	108	26	8	5	3	11
Dépôts et titres de créance (en milliards d'EUR)	131	32	6	8	4	5
Parts de marché (estimation)						
- Produits bancaires	20%	19%	10%	11%	10%	9% ³
- Fonds d'investissement	32%	23%	7%	13%	14%	-
- Assurances vie	13%	8%	4%	3%	24%	-
- Assurances dommages	9%	8%	3%	7%	11%	-
Principales activités et principaux groupes cibles	Nous proposons dans presque tous nos pays un large éventail de produits de crédits, de dépôts, d'asset management, d'assurances et d'autres produits financiers. Ceux-ci s'adressent en priorité aux particuliers, PME et clients fortunés. Nos activités de services aux entreprises comprennent par ailleurs également la gestion de trésorerie, les paiements, le financement commercial, le leasing, les activités du marché monétaire, les produits des marchés des capitaux, le négoce d'actions et la corporate finance.					
Indicateurs macroéconomiques pour 2018 ⁴						
- Croissance du PIB (réel)	1,4%	2,9%	4,1%	4,5%	3,5%	7,0%
- Inflation (hausse moyenne des prix à la consommation en glissement annuel)	2,3%	2,0%	2,5%	2,9%	2,6%	0,7%
- Taux de chômage (en % de la population active, en fin d'année, définition Eurostat)	5,5%	2,0%	6,1%	3,6%	4,8%	5,3%
- Solde de financement des administrations publiques (% du PIB)	-0,8%	0,7%	-0,7%	-2,4%	0,2%	-0,4%
- Dette publique (% du PIB)	102,3%	32,2%	49,0%	72,2%	22,0%	64,0%

¹ Parts de marché et nombres de clients: résultat basé sur des estimations propres (pour les nombres de clients, compte tenu d'un chevauchement estimé entre les différentes sociétés du groupe dans chaque pays; ce calcul a encore été affiné en 2018 pour quelques pays). Pour les produits bancaires traditionnels: moyenne des parts de marché estimées en crédits et en dépôts. Pour les assurances vie en Belgique, le calcul est basé sur les réserves. Pour les autres pays, il est basé sur les primes. Portefeuille de crédits: voir le chapitre Comment gérons-nous nos risques? Dépôts et titres de créance: dépôts de la clientèle et titres de créance, sans mises en pension. Les guichets automatiques ne sont pas comptabilisés dans le nombre d'agences bancaires. La division Belgique intègre également le réseau restreint de 11 agences de KBC Bank à l'étranger (Europe, États-Unis et Asie du Sud-Est), qui se concentrent sur les activités et les clients ayant un lien avec les marchés stratégiques de KBC (ces agences ne sont pas comptabilisées dans le nombre d'agences mentionné dans le tableau). Les parts de marché reposent sur les données les plus récentes (par ex. de la fin du mois de septembre 2018).

² Agences bancaires ČSOB et Postal Savings Bank financial centres.

³ Segment retail (crédits-logement et dépôts des particuliers, sans dépôts à vue).

⁴ Données fondées sur des estimations de début 2019.

Belgique

Le contexte macroéconomique en Belgique

En 2018, l'économie belge a poursuivi dans la voie d'une croissance continue mais modérée. La croissance du PIB réel en rythme trimestriel est restée stable à 0,3% tout au long de l'année. Néanmoins certains indicateurs, dont le baromètre de la Banque nationale, ont tout de même laissé entrevoir un assombrissement du profil conjoncturel. Sur une base annuelle, la croissance a légèrement réduit la cadence de 1,7% en 2017 à 1,4% en 2018. Comme pendant les quatre années précédentes, la croissance belge est restée inférieure à la croissance européenne.

Somme toute encore favorable en 2018, la conjoncture belge a été soutenue au final par la demande intérieure et les exportations nettes. En revanche, des modifications au niveau des stocks ont freiné la croissance du PIB. La croissance de la demande intérieure a été largement portée tant par la consommation des ménages que par les dépenses publiques et les investissements. Les ménages ont bénéficié d'augmentations de salaire plus substantielles mais ont surtout profité d'un marché de l'emploi qui reste très porteur. Depuis l'amorce de la relance économique en 2013, quelque 250 000 emplois ont été créés en Belgique. Parmi d'autres facteurs, cet accroissement net a réduit encore davantage le taux de chômage en Belgique à 5,5% fin 2018. La croissance

économique à haute intensité de main-d'oeuvre a en outre propulsé le nombre d'emplois vacants à un niveau record.

À 2,3%, l'inflation était légèrement supérieure à son niveau de 2017. Au cours de l'année, elle s'est accélérée pour atteindre un pic de 3,2% en novembre, principalement sous l'effet de la forte hausse des prix des logements, de l'eau potable et de l'énergie. Elle a ensuite nettement reflué au cours des derniers mois (à 2,2% en décembre), dans le sillage de la baisse des prix pétroliers. Sur le marché immobilier, la dynamique des prix des logements s'est essoufflée par rapport à il y a un an: selon l'indice harmonisé Eurostat, les prix des logements en Belgique ont augmenté de 3,0% en 2018, par rapport à 3,6% in 2017. Le taux des OLO à 10 ans belges a brièvement dépassé la limite de 1% début 2018 pour ensuite rester relativement stable autour de 0,8% pendant le reste de l'année. Le différentiel de taux d'intérêt par rapport au Bund allemand s'est élargi de quelque 20 points de base en début d'année à quelque 50 points de base en fin d'année.

Nous prévoyons que la croissance réelle du PIB réduira la cadence à 1,2% en 2019, ce qui reflétera l'assombrissement conjoncturel dans la zone euro. L'inflation décélérera probablement à 1,8%. Le différentiel d'inflation favorable avec la zone euro subsistera mais se contractera.



Objectifs spécifiques

- Nous visons une approche omnicanal et investissons dans une intégration fluide de nos différents canaux de distribution (bureaux, agences, centres de conseil, sites Internet et applications mobiles). Nous investissons dans le développement numérique de nos services bancaires et d'assurance et utilisons les nouvelles technologies pour fournir à nos clients des conseils plus ciblés et proactifs.
- Lorsque cela s'avère nécessaire, nous collaborons avec des partenaires dans le cadre de ce que l'on appelle des écosystèmes, afin de pouvoir offrir des solutions complètes à nos clients.
- Nous visons aussi à exploiter plus efficacement le potentiel de Bruxelles grâce au lancement d'une enseigne distincte, *KBC Brussels*, qui reflète le caractère cosmopolite propre à Bruxelles et répond davantage aux besoins de sa population.
- Nous misons sur une continuité de la croissance de CBC en termes de bancassurance dans certains segments du marché et sur un élargissement de notre présence et de notre accessibilité en Wallonie.
- Nous nous efforçons d'optimiser notre modèle de bancassurance en Belgique.
- Plus que jamais, nous ambitionnons de devenir le banquier de référence des PME et des entreprises de moyenne capitalisation grâce à notre solide connaissance du client et à notre approche personnelle.
- Nous traduisons notre engagement sociétal dans la société belge par des initiatives au niveau notamment de la Responsabilité à l'égard de l'environnement, la Familiarisation aux questions financières, l'Esprit d'entreprise et le Vieillessement. Nous participons aussi activement au débat de la mobilité et en dégageons des solutions.



- Best Bank in Belgium (Euromoney)
- Meilleure banque privée de Belgique (Euromoney)
- Best Trade Finance Provider de Belgique (Global Finance)
- Best Bank Governance en Europe (Capital Finance International)
- KBC marque la plus enviable de Belgique (Brand Finance)
- Meilleure banque, Meilleur courtier, Meilleure app et Meilleur prêt personnel (Bankshopper.be)
- Première place en Belgique pour le site Internet Corporate de KBC Groupe, www.kbc.com, décernée par Webranking by Comprend
- Startup accelerator Award de la Commission européenne en reconnaissance de son engagement pour les start-up, grâce à Start It @KBC
- Meilleure communication financière (Association belge des analystes financiers).
- Etc.

Quelques réalisations en 2018



orientation client

Nous optons consciemment pour une stratégie omnicanal, dans laquelle le client décide lui-même par quel canal il nous contacte. Nous constatons une augmentation du nombre de

contacts par KBC Live (par téléphone, vidéo ou chat) et une utilisation croissante de nos systèmes et applications numériques. C'est pourquoi nous investissons massivement dans le développement et l'amélioration de ces systèmes numériques (KBC Touch, KBC Sign, KBC Mobile, KBC Invest, KBC Assist, K'Ching et Business Dashboard), en privilégiant les solutions innovantes qui facilitent la vie de nos clients. Ainsi, nous avons été la première banque en Belgique à ajouter des fonctionnalités multibancaires à son application mobile et à y intégrer plusieurs applications non bancaires, permettant par exemple de payer un emplacement de parking ou des tickets de transport public et de vérifier directement le solde des tickets repas. En octobre 2018, nous avons accueilli le millionième client KBC/CBC/KBC Brussels Mobile.

Spécialement pour nos entrepreneurs, nous avons développé le KBC Trade Club. Cette plate-forme dédiée aux entreprises et aux entrepreneurs des différents marchés domestiques de KBC, donne accès à de nombreuses entreprises dans différents pays par le biais de l'Alliance des Trade Clubs et se concentre sur deux services importants: une communauté de rencontres et une vaste bibliothèque comprenant entre autres des informations sur les marchés. Nous avons aussi investi dans KBC Live pour étendre considérablement ses services. Les entrepreneurs peuvent désormais y poser toutes leurs questions.

Nous voulons aussi continuer à investir dans notre réseau d'agences et nous nous concentrons davantage sur l'expertise, l'accessibilité élargie, l'excellence du service à la clientèle et la perception qu'en ont les clients. Dès lors, nous avons décidé en 2018 de continuer à optimiser nos agences bancaires en Flandre, notamment en augmentant le nombre d'agences proposant une gamme complète de produits et de services et des heures d'ouverture élargies, mais aussi en transformant certaines agences en agences sans personnel où les clients peuvent continuer à effectuer la plupart de leurs transactions quotidiennes sur des guichets automatiques conviviaux.



croissance durable et profitable

À Bruxelles, nous arborons depuis quelques années une enseigne distincte, *KBC Brussels*, dotée d'une image urbaine et innovante et d'un réseau adapté. En 2018, nous avons

poursuivi la modernisation du réseau d'agences tout en renforçant le conseil à distance par l'extension de KBC Brussels Live. Ce service a été très apprécié par nos clients bruxellois en raison de sa facilité d'accès et de sa grande accessibilité. Combinés à d'autres initiatives et actions, ces services ont permis à KBC Brussels d'attirer plus de 10 000 nouveaux clients en 2018. En Wallonie également, nous avons franchi une étape importante dans notre stratégie de croissance, qui prévoit également l'ouverture de plusieurs nouvelles agences. 2018 a aussi été l'année de la mise en service du nouveau siège central de CBC à Namur.



bancassurance

Notre concept de bancassurance continue de remporter un franc succès: fin 2018, près de la moitié des ménages clients chez KBC Bank disposaient d'au moins un produit de KBC

Assurances. Un cinquième des ménages avait même souscrit au moins trois produits bancaires et trois produits d'assurance KBC. Autre exemple: entre huit et neuf clients de KBC Bank sur dix ayant un crédit hypothécaire ont également souscrit une police habitation auprès de notre groupe en 2018. Sur dix clients ayant souscrit un crédit logement, huit environ ont aussi contracté une assurance de solde d'emprunt auprès de KBC.



rôle dans la société

Nous concrétisons notre rôle dans la société en mettant sur pied des initiatives en matière de Responsabilité à l'égard de l'environnement, de Familiarisation aux questions financières,

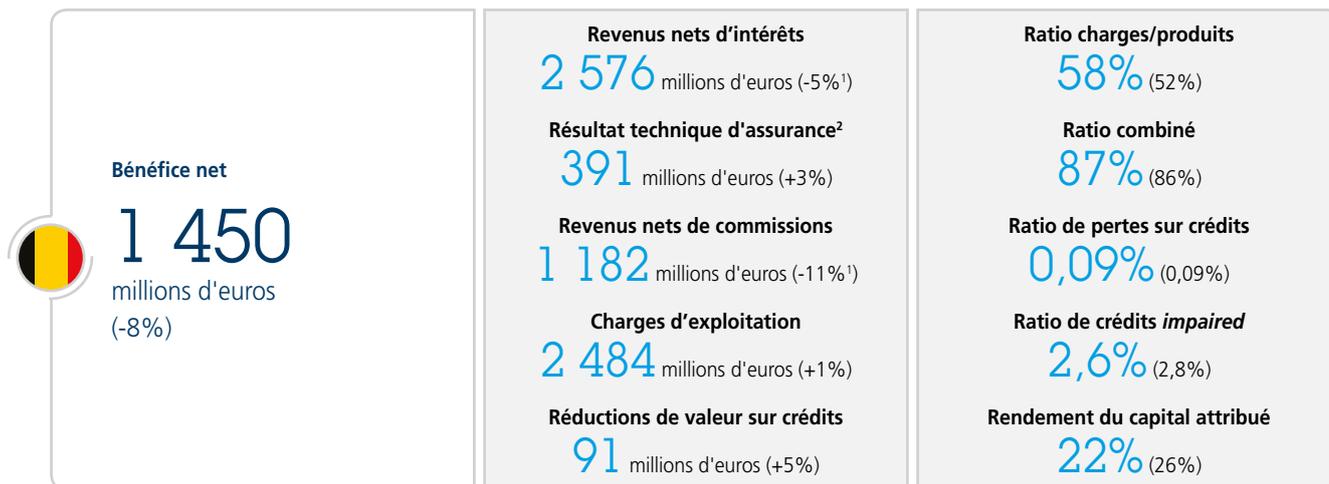
d'Esprit d'entreprise et de Vieillesse.

Pour stimuler l'esprit d'entreprise, nous avons lancé Start it @kbc il y a quelques années déjà. Il s'agit d'un incubateur qui non seulement héberge les entreprises qui débutent mais surtout les soutient, les conseille et travaille en collaboration avec des partenaires extérieurs. En 2018, l'accent a été mis sur les femmes entrepreneurs, l'internationalisation et les *corporate ventures*.

L'initiative *Get-a-Teacher*, qui vise à améliorer les connaissances financières chez les jeunes, est un bel exemple d'initiation au monde financier. Grâce à *Get-a-Teacher*, les écoles ont la possibilité de réserver des professeurs auprès de KBC. Il s'agit de collaborateurs de KBC, évalués et sélectionnés à cet effet. Cette offre est gratuite, non contraignante et distincte de la communication commerciale du groupe. Nous considérons également qu'il est de notre devoir d'assister nos clients dans leur passage au numérique, par exemple à travers notre offre DIGIPRO, qui comprend des séances DIGImardi, des modules sur la cybersécurité, etc.

En ce qui concerne l'environnement et le développement durable en général, nous nous référons à l'émission d'une Obligation verte et d'un fonds d'épargne-pension durable, à propos desquels vous lirez plus de détails ailleurs dans ce rapport annuel. Avec notre projet KBC Mobilité, nous voulons soutenir la transition vers la multimobilité. KBC Autolease, par exemple, évolue de plus en plus vers un fournisseur de mobilité en proposant des options de transport variées, y compris le vélo, en témoigne le succès de KBC Vélolease. Avec notre application Olympus, nous offrons également à nos clients la possibilité de choisir, en fonction de leur destination ou du moment de la journée, des moyens de transport alternatifs tels que le train, le bus, le tram, le métro, le vélo et la voiture partagée.

Contribution de la division Belgique au résultat du groupe



Concerne 2018; montants entre parenthèses: (différence par rapport à) 2017. Vous trouverez un aperçu détaillé du compte de résultats par division et par pays dans la partie Comptes annuels consolidés, à l'Annexe 2.2 Résultats par segment.

¹ Sur une base comparable (voir le chapitre Notre rapport financier)

² Primes acquises - charges techniques + résultat net de la réassurance cédée.

La division Belgique clôture l'exercice 2018 sur un résultat net de 1 450 millions d'euros, contre 1 575 millions d'euros l'année précédente.

Les revenus nets d'intérêts (2 576 millions d'euros) ont diminué de 5% sur une base comparable. Certains éléments négatifs jouent un rôle, par exemple la pression sur les marges de crédit et les faibles taux des réinvestissements, qui ont toutefois été partiellement compensés, entre autres, par l'effet positif de la baisse des coûts de financement et la hausse de l'octroi de crédits. Notre marge nette d'intérêts en Belgique s'est de ce fait encore légèrement contractée de 1,75% en 2017 à 1,72% en 2018. Pour ce qui est des volumes, les prêts et avances à la clientèle, sans prises en pension (100 milliards d'euros), ont augmenté de 5% et les dépôts de la clientèle et les titres de créance, (131 milliards d'euros, sans mises en pension), se sont contractés de 1%. Abstraction faite des titres de créance, les dépôts ont augmenté de 5%.

Nos revenus nets de commissions (1 182 millions d'euros) ont diminué de 11% sur une base comparable. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des revenus de commissions (frais d'entrée et de gestion) sur nos activités de gestion d'actifs (en raison d'un climat d'investissement plus incertain) et, en moindre mesure, par la baisse des commissions sur titres et sur crédits.

Le résultat technique de nos activités d'assurance en Belgique s'est établi à 391 millions d'euros. En assurance dommages, les recettes de primes ont augmenté de 3% (dans presque toutes les catégories) et les charges de sinistres ont augmenté de 5% (2017 a été caractérisée par une reprise exceptionnelle aux provisions pour indexation de 26 millions d'euros) et le résultat de la réassurance a diminué. Le ratio combiné de nos activités d'assurance dommages s'est inscrit à un excellent 87%. La vente de nos assurances vie (y compris les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire non inclus dans les chiffres IFRS) a atteint 1,4 milliards d'euros, soit 6% de moins que l'année précédente. Cette diminution a principalement concerné les assurances vie liées à des fonds d'investissement (produits de la branche 23) et a plus qu'effacé la progression enregistrée dans les produits à taux d'intérêt garanti.

Parmi les autres postes de revenus on notera principalement les dividendes perçus sur nos titres en portefeuille (74 millions d'euros), les revenus du négoce et de juste valeur (101 millions d'euros); en baisse par rapport à 2017 en raison de la contraction des résultats de la salle des marchés, de la baisse de valeur des instruments dérivés utilisés à des fins de gestion du bilan et de l'incidence défavorable de divers ajustements de la valeur de marché) et les autres revenus (225 millions d'euros). Ce dernier poste comprend surtout les éléments habituels (les résultats de KBC Autolease, du VAB, etc.) ainsi que divers éléments à caractère unique (notamment l'effet favorable du règlement d'anciens dossiers juridiques en 2018).

Nos coûts en Belgique ont augmenté de 1% en 2018 pour atteindre 2 484 millions d'euros. Divers éléments interviennent, dont le principal est la contraction des frais de personnel et du coût des services et équipements et la hausse des coûts ICT, des honoraires professionnels, des taxes bancaires et de certains éléments à caractère unique. Le ratio charges/produits des activités bancaires s'est établi à 58%, contre 52% en 2017.

À l'instar de 2017, nous avons à nouveau pu comptabiliser un montant relativement réduit de réductions de valeur sur crédits (91 millions d'euros, contre 87 millions d'euros en 2017). La part des réductions de valeur sur crédits dans le portefeuille des crédits total s'élevait à 9 points de base, contre 9 points de base également l'année précédente. La qualité du crédit s'est à nouveau améliorée: fin 2018, quelque 2,6% du portefeuille de crédits de la division Belgique ont encore été qualifiés d'*impaired* (voir définition dans le Glossaire), contre 2,8% fin 2017. Les crédits *impaired* présentant un retard de plus de 90 jours représentaient 1,2% du portefeuille de crédits (contre 1,4% en 2017).

Les impôts en Belgique se sont élevés à 513 millions d'euros, contre 797 millions d'euros l'année précédente. Cette baisse s'explique en partie par la diminution du taux de l'impôt des sociétés depuis 2018 et par l'effet initial négatif de la baisse des tarifs comptabilisée en 2017 (85 millions d'euros; voir aussi Centre de Groupe).

Tchéquie

Le contexte macroéconomique en Tchéquie

Dans le droit fil de l'évolution économique de la zone euro, la croissance tchèque, encore forte en 2017, s'est ralentie en 2018 mais est néanmoins restée robuste. La croissance de 2,9% du PIB réel a été tirée principalement par la demande intérieure, dont la consommation privée, les dépenses publiques et les investissements. Du côté de l'offre, la contribution de l'industrie manufacturière à la croissance a accusé un recul marqué, qui a été partiellement compensé par une forte croissance dans le secteur des services et par une contribution accrue du secteur de la construction à la croissance. Dans le même temps, l'exiguïté du marché de l'emploi tchèque s'est accentuée et s'est reflétée par un faible taux de chômage (2,0% fin 2018) et une augmentation des salaires. Pour compenser la pénurie croissante de main-d'œuvre, les entreprises tchèques ont investi davantage pour accroître leur capacité de production et leur productivité.

À 2,0%, le taux d'inflation moyen en 2018 est resté légèrement inférieur au taux d'inflation de 2017, mais toujours proche de l'objectif de 2% de la Banque centrale (CNB). Cette situation, conjuguée aux bons résultats macroéconomiques et au cours de change plus faible que prévu de la couronne tchèque, a incité la CNB à resserrer encore sa politique monétaire. Le taux des prises en pension à deux semaines de la CNB a ainsi atteint 1,75% fin 2018, contre 0,50% fin 2017.

Pour 2019, nous prévoyons un nouvel effrètement progressif de la croissance économique à 2,6%, chiffre qui resterait néanmoins supérieur à la moyenne de l'UE. Dans ce contexte, le taux de chômage devrait rester constant et très faible, autour de 2,0% fin 2019. Avec une moyenne annuelle escomptée de 2,1%, l'inflation devrait être légèrement supérieure à l'objectif de la CNB en 2019. Nous prévoyons encore deux relèvements supplémentaires du taux directeur tchèque avant fin 2020.

Objectifs spécifiques

- Nous souhaitons passer de solutions essentiellement axées sur les canaux à des solutions centrées sur le client, basées sur un modèle intégré réunissant les clients, les tiers et notre bancassureur.
- Nous entendons également offrir de nouveaux produits et services innovants, qui font appel aux opportunités numériques et tiennent compte des nouvelles tendances, des changements de comportement du client et de l'évolution de la législation. Nous avons choisi la voie *Digital with a human touch*.
- Nous nous concentrerons davantage sur la simplification des produits, de l'IT, de l'organisation, du réseau de distribution bancaire, du siège central et du *branding* afin de comprimer les coûts.
- D'autre part, nous souhaitons accélérer nos activités de bancassurance, notamment en introduisant un système de fixation des prix performant et flexible, en développant des produits de bancassurance combinés et en renforçant les équipes de vente d'assurances.
- Nous souhaitons poursuivre notre croissance dans les domaines où nous sommes traditionnellement forts, comme les crédits aux entreprises et les crédits logement. Nous progressons également dans les domaines dans lesquels nous n'avons pas encore exploité tout notre potentiel. Nous pensons ici au marché des crédits aux PME et au domaine du crédit à la consommation.
- Notre engagement sociétal se matérialise par l'accent que nous mettons sur des sujets tels que la Responsabilité à l'égard de l'environnement, la Familiarisation aux questions financières, l'Esprit d'entreprise et le Vieillessement.



- Meilleure banque de République tchèque (Global Finance, the Banker, Euromoney)
- Meilleure banque privée de République tchèque (Euromoney)
- Parmi les meilleurs employeurs de République tchèque (Sodexo) et Most Attractive Employer in Banking and Financial Services (Randstad)
- Meilleure banque par Internet de République tchèque (Capital Finance International)
- Best Trade Finance Provider de République tchèque (Global Finance),
- Etc.

Quelques réalisations en 2018



orientation client

Nous avons lancé plusieurs nouveaux produits et services répondant aux besoins changeants de notre clientèle. Comme en Belgique, nous

constatons globalement parlant une augmentation de l'usage de nos canaux numériques, surtout ČSOB SmartBanking mais aussi ČSOB Internet Banking, ČSOB CEB, ČSOB Investice, et le *mobile wallet* ČSOB NaNákupy. Cette dernière application offre aux clients la possibilité d'effectuer facilement leurs achats et leurs paiements avec un moyen numérique. Grâce aux applications ČSOB CEB, les entreprises peuvent gérer leurs comptes et autres produits bancaires et les relier à leur logiciel de comptabilité.

Nous allons également au-delà des applications purement bancaires ou d'assurance et avons récemment acheté, par exemple "Ušetreno.cz", un site de comparaison avec lequel les clients peuvent comparer (les coûts) des services dans des domaines comme l'énergie, les télécommunications et les services financiers. Et comme en Belgique, nous avons ajouté diverses applications conviviales à notre offre numérique, parmi lesquelles des possibilités multibancaires pour nos services bancaires par Internet. Par analogie avec ce qui existe déjà en Belgique sous l'appellation KBC SmartHome, nous avons lancé l'application ČSOB NaDoma, qui avertit l'utilisateur, par exemple via une app, en cas de fuite d'eau dans sa maison.



croissance durable et profitable

Comme l'année précédente, nous avons enregistré une croissance appréciable dans les domaines dans lesquels nous souhaitons grandir, comme les crédits à la consommation

(+12% en 2018). Les crédits aux PME ont aussi enregistré une progression, mais elle est un peu moins marquée (environ 2%). Nous avons également progressé dans des domaines où nous occupons déjà une position de choix : c'est ainsi que le volume des crédits-logement a augmenté de pas moins de 8% en 2018. Globalement, notre octroi de crédit s'est accru de 6% en 2018 et les clients ont également placé 8% de dépôts en plus auprès de notre groupe en Tchéquie.

Česká pošta et ČSOB ont conclu un accord de coopération pour une durée de 10 ans dans le cadre de services bancaires et d'assurances et reconduisent, ce faisant, leur collaboration mutuelle vieille d'un quart de siècle sous l'enseigne Poštovní spořitelna (Postal Savings Bank). Cet accord est entré en vigueur le 1er janvier 2018 et confère depuis lors à ČSOB la qualité de partenaire unique pour la prestation de services financiers et d'assurances. D'ici 2020, nous voulons d'ailleurs incorporer Postal Savings Bank sous la marque ČSOB, ce qui augmentera encore l'efficacité et l'accessibilité.



bancassurance

Environ six clients de ČSOB sur dix ayant conclu un prêt hypothécaire auprès de la banque ont également souscrit une assurance habitation

du groupe. Environ la moitié des clients qui ont conclu un prêt hypothécaire auprès de la banque a également souscrit une assurance vie. Le nombre de clients de bancassurance (clients ayant souscrit au minimum un produit bancaire et un produit d'assurance auprès de notre groupe) a augmenté de 12% en 2018. Les clients bancassurance stables (clients ayant souscrit au minimum deux produits bancaires et deux produits d'assurance auprès de notre groupe) ont même enregistré une progression de 15%.



rôle dans la société

Nous avons pris diverses initiatives en matière d'engagement sociétal et nous nous concentrons sur des sujets tels que la

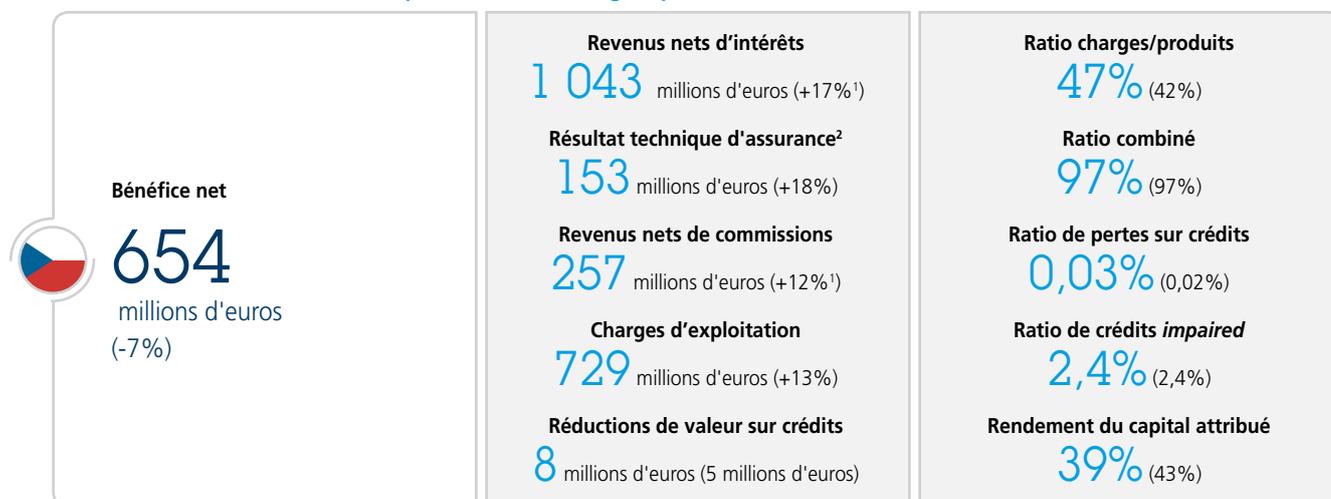
Responsabilité à l'égard de l'environnement, la Familiarisation aux questions financières, l'Esprit d'entreprise et le Vieillessement.

En ce qui concerne l'environnement, par exemple, nous avons décidé de nous désengager du secteur du charbon en République tchèque et de réduire à zéro notre exposition actuelle à la production d'électricité à base de charbon d'ici 2023 au plus tard. Cela signifie qu'à partir de la mi-2018, nous n'accorderons plus de financements aux centrales électriques au charbon nouvelles et existantes, ni aux mines de charbon (à une exception près : jusqu'en 2035, les centrales à charbon existantes servant à la fourniture de chauffage centralisée à 40% de la population tchèque - pourront encore être financées en vue d'améliorer la performance écologique des centrales existantes).

En termes de familiarisation avec le monde financier, ČSOB dispose depuis plusieurs années de 300 ambassadeurs envoyés dans les écoles où ils donnent des cours interactifs et divertissants sur des sujets financiers. Par le biais de notre Fonds pour l'éducation, nous soutenons depuis des années des étudiants en difficultés, en coopération avec la Fondation Olga Havel. En outre, le volontariat et la coopération avec les ONG en République tchèque demeurent un grand succès. Ainsi en 2018, pas moins de 1 586 collègues ont partagé leurs connaissances et leurs compétences avec une ONG pendant une journée.

Nous voulons être aux côtés de nos clients durant toute leur vie et dans cet esprit, nous accordons une attention toute particulière aux séniors. En collaboration avec le centre de conseil *Sue Ryder Home*, nous avons lancé le portail en ligne *Don't get lost in old age*, qui publie énormément d'informations pratiques et de conseils professionnels à l'intention des séniors et de leurs familles.

Contribution de la division Tchéquie au résultat du groupe



Concerne 2018 ; montants entre parenthèses: (différence par rapport à) 2017. Vous trouverez un aperçu détaillé du compte de résultats par division et par pays dans la partie Comptes annuels consolidés, à l'Annexe 2.2 Résultats par segment.

1 Sur une base comparable (voir le chapitre Notre rapport financier)

2 Primes acquises - charges techniques + résultat net de la réassurance cédée.

La division Tchéquie a dégagé en 2018 un bénéfice net de 654 millions d'euros, contre 702 millions d'euros l'année précédente. Le cours de change moyen de la couronne tchèque s'est apprécié de 3% par rapport à l'euro.

Les revenus nets d'intérêts en République tchèque (1 043 millions d'euros) ont augmenté de 17% sur une base comparable, la pression sur les marges commerciales ayant été compensée par la hausse des taux d'intérêt, le gonflement du volume des crédits et l'impact des cours de change. En ce qui concerne les volumes, nos prêts et avances à la clientèle (23 milliards d'euros, sans prises en pension) ont progressé de 6% en 2018 (grâce notamment à la croissance soutenue des crédits-logement). Les dépôts de la clientèle et les titres de créance (32 milliards d'euros, sans prises en pension) ont gagné 8% en un an. La marge nette d'intérêts en République tchèque a légèrement progressé, passant de 2,91% en 2017 à 3,07% en 2018.

Nos revenus nets de commissions (257 millions d'euros) ont augmenté de 12% sur une base comparable, principalement en raison de la contraction des commissions de distribution versées, de la hausse des revenus de commissions de gestion d'actifs et de services bancaires, d'éléments non récurrents et de l'impact des cours de change.

Le résultat technique de nos activités d'assurance en République tchèque s'est inscrit à 153 millions d'euros en 2018, soit 18% de plus que l'année précédente. En ce qui concerne les assurances dommages, nous avons observé une croissance des recettes de primes de 15%, mais aussi une augmentation des charges techniques de 11%. Le ratio combiné de nos activités d'assurances dommages en République tchèque s'est par conséquent établi à 97%. Les

ventes d'assurances vie ont atteint 0,3 milliard d'euros, égalant le niveau de 2017.

Les autres postes de revenus comprennent principalement les revenus de *trading* et de juste valeur (72 millions d'euros en 2018, contre 184 millions d'euros en 2017 sur une base comparable, les résultats des salles de marché étant particulièrement bons cette année-là) et les autres produits (14 millions d'euros, en baisse par rapport à 2017, qui avaient bénéficié de certains éléments positifs à caractère unique).

En 2018, les coûts ont augmenté de 13% pour atteindre 729 millions d'euros, en raison de l'augmentation des frais de personnel (liés, entre autres, à la hausse des salaires), de la hausse des frais ICT, de l'augmentation des amortissements, de l'impact des cours de change et des éléments non récurrents. Le ratio des coûts par rapport aux bénéfices (le ratio charges/produits des activités bancaires) reste dès lors très bon à 47%, contre 42% en 2017.

En 2018, nous n'avons également dû comptabiliser qu'un montant limité de réductions de valeur sur crédits (8 millions d'euros, par rapport à 5 millions d'euros en 2017). Par rapport au total de notre portefeuille de crédits, cela a représenté 3 points de base en 2018, contre 2 points de base en 2017. La qualité du crédit est restée excellente: fin 2018, quelque 2,4% du portefeuille de crédits de la division ont encore été qualifiés d'*impaired*, soit le même niveau qu'à fin 2017. Les crédits *impaired* présentant un retard de plus de 90 jours constituaient 1,3% du portefeuille de crédits (contre 1,6% en 2017). En 2018, nous avons en outre comptabilisé 34 millions d'euros d'autres réductions de valeur, dont la majeure partie est liée à la révision des valeurs résiduelles des contrats de leasing automobile.

Marchés internationaux

Le contexte macroéconomique en Slovaquie, Hongrie, Bulgarie et Irlande

Les croissances hongroise et slovaque ont accéléré la cadence en 2018. En 2018, la croissance économique a été largement supérieure à celle de la zone euro, atteignant 4,1% et 4,5% respectivement. La croissance du PIB réel bulgare a légèrement réduit la cadence à 3,5% en 2018.

Comme pour la plupart des économies de la région, la croissance dans ces pays a été principalement stimulée par la demande intérieure (consommation et investissements). La forte croissance économique s'est également traduite par un développement favorable de la hausse salariale et de l'emploi. Fin 2018, le taux de chômage s'élevait à 6,1% en Slovaquie, à 3,6% en Hongrie et à 4,8% en Bulgarie, partout en recul par rapport à 2017.

Dans ces trois pays, l'inflation a en revanche poursuivi son accélération. La hausse annuelle moyenne des prix à la consommation en Slovaquie et en Bulgarie a été de 2,5% et 2,6% respectivement, soit nettement plus qu'en 2017 (1,4% et 1,3% respectivement). L'inflation hongroise a légèrement moins augmenté, passant de 2,4% en 2017 à 2,9% en 2018. La hausse annuelle moyenne des prix à la consommation est donc à nouveau restée plus ou moins au centre de la fourchette symétrique de 1 point de pourcentage autour de 3%, l'objectif d'inflation de la Banque nationale hongroise. Celle-ci a poursuivi sa politique très expansive, dans le droit fil de celle de la Banque centrale européenne. Pour 2019, la Banque nationale hongroise annonce cependant un

changement de politique, qui jettera les bases d'une normalisation progressive, sur le modèle de la BCE.

Pour 2019, nous prévoyons toujours des taux de croissance économique favorables, de l'ordre de 3,7% pour la Slovaquie et de 3,4% pour la Bulgarie. Compte tenu de la très forte croissance de l'économie hongroise en 2018, nous anticipons un ralentissement de la croissance à 3,5% en 2019. La tendance à la convergence en Europe centrale et orientale, avec des taux de croissance nettement supérieurs aux attentes pour la zone euro, reste donc intacte.

Affichant une croissance du PIB réel de 7,0% en 2018, l'économie irlandaise a de nouveau affiché l'une des croissances les plus fortes de la zone euro. Il convient toutefois de nuancer quelque peu cette affirmation car les chiffres du PIB irlandais sont gravement perturbés par les activités des grandes multinationales dans le pays et la croissance sous-jacente de l'économie irlandaise pourrait donc être plus faible. Toutefois, d'autres indicateurs économiques ont confirmé le climat économique favorable en Irlande. Malgré une accélération par rapport à 2017, l'inflation irlandaise est restée très limitée à 0,7%, seulement en 2018. Au cours de l'année écoulée, la persistance de la forte croissance économique a entraîné une nouvelle contraction du ratio de la dette publique irlandaise à 64% du PIB. Pour 2019, nous prévoyons un ralentissement de la croissance à 3,5%, ce qui reste tout de même nettement supérieur à la croissance attendue pour la zone euro.





- Best Trade Finance Provider en Hongrie (K&H, 2018 et 2019), en Slovaquie (ČSOB, 2018) et en Bulgarie (UBB, 2019) (Global Finance)
- K&H (Hongrie) : la campagne Créneau dans le marché remporte la médaille d'argent dans la catégorie Finance & Insurance (Data & Marketing Association's Echo Awards)
- KBC Bank Ireland (Irlande) : médaille d'or Best in Financial Services (Digital Media Awards)
- ČSOB (Slovaquie) : Best private bank (Euromoney)
- DZI Insurance (Bulgarie) : Insurer of the year in life insurance (VUZF University, Association of Bulgarian Insurers, ...)
- K&H (Hongrie) : Reliable Employer (German-Hungarian Chamber of Industry and Commerce)
- K&H (Hongrie) : Sustainable bank of the year (Mastercard)
- Etc.

Objectifs spécifiques

- Dans les pays d'Europe centrale, nous optons pour un modèle de distribution omnicanal, avec une attention particulière pour les solutions numériques. En Irlande, nous nous engageons pleinement en faveur du *Digital First* (cf. infra). Nous visons également à simplifier les produits et les processus dans tous les pays.
- En Hongrie, nous misons sur la croissance des revenus, à la faveur d'efforts de prospection soutenus dans tous les segments bancaires et en intensifiant la vente croisée, afin d'accroître notre part de marché et notre rentabilité. Nous stimulons également une croissance vigoureuse de nos activités d'assurance, à la faveur surtout des ventes dans les agences bancaires et, pour ce qui est des assurances non-vie, par l'intermédiaire de courtiers (en ligne) et d'agents.
- En Slovaquie, nous comptons poursuivre la forte croissance enregistrée dans les produits stratégiques (crédits logement, crédits à la consommation, financement PME, leasing, assurances), via notamment la vente croisée aux clients existants du groupe ČSOB.
- En Bulgarie, nous misons, côté bancaire, sur une forte augmentation de la part de marché des crédits, tous segments confondus, encadrée par une gestion des risques rigoureuse. En ce qui concerne notre assureur DZI aussi, nous ambitionnons une croissance plus forte que le marché, tant en assurance vie qu'en assurance non-vie, tant par le canal bancaire que par d'autres canaux.
- En Irlande, nous déployons une stratégie *Digital First*, par laquelle nous nous engageons à maximiser l'expérience client. Nous tenons à nous différencier au travers d'une offre instantanée et proactive de services et produits et par une grande accessibilité (entre autres via *Mobile* et le *Contact Center*). Notre objectif est d'atteindre au moins 10% de part de marché dans les segments des particuliers et des micro-PME et, comme dans les autres pays clés, nous jouons pleinement la carte de la bancassurance.
- Dans tous les pays, nous nous engageons dans une démarche socialement responsable. Nos domaines privilégiés sont la Responsabilité à l'égard de l'Environnement, la Familiarisation aux questions financières, l'Esprit d'entreprise et la Santé.



Quelques réalisations en 2018



orientation client

De la même manière qu'en Belgique et en République tchèque, nous cherchons constamment à exploiter au mieux les nouvelles technologies afin de répondre plus efficacement aux besoins de notre clientèle en Slovaquie, Hongrie, Bulgarie et Irlande. En 2018, KBC a par exemple été le premier en Irlande à proposer Garmin Pay à ses clients, en plus d'Apple Pay, Google Pay et FitBit Pay (voir ci-dessous). En outre, l'application mobile a également été enrichie de diverses nouvelles fonctions, notamment la possibilité de déclarer le vol d'une carte bancaire et de recevoir immédiatement une carte de remplacement numérique. En Bulgarie également, une grande attention a été accordée au développement d'applications mobiles, entre autres grâce à l'utilisation de l'expérience et des connaissances d'autres entités du groupe. Avec le lancement du mobile banking en 2018, l'expérience client s'est considérablement améliorée et UBB est devenue la référence en matière de services bancaires mobiles en Bulgarie. En Slovaquie, nous avons lancé ČSOB SmartPay, une nouvelle application de portefeuille électronique mobile pour les paiements NFC (*Near Field Communication*). Et en Hongrie, nous avons lancé une solution numérique complète de bout en bout qui permet d'accorder des prêts en espèces en 30 minutes. Nous y avons aussi introduit la signature biométrique pour diverses transactions bancaires et un processus simple et convivial d'achat d'assurance habitation en ligne. Pour augmenter l'impact commercial et être préparés pour l'avenir, mais aussi pour des raisons de maîtrise des coûts et d'efficacité, toutes les banques de la Division Marchés internationaux ont lancé un programme de migration vers une plateforme commune *core banking*. Deux des quatre pays utilisent déjà une partie importante de l'architecture et deux pays ont entamé la première phase du déploiement.



croissance durable et profitable

Nos dépôts ont poursuivi leur croissance dans tous les pays stratégiques d'Europe centrale. Le même constat vaut pour les crédits, où nous avons par ailleurs encore renforcé leur qualité grâce notamment à une diminution de la quote-part des crédits *impaired* en portefeuille. Ce dernier point vaut également pour l'Irlande, où l'amélioration du ratio des crédits *impaired* a été favorisée par la vente d'une partie du portefeuille de crédits *legacy* de KBC Bank Ireland à fin novembre. À la suite de cette transaction, le ratio des crédits *impaired* de KBC Bank Ireland a sensiblement diminué (d'environ 10 points de pourcentage) pour s'établir à environ 23%. En Bulgarie, l'intégration de CIBANK et de l'United Bulgarian Bank acquise mi-2017, est presque finalisée. De plus, en mars 2018, nous avons renforcé notre participation dans la joint-venture d'assurance vie entre UBB et Metlife de 60% à 100%, après quoi nous avons intégré cette société dans DZI avant la fin de l'année. Grâce à cet accord, nous pouvons

distribuer les produits d'assurance vie et non-vie de DZI par l'intermédiaire des agences d'UBB et déployer notre modèle de bancassurance complet sur le marché bulgare, l'un des marchés clés de KBC. En conséquence, le groupe détient une part de marché cumulée de plus de 20% du marché bulgare de l'assurance vie.



bancassurance

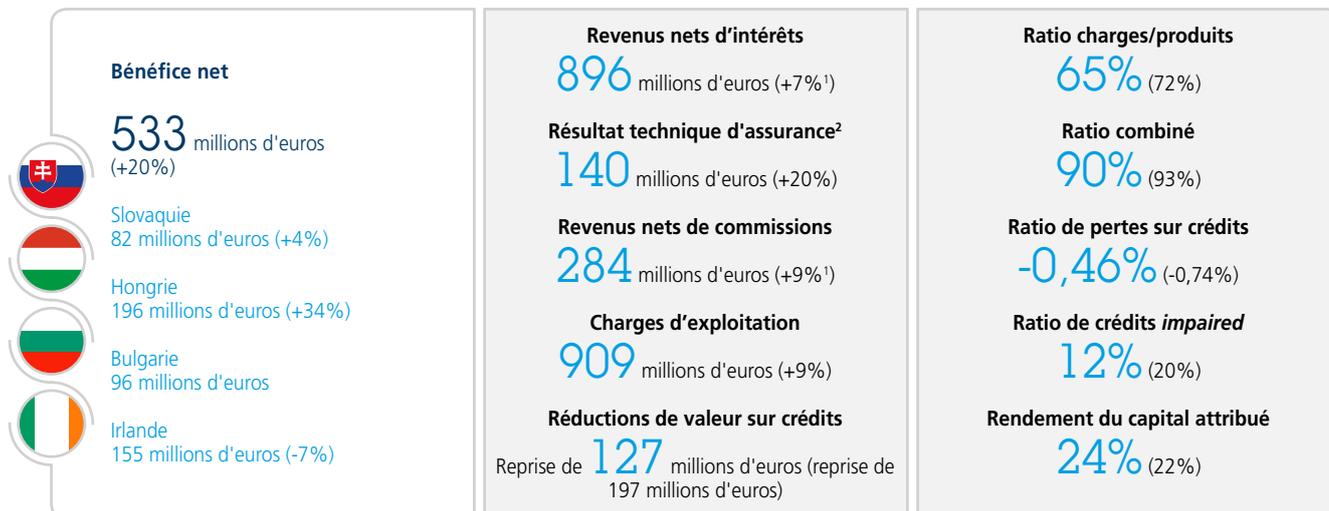
Pour la division dans son ensemble, le nombre de clients de bancassurance (c'est-à-dire les clients ayant souscrit au minimum un produit bancaire et un produit d'assurance auprès de notre groupe) a augmenté de moitié en 2018. Il en va de même pour le nombre de clients de bancassurance stables (détenant au moins 2 produits bancaires et 2 produits d'assurance). La première prise en compte d'UBB Life (Bulgarie) dans le calcul représente une part importante de ces augmentations mais la division a tout de même aussi enregistré une forte croissance organique. Par ailleurs, nous réalisons de nombreuses synergies commerciales. Ainsi par exemple, pour plus de neuf nouveaux crédits hypothécaires sur dix en Bulgarie et en Slovaquie et pour plus de sept sur dix en Hongrie, nous vendons également une assurance incendie du groupe.



rôle dans la société

Les projets sociétaux s'inscrivent dans les domaines de la Familiarisation aux questions financières, de l'Esprit d'entreprise, de la Responsabilité à l'égard de l'environnement et de la Santé. En Hongrie, K&H soutient financièrement et matériellement le programme K&H MediMagic depuis 15 ans. Depuis son lancement, des équipements ont été achetés pour plus de 600 millions de HUF pour soigner plus de 400 000 patients. Une attention particulière est également accordée au traitement des enfants. Dans cette optique, K&H MediMagic Story-telling vise à soutenir mentalement les enfants convalescents, hospitalisés ou à domicile. En Irlande, KBC collabore avec WellFest, le plus grand festival de santé et de bien-être d'Irlande, qui vise à sensibiliser la population à l'importance de la nutrition, de la forme physique et du bien-être mental. En outre, KBC Ireland a été la première banque du pays à lancer FitBit Pay, une solution de paiement pour les clients soucieux de leur santé et qui leur permet de se connecter à des appareils de fitness. Un bel exemple en matière de protection de l'environnement est la coopération entre DZI et SPARK en Bulgarie, la première société de voitures électriques partagées à Sofia. Et en ce qui concerne la stimulation de l'esprit d'entreprise, mentionnons le lancement par K&H en Hongrie de Start it @K&H, une initiative de soutien aux entreprises qui débutent, et le parrainage par KBC Bank Ireland des *Irish Early Career Awards* qui récompensent les jeunes entrepreneurs talentueux et le lancement de la *KBC Early Career Bursary*, un fonds destiné à soutenir les jeunes entrepreneurs en Irlande.

Contribution de la division Marchés internationaux au résultat du groupe



Concerne 2018 ; montants entre parenthèses: (différence par rapport à) 2017. Vous trouverez un aperçu détaillé du compte de résultats par division et par pays dans la partie Comptes annuels consolidés, à l'Annexe 2.2 Résultats par segment.

¹ Sur une base comparable (voir le chapitre Notre rapport financier)

² Primes acquises - charges techniques + résultat net de la réassurance cédée.

La division Marchés internationaux clôt l'exercice 2018 sur un résultat net de 533 millions d'euros, contre 444 millions d'euros l'année précédente. Ce résultat se décompose comme suit: 196 millions d'euros pour la Hongrie, 82 millions d'euros pour la Slovaquie, 96 millions d'euros pour la Bulgarie et 155 millions d'euros pour l'Irlande. Les résultats de la division et de la Bulgarie comprennent l'acquisition, à la mi-2017, d'United Bulgarian Bank et d'Interlease pour un exercice complet en 2018 et pour 6 mois en 2017.

Les revenus nets d'intérêts de l'ensemble de la division se sont inscrits à 896 millions d'euros en 2018, soit 7% de mieux qu'en 2017 sur une base comparable. Ce résultat est attribuable pour l'essentiel à l'Irlande et à la Bulgarie (UBB pris en compte sur 12 mois contre 6 mois). En volume, les prêts et avances à la clientèle de l'ensemble de la division (24 milliards d'euros, sans *reverse repos*) se sont plus ou moins maintenus au même niveau que l'année précédente. Le recul observé en Irlande (-9%, principalement imputable à la vente en fin d'année d'un portefeuille de crédits d'une valeur initiale de 1,9 milliard d'euros environ) a été en grande partie compensé par des hausses en Slovaquie (+8%, entre autres à la faveur des crédits logement), en Hongrie (+7%, idem) et en Bulgarie (+3%). Les dépôts de la clientèle et les titres de créance des divisions (23 milliards d'euros, sans les prises en pension) ont augmenté de près de 2%. Les dépôts ont augmenté en Slovaquie (+5%), en Hongrie (+6%) et en Bulgarie (+5%) mais se sont contractés en Irlande (-9%, principalement dans le

secteur des entreprises). La marge nette d'intérêts moyenne de la division est passée de 2,77% à 2,80%.

Les revenus nets de commissions (284 millions d'euros) s'inscrivent en hausse de 9% sur une base comparable. L'augmentation est principalement due à la commission perçue sur les paiements en Slovaquie et en Hongrie, ainsi qu'en Bulgarie (UBB a été pris en compte sur 12 mois au lieu de 6 mois).

Les activités d'assurance de la division ne concernent que la Hongrie, la Slovaquie et la Bulgarie (en Irlande, nous avons recours à des partenariats). Le résultat technique de ces activités d'assurance s'élevait à 140 millions d'euros en 2018. En ce qui concerne les assurances dommages, nous avons observé une croissance des recettes de primes de 14% (répartie sur tous les pays), une contraction des charges de sinistres de 3% (essentiellement en Bulgarie) et un tassement du résultat des réassurances cédées (en Bulgarie). Le ratio combiné des activités d'assurances dommages s'est établi à 90% pour la division. Les ventes d'assurances vie (y compris les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire non inclus dans les chiffres IFRS) s'est élevé à 141 millions d'euros, soit légèrement plus qu'en 2017, à la faveur de l'augmentation des ventes des produits de la branche 23 et de la branche 21 en Bulgarie (grâce en partie à l'intégration d'UBB Life).

Les autres postes de revenus consistaient principalement en revenus de négoce et de juste valeur (74 millions d'euros) et autres revenus (17 millions d'euros). Ce dernier poste a augmenté de manière significative par rapport à 2017, lorsqu'il était influencé négativement par la constitution d'une provision de 116 millions d'euros dans le cadre de la révision, à l'échelle du secteur, des *Tracker Mortgages* souscrits en Irlande avant 2009 (cf. Annexe 3.6 de la partie Comptes annuels consolidés).

Les coûts ont augmenté en 2018 de 9% à 909 millions d'euros. Ceci est principalement dû aux frais de personnel (dérive salariale), ICT, aux honoraires professionnels et amortissements, ainsi qu'à la Bulgarie (UBB pris en compte pour 12 mois au lieu de 6 mois. Abstraction faite de cet élément, l'augmentation des coûts est de 3% environ). Le ratio des coûts par rapport aux bénéfices des activités bancaires de la division s'est dès lors établi à 65%, contre 72% en 2017.

En ce qui concerne les réductions de valeur sur crédits, nous avons à nouveau effectué une reprise nette de 127 millions d'euros en 2018 (avec influence positive sur le résultat), contre

une reprise nette de 197 millions d'euros en 2017. À nouveau, cette bonne performance en 2018 est principalement due à l'Irlande, avec une reprise nette de 112 millions d'euros, principalement liée à l'impact positif de la hausse des prix des logements sur le portefeuille de crédits logement. Par rapport à l'ensemble de notre portefeuille de crédits, les réductions de valeur sur crédits de l'ensemble de la division se sont élevées à -46 points de base, contre -74 points de base l'année précédente (un chiffre négatif indique une reprise nette de réductions de valeur, ce qui a donc une incidence positive sur le résultat). Par pays, ce montant se chiffre à -96 points de base pour l'Irlande, -18 points de base pour la Hongrie, 6 points de base pour la Slovaquie et -31 points de base pour la Bulgarie. La qualité du crédit s'est à nouveau améliorée: fin 2018, quelque 12% du portefeuille de crédits de la division ont encore été qualifiés d'*impaired*, contre 20% fin 2017. Cette amélioration est en partie due à la vente d'un portefeuille (principalement non performant) de prêts *legacy* en Irlande à la fin de l'année. En conséquence, le ratio de crédits *impaired* dans ce pays a diminué de 10 points de base. Les crédits *impaired* présentant un retard de plus de 90 jours constituaient 8% du portefeuille de crédits de l'ensemble de la division (contre 11% en 2017).

Centre de groupe

Pour notre reporting financier, nous distinguons outre les trois divisions un Centre de groupe. Le Centre de groupe clôt l'exercice 2018 sur un résultat net de -67 millions d'euros, contre -146 millions d'euros l'année précédente.

Il comprend

- les éléments traditionnels, comme les coûts opérationnels des activités de holding du groupe, certains coûts afférents à la gestion du capital et la trésorerie et les coûts (de financement) liés au maintien de participations:
 - 68 millions d'euros en 2018, - 91 millions d'euros en 2017 ;
- les résultats des entreprises appelées à être désinvesties, dont l'ancienne Banque Diamantaire Anversoise, KBC Finance Ireland, etc.: 58 millions d'euros en 2018, 91 millions

d'euros en 2017. Notons que le chiffre pour 2017 a été influencé positivement par la comptabilisation de 66 millions d'euros d'actifs d'impôts différés liés à la liquidation d'IIB Finance ;

- autres éléments: -57 millions d'euros en 2018, -147 millions d'euros en 2017. Le chiffre de 2018 intègre l'impact négatif d'un dossier juridique (-38 millions d'euros). Le chiffre pour 2017 inclut -126 millions d'euros liés à la modification de l'impôt sur les sociétés en Belgique (principalement l'effet initial de l'annonce du taux réduit d'impôt des sociétés sur les impôts différés portés au bilan, la partie relative aux activités *legacy* étant affectée au Centre de groupe; voir l'Annexe 3.12 au chapitre Comptes consolidés).



Vous trouverez un aperçu détaillé du compte de résultats par division et par pays dans la partie Comptes annuels consolidés, à l'Annexe 2.2 Résultats par segment.



Comment gérons-nous nos risques?

Nos activités étant principalement axées sur la banque, l'assurance et l'asset management, nous nous exposons à certains risques typiques du secteur tels que les risques de crédit, fluctuations des taux d'intérêt et de change, risques de liquidité, risques techniques d'assurance, risques opérationnels et autres risques non financiers.

La présente section porte plus particulièrement sur notre modèle de gouvernance des risques et sur les risques sectoriels les plus significatifs auxquels nous sommes exposés. Les risques généraux (liés au contexte macroéconomique, à la concurrence, aux réglementations, etc.) sont décrits dans la section Notre modèle d'entreprise.

Nos commissaires aux comptes ont vérifié les informations figurant dans le présent chapitre, qui font partie des comptes annuels établis selon les normes IFRS, à savoir:

- la section Gouvernance des risques;
- certaines parties de la section Risque de crédit, à savoir l'introduction, Gestion du risque de crédit au niveau des transactions, Gestion du risque de crédit au niveau du portefeuille, une partie du tableau Portefeuille de crédits et d'investissement, banque, les restructurations de crédit (*forbearance measures*), le tableau Autres risques de crédit, banque, le tableau Portefeuille d'investissement des entités d'assurance du groupe KBC et le tableau Risque de crédit à l'égard des (ré)assureurs, par classe de risque;
- certaines parties de la section Risque de marché des activités de trading, à savoir l'introduction, Suivi du risque de marché et Analyse des risques et quantification;
- certaines parties de la section Risque de marché des activités autres que de trading, à savoir l'introduction, Suivi du risque de marché des activités autres que de trading, Risque de taux d'intérêt (à l'exception des tableaux Impact d'une hausse parallèle de la courbe des *swaps* de 10 points de base pour le groupe KBC et Répartition des réserves pour la branche 21 par taux d'intérêt garanti, activités d'assurances), le tableau Exposition aux obligations d'État et Risque de change;
- certaines parties de la section Risque de liquidité: l'introduction, les parties Gestion du risque de liquidité et Analyse des échéances;
- la section Risque technique d'assurance.

Gouvernance des risques

Principaux éléments de notre modèle de gouvernance des risques:

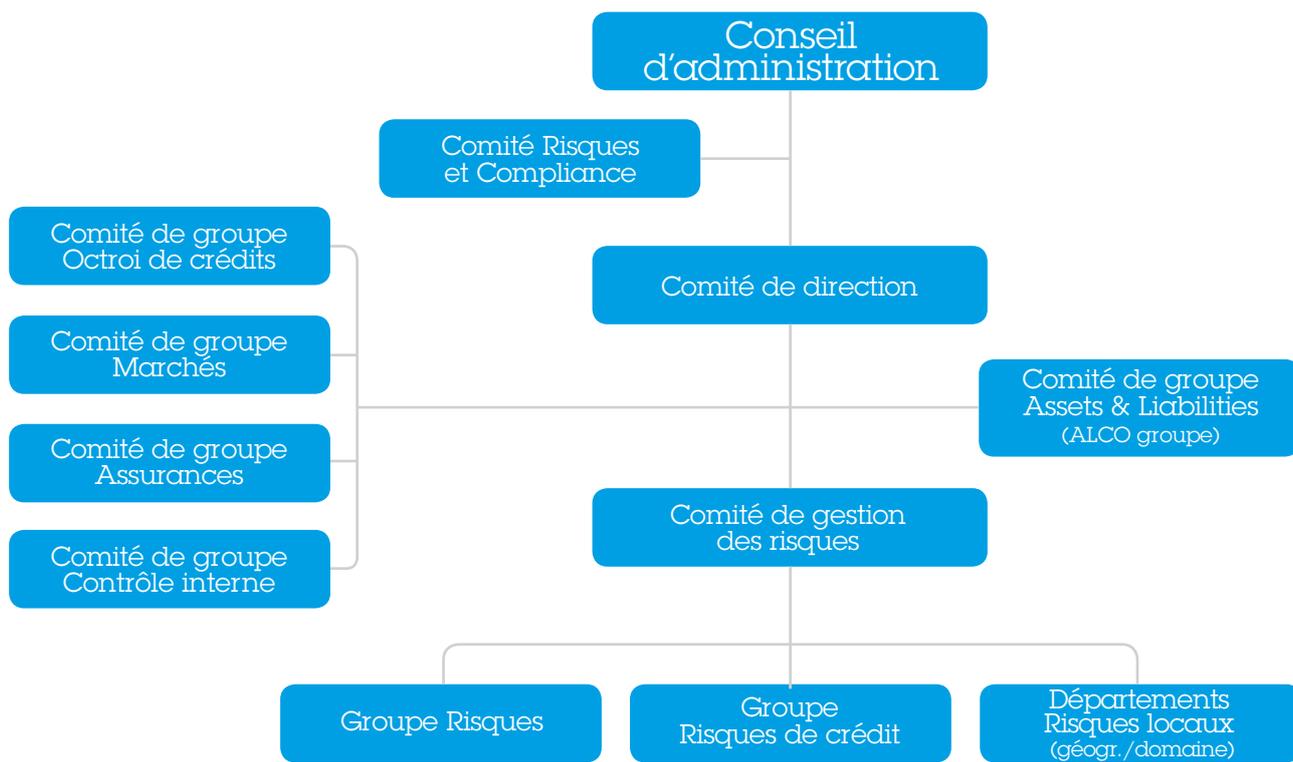
- Le Conseil d'administration (assisté du Comité Risques et Compliance – CRC) qui, chaque année, établit et surveille la propension au risque, y compris la stratégie en matière de risques. Il prend également en charge le développement d'une culture du risque responsable et cohérente à l'échelle du groupe, sur la base d'une pleine compréhension des risques auxquels le groupe est confronté et de la façon de les gérer, en tenant compte de la propension au risque du groupe.
- Le Comité de direction, soutenu par les Comités de gestion des risques par domaine d'activité, qui est le comité intégrant de gestion des risques et qui lie propension au risque, stratégie et fixation des objectifs de performance.
- Le Comité de gestion des risques (*Risk Management Committee*) et des comités de gestion des risques par domaine d'activité mandatés par le Comité de direction.
- Les personnes en charge du business et conscientes des risques, qui constituent la première ligne de défense d'une saine gestion des risques du groupe.
- Une fonction risque unique et indépendante, qui inclut le Chief Risk Officer Groupe (CRO Groupe), les CRO locaux, les fonctions risque locales et la fonction risque Groupe. La fonction risque constitue (une partie de) la seconde ligne de défense, et l'Audit interne la troisième.

Organes de gestion des risques et fonctions de contrôle:

- Comité de direction:
 - il fait au Conseil d'administration des propositions en matière de stratégie du risque et du capital, de propension au risque, ainsi que concernant le concept général du cadre de gestion des risques;
 - il prend les décisions relatives aux cadres de gestion des risques intégrés et spécifiques aux types de risques et surveille leur mise en œuvre au niveau du groupe;
 - il alloue du capital aux activités en vue de maximiser le rendement corrigé du risque;
 - il est le principal comité risques, traitant les questions importantes, qui sont canalisées par les comités risques spécifiques ou le Comité ALCO Groupe;
 - il surveille l'exposition du groupe aux risques majeurs afin d'assurer la conformité avec la propension au risque.
- Comité ALCO Groupe:
 - ce comité business assiste le Comité de direction dans le domaine de la gestion (intégrée) du bilan au niveau du groupe. Il traite des matières liées au risque ALM et liquidité.

- Comités risques:
 - Le Comité de gestion des risques (*Risk Management Committee*) épaulé le Comité de direction pour évaluer l'adéquation du Cadre de gestion des risques de KBC de même que la conformité à ce dernier, et il définit et met en œuvre la vision, la mission et la stratégie pour les services CRO du groupe KBC.
 - Les Comités de gestion des risques du Groupe par domaine d'activité (respectivement les prêts, les marchés et l'assurance) assistent le Comité de direction en matière de fixation et de surveillance des limites pour lesdites activités au niveau du groupe. Les problèmes de liquidité et ALM liés à ces activités sont traités par le Comité ALCO Groupe.
 - Le Comité de groupe Contrôle interne (*Group Internal Control Committee* – GICC) aide le Comité de direction à surveiller et à renforcer la qualité et l'efficacité du système de contrôle interne de KBC.
- Afin d'augmenter le poids de la fonction risque et de garantir que les organes décisionnels des entités commerciales prennent en compte de manière appropriée les aspects de gestion des risques et bénéficient de conseils d'experts, KBC a nommé des *Chief Risk Officers* (CRO) indépendants dans l'ensemble du groupe, selon une segmentation logique basée sur l'entité et/ou la division. Une collaboration étroite avec les entités commerciales est assurée par leur participation au processus décisionnel local, et elles disposent d'un droit de veto, si nécessaire. L'indépendance des CRO repose sur le fait qu'ils font directement rapport au CRO Groupe.
- Le groupe Risques et le Groupe Risques de crédit (connus sous le nom de fonction risque Groupe) sont notamment chargés de surveiller les risques globaux au niveau du groupe, de développer des modèles de risque et de capital (alors que les modèles commerciaux sont généralement développés par le business), de valider de manière indépendante tous les modèles de risque et de capital, de développer des cadres de risque, de formuler des avis/présenter des rapports sur les questions traitées par le Comité de direction et les Comités risques, et de défier/supporter le business au niveau de la gestion des risques liés au cycle de vie complet de leurs activités et projets.
- Si nécessaire, des groupes de travail dédiés sont composés de représentants des entités Risque et Business afin d'aborder les risques émergents ou les évolutions imprévues de manière intégrée (couvrant tous les types de risques).

La performance est évaluée annuellement dans le cadre de la déclaration sur le contrôle interne (*Internal Control Statement*).



 Vous trouverez davantage d'informations sur notre gestion des risques dans notre *Risk Report* consultable sur le site www.kbc.com, rubrique Investor Relations > Rapports > Rapports sur les risques.

Propension au risque

Les responsabilités de la gestion globale d'une institution financière peuvent être définies comme étant la gestion du capital, des liquidités, des rendements (revenus/coûts) et des risques, découlant en particulier de la situation spéciale des banques et assureurs en tant qu'agents de transformation des risques. Prendre et transformer des risques fait partie intégrante des opérations des institutions financières et il s'agit donc d'une conséquence inévitable de leur activité. KBC ne cherche dès lors pas à éliminer tous les risques impliqués (*risk avoidance*) mais souhaite identifier, contrôler et gérer l'ensemble des risques afin d'utiliser son capital de manière optimale (prise de risque en tant qu'outil de création de valeur).

La notion de propension au risque désigne l'ampleur des risques que le Groupe KBC peut supporter ainsi que sa tolérance au risque. Il s'agit de l'un des principaux instruments de gestion globale (des risques) du Groupe KBC, car il nous permet de mieux comprendre et gérer les risques en exprimant explicitement, de manière qualitative et quantitative, le niveau et le type de risques pouvant être pris.

KBC définit la propension au risque comme étant le niveau et le type de risques que la société peut et est disposée à accepter dans le cadre de la poursuite de ses objectifs stratégiques.

La capacité à accepter les risques (également appelée Capacité de prise de risque) est limitée à la fois par des contraintes financières (capital disponible, profil de liquidité, etc.) et non financières (p. ex. réglementaires, légales, etc.), tandis que la disposition à accepter les risques dépend des intérêts de différentes parties prenantes (actionnaires, créanciers, employés, direction, autorités de contrôle, clients, etc.). L'une des principales composantes de la

définition de la propension au risque est dès lors la connaissance des principales parties prenantes de l'organisation et la compréhension de leurs attentes.

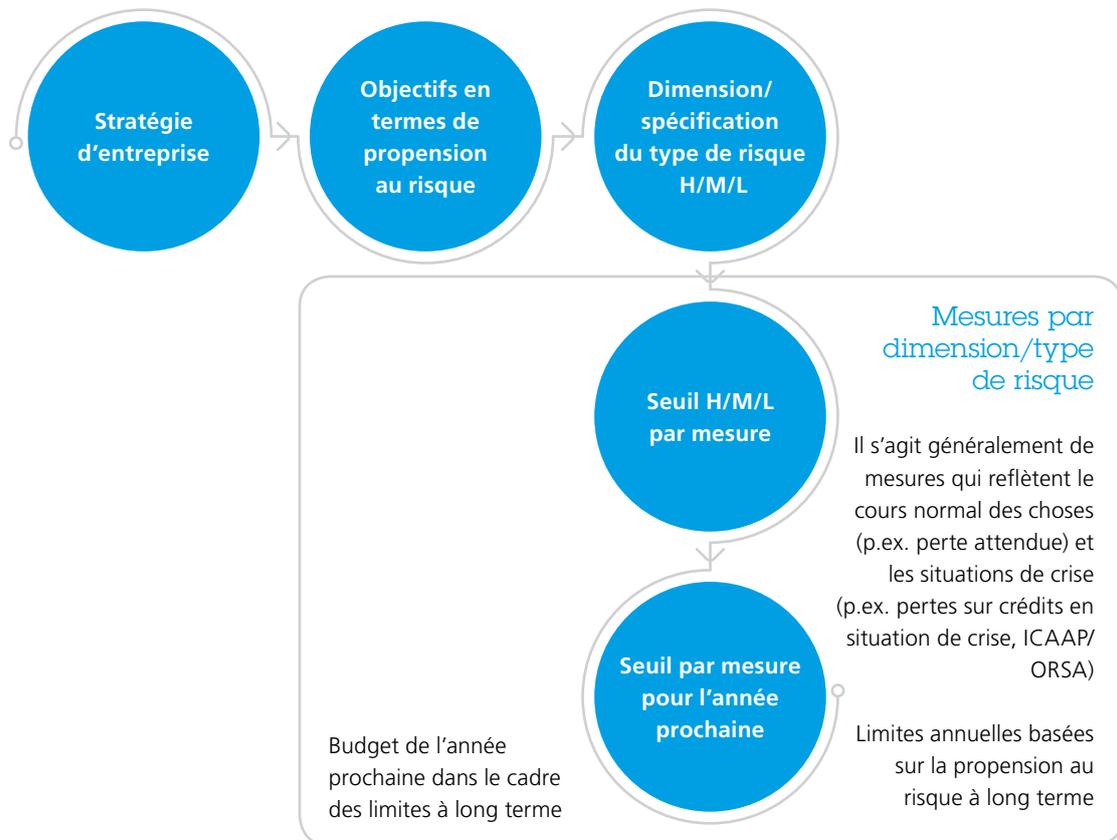
Chez KBC, la propension au risque est explicitée via une Déclaration relative à la propension au risque (*Risk Appetite Statement*) établie aux niveaux du Groupe et local. La Déclaration relative à la propension au risque reflète l'opinion du Conseil d'administration et de la direction générale sur la prise de risque en général, ainsi que sur le niveau acceptable et la composition des risques garantissant la cohérence avec le rendement désiré. La déclaration commence par les objectifs d'appétit pour le risque directement liés à la stratégie d'entreprise et fournit une description qualitative de la portée des activités du Groupe KBC. Ces objectifs généraux de propension au risque sont encore précisés dans des déclarations qualitatives et quantitatives pour chacun des différents types de risques. La propension au risque à long terme est définie comme étant Élevée (H), Moyenne (M) ou Faible (L) en fonction des mesures et des seuils énoncés dans l'exercice de soutien de la propension au risque effectué pour les principaux types de risques. La spécification de la propension au risque et des seuils associés par mesure définit la limite supérieure à long terme pour KBC. Les limites spécifiques pour 2019 par type de risque respectent la limite supérieure à long terme, mais peuvent être abaissées. Ces limites sont également répercutées aux entités.

 Pour
obtenir de
plus amples
informations,

consultez le *Risk Report*
de KBC sur www.kbc.com.



Planification à long terme et détermination de la propension au risque



Risque de crédit

Définition

Le risque de crédit se définit comme l'écart négatif potentiel par rapport à la valeur attendue d'un instrument financier dû à un défaut de paiement ou à un défaut d'exécution de la part d'une partie contractante (par exemple emprunteur) résultant de son insolvabilité, de son incapacité ou de sa mauvaise volonté à payer ou à exécuter et aussi de mesures des autorités politiques ou monétaires ou d'événements survenus dans un pays déterminé (risque-pays). Le risque de crédit comporte non seulement le risque de défaillance et le risque-pays, mais aussi le risque migratoire (le risque de changements défavorables des ratings).

Nous gérons notre risque de crédit au niveau des transactions et au niveau du portefeuille. Gérer le risque de crédit au niveau des transactions implique l'existence de pratiques, de processus et d'outils pertinents pour identifier et quantifier les risques avant et après l'acceptation de positions individuelles en risque de crédit. Des limites et délégations sont établies afin de déterminer les risques de crédit maximum permis et le niveau auquel des décisions d'acceptation doivent être prises. Gérer le risque au niveau du portefeuille suppose notamment de quantifier et analyser et/ou rapporter périodiquement le risque intégré dans les portefeuilles consolidés de crédits et d'investissement, surveiller la gestion des limites, piloter le *stress testing* dans différents scénarios et prendre des mesures d'atténuation du risque.

Nous avons établi des politiques et des procédures d'acceptation solides pour tous les types de risques de crédit. La description ci-dessous se limite aux risques liés aux crédits traditionnels aux entreprises et aux particuliers, qui constituent la plus grande part des risques de crédit du groupe.

Gestion du risque de crédit au niveau des transactions

Les prêts aux particuliers (par exemple les prêts hypothécaires) sont soumis à une procédure standardisée, qui comporte des modèles de scoring dont les résultats sont déterminants dans la procédure d'acceptation. Les crédits aux entreprises sont soumis à une procédure d'acceptation qui intègre aussi la gestion de la relation, les comités d'acceptation de crédits et les résultats de la modélisation.

Nous révisons les crédits aux grandes entreprises au moins une fois l'an, avec au minimum une actualisation du rating interne. Les ratings qui ne sont pas actualisés à temps entraînent un supplément de capital (*capital add-on*). Les crédits aux petites et aux moyennes entreprises, de même que les crédits aux

particuliers, sont réexaminés périodiquement, en tenant compte de toutes les informations disponibles (paiements en arriéré, nouvelles informations financières ou modification significative de la classe de risques). Cet examen mensuel peut déboucher sur une révision plus large ou sur la prise de mesures à l'égard du client.

Gestion du risque de crédit au niveau du portefeuille

Dans le cadre du contrôle sur la base du portefeuille, le portefeuille de crédits consolidé fait notamment l'objet d'un rapport mensuel et/ou trimestriel, afin de vérifier la conformité à la politique de crédit et aux limites. Le suivi des principales concentrations de risques se base aussi sur des rapports périodiques et de circonstance. Des limites sont appliquées au niveau des débiteurs/garants, émetteurs ou contreparties, au niveau des secteurs, ainsi que pour des activités spécifiques ou des zones géographiques. Des *stress tests* sont par ailleurs appliqués à certains types de crédits, ainsi qu'au champ d'application du risque de crédit dans son ensemble.

Alors que certaines limites sont exprimées en termes notionnels, nous utilisons par ailleurs des mesures plus poussées telles que la perte attendue (*expected loss*) et la perte en cas de défaillance (*loss given default*). Avec le risque de défaut (*probability of default*) et l'exposition au défaut (*exposure at default*), ces concepts servent de base au calcul des fonds propres réglementaires pour le risque de crédit, KBC ayant opté pour l'approche *Internal Rating Based* (IRB). Fin 2018, les principales entités du groupe et certaines entités plus petites avaient adopté l'approche *IRB Advanced*, à l'exception d'United Bulgarian Bank en Bulgarie (*Standardised approach*) et de ČSOB en Slovaquie (approche *IRB Foundation*). Les entités secondaires continueront à adhérer à l'approche standardisée (*Standardised approach*).

Modélisation des risques

Le suivi des principaux types de risques de crédit est en grande partie déterminé par la classe de risque, où l'on distingue le risque de défaut (*Probability of Default* ou PD) et la perte en cas de défaut (*Loss Given Default* ou LGD). Cette dernière reflète la perte estimée qui serait encourue en cas de défaillance d'un débiteur.

Pour déterminer la classe de risque, nous avons développé différents modèles de rating afin de mesurer la solvabilité des débiteurs et d'évaluer la perte attendue des différents types de transactions. Des modèles communs à l'ensemble du groupe (notamment pour les pouvoirs publics, les banques et les grandes entreprises) sont utilisés, alors que d'autres sont destinés à des marchés géographiques spécifiques (PME, particuliers, etc.) ou à un type de transactions. L'échelle de rating interne est la même pour tout le groupe.

En fonction des résultats de ces modèles, nous répartissons le portefeuille de crédits en règle en classes allant de 1 (risque le plus faible) à 9 (risque le plus élevé) pour la PD. Un débiteur qui manque à ses engagements reçoit un rating interne allant de PD 10 à PD 12. La classe PD 12 est attribuée si la banque met fin à l'une des facilités de crédit du débiteur ou si une ordonnance du tribunal impose la reprise en possession de la garantie. La classe PD 11 comprend les débiteurs qui présentent un arriéré ou un dépassement de plus de 90 jours, mais qui ne répondent pas aux critères de PD 12. La classe PD 10 est réservée aux débiteurs dont il y a lieu de penser qu'ils ne payeront pas (à temps), mais qui ne remplissent pas les critères de classification comme PD 11 ou PD 12. Le statut *defaulted* équivaut en tous points aux statuts *non-performing* et *impaired*. Les débiteurs des classes PD 10, 11 et 12 sont donc désignés sous le terme de crédits *defaulted* ou *impaired*.

De même, le statut *performing* équivaut en tous points aux statuts *non-defaulted* et *non-impaired*.

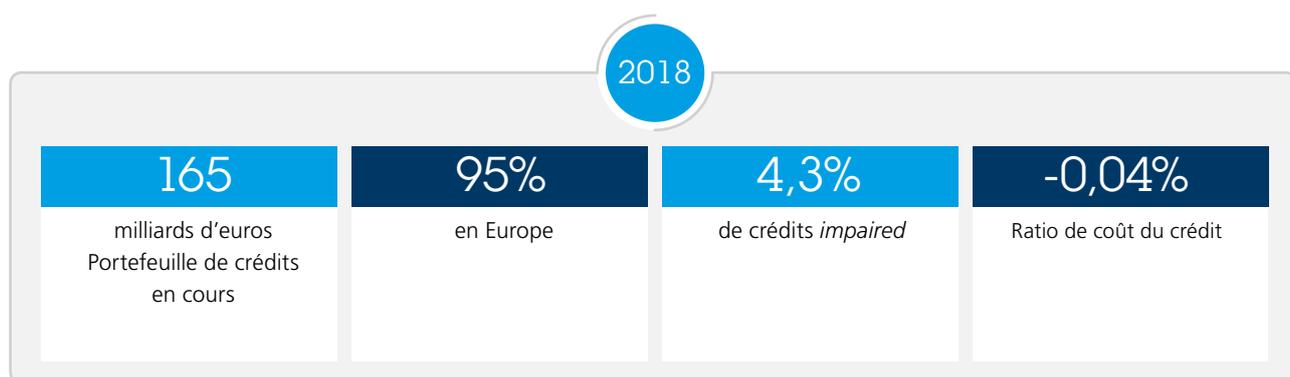
Sur les crédits liés aux débiteurs en défaut des classes PD 10, 11 et 12, nous appliquons des réductions de valeur sur la base d'une estimation de la valeur actuelle nette du montant recouvrable. Nous procédons au cas par cas, et en appliquant des méthodes statistiques pour les crédits moins importants. De plus, pour les crédits en règle des classes PD 1 à 9, nous enregistrons des réductions de valeur sur la base du portefeuille.

À compter de 2018, les réductions de valeur sont enregistrées conformément aux exigences de la norme IFRS 9 (avec, pour les débiteurs en défaut, un calcul des pertes de crédit attendues pour la durée de vie et, pour les débiteurs qui ne sont pas en défaut, un calcul des pertes de crédit attendues pour une année ou la durée de vie, selon qu'il y a eu ou non une forte augmentation du risque de crédit avec passage du niveau 1 au niveau 2), au moyen de modèles spécifiques prévus par la norme IFRS 9.

Risques de crédit des activités bancaires découlant des prêts et des investissements

Dans les sections suivantes, nous étudierons plus en détail le risque de crédit des entités du groupe KBC.

Des risques de crédit apparaissent dans les activités tant bancaires que d'assurances du groupe. Au niveau des activités bancaires, le portefeuille de crédits de la banque constitue la principale source de risque de crédit. Il inclut l'ensemble des crédits et des garanties octroyés par KBC à des particuliers, des entreprises, des gouvernements et des banques. Les titres de créance sont inclus dans le portefeuille d'investissement s'ils sont émis par des entreprises ou des banques. Les obligations d'État ne sont donc pas reprises dans le portefeuille



d'investissement. Le tableau ne tient en outre pas compte du risque de crédit lié au portefeuille de trading (risque émetteur) et du risque de contrepartie lié aux transactions sur produits dérivés. Nous décrivons ces éléments séparément ci-dessous.

Nous avons légèrement modifié la définition du portefeuille de crédits à compter de 2018. L'encours ne correspond plus aux tranches de principal tirées, mais plutôt à la valeur comptable brute (intérêts courus et réservés inclus), conformément à la nouvelle définition d'IFRS 9. La prise en compte des intérêts réservés se traduit notamment par une augmentation du montant des crédits *impaired*. Le périmètre du portefeuille de crédits a par ailleurs été élargi aux éléments suivants: (i) exposition bancaire (placements sur le marché monétaire, crédits documentaires, comptes), (ii) risque débiteur de KBC Commercial Finance, (iii) découverts non autorisés et (iv) prises en pension (hors exposition à la banque centrale).

Les chiffres pour 2017 n'ont pas été ajustés dans le tableau ci-dessous. Si tel avait été le cas, l'encours total serait ressorti à 162,0 milliards d'euros au lieu de 154,2 milliards d'euros. Par division, cela correspondrait à 104,1 milliards d'euros pour la Belgique (au lieu de 97,8 milliards d'euros), à 25,1 milliards d'euros pour la République tchèque (au lieu de 24,3 milliards d'euros), à 28,3 milliards d'euros pour les Marchés internationaux (au lieu de 27,7 milliards d'euros) et à 4,4 milliards d'euros pour le Centre de groupe (au lieu de 4,3 milliards d'euros).

Le portefeuille de crédits et d'investissement tel que défini ici diffère donc du poste Prêts et avances à la clientèle de l'Annexe 4.1 des Comptes annuels consolidés. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le Glossaire des termes et ratios financiers utilisés.



Portefeuille de crédits et d'investissement, banque

Portefeuille total de crédits

31-12-2018

31-12-2017

Portefeuille total de crédits (en milliards d'EUR)		
Encours et montant non tiré	205	191
Encours	165	154
Portefeuille de crédits selon la division (en pourcentage de l'encours du portefeuille)¹		
Belgique ²	65,8%	63,4%
République tchèque	15,6%	15,8%
Marchés internationaux	16,3%	18,0%
Centre de groupe	2,3%	2,8%
Total	100,0%	100,0%
Portefeuille de crédits selon le secteur de la contrepartie (en pourcentage de l'encours du portefeuille)¹		
Particuliers	39,9%	42,1%
Finance et assurance	7,4%	5,2%
Pouvoirs publics	3,5%	2,8%
Grandes entreprises	49,2%	49,8%
Services	11,2%	11,6%
Distribution	7,5%	7,6%
Immobilier	6,6%	7,0%
Construction	4,1%	4,2%
Agriculture, élevage, pêche	2,7%	2,8%
Automobile	2,5%	2,3%
Autres (secteurs < 3%)	14,5%	14,3%
Total	100,0%	100,0%
Portefeuille de crédits selon la région (en pourcentage de l'encours du portefeuille)^{1,3}		
Pays d'établissement	86,6%	88,5%
Belgique	55,0%	55,5%
République tchèque	15,0%	14,8%
Irlande	6,5%	7,8%
Slovaquie	5,0%	4,9%
Hongrie	3,2%	3,3%
Bulgarie	2,0%	2,1%
Reste de l'Europe occidentale	7,9%	7,4%
Reste de l'Europe centrale et orientale	0,5%	0,4%
Amérique du Nord	1,4%	1,4%
Asie	1,6%	0,8%
Autres	1,9%	1,4%
Total	100,0%	100,0%
Portefeuille de crédits selon la classe de risque (en pourcentage de l'encours du portefeuille, sur la base de l'échelle de notation interne)¹		
<i>Unimpaired</i>		
PD 1 (risque le plus faible, risque de défaut de 0,00% à 0,10% non compris)	28,8%	27,3%
PD 2 (0,10% – 0,20%)	9,0%	8,4%
PD 3 (0,20% – 0,40%)	14,9%	16,7%
PD 4 (0,40% – 0,80%)	14,1%	14,5%
PD 5 (0,80% – 1,60%)	12,0%	11,5%
PD 6 (1,60% – 3,20%)	8,5%	7,9%
PD 7 (3,20% – 6,40%)	4,6%	3,9%
PD 8 (6,40% – 12,80%)	1,9%	1,8%
PD 9 (risque le plus élevé, ≥ 12,80%)	1,8%	1,8%
Sans rating	0,1%	0,2%
<i>Impaired</i>		
PD 10	1,9%	2,6%
PD 11	0,7%	1,0%
PD 12	1,8%	2,4%
Total	100,0%	100,0%

Portefeuille de crédits et d'investissement, banque

Portefeuille total de crédits

	31-12-2018	31-12-2017
Portefeuille de crédits selon le niveau de perte de crédit attendue en vertu d'IFRS 9⁴ (en pourcentage de l'encours du portefeuille) ¹		
Niveau 1 (le risque de crédit n'a pas augmenté sensiblement depuis la comptabilisation initiale)	83,9%	–
Dont: PD 1 à 4	63,1%	–
Dont: PD 5 à 9, y compris sans rating	20,8%	–
Niveau 2 (le risque de crédit a augmenté sensiblement depuis la comptabilisation initiale – pas crédits <i>impaired</i>), y compris POCI ⁵	11,8%	–
Dont: PD 1 à 4	3,7%	–
Dont: PD 5 à 9, y compris sans rating	8,1%	–
Niveau 3 (le risque de crédit a augmenté sensiblement depuis la comptabilisation initiale – crédits <i>impaired</i>), y compris POCI ⁵	4,3%	–
Dont: PD 10 à 12 (<i>impaired</i>)	4,3%	–
Total	100,0%	–

Portefeuille de crédits *impaired*

	31-12-2018	31-12-2017
Crédits <i>impaired</i>⁶ (PD 10 + 11 + 12; en millions d'EUR ou en pourcentage)		
Crédits <i>impaired</i> ⁶	7 151	9 186
Dont en souffrance depuis plus de 90 jours	4 099	5 242
Crédits <i>impaired</i> selon la division (en pourcentage du portefeuille de crédits <i>impaired</i>) ¹		
Belgique ²	38,9%	29,6%
République tchèque	8,8%	6,3%
Marchés internationaux	45,9%	59,6%
Irlande	34,2%	46,3%
Slovaquie	2,2%	2,1%
Hongrie	2,7%	3,5%
Bulgarie	6,8%	7,7%
Centre de groupe	6,4%	4,6%
Total	100,0%	100,0%

Crédits *impaired* selon le secteur (en pourcentage du portefeuille de crédits *impaired*)¹

Particuliers	43,0%	47,1%
Distribution	13,2%	8,7%
Immobilier	9,1%	14,1%
Services	6,9%	7,4%
Construction	6,8%	6,4%
Métaux	4,5%	1,6%
Électricité	2,4%	1,1%
Autres (secteurs < 2%)	14,2%	13,6%
Total	100,0%	100,0%

Réductions de valeur sur crédits (en millions d'EUR)

Réductions de valeur sur la base du portefeuille (soit PD 1 à 9, y compris sans rating)	–	237
Réductions de valeur spécifiques (soit PD 10 à 12)	–	4 039
Dont: réductions de valeur spécifiques pour crédits <i>impaired</i> en souffrance depuis plus de 90 jours	–	3 361
Réductions de valeur pour le portefeuille de niveau 1	130	–
Réductions de valeur pour le portefeuille de niveau 2, y compris POCI ⁵ régularisés	321	–
Réductions de valeur pour le portefeuille de niveau 3, y compris POCI ⁵ toujours <i>impaired</i>	3 203	–
Dont: réductions de valeur pour crédits <i>impaired</i> en souffrance depuis plus de 90 jours	2 695	–

Ratio de coût du crédit

Division Belgique ²	0,09%	0,09%
Division République tchèque	0,03%	0,02%
Division Marchés internationaux	-0,46%	-0,74%
Irlande	-0,96%	-1,70%
Slovaquie	0,06%	0,16%
Hongrie	-0,18%	-0,22%
Bulgarie	-0,31%	0,83%
Centre de groupe	-0,83%	0,40%
Total	-0,04%	-0,06%

Portefeuille de crédits *impaired*

	31-12-2018	31-12-2017
Ratio de crédits <i>impaired</i>		
Division Belgique ²	2,6%	2,8%
Division République tchèque	2,4%	2,4%
Division Marchés internationaux	12,2%	19,7%
Irlande	23,0%	35,0%
Slovaquie	2,0%	2,6%
Hongrie	3,8%	6,5%
Bulgarie	15,0%	21,6%
Centre de groupe	12,0%	9,8%
Total	4,3%	6,0%
Dont en souffrance depuis plus de 90 jours	2,5%	3,4%
Ratio de couverture		
Réductions de valeur sur crédits / crédits <i>impaired</i>	44,8%	44,0%
Dont: en souffrance depuis plus de 90 jours	65,7%	64,1%
Réductions de valeur sur crédits / crédits <i>impaired</i> , hors crédits hypothécaires	49,3%	54,0%
Dont: en souffrance depuis plus de 90 jours	73,5%	73,4%

1 Chiffres non audités.

2 Comprend également le petit réseau de 11 agences KBC Bank implantées dans le reste de l'Europe, aux États-Unis et en Asie du Sud-Est. Ces agences, qui mettent l'accent sur les activités et clients en relation avec les principaux marchés de KBC, possédaient un encours de portefeuille total avoisinant les 7,6 milliards d'euros au 31 décembre 2018.

3 Le Quarterly Report de KBC, disponible sur www.kbc.com, contient un aperçu par pays plus détaillé.

4 En vertu de la norme IFRS 9, les instruments financiers faisant l'objet d'une réduction de valeur sont classés en trois catégories: niveau 1 (*performing*), niveau 2 (*underperforming*, avec obligation de calcul des pertes de crédit attendues pour la durée de vie) et niveau 3 (*non-performing* ou *impaired*). De plus amples informations à ce sujet figurent à la section Notes relatives à la déclaration de conformité et à l'évolution des méthodes comptables.

5 Actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création; montants bruts, par opposition aux montants nets utilisés dans le reporting comptable.

6 L'écart entre ces chiffres et ceux figurant à l'Annexe 4.2 des Comptes annuels consolidés s'explique par des différences de périmètre. Le recul de 2 035 millions d'euros entre la clôture 2017 et la clôture 2018 s'explique par une hausse au niveau de la Division Belgique (+66 millions d'euros), une hausse au niveau de la Division République tchèque (+53 millions d'euros), une baisse au niveau de la Division Marchés internationaux (-2 191 millions d'euros, dont -1 805 millions d'euros attribuables à l'Irlande) et une augmentation au niveau du Centre de groupe (+37 millions d'euros).

Fin novembre 2018, KBC Bank Ireland a cédé une partie de son portefeuille *legacy* de crédits aux entreprises et de crédits hypothécaires *buy-to-let* à des entités établies et financées par Goldman Sachs. Cette transaction, représentant environ 1,9 milliard d'euros, concernait le portefeuille de crédits aux entreprises *non-performing*, les crédits hypothécaires

buy-to-let non-performing en Irlande ainsi que les crédits hypothécaires *buy-to-let performing* et *non-performing* au Royaume-Uni. Elle a permis d'accélérer le démantèlement du portefeuille *non-performing* et de réduire le ratio de crédits *impaired* de KBC Bank Ireland de 10 points de pourcentage.

Détails du portefeuille de crédits et d'investissement de KBC Bank Ireland*	31-12-2018	31-12-2017
Encours total du portefeuille (en milliards d'EUR)	11	12
Ventilation selon le type de crédit		
Crédits hypothécaires, particuliers	96%	90%
Crédits non hypothécaires, particuliers	1%	0%
Crédits aux entreprises	3%	10%
Ventilation selon la classe de risque		
Normal (PD 1-9)	77%	65%
<i>Impaired</i> (PD 10)	10%	18%
<i>Impaired</i> (PD 11+12)	13%	17%
Ratio de coût du crédit	-0,96%	-1,70%
Ratio de couverture	39%	36%

* Définition: voir Risques de crédit des activités bancaires (avec exclusion notamment des obligations d'État).

Restructurations de crédit (*forbearance measures*)

Il peut être décidé, en accord avec les directives de politique interne, de renégocier certains prêts et d'appliquer des restructurations de crédits (*forbearance measures*) afin d'éviter une situation de défaut de paiement aux crédits en difficultés financières.

Les restructurations de crédits sont des concessions accordées à un emprunteur rencontrant ou sur le point de rencontrer des difficultés financières. Ces mesures peuvent être les suivantes:

- Réduire ou reporter les paiements d'intérêts ou de commissions;
- Prolonger la durée du crédit afin d'alléger le schéma de remboursement;
- Capitaliser les arriérés;
- Instaurer un moratoire (suspension provisoire des remboursements du principal et/ou des paiements d'intérêts);
- Accorder une remise de dette.

Lorsqu'une mesure de restructuration a été décidée, à des fins d'identification, de suivi et de reporting, une étiquette *forbearance* est attachée au dossier dans les systèmes de crédit.

Un client dont le crédit a été restructuré (*forborne loan*) se verra en principe attribuer une classe PD supérieure à celle qu'il avait avant cette négociation, compte tenu du risque plus élevé qu'il représente. En vertu de la norme IFRS 9 et à compter du 1er janvier 2018, une facilité avec mention de crédit restructuré (*forborne*) sera systématiquement catégorisée en niveau 2 (uniquement pour les clients qui ne sont pas en défaut, puisque les clients en défaut sont toujours catégorisés en niveau 3).

Si un client/une facilité s'est vu(e) attribuer le statut *defaulted* (avant ou lors de l'octroi de mesures de restructuration), le client/la facilité restructurée (selon que le statut *defaulted* est attribué au niveau du client ou de la facilité) doit conserver le statut *defaulted* pendant au moins un an. Le client/la facilité pourra de nouveau être classé(e) dans la catégorie *non-defaulted* uniquement s'il/si elle respecte certaines conditions très strictes. Une facilité restructurée portant le statut *non-defaulted* portera toutefois l'étiquette *forbearance* pendant au moins deux ans ou jusqu'à ce que le client/la facilité soit à nouveau considéré(e) comme étant en règle; cette étiquette ne pourra être retirée que lorsque des critères supplémentaires très stricts seront remplis (pas en situation de défaut de paiement, remboursements réguliers, etc.).

En tant qu'indicateur objectif (*impairment trigger*) pour évaluer la nécessité d'une réduction de valeur, toutes les restructurations de crédits (*forbearance measures*) sont soumises à un test de réduction de valeur (*impairment test*).

Fin 2018, les crédits restructurés (*forborne*) représentaient quelque 2% de notre portefeuille total de crédits. Par rapport à fin 2017, l'exposition aux crédits restructurés a diminué de 2 point de pourcentage, essentiellement du fait de la vente d'un portefeuille majoritairement *non-performing* en Irlande et, dans une moindre mesure, des régularisations, remboursements et dépréciations. En Irlande, la baisse est de 11 points de pourcentage.

Expositions au bilan faisant l'objet de mesures de restructuration de crédit (en millions d'EUR) – mouvements entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture

Valeur comptable brute	Bilan d'ouverture	Mouvements					Bilan de clôture
		Crédits devenus forborne	Crédits qui ne sont plus considérés comme forborne	Remboursements	Dépréciations	Autres ¹	
2018							
Total	5 841	423	-750	-240	-196	-1 187	3 890
Dont: KBC Bank Ireland	3 824	97	-361	-7	-115	-1 243	2 195
2017							
Total	7 083	954	-1 677	-375	-478	335	5 841
Dont: KBC Bank Ireland	5 083	167	-787	-220	-419	-	3 824
Réductions de valeur	Bilan d'ouverture	Mouvements					Bilan de clôture
		Réduction de valeur existante sur les crédits devenus forborne	Baisse de la réduction de valeur du fait de crédits qui ne sont plus forborne	Hausse de la réduction de valeur sur les crédits forborne	Baisse de la réduction de valeur sur les crédits forborne	Autres ²	
2018							
Total	1 422	47	-298	217	-176	-557	655
Dont: KBC Bank Ireland	838	0	-148	192	-34	-495	353
2017							
Total	1 967	75	-586	222	-284	28	1 422
Dont: KBC Bank Ireland	1 511	0	-537	92	-227	0	838

1 Inclut notamment les effets de change pour les crédits accordés dans une devise autre que la devise locale, les variations de la portion prélevée/non prélevée des facilités, les augmentations de la valeur comptable brute des crédits restructurés existants et les acquisitions ou cessions dans le cadre des regroupements d'entreprises).

2 Inclut le recours à la réduction de valeur dans le cas de dépréciations et d'acquisitions ou cessions dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Crédits restructurés	En pourcentage de l'encours du portefeuille	Ventilation selon la classe PD (en pourcentage du portefeuille de crédits restructurés de l'entité)			
		PD 1-8	PD 9	PD 10	PD 11-12
				(impaired, en souffrance depuis moins de 90 jours)	(impaired, en souffrance depuis 90 jours ou plus)
31-12-2018					
Total	2%	11%	20%	46%	23%
Dont: KBC Bank Ireland	21%	1%	28%	46%	25%
Par segment de clientèle ¹					
Particuliers ²	4%	9%	25%	41%	25%
PME	1%	26%	12%	33%	29%
Grandes entreprises ³	1%	8%	10%	65%	17%
31-12-2017					
Total	4%	9%	13%	49%	28%
Dont: KBC Bank Ireland	32%	0%	18%	55%	27%
Par segment de clientèle ¹					
Particuliers ²	6%	8%	18%	53%	21%
PME	1%	25%	11%	32%	32%
Grandes entreprises ³	3%	8%	4%	47%	42%

¹ Non audité.

² 99% du total des crédits restructurés (*forborne*) concernent des crédits hypothécaires en 2018 (99% en 2017).

³ 33% du total des crédits restructurés (*forborne*) concernent des crédits d'immobilier commercial en 2018 (47% en 2017).

Autres risques de crédit liés aux activités bancaires

Les principaux autres risques de crédit liés aux activités bancaires sont repris ci-après:

Titres du portefeuille de trading. Ces titres comportent un risque émetteur (perte potentielle résultant d'une défaillance de l'émetteur). Nous mesurons le risque sur la base de la valeur de marché des titres. Le risque émetteur est cependant limité par l'utilisation de limites par émetteur et par classe de rating.

Risque de contrepartie lié aux produits dérivés. Les montants figurant dans le tableau sont les risques *pre-settlement* du groupe, mesurés selon la méthode du modèle interne pour les produits dérivés sur devises et taux d'intérêt de la division Belgique (à compter de 2018), et sur la base de la valeur actuelle de remplacement (positive) (*mark-to-market*) d'une transaction et du supplément applicable (*add-on*) pour les produits dérivés sur devises et taux d'intérêt des autres divisions ainsi que pour les produits dérivés sur matières premières, actions et inflation. Les risques sont limités par l'utilisation de limites par contrepartie. Nous appliquons également les techniques de *close-out netting* et sûretés. Les sûretés financières ne sont prises en considération que si les actifs concernés sont susceptibles de limiter le risque dans le calcul du capital réglementaire.

Autres risques de crédit, banque (en milliards d'EUR)

	31-12-2018	31-12-2017
Risque émetteur ¹	0,2	0,2
Risque de contrepartie lié aux produits dérivés ^{2,3}	4,0	8,3

¹ À l'exclusion d'une liste nominative de gouvernements centraux et de toutes les expositions aux institutions de l'UE et aux banques multilatérales de développement.

² Après déduction des sûretés obtenues et compensation.

³ La diminution s'explique principalement par le transfert de placements sur le marché monétaire vers le portefeuille de crédits et d'investissement à compter de 2018.

Titres publics dans le portefeuille d'investissement des entités bancaires. Nous mesurons l'exposition aux pouvoirs publics en termes de valeur nominale et comptable. Elle se situe principalement au niveau de l'Union européenne (particulièrement la Belgique, la France et la République tchèque). Nous avons établi des plafonds pour ce type de risques de crédit en ce qui concerne l'exposition aux obligations souveraines des marchés domestiques et non domestiques. L'exposition aux obligations d'État des activités bancaires et d'assurances combinées fait l'objet d'une section distincte ci-après.

Risques de crédit des activités d'assurances

Pour les activités d'assurances, les risques de crédit se situent principalement au niveau du portefeuille d'investissement (émetteurs de titres de créances) et des réassureurs. Des directives visant à maîtriser le risque de crédit du portefeuille d'investissement régissent entre autres la composition du portefeuille et les ratings. La partie supérieure du tableau ci-dessous montre la valeur de marché du portefeuille d'investissement des entités d'assurance, répartie selon le type d'actifs sur la base de Solvency II. La partie inférieure donne quant à elle un aperçu plus détaillé de la composante obligataire dudit portefeuille.

Portefeuille d'investissement des entités d'assurance du groupe KBC (en millions d'EUR, valeur de marché)¹

	31-12-2018	31-12-2017
Selon le type d'actifs (Solvency II)		
Titres	19 249	20 686
Obligations et titres assimilés	18 036	19 329
Obligations	17 970	19 285
Organismes de placement collectif	66	44
Actions	1 211	1 355
Produits dérivés	3	2
Prêts et crédits hypothécaires	3 131	2 758
Prêts et crédits hypothécaires à la clientèle	2 479	2 025
Prêts aux banques	652	733
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	286	242
Investissements branche 23 ²	13 685	14 354
Investissements dans des entreprises associées	271	280
Autres investissements	9	196
Total	36 632	38 517
Détail des obligations et titres assimilés		
Selon le rating externe ³		
<i>Investment grade</i>	99%	98%
<i>Non-investment grade</i>	1%	2%
Sans rating	0%	0%
Selon le secteur ³		
Pouvoirs publics	63%	63%
Finance ⁴	23%	23%
Autres	14%	14%
Selon la durée résiduelle ³		
Maximum 1 an	11%	11%
Entre 1 et 3 ans	18%	19%
Entre 3 et 5 ans	15%	14%
Entre 5 et 10 ans	34%	31%
Plus de 10 ans	21%	25%

1 Le total de la valeur comptable était de 35 275 millions d'euros fin 2018 et atteignait 37 164 millions d'euros au 31 décembre 2017.

2 Représentent les actifs du produit branche 23 et est totalement équilibré au passif. Aucun risque de crédit pour KBC Assurances.

3 À l'exclusion des investissements dans le cadre des activités Vie branche 23. Dans certains cas, basés sur des extrapolations et des estimations.

4 Y compris les *covered bonds* et les sociétés financières non bancaires.

Nous courons également un risque de crédit à l'égard des (ré)assureurs si le (ré)assureur n'est plus en état de remplir ses obligations découlant des contrats d'assurances ou réassurances. Nous quantifions ce type particulier de risque de crédit au moyen d'une approche nominale (la perte maximale), de la perte attendue (*Expected Loss*) et d'autres techniques.

Des limites de concentration de noms sont appliquées. La PD – et par extension l'*Expected Loss* – est calculée en utilisant des ratings internes ou externes. Nous déterminons l'*Exposure at Default* en additionnant les réserves pour pertes nettes et les primes, le *loss given default* étant fixé quant à lui à 50%.

**Risque de crédit à l'égard des (ré)assureurs, par classe de risque¹:
Exposure at Default (EAD) et Expected Loss (EL)² (en millions d'EUR)**

	EAD 2018	EL 2018	EAD 2017	EL 2017
AAA à A- compris	188	0,08	191	0,08
BBB+ à BB- compris	11	0,01	14	0,02
Inférieur à BB-	0	0	0	0
Sans rating	1	0,02	2	0,04
Total	200	0,11	206	0,13

¹ Basé sur des ratings internes.

² EAD: chiffres audités; EL: chiffres non audités.

Exposition aux obligations d'État (portefeuilles banque et assurance combinés)

Nous détenons un important portefeuille d'obligations d'État, essentiellement en raison de notre forte position d'excédent de liquidités et du réinvestissement des réserves d'assurances dans des instruments à revenu fixe. Une ventilation par pays avec l'impact d'une hausse de 100 points de base du *spread* est présentée au chapitre Risque de marché autre que de trading, sous Risque d'écart de taux (*credit spread*).

Risques de crédits structurés (portefeuilles banque et assurance)

À 0,7 milliard d'euros, le portefeuille net total (c'est-à-dire excluant les positions ne représentant plus de risques) de produits de crédit structurés (constitué principalement de créances hypothécaires résidentielles (RMBS) européennes) était inférieur de 0,3 milliard d'euros à son niveau de fin 2017, en raison des demandes de rachat. L'ancien portefeuille de RMBS et CDO américains Atomium, qui représentait 59 millions d'euros fin 2017, a par ailleurs été vendu. Un nouvel investissement de 25 millions d'euros en RMBS notés AAA a été réalisé en 2018.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires pour le risque de crédit sont passés de 6 248 millions d'euros fin 2017 à 6 447 millions d'euros fin 2018. Cette hausse des risques de crédit pondérés en 2018 résulte en grande partie des nouvelles exigences et restrictions réglementaires imposées par les autorités de surveillance ainsi que de l'augmentation des volumes dans les marchés clés. Pour plus de détails, nous vous renvoyons à la section Credit Risk dans le Risk Report de KBC, disponible sur www.kbc.com.

Risque de marché des activités de trading

Définition

Le risque de marché se définit comme l'écart négatif potentiel par rapport à la valeur attendue d'un instrument financier (ou d'un portefeuille d'instruments de ce type) à la suite de modifications du niveau ou de la volatilité des prix du marché, notamment des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours des actions ou des matières premières. Le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque actions des positions bancaires autres que de trading et des positions de l'assureur sont repris intégralement dans les risques ALM.

Nous sommes exposés au risque de marché à travers le portefeuille de trading de nos salles de marché en Belgique, République tchèque, Slovaquie et Hongrie et du fait d'une présence mineure au Royaume-Uni et en Asie. Des activités de trading limitées sont également menées au sein de United Bulgarian Bank (UBB), une banque bulgare récemment acquise par le groupe KBC (les fonds propres réglementaires pour le risque de marché s'élevaient à 3 millions d'euros à fin 2018). Par souci d'exhaustivité, il convient de noter que malgré leur liquidation progressive, les trois lignes d'activité *legacy* restantes (prêts hypothécaires inversés, produits dérivés d'assurance et produits dérivés de fonds) continuent d'être soumises à des exigences de fonds propres liées au risque de marché en vertu du cadre réglementaire actuel (et représentent environ 1% du total des exigences réglementaires de fonds propres liées au risque de marché indiqué dans le tableau à la fin de cette section).

Les salles des marchés concentrent leurs activités sur le négoce d'instruments de taux d'intérêt. Les activités sur les marchés des changes sont traditionnellement limitées. La plupart des limites et des risques concernent la Belgique. Toutes les salles des marchés sont spécialisées dans les services à la clientèle (produits des marchés monétaires et des capitaux) et le financement des activités bancaires.

Suivi du risque de marché

L'objectif de la gestion du risque de marché est de quantifier, de faire rapport et de conseiller sur le risque de marché de la position de trading globale au niveau du groupe, en tenant compte des principaux facteurs de risque et en incluant les risques spécifiques, et ce afin de garantir la cohérence entre les activités du groupe et sa propension au risque. Cette fonction comporte des aspects d'anticipation et de réaction. Dans son rôle d'anticipation, la fonction Risque analyse les résultats des calculs de valeur et de risque, l'évolution des

marchés, les tendances dans le secteur, les nouvelles informations obtenues par modélisation, les changements de réglementations, etc. et formule des avis à l'intention du Comité Marchés Groupe en vue d'affiner les méthodes d'évaluation, les limites, les méthodes de couverture ou les positions. Le rôle de réaction consiste à établir les rapports externes et internes nécessaires, émettre des avis sur les propositions d'affaires, suivre les risques associés aux positions et formuler des conseils à cet égard.

Nous suivons et gérons les risques des positions au moyen:

- d'un cadre de limitation du risque comprenant une hiérarchie des limites et des indicateurs d'alerte précoce;
- d'un cadre de *stress test* complet;
- de limites stop loss journalières ou mensuelles au niveau d'un desk et des différents traders;
- d'évaluations internes;
- d'un large éventail de contrôles (test des paramètres, processus de rapprochement quotidiens et analyses de l'impact substantiel des valeurs d'approximation, entre autres).

En ce qui concerne le cadre de risque, pour calculer et suivre les risques de marché dans le portefeuille de trading, nous utilisons principalement la méthode *Historical Value-at-Risk* (HVaR) et certains instruments composites et/ou non liquides, qui ne sont pas modélisables dans un contexte HVaR, sont soumis à des limites nominales et/ou en scénario. La VaR est une estimation de la perte de valeur économique qu'un portefeuille donné est susceptible de subir en raison du risque de marché, sur une période de détention définie et à un niveau de confiance donné. Nous recourrons à la méthode de simulation historique, qui n'est pas basée sur des hypothèses de répartition des fluctuations des cours ou sur des corrélations, mais bien sur les données historiques couvrant les deux années précédentes. Nous utilisons notre modèle HVaR

pour la Management HVaR et le calcul des fonds propres réglementaires (voir Fonds propres réglementaires dans la présente section). La portée de la *Management HVaR* est plus étendue que celle de la *Regulatory HVaR* dès lors qu'elle couvre l'ensemble des positions pouvant être modélisées par la HVaR (y compris les entités pour lesquelles nous n'avons pas demandé l'accord des autorités de contrôle avant de l'utiliser, pour des raisons de pertinence) et que des limites sont définies à différents niveaux (groupe KBC, entités et desks). Historiquement, la *Management HVaR* et la *Regulatory HVaR* étaient calculées conformément aux normes de CRD IV (99% d'intervalle de confiance unilatéral, période de détention de dix jours, historique des données de 250 jours ouvrables au moins, qu'après analyse, nous avons choisi de porter à 500 jours). En octobre 2018, le Comité Marchés Groupe a décidé de faire passer la période de détention à un jour pour la *Management HVaR*, car elle est plus intuitive pour la direction et cadre mieux avec le reporting du compte de résultat, la gestion quotidienne, les *stop losses* et le *back-testing*.

Notons que, comme tout modèle, ce système présente certaines incertitudes/imperfections. Le modèle est toutefois révisé et affiné régulièrement. La principale modification apportée au modèle HVaR en 2018 concerne l'amélioration du pricing des options de change, qui vise à calculer de manière plus précise les fluctuations de valeur de ces options dans le cadre des différents scénarios utilisés aux fins du calcul de la HVaR. L'impact total de ces nouveaux facteurs de risque sur le résultat de la HVaR a toutefois été limité.

Nous suivons les concentrations de risques au moyen d'une série de limites secondaires, telles que les limites de concentration d'actions, les limites de concentration de change et les limites de *Basis-Point-Value* pour le risque de taux d'intérêt et le risque de base. Le risque spécifique lié à un émetteur ou un pays particulier est également soumis à des limites de concentration. Certaines limites sont liées à des analyses de scénarios, voire le cas échéant, à des scénarios de stress intégrant de multiples modifications des facteurs de risque sous-jacents.

Le cadre de limitation du risque est complété par des *stress tests* élargis. Alors que le modèle HVaR capte les pertes potentielles dans des conditions de marché normales, les *stress tests* montrent l'impact de circonstances et événements exceptionnels à faible probabilité. Les scénarios historiques et hypothétiques de *stress tests* incorporent le risque de marché, de même que les aspects de liquidité liés aux perturbations des marchés. Les *stress tests* sont examinés lors des réunions

du Comité Marchés Groupe afin que les membres de ce dernier puissent se faire une idée des éventuelles faiblesses dans les positions prises par le groupe. En 2018, le Comité Marchés Groupe a approuvé un nouveau cadre de *stress testing* historique. Celui-ci se fonde désormais sur une réévaluation complète du risque de taux d'intérêt, du risque de change et du risque actions, ainsi que sur les résultats du *stress test* historique intégré, et inclut des scénarios récents. Un nouveau cadre de *stress testing* a également été approuvé pour le desk actions. Pour plus d'informations concernant le *stress testing*, veuillez consulter le paragraphe correspondant de la section Market risk management dans le Risk Report de KBC, disponible sur le site www.kbc.com.

Une saine gestion des risques suppose une évaluation prudente. Le *middle office* effectue ainsi une évaluation indépendante quotidienne des positions du *front office*. Si le caractère indépendant ou la fiabilité du processus de valorisation n'est pas garanti, nous procédons mensuellement à une revue des paramètres. Si nécessaire, nous appliquons des ajustements à la juste valeur pour refléter des coûts de liquidation, des ajustements de valeur *mark-to-model*, des risques de contrepartie et des risques de liquidité.

Outre la revue des paramètres, nous procédons périodiquement à des contrôles des risques, qui incluent toutes les vérifications qui n'impliquent pas un test des paramètres ou du compte de résultats – comme c'est le cas dans la revue des paramètres – mais qui sont nécessaires à une bonne gestion des risques. Par ailleurs, nous organisons un *business case* pour chaque nouveau produit ou activité, afin d'évaluer les risques et la façon dont ceux-ci seront gérés.

Même si l'activité de trading du groupe est gérée de manière centralisée, que ce soit du point de vue opérationnel ou de la gestion des risques, les positions de trading résiduelles ne sont pas centralisées, mais sont plutôt conservées dans les différentes unités opérationnelles se livrant au trading, chacune d'entre elles étant soumise à une autorité de contrôle locale et à des exigences de fonds propres réglementaires spécifiques. Pour remédier à cette divergence, nous avons lancé le Projet de trading mondial (*Global Trading Project*) qui, une fois achevé (vers la fin 2019 normalement), centralisera, le cas échéant, toutes les positions de trading résiduelles au niveau de KBC Bank SA, alignant ainsi le périmètre réglementaire sur le périmètre existant de gestion des opérations et des risques. Cette centralisation est conforme au système privilégié par les autorités de contrôle européennes et permettra en outre de réduire les coûts et de simplifier la conformité avec la réglementation future.



Analyse des risques et quantification

Le tableau ci-après présente la *Management HVaR* (99% d'intervalle de confiance, période de détention d'un jour, simulation historique) utilisée pour les positions linéaires et non linéaires de l'ensemble des salles des marchés du groupe KBC pouvant être modélisées par la HVaR.

Risque de marché (Management HVaR) (en millions d'EUR)	2018	2017
Moyenne du 1er trimestre	6	6
Moyenne du 2e trimestre	5	8
Moyenne du 3e trimestre	5	8
Moyenne du 4e trimestre	5	7
Au 31 décembre	6	6
Maximum sur l'année	7	11
Minimum sur l'année	4	5

Une ventilation des facteurs de risque (moyenne sur l'exercice complet) dans le modèle HVaR de KBC est présentée dans le tableau ci-après. Notons que le risque actions provient du desk actions, ainsi que de KBC Securities.

Ventilation selon le facteur de risque de la HVaR trading pour le groupe KBC (Management HVaR, en millions d'EUR)

	Moyenne pour 2018	Moyenne pour 2017
Risque de taux d'intérêt	5,2	7,5
Risque de change	0,4	0,6
Risque options sur devises	0,2	0,3
Risque actions	0,6	0,4
Effet de diversification	-1,3	-1,3
HVaR totale	5,1	7,5

Nous contrôlons quotidiennement la fiabilité du modèle VaR au moyen d'un *back test*, qui consiste à comparer la VaR un jour au P&L quotidien. Ce test est effectué au niveau du groupe, mais peut également l'être au niveau des entités, des desks et même des courtiers. Pour plus d'informations concernant le *back-testing*, veuillez consulter le paragraphe correspondant de la section Market risk management dans le Risk Report de KBC, disponible sur le site www.kbc.com.

Vous trouverez un aperçu des produits dérivés à l'Annexe 4.8 des Comptes annuels consolidés.

Fonds propres réglementaires

Tel qu'indiqué dans le tableau, les exigences de fonds propres réglementaires sont calculées pour environ 80% à l'aide des modèles internes approuvés. Ce pourcentage grimpe cela dit à environ 90% si l'on fait abstraction des exigences de fonds propres relatives au risque de change au sein du portefeuille bancaire (tel que calculé au moyen de la *Standardised approach* et repris dans le présent tableau en fonction des exigences réglementaires, mais pas lié à nos activités de salles des marchés). En 2018, les exigences de fonds propres réglementaires fondées sur les modèles internes approuvés correspondaient à la somme des exigences de fonds propres réglementaires calculées à l'aide des modèles internes approuvés de KBC Bank SA en Belgique et ČSOB en République tchèque (approuvés par leurs autorités de contrôle

respectives). Les deux modèles internes approuvés servent aussi à calculer la *Stressed VaR* (SVaR), l'une des exigences réglementaires en matière de fonds propres (CRD III) entrées en vigueur fin 2011. Le calcul d'une SVaR est basé sur les calculs de la VaR normale et suit les mêmes hypothèses méthodologiques, mais est établi comme si les facteurs pertinents du marché subissaient une période de stress. La période de stress est recalibrée au moins une fois par an (vérification tous les mois pour s'assurer que la période demeure valide) en identifiant la période de 250 jours entre 2006 et le jour (alors) présent qui génère les pertes les plus lourdes pour les positions concernées.

Les exigences de fonds propres qui en résultent pour le risque de trading à la clôture 2017 et 2018 figurent dans le tableau ci-après. Ce tableau indique les exigences de fonds propres réglementaires par type de risque, évaluées par le modèle interne. Les exigences réglementaires en matière de fonds propres pour le risque de trading des entités locales de KBC où pour des raisons de pertinence, l'autorisation d'utiliser un modèle interne pour le calcul des fonds propres n'a pas été sollicitée auprès des autorités de contrôle et les activités qui ne sont pas incluses dans les calculs de la VaR sont mesurées conformément à l'approche standardisée (*Standardised approach*) et, de même, indiquées pour les différents types de risques.

Exigences réglementaires en matière de fonds propres pour le trading, selon le type de risque (en millions d'EUR)

		Risque de taux d'intérêt	Risque actions	Risque de change	Risques produits de base	Total
31-12-2018						
Risques de marché évalués par modèle interne	HVaR	46	7	4	–	58
	SVaR	99	46	8	–	153
Risques de marché évalués selon la <i>Standardised approach</i>		22	5	18	0	45
Total		167	58	30	0	256
31-12-2017						
Risques de marché évalués par modèle interne	HVaR	77	3	5	–	85
	SVaR	129	7	14	–	151
Risques de marché évalués selon la <i>Standardised approach</i>		18	6	9	0	33
Total		225	16	28	0	269

Les exigences de fonds propres totales au 31 décembre 2018 étaient inférieures de 13 millions d'euros (163 millions d'euros d'actifs pondérés par le risque) par rapport au 31 décembre 2017. Cela s'explique principalement par la baisse de la composante HVaR, partiellement compensée par la hausse des exigences de fonds propres selon la *Standardised approach* (bien que cette hausse découle en grande partie de l'augmentation du risque de change au sein du portefeuille

bancaire et ne soit dès lors pas liée à nos activités de salles des marchés). La composante SVaR est restée relativement stable, la diminution du risque de taux d'intérêt ayant été globalement contrebalancée par l'augmentation du risque actions. Les fortes fluctuations enregistrées par les rendements de dividendes à certaines dates lors de la période de SVaR (aux alentours de la faillite de Lehman Brothers) signifient que même des positions relativement modestes sur actions à dividendes peuvent donner lieu à une SVaR élevée.

Risques non financiers

Risque opérationnel

Définition

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant du dysfonctionnement des processus et des systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs soudains d'origine humaine ou naturelle. Les risques opérationnels incluent les risques non financiers tels que les risques d'information et de *compliance*, mais excluent le risque d'entreprise, le risque stratégique et le risque de réputation.

Suivi du risque opérationnel

Nous disposons d'un cadre global unique pour la gestion du risque opérationnel dans l'ensemble du groupe.

La fonction risque Groupe est avant tout responsable de l'élaboration du cadre de gestion des risques opérationnels. Le développement et la mise en œuvre de ce cadre s'appuient sur un vaste modèle de gouvernance des risques opérationnels qui couvre toutes les entités du groupe.

Le Centre de compétences pour le risque opérationnel a pour missions principales:

- de définir le cadre de gestion des risques opérationnels et les normes minimales applicables aux processus de gestion des risques opérationnels à l'échelle du groupe;
- d'informer la direction et les comités de surveillance du profil de risque opérationnel;

- de prévoir et de réaliser, sur une base indépendante, des enquêtes sur les risques et des vérifications de l'environnement de contrôle interne;
- de surveiller l'efficacité des contrôles mis en place pour réduire le risque opérationnel et de prodiguer des conseils à cet égard;
- de créer un environnement où des spécialistes du risque (dans différents domaines, tels que la gestion du risque d'information, la continuité des activités et la reprise après sinistre (*business continuity & disaster recovery*), la *compliance*, la lutte anti-fraude, le droit, la fiscalité et la comptabilité) peuvent collaborer (fixation des priorités, utilisation du même langage et des mêmes outils, reporting uniforme, etc.). Le Centre de compétences pour le risque opérationnel se compose d'experts « risques » indépendants tant au niveau du groupe qu'au niveau local.



Modules de gestion des risques opérationnels

Depuis 2011, une attention spéciale est accordée à la structuration de contrôles clés fondés sur les processus à l'échelle du groupe (*Group Key Controls*). Ces objectifs de contrôle de base, du sommet vers la base, permettent d'atténuer les risques majeurs et fatals inhérents aux processus adoptés par les entités KBC et de déclencher des mesures correctrices, le cas échéant. Ils constituent un élément essentiel du cadre de gestion des risques opérationnels et du système de contrôle interne. L'éventail actuel des contrôles clés du groupe couvre l'ensemble des processus du groupe. Des examens sont réalisés afin de gérer l'univers des processus, de combler les écarts critiques et d'optimiser les risques et contrôles de base à l'échelle du groupe. Outre ce niveau minimal, les entités ont mis en place d'autres contrôles clés pour la gestion de risques locaux spécifiques ou le renforcement de l'environnement de contrôle.

L'auto-évaluation des contrôles et des risques par le business est communiquée à la fonction Risque, qui la soumet à un examen critique. Un outil a été mis en place à l'échelle du groupe pour documenter, évaluer et établir des rapports sur l'environnement de contrôle interne et à des fins de comparaison entre les différentes entités. Il inclut les résultats des examens critiques, des enquêtes et des actions connexes au niveau de l'ensemble des entités et processus majeurs. Il consolide toutes les informations relatives à l'évaluation des contrôles et des risques opérationnels issues des fonctions Business, Risque, Audit et Compliance.

En conformité avec les autres types de risques, nous définissons une série de modules (*building blocks*) à l'échelle du groupe afin de garantir une gestion adéquate des risques opérationnels:

- Définir et décliner la propension au risque: la propension au risque opérationnel est déterminée conformément aux exigences globales définies dans notre Cadre de gestion des risques global.
- Identification des risques: plusieurs sources sont utilisées pour identifier les risques opérationnels, et notamment le suivi de la législation, le *New and Active Product Process*, l'analyse des *Key Risk Indicators*, l'examen critique des risques, les *Deep Dives*, l'analyse des causes ayant donné lieu à des pertes et d'autres signaux de risques.
- Évaluation des contrôles et des risques: le risque opérationnel étant intégré à tous les aspects de notre organisation, une évaluation est effectuée à l'échelle de chaque entité, de chaque processus, de chaque risque opérationnel et de chaque contrôle individuel dans le processus afin de définir et d'étayer le profil de risque. Une échelle commune à l'ensemble du groupe est par ailleurs

utilisée pour refléter l'état de contrôle interne global de chaque processus au sein des entités importantes.

- Réponse face au risque et suivi: une approche uniforme, largement basée sur la responsabilité de la première ligne de défense, l'examen critique de la deuxième ligne de défense et l'assurance de la troisième ligne de défense, est en place avec un suivi fondé sur le risque aussi bien au niveau local qu'au niveau du groupe.
- Un processus standardisé de collecte de données sur les pertes est mis en œuvre, lequel prévoit une analyse des causes sous-jacentes ainsi que des réponses appropriées.
- Reporting: des normes minimales sont définies au titre du processus de reporting de la gestion des risques opérationnels. Outre les exigences de reporting réglementaires, un reporting structurel aux comités de gestion des risques du groupe est effectué chaque trimestre. La qualité de l'environnement de contrôle interne et de l'exposition aux risques y afférente est communiquée au senior management de KBC en utilisant un tableau de bord de gestion, ainsi qu'à la Banque nationale de Belgique, à la FSMA et à la BCE au travers de l'Internal Control Statement Report.
- *Stress testing*: un *stress test* annuel est réalisé pour évaluer l'adéquation du capital pour le risque opérationnel pilier 1.

Exigences de fonds propres réglementaires

Nous utilisons l'approche standardisée pour le risque opérationnel selon la réglementation Bâle III. Au niveau du groupe KBC, le capital pour le risque opérationnel totalisait 876 millions d'euros fin 2017 contre 887 millions d'euros fin 2018. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance de nos activités en République tchèque et dans le segment de l'*asset management*.

Focus sur la gestion du risque d'information

Le Centre de compétences Groupe pour la gestion du risque d'information (IRM) met l'accent sur la sécurité de l'information et les risques informatiques, notamment la cybercriminalité.

La gestion du risque d'information, y compris la fonction *Group Information Risk Officer*, est pleinement intégrée au Centre de compétences pour le risque opérationnel du Groupe (deuxième ligne), ce qui est un gage d'indépendance de l'examen critique et des avis formulés. Elle met l'accent sur les risques d'information, et notamment les problématiques de sécurité de l'information, la cybercriminalité, les risques opérationnels liés à l'informatique, aux sous-traitants et tiers, au *cloud*, etc. Elle détermine le cadre relatif au risque d'information, assure une fonction de surveillance, permet la gouvernance des risques et aide les entités du groupe à renforcer leurs compétences en matière de risque.

Risque de réputation

Définition

Le risque de réputation est le risque que la perception négative de la part des clients, contreparties, actionnaires, investisseurs, détenteurs d'obligations, analystes de marché, autres parties concernées ou régulateurs n'affecte la capacité d'une institution financière à maintenir des relations d'affaires existantes ou à en établir de nouvelles, ainsi que sa capacité à obtenir un accès continu à des sources de financement (notamment par le marché interbancaire et le marché de la titrisation).

Le risque de réputation est le plus souvent un risque secondaire ou dérivé, dans le sens où il est généralement lié à un autre risque dont dépend sa réalisation.

Le Cadre de gestion du risque de réputation est cohérent avec le Cadre de gestion des risques global de KBC. La gestion proactive et réactive du risque de réputation relève du business, qui bénéficie du soutien de plusieurs entités spécialisées (notamment Communication Groupe et Compliance Groupe). Le Cadre de gestion du risque de

réputation sera mis à jour afin de refléter la nouvelle méthodologie adoptée par KBC aux fins de la gestion du risque d'intervention (*step-in risk*), conformément aux nouvelles orientations du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire à cet égard.

Dans l'approche du pilier 2 en matière de fonds propres, l'impact du risque de réputation sur l'activité courante est couvert en premier lieu par le capital immobilisé pour les risques primaires (risques de crédit, risques opérationnels, etc.).

Risque d'entreprise et risque stratégique

Définition

Le risque d'entreprise est le risque que la variation de facteurs exogènes (contexte macroéconomique, réglementations, comportement du client, paysage concurrentiel, contexte sociodémographique, climat, etc.) affecte la demande et/ou la rentabilité de nos produits et services. Le risque stratégique est le risque qui résulte de l'absence de décision stratégique, d'un processus de prise de décision stratégique inadéquat ou d'une mauvaise implémentation de la stratégie.

Le monde évolue constamment. Dans sa quête d'opportunités sur le marché, KBC doit également se préparer aux risques potentiels qui découlent de l'évolution du comportement des clients, de la mutation rapide du paysage concurrentiel, ainsi que du changement climatique et, plus généralement, de l'épuisement du capital naturel. Ces derniers sont considérés comme de nouveaux facteurs qui changent significativement la donne, non seulement pour les banques et les assureurs, mais aussi pour leurs clients. Par conséquent, des contrôles sont régulièrement menés pour détecter les nouveaux risques d'entreprise et, le cas échéant, les examiner et les analyser de manière approfondie.

Le risque d'entreprise et le risque stratégique sont évalués dans le cadre du processus de planification, sur la base d'analyses structurées qui permettent d'identifier les principaux risques financiers et non financiers. L'exposition au risque d'entreprise et au risque stratégique fait l'objet d'un suivi continu. Outre ces analyses, les risques d'entreprise et stratégiques font l'objet d'un suivi permanent, par le transfert des signaux de risque à la haute direction. Ils font partie intégrante du processus de planification alignée et sont quantifiés lors des différents scénarios de *stress test* et évaluations des résultats à long terme.



Dans l'approche du pilier 2 en matière de fonds propres, le risque d'entreprise est intégré en réalisant un *stress test* d'un an sur le compte de résultat.



Des informations sur les litiges sont fournies à l'Annexe 5.7 des Comptes annuels consolidés.

Risque de marché des activités autres que de trading

Définition

La gestion de notre exposition structurelle aux risques de marché (notamment le risque de taux d'intérêt, le risque actions, le risque immobilier, le risque de change et le risque d'inflation) est également dénommée *Asset-Liability Management (ALM)*.

Par exposition structurelle, on entend toutes les expositions inhérentes à notre activité commerciale ou à nos positions à long terme (banque et assureur). Les activités de trading sont donc exclues. Les expositions structurelles peuvent aussi être décrites comme étant la combinaison:

- d'inadéquations, au niveau des activités bancaires, entre la collecte de dépôts par le réseau d'agences et leur affectation (notamment via l'octroi de crédit);
- d'inadéquations, au niveau des activités d'assurances, entre les obligations liées aux activités vie et non vie et les portefeuilles d'investissement qui leur servent de couverture;
- des risques liés à la détention d'un portefeuille d'investissement servant au réinvestissement des capitaux propres (la position stratégique);
- du risque de change structurel découlant des activités à l'étranger (participations en devises, résultats actés des sièges étrangers, risque de change lié à l'inadéquation de devises entre engagements et investissements chez l'assureur).

Suivi du risque de marché des activités autres que de trading

La gestion de la stratégie de risque ALM au sein de KBC relève du Comité de direction du Groupe. Il est épaulé par l'ALCO Groupe, dans lequel les fonctions Risque et Business sont représentées.

La gestion quotidienne du risque ALM commence par une bonne sensibilisation au risque au sein du Groupe et des fonctions de trésorerie locales. Les départements de trésorerie mesurent et gèrent le risque de taux d'intérêt en respectant le champ d'application défini par la propension au risque. Ils prennent en compte la mesure du risque de remboursement anticipé et d'autres risques liés aux options au sein du portefeuille bancaire de KBC et gèrent un portefeuille d'investissement équilibré. Les limites ALM de KBC sont approuvées à deux niveaux. Les limites majeures sur le risque de taux d'intérêt, le risque actions, le risque immobilier et le risque de change pour les entités consolidées sont approuvées par le Conseil d'administration. Les limites locales sur le risque de taux d'intérêt, le risque actions, le risque immobilier et le risque de change par entité sont approuvées au niveau du Comité de direction. Ces deux ensembles de limites forment le champ d'application de la première ligne de défense solide de KBC en matière de risque ALM.

Les fonctions de risque locales et la fonction Risque Groupe constituent la seconde ligne de défense de KBC. Leur principale tâche consiste à mesurer les risques ALM et à

donner des signaux sur les positions de risque actuelles et futures. La mise en place d'un règlement commun et d'infrastructures de mesure partagées au sein du groupe assure une quantification cohérente à l'échelle du groupe. L'*ALM Risk Rulebook* est rédigé par le Risque Groupe.

Le cadre de gestion des risques ALM de KBC comporte les éléments suivants:

- Un vaste éventail de méthodes d'évaluation des risques telles que *Basis-Point-Value (BPV)*, l'analyse d'écarts et les sensibilités économiques.
- Des simulations des revenus nets d'intérêts réalisées dans une multitude de scénarios de marché. Des simulations portant sur une période de plusieurs années sont utilisées dans le cadre de la budgétisation et des procédures en matière de risques.
- Les sensibilités capitalistiques découlant des positions bancaires qui influencent le capital réglementaire disponible (ex. juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global).
- Le *stress testing* et l'analyse de sensibilité.

La gestion des positions implique que la fonction de trésorerie recourt à des produits dérivés pour couvrir les déséquilibres, en raison des risques de taux d'intérêt et de change. Des techniques de comptabilité de couverture sont largement utilisées afin d'éviter que le traitement comptable diffèrent des produits dérivés et des éléments d'investissement du bilan ne soit source de volatilité au niveau des gains et des pertes.

Risque de taux d'intérêt

La principale technique utilisée pour quantifier les risques de taux d'intérêt est la méthode 10 BPV. Elle indique la variation de valeur du portefeuille en cas de hausse de dix points de base sur toute la courbe des *swaps* (les chiffres négatifs

reflètent une baisse de la valeur du portefeuille). Nous utilisons également d'autres techniques telles que l'analyse d'écarts, l'approche de la durée, l'analyse de scénarios et les *stress tests* (tant à l'égard des fonds propres réglementaires que des revenus nets).

Impact d'une hausse parallèle de la courbe des *swaps*² de 10 points de base pour le Groupe KBC (en millions d'EUR)

Impact sur la valeur¹

	2018	2017
Banque	-65	-76
Assurances	16	12
Total	-49	-64

¹ Pleine valeur de marché, indépendamment de la classification comptable ou des règles de réduction de valeur.

² Conformément à l'évolution des normes de marché, les données de sensibilité se basent sur une courbe sans risque (courbe des *swaps*).

Nous gérons les positions de taux d'intérêt ALM des entités bancaires selon une formation interne des prix orientée vers le marché pour les produits liés à des durées et selon une technique de *replicating portfolio*, pour les produits non liés à des durées (notamment les comptes à vue et comptes d'épargne).

La banque détient des positions de taux d'intérêt principalement sur des obligations d'État, dans le but d'acquérir des revenus d'intérêts, par le biais d'un portefeuille obligataire servant au réinvestissement des capitaux propres et d'un portefeuille obligataire financé par des fonds à court terme. Le tableau indique le risque de taux d'intérêt de la banque en termes de 10 BPV.

BPV *swap* (10 points de base) du livre ALM, activités bancaires* (en millions d'EUR)

2018 2017

	2018	2017
Moyenne du 1er trimestre	-76	-79
Moyenne du 2e trimestre	-64	-74
Moyenne du 3e trimestre	-61	-73
Moyenne du 4e trimestre	-65	-76
Au 31 décembre	-65	-76
Maximum sur l'année	-76	-79
Minimum sur l'année	-61	-73

* Chiffres non audités, sauf la ligne au 31 décembre.

Conformément aux directives de Bâle, nous procédons régulièrement à un *stress test* de 200 points de base, qui compare le risque total de taux d'intérêt du portefeuille bancaire (pour un mouvement parallèle des taux de 2%) au total des capitaux propres. Au niveau du portefeuille bancaire du groupe KBC, ce risque s'établit à 2,9% du total des capitaux propres fin 2018, soit bien en dessous du seuil de 20% surveillé par la Banque nationale de Belgique.

Le tableau suivant présente les écarts de sensibilité aux taux d'intérêt (*interest sensitivity gap*) du portefeuille bancaire ALM. Pour déterminer les écarts de sensibilité, la valeur comptable des actifs (montant positif) et passifs (montant négatif) est répartie en fonction de la première date contractuelle – de *repricing* ou d'échéance – servant à définir la période pour laquelle les intérêts sont fixes. Les produits dérivés, qui servent essentiellement à limiter le risque résultant de fluctuations des taux d'intérêt, ont été inclus en fonction de leur montant notionnel et de la date de *repricing*.

Écarts de sensibilité aux taux d'intérêt, livre ALM, y compris les produits dérivés, activités bancaires (en millions d'EUR)

	≤ 1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	5-10 ans	> 10 ans	Non productif d'intérêts	Total
31-12-2018	7 337	-5 922	763	3 558	5 561	1 512	-12 810	0
31-12-2017	-624	-7 114	4 165	5 656	4 540	2 120	-8 743	0

Les écarts de sensibilité aux taux d'intérêt indiquent que nous détenons une position au niveau du risque de taux d'intérêt. Le plus souvent, les actifs ont une durée plus longue que les passifs, ce qui signifie qu'une courbe normale des taux est favorable aux revenus nets d'intérêts. La valeur économique du groupe KBC est surtout sensible aux fluctuations à l'extrémité longue de la courbe des taux.

Une analyse des revenus nets d'intérêts est effectuée en mesurant l'impact d'une hausse de 1% des taux d'intérêt sur une période d'un an, à bilan constant. Pour les activités bancaires, l'analyse montre que les revenus nets d'intérêts vont rester sous pression au cours de l'année à venir du fait du contexte de taux bas.

Pour ce qui est des activités d'assurances du groupe, les investissements à revenu fixe des réserves non vie sont déterminés par le schéma prospectif des paiements. Le schéma prospectif des paiements de dommages est basé sur des analyses actuarielles extensives.

L'activité Vie branche 21 combine une garantie de rendement et une participation discrétionnaire aux bénéfices qui est déterminée par la compagnie d'assurances. Les principaux risques auxquels l'assureur s'expose dans ce genre d'activités sont le risque de taux bas (le risque que le rendement des investissements descende sous le niveau de taux garanti) et le risque que le revenu des investissements ne permette pas d'assurer une participation aux bénéfices concurrentielle. Le risque de taux bas est géré par une politique de *cashflow matching* appliquée à la partie des portefeuilles Vie qui est couverte par des titres à revenu fixe. Les investissements dans le cadre des activités Vie branche 23 ne sont pas commentés ici, vu que cette activité ne comporte aucun risque de marché pour KBC.

Le tableau ci-après donne un aperçu du risque de taux d'intérêt dans la branche Vie de KBC. Les actifs et passifs d'assurances vie avec garantie de taux sont répartis en fonction du moment prévu des flux de trésorerie.

Flux de trésorerie attendus (non actualisés), branche Vie
(en millions d'EUR)

	0-5 ans	5-10 ans	10-15 ans	15-20 ans	> 20 ans	Total
31-12-2018						
Actifs à revenu fixe destinés à couvrir les obligations découlant de la garantie de taux d'intérêt	6 978	4 388	1 679	1 597	799	15 442
Obligations découlant de la garantie de taux d'intérêt	5 513	3 923	2 338	2 008	2 606	16 389
Écart des flux de trésorerie attendus	1 465	465	-659	-411	-1 807	-947
Duration moyenne des actifs						6,55 ans
Duration moyenne des passifs						9,20 ans
31-12-2017						
Actifs à revenu fixe destinés à couvrir les obligations découlant de la garantie de taux d'intérêt	8 118	4 943	2 548	1 766	1 079	18 453
Obligations découlant de la garantie de taux d'intérêt	7 675	3 800	2 385	1 799	2 841	18 500
Écart des flux de trésorerie attendus	443	1 143	163	-33	-1 763	-47
Duration moyenne des actifs						6,57 ans
Duration moyenne des passifs						7,92 ans

Comme mentionné ci-dessus, le principal risque de taux d'intérêt réside dans une baisse des taux. Nous adoptons une approche ALM visant à atténuer le risque de taux d'intérêt conformément à la propension au risque de KBC. Pour les

risques résiduels de taux d'intérêt, nous menons une politique qui tient compte de l'impact négatif éventuel d'une baisse persistante des taux d'intérêt et avons constitué des réserves supplémentaires adéquates.

Répartition des réserves pour la branche 21 par taux d'intérêt garanti, activités d'assurances

	31-12-2018	31-12-2017
5,00% et plus ¹	3%	3%
Plus de 4,25% et jusqu'à 4,99%	9%	9%
Plus de 3,50% et jusqu'à 4,25%	5%	5%
Plus de 3,00% et jusqu'à 3,50%	10%	10%
Plus de 2,50% et jusqu'à 3,00%	6%	10%
2,50% et moins ²	65%	60%
0,00%	2%	2%
Total	100%	100%

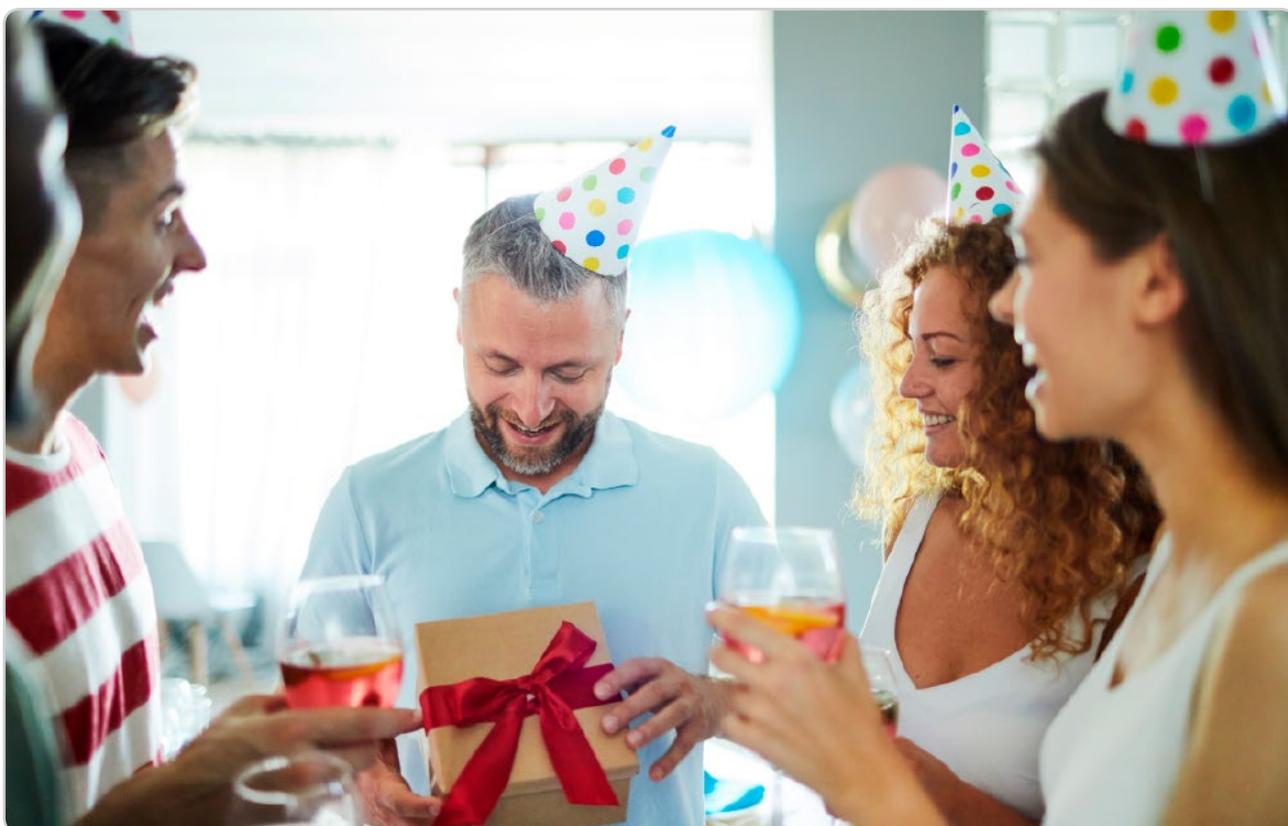
1 Concerne des contrats en Europe centrale et orientale.

2 Depuis 2016, les rendements futurs de certains contrats d'assurance de droit belge sont indexés sur le marché, avec un seuil de 1,75%.

Risque d'écart de taux (*credit spread*)

Nous gérons le risque d'écart de taux (*credit spread*) du portefeuille Souverains, notamment, en surveillant dans quelle mesure la valeur des obligations d'État se modifierait si les

écarts de taux augmentaient de 100 points de base sur toute la courbe. Cette sensibilité économique est illustrée dans le tableau ci-dessous avec une ventilation par pays.



Exposition aux obligations d'État au 31-12-2018, valeur comptable¹ (en millions d'EUR)

Total (par portefeuille)

	Au coût amorti	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Détenus à des fins de transaction	Total	Pour comparaison: total au 31 décembre 2017	Impact économique de +100 points de base ³
Marchés clés de KBC						
Belgique	11 488	3 768	79	15 336	17 474	-796
République tchèque	5 137	1 055	342	6 534	6 737	-325
Hongrie	2 004	393	82	2 479	2 406	-108
Slovaquie	2 498	376	35	2 909	2 881	-166
Bulgarie	469	654	14	1 137	1 159	-63
Irlande	1 103	144	0	1 247	1 286	-55
Autres pays						
France	4 231	1 836	0	6 068	6 280	-420
Espagne	2 014	632	0	2 646	2 957	-129
Italie	854	1 120	0	1 974	2 178	-91
Pologne	1 238	432	0	1 670	1 707	-68
États-Unis	1 008	10	0	1 018	976	-39
Allemagne	685	103	0	788	936	-42
Autriche	458	242	0	699	803	-44
Reste ²	2 525	1 257	4	3 786	4 630	-139
Total de la valeur comptable	35 710	12 025	557	48 292	52 410	-
Valeur nominale totale	34 092	10 882	542	45 516	48 223	-

1 La valeur comptable renvoie au montant que la société a dans ses livres pour un actif ou un passif: il s'agit du montant à la juste valeur pour les instruments dits «évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global» et «détenus à des fins de transaction», et du coût amorti pour les instruments dits «évalués au coût amorti». Le tableau exclut les risques à l'égard d'entités supranationales des pays sélectionnés. Aucune réduction de valeur significative sur les obligations d'État en portefeuille.

2 Total des pays dont l'exposition individuelle est inférieure à 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2018.

3 Impact économique théorique, en termes de juste valeur, d'une hausse parallèle de 100 points de base du *spread* sur toute la structure d'échéances (en millions d'euros). Notons que cet impact ne se reflète que partiellement dans le compte de résultats et/ou les capitaux propres. Les chiffres concernent des positions souveraines *non trading* de la banque et de l'assureur (l'impact sur le *trading book* est très limité, à savoir -1,5 million d'euros au 31 décembre 2018).

Principaux changements en 2018:

- La valeur comptable de l'exposition totale aux obligations souveraines a diminué de 4,1 milliards d'euros. Une légère augmentation a été observée au niveau de l'exposition aux obligations souveraines sur un certain nombre de nos marchés clés en Europe centrale (Hongrie +73 millions d'euros et Slovaquie +28 millions d'euros) et aux États-Unis (+42 millions d'euros), alors qu'une baisse généralisée est enregistrée en ce qui concerne l'exposition aux obligations émises par d'autres États (dont la Belgique (-2,1 milliards d'euros)).

Réserve de réévaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2018:

- La valeur comptable du portefeuille total d'obligations d'État évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comportait une réserve pour réévaluation de 0,7 milliard d'euros avant impôts. Elle se répartit comme suit: 279 millions d'euros pour la Belgique, 109 millions d'euros pour la France, 41 millions d'euros pour la Bulgarie, 38 millions d'euros pour l'Espagne et 208 millions d'euros pour les autres pays combinés.

Portefeuille d'obligations d'État belges:

- En dépit du recul en 2018, les obligations d'État belges représentaient 32% du portefeuille d'obligations d'État global fin 2018, en raison de l'importance que revêt pour KBC la Belgique, premier marché clé du groupe.
- Fin 2018, les *ratings* de solvabilité attribués à la Belgique par les trois principales agences de notation internationales étaient Aa3 chez Moody's, AA chez Standard & Poor's et AA- chez Fitch. Des informations détaillées sur la

performance macroéconomique de la Belgique figurent au chapitre consacré à ce pays. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter les sites Internet des agences de notation.

- Outre le risque de taux d'intérêt, le principal risque pour notre portefeuille d'obligations d'État belges réside dans un élargissement de l'écart de taux (*spread*). Pour évaluer l'impact potentiel d'une hausse de 100 points de base du spread (au 31 décembre 2018), nous menons deux approches:
 - l'approche impact économique total théorique: cette approche suppose une vente potentielle de l'ensemble du portefeuille aux prix du marché. L'impact d'un glissement de 100 points de base déboucherait sur une modification de valeur de 796 millions d'euros (voir tableau ci-avant).
 - l'approche IFRS : l'impact sur le compte de résultats IFRS est marginal, vu que la plus grande part du portefeuille d'obligations d'État belges était classée Au coût amorti, ce qui rend peu probable des ventes avant l'échéance (74,9%, impact uniquement en cas de réalisation). La part résiduelle est classée À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (24,6%, aucun impact sur le compte de résultats); l'impact sur les plus-values IFRS non réalisées sur des actifs À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est de -155 millions d'euros (après impôts) pour une hausse de 100 points de base.

Outre le portefeuille d'obligations d'État, le groupe KBC détient un portefeuille d'obligations non souveraines (banques, entreprises, sociétés supranationales). La sensibilité de la valeur de ce portefeuille à une variation de 100 points de base de l'écart de taux est reproduite dans le tableau ci-dessous.

**Exposition aux obligations non gouvernementales en fin d'exercice, par notation:
impact économique de +100 points de base (en millions d'EUR)**

	31-12-2018	31-12-2017
Obligations avec un rating AAA	-146	-158
Obligations avec un rating AA+, AA, AA-	-141	-161
Obligations avec un rating A+, A, A-	-110	-140
Obligations avec un rating BBB+, BBB, BBB-	-52	-80
Obligations <i>non-investment grade</i> et sans <i>rating</i>	-25	-82
Total de la valeur comptable	12 145	13 168
Valeur nominale totale	12 082	12 921

Risque actions

Le principal risque actions se situe dans le pôle assurance. Les stratégies ALM sont basées sur une évaluation risque/rendement, qui prend en compte le risque de marché des positions ouvertes en actions. Il convient de noter qu'une grande partie du portefeuille d'actions est détenue en vue de la participation discrétionnaire aux bénéfices résultant des

obligations d'assurance (en particulier sur le marché belge). Hormis les entités d'assurance, des portefeuilles d'actions plus réduits sont détenus par d'autres entités du groupe, notamment KBC Bank et KBC Asset Management. Vous trouverez dans les tableaux ci-après de plus amples informations sur les risques totaux sur actions *non trading* chez KBC.

Portefeuille d'actions du groupe KBC (par secteur, en %)	Activités bancaires		Activités d'assurances		Groupe	
	31-12-2018	31-12-2017	31-12-2018	31-12-2017	31-12-2018	31-12-2017
Finance	46%	47%	24%	24%	27%	27%
Biens de consommation non cycliques	1%	0%	10%	8%	9%	7%
Communication	0%	0%	3%	2%	2%	2%
Énergie	0%	0%	6%	6%	5%	5%
Industrie	36%	37%	38%	39%	38%	38%
Entreprises d'utilité publique	0%	0%	2%	1%	2%	1%
Biens de consommation cycliques	7%	8%	12%	15%	11%	14%
Matériaux	0%	0%	5%	6%	4%	5%
Autres et indéterminé	10%	8%	0%	0%	2%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
En milliards d'EUR	0,26	0,25	1,33	1,47	1,59*	1,72
Dont non cotés	0,21	0,20	0,01	0,00	0,22	0,20

* Outre quelques différences mineures dans le périmètre de consolidation, les principales différences entre le montant de 1,59 milliard d'euros mentionné dans ce tableau et les 2,27 milliards d'euros repris comme Instruments de capitaux propres dans le tableau de l'Annexe 4.1 des Comptes annuels consolidés sont les suivantes:

- (a) Les actions dans le portefeuille de trading (0,76 milliard d'euros) sont exclues ci-dessus, mais sont intégrées dans le tableau figurant à l'Annexe 4.1.
- (b) Les participations immobilières non consolidées sont définies comme Investissements dans l'immobilier dans ce tableau, mais classées comme actions dans le tableau figurant à l'Annexe 4.1 (du fait qu'elles ne sont pas consolidées).
- (c) La plupart des investissements dans des fonds sont traités selon le principe de la transparence (*look-through*) (conformément à la composition de l'actif sous-jacent du fonds et donc partiellement classés comme Instruments à revenu fixe), tandis qu'ils sont repris comme actions dans le tableau de l'Annexe 4.1.

Impact d'une baisse de 25% des cours des actions (en millions d'EUR)

	Impact sur la valeur	
	2018	2017
Activités bancaires	-65	-69
Activités d'assurances	-332	-366
Total	-396	-436

Risque actions *non trading* (en millions d'EUR)

	Bénéfice net réalisé (dans le compte de résultats)		Bénéfice net non réalisé à la clôture de l'exercice (en capitaux propres)	
	31-12-2018	31-12-2017	31-12-2018	31-12-2017
Activités bancaires	-	89	16	60
Activités d'assurances	110	81	173	401
Total*	110	170	189	468

* Le total inclut les bénéfices de certaines positions en actions directement attribuables au groupe KBC.

Risque immobilier

Le groupe possède un portefeuille limité d'investissements immobiliers. KBC Assurances possède également un portefeuille immobilier diversifié, qui est détenu à des fins d'investissement des réserves non vie et vie à long terme.

L'immobilier sert à couvrir les risques d'inflation sur le long terme et à optimiser le profil risque/rendement de ces portefeuilles. Le tableau donne un aperçu de la sensibilité de la valeur économique aux fluctuations des marchés immobiliers.

Impact d'une baisse de 25% des prix de l'immobilier (en millions d'EUR)

	Impact sur la valeur	
	2018	2017
Portefeuilles bancaires	-94	-100
Portefeuilles des assurances	-81	-67
Total	-175	-167

Risque d'inflation

L'inflation est un paramètre économétrique qui influe indirectement et de différentes manières sur la vie d'une entreprise, à l'instar d'autres paramètres tels que la croissance économique ou le taux de chômage. Elle n'est pas facilement quantifiable en termes de risque de marché. Mais certains instruments ou produits financiers sont directement liés à l'inflation, et leur valeur sera directement affectée par l'évolution des prévisions de marché. Chez KBC, ce risque concerne en particulier l'activité d'assurance accidents du travail. S'agissant des incapacités longue durée ou permanentes, une allocation sous forme d'annuités est versée à l'assuré. La loi prévoit que ces annuités soient indexées sur l'inflation. KBC Assurances cherche à atténuer en partie ces risques en investissant dans des obligations indexées sur l'inflation, de manière à ce que toute augmentation des engagements due à une hausse de l'inflation puisse être compensée par une hausse de la valeur des obligations. Mais ces engagements à long terme dépassent largement l'horizon d'investissement des obligations indexées. C'est pourquoi KBC Assurances complète son programme de couverture de l'inflation par des investissements sur les marchés actions et immobilier, dès lors que ces actifs sont traditionnellement corrélés à l'inflation, sans aucune limite dans le temps.

En 2018, la valeur non actualisée des flux de trésorerie sensibles à l'inflation, estimée à 608 millions d'euros, était couverte à hauteur de 387 millions d'euros par des obligations indexées. Il est prévu d'accroître les investissements en obligations indexées sur l'inflation dans les années à venir. L'activité bancaire ne supporte pas de risque d'inflation significatif.

Risque de change

Dans la gestion des positions de change structurelles, nous appliquons une politique prudente qui vise essentiellement à écarter le risque de change. Les positions de change dans les livres ALM des entités bancaires avec un portefeuille de trading sont transférées dans le portefeuille de trading, où elles sont gérées dans les limites de trading attribuées. Les positions de change des entités bancaires sans portefeuille de trading, des entités d'assurance et d'autres entités doivent être couvertes si elles sont importantes. Les actions détenues en devises autres que l'euro et qui font partie du portefeuille d'investissement ne doivent pas être protégées. En principe, les participations en devises sont financées à hauteur de l'actif net par un emprunt dans la devise concernée.

Impact d'une baisse de 10% des cours des devises* (en millions d'EUR)

	Impact sur la valeur Banque		Impact sur la valeur Assurances	
	31-12-2018	31-12-2017	31-12-2018	31-12-2017
USD	-0,64	-0,63	-29,66	-30,35
GBP	0,03	0,14	-16,16	-14,52
CHF	0,00	0,02	-7,72	-6,46
SEK	0,00	-0,00	-2,46	-2,23
RON	-2,33	-5,13	0,00	-0,00
DKK	0,00	-0,01	-1,18	-1,17
CZK	-0,67	-0,96	-0,10	0,21

* Exposition présentée pour les devises pour lesquelles l'impact dépasse 0,5 million d'euros dans le pôle banque ou assurances.

Sensibilité du capital aux évolutions du marché

Le capital disponible est affecté par les tensions survenant sur les marchés. Ces tensions peuvent résulter de plusieurs paramètres: hausse des taux de *swap* ou des *spreads* obligataires, baisse des cours des actions, etc. Chez KBC, la sensibilité du capital nous sert de dénominateur commun pour mesurer la vulnérabilité du portefeuille bancaire aux différents types de chocs sur le marché.

Le capital *common equity Tier 1* (CET1) est sensible à la hausse parallèle des *spreads* obligataires. Cette sensibilité résulte des investissements dans des titres de dette souveraine et d'entreprises dont la composante *spread* n'est pas couverte. La perte enregistrée au niveau du capital disponible en cas de baisse des cours des actions résulte principalement des positions dans les fonds de pension qui seraient affectés par un tel choc.

Sensibilité du capital CET1 aux principaux moteurs du marché (méthode du compromis danois), Groupe KBC (en points de pourcentage du ratio CET1) Impact IFRS découlant

	31-12-2018	31-12-2017
d'un mouvement parallèle des taux de +100 points de base	-0,0%	-0,2%
d'un mouvement parallèle des <i>spreads</i> de +100 points de base	-0,2%	-0,7%
d'une baisse des cours des actions de -25%	-0,2%	-0,2%
D'un scénario concomitant	-0,4%	-1,2%

Comptabilité de couverture

La gestion des actifs et passifs fait appel à des produits dérivés afin de limiter les risques de taux d'intérêt et de change. La comptabilité de couverture a pour objectif de réduire la volatilité du compte de résultat découlant du recours à ces produits dérivés.

KBC a décidé de ne pas appliquer la comptabilité de couverture au risque de crédit et au risque actions. La comptabilité de couverture est mise en œuvre au niveau du groupe et au niveau local. Lorsque les conditions nécessaires sont réunies, elle permet d'éliminer la non-concordance comptable entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. Pour en savoir plus sur la comptabilité de couverture, veuillez-vous reporter à la section Annexes aux méthodes comptables dans les Comptes annuels consolidés.

Catégories de risque applicables à la comptabilité de couverture

Taux d'intérêt

Des dérivés de couverture sont utilisés pour réduire le risque de taux d'intérêt découlant d'une différence de profil de taux d'intérêt entre les actifs et les passifs servant à les financer. Le statut d'une couverture en vertu de la comptabilité de couverture peut être associé à l'élément d'actif ou à l'élément de passif.

Les produits dérivés sur taux d'intérêt peuvent être désignés comme suit:

- Couverture de la juste valeur des actifs ou passifs comptabilisés. Les variations de juste valeur des produits dérivés désignés en tant que couvertures de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Il en va de même des variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts attribuables au risque couvert. Le gain ou la perte imputable à la part inefficace est également porté(e) au compte de résultat.
- Couverture des flux de trésorerie des actifs et passifs comptabilisés qui concernent des transactions prévues dont la réalisation est assurée ou très probable. La part efficace des variations de juste valeur des produits dérivés désignés en tant que couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres. Le gain ou la perte imputable à la part inefficace est porté(e) immédiatement au compte de résultat.

Le Groupe KBC applique des stratégies comptables de couverture macro au titre des portefeuilles homogènes composés de petits éléments, lorsque la fréquence d'occurrence ou la taille relativement réduite des opérations rend la relation 1:1 inefficace. C'est notamment le cas pour les crédits hypothécaires, les crédits aux PME ou les dépôts de la clientèle. Les stratégies de couverture macro peuvent s'avérer dynamiques et faire l'objet de changements fréquents en fonction, entre autres, de l'équilibrage du portefeuille (couverture de portefeuille ouverte).

Les stratégies de couverture micro concernent quant à elles des actifs ou passifs individuels de taille importante. Il s'agit généralement d'importants crédits aux entreprises ou d'importantes acquisitions d'obligations, dans le cadre desquel(le)s le profil de *spread* de crédit est la caractéristique recherchée. Les passifs peuvent être constitués d'émissions de KBC ou de facilités spécifiques à long terme octroyées par des banques centrales. Les couvertures micro sont fondées sur la juste valeur ou les flux de trésorerie.

Devises

KBC dispose d'investissements stratégiques dans des devises autres que l'euro. La valeur nette d'inventaire des participations significatives est financée en devise locale par le biais de dépôts et de produits dérivés sur devises. La composante devises est inscrite dans les capitaux propres jusqu'à la réalisation (dénouement du financement pour cause de liquidation, paiements de dividendes ou autres baisses de la valeur nette d'inventaire) au moyen de couvertures des investissements nets en devises étrangères.

Effizienz de la couverture

L'effizienz de la couverture est déterminée à la création de la relation de couverture et lors d'évaluations périodiques prospectives et rétrospectives afin de garantir l'existence et le maintien d'une relation pertinente et valable entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

Test d'effizienz

S'agissant des taux d'intérêt, plusieurs tests prospectifs et rétrospectifs sont réalisés afin de veiller à ce que la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture permette à la stratégie d'être éligible à la comptabilité de couverture. Les tests prospectifs se fondent pour l'essentiel sur une analyse de la sensibilité (qui consiste à vérifier que la valeur en points de base du portefeuille couvert par rapport à l'instrument de couverture demeure dans une fourchette de 80 à 125%) ou des volumes (vérifier que le montant en principal des éléments éligibles à la couverture dépasse le volume notionnel des instruments de couverture devant faire l'objet d'une réévaluation ou d'un remboursement à chaque intervalle de temps spécifié).

S'agissant des couvertures de flux de trésorerie macro, une analyse prospective exhaustive déterminera s'il existe une probabilité suffisante que le volume futur des éléments couverts couvre largement le volume des instruments de couverture.

Un ratio de couverture reflétant la proportion d'un portefeuille couvert à l'aide de produits dérivés est calculé pour chaque stratégie de couverture.

Le test d'effizienz rétrospectif de la relation de couverture est réalisé périodiquement en comparant la variation de la juste valeur du portefeuille d'instruments de couverture par rapport à la variation de la juste valeur des éléments éligibles à la couverture eu égard au risque couvert sur une période donnée (le ratio de variation de la juste valeur doit être compris dans une fourchette de 80 à 125%).

S'agissant de la couverture de change, l'effizienz est assurée en ajustant la somme des montants nominaux des opérations de financement et des produits dérivés sur devises au montant nominal de la valeur nette d'inventaire des participations stratégiques.

Sources d'ineffizienz de la couverture

Les *swaps* de taux d'intérêt peuvent s'avérer inefficients pour les raisons suivantes:

- Une divergence au niveau des conditions applicables entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, notamment en ce qui concerne les courbes de taux d'intérêt et la périodicité.
- Une réduction du volume de l'élément couvert en dessous du volume des instruments de couverture au titre de tout intervalle de temps.
- Une inadéquation entre l'ajustement de valeur de crédit sur le *swap* de taux d'intérêt et le prêt. Les *swaps* de couverture sont cela dit entièrement collatéralisés ou négociés par l'intermédiaire de chambres de compensation et l'ajustement de valeur de crédit est limité.

En ce qui concerne la couverture des investissements nets en devises étrangères, la composante taux d'intérêt des instruments de couverture peut constituer une source d'ineffizienz.

Interruption de la comptabilité de couverture

Les stratégies de comptabilité de couverture qui échouent aux tests d'effizienz sont interrompues, impactant ainsi le compte de résultat. Un instrument de couverture qui n'est plus considéré comme tel à la suite d'une telle interruption peut être utilisé dans le cadre d'une nouvelle relation de couverture. Les stratégies de comptabilité de couverture efficaces peuvent également être interrompues pour des raisons techniques ou stratégiques.

Risque de liquidité

Définition

Le risque de liquidité est le risque qu'un organisme ne soit pas en mesure de remplir ses engagements et obligations en temps voulu sans encourir des charges plus élevées que prévu.

Notre gestion des liquidités a surtout pour but de financer le groupe et de permettre la poursuite des activités stratégiques du groupe, même si les conditions sont défavorables. Depuis la crise financière, la gestion du risque de liquidité fait l'objet d'une plus grande attention dans le secteur; elle a été renforcée par les normes de liquidités minimales définies par le comité de Bâle et transposées dans la législation européenne par le biais de CRR/CRD IV.

Gestion du risque de liquidité

Un cadre de gestion du risque de liquidité est en place au niveau du groupe pour définir l'échiquier des risques.

La gestion des liquidités elle-même est organisée au sein de la fonction Trésorerie Groupe, qui constitue la première ligne de défense et assure la gestion globale des liquidités et de la collecte de fonds du groupe KBC. La Trésorerie Groupe surveille et oriente le profil de liquidité sur une base journalière. Elle établit les politiques et les mécanismes d'orientation pour la gestion du financement (financement interne du groupe, tarification du transfert de fonds). Ces politiques incitent le management local à adopter un profil de financement sain. De plus, la Trésorerie Groupe suit de près le *collateral* au niveau du groupe et est chargée de dresser le plan d'urgence en matière de liquidités (*liquidity contingency plan*), qui détermine les stratégies pour faire face à des pénuries de liquidités dans les situations d'urgence.

Notre cadre de gestion du risque de liquidité repose sur les principes suivants:

- *Risque de liquidité contingency*. Risque que KBC ne soit pas en mesure d'attirer des capitaux supplémentaires ou de remplacer les engagements arrivant à échéance dans des conditions de marché tendues. Le risque de liquidité *contingency* est évalué sur la base de plusieurs *liquidity stress tests*, qui mesurent la manière dont la réserve de liquidités des banques et assurances du groupe KBC évolue dans des scénarios extrêmes. Cette réserve est basée sur des suppositions en termes de sorties de liquidités

(comportement du client particulier, comportement du client professionnel, prélèvement de lignes de crédit engagées, etc.) et en termes d'entrées résultant d'actions visant à accroître les liquidités (mise en pension du portefeuille obligataire, réduction des prêts interbancaires non garantis, etc.). La réserve de liquidités doit suffire à couvrir les besoins de liquidités (sorties nettes d'espèces et de sûretés) pendant (i) la période nécessaire au rétablissement de la confiance du marché dans le groupe à la suite d'un événement impliquant spécifiquement KBC, (ii) la période nécessaire à la stabilisation des marchés à la suite d'un événement qui touche les marchés en général, et (iii) un scénario combiné qui prend en considération un événement impliquant spécifiquement KBC aussi bien qu'un événement qui touche les marchés en général. L'objectif global du cadre de liquidité est de rester suffisamment liquide en situation de tensions aiguës sans recourir à des actions visant à accroître les liquidités, qui sont coûteuses ou qui interfèrent avec les activités bancaires et d'assurance stratégiques du groupe.

- *Risque de liquidité structurel*. Risque que les actifs et passifs à long terme de KBC ne puissent pas être (re)financés à temps ou ne puissent être refinancés qu'à un coût plus élevé que prévu. Nous gérons la structure de financement du groupe de façon à maintenir une diversification substantielle, à minimiser les concentrations de financement en *time buckets* et à limiter le niveau de dépendance à l'égard du financement *wholesale* à court terme. Nous gérons la position de financement structurelle dans le cadre du processus de planification stratégique intégré, dont le financement – en plus du capital, des bénéfices et des risques – constitue l'un des éléments clés. Actuellement, notre objectif stratégique est de conserver des réserves suffisamment élevées en vertu des exigences LCR et NSFR, grâce à un cadre de gestion du financement, qui fixe des objectifs de financement clairs pour les filiales (financement propre, dépendance du financement interne du groupe) et qui fournit des incitations supplémentaires à travers un système de tarification interne au groupe pour les filiales en rupture de financement (*funding mismatch*).

Pour illustrer le risque de liquidité structurel, nous avons regroupé dans le tableau ci-après les actifs et passifs en fonction de la durée résiduelle (jusqu'à l'échéance contractuelle). La différence entre les entrées et les sorties de liquidités constitue l'écart net de financement (*net funding gap*). À la clôture de 2018, KBC avait drainé 24 milliards d'euros de financement brut en provenance du marché professionnel interbancaire et avec mises en pension.

- *Risque de liquidité opérationnel*. La gestion de liquidité opérationnelle incombe aux départements de trésorerie et repose sur des évaluations des besoins de financement. Les tendances au niveau de la liquidité de financement et des besoins de financement à l'échelle du groupe sont suivies quotidiennement par la fonction Trésorerie Groupe, afin de s'assurer qu'il existe à tout moment une réserve suffisante pour faire face à des événements de liquidité extrêmes pour lesquels un financement *wholesale* ne peut être reconduit.

Analyse des échéances

Risque de liquidité (sans les transactions interentreprises)* (en milliards d'EUR)

	≤ 1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	5-10 ans	> 10 ans	À vue	Non déterminé	Total
31-12-2018									
Total des entrées	33	9	21	64	49	33	17	23	249
Total des sorties	38	13	9	35	5	1	122	25	249
Financement professionnel	14	3	2	5	0	0	0	0	24
Financement client	19	8	4	6	2	0	122	0	161
Certificats de dette	1	2	3	24	3	1	0	0	34
Autres	5	-	-	-	-	-	-	25	30
Écart de liquidité (sans les engagements non prélevés)	-5	-4	12	29	43	32	-105	-2	0
Engagements non prélevés	-	-	-	-	-	-	-	-37	-
Garanties financières	-	-	-	-	-	-	-	-10	-
Écart net de financement (y compris les engagements non prélevés)	-5	-4	12	29	43	32	-105	-49	-47
31-12-2017									
Total des entrées	34	13	17	65	46	32	28	22	256
Total des sorties	45	18	8	41	7	1	112	25	256
Financement professionnel	18	8	1	5	0	0	1	0	34
Financement client	21	9	4	8	1	0	111	0	153
Certificats de dette	3	1	3	28	6	1	0	0	41
Autres	3	-	-	-	-	-	-	25	28
Écart de liquidité (sans les engagements non prélevés)	-12	-5	10	24	39	31	-84	-3	0
Engagements non prélevés	-	-	-	-	-	-	-	-36	-
Garanties financières	-	-	-	-	-	-	-	-10	-
Écart net de financement (y compris les engagements non prélevés)	-12	-5	10	24	39	31	-84	-50	-46

* En accord avec les rapports de liquidité internes et réglementaires, les flux de liquidités n'intègrent pas les flux de taux d'intérêt. Les entrées/sorties provenant d'appels de marge versés/reçus pour des positions en produits dérivés MtM sont reprises dans la colonne Non déterminé. Le Financement professionnel inclut tous les dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement, ainsi que les mises en pension (repo). Les instruments sont classés en fonction de la première date de remboursement. Certains instruments sont valorisés à la juste valeur (sur une base actualisée), tandis que d'autres sont évalués sur une base non actualisée (pour des raisons de rapprochement avec l'Annexe 4.1 des Comptes annuels consolidés). Vu leur profil d'échéance incertain, les engagements non prélevés et les garanties financières sont repris dans la colonne Non déterminé. Dans le Total des sorties, la catégorie Reste contient des fonds propres, des positions *short*, des provisions pour risques et charges, des passifs d'impôts et d'autres passifs.

L'activité bancaire d'un groupe de bancassurance se caractérise par le fait que les actifs à long terme sont financés dans une large mesure par les passifs à court terme, ce qui crée un écart de liquidité négatif au niveau des courtes durées et un écart de liquidité positif au niveau des longues durées. Une position de ce type fait courir un risque de liquidité si nous ne sommes plus en mesure de renouveler notre financement à court terme. Dans le cadre de liquidité de KBC, la stratégie de financement veille à ce que le risque de liquidité demeure dans les limites de la tolérance aux risques du groupe.

Réserve de liquidités

Nous détenons une solide position de liquidités. À la clôture 2018, le groupe KBC détenait 62 milliards d'euros d'actifs non grevés éligibles auprès de la Banque centrale (comparés au rapport de l'exercice précédent, les chiffres relatifs aux actifs non grevés éligibles auprès de la Banque centrale tiennent compte des limites légales de crédit), dont 52 milliards d'euros sous forme d'obligations d'État liquides (85%). Le restant des actifs liquides disponibles est essentiellement composé d'autres obligations éligibles auprès de la BCE/FED (13%). La plupart des actifs liquides sont libellés en euros, couronnes tchèques et forints hongrois (les devises de nos marchés domestiques). Les actifs liquides disponibles représentaient près de trois fois le montant du financement *wholesale* net à

court terme, le financement provenant des marchés non *wholesale* étant dû au financement stable des principaux segments de clientèle sur nos marchés domestiques.

Informations sur le financement

Nous disposons d'une solide base de dépôts de particuliers et d'entreprises de taille intermédiaire, ce qui nous assure un éventail de financement stable. Une part significative du financement provient de nos principaux marchés et segments de clientèle.

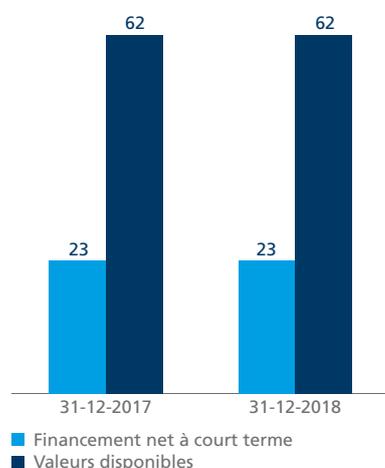
L'éventail de financement du groupe KBC se présente comme suit (situation au 31 décembre 2018):

- Financement provenant de la clientèle (environ 163,8 milliards d'euros, soit 77% du total), consistant en dépôts à vue, dépôts à terme, carnets de dépôt, autres dépôts, bons de caisse et émissions obligataires placées dans le réseau. Quelque 62% du financement auprès de la clientèle proviennent de particuliers et de PME.
- Émissions obligataires placées auprès d'investisseurs institutionnels (14,9 milliards d'euros, soit 7% du total), soit principalement des émissions obligataires IFIMA (0,9 milliard d'euros), des *covered bonds* (7,9 milliards d'euros), des instruments de dette *Tier 2* (2,0 milliards d'euros) et de la dette sénior du Groupe KBC (4,0 milliards d'euros).
- Financement interbancaire net non garanti (18,6 milliards d'euros, soit 9% du total).
- Financement net garanti (-20,1 milliards d'euros de financement de mises en pension (repo), soit -9% du total) et certificats de dépôt (15,6 milliards d'euros, soit 7% du total). Le financement net garanti est négatif, car KBC a effectué fin 2018 davantage de prises en pension que de mises en pension.
- Total des capitaux propres (19,6 milliards d'euros, 9% du total, dont des instruments de dette additionnels *Tier 1* de 1,4 milliard d'euros et 1,0 milliard d'euros).

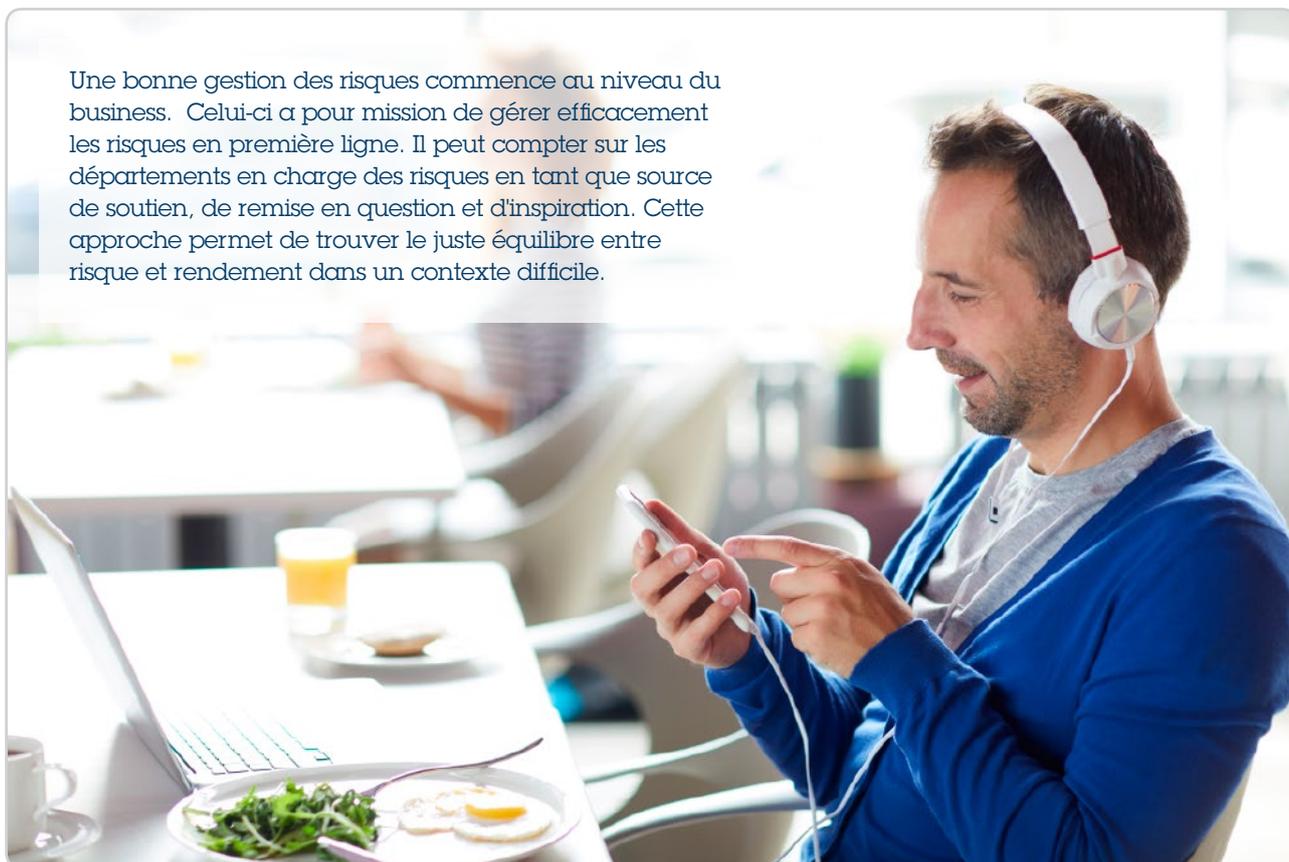
Remarques:

- En novembre 2012, nous avons annoncé notre programme d'obligations garanties par des créances hypothécaires résidentielles belges (*covered bonds*). Ce programme de 10 milliards d'euros permet à KBC d'accéder au marché des *covered bonds*, de diversifier sa structure de financement et de réduire le coût du financement à long terme. Depuis, nous avons chaque année émis des *covered bonds* (1,0 milliard d'euros en 2018).

Financement à court terme non couvert par rapport aux valeurs disponibles
(en milliards d'EUR)



Une bonne gestion des risques commence au niveau du business. Celui-ci a pour mission de gérer efficacement les risques en première ligne. Il peut compter sur les départements en charge des risques en tant que source de soutien, de remise en question et d'inspiration. Cette approche permet de trouver le juste équilibre entre risque et rendement dans un contexte difficile.



- En 2016 et en 2017, nous avons par ailleurs emprunté 4,2 et 2,3 milliards d'euros, respectivement, à la BCE au titre des opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO II).
- Les instruments de dette additionnels *Tier 1* de 1,4 milliard d'euros émis en 2014 sont toujours inclus dans les chiffres de fin d'année, mais leur remboursement anticipé est prévu le 19 mars 2019 (voir plus loin).

LCR et NSFR

La définition des ratios *Liquidity Coverage* (LCR) et *Net Stable Funding* (NSFR) figure dans le Glossaire des termes et ratios financiers utilisés. Au 31 décembre 2018, le NSFR et le LCR moyen sur 12 mois pour 2018 s'établissaient respectivement à 136% et 139%.

Risque technique d'assurance

Définition

Les risques techniques en matière d'assurances découlent de l'incertitude quant à la fréquence d'apparition et à la gravité des sinistres. La maîtrise de ces risques s'appuie, d'une part, sur une politique adéquate du management en ligne en matière d'acceptation, de tarification, de constitution de réserves pour sinistres, de réassurance et de maîtrise des dommages et, d'autre part, sur une gestion indépendante des risques d'assurance.

Suivi du risque technique d'assurance

La fonction risque Groupe définit et établit un cadre de gestion des risques d'assurance au niveau du groupe. Sa mission consiste, d'une part, à soutenir la mise en œuvre au plan local et, d'autre part, à guider le fonctionnement du processus de gestion du risque d'assurance des filiales d'assurances.

Le cadre de gestion du risque d'assurance s'appuie sur les éléments suivants:

- Identification et analyse adéquates des risques d'assurance les plus significatifs, notamment en analysant les nouveaux risques émergents, les risques de concentration ou d'accumulation et en mettant au point des signaux d'alerte rapide.
- Mesures appropriées des risques et utilisation de ces mesures pour développer des applications destinées à guider la société vers une création de valeur maximale pour l'actionnaire. À titre d'exemples, citons les évaluations des passifs d'assurance sur la base des hypothèses considérées comme les plus probables (*best estimate valuations*), les analyses de rentabilité économique *ex post*, la modélisation des risques de catastrophes naturelles et d'autres risques vie, non vie et santé, la *stress testing* et les calculs du capital interne requis.
- Fixation des limites de risque d'assurance, contrôles de conformité et remise d'avis sur les programmes de réassurance.

Modélisation des risques

Nous développons des modèles *bottom-up* pour toutes les obligations d'assurance importantes du groupe, à savoir (i) les futurs sinistres qui se produiront sur un horizon de temps préétabli, ainsi que le mode de règlement de ces sinistres; (ii) le futur règlement des sinistres (déjà déclarés à l'assureur ou non) qui se sont produits dans le passé mais qui n'ont pas encore

été réglés totalement; (iii) l'impact du programme de réassurance sur les sinistres précités. Nous utilisons ces modèles pour piloter les entités d'assurance du groupe afin de créer davantage de valeur pour l'actionnaire, en utilisant des applications pour déterminer le capital interne, étayer des décisions de réassurance, calculer la rentabilité *ex post* de portefeuilles partiels spécifiques et prendre en compte le capital interne requis et sa rémunération dans les tarifs des polices d'assurance.

Réassurance

Les portefeuilles d'assurances sont protégés par voie de réassurance contre l'influence de sinistres importants ou contre l'accumulation de sinistres (par exemple à la suite d'une concentration des risques assurés). Nous répartissons les programmes de réassurance en trois grands blocs (assurances de dommages, assurances de responsabilité et assurances de personnes), que nous réévaluons et renégocions chaque année.

L'évolution des tendances en matière de tempêtes, de précipitations et d'inondations a fait fluctuer le niveau des règlements de sinistres au cours de ces dernières années, mais ne s'est pas encore traduite par une augmentation structurelle de ces derniers et, partant, des primes. Ces considérations font l'objet d'un suivi dans le cadre des processus et du cadre de gestion du risque d'assurance.

La grande majorité de nos contrats de réassurance étant conclus sur une base non proportionnelle, l'impact de sinistres ou faits dommageables importants est couvert. La gestion indépendante des risques d'assurance a aussi une mission de conseil sur la restructuration des programmes de réassurance. À cette fin, la direction est informée chaque trimestre des sinistres liés aux grandes catastrophes naturelles, ainsi que de la manière dont ils ont été gérés et dont leur impact a été

atténué. D'autres analyses ad hoc déclenchées par des signaux de risques ou sur demande de la direction sont également réalisées afin d'examiner les tendances potentielles liées aux catastrophes naturelles. Cette approche a permis d'optimiser la rétention du groupe KBC, particulièrement au niveau de son exposition aux risques de catastrophes naturelles, mais également au niveau d'autres lignes d'activité.

Adéquation des provisions techniques

Les études poussées effectuées à intervalles réguliers dans le cadre du contrôle indépendant des risques d'assurance par la fonction risque Groupe confirment, avec un haut degré de probabilité, que les provisions techniques vie et non vie constituées sont suffisantes au niveau des filiales. Pour les provisions techniques, différentes sociétés du groupe effectuent des tests de suffisance (*Liability Adequacy Tests*) qui répondent aux exigences IFRS et aux exigences locales. Nos calculs se basent sur le modèle de la meilleure estimation en utilisant un taux d'escompte fixé pour chaque entité d'assurance en fonction des conditions macroéconomiques et réglementations locales.

Le tableau reprend les données de règlement de sinistres non vie des dernières années. Toutes les provisions pour sinistres à régler à la fin de l'exercice 2018 sont incluses. Les données sur le dénouement intègrent tous les montants imputables à des sinistres individuels, y compris les provisions *Incurring But Not Reported* (IBNR) et *Incurring But Not Enough Reserved* (IBNER) et les frais administratifs externes pour règlement de sinistres, mais pas les frais internes de règlement de sinistres et les provisions pour récupérations attendues. Les chiffres des provisions sont repris avant réassurance et ont été apurés depuis cette année des montants interentreprises liés à KBC Group Re. La première ligne du tableau donne la charge totale des sinistres (paiements + provisions) survenus au cours d'une année déterminée, telle qu'elle a été estimée à la fin de l'année de survenance. Les autres lignes reproduisent la situation à la fin des années civiles suivantes. Les montants ont été recalculés aux taux de change de fin 2018.

Triangles de règlement des sinistres, KBC Assurances (en millions d'EUR)	Année de survenance 2009	Année de survenance 2010	Année de survenance 2011	Année de survenance 2012	Année de survenance 2013	Année de survenance 2014	Année de survenance 2015	Année de survenance 2016	Année de survenance 2017	Année de survenance 2018
Estimation à la fin de l'année de survenance	756	867	810	851	916	992	943	1 027	1 004	1 076
1 an plus tard	656	769	712	745	772	884	802	893	886	–
2 ans plus tard	619	686	657	710	703	832	760	831	–	–
3 ans plus tard	600	682	639	685	680	811	729	–	–	–
4 ans plus tard	583	676	627	671	677	795	–	–	–	–
5 ans plus tard	575	667	620	665	668	–	–	–	–	–
6 ans plus tard	568	661	617	659	–	–	–	–	–	–
7 ans plus tard	566	661	611	–	–	–	–	–	–	–
8 ans plus tard	558	656	–	–	–	–	–	–	–	–
9 ans plus tard	559	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Estimation actuelle	559	656	611	659	668	795	729	831	886	1 076
Paiements cumulatifs	495	584	540	557	575	668	567	601	570	436
Provisions actuelles	65	72	71	102	92	127	162	230	315	640



Des informations spécifiques concernant les activités d'assurance du groupe figurent dans les Comptes annuels consolidés, Annexes 3.7 et 5.6. Vous trouverez une répartition des primes d'assurances acquises et des charges techniques d'assurance par division dans les Annexes relatives à l'information par segment.

Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est l'une des principales fonctions de contrôle définies dans le cadre réglementaire Solvency II. Ce dernier requiert la mise en place d'une fonction actuarielle dans chaque entité d'assurance et au niveau du groupe d'assurance. Elle est chargée de garantir que le Conseil d'administration ou le Conseil de surveillance de la société est pleinement informé, et ce de manière indépendante. Les tâches suivantes relèvent de la fonction actuarielle:

- coordonner le calcul des provisions techniques
- veiller à l'adéquation des méthodologies et des modèles sous-jacents utilisés, ainsi qu'à l'adéquation des hypothèses avancées dans le calcul des provisions techniques;
- évaluer l'adéquation et la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques;
- comparer les meilleures estimations à l'expérience;
- informer les organes administratifs et les organismes de gestion et de contrôle de la

fiabilité et de l'adéquation du calcul des provisions techniques;

- superviser le calcul des provisions techniques dans les cas où il n'y a pas suffisamment de données de qualité appropriée pour appliquer une méthode actuarielle fiable;
- exprimer une opinion sur la politique de souscription globale;
- exprimer une opinion sur l'adéquation des dispositions de réassurance;
- contribuer à l'implémentation efficace du système de gestion des risques, particulièrement en ce qui concerne la modélisation du risque sous-jacente aux calculs de capital de solvabilité requis;

Résultats Solvency II

Pour les résultats Solvency II, nous vous renvoyons au chapitre Solvabilité de KBC Bank et KBC Assurances séparées de la section Comment gérons-nous notre capital, avec le détail de l'évolution des ratios au cours de l'exercice 2018.



Il est crucial de disposer d'une solide culture des risques dans ce monde de numérisation et d'innovation galopantes. Les nouveaux défis et les nouveaux risques sont examinés, filtrés et gérés par le business et les départements de risque préalablement au lancement de tout produit ou service.

Nouveaux développements

Brexit

À l'heure où le présent rapport est approuvé par le Conseil d'administration (mi-mars 2019), l'issue des négociations demeure incertaine. Malgré les intrications politiques, nous estimons qu'un accord sur le Brexit sera conclu avant ou après l'échéance du 29 mars. Il s'agira d'un scénario atténué mais pas en douceur pour autant et qui, selon nous, prendra la forme d'un accord de transition arrivant à échéance fin 2020. Les négociations se poursuivront durant cette période afin d'aboutir à un accord définitif, qui prévoira probablement le libre-échange des biens, un large alignement réglementaire et l'absence de frontière physique. Nous sommes également d'avis que les détails de cet accord et les contours de la future relation entre le Royaume-Uni et l'UE seront pensés de telle sorte que le Brexit ne fasse pas sensiblement dérailler le scénario de croissance attendu dans la zone euro et outre-Manche.

Outre cette hypothèse, KBC garde un œil sur l'ensemble des conséquences qui pourraient découler des scénarios plus pessimistes pour lesquels des plans d'urgence stratégiques avaient été mis au point en 2018.

Succursale britannique de KBC Bank

L'autorité de régulation prudentielle (PRA) de la Banque d'Angleterre a confirmé qu'il n'était pas nécessaire pour KBC de soumettre une demande séparée pour participer au régime de permissions temporaires dès lors que nous avions déjà introduit une demande d'autorisation directe en tant que succursale pays tiers en avril 2018. Sous réserve que la BCE accepte également notre demande d'autorisation en tant que succursale pays tiers au Royaume-Uni, les activités britanniques de KBC seront préservées pendant trois ans.

Compensation de produits dérivés par des acteurs britanniques.

Fin décembre 2018, l'Union européenne a adopté des mesures d'urgence au titre des problématiques qui pourraient être source de perturbations financières ou de risques systémiques, à l'instar de l'activité de compensation de produits dérivés en cas de Brexit dur. Elles ont donné lieu à des dispositions transitoires pour les entreprises et les banques européennes, qui peuvent ainsi continuer d'utiliser des chambres de compensation basées au Royaume-Uni aux fins du traitement d'opérations sur produits dérivés en cas d'échec des négociations sur le Brexit, mais uniquement à court terme (1 an pour les produits dérivés et 2 ans pour les déposataires centraux de titres). KBC opère déjà sur une plateforme alternative pour la compensation de produits dérivés sur le continent européen.

Domaines principalement impactés en cas de Brexit:

- KBC Bank Ireland: la nature ouverte de l'économie irlandaise et ses liens étroits avec le Royaume-Uni sous-tendent l'opinion générale selon laquelle, dans l'ensemble, l'impact d'un Brexit dur sur l'Irlande devrait être négatif. Les études d'impact actuellement disponibles suggèrent qu'un Brexit dur pourrait ralentir la croissance réelle annuelle du pays de l'ordre de 3 à 7%, en particulier sur un horizon de trois à cinq ans. Ces effets négatifs pourraient cependant être partiellement contrebalancés par un certain nombre d'effets positifs. Une étude menée par l'ESRI (Economic & Social Research Institute) suggère ainsi que d'importants gains pourraient être réalisés grâce au transfert du siège d'établissements britanniques en Irlande. Même en partant d'hypothèses raisonnablement prudentes, ces entrées de capitaux pourraient doper le PIB à hauteur de 3%. On peut par ailleurs s'attendre à d'importantes impulsions désinflationnistes qui soutiendront la compétitivité et le pouvoir des consommateurs.
- Exposition aux grandes entreprises et aux PME: l'agriculture, l'agroalimentaire et les textiles devraient être les secteurs exportateurs les plus durement touchés dès lors qu'ils pâtiront d'une nouvelle dépréciation de la livre sterling et d'une hausse des droits de douane.
- Revenus nets d'intérêts: un Brexit dur pourrait ralentir la croissance économique et l'inflation dans la zone euro, avec à la clé une baisse prolongée des taux d'intérêt.
- Activités de gestion d'actifs: un recul significatif des marchés boursiers britanniques et européens pourrait peser sur les activités de commissionnement.

Taux d'intérêt de référence

Les taux d'intérêt de référence jouent un rôle clé dans le bon fonctionnement des marchés financiers et sont largement utilisés par les banques et les autres acteurs du marché. Actuellement, les taux d'intérêt de référence font l'objet d'une réforme en profondeur.

Après les scandales entourant la fixation du LIBOR, la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni a annoncé qu'elle n'obligerait plus les banques à contribuer au panel de fixation du LIBOR à partir de fin 2020.

Dans l'Union européenne, le Règlement sur les indices de référence (UE 2016/1011, "BMR" - qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2020) a fixé des lignes directrices et des réglementations révisés concernant l'éligibilité d'une méthodologie de calcul des indices de référence afin de passer d'un "jugement professionnel" à une méthodologie davantage axée sur les transactions. L'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) a été chargée de superviser cette transition.



Des données environnementales sont fournies au chapitre Notre stratégie de la section Rapport du Conseil d'administration.

La BCE a lancé deux initiatives dans ce domaine : le développement d'un taux d'intérêt au jour le jour non garanti en euros (ESTER) et la création d'un groupe de travail sectoriel, en collaboration avec d'autres institutions européennes, chargé d'identifier d'autres taux sans risque à adopter largement. Dans ce contexte, KBC a mis en place un groupe de travail pour quantifier les risques liés à ces changements et préparer un plan de transition. KBC suit toutes les évolutions du marché et contribue aux consultations publiques du groupe de travail de la BCE sur les taux sans risque. KBC lancera également des études préliminaires et des plans de mise en œuvre pour ESTER.

Risque lié au modèle

Compte tenu de l'application accrue de solutions de modélisation avancées dans diverses fonctions du business, le Comité de gestion des risques a décidé en octobre 2018 de mettre en œuvre un plan d'action visant à améliorer la gestion des risques liés aux modèles utilisés dans l'ensemble du groupe KBC. Il s'appliquera à tous les domaines d'activité (banque, assurance, gestion d'actifs) et à différents types de techniques de modélisation (régression, *machine learning*, *experts based*, etc.). KBC établira un inventaire des modèles, qui donnera un aperçu complet de tous les modèles utilisés, ainsi qu'une vue d'ensemble du risque associé. Pour l'étiquetage du risque de modèle, KBC tiendra compte de l'incertitude intrinsèque du modèle, de l'importance relative, de l'utilisation et de la maturité de la gouvernance applicable à un modèle. Cela servira de base à la définition des priorités et des plans d'action par domaine et par pays.

Transformation numérique dans la gestion des risques

La numérisation est un facteur crucial qui influence et transforme l'environnement de KBC. Pour la gestion des risques, cette évolution apporte de nouveaux défis mais aussi des opportunités. En 2018, la fonction Risque consentira encore plus d'efforts dans l'alignement avec les fonctions *front office* de KBC en matière d'utilisation interne de l'automatisation des processus par la robotique, de *Big Data & Intelligence artificielle*, ainsi que de solutions *FinTech/RegTech*. Ces tendances peuvent généralement améliorer l'efficacité interne des processus et permettre à la gestion des risques d'acquiescer de nouvelles connaissances sur des types de risques spécifiques. En s'associant à des facilitateurs de l'innovation, la fonction Risque développe de nouvelles compétences et connaissances pour mieux cerner les risques liés aux tendances numériques qui ont une incidence sur nos activités, mais aussi pour apprendre à tirer parti des tendances pour améliorer notre gestion des risques (*toolset*).

Changements climatiques

Les risques et les opportunités liés au climat figurent parmi les priorités des fonctions opérationnelles et de contrôle (Risques,

Compliance et Juridique notamment). Les risques liés au climat font partie intégrante de la stratégie en matière de durabilité d'entreprise de KBC et font l'objet d'un suivi continu ainsi que, si nécessaire, d'un reporting au *senior management* sous la forme de signaux de risque.

Afin de répondre aux attentes croissantes des différentes parties prenantes (investisseurs institutionnels, gouvernements et clients notamment), un projet sur la finance durable (*Sustainable Finance*) a été lancé en 2018 dans l'optique de soutenir l'implémentation progressive des risques liés au climat dans le Cadre de gestion des risques global de KBC de manière plus structurée.

Ces dernières années, KBC a déjà pris différentes mesures en vue de gérer les risques liés au climat et d'implémenter le principe de durabilité dans le cadre de ses activités et stratégies clés:

- KBC soutient la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) depuis décembre 2017.
- KBC s'engage déjà activement en faveur de la transition vers une économie à faible intensité de carbone et gère ces risques grâce à des politiques strictes visant à limiter l'impact environnemental de ses activités stratégiques de prêt, d'investissement et d'assurance
- Le Cadre relatif à la durabilité du Groupe KBC a été intégré à la charte *New and Active Product Process* (NAPP). Les politiques liées à la durabilité et au climat doivent être prises en considération lors de toute décision portant sur de nouveaux produits.
- KBC a émis sa première obligation verte en juin 2018 et continue de mettre l'accent sur le développement de produits ISR.
- L'impact des conditions météorologiques extrêmes est intégré au Cadre de gestion du risque d'assurance. KBC recourt à différentes mesures internes et externes pour analyser l'impact des risques de catastrophes naturelles majeures. Ceux-ci sont également analysés à l'aide de *Deep Dives* ad hoc et de *stress tests* internes et externes si les signaux de risques le justifient ou à la demande de la direction.
- Lors de notre dernière analyse des risques, le changement climatique a été reconnu comme un risque majeur pour KBC et intégré dans le processus stratégique APC (alignement des cycles de planification).
- Nous continuons de communiquer des informations sur le thème du climat dans le cadre de l'initiative *Carbon Disclosure Project*, pour laquelle nous avons obtenu un score *A- Leadership*, alors que le score moyen du secteur en Europe et à l'échelle mondiale est B-. Il s'agit du meilleur score attribué par l'organisation internationale, qui témoigne de la reconnaissance des problématiques climatiques par KBC, de la qualité de ses méthodes de gestion et de ses progrès en matière de lutte contre le changement climatique.



Comment gérons-nous notre capital?

La gestion du capital est un processus de gestion clé relatif à toutes les décisions concernant le niveau et la composition de notre capital. L'objectif est d'aboutir au meilleur équilibre possible entre les exigences réglementaires, l'opinion des agences de notation, les prévisions du marché et les ambitions de la direction.

Solvabilité au niveau du groupe KBC

Nous établissons le rapport du calcul de solvabilité des activités au niveau du groupe, des activités bancaires et des activités d'assurance sur la base des données IFRS et conformément aux directives fixées en la matière par l'organe de contrôle. Pour le groupe KBC, cela implique de calculer ses ratios de solvabilité selon les règles CRR/CRD IV, qui ont été progressivement mises en œuvre depuis 2014 (*phasing-in*). À compter du 1er janvier 2018, il n'y a plus aucune différence entre les chiffres *fully loaded* et *phased-in* au niveau du groupe KBC.

Les ratios de solvabilité minimums en vertu des règles CRR/CRD IV sont de 4,5% pour le ratio *common equity Tier 1* (CET1), 6% pour le ratio *Capital Tier 1* et 8% pour le ratio de capital total (soit les ratios minimums du pilier 1).

Du fait de son processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques (SREP), l'autorité de contrôle compétente (dans le cas de KBC, la BCE) peut exiger de maintenir des ratios minimums plus élevés (exigences du pilier 2), notamment si tous les risques ne sont pas correctement reflétés dans les calculs du pilier 1 réglementaire. À la suite du SREP pour 2018, la BCE a formellement informé KBC de sa décision (applicable à compter du 1er mars 2019) de maintenir une exigence du pilier 2 (P2R) de 1,75% du ratio CET1 et une recommandation du pilier 2 (P2G) de 1% du ratio CET1.

L'exigence de capital globale pour KBC est non seulement déterminée par la BCE, mais également par les décisions des autorités locales compétentes dans ses principaux marchés. La décision des autorités tchèques et slovaques compétentes d'augmenter à nouveau l'exigence de *countercyclical buffer* à 1,5% au troisième trimestre 2019 et l'introduction d'une exigence de *countercyclical buffer* de 1% en Irlande correspondent à une exigence CET1 supplémentaire de 0,10%

au niveau du groupe KBC (portant ainsi le *countercyclical buffer* au niveau du groupe KBC à environ 0,45%).

Pour les organismes financiers belges d'importance systémique, la BNB avait déjà communiqué précédemment le montant des réserves de fonds propres applicables. Pour le groupe KBC, cela signifie qu'une réserve de fonds propres supplémentaires à hauteur de 1,5% du ratio CET1 est requise à compter de 2018. Enfin, le *capital conservation buffer* passera de 1,875% en 2018 à 2,5% en 2019.

L'exigence CET1 *fully loaded* (compromis danois) s'établit ainsi globalement à 10,7% (4,5% (pilier 1) + 1,75% (P2R) + 2,5% (*conservation buffer*) + 1,5% (*systemic buffer*) + 0,45% (*countercyclical buffer*)), avec une recommandation du pilier 2 (P2G) supplémentaire de 1%. KBC dépasse largement cet objectif: au 31 décembre 2018, le ratio CET1 *fully loaded* s'élevait à 16,0%, soit une réserve de capital de 4 998 millions d'euros par rapport à l'exigence minimale de 10,7%. Par ailleurs, étant donné qu'une partie des exigences de capital doit être progressivement relevée d'ici 2019, les exigences correspondantes (en vertu du compromis danois) pour 2018 sur une base *phased-in* s'élèvent à 9,875% du ratio CET1 (4,5% (pilier 1) + 1,75% (P2R) + 1,875% (*conservation buffer*) + 1,5% (*systemic buffer*) + 0,25% (*countercyclical buffer*)). Les objectifs de solvabilité minimums réglementaires ont été largement dépassés sur l'ensemble de l'exercice.

La règle générale sous CRR/CRD IV est que la participation détenue dans l'entité d'assurance doit être déduite du capital-actions (*common equity*) au niveau du groupe, à moins que les autorités compétentes ne permettent d'appliquer une pondération des risques (compromis danois). Le groupe KBC y ayant été autorisé par les autorités de contrôle, il appliquera une pondération de 370% aux participations dans des



instruments de fonds propres de la compagnie d'assurance (valeur comptable historique de 2 469 millions d'euros), après avoir déconsolidé KBC Assurances des comptes consolidés du groupe.

En plus des ratios de solvabilité selon CRD IV, KBC doit – en tant que conglomérat financier – publier également sa position de solvabilité selon la directive sur les conglomérats financiers (FICOD, 2002/87/CE). Conformément à cette directive, le capital disponible est calculé sur la base de la position consolidée du groupe et des éléments entrant en considération qui sont considérés comme tels dans les prescriptions sectorielles, à savoir CRD IV pour la banque et Solvency II pour l'assurance. Le capital disponible qui en résulte doit être comparé à une exigence de capital exprimée sous la forme d'un montant d'actifs pondérés par le risque. Pour ce dernier, les exigences de capital pour l'assurance (selon Solvency II) sont multipliées par 12,5 pour obtenir un équivalent d'actifs pondérés par les risques (au lieu de la pondération du risque de 370% de la participation dans la compagnie d'assurance appliquée selon le compromis danois). Au 31 décembre 2018, le ratio *common equity* (sous FICOD) s'élevait à 14,9%.

KBC ambitionne de figurer parmi les établissements financiers les mieux capitalisés d'Europe. Par conséquent, nous évaluons chaque année les ratios *common equity* d'un groupe de banques européennes concurrentes s'adressant aux particuliers, aux PME et aux grandes entreprises. Nous nous situons ensuite par rapport au ratio CET1 *fully loaded* médian de ce groupe. Cette politique se traduit par un objectif de capital propre, à savoir un ratio *common equity* de 14%. De plus, KBC souhaite conserver une réserve supplémentaire flexible représentant jusqu'à 2% de ratio CET1, à affecter à des fusions et acquisitions (F&A) supplémentaires éventuelles sur nos marchés stratégiques. Toute opportunité de F&A sera dûment évaluée en fonction de critères financiers et stratégiques très stricts. Cette réserve s'ajoute à l'objectif de capital propre du groupe KBC, le tout constituant la Position de Capital de Référence, qui s'élève à 16%.

Un calcul détaillé des ratios de solvabilité du groupe KBC selon la méthode du compromis danois figure ci-dessous, de même qu'un résumé des calculs pour les méthodes FICOD et de déduction.

Solvabilité du groupe (consolidé; sous CRR/CRD IV, méthode du compromis danois)
(en millions d'EUR)

	31-12-2018 <i>Fully loaded = phased-in</i>	31-12-2017 <i>Phased-in</i>	31-12-2017 <i>Fully loaded</i>
Total des capitaux propres réglementaires, après répartition du bénéfice	18 217	18 725	18 706
Capital Tier 1	16 150	16 549	16 504
Common equity¹	15 150	15 131	15 104
Capitaux propres des actionnaires de la société mère (après déconsolidation de KBC Assurances)	16 992	16 841	16 841
Immobilisations incorporelles, y compris impact des impôts différés (-)	-584	-475	-475
Goodwill de consolidation, y compris impact des impôts différés (-)	-602	-604	-604
Intérêts de tiers	0	0	0
Réserve de réévaluation pour actifs disponibles à la vente (-) ³	-	-117	-
Réserve pour couverture, couvertures des flux de trésorerie (-)	1 263	1 339	1 339
Écarts de valorisation dans le passif financier à la juste valeur – risques de crédit propres (-)	-14	-1	-1
Ajustement de valeur découlant des exigences de valorisation prudente (-) ²	-63	-111	-124
Dividendes payés (-)	-1 040	-837	-837
Rémunération d'instruments AT1 (-)	-7	-2	-2
Déduction liée au financement fourni à des actionnaires (-)	-91	-91	-91
Déduction liée aux engagements de paiement irrévocables (-)	-32	-	-
Provision insuffisante IRB (-)	-100	-268	-268
Actifs d'impôts différés sur des pertes reportées (-)	-571	-542	-672
Additional going-concern capital	1 000	1 418	1 400
Instruments hybrides innovants Tier 1 bénéficiant de droits acquis (<i>grandfathered</i>)	0	18	0
Instruments hybrides non innovants Tier 1 bénéficiant de droits acquis (<i>grandfathered</i>)	0	0	0
Instruments AT1 conformes à CRR ⁴	1 000	1 400	1 400
Intérêts de tiers à inclure dans l' <i>additional going-concern capital</i>	0	0	0
Capital Tier 2	2 067	2 176	2 202
Provision excédentaire IRB (+)	204	316	316
Dettes subordonnées	1 864	1 860	1 886
Prêts subordonnés entités non consolidées du secteur financier (-)	0	0	0
Intérêts de tiers à inclure dans le capital Tier 2	0	0	0
Volume total des risques pondérés	94 875	91 972	92 410
Banque	85 474	82 679	83 117
Assurances	9 133	9 133	9 133
Activités du holding	302	202	202
Élimination des transactions interentreprises	-34	-43	-43
Ratios de solvabilité			
Ratio <i>common equity</i>	16,0%	16,5%	16,3%
Ratio Tier 1	17,0%	18,0%	17,9%
Ratio de capital total	19,2%	20,4%	20,2%

1 Chiffres audités (à l'exclusion de Provision insuffisante IRB et Ajustement de valeur découlant des exigences de valorisation prudente).

2 Le CRR impose qu'une valorisation prudente se reflète dans le calcul du capital disponible. Cela implique que la juste valeur de tous les actifs mesurés à la juste valeur qui influencent le capital disponible (par le biais des variations de juste valeur dans le compte de résultats ou les capitaux propres) doit être ramenée à sa valeur prudente. La différence entre la juste valeur et la valeur prudente (également dénommée correction de valeur supplémentaire ou *Additional Value Adjustment/AVA*) doit être déduite du ratio CET1.

3 Fait référence au filtre prudentiel pour les réserves de réévaluation positives des fonds propres.

4 Voir explication sous Informations complémentaires concernant le calcul de la solvabilité selon CRR/CRD IV.

Solvabilité du groupe (consolidé; méthode FICOD)
(en millions d'EUR)

	31-12-2018 <i>Fully loaded</i>	31-12-2017 <i>Phased-in</i>	31-12-2017 <i>Fully loaded</i>
Common equity	15 885	16 015	15 988
Volume total des risques pondérés	106 380	105 625	106 062
Ratio common equity	14,9%	15,2%	15,1%

Solvabilité du groupe (consolidé; CRR/CRD IV, méthode de déduction)
(en millions d'EUR)

	31-12-2018 <i>Fully loaded</i>	31-12-2017 <i>Fully loaded</i>
Common equity	14 199	14 146
Volume total des risques pondérés	89 537	87 052
Ratio common equity	15,9%	16,3%

Informations complémentaires concernant le calcul de la solvabilité selon CRR/CRD IV (compromis danois, *fully loaded*):

- Capitaux propres des actionnaires de la société mère: voir État consolidé des variations des capitaux propres dans les Comptes annuels consolidés.
- Rachat d'actions: voir Nos collaborateurs, notre capital et nos relations à la section Notre modèle d'entreprise du Rapport du Conseil d'administration.
- Impact de la première application de la norme IFRS 9: la première application de la norme IFRS 9 a eu un impact négatif de 0,4 point de pourcentage sur le ratio *common equity*; voir également Notes 1.1 et 1.4 dans les Comptes annuels consolidés.
- Instruments additionnels *Tier 1*: le 17 avril 2018, KBC Groupe SA a émis 1 milliard d'euros d'instruments AT1 assortis d'un coupon de 4,25%. KBC a reçu l'accord de la BCE en vue de procéder au remboursement anticipé de 1,4 milliard d'euros d'instruments AT1 émis en 2014, qui aura lieu le 19 mars 2019 (date de remboursement anticipé). Par conséquent, les 1,4 milliard d'euros concernés ont été exclus des chiffres relatifs à la solvabilité au 31 décembre 2018. Nouveaux instruments additionnels

Tier 1 émis en février 2019: voir l'Annexe 6.8 des Comptes annuels consolidés

- Volume total des risques pondérés: depuis sa mise en œuvre en 2008, l'approche Internal Rating Based (IRB) a essentiellement été utilisée par KBC pour calculer ses actifs pondérés en fonction des risques. Elle est utilisée pour près de 92% des risques de crédit pondérés, dont environ 87% sont calculés selon l'approche *Advanced* et 5% selon l'approche *Foundation*. Les autres risques de crédit pondérés sont calculés selon l'approche standardisée. L'augmentation des risques pondérés en 2018 est imputable, entre autres, aux nouvelles exigences et restrictions réglementaires imposées par les autorités de surveillance et à l'augmentation des volumes dans différents marchés clés.

Au 31 décembre 2018, notre leverage ratio au niveau du groupe (*fully loaded*) s'établissait à 6,1% (voir tableau ci-dessous). Vous trouverez des informations plus détaillées, notamment une description des processus utilisés pour gérer le risque de levier excessif, dans le Risk Report de KBC, consultable sur le site www.kbc.com (le Risk Report n'a pas été vérifié par le commissaire aux comptes).

Leverage ratio Groupe KBC (consolidé; sous CRR/CRD IV, méthode du compromis danois)
(en millions d'EUR)

	31-12-2018 <i>Fully loaded</i>	31-12-2017 <i>Fully loaded</i>
Capital <i>Tier 1</i>	16 150	16 504
Total des expositions	266 594	272 373
Total des actifs	283 808	292 342
Déconsolidation de KBC Assurances	-31 375	-32 802
Ajustement pour produits dérivés	-3 105	-3 908
Ajustement pour modifications réglementaires dans l'établissement du capital <i>Tier 1</i>	-2 043	-2 235
Ajustement pour risques de cession temporaire de titres	408	816
Expositions hors bilan	18 900	18 160
Leverage ratio	6,1%	6,1%

Outre la supervision exercée sur KBC par la BCE et la Banque nationale de Belgique sur la base du principe de continuité d'exploitation, KBC est également soumis aux exigences établies par le *Single Resolution Board* (SRB). Le SRB élabore des plans de résolution pour les grandes banques de la zone euro. Ces plans ont vocation à décrire l'approche adoptée par les autorités de résolution dans le cadre de la résolution d'une banque en faillite (ou susceptible de faillite) afin de préserver ses fonctions critiques, les fonds publics et la stabilité financière. Cette approche prend en compte les spécificités de la banque et est personnalisée. L'une des principales caractéristiques du plan de résolution est de déterminer le niveau d'intervention des autorités de résolution compétentes. Un choix doit être effectué entre une autorité de résolution unique, chargée de la résolution du groupe dans son ensemble (*Single Point of Entry* ou SPE), et différentes autorités qui résolvent séparément les parties du groupe relevant de leur juridiction (*Multiple Point of Entry* ou MPE). Le plan de résolution de KBC repose sur une approche SPE au niveau du groupe, avec le renflouement interne (*bail-in*) en

tant qu'outil de résolution principal. Le *bail-in* implique de recapitaliser et de stabiliser la banque en dépréciant certains de ses éléments de passifs non garantis et en émettant de nouvelles actions pour les anciens créanciers à titre de compensation. L'approche SPE au niveau du groupe reflète le modèle d'entreprise de KBC, qui repose en grande partie sur l'intégration, à la fois commerciale (par exemple la banque et l'assurance) et organisationnelle (par exemple, risques, finance, trésorerie, etc.). Les titres de créance admissibles au *bail-in* sont émis par KBC Groupe SA. Cette approche garantit l'intégrité du groupe dans le cadre de la résolution et préserve le modèle de bancassurance en pleine activité.

Il est primordial de disposer d'éléments de passifs adéquats éligibles au *bail-in*. Ce paramètre est mesuré à l'aide de l'exigence minimale pour les fonds propres et les éléments de passif éligibles (MREL). Fin 2018, le MREL basé sur les instruments émis par KBC Groupe SA s'élevait à 25% des actifs pondérés par les risques (approche *point of entry*).

MREL: approche point of entry (en millions d'EUR)

	31-12-2018 Fully loaded	31-12-2017 Fully loaded
Fonds propres et éléments de passif éligibles	23 752	22 207
Capital CET1 (consolidé; CRR/CRD IV, méthode du compromis danois)	15 150	15 104
Instruments AT1 (montant nominal)	2 400	1 400
Instruments T2 (montant nominal, échéance résiduelle > 1 an)	2 182	2 182
Dette sénior (montant nominal, échéance résiduelle > 1 an)	4 020	3 521
Actifs pondérés par les risques (consolidés; CRR/CRD IV, méthode du compromis danois)	94 875	92 410
Ratio MREL	25,0%	24,0%

Sur la base de la définition élargie appliquée par le SRB, qui couvre également certains instruments sénior/subordonnés émis à des niveaux inférieurs au sein du groupe (approche consolidée), le ratio MREL s'élevait à 26% des actifs pondérés

par les risques. Le SRB et la BNB exigent que KBC Groupe SA atteigne un ratio MREL correspondant à 9,76% du total des engagements et des fonds propres (soit 25,9% des actifs pondérés par les risques) d'ici le 1er mai 2019.

MREL: approche consolidée (en millions d'EUR)

	31-12-2018	31-12-2017
Fonds propres et éléments de passif éligibles	24 711	24 330
Capital CET1 (consolidé; CRR/CRD IV, méthode du compromis danois)	15 150	15 134
Capital AT1 (consolidé; CRR/CRD IV)	1 000	1 418
Capital T2 (consolidé; CRR/CRD IV)	2 068	2 176
Dettes subordonnées (non reprises dans les instruments AT1 et T2)	2 022	1 513
Dette sénior (montant nominal, échéance résiduelle > 1 an)	4 473	4 089
Actifs pondérés par les risques (consolidés; CRR/CRD IV, méthode du compromis danois)	94 875	92 410
Ratio MREL en pourcentage des actifs pondérés par les risques	26,0%	26,3%
Total des engagements et des fonds propres	245 225	251 364
MREL en pourcentage du total des engagements et des fonds propres	10,1%	9,7%

Solvabilité de KBC Bank et KBC Assurances séparées

Des informations relatives à la solvabilité de KBC Bank et de KBC Assurances sont fournies séparément dans le tableau ci-dessous. Vous trouverez des informations plus détaillées dans leurs Comptes annuels consolidés et le Risk Report de KBC, consultables sur le site www.kbc.com (le Risk Report n'a

pas été vérifié par le commissaire aux comptes). La solvabilité de KBC Bank est calculée, comme pour le groupe KBC, sur la base de CRR/CRD IV. La solvabilité de KBC Assurances est calculée sur la base des règles Solvency II.

Solvabilité de KBC Bank

(CRR/CRD IV, fully loaded, en millions d'EUR)

	31-12-2018	31-12-2017
Total des capitaux propres réglementaires, après répartition du bénéfice	15 749	15 756
Capital Tier 1	13 625	13 484
Dont common equity	12 618	12 077
Capital Tier 2	2 124	2 273
Total des risques pondérés	85 474	83 117
Ratio common equity	14,8%	14,5%
Ratio Tier 1	15,9%	16,2%
Ratio de capital total	18,4%	19,0%

Solvabilité de KBC Assurances (y compris ajustement de la volatilité)

Solvency II (en millions d'EUR)

	31-12-2018	31-12-2017
Fonds propres	3 590	3 865
Tier 1	3 090	3 365
Capitaux propres des actionnaires de la société mère selon IFRS	2 728	3 051
Dividendes payés	-132	-8
Dédution des immobilisations incorporelles et goodwill (après impôts)	-124	-128
Écarts de valorisation (après impôts)	341	403
Ajustement de la volatilité	313	43
Autres	-35	3
Tier 2	500	500
Dettes subordonnées	500	500
Capital de solvabilité requis (SCR)	1 651	1 823
Ratio Solvency II	217%	212%
Excédent de solvabilité au-delà du SCR	1 939	2 042

ICAAP et ORSA

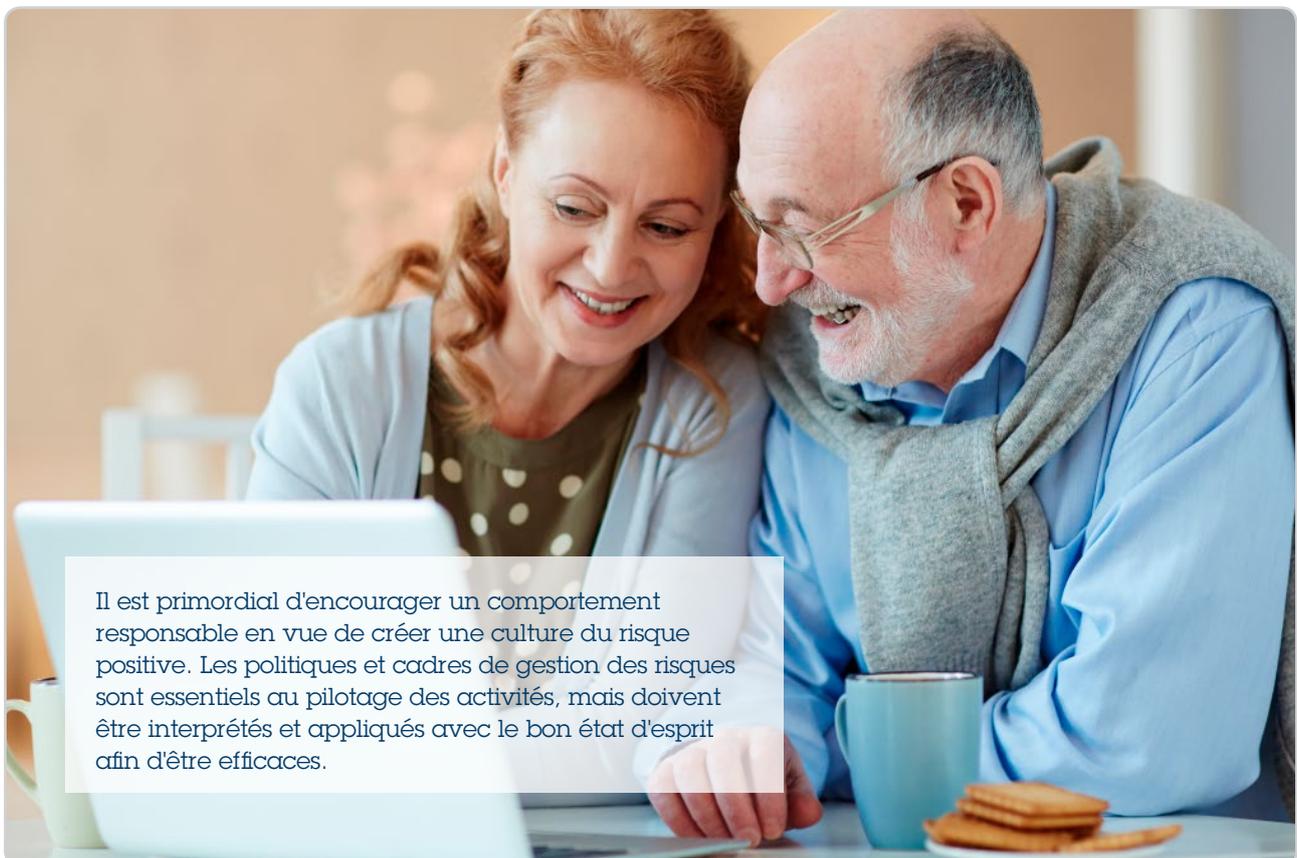
L'ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) de KBC comporte de nombreux processus d'activité et de risque qui contribuent conjointement à l'objectif d'évaluer et de s'assurer à tout moment que nous sommes adéquatement capitalisés au vu de notre profil de risque et de la qualité de notre environnement de contrôle et de gestion des risques. À cet effet, nous avons mis en place un modèle interne de capital afin de compléter les modèles de capital réglementaire existants. Ce modèle permet par exemple de mesurer la performance ajustée du risque, d'étayer et fixer les limites de risque et d'évaluer l'adéquation du capital. Il est complété par un cadre d'évaluation des bénéfices visant à identifier les vulnérabilités concernant la durabilité à long terme de notre modèle commercial.

L'un des processus clés de notre ICAAP est l'alignement des cycles de planification (APC). Ce processus annuel vise à

mettre en place une planification intégrée sur 3 ans prenant conjointement en compte les perspectives stratégiques, financières, de trésorerie et de risque. Dans ce processus, la propension au risque du groupe est définie et déclinée grâce à l'établissement de limites de risque au niveau du groupe et des entités.

L'APC ne porte pas uniquement sur la planification mais vise également à suivre de près l'exécution des plans dans tous ses aspects (compte de résultat, actifs pondérés par les risques, liquidité). Ce suivi se traduit par l'établissement de rapports dédiés établis par les différentes fonctions du groupe.

Outre l'approche intégrée au niveau du groupe, KBC Assurances et ses sociétés d'assurance et de réassurance procèdent régulièrement à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (*Own Risk and Solvency Assessment, ORSA*), comme exigé par Solvency II. Comme dans l'ICAAP, l'objectif



Il est primordial d'encourager un comportement responsable en vue de créer une culture du risque positive. Les politiques et cadres de gestion des risques sont essentiels au pilotage des activités, mais doivent être interprétés et appliqués avec le bon état d'esprit afin d'être efficaces.

de l'ORSA est d'assurer un contrôle et de veiller à ce que le business soit géré de manière saine et prudente, et à ce que le groupe KBC Assurances soit suffisamment capitalisé au vu de son profil de risque et de la qualité de son environnement de gestion et de contrôle des risques. L'ORSA recourt en grande partie à des processus clés identiques à ceux de l'ICAAP, tels

Stress testing

Le *stress testing* constitue un outil important de gestion des risques qui crée de la valeur tant pour les processus stratégiques que pour la gestion quotidienne des risques (identification des risques, propension au risque et établissement de limites, etc.). À ce titre, il fait partie intégrante du Cadre de gestion des risques et constitue un élément essentiel de nos processus ICAAP et ORSA.

Nous définissons le *stress testing* comme étant un processus d'aide à la prise de décisions de la direction comprenant différentes techniques permettant d'évaluer l'impact négatif potentiel d'un ou de plusieurs événement(s) spécifique(s) et/ou d'une évolution des facteurs de risque allant de plausible à extrême, exceptionnelle ou improbable sur la situation (financière) de KBC.

Il s'agit donc d'un outil important pour identifier les sources de vulnérabilité et donc pour évaluer l'adéquation de notre capital pour couvrir les risques auxquels nous pouvons être exposés. C'est la raison pour laquelle l'APC inclut également des sensibilités aux hypothèses critiques utilisées dans le scénario de base. L'APC est par ailleurs complété par des *stress tests* intégrés dédiés effectués en parallèle. Ces sensibilités et *stress tests* visent à garantir que:

- les décisions relatives au plan financier, à la propension au risque et à la limitation du risque ne reposent pas seulement sur un scénario de base, mais tiennent également compte

Stress test de l'ABE en 2018

Comme annoncé par l'Autorité bancaire européenne (ABE) en novembre 2018 dans le cadre de son test de résistance à l'échelle européenne mené en 2018, nous demeurons adéquatement capitalisés. Ce test se fonde sur un ratio *common equity fully loaded* de 15,96% au 31 décembre 2017,

que l'APC, la détermination de la propension au risque et les processus de gestion de l'entreprise, du risque et du capital. Ces processus sont adaptés si nécessaire afin de prendre en compte la nature spécifique des activités d'assurance/réassurance et de répondre aux exigences de Solvency II.

de l'impact de conditions macroéconomiques et de marché financier plus sévères;

- les niveaux de capital et de liquidités au niveau du Groupe restent acceptables dans des conditions défavorables.

Les ratios de capital qui en résultent sont comparés aux objectifs internes et réglementaires de capital.

D'autres scénarios et sensibilités encore plus extrêmes sont calculés dans le contexte d'un Plan de redressement (*Recovery Plan*). Ces scénarios portent sur des événements entraînant une violation des exigences réglementaires en matière de fonds propres. Le Plan de redressement offre ainsi une autre perspective sur les principales vulnérabilités du groupe et les mesures d'atténuation des risques susceptibles d'être mises en œuvre par la direction en cas de concrétisation du scénario concerné.

De nombreux autres stress tests sont réalisés au sein de KBC, qui offrent de précieuses informations pour évaluer l'adéquation de capital du groupe. Parmi ceux-ci figurent notamment les *stress tests* réglementaires, les *stress tests ad hoc* intégrés et par type de risque ou spécifiques à un portefeuille, au niveau du groupe et au niveau local. Les impacts significatifs des *stress tests* sont des données utiles pour définir les sensibilités dans la planification APC.

ajusté afin de tenir compte de la première application d'IFRS 9. Dans le cadre du scénario de base, le ratio augmenterait de 260 points de base pour s'établir à 18,56%, tandis qu'en vertu du scénario défavorable, il chuterait de 236 points de base, à 13,6%.





Déclaration de gouvernance d'entreprise

Les principaux aspects de la politique en matière de gouvernance d'entreprise sont exposés dans la *Charte de gouvernance d'entreprise* de KBC Groupe SA (ci-après désignée par la Charte, disponible à l'adresse www.kbc.com). Nous utilisons à cet égard le *Code belge de gouvernance d'entreprise de 2009* (le Code), disponible à l'adresse www.corporategovernancecommittee.be.

La présente *Déclaration de gouvernance* énonce une série d'informations factuelles sur la gouvernance d'entreprise et sur l'application d'un certain nombre de dispositions légales.

Sauf mention contraire, la période considérée court du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Les termes recensés ici sont abrégés comme suit dans ce chapitre:

- Conseil d'administration: Conseil
- Comité de direction: CD
- Comité d'audit: CA
- Comité Risques et Compliance: CRC

Composition du Conseil et de ses comités

La composition du Conseil et de ses comités au 31 décembre 2018 est exposée dans le tableau ci-dessous. La liste des mandats externes ainsi qu'un curriculum vitae succinct de chacun des membres du Conseil sont disponibles à l'adresse www.kbc.com. Le nombre de réunions des comités auxquelles chaque membre a assisté est renseigné dans la colonne correspondante.

Nom	Fonction principale	Période passée au sein du Conseil en 2018	Fin du mandat actuel	Nombre de présences aux réunions du Conseil	Administrateurs non exécutifs	Représentants des actionnaires de référence	Administrateurs indépendants	CD	CA	CRC	Comité de nomination	Comité de rémunération
	Nombre de réunions en 2018			11					6	9	4	4
Thomas Leysen	Président du Conseil	Année complète	2019	10	■		■				4 (p)	4 (p)
Philippe Vlerick	Vice-président du Conseil CEO de Vlerick Group	Année complète	2021	11	■	■					4	4
Johan Thijs	Président du CD et administrateur délégué KBC	Année complète	2020	11				■ (p)				
Alain Bostoën	CEO de Christeyns Groep	Année complète	2019	11	■	■						
Katelijin Callewaert	Administrateur délégué de Cera et de KBC Ancora	Année complète	2021	11	■	■						
Sonja De Becker	Président de MRBB	Année complète	2020	10	■	■				4		
Franky Depickere	Administrateur délégué / CEO de Cera et de KBC Ancora	Année complète	2019	11	■	■				9 (p)	4	
Frank Donck	Administrateur délégué de 3D	Année complète	2019	11	■	■			6	9		
Júlia Király	Professeur à l'International Business School de Budapest	Année complète	2022	11	■		■		6			4
Walter Nonneman	Professeur émérite d'Economie à l'Université d'Anvers, Administrateur de Cera	Année complète	2021	11	■	■						
Vladimira Papirnik	Senior Partner, Squire Patton Boggs (US) LLP	Année complète	2020	11	■		■		6	9	4	
Theodoros Roussis	CEO du groupe Ravago	Année complète	2020	11	■	■						
Hendrik (Rik) Scheerlinck	Administrateur délégué KBC	Année complète	2021	11				■				
Christine Van Risseghem	Administrateur délégué KBC	Année complète	2022	10				■				
Matthieu Vanhove	Administrateur-directeur de Cera	Année complète	2021	11	■	■						
Marc Wittenmans	Administrateur délégué / CEO de MRBB	Année complète	2022	11	■	■			6 (p)	9		

Commissaire: PricewaterhouseCoopers (PwC), représentée par Roland Jeanquart et Tom Meuleman.

Secrétaire du Conseil: Johan Tjateca.

(p) Président de ce comité.



Vous souhaitez en savoir davantage?

Consultez la Charte de gouvernance d'entreprise à l'adresse www.kbc.com, sous l'intitulé Gouvernement d'entreprise. L'ordre du jour de l'Assemblée générale du 2 mai 2019 est disponible à l'adresse www.kbc.com.

Remaniements au sein du Conseil en 2018

Lors de l'assemblée générale du 3 mai 2018, Júlia Király a été reconduite dans ses fonctions d'administratrice indépendante pour un nouveau mandat de quatre ans de même que Marc Wittemans et Christine Van Rijseghem comme administrateurs.

Propositions de remaniement au sein du Conseil, qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 2 mai 2019

- Sur avis du Comité de nomination, le Conseil propose de reconduire Thomas Leysen dans ses fonctions d'administrateur indépendant pour un nouveau mandat de quatre ans de même qu'Alain Bostoën, Franky Depickere et Frank Donck comme administrateurs pour un nouveau mandat de quatre ans.
- Sur avis du Comité de nomination, le Conseil propose de nommer Koenraad Debackere comme administrateur pour un mandat de 4 ans. Walter Nonneman démissionne de ses

fonctions d'administrateur à l'issue de l'Assemblée générale, vu qu'il a atteint la limite d'âge. Le Conseil le remercie pour ses prestations en tant qu'administrateur.

Curriculum du nouvel administrateur proposé:

- Koenraad Debackere: ingénieur civil électromécanicien, docteur en management, professeur ordinaire à la Faculté d'économie et des sciences de l'entreprise à la KU Leuven, professeur à la Vlerick Management School, administrateur délégué de KU Leuven Research & Development et administrateur général de la KU Leuven.



Le Comité de direction du Groupe

						
Johan Thijs	Daniel Falque	John Hollows	Erik Luts	Luc Popelier	Hendrik Scheerlinck	Christine Van Rijsseghem
°1965 Belge Licencié en Sciences (Mathématiques appliquées) et en Sciences actuarielles (KU Leuven)	°1963 Belge Licencié en Relations internationales (Université catholique de Louvain)	°1956 Britannique Licencié en Droit et en Économie (Université de Cambridge)	°1960 Belge Licencié en Pédagogie (KU Leuven)	°1964 Belge Licencié en Sciences économiques appliquées (UFSIA)	°1956 Belge Licencié en Droit (KU Leuven)	°1962 Belge Licenciée en Droit (UGent)
En service depuis 1988* CEO (Chief Executive Officer) du groupe	En service depuis 2009* CEO division Belgique	En service depuis 1996* CEO division Tchèque	En service depuis 1988* CIO (Chief Innovation Officer)	En service depuis 1988* CEO Marchés internationaux	En service depuis 1984* CFO (Chief Financial Officer)	En service depuis 1987* CRO (Chief Risk Officer)

* En service depuis: chez KBC Groupe SA, dans les sociétés du groupe ou dans les entités avant la fusion (Kredietbank, Cera, ABB, etc.).

Il n'y a eu aucune modification dans la composition du CD en 2018.



Vous trouverez de plus amples informations, dont les CV, sur www.kbc.com

Modèle de gouvernance

Le conseil d'administration de KBC Groupe compte 16 membres:

- le président, qui est un administrateur indépendant
- deux autres administrateurs indépendants
- trois membres du Comité de direction, à savoir le CEO du Groupe, le CFO du Groupe et le CRO du Groupe.
- dix représentants des actionnaires des référence

Étant donné que la loi belge du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse stipule qu'au moins trois membres du CD doivent aussi être administrateurs (agissant comme 'administrateurs exécutifs'), il n'est pas possible légalement d'introduire une

structure de gouvernance duale avec une séparation nette entre le Conseil (stratégie, propension au risque et surveillance du management) et le CD (management opérationnel). Le CEO du Groupe, le CFO du Groupe et le CRO du Groupe sont des administrateurs exécutifs.

En vue de garantir la stabilité de l'actionariat et l'orientation à long terme du management de KBC Groupe, de même que pour soutenir et coordonner la politique générale de KBC Groupe, les actionnaires de référence (Cera, KBC Ancora, MRBB et les autres actionnaires de référence) ont conclu une convention d'actionnaires. À cet effet, les actionnaires de référence se concertent lors de l'assemblée générale de KBC

Groupe et sont représentés au sein de son Conseil par dix administrateurs.

Il n'y a donc pas de majorité d'administrateurs indépendants au sein du Conseil. Toutefois, KBC a nettement mis l'accent sur la sélection d'administrateurs indépendants de haut niveau pour KBC Groupe et pour les Conseils d'administration de KBC Bank et KBC Assurances. Ces personnes jouissent d'un grand prestige et apportent au Conseil une expertise spécifique en matière de finances et de gestion, de même qu'une grande diversité de *backgrounds*.

Le souhait des actionnaires de référence de voir leurs représentants disposer d'une majorité au sein du Conseil et d'une représentation significative au sein des comités consultatifs doit être considérée comme la contrepartie de l'engagement qu'ils ont pris dans le cadre de leur convention d'actionnaires, dont l'objet est d'assurer la stabilité de l'actionariat et la continuité du groupe. Compte tenu de leur engagement à long terme, les actionnaires de référence accordent naturellement une attention particulière à la création de valeur durable et à une gestion prudente des risques.

Tous les membres du CD participent aux réunions du Conseil, sauf lorsque le Conseil discute du fonctionnement du CD en l'absence des membres du CD.

Politique en matière de diversité

Le Conseil a élaboré une politique par rapport à la diversité souhaitée dans la composition du Conseil et du CD. Cette politique vise avant tout à garantir la diversité en matière de connaissance, d'expérience, de sexe et de bagage géographique. Son objectif est de veiller à ce que tant le Conseil que le CD disposent d'une large base de compétences et d'un savoir-faire pertinents, et qu'ils reçoivent différents avis et idées pour leur processus décisionnel.

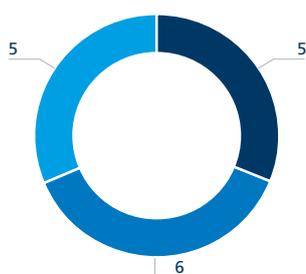
La politique stipule que le Conseil doit être composé de manière équilibrée, de sorte qu'il dispose dans son ensemble d'une expertise adéquate en matière de bancassurance, de l'expérience nécessaire dans la gestion exécutive et d'une conscience sociale et technologique approfondie.

La politique stipule par ailleurs que:

- un tiers au moins des membres du Conseil doit être de sexe différent par rapport aux autres membres;
- le Conseil doit avoir des membres de différentes nationalités, compte tenu notamment des différentes zones géographiques dans lesquelles KBC est active;
- trois administrateurs au moins doivent être indépendants au sens des et conformément aux critères fixés par l'article 526ter du Code belge des sociétés;

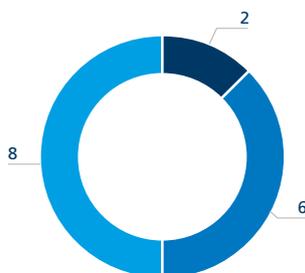
Composition du Conseil d'administration

Nombre d'années au Conseil



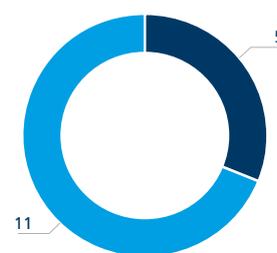
■ 0-2 ans
■ 3-10 ans
■ plus de 10 ans
(moyenne: 8 ans)

Âge



■ 41-50 ans
■ 51-60 ans
■ plus de 60 ans
(moyenne: 59 ans)

Sexe



■ femme
■ homme

- trois membres du CD doivent également être membres du Conseil (conformément à la loi belge relative au statut et à la surveillance des établissements de crédit).

La composition du Conseil tient compte de la spécificité de la structure de l'actionariat et plus particulièrement, de la présence des actionnaires de référence.

La politique stipule également que le CD doit être composé de manière équilibrée, de sorte qu'il dispose, dans son ensemble, d'une vaste connaissance du secteur financier, et plus particulièrement du savoir-faire général requis dans tous les domaines dans lesquels KBC est active.

La politique stipule par ailleurs que:

- un membre au moins du CD doit être de sexe différent par rapport aux autres membres;
- le CD vise une composition diversifiée en termes de nationalité et d'âge;
- tous les membres du CD doivent disposer des connaissances financières, de l'intégrité professionnelle et de l'expérience requises en termes de management mais doivent avoir un parcours de carrière différent.

Sur avis du Comité de nomination, le Conseil veillera à l'application correcte de cette politique de diversité lorsqu'il

décide du profil d'un nouvel administrateur ou d'un nouveau membre du CD pour les postes vacants et lorsqu'il fait des propositions pour une nomination au sein du Conseil.

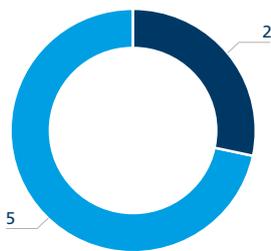
Le Comité de nomination a contrôlé régulièrement l'application de cette politique et a constaté qu'elle était effectivement appliquée en 2018. Dans les années à venir, nous comptons continuer à accroître la diversité au niveau de la composition du CD. En ce qui concerne le Conseil, il convient de souligner que le Conseil d'administration du Groupe KBC se réunit régulièrement avec le Conseil d'administration de KBC Bank et celui de KBC Assurances. Les deux administrateurs indépendants supplémentaires au sein des deux conseils assurent une expertise et une diversité complémentaires.

Le CV complet de chaque membre du Conseil et du CD est publié sur www.kbc.com, sous Gouvernement d'entreprise / leadership. Dans le chapitre Notre modèle d'entreprise, nous présentons les diplômes des membres du Conseil.

Voici les différentes nationalités autres que belges représentées au sein des Conseils d'administration de KBC Groupe, KBC Bank et KBC Assurances: hongroise, tchèque/américaine, irlandaise, suédoise, danoise et française.

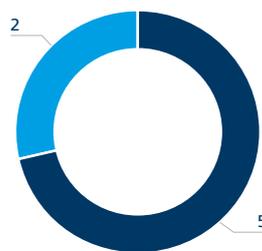
Composition du Comité de direction

Nombre d'années au Comité



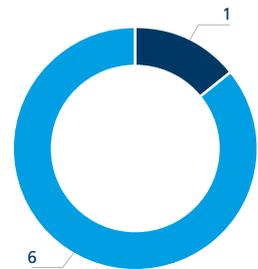
■ 0-2 ans
■ 3-10 ans
(moyenne: 6 ans)

Âge



■ 51-60 ans
■ plus de 60 ans
(moyenne: 57 ans)

Sexe



■ femme
■ homme

CA: application de l'article 96 §1, 9° du Code des sociétés

Deux administrateurs indépendants au sens des et conformément aux critères fixés par l'article 526ter du Code des sociétés et par le Code siégent au CA en date du 31 décembre 2018; il s'agit de :

- Vladimira Papirnik: administratrice indépendante, docteure en Droit (Northwestern University, USA, 1982), a été *senior partner* du cabinet d'avocats Squire Patton Boggs (tant à Prague qu'à Chicago) jusqu'en juin 2017. Elle continue de collaborer à certains projets pour l'entreprise et ses clients. Elle est spécialisée en droit bancaire international, en financement de projets et en droit des sociétés (fusions et acquisitions, gouvernance d'entreprise).
- Júlia Király: administratrice indépendante, diplômée de la University of Economics de Budapest (1980). Júlia Király a obtenu un doctorat en Economie à l'Académie des sciences hongroise. Elle a enseigné pendant 15 ans les Sciences financières à l'Université Corvinus de Budapest; elle est spécialisée en gestion et mesure des risques, dans les principes de Bâle (tant en théorie qu'en pratique), en planification des capitaux et en gestion financière au sein de la sphère bancaire. Júlia Király a été responsable de la gestion des risques à la Banque centrale hongroise. Elle est actuellement cheffe de département de l'International Business School de Budapest et *Research Associate of the Centre for Economic and Regional Studies* de l'Académie des sciences hongroise.

Les autres membres du CA sont:

- Marc Wittemans: administrateur non exécutif, licencié en Sciences économiques appliquées, gradué en Sciences fiscales et en Sciences actuarielles, il est administrateur délégué de MRBB SCRL, société holding du Boerenbond, et président du CA.
- Frank Donck: administrateur non exécutif, licencié en Droit (Université de Gand) et en Sciences financières (Vlerick School voor Management, à Gand). Il est administrateur délégué de 3D SA, président d'Atenor Group SA et de Tele Columbus AG et administrateur indépendant de Barco SA et d'Elia System Operator SA.

Compte tenu des profils et des compétences de ses membres, il est permis d'affirmer que le CA est composé conformément aux spécifications de la Charte et de l'article 526bis, §2, du Code des sociétés, et dispose des aptitudes et de l'expérience exigées par lesdites spécifications.

CRC: application du point 6.3.6 de la Charte

Un administrateur indépendant au sens des et conformément aux critères fixés par l'article 526ter du Code des sociétés et par le Code siège au CRC de KBC Groupe SA en date du 31 décembre 2018. Il s'agit de:

- Vladimira Papirnik (CV: voir ci-dessus).

Les autres membres du CRC sont:

- Franky Depickere: administrateur non exécutif, licencié en Sciences commerciales et financières (UFSIA, Anvers) et master en Gestion financière (VLEKHO Business School). Franky Depickere a été auditeur interne à la Banque CERA et

a exercé des fonctions et mandats au sein de plusieurs organismes financiers. Actuellement, il est administrateur délégué de Cera et de KBC Ancora. Franky Depickere est président du CRC.

- Frank Donck (CV: voir ci-dessus)
- Marc Wittemans (CV: voir ci-dessus)

Compte tenu de ces profils et compétences, il est permis d'affirmer que le CRC dans son ensemble et chacun de ses membres individuellement dispose des aptitudes et de l'expérience requises.



Dérogations aux dispositions du Code

La Déclaration de gouvernance d'entreprise versée au rapport annuel doit également contenir la liste des dispositions du Code auxquelles il est dérogé, ainsi que les motifs de ces dérogations (principe de *Comply or explain*). Voici les dispositions auxquelles il est dérogé:

La disposition 5.2/4 de l'Annexe C du Code stipule que la majorité au moins des membres du CA doit être indépendante. La disposition 5.3/1 de l'Annexe D du Code ordonne au Conseil de constituer un *Comité de nomination* composé majoritairement d'administrateurs non exécutifs indépendants.

En date du 31 décembre 2018, le CA était composé de quatre administrateurs non exécutifs, dont deux sont indépendants et deux représentent l'actionnariat de référence. Les administrateurs indépendants ne sont donc pas majoritaires au sein du CA.

À cette même date, le Comité de nomination était composé de cinq administrateurs: le président du Conseil, également administrateur indépendant, un deuxième administrateur indépendant et trois représentants de l'actionnariat de référence. Ce comité compte donc deux administrateurs indépendants. En outre, un administrateur indépendant de KBC Bank SA est invité à toutes les assemblées de ce comité: trois administrateurs indépendants sont ainsi impliqués dans les travaux du Comité de nomination.

Comme pour le Conseil, la composition du CA et du Comité de nomination tient compte de la spécificité de la structure de l'actionnariat et plus particulièrement, de la présence des actionnaires de référence. Le Conseil a jugé souhaitable, à la lumière de leur engagement à long terme (comme expliqué dans le Modèle de gouvernance), d'impliquer les actionnaires de référence de manière adéquate dans les activités des comités, par le biais de leurs représentants au Conseil.

Commissaire

PwC Reviseurs d'Entreprises scrl (PwC) est représentée par Roland Jeanquart et Tom Meuleman.

Il est proposé à l'Assemblée générale de renouveler le mandat de commissaire de PwC pour une nouvelle période de trois ans expirant en 2022.

La rémunération du commissaire est exposée sous l'intitulé Comptes annuels consolidés, Annexe 6.4.

Rapport d'activité du Conseil et de ses comités pour l'exercice 2018

Conseil d'administration (Conseil)

Outre les missions que lui assigne le Code des sociétés, la constatation des résultats trimestriels et la prise de connaissance des activités du CA, du CRC, du Comité de nomination et du Comité de rémunération, le traitement des dossiers soumis par ces comités et la prise des décisions y afférentes, le Conseil a traité les points suivants, notamment:

- la stratégie en matière d'assurances
- la stratégie et les activités des divisions/pays République tchèque, Belgique, Hongrie et Irlande
- la stratégie informatique et la transformation numérique
- les activités de marché et d'*asset management*
- la politique de diversité HR
- le rapport ICAAP-ILAAP
- le *Risk Appetite statement*
- les *Risk Reports*,
- les *Compliance Reports*
- le *KBC Group Recovery Plan*

Le CD a par ailleurs rédigé les rapports mensuels consacrés à l'évolution des résultats et au déroulement des affaires au sein des diverses divisions du groupe. Il s'est également régulièrement penché sur la stratégie et sur les défis propres aux différents domaines d'activité.

Le Tableau de bord *Durabilité KBC* permet de suivre l'implémentation de la stratégie de durabilité de KBC. Ce tableau de bord reprend des paramètres de durabilité permettant de voir où le Groupe KBC se situe et d'ainsi procéder aux éventuelles adaptations nécessaires. Le Conseil évalue deux fois par an l'évolution de ces paramètres.

Comité d'audit (CA)

Au sein du Conseil, le CA rend notamment son avis sur l'intégrité des rapports financiers et l'efficacité du processus de contrôle interne et de la gestion des risques. Il pilote la fonction d'audit interne et supervise les activités du réviseur externe.

Le CA s'est réuni en présence du président du CD, du CRO du Groupe, du CFO du Groupe, de l'auditeur interne, du *Compliance Officer* et des réviseurs agréés. En plus de prendre connaissance des comptes annuels consolidés et non consolidés, du rapport annuel et des chiffres semestriels et trimestriels, d'approuver le communiqué de presse y afférent et de s'entretenir des constatations du réviseur, le CA examine les rapports trimestriels de l'auditeur interne.

Le CA s'est également entretenu des matières suivantes:

- la Déclaration de la direction effective concernant l'évaluation du contrôle interne et le suivi des plans d'actions qui en découlent
- les (éventuels) conflits d'intérêts intragroupe
- les résultats des inspections exécutées par les autorités de surveillance et des plans d'action formulés par le management
- la Charte d'audit interne 2018 révisée

Comité d'audit et Compliance (CRC)

Le CRC fournit des recommandations au Conseil à propos de la tolérance au risque actuelle et future et de la stratégie de gestion des risques, et aide le Conseil à surveiller l'exécution de ladite stratégie par le CD. Le CRC veille à ce que les prix des actifs et des passifs et les prix des catégories de produits qui ne figurent pas au bilan et qui sont proposés à la clientèle tiennent compte des risques auxquels est soumis l'établissement, compte tenu de son modèle d'exploitation et de sa stratégie de gestion des risques - en l'occurrence, les risques, et tout particulièrement les risques de réputation, susceptibles de dériver des types de produits proposés à la clientèle. Le CRC surveille les fonctions *Compliance* et Gestion des risques.

Le CRC s'est réuni en présence du président du CD, du CRO du Groupe, du CFO du Groupe, de l'auditeur interne, du *Compliance Officer* et des réviseurs agréés. En plus de s'entretenir des rapports périodiquement établis par la fonction Gestion des risques et par le *Compliance Officer* (dont les rapports annuels), le CRC s'est penché sur les rapports des services d'inspection juridique, fiscale et des agences.

Il a également traité les rapports spéciaux suivants:

- la Déclaration de la direction effective concernant l'évaluation du contrôle interne et le suivi des plans d'actions qui en découlent
- le KBC ICAAP/ILAAP Report 2018
- le KBC *Recovery Plan* 2018
- la Déclaration relative à l'appétence au risque
- l'information *Security and Cyber risk*
- l'*Anti-Money-Laundering*
- les éléments liés au risque de la politique de rémunération et de la tarification des produits proposés à la clientèle
- les résultats des inspections exécutées par les autorités de surveillance et des plans d'action formulés par le management

- la *Compliance Charter* 2018 révisée
- la Politique d'intégrité 2018 révisée
- le rapport annuel *Compliance* au Conseil 2018

Comité de nomination

Remarque: le Comité de nomination de KBC Groupe SA assume ce rôle également pour KBC Assurances et pour KBC Bank.

Principaux sujets traités:

- les nominations et reconductions au sein du Conseil
- la composition du Conseil et des comités consultatifs
- la politique en matière de diversité

Comité de rémunération

Le Comité de rémunération s'est systématiquement réuni en la présence du président du CRC et, souvent, du président du CD. Remarque: le Comité de rémunération de KBC Groupe SA assume ce rôle également pour KBC Assurances et KBC Bank.

Principaux sujets traités:

- Examen des critères d'évaluation du CD pour 2017
- Critères d'évaluation du CD pour 2018
- Analyse annuelle des rémunérations
- impact d'un nouveau *ruling* fiscal sur l'indemnité forfaitaire de frais
- rémunération des membres DC
- le *Risk Adjusted Profit* 2017
- quelques indemnités individuelles de départ et de rétention
- nouvelle structure de rémunération des membres de la direction en Belgique

Le lecteur trouvera une description générale du fonctionnement du Conseil et de ses comités aux chapitres 5 et 6 de la Charte de gouvernance d'entreprise de KBC Groupe SA, disponible à l'adresse www.kbc.com.

Principales caractéristiques du processus d'évaluation du Conseil, de ses comités et de ses membres

Le Conseil cherche en permanence à optimiser son fonctionnement, qu'il évalue pour cette raison chaque année, sous la direction de son président. À cela s'ajoutent les aspects suivants: composition du Conseil, sélection, nomination et formation des membres, fonctionnement pratique (ordre du jour, réunions, présidence, secrétariat), informations au Conseil, culture au sein du Conseil, exécution des tâches, rémunération, relations avec le CD, avec les actionnaires et les autres parties prenantes, comités du Conseil, propositions de sujets à traiter et propositions de formations.

À l'initiative du président, une évaluation individuelle des administrateurs concernés est effectuée avant que leur mandat soit renouvelé, l'accent étant mis sur leur engagement et sur leur efficacité au sein du Conseil. La façon dont le rôle de président ou de membre d'un comité du Conseil est assumé peut également être examinée. L'évaluation

individuelle est effectuée par le président. Le Conseil a également pour tâche d'évaluer le président en son absence.

Les administrateurs non exécutifs procèdent une fois l'an à une évaluation de leur interaction avec le management exécutif. À cet effet, les administrateurs non exécutifs se réunissent une fois par an au moins en dehors de la présence des administrateurs exécutifs.

Chaque comité du Conseil évalue régulièrement ses propres composition et fonctionnement. Il en fait rapport au Conseil et formule au besoin des propositions.

Une fois l'an, à l'initiative de son président, l'ensemble du CD discute de ses objectifs et évalue ses performances. Chaque année, le président du CD procède à une évaluation individuelle des membres du CD. L'évaluation du président du CD lui-même est effectuée par le président.

Politique régissant les transactions conclues entre la société et ses administrateurs, qui échappent à la réglementation légale sur les conflits d'intérêts

Le Conseil a élaboré une réglementation qui régit les transactions et autres relations contractuelles conclues entre la société (sociétés liées incluses) et ses administrateurs, qui échappent à la réglementation sur les conflits d'intérêts

énoncée à l'article 523 ou 524ter du Code des sociétés. Cette réglementation est coulée dans la *Charte*. Au cours de l'exercice 2018, aucune transaction n'a nécessité l'application de cette réglementation.

Mesures de lutte contre le délit d'initié et l'abus de marché

Le *Dealing Code* traite de l'établissement d'une liste de collaborateurs-clés, de la fixation des périodes d'embargo annuelles et de la notification, à l'Autorité des services et

marchés financiers (FSMA), des transactions effectuées par des personnes exerçant un poste de direction et des personnes qui leur sont liées.

Conflits d'intérêts au sens de l'article 523, 524 ou 524ter du Code belge des sociétés

Au cours de l'exercice 2018, la proposition d'approbation d'une garantie ('*Indemnification*') a nécessité l'application de l'article 523 du Code belge des sociétés. Aucun conflit d'intérêts requérant l'application de l'article 524 ou 524ter du Code des sociétés n'a été constaté.

La proposition relative à l'octroi d'une garantie a été discutée lors de la réunion du Conseil du 21 juin 2018. En voici le rapport:

"1.

Il est proposé d'introduire une garantie ('indemnification') (i) pour les membres actuels et futurs d'un organe de contrôle (chargé de définir la stratégie et de superviser le management opérationnel) ou d'un organe exécutif (responsable du management opérationnel) de toute entité juridique appartenant au groupe KBC, à l'exception de KBC Groupe SA, KBC Bank SA et KBC Assurances SA, et (ii) toutes les autres personnes qui, actuellement ou à l'avenir, à la demande et pour le compte d'une entité appartenant au groupe KBC, exercent une fonction de membre d'un organe de contrôle ou d'un organe exécutif dans une entité juridique extérieure au groupe KBC.

Conformément à l'article 523 du Code des sociétés, les administrateurs suivants déclarent qu'ils ont un intérêt personnel et s'abstiendront de toute discussion et décision: Franky Depickere, Marc Wittemans et Christine Van Rijseghem. Ils quittent la réunion. Luc Popelier, John Hollows, Daniel Falque et Erik Luts quittent également la réunion.

Le Conseil de KBC Groupe SA constate qu'il existe une tendance croissante à ce que les régulateurs et les autorités prennent des mesures coercitives à l'encontre des institutions financières en cas d'allégations de mauvaise conduite. Il estime que cette tendance entraîne un risque accru de responsabilité personnelle des membres de l'organe de contrôle et de l'organe exécutif du groupe KBC. Il est d'avis qu'une convention de garantie, complétant l'assurance responsabilité des administrateurs, serait dans l'intérêt social de KBC Groupe SA. Il reconnaît qu'il est difficile d'évaluer l'incidence financière possible d'une telle garantie. Cet impact financier pour KBC Groupe SA consistera en paiements futurs que la société devra effectuer dans le cadre de la convention de garantie.

Le Conseil préfère qu'en cas de litige entre un administrateur et KBC concernant la garantie, celle-ci soit réglée par arbitrage.

Le Conseil convient que la garantie est introduite telle que proposée.

II.

Il est en outre proposé au Conseil d'administration de KBC Groupe SA d'introduire une garantie au bénéfice de tous les membres actuels et futurs du Conseil d'administration et du Comité de direction de KBC Bank SA et de KBC Assurance SA.

Conformément à l'art. 523 du droit belge des sociétés, tous les administrateurs, à l'exception de Vladimira Papirnik et Júlia Király, mentionnent qu'ils ont un intérêt personnel et s'abstiendront de la discussion et de la prise de décision. Ils quittent la réunion. Conformément à l'art. 16, paragraphe 1 des statuts, la décision du Conseil peut être valablement prise par une décision conjointe de Vladimira Papirnik et Júlia Király.

Ils renvoient à la discussion qui a eu lieu au sujet de l'introduction d'une garantie pour les catégories de membres

du Conseil d'administration mentionnées dans la décision précédente. Ils conviennent que les arguments en faveur d'une telle convention de garantie valent également pour les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction de KBC Bank SA et de KBC Assurances SA et décident à l'unanimité que la garantie est étendue dans les mêmes conditions à ces titulaires de mandat. Ils reconnaissent la difficulté d'évaluer l'impact financier possible d'une telle garantie, qui consisterait en paiements futurs que la société devrait effectuer dans le cadre de la convention de garantie."

À l'issue de l'exercice 2018, il a été constaté que Hendrik Scheerlinck était administrateur de KBC Credit Investments SA au moment de la présente décision du 21 juin 2018 et qu'il avait donc également un intérêt personnel au point I de cette décision. Par conséquent, le Conseil d'administration de KBC Groupe a ratifié cette partie de la décision lors de sa réunion du 14 mars 2019. Franky Depickere, Marc Wittemans, Hendrik Scheerlinck et Christine Van Rijsseghem se sont abstenus de prendre part à la discussion et à la prise de décision. Johan Thijs, Luc Popelier, John Hollows, Daniel Falque et Erik Luts ont également quitté la réunion.

Principales caractéristiques des systèmes internes de contrôle et de gestion des risques

Partie I: principales caractéristiques des systèmes internes de contrôle et de gestion des risques au sein de KBC

Une stratégie, une structure organisationnelle et une répartition des compétences clairement définies constituent le fondement d'une saine gestion d'entreprise

La stratégie et la structure organisationnelle de KBC Groupe sont commentées dans les parties intitulées Notre modèle d'entreprise et Notre stratégie du présent rapport annuel.

La structure de management du Groupe KBC est une structure fonctionnelle duale de type belge:

- La stratégie et la politique générale sont définies par le Conseil. Le Conseil assume toutes les responsabilités et tous les actes que lui attribue le Code des sociétés. Le Conseil

décide, sur proposition du CD, du niveau d'exposition au risque (appétence au risque).

- Le CD est chargé de la gestion opérationnelle de la société, dans les limites de la stratégie et de la politique générales approuvées par le Conseil. Pour assumer ses responsabilités spécifiques en matière de gestion financière et de gestion des risques, le CD a désigné parmi ses membres un Chief Financial Officer (CFO) et un Chief Risk Officer (CRO).

La *Charte* définit les compétences de ces deux organes de gestion, leur composition, leur fonctionnement et les qualifications dont leurs membres doivent pouvoir se prévaloir. Les informations concrètes sur la composition et le fonctionnement de ces organes figurent ailleurs dans le présent chapitre.

Culture d'entreprise et politique d'intégrité

Déontologie et intégrité sont deux composantes essentielles d'une culture d'entreprise saine. Honnêteté, intégrité, transparence, confidentialité et maîtrise des risques mûrement réfléchie font partie des strictes normes d'éthique appliquées – conformément à la lettre et à l'esprit de la réglementation – par KBC. C'est la raison pour laquelle KBC traite tous ses clients d'une manière à la fois loyale, équitable et professionnelle.

Ces principes sont repris dans la Politique d'intégrité ainsi que, notamment, dans divers codes, procédures et codes de déontologie spécifiques. Ils font également l'objet de formations et de campagnes spécialement conçues pour le personnel. Notre communication relative aux politiques et codes de conduite clés se veut la plus transparente possible et est à retrouver à l'adresse www.kbc.com, sous Durabilité de l'entreprise > Nos règles et politiques.

La politique d'intégrité se penche également sur le risque de comportement (*conduct risk*), une notion qui considère le risque comme la conséquence d'une fourniture non conforme de services financiers. KBC a mis sur pied pour appréhender ce risque une stratégie complète, qui s'articule autour de la prévention, du contrôle et de l'édition de rapports. Des campagnes de communication et des formations à la gestion des dilemmes organisées à l'échelon du Groupe visent à sensibiliser tous les membres du personnel à la question. La politique d'intégrité a été actualisée en 2018 afin de se conformer aux nouvelles évolutions réglementaires (lutte contre le blanchiment d'argent, protection des données), aux nouveaux développements dans le monde numérique, avec un accent particulier sur les valeurs, y compris le placement du client au centre des priorités.

La politique d'intégrité de KBC se concentre principalement sur les domaines suivants, pour lesquels des règles de compliance ont été, selon le cas, énoncées à l'échelon du Groupe:

- la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, le respect des embargos et la prévention du financement de la prolifération des armes de destruction massive;
- la politique de prévention fiscale et plus particulièrement, les mécanismes spéciaux d'évasion fiscale;
- la protection de l'investisseur, en ce compris le respect des règles de conduites applicables pour les services d'investissement et la distribution de services financiers, la

prévention des conflits d'intérêts (MiFID) et l'abus de marché, dont le délit d'initié;

- la protection de la vie privée, le secret bancaire, la confidentialité des informations et le secret professionnel;
- la déontologie et la lutte contre la fraude;
- la protection du titulaire d'assurance;
- le respect de la législation anti-discrimination;
- les règles relatives aux pratiques commerciales déloyales, à la protection des consommateurs et au suivi des plaintes;
- les aspects de gouvernance CRD IV, Solvabilité II et/ou la législation locale, en ce compris l'incompatibilité de tâches entre le management exécutif et les organes de contrôle, le fonctionnement des comités, l'incompatibilité de mandats, la politique de rémunération, les exigences *Fit & Proper*, les conflits d'intérêts, les prêts aux membres du CD, administrateurs et actionnaires significatifs, ainsi que la fourniture de conseils relatifs à l'externalisation.

La politique d'intégrité accorde en outre une attention toute particulière à la déontologie et à la lutte contre la fraude:

- À travers ses campagnes et formations ciblées, KBC cherche à ancrer cette déontologie dans l'ADN de chacun de ses collaborateurs. Les détails de cette politique se retrouvent notamment dans la politique en matière d'éthique et de fraude du Groupe KBC et les diverses autres politiques décrites dans cette section.
- Plusieurs services, comme Compliance, Inspection et Audit interne mais aussi, le business, s'occupent activement de la prévention et de la détection des fraudes. Les dossiers de fraude complexes et les questions ayant un impact au niveau du Groupe font l'objet d'enquêtes menées et/ou coordonnées par le service Compliance du Groupe, en sa qualité de centre de compétences du Groupe spécialement affecté à la détection des fraudes.
- La Politique de protection des dénonciateurs protège les membres du personnel qui dénoncent, de bonne foi, des fraudes ou des pratiques condamnables graves (voir infra).
- Conformément au *UK Modern Slavery Act*, KBC publie un *Modern Slavery Act Statement* dans lequel elle reconnaît la lutte contre toute forme d'esclavage moderne dans ses activités.

Le *Code de déontologie de KBC* est un document général inspiré des valeurs du Groupe, qui recommande à tous les collaborateurs de privilégier un comportement conforme à ces valeurs. Il sert de fondement à l'élaboration de lignes de conduite spécialisées visant des groupes-cibles et des

politiques stratégiques spécifiques au niveau du Groupe. Il inspire les campagnes de sensibilisation et les formations.

Lutte contre la corruption et la subornation

La politique de lutte contre la corruption confirme la volonté de KBC de lutter contre la corruption et de la prévenir dans l'exercice de ses activités; elle intègre une description des mesures prises et à prendre à cet effet. Elle s'applique à l'ensemble des collaborateurs, entités, activités, opérations, contreparties et fournisseurs de KBC et porte par conséquent sur tous les agissements du personnel de KBC ainsi que sur toutes les personnes ou entités effectuant des activités pour KBC ou représentant KBC en quelque qualité que ce soit.

Les principaux risques, liés à la corruption et à la subornation, concernent les faits d'influence indésirable, les conflits d'intérêts, la fixation de prix non objective, l'attribution subjective de contrats, etc. Compte tenu des possibles conséquences et en particulier de l'influence sur la réputation du groupe, KBC applique une tolérance zéro à l'égard de la fraude et des pratiques condamnables graves.

La lutte contre la corruption et la prévention de conflits d'intérêts en général font partie d'une formation ex cathedra. En Belgique, 7 735 collaborateurs de KBC Bank, KBC Assurances, KBC Asset Management, les agents d'assurances liés et leurs collaborateurs ont reçu une formation spécifique sur la prévention des conflits d'intérêts et la lutte contre la corruption. Tous les collaborateurs de Commercial Finance ont également reçu une formation sur ce sujet. Dans les entités du groupe en Europe centrale, la formation en matière de lutte contre la corruption s'inscrit dans le cadre de la formation relative à la conformité. Cette formation se fait soit en présentiel, soit via e-learning. 10 740 collaborateurs ont suivi cette formation en République tchèque, plus de 2 800 en Slovaquie et près de 900 en Hongrie. En Bulgarie, une formation a été dispensée à 2 071 employés et agents d'assurance. En Irlande, cette formation est intégrée dans le *e-learning compliance ethics*, une formation dispensée chaque année. Près de 1 500 collaborateurs ont suivi la formation.

La Politique anticorruption comprend aussi notamment une politique relative aux cadeaux, dons et parrainages; KBC tient en effet à protéger ses collaborateurs, tout comme ses contreparties, en fixant des règles destinées à promouvoir un comportement rationnel et transparent. Cette politique implique que les cadeaux, dons ou invitations, dont la contre-valeur dépasse un certain montant (en base annuelle)

doivent être signalés et approuvés par le comité de direction/management compétent en la matière. En 2018, 41 notifications ont été approuvées à ce sujet en Belgique. Dans les entités d'Europe centrale, les cadeaux dont la valeur dépasse un certain montant doivent également être signalés (58 signalements en Tchéquie, aucun en Hongrie, 24 en Slovaquie et aucun en Bulgarie). En Irlande, 3 notifications ont été approuvées.

Mesures de lutte contre le blanchiment d'argent

Comme KBC ne veut pas être impliquée dans des activités qui peuvent être considérées comme du blanchiment d'argent ou du financement du terrorisme, une politique de lutte contre le blanchiment d'argent a été élaborée au niveau du groupe. L'objectif de cette politique est d'établir un cadre général pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (y compris le financement et la prolifération des armes de destruction massive). Chaque entité du groupe a développé son propre programme de lutte contre le blanchiment d'argent basé sur des règles de conformité spécifiques à l'échelle du groupe (Know Your Customer, Know Your Transactions...), qui contiennent les règles minimales mais qui fournissent également le cadre nécessaire pour appliquer la législation locale. Afin de bien identifier tous les risques, une évaluation annuelle des risques est effectuée dans toutes les entités.

KBC ne tenant absolument pas à être impliquée dans de telles activités, tous les employés, les agents liés et leurs collaborateurs sont formés à intervalles réguliers. Par ailleurs, les employés, les agents liés et leurs collaborateurs sont tenus de respecter scrupuleusement les procédures et prescriptions mises en place et d'exercer la vigilance nécessaire lors de l'identification des clients et du contrôle des transactions. Si nécessaire, ils sont tenus d'avertir la fonction Compliance.

Responsible tax payer

Le principe de base de la *Stratégie fiscale de KBC* est que KBC Groupe et toutes ses entités doivent se comporter en contribuables responsables, en veillant au respect de la législation fiscale dans la sphère professionnelle et à une planification fiscale légitime soutenue par des objectifs commerciaux valables qui priment sur les considérations fiscales. KBC n'adopte pas une position fiscale extrêmement agressive parce qu'elle veut préserver sa réputation de contribuable responsable et qu'elle adhère à une gestion stricte des risques fiscaux fondée sur ces principes. Les collaborateurs de KBC ne doivent pas donner à leurs clients des conseils susceptibles de les inciter à la fraude fiscale. Les

conseils ou renseignements fiscaux fournis doivent être clairs et corrects du point de vue juridique. Toutes les déclarations fiscales et tous les paiements d'impôts de KBC sont effectués correctement et à temps. Lors des contrôles du fisc, la transparence totale est de mise, conformément à la législation fiscale locale en vigueur. KBC réagit en temps utile à toutes les modifications législatives en investissant dans les systèmes informatiques nécessaires et en adaptant ses processus fiscaux aux nouvelles règles. Une saine gouvernance est en place pour surveiller et contrôler la Stratégie fiscale de KBC.

Politique en matière de lanceurs d'alerte

KBC dispose d'une politique relative aux lanceurs d'alerte. KBC attend de ses employés, de ses agents liés et de leurs collaborateurs qu'ils se montrent attentifs dans l'exercice de leur travail aux indices d'abus, de violations graves des règles ou prescrits ou aux autres pratiques condamnables dans le chef du personnel ou des clients. Chaque employé, chaque agent lié et chacun de ses collaborateurs a non seulement l'obligation morale élémentaire, mais aussi la possibilité juridique de signaler tout soupçon qu'il pourrait avoir à l'égard d'un tel comportement.

KBC préconise d'utiliser les lignes de reporting habituelles et de discuter en premier chef de tous les sujets de préoccupation spécifiques avec la ligne hiérarchique. Si cela s'avère impossible, l'intéressé peut se référer aux possibilités de reporting prévues dans la politique en matière de protection des lanceurs d'alerte. Une nouvelle procédure a été développée et communiquée spécialement à l'intention des employés belges, des agents liés et leurs collaborateurs. KBC peut faire rapport directement, sous le couvert de l'anonymat, aux autorités de contrôle en fonction de leurs domaines de compétence respectifs.

KBC s'engage à préserver l'anonymat des lanceurs d'alerte et à les protéger de toutes les conséquences négatives éventuelles du signalement de bonne foi d'une suspicion, conformément aux dispositions prévues par les règlements internes.

Conformément à ces principes, KBC protège et respecte également les droits de la personne visée par le signalement. Le département Compliance du Groupe veille à la mise en œuvre de cette politique. En principe, la fonction Compliance locale fonctionne comme une entité centralisée où sont rassemblés tous les rapports et dossiers. La fonction Compliance locale doit faire rapport de l'ensemble des dossiers de lanceurs d'alerte à la Cellule Ethique et Fraude du département Compliance du Groupe. La politique en matière de lanceurs d'alerte doit faire l'objet d'une publication interne et externe. Vous trouverez le document Policy for the

protection of whistleblowers au sein du groupe KBC sur www.kbc.com, sous Durabilité de l'entreprise.

Le Modèle de défense tripartite vise à armer KBC contre les risques susceptibles de compromettre la réussite de ses objectifs

Pour être mieux armé contre les risques auxquels il est exposé dans l'exécution de sa mission, le CD a déployé, sous sa propre responsabilité et sous le contrôle du Conseil, un système de contrôle interne étagé. Ce système est communément appelé Modèle de défense tripartite (*Three Lines of Defense model*).

1 Le business assume la responsabilité de la maîtrise des risques qui lui sont propres

Le business est responsable de la détection des risques dans son domaine d'activité et de la mise en place de contrôles efficaces. Le business assure à cet égard que les contrôles adéquats sont exécutés comme il se doit, que les autoévaluations qu'il effectue sont suffisamment qualitatives, qu'il existe une prise de conscience suffisante des risques et qu'une priorité/capacité suffisante est accordée aux thèmes relatifs aux risques.

2 En leur qualité de fonctions de contrôle indépendantes, Risque, Compliance et, pour certains points, Finance, Affaires juridiques et fiscales forment la deuxième ligne de défense

Indépendantes du business, les fonctions de risque et de contrôle de deuxième ligne émettent leur propre avis sur les risques auxquels KBC est confrontée. Les fonctions de risque et de contrôle de deuxième ligne garantissent ainsi dans une mesure suffisante que la fonction de contrôle de première ligne contrôle bien ses risques, sans toutefois reprendre la responsabilité initiale de la première ligne. La mission des fonctions de deuxième ligne est d'identifier et de mesurer les risques et de faire rapport à leur sujet. Pour garantir que son avis soit pris en considération, la fonction Risque dispose d'un droit de veto. Les fonctions de risque et de contrôle de deuxième ligne soutiennent également la mise en œuvre de la politique de risque et de son cadre dans l'ensemble du Groupe. Elles veillent par ailleurs à leur application.

Compliance est une fonction indépendante au sein de KBC Groupe. Cette indépendance est préservée par le statut spécial qui lui est conféré (exposé dans la *Compliance Charter*), par la place qu'elle occupe dans l'organigramme (elle relève du CRO, avec une ligne de communication fonctionnelle en direction du président du CD) et par ses lignes de communication (elle répond au CRC, son supérieur hiérarchique le plus élevé, voire,

dans certains cas, au Conseil). Elle a pour principal objectif d'empêcher toute exposition de KBC au risque de compliance et aux préjudices qui y sont liés du fait du non-respect des lois, réglementations, directives ou règles internes applicables et relevant des compétences de la fonction Compliance ou des domaines que le Comité de direction lui a confiés. C'est pourquoi la fonction Compliance accorde une importance particulière au respect de la politique d'intégrité.

3 En tant que contrôle de troisième ligne indépendant, l'Audit interne soutient le CD, le CA, le CRC et le Conseil dans leur mission de supervision de l'efficacité du système interne de contrôle et de gestion des risques

L'Audit interne garantit dans une mesure suffisante (*reasonable assurance*) l'efficacité du système interne de contrôle et de gestion des risques, en ce compris la Gouvernance d'entreprise et la Politique de risque. En tant que contrôle de troisième ligne indépendant – faisant rapport au CA – il réalise des audits axés sur les risques. Il vérifie la présence de mesures et processus stratégiques mais aussi leur application cohérente au sein du Groupe afin de garantir la continuité des activités.

Les responsabilités, les caractéristiques, la structure organisationnelle et les lignes de communication, le champ d'application, la méthodologie en matière d'audit, la collaboration entre les divers départements d'audit interne au sein du Groupe et la sous-traitance d'activités d'audit interne sont décrits et commentés dans la *Charte d'audit* de KBC Groupe SA.

Conformément aux normes professionnelles internationales en matière d'audit, une partie externe analyse à intervalles réguliers la fonction d'audit. Le dernier examen a été pratiqué en 2014. Ses résultats ont été soumis au CD et au CA.

Le CA et le CRC jouent un rôle prépondérant dans la surveillance du système interne de contrôle et de gestion des risques

Le CD vérifie chaque année que le système interne de contrôle et de gestion des risques demeure conforme aux exigences, et fait rapport au CA et au CRC à ce sujet.

Ces comités surveillent au nom du Conseil l'intégrité et l'efficacité des mesures de contrôle internes et des mesures de gestion des risques placées sous la responsabilité du CD, en accordant une attention toute particulière à l'exactitude des rapports financiers. Ils s'assurent également que les

procédures instaurées par la société sont conformes aux dispositions légales et réglementaires.

Leur rôle, leur composition et leur fonctionnement, de même que la qualification de leurs membres, sont définis dans leurs chartes respectives, lesquelles font partie intégrante de la *Charte de gouvernance d'entreprise*. Ces comités sont évoqués dans d'autres sections encore.

Partie 2: principales caractéristiques des systèmes internes de contrôle et de gestion des risques dans le cadre du processus d'édition des rapports financiers

Les parties prenantes internes aussi bien qu'externes doivent pouvoir disposer de rapports financiers précis, clairs et établis en temps opportun. Le processus qui sous-tend l'édition de ces rapports doit donc être suffisamment robuste.

La publication de rapports périodiques à l'échelon de la société est le résultat d'un processus comptable bien documenté. Il existe un guide des procédures comptables et du processus d'édition des rapports financiers. Les états financiers périodiques sont établis à partir du grand livre directement. Les comptes comptables sont comparés aux inventaires sous-jacents. Le résultat de ces contrôles est vérifiable. Les états financiers périodiques sont établis conformément aux règles d'évaluation locales. Les rapports périodiques sur les capitaux propres sont établis conformément aux résolutions les plus récentes de la Banque nationale de Belgique.

Les principales sociétés liées disposent d'une organisation comptable et administrative adaptée et de procédures de contrôle financier interne. Le processus de consolidation est détaillé dans un document descriptif. Le système et le processus de consolidation sont opérationnels depuis longtemps et comportent de nombreux contrôles de cohérence.

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes IFRS, applicables à toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation. Les directions financières (les CFO) responsables des filiales certifient l'exactitude et l'exhaustivité des états financiers présentés, conformément aux règles d'évaluation du Groupe. Le Comité d'approbation (*Approval commission*), présidé par les directeurs de Investor Relations Office et de Experts, Reporting & Accounting, s'assure du respect des normes IFRS.

Comme l'impose la loi relative au statut et au contrôle des établissements de crédit du 25 avril 2014, le CD de KBC Groupe SA a évalué le système de contrôle interne relatif au processus d'édition de rapports financiers et a fait rapport à ce sujet.

Le déploiement à l'échelon du Groupe des procédures de clôture accélérée (*Fast Close*), le suivi des transactions entre sociétés du Groupe (transactions interentreprises) et le suivi permanent d'un certain nombre d'indicateurs de risques, de performances et de qualité (*Key Risk Indicators / Key Performance Indicators*), contribuent en permanence à améliorer la qualité du processus comptable et du processus d'édition des rapports financiers.

Le contrôle interne du processus comptable s'appuie depuis 2006 sur des normes de vérifications comptables définies à l'échelon du Groupe (*Group Key Control Accounting and External Financial Reporting*). Ces règles, destinées à maîtriser les principaux risques du processus comptable, régissent la mise en place et la maintenance de l'architecture du processus comptable: rédaction et suivi des règles d'évaluation et des schémas comptables, respect des règles d'autorisation et de séparation des fonctions dans le cadre de l'enregistrement comptable des opérations et mise en place d'un système adéquat de gestion des comptes de première et de deuxième ligne.

Le *Challenger Framework* (2012) et le *Data Management Framework* (2015) définissent ce qu'est une gouvernance adéquate et décrivent clairement les rôles et les responsabilités

des acteurs intervenant dans le processus d'édition des rapports financiers, le but étant de réduire de manière drastique les risques d'édition de rapports en remettant en cause les données disponibles et en améliorant l'analyse, et donc, la compréhension des chiffres rapportés.

Chaque année, les entités juridiques doivent vérifier elles-mêmes, en vue de préparer l'*Internal Control Statement* aux organes de contrôle, qu'elles répondent aux normes du *Group Key Control Accounting and External Financial Reporting*. Le résultat de cette autoévaluation est enregistré dans le *Group Risk Assessment Tool* de la fonction Risque. Des techniques de *Business Process Management* (BPM) sont utilisées à cet égard, techniques qui s'appuient sur des inventaires de procédures, des descriptions de procédures (*Turtle Diagrams*) et des analyses de risques potentiels dans les procédures (*Failure Mode & Effects Analysis (FMEA)*), en plus d'un questionnaire complété par le CFO. Les CFO confirment ainsi formellement et d'une manière circonstanciée qu'au sein de leur entité, tous les rôles et responsabilités relatifs au processus complet de l'édition de rapports financiers externes sont adéquatement assumés. La véracité de cette confirmation peut être à tout moment contrôlée par les parties prenantes internes et externes.

Le département Audit interne de KBC Groupe SA procède à un audit intégral du processus comptable et du processus d'édition de rapports financiers externes, statutaires comme consolidés.

Pour le contrôle exercé par le CA, voir les paragraphes qui précèdent.

Publication en exécution de l'article 34 de l'AR belge du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé

1 Structure du capital en date du 31 décembre 2018

Le capital social est entièrement libéré; il est représenté par 416 155 676 parts sociales sans valeur nominale. Le lecteur trouvera plus d'informations sur le capital du Groupe dans la partie intitulée Comptes annuels non consolidés et informations complémentaires.

2 Dispositions légales ou statutaires restreignant les transferts de titres

Chaque année, KBC Groupe SA procède à une augmentation de capital, dont la souscription est réservée au personnel du Groupe et de certaines de ses filiales belges. Si le prix d'émission des nouvelles actions affiche une décote par rapport au cours de clôture, les nouvelles actions ne pourront pas être transférées pendant les deux ans qui suivront la date du paiement, sauf en cas de décès du membre du personnel durant cette période. Les actions auxquelles le personnel a

souscrit dans le cadre de l'augmentation de capital décidée le 14 novembre 2018 par le Conseil d'administration sont bloquées jusqu'au 19 décembre 2020 inclus. Les actions émises lors de l'augmentation de capital de 2017 demeurent elles aussi bloquées (jusqu'au 19 décembre 2019).

Les options sur actions de KBC Groupe SA attribuées à des membres du personnel de sociétés de KBC Groupe dans le cadre de plans d'options élaborés à diverses dates, ne sont pas cessibles entre vifs. Les nombres d'options sur actions réservées au personnel sont renseignés dans l'Annexe 3.8 de la partie Comptes annuels consolidés.

3 Détenteurs de titres assortis de droits de contrôle spéciaux

Néant.

4 Mécanisme de contrôle des plans d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel directement

Néant.

5 Dispositions légales ou statutaires restreignant l'exercice du droit de vote

Les droits de vote liés aux actions détenues par KBC Groupe SA et ses filiales directes et indirectes sont suspendus. Au 31 décembre 2018, il s'agissait de 50 284 titres.

6 Accords entre actionnaires, connus de KBC Groupe SA et susceptibles de restreindre les transferts de titres et/ou l'exercice du droit de vote

Les actionnaires de référence de KBC Groupe SA sont KBC Ancora SCA, sa maison-mère Cera SCRL, MRBB SCRL et un groupe de personnes morales et de personnes physiques désignées par *Autres actionnaires de référence*.

Actionariat, calculé sur la base des notifications les plus récentes adressées par les actionnaires de référence:

- KBC Ancora SCA: 77 516 380
- Cera SCRL: 11 127 166
- MRBB SCRL: 47 887 696
- Autres actionnaires de référence: 30 304 101

Les actionnaires de référence détiennent donc au total 166 835 343 actions de KBC Groupe SA, lesquelles

représentent autant de droits de vote, soit 40,09% du total des droits de vote au 31 décembre 2018.

En vue de contribuer à la stabilité de l'actionariat et à la continuité de KBC Groupe SA, de même que pour soutenir et coordonner la politique générale de KBC Groupe SA, les actionnaires de référence ont conclu une convention d'actionnaires. Dans le cadre de cette convention, les actionnaires de référence se concertent lors de l'assemblée générale de KBC Groupe SA et sont représentés en Conseil d'administration de KBC Groupe SA.

La convention prévoit la formation d'un syndicat contractuel d'actionnaires. Elle expose les règles régissant les actions syndiquées, la gestion du syndicat d'actionnaires, les assemblées du syndicat, les droits de vote au sein du syndicat, les droits de préemption en cas de cession de certaines actions syndiquées, la sortie de la convention et la durée de celle-ci. Sauf pour un nombre restreint de décisions, l'assemblée réunissant les membres du syndicat statue, en l'absence de consensus, à la majorité des deux tiers, étant entendu qu'aucun des groupes d'actionnaires ne peut bloquer de décision. La convention a été reconduite pour une nouvelle période de dix ans prenant cours le 1er décembre 2014.

7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres de l'organe d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de KBC Groupe SA

Nomination et remplacement des membres du Conseil:

La nomination de candidats administrateurs et la reconduction des mandats d'administrateur sont, après notification à ou approbation par l'organe de surveillance, soumises à l'approbation de l'Assemblée générale par le Conseil. Chaque proposition est accompagnée d'une recommandation documentée exprimée par le Conseil, qui lui-même se base sur l'avis du Comité de nomination. Sans préjudice des dispositions légales, les propositions de nomination sont communiquées au moins trente jours avant l'Assemblée générale, sous la forme d'un point distinct de l'ordre du jour.

En cas de nomination d'un administrateur indépendant, le Conseil précise si le (la) candidat(e) satisfait aux critères d'indépendance stipulés dans le Code des sociétés. L'Assemblée générale nomme les administrateurs à la majorité simple des voix. Le Conseil élit parmi ses membres non exécutifs un président, ainsi éventuellement qu'un ou plusieurs vice-président(s). Le mandat des administrateurs démissionnaires peut toujours être prorogé.

Si, dans le courant d'un exercice, un mandat d'administrateur se libère à la suite d'un décès, d'une démission ou pour une autre raison, les autres administrateurs peuvent provisoirement pourvoir le poste en nommant un nouvel administrateur. L'Assemblée générale procède alors à une nomination définitive lors de sa réunion suivante. L'administrateur nommé en remplacement d'un administrateur dont le mandat n'a pas été achevé termine ce mandat, sauf si l'Assemblée générale attribue lors de sa nomination définitive une autre durée au mandat.

Modifications statutaires:

Sauf disposition contraire, l'Assemblée générale a le droit d'apporter des modifications aux statuts. L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer et statuer sur des modifications aux statuts que si l'objet des modifications proposées est précisé dans la convocation et si les personnes qui assistent à l'Assemblée représentent la moitié au moins du capital social. Si cette dernière condition n'est pas remplie, une nouvelle Assemblée est convoquée et délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée par les actionnaires présents. Toute modification n'est alors admise qu'à condition d'avoir obtenu les trois quarts des votes (art. 558 du Code des sociétés).

Si la modification statutaire porte sur l'objet social, une justification détaillée de la modification proposée doit être exposée par le Conseil dans un rapport annoncé dans l'ordre du jour. À ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive de la société, arrêté à une date ne remontant pas à plus de trois mois. Les commissaires font rapport distinct sur cet état. Un exemplaire de ces rapports peut être obtenu conformément à l'article 535 du Code des sociétés. L'absence des rapports entraîne la nullité de la décision de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale ne peut alors valablement délibérer et statuer sur la modification de l'objet social que si ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié du capital social (...). Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle convocation sera nécessaire. Pour que la deuxième assemblée délibère valablement, il suffit qu'une portion quelconque du capital y soit représentée. Une modification n'est admise que si elle réunit les quatre cinquièmes au moins des voix. (...) (extrait de l'art. 559 du Code des sociétés).

8 Pouvoirs d'émission et de rachat d'actions dévolus au Conseil

L'Assemblée générale a mandaté jusqu'au 23 octobre 2023 inclus le Conseil pour majorer le capital social, en une ou plusieurs fois, en espèces ou en nature, par l'émission d'actions. Le Conseil est en outre mandaté jusqu'à la même date pour décider de l'émission en une ou plusieurs fois d'obligations convertibles subordonnées ou non ou de *warrants* liés ou non à des obligations subordonnées ou non, pouvant donner lieu à des augmentations de capital. Dans ce cadre, le Conseil est autorisé à supprimer ou à limiter, dans l'intérêt de la société, le droit de préférence des actionnaires existants à concurrence de 291 000 000 euros, et n'est pas autorisé à supprimer ou à limiter le droit de préférence à hauteur de 409 000 000 euros.

Le 14 novembre 2018, le Conseil a décidé de faire usage du capital autorisé pour pratiquer, au profit du personnel, une augmentation du capital non assortie du droit préférentiel de souscription. Moyennant un prix de souscription de 51,92 euros par action et un maximum de 67 actions par membre du personnel, le capital social souscrit a été augmenté, au 21 décembre 2018, de 905 962,59 euros, représentés par 258 109 nouvelles actions. Les conséquences de l'exclusion du droit préférentiel sont exposées dans les annexes aux comptes annuels non consolidés. Au 31 décembre 2018, le capital autorisé représentait par conséquent 699 094 037,41 euros, dont maximum 290 094 037,41 avec possibilité de suppression du droit de préférence des actionnaires existants. Compte tenu du pair comptable du titre au 31 décembre 2018, le mandat permet d'émettre encore jusqu'à 199 172 090 nouvelles actions, dont 82 647 873 avec suppression du droit de préférence des actionnaires existants, soit respectivement 47,86% et 19,86% du nombre d'actions en circulation à cette date.

L'Assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2018 a autorisé le Conseil, pour une période d'un an à compter de la date de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2018, à acquérir sur la Bourse un maximum de 2 700 000 actions de la société, à un prix par action qui ne peut être supérieur au dernier cours de clôture sur Euronext Brussels la veille de l'acquisition, augmenté de dix pour cent, et qui ne peut être inférieur à 1 euro. Le Conseil a également été autorisé à annuler les actions propres acquises aux moments qu'il jugera opportuns. Le Conseil a fait usage de ce mandat et a décidé le 16 mai 2018 de racheter 2 700 000 actions. Le programme de rachat a été finalisé le 3 juillet 2018. Les actions ainsi rachetées ont été

annulées par décision du Conseil du 8 août 2018. Pour plus d'informations, nous vous renvoyons au chapitre Notre modèle d'entreprise, sous Nos collaborateurs, notre capital, notre réseau et nos relations.

L'Assemblée générale du 2 mai 2013 a délégué au Conseil la compétence, avec possibilité de sous-délégation, d'acquérir au maximum 250 000 actions sur une période de cinq ans expirant le 3 mai 2018. L'acquisition peut se faire moyennant une rémunération par action qui ne peut être ni supérieure au cours de clôture, sur Euronext Bruxelles, qui a précédé la date d'acquisition, majoré de 10%, ni inférieure à 1 euro. Dans le respect des conditions légales, cette autorisation vaut pour toutes les acquisitions à titre onéreux au sens le plus large du terme, en Bourse ou non. Il n'a pas été fait usage de cette autorisation en 2018.

En application de l'art. 627, deuxième alinéa du Code des sociétés, KBC Bank SA, en sa qualité d'agent de change professionnel, a vendu 15 853 actions KBC Groupe SA en 2018 et en a acheté 1 290.

Au 31 décembre 2018, KBC Groupe SA et ses filiales *directes* ne possédaient pas d'actions KBC Groupe SA, hormis 50 282 actions détenues par KBC Bank SA en sa qualité d'agent de change professionnel. Ces actions ont une valeur fractionnelle de 3,51 euros par action et représentent 0,01% du capital émis.

9 Accords importants auxquels KBC Groupe SA est partie et qui prendront effet, seront modifiés ou prendront fin en cas de changement de contrôle de KBC Groupe SA à la suite d'une offre publique d'acquisition

Néant.

10 Accords entre KBC et ses administrateurs ou les membres de son personnel, qui prévoient des indemnités si les membres de l'organe d'administration démissionnent ou doivent renoncer à leurs fonctions sans raison valable ou si l'emploi des membres du personnel prend fin en raison d'une offre publique d'acquisition

Néant.

Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2018

Des notifications relatives à l'actionnariat ont été adressées à KBC:

- en vertu de la loi du 2 mai 2007,
- en vertu de la loi sur les offres publiques d'acquisition,
- spontanément.

Le chapitre intitulé Rapport du Conseil d'administration - Notre modèle d'entreprise contient une synthèse des notifications les plus récentes.

Il convient de souligner que les données renseignées ci-après peuvent s'écarter des chiffres actuellement disponibles, dans la mesure où l'évolution du nombre d'actions détenues ne fait pas toujours l'objet d'une notification.

Structure de l'actionnariat telle qu'elle ressort des notifications reçues en vertu de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé

L'article 10bis des statuts de KBC Groupe SA fixe le seuil à partir duquel une participation doit être rendue publique. KBC publie les notifications reçues sur www.kbc.com. Le tableau donne un aperçu de l'actionnariat à la fin de l'année 2018, sur la base de toutes les notifications reçues jusqu'au 31 décembre 2018 inclus. La partie intitulée Comptes annuels non consolidés et informations complémentaires contient une actualisation pour février 2019.

Actionnariat au 31/12/2018, selon les notifications les plus récentes, conformément à la loi du 2 mai 2007

	Adresse	Nombre d'actions KBC/de droits de vote (par rapport au total actuel)*	La notification porte sur la situation au...
KBC Ancora SCA	Muntstraat 1, 3000 Leuven, Belgique	77 516 380 / 18,63%	1er décembre 2014
CERA SCRL	Muntstraat 1, 3000 Leuven, Belgique	11 127 166 / 2,67%	1er décembre 2014
MRBB SCRL	Diestsevest 40, 3000 Leuven, Belgique	47 889 864 / 11,51%	1er décembre 2014
Autres actionnaires de référence	P.a. Ph. Vlerick, Ronsevaalstraat 2, 8510 Bellegem, Belgique	32 020 498 / 7,69%	1er décembre 2014
Sociétés du groupe KBC	Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique	300 / 0,00%	16 octobre 2012
BlackRock Inc.	55 East 52nd Street, New York, NY 10055, États-Unis	16 474 105 / 3,96% (20 778 528 / 4,99%)	31 octobre 2018
FMR LLC	1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, États-Unis	12 531 817 / 3,01% (12 531 817 / 3,01%)	6 septembre 2018
Parvus Asset Management Europe Ltd.	Clifford Street 7, W1S 2FT, Londres, Royaume-Uni	12 341 146 / 2,97% (12 341 146 / 2,97%)	13 février 2015

* Entre parenthèses: y compris la mention indiquée dans la partie B de l'avis de transparence 'voting rights that may be acquired if the instrument is exercised'.

Notifications reçues en vertu de l'article 74 de la loi belge relative aux offres publiques d'acquisition

Dans le cadre de ladite loi, KBC Groupe SA a reçu fin août 2018 une notification mise à jour. Les personnes mentionnées interviennent en concertation mutuelle.

A Notifications faites par:

a des personnes morales;

b des personnes physiques détenant 3% ou plus des titres assortis d'un droit de vote¹.

Actionnaire	Participation, nombre	En pour cent ²	Actionnaire	Participation, nombre	En pour cent ²
KBC Ancora SCA	77 516 380	18,63	Cecan SA	466 002	0,11
MRBB SCRL	47 887 696	11,51	Beluval	420 558	0,10
CERA SCRL	11 127 166	2,67	Cecan Invest SA	397 563	0,10
Ravago Finance SA	4 380 500	1,05	Robor SA	359 606	0,09
SAK AGEV	4 282 454	1,03	Sereno SA	321 408	0,08
VIM SCRL	4 012 141	0,96	Rodep SCA	304 181	0,07
3D SA	2 461 893	0,59	Bareldam SA	260 544	0,06
Almafin SA	1 623 127	0,39	Efiga Invest SPRL	230 806	0,06
De Berk SPRL	1 138 208	0,27	Gavel SCA	202 900	0,05
Algimo SA	1 040 901	0,25	Ibervest	190 000	0,05
SAK PULA	981 450	0,24	Promark International SA	166 008	0,04
Rainyve SA	950 000	0,23	SAK Iberanfra	120 107	0,03
Alia SA	937 702	0,23	Agrobos	50 000	0,01
Fondation Amici Almae Matris	912 731	0,22	Wilig	42 500	0,01
Ceco SCA	591 249	0,14	Fondation Filax	38 529	0,01
Niramore International SA	544 131	0,13	Hendrik Van Houtte SCA	36 000	0,01
Van Holsbeeck SA	510 823	0,12	Isarick SA	8 885	0,00

B Notifications faites par des personnes physiques détenant moins de 3% des titres assortis d'un droit de vote (ces notifications n'ont pas à mentionner l'identité des personnes physiques concernées)

Participation, nombre	En pour cent ²						
861 395	0,21	159 100	0,04	89 562	0,02	40 000	0,01
285 000	0,07	107 744	0,03	89 562	0,02	20 836	0,01
182 826	0,04	107 498	0,03	70 500	0,02	3 431	0,00
166 200	0,04	91 000	0,02	46 540	0,01		

¹ Aucune notification de ce type n'a été reçue.

² Le calcul en pourcentage du nombre total d'actions existantes est basé sur le nombre total d'actions recensées au 31 décembre 2018.

Rapport de rémunération relatif à l'exercice 2018

Procédures d'élaboration de la politique de rémunération et de fixation de la rémunération des administrateurs et des membres du CD

Généralités: la politique de rémunération du Conseil et du CD tient compte de la législation en vigueur, du *Code de gouvernance d'entreprise* et du marché. La multitude de dispositions légales et réglementaires imposées aux établissements financiers créent un cadre très strict qui ne laisse que peu de place à une politique propre à cet égard. Elle est surveillée par le Comité de rémunération - lui-même assisté par des collaborateurs spécialisés en la matière - et régulièrement confrontée aux évolutions de la législation, au Code et aux pratiques et tendances constatées sur le marché. Le président du Comité de rémunération renseigne le Conseil sur les travaux du Comité et lui adresse des recommandations quant aux adaptations à apporter à la politique de rémunération et à son exécution concrète. Le texte intégral des rapports du Comité de rémunération est transmis au Conseil qui en prend connaissance. Le Conseil peut aussi, d'initiative ou sur proposition du CD, charger le Comité de rémunération d'étudier la possibilité de remanier la politique de rémunération et de conseiller le Conseil dans ce domaine. Si la loi l'impose, le Conseil soumet à son tour à l'approbation de l'Assemblée générale des propositions d'adaptation de la politique de rémunération.

Le CRC assiste le Conseil dans la mise en œuvre d'une saine politique de rémunération et vérifie aussi chaque année si cette politique et la pratique sont cohérentes par rapport à une gestion des risques saine et efficace et si les stimulants des systèmes de rémunération n'entraînent pas des risques.

Conseil: sur avis du Comité de rémunération, le Conseil statue sur les propositions de modification du régime de rémunération de ses membres et les soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.

CD: sur avis du Comité de rémunération et sur la base de la politique de rémunération fixée, le Conseil détermine et évalue régulièrement la rémunération des membres du CD. Cette rémunération comprend une partie fixe et une partie liée aux résultats/performances.

Cadre général

La politique de rémunération des membres de la direction (Conseil, CD, membres de la direction et *risk takers*) est exposée sous l'intitulé *Politique de rémunération*, qui fixe

certains principes applicables à tout le Groupe, essentiellement pour ce qui concerne la rémunération variable. Les principaux sont les suivants:

- La rémunération variable doit toujours être constituée d'une part liée aux résultats, dont 10% au moins sont basés sur les résultats du groupe KBC (compte tenu de l'interdiction formelle exprimée par la Banque centrale tchèque, cette mesure ne s'applique pas aux collaborateurs de ČSOB en République tchèque) et d'une part liée aux performances.
- 40% au moins de la rémunération variable de la haute direction (le *Key Identified Staff* - KIS) sont payés non pas immédiatement, mais en trois ans. Pour les membres du CD et les directeurs généraux, il s'agit de 50% (ou même 60% si la rémunération variable dépasse les 200 000 euros), dont le paiement est échelonné sur cinq ans.
- Pour le KIS, la moitié de la rémunération variable totale est versée sous la forme d'instruments liés à des actions (*phantom stocks* ou un autre instrument imposé par un organe de contrôle local) de sorte que les conséquences à long terme de la politique sur la valeur de KBC Groupe influencent aussi la rémunération variable.
- Aucune avance n'est accordée sur la rémunération variable et une possibilité de *clawback/holdback* est prévue.
- La rémunération variable ne peut jamais excéder la moitié de la rémunération fixe.
- La rémunération variable est plafonnée à 750 000 euros (montant nominal).
- Les critères d'appréciation des performances du membre du CD responsable de la fonction Risque ne comportent aucune référence aux résultats de KBC Groupe.
- Un au moins des critères d'appréciation des performances de la haute direction est toujours lié au risque.
- Au moins 10% de la rémunération variable de la haute direction dépendent en outre de la réalisation d'un objectif se rapportant à la politique du groupe en matière de durabilité.

La rémunération variable liée aux résultats est déterminée par un critère de rentabilité de l'entreprise corrigé par le risque (*Risk-Adjusted Profit* ou RAP). Pour certaines catégories de *key identified staff* pour lesquelles le RAP, en tant que mécanisme d'adaptation au risque, a été jugé inefficace par l'organe de contrôle compétent, ce cadre est complété par des indicateurs de prestation supplémentaires qui constituent des critères de risque plus pertinents.

Dispositions relatives à la récupération

Comme précisé ci-dessus, le versement de la rémunération annuelle variable totale est non seulement étalé dans le temps, mais aussi effectué pour moitié sous la forme de *phantom stocks* affectées d'une période de rétention d'un an (en d'autres termes, elles ne peuvent être réalisées qu'un an après leur octroi). La rémunération variable (en ce compris sa partie différée) n'est acquise que si la situation financière de l'institution dans son ensemble le permet et que les performances de KBC Groupe et du CD le justifient.

Le paiement des montants différés non encore acquis peut être contrecarré (malus) dans les cas suivants:

- en cas d'écart de conduite ou de faute grave avéré(e) de la part du membre du personnel (par exemple, violation du Code de déontologie ou d'autres règles internes, en particulier relatives aux risques);
- en cas de recul d'au moins 50% du résultat net ou du *Risk Adjusted Profit* (RAP) de KBC Groupe et/ou de l'entité KBC sous-jacente entre l'année qui a précédé l'année d'acquisition et l'année d'octroi; un malus est alors appliqué sur les montants reportés mais non encore acquis se rapportant à l'année d'octroi, sauf si le Comité de rémunération de KBC Groupe soumet au Conseil un avis circonstancié dans lequel il propose de ne pas appliquer de malus. Le Comité de rémunération de KBC Groupe s'exprime également sur le degré du malus (le pourcentage à appliquer). La décision finale appartient au Conseil;
- Si, pendant l'année qui précède l'année d'acquisition, le résultat net ou le *Risk Adjusted Profit* (RAP) de KBC Groupe est négatif, aucun des montants reportés mais non encore payés, censés être acquis dans l'année qui suit celle du résultat négatif, ne sera attribué; ces montants seront par conséquent perdus.

Le Conseil tranche, après consultation du Comité de rémunération.

La rémunération variable acquise est remboursable (*clawback*) dans les cas exceptionnels suivants:

- fraude avérée;
- (utilisation d') informations mensongères.

Rémunération des administrateurs non exécutifs

- La rémunération des administrateurs non exécutifs se compose exclusivement d'une rémunération annuelle fixe non liée aux performances et aux résultats, et d'un jeton de

présence par réunion à laquelle ils ont assisté. Les jetons de présence constituent la majeure partie de la rémunération. Pour les réunions organisées conjointement avec les réunions du Conseil d'administration de KBC Bank et/ou KBC Assurances, un seul jeton de présence est accordé aux administrateurs qui siègent dans plusieurs de ces Conseils. Compte tenu de sa fonction, le vice-président perçoit une rémunération fixe majorée.

- Étant donné le temps considérable qu'il consacre à sa fonction de responsable de la surveillance permanente de la bonne marche du groupe KBC, le président du Conseil bénéficie d'un régime de rémunération distinct, exclusivement constitué d'une rémunération fixe dont le montant est défini par le Comité de rémunération et soumis à l'approbation du Conseil.
- Les administrateurs siégeant au CA ou au CRC perçoivent une indemnité supplémentaire fixe qui rémunère les prestations fournies dans ce cadre. La règle veut là aussi que pour les membres qui siègent également au CA ou au CRC de KBC Bank et/ou KBC Assurances, la rémunération ne soit versée qu'une seule fois pour les assemblées communes. Les présidents du CA et du CRC perçoivent une rémunération fixe plus élevée. Les administrateurs qui siègent au Comité de nomination ou au Comité de rémunération ne perçoivent aucune indemnité supplémentaire pour ces prestations.
- La participation aux réunions du Conseil exigeant beaucoup de temps de la part des membres qui ne résident pas en Belgique, il a été décidé de leur octroyer une indemnité supplémentaire (jetons de présence) pour chaque réunion à laquelle ils assistent.
- KBC Groupe SA n'accorde aucun crédit aux administrateurs. Des crédits et garanties peuvent leur être accordés par les filiales bancaires de KBC Groupe SA, conformément à l'article 72 de la loi bancaire du 25 avril 2014. En d'autres termes, les administrateurs peuvent obtenir, moyennant approbation du Conseil, des crédits aux conditions clientèle.

Rémunérations versées sur une base individuelle aux administrateurs non exécutifs de KBC Groupe SA

Conformément au système de rémunération en vigueur, les administrateurs non exécutifs de KBC Groupe SA et, le cas échéant, d'autres sociétés du groupe KBC en Belgique ou à l'étranger ont perçu les montants reproduits dans le tableau ci-dessous. Les membres du CD qui sont membres du Conseil en tant qu'administrateurs délégués ne perçoivent ni rémunération fixe, ni jetons de présence.

Rémunération par administrateur (chiffres consolidés, en EUR)

	Rémunération (pour l'exercice 2018)	Rémunération des membres du CA et du CRC (pour l'exercice 2018)	Jetons de présence (pour l'exercice 2018)
Thomas Leysen	500 000	–	–
Alain Bostoën	30 000	–	50 000
Katelijin Callewaert	40 000	–	50 000
Sonja De Becker	40 000	–	45 000
Franky Depickere	65 000	130 000	56 250
Frank Donck	30 000	30 000	50 000
Júlia Király	20 000	30 000	75 000
Walter Nonneman	40 000	–	50 000
Vladimira Papirnik	20 000	30 000	75 000
Theodoros Roussis	30 000	–	50 000
Matthieu Vanhove	40 000	–	50 000
Philippe Vlerick	60 000	–	50 000
Marc Wittemans	40 000	60 000	50 000

Rémunération du président et des membres du CD

- Conformément à la politique de rémunération du groupe KBC, la rémunération individuelle des membres du CD se compose des éléments suivants:
 - une rémunération mensuelle fixe,
 - une rémunération annuelle variable, qui est fonction des performances du CD dans son ensemble et des performances de l'établissement (évaluées sur la base de critères préalablement convenus),
 - une rémunération individuelle annuelle variable, qui est fonction des performances individuelles et du respect de la fonction d'exemple en ce qui concerne les valeurs du groupe de chaque membre du CD individuellement,
 - la rémunération éventuelle des mandats exercés pour le compte de KBC Groupe SA (exceptionnel).
- La rémunération variable est déterminée par un mécanisme quantitatif d'adaptation du risque (appelé *risk gateway*). Ce mécanisme comporte des paramètres relatifs aux fonds propres et aux liquidités, qu'il convient de valider avant qu'une quelconque rémunération variable puisse être octroyée. Les paramètres sont fixés chaque année par le Conseil. Si un seul d'entre eux n'est pas atteint, aucune rémunération variable n'est octroyée et le paiement des montants différés relatifs aux années précédentes est surcroît supprimé.
- La rémunération individuelle variable des membres du CD est définie en fonction d'une évaluation des performances

du membre du CD concerné. Sur avis du Comité de rémunération (qui tient compte de l'évaluation par le président du CD), le Conseil attribue à chaque membre du CD un score pour chacun des cinq éléments de notre culture d'entreprise (PEARL: *Performance, Empowerment, Accountability, Responsiveness et Local embeddedness*) et l'élément *respectueux*. Le score total pour ces six éléments détermine au final l'ampleur de la rémunération variable individuelle.

- La rémunération individuelle variable liée aux performances des membres du CD est définie par le Conseil sur avis du Comité de rémunération en fonction d'une évaluation de critères convenus au préalable et mesurant les performances tant du CD que de l'entreprise. Ces critères s'articulent autour de quatre grands thèmes: le déploiement de la stratégie, la réalisation du planning financier, le renforcement du contexte de risque et enfin la satisfaction de toutes les parties prenantes (personnel, clients, Conseil d'administration et société). Les performances du CD dans chacun de ces quatre thèmes déterminent chacune pour 25% l'ampleur de la rémunération variable liée aux performances.
- En ce qui concerne le déploiement de la stratégie, outre certains objectifs spécifiques éventuels, l'accent porte surtout sur la mise en œuvre du placement du client au centre des priorités, la durabilité et l'encouragement d'un comportement responsable et l'innovation (la préparation de la révolution numérique).

- Les critères d'évaluation de la réalisation du planning financier sont composés de plusieurs paramètres financiers (rendement, bénéfice, capital, coûts de crédits) mais aussi d'une évaluation des avancées enregistrées en termes de déploiement du modèle de bancassurance et de diversification des revenus.
- Le renforcement du contexte de risque est évalué à la lumière des critères de liquidité, de capital et de *funding* préétablis, de la mise en œuvre des recommandations d'audit et de l'organisme de contrôle et enfin, du degré d'amélioration de la qualité des données.
- La satisfaction des parties prenantes est évaluée en fonction des résultats des enquêtes de satisfaction de la clientèle et du personnel et des avancées enregistrées en matière de durabilité.
- Le résultat de l'évaluation par rapport à tous ces critères est traduit en un pourcentage compris entre 0 et 100% appliqué sur le montant maximum de la rémunération variable liée aux performances. L'ampleur de la rémunération variable ne dépend donc que pour un infime pourcentage de l'obtention de résultats financiers. La maîtrise du risque, la gestion des parties prenantes et la durabilité sont au moins tout aussi importantes.
- La détermination de la rémunération variable du CRO ne tient pas compte des prestations accomplies en rapport avec la réalisation du planning financier mais la pondération relative des critères liés au risque est multipliée par deux.
- Le statut financier des membres du CD ne prévoit pas de bonus à long terme.
- Les membres bénéficient en outre d'un régime de pension de retraite et de survie qui prévoit une pension complémentaire de vieillesse ou – si l'assuré décède en service actif en laissant un conjoint – une pension de survie ainsi qu'une garantie invalidité.

Dispositions relatives aux indemnités de départ des administrateurs exécutifs et des membres du CD de KBC Groupe SA, sur une base individuelle

L'indemnité est fixée à 12 mois de rémunération pour les membres du CD ayant maximum 6 ans d'ancienneté dans le Groupe, à 15 mois pour les membres ayant entre 6 et 9 ans d'ancienneté et à 18 mois pour les anciennetés de plus de 9 ans. Dans ce contexte, par rémunération, il convient d'entendre la rémunération fixe de l'année en cours et la rémunération variable de la dernière année complète précédant la fin du mandat.

Importance relative des composantes de la rémunération

La composante variable de la rémunération pour 2018 s'articule autour d'une rémunération variable liée aux performances et d'une rémunération variable individuelle. Pour le président du CD, la rémunération variable liée aux performances se situe entre 0 et 450 000 euros et la rémunération variable individuelle, entre 0 et 160 000 euros. Pour les membres du CD, ces montants sont plafonnés à 275 000 et 100 000 euros respectivement. Comme indiqué ci-avant, le montant est définitivement fixé par le Conseil, à la lumière de l'avis formulé par le Comité de rémunération sur la base du résultat de l'évaluation des performances individuelles et collectives de l'exercice écoulé.

Caractéristiques des primes de prestation en actions, options ou autres droits d'acquérir des actions

Depuis le 1er janvier 2017, le paiement de la rémunération annuelle variable totale (individuelle et liée aux performances) des membres du CD est étalé sur six ans: 40% de la somme sont versés la première année, le solde étant également réparti sur les cinq années qui suivent. Le versement de ces sommes différées est subordonné aux dispositions de récupération esquissées ci-dessus. En outre, 50% de la rémunération annuelle variable totale sont octroyés sous la forme d'instruments liés à des actions, plus précisément des *phantom stocks* (sauf en République tchèque, où sont utilisés des *virtual investment certificates*), dont la valeur est liée au cours de l'action de KBC Groupe SA. Les *phantom stocks* sont soumises à une période de rétention d'un an à compter de leur attribution. À l'instar de la composante en espèces de la rémunération variable, l'attribution des actions fantômes est répartie sur six ans. Le calcul du nombre de *phantom stocks* auquel chaque membre du CD a droit est basé sur le cours moyen de l'action KBC au cours des trois premiers mois de l'exercice. Un an plus tard, les *phantom stocks* sont converties en espèces, sur la base du cours moyen de l'action KBC durant les trois premiers mois de l'exercice. Les *phantom stocks* sont soumises aux conditions d'octroi et d'acquisition exposées sous l'intitulé Dispositions relatives à la récupération.



Couvertures de pension, de décès et d'invalidité

Pour les membres du CD, il s'agit d'un plan à contributions définies qui est entièrement financé par KBC. Le plan tient compte du fait que la carrière de membre (et en particulier, de président) du CD est plus courte qu'une carrière d'employé moyen. C'est pourquoi la constitution de la pension complémentaire est essentiellement concentrée sur les 10 premières années d'activité au sein du CD. La dotation de KBC au plan de pension représente 32% de la cotisation fixe (40% pour le CEO) durant les 10 premières années, 7% pendant les 5 années suivantes (3% pour le CEO) et 3% à partir de la 16^e année d'adhésion. Les contributions produisent un rendement minimum garanti de 0% et le rendement est plafonné à 8,25%. Étant donné la structure spécifique de ce nouveau plan de pension, son financement n'est pas uniformément réparti sur l'ensemble de la carrière. Pendant les 10 premières années, le niveau des contributions au fonds de pension est relativement élevé mais à partir de la onzième année et surtout à partir de la seizième, la charge de financement décroît pour ne plus représenter qu'une fraction de son niveau des années précédentes.

Le plan est applicable à tout membre admis au CD, pour autant qu'il soit domicilié en Belgique. Pour les membres du CD qui étaient déjà membres du CD avant le 1^{er} janvier 2016, les réserves constituées acquises au 31 décembre 2015 (dans l'ancien plan de pension) ont été transférées dans le nouveau plan.

Le plan de pension comprend également une couverture décès, qui est portée à quatre fois la rémunération fixe (ou, si supérieur, le montant des réserves accumulées au moment du décès). Une contribution éventuelle pour orphelins est également prévue; elle consiste en un capital unique de 194 000 euros et une rente de 6 300 euros par an. L'indemnité d'invalidité prévue dans le plan s'élève à 734 000 euros environ.

Rémunération fixe 2018

Les rémunérations fixes figurent dans le tableau.

Rémunération variable 2018

La rémunération variable des membres du CD est fixée selon les modalités exposées ci-avant.

Sur avis du Comité de rémunération, le Conseil a décidé d'attribuer aux membres du CD pour l'exercice 2018 une rémunération variable liée aux performances de 94%. Pour le CRO, elle se monte à 96,5%. Elle figure dans le tableau.

Conformément au système de rémunération exposé ci-dessus, Johan Thijs perçoit pour 2018 une rémunération variable liée aux performances de 423 000 euros et une rémunération variable individuelle de 152 000 euros. Chacun des autres membres de CD a reçu une rémunération variable liée aux performances de 258 500 euros (265 375 euros pour CRO). La rémunération variable individuelle des membres du CD figure dans le tableau. La moitié de cette rémunération variable est versée en espèces, l'autre moitié est attribuée sous la forme de *phantom stocks*. Une part de 40% de la rémunération en

espèces est versée en 2019. Le versement de la part restante de 60% est réparti uniformément sur les cinq années suivantes (de 2020 à 2024).

Phantom stocks 2018: le nombre de stocks est calculé sur la base du cours moyen du titre KBC au cours du premier trimestre 2019. Une part de 40% est attribuée en 2019 et les 60% restants sont uniformément répartis sur les cinq années suivantes. Compte tenu de la période de rétention d'un an applicable aux *phantom stocks*, ceux-ci sont chaque fois versés en espèces un an après leur attribution. Il en résulte donc que le versement est étalé sur la période 2020-2025. Le tableau ci-dessous reproduit les montants pour lesquels des *phantom stocks* ont été attribués de cette manière en 2018.

Montants octroyés sous la forme de *phantom stocks* (en euro)

	Total	Octroi 2019	Octroi 2020	Octroi 2021	Octroi 2022	Octroi 2023	Octroi 2024
Johan Thijs	287 500	115 000	34 500	34 500	34 500	34 500	34 500
Daniel Falque	168 415	67 365	20 210	20 210	20 210	20 210	20 210
John Hollows*	170 915	68 365	20 510	20 510	20 510	20 510	20 510
Erik Luts	170 915	68 365	20 510	20 510	20 510	20 510	20 510
Luc Popelier	169 250	67 700	20 310	20 310	20 310	20 310	20 310
Hendrik Scheerlinck	168 415	67 365	20 210	20 210	20 210	20 210	20 210
Christine Van Rijnseghem	175 188	70 073	21 022	21 022	21 022	21 022	21 022

* VIC (Virtual Investment Certificates) en lieu et place de *phantom stocks*.

Rémunérations variables des exercices précédents

Une partie de la rémunération variable octroyée pour les exercices 2015, 2016 et 2017 sera versée en 2019. Les montants versés figurent dans le tableau.

Une partie des *phantom stocks* attribués en 2013, 2014, 2015 et 2016 a été convertie en espèces en avril 2018 au cours de 74,28 euros. Les montants versés figurent dans le tableau.

Autres avantages

Tous les membres du CD disposent d'une voiture de fonction dont l'usage à titre privé est taxé conformément à la réglementation en vigueur. Les membres du CD bénéficient encore d'autres avantages, notamment une assurance hospitalisation et une assurance assistance et accidents. La valeur de ces avantages est indiquée dans le tableau. L'indemnité forfaitaire de frais de 335 euros par mois que perçoivent tous les membres du CD n'est pas comprise dans ce montant.

Rémunération du CD de KBC Groupe SA, 2018	Johan Thijs (CEO)		Daniel Falque		John Hollows		Erik Luts		Luc Popelier		Hendrik Scheerlinck		Christine Van Rijseghem	
	octroyée	versée	octroyée	versée	octroyée	versée	octroyée	versée	octroyée	versée	octroyée	versée	octroyée	versée
Statut	indépendant	indépendant	indépendant	indépendant	indépendant	indépendant	indépendant	indépendant	indépendant	indépendant	indépendant	indépendant	indépendant	indépendant
Rémunération fixe de base	1 220 000	1 220 000	835 000	835 000	835 000	835 000	835 000	835 000	835 000	835 000	835 000	835 000	835 000	835 000
Rémunération variable individuelle pour l'exercice - cash	76 000	30 400	39 165	15 666	41 665	16 666	41 665	16 666	40 000	16 000	39 165	15 666	42 500	17 000
Rémunération variable individuelle pour l'exercice - <i>phantom stocks</i>	76 000	-	39 165	-	41 665	-	41 665	-	40 000	-	39 165	-	42 500	-
Rémunération variable liée aux performances pour l'exercice - cash	211 500	84 600	129 250	51 700	129 250	51 700	129 250	51 700	129 250	51 700	129 250	51 700	132 687	53 075
Rémunération variable liée aux performances pour l'exercice - <i>phantom stocks</i>	211 500	-	129 250	-	129 250	-	129 250	-	129 250	-	129 250	-	132 687	-
Rémunération variable personnelle pour les exercices précédents	-	20 902	-	12 377	-	13 076	-	2 777	-	12 739	-	2 663	-	12 979
Rémunération variable liée aux performances pour les exercices précédents	-	66 167	-	42 085	-	42 085	-	9 453	-	42 085	-	9 453	-	42 085
<i>Phantom stocks</i> pour les exercices précédents	-	236 136	-	153 462	-	191 973	-	0	-	157 102	-	0	-	115 060
Total	1 795 000	1 658 205	1 171 830	1 110 291	1 176 830	1 150 500	1 176 830	915 596	1 173 500	1 114 626	1 171 830	914 482	1 185 374	1 075 199
Plan de pension complémentaire de type à contributions définies	488 000	-	267 200	-	256 700	-	267 200	-	267 200	-	267 200	-	267 200	-
Autres avantages	15 415	-	13 922	-	9 743	-	9 617	-	16 117	-	12 498	-	15 271	-

Politique de rémunération des deux prochains exercices

Il n'est pas prévu actuellement de modifier le système de rémunération des administrateurs non exécutifs, du CEO et des autres membres du CD.

La rémunération du CEO et des membres du CD a toutefois été indexée au 1er janvier 2019. À compter de cette année, la rémunération fixe s'élève à 1 250 000 euros pour le CEO et à 853 000 euros pour les membres du CD. La rémunération variable liée aux performances est plafonnée à 450 000 euros et 275 000 euros respectivement, et la rémunération variable individuelle à 175 000 euros et 108 000 euros respectivement.



Déclaration concernant les informations non financières

Conformément à notre objectif de *reporting intégré*, nous avons repris nos informations non financières consolidées (comme le requièrent les art. 96 §4 et 119 §2 du Code des sociétés) dans les différents chapitres de ce rapport.

Vous trouverez les informations requises par la loi en matière d'informations non financières dans:

- Modèle d'entreprise: chapitre Notre modèle d'entreprise
- Collaborateurs: chapitre Notre modèle d'entreprise, sous Nos collaborateurs, notre capital, notre réseau et nos relations
- Environnement, droits de l'homme, autres questions sociales: chapitre Notre stratégie, sous Notre rôle dans la société et Le client est au centre de notre culture d'entreprise. Le chapitre Notre rôle dans la société inclut également les autres aspects de notre approche du développement durable et fait donc partie intégrante de la Déclaration concernant les informations non financières.
- Lutte contre la corruption et la subornation: chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise, sous Lutte contre la corruption et la subornation et Culture d'entreprise et politique d'intégrité.

Nous tenons compte, dans la mesure du possible, des directives de l'*International Integrated Reporting Council*, et nous nous basons sur les normes GRI (*Global Reporting Initiative*) pour notre déclaration non financière consolidée. L'application complète des normes GRI (*option Core*) ainsi que le *GRI Content Index* sont à retrouver dans le *Sustainability Report*, publié sur www.kbc.com.



2

COMPTES

ANNUELS

CONSOLIDÉS

Compte de résultats consolidé

(en millions d'EUR)	Annexe	2018 (IFRS 9)	2017 (IAS 39)
Revenus nets d'intérêts	3.1	4 543	4 121
Revenus d'intérêts	3.1	6 996	6 337
Charges d'intérêts	3.1	-2 453	-2 216
Assurances non-vie (avant réassurance)	3.7	760	706
Primes acquises	3.7	1 582	1 491
Charges techniques	3.7	-822	-785
Assurances vie (avant réassurance)	3.7	-18	-58
Primes acquises	3.7	1 359	1 271
Charges techniques	3.7	-1 377	-1 330
Résultat net de la réassurance cédée	3.7	-41	-8
Revenus de dividendes	3.2	82	63
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	3.3	231	856
Dont résultat sur instruments de capitaux propres (approche <i>overlay</i>)	3.3	51	-
Résultat net réalisé sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	-	199
Résultat net réalisé sur instruments de dette à la juste valeur via OCI	-	9	-
Revenus nets de commissions	3.5	1 719	1 707
Revenus de commissions	3.5	2 456	2 615
Charges de commissions	3.5	-737	-908
Autres revenus nets	3.6	226	114
TOTAL DES PRODUITS		7 512	7 700
Charges d'exploitation	3.8	-4 234	-4 074
Charges de personnel	3.8	-2 343	-2 303
Frais généraux administratifs	3.8	-1 612	-1 505
Amortissements sur actifs immobilisés	3.8	-280	-266
Réductions de valeur	3.10	17	30
sur prêts et créances	3.10	-	87
sur actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur via OCI	3.10	62	-
sur actifs financiers disponibles à la vente	3.10	-	-12
sur goodwill	3.10	0	0
sur autres	3.10	-45	-45
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	3.11	16	11
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		3 310	3 667
Impôts	3.12	-740	-1 093
Résultat net après impôts des activités abandonnées	-	0	0
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS		2 570	2 575
Attribuable à des participations minoritaires	-	0	0
Dont lié aux activités abandonnées	-	0	0
Attribuable aux actionnaires de la société mère		2 570	2 575
Dont lié aux activités abandonnées	-	0	0
Bénéfice par action (en EUR)			
Ordinaire	3.13	5,98	6,03
Dilué	3.13	5,98	6,03

Abréviations utilisées

- AC (*amortized cost*): évalué au coût amorti
- OCI (*other comprehensive income*): variations de la juste valeur des actifs et passifs comptabilisées dans les autres éléments du résultat global
- FVOCI (*fair value through other comprehensive income* (juste valeur en capitaux propres)): évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
- FVPL (*fair value through profit or loss*): évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Se compose de:
 - MFVPL (*mandatorily at fair value through profit or loss*): obligatoirement évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats (cette catégorie comprend aussi les actifs financiers détenus à des fins de transaction (HFT))
 - FVO (*fair value option*): actif financier désigné lors de la comptabilisation initiale comme évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats
 - FVPL-*overlay*: évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats – approche *overlay*.
- POCI (*purchased or originated credit impaired assets*): actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création

- A compter de 2018, nous rédigeons les informations financières conformément à la norme IFRS 9. Veuillez consulter l'annexe 1.1. pour de plus amples détails. KBC a choisi de recourir aux mesures transitoires pour les informations comparatives.
- Les principales composantes du compte de résultats sont commentées dans la partie Rapport du Conseil d'administration, aux chapitres Notre rapport financier et Nos divisions. Le commissaire n'a pas réalisé l'audit de ces chapitres.
- Les résultats de United Bulgarian Bank et Interlease, rachetés mi-2017, sont repris dans les résultats 2017 du groupe à compter du second semestre (contribution au bénéfice net pour cette période: 27 millions d'EUR). Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons à l'Annexe 6.6. plus loin dans ce rapport.
- Aperçu de l'Influence de l'approche *overlay* sur le compte de résultats consolidé: l'approche *overlay* s'applique aux instruments de capitaux propres détenus par les entreprises d'assurances du groupe. Ces instruments de capitaux propres ont principalement été classés selon la norme IAS 39 comme Disponibles à la vente et devraient être évalués selon la norme IFRS 9 à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Aussi longtemps que la norme IFRS 17 n'entre pas en vigueur, c.-à-d. jusqu'au 1er janvier 2022 (soumis à ratification par l'UE), l'approche *overlay* reclasse la volatilité supplémentaire résultant de l'application d'IFRS 9 du compte de résultats en OCI. La volatilité supplémentaire résultant de l'application d'IFRS 9, reclassée du résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats en 'réserve de réévaluation d'instruments de capitaux propres FVPL - approche *overlay*', renvoie aux variations de la juste valeur non réalisées pour un montant de -228 millions d'euros. Il s'agit de l'écart entre (°) le résultat selon IFRS 9 sans application de l'approche *overlay*: -177 millions d'euros de variations de la juste valeur réalisées et non réalisées comptabilisées dans le Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats et (°) le résultat selon IAS 39: 51 millions d'euros, composés d'un résultat net réalisé de 110 millions d'euros et d'une réduction de valeur de 58 millions d'euros. De plus amples informations sont fournies à l'Annexe 1.2.
- La répartition des revenus et des charges d'intérêts sur les instruments financiers calculée selon le taux d'intérêt effectif et sur d'autres instruments financiers (non calculée selon le taux d'intérêt effectif) est disponible à l'annexe 3.1.

Résultats consolidés réalisés et non réalisés (résultat total ou *comprehensive income*)

(en millions d'EUR)	2018 (IFRS 9)	2017 (IAS 39)
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	2 570	2 575
Attribuable à des participations minoritaires	0	0
Attribuable aux actionnaires de la société mère	2 570	2 575
OCI À TRAITER DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS	-425	4
Variation nette de la réserve pour réévaluation des instruments de capitaux propres	-	-31
Ajustements à la juste valeur avant impôts	-	108
Impôts différés sur les variations de la juste valeur	-	5
Transfert de la réserve au résultat net	-	-145
Réductions de valeur	-	11
Profits/pertes nets sur cessions	-	-155
Impôts différés	-	0
Variation nette de la réserve pour réévaluation des obligations	-	38
Ajustements à la juste valeur avant impôts	-	-56
Impôts différés sur les variations de la juste valeur	-	158
Transfert de la réserve au résultat net	-	-64
Réductions de valeur	-	0
Profits/pertes nets sur cessions	-	-36
Proratation et réduction de valeur sur la réserve pour réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente à la suite de la reclassification en Prêts et créances et en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-50
Impôts différés	-	22
Variation nette de la réserve de réévaluation titres de créance FVOCI	-246	-
Ajustements à la juste valeur avant impôts	-312	-
Impôts différés sur les variations de la juste valeur	74	-
Transfert de la réserve au résultat net	-8	-
Réductions de valeur	-3	-
Profits/pertes nets sur cessions	-7	-
Impôts différés	2	-
Variation nette de la réserve de réévaluation FVPL instruments de capitaux propres – approche <i>overlay</i>	-228	-
Ajustements à la juste valeur avant impôts	-176	-
Impôts différés sur les variations de la juste valeur	0	-
Transfert de la réserve au résultat net	-51	-
Réductions de valeur	58	-
Profits/pertes nets sur cessions	-110	-
Impôts différés	0	-
Variation nette de la réserve de couverture (flux de trésorerie)	76	8
Ajustements à la juste valeur avant impôts	46	220
Impôts différés sur les variations de la juste valeur	-9	-245
Transfert de la réserve au résultat net	39	33
Montant brut	60	51
Impôts différés	-21	-18
Variation nette des écarts de conversion	-60	-99
Montant brut	-60	-99
Impôts différés	0	0
Couverture d'un investissement net dans des entités étrangères	41	92
Ajustements à la juste valeur avant impôts	45	174
Impôts différés sur les variations de la juste valeur	-13	-89
Transfert de la réserve au résultat net	10	8
Montant brut	14	12
Impôts différés	-4	-4
Variation nette liée aux entreprises associées et coentreprises	-7	-3
Montant brut	-8	-5
Impôts différés	1	2
Autres mutations	-2	-2
OCI À NE PAS TRAITER DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS	-66	80
Variation nette de la réserve de réévaluation instruments de capitaux propres FVOCI	-6	-
Ajustements à la juste valeur avant impôts	-17	-
Impôts différés sur les variations de la juste valeur	-1	-
Transfert de la réserve au résultat reporté en cas de réalisation	12	-
Montant brut	12	-
Impôts différés	0	-

(en millions d'EUR)	2018 (IFRS 9)	2017 (IAS 39)
Variation nette des régimes à prestations définies	-67	86
Variations	-89	118
Impôts différés sur les variations	22	-32
Variation nette du risque de crédit propre	7	-6
Ajustements à la juste valeur avant impôts	9	-8
Impôts différés sur les variations de la juste valeur	-2	3
Transfert de la réserve au résultat reporté en cas de réalisation	0	0
Montant brut	0	0
Impôts différés	0	0
Variation nette liée aux entreprises associées et coentreprises	0	0
Variations	0	0
Impôts différés sur les variations	0	0
TOTAL DES RÉSULTATS RÉALISÉS ET NON RÉALISÉS	2 079	2 658
Attribuable à des participations minoritaires	0	0
Attribuable aux actionnaires de la société mère	2 079	2 658

- À compter de 2018, nous rédigeons les informations financières conformément à la norme IFRS 9. Veuillez consulter l'annexe 1.1. pour

de plus amples détails. KBC a choisi de recourir aux mesures transitoires pour les informations comparatives.

Bilan consolidé

en millions d'EUR	Annexe	31-12-2018 (IFRS 9)	31-12-2017 (IAS 39)
ACTIFS			
Trésorerie, soldes avec les banques centrales et autres dépôts à vue auprès d'établissements de crédit	–	18 691	29 727
Actifs financiers	4.0	256 916	254 753
Détenus à des fins de transaction	4.0	–	7 431
Désignés lors de la comptabilisation initiale comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	4.0	–	14 484
Disponibles à la vente	4.0	–	34 156
Prêts et créances	4.0	–	167 458
Détenus jusqu'à l'échéance	4.0	–	30 979
Au coût amorti	4.0	216 792	–
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4.0	18 279	–
Évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	4.0	21 663	–
Dont détenus à des fins de transaction	4.0	6 426	–
Dérivés de couverture	4.0	183	245
Part des réassureurs dans les provisions techniques, assurance	5.6	120	131
Variation de la juste valeur des positions couvertes dans le cadre de la couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	–	64	-78
Actifs d'impôts	5.2	1 549	1 625
Actifs d'impôts exigibles	5.2	92	82
Actifs d'impôts différés	5.2	1 457	1 543
Actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés	5.11	14	21
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	5.3	215	240
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	5.4	3 299	3 207
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	5.5	1 330	1 205
Autres actifs	5.1	1 610	1 512
TOTAL DE L'ACTIF		283 808	292 342
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs financiers	4.0	242 626	251 260
Au coût amorti	4.0	220 671	227 944
Évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	4.0	20 844	22 032
Dont détenus à des fins de transaction	4.0	5 834	6 998
Dérivés de couverture	4.0	1 111	1 284
Provisions techniques avant réassurance	5.6	18 324	18 641
Variation de la juste valeur des positions couvertes dans le cadre de la couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	–	-79	-86
Passifs d'impôts	5.2	380	582
Passifs d'impôts exigibles	5.2	133	148
Passifs d'impôts différés	5.2	247	434
Passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	5.11	0	0
Provisions pour risques et charges	5.7	235	399
Autres passifs	5.8	2 689	2 743
TOTAL DU PASSIF		264 175	273 540
Total des capitaux propres	5.10	19 633	18 803
Capitaux propres des actionnaires	5.10	17 233	17 403
Instruments AT1 au sein des capitaux propres	5.10	2 400	1 400
Participations minoritaires	–	0	0
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		283 808	292 342

- Vente d'un portefeuille de crédits en Irlande: voir annexe 3.10
- À compter de 2018, nous rédigeons les informations financières conformément à la norme IFRS 9. Veuillez consulter l'annexe 1.1. pour de plus amples détails. KBC a choisi de recourir aux mesures

transitoires pour les informations comparatives. Vous trouverez également le bilan d'ouverture au 01-01-2018 selon la norme IFRS 9 ci-après pour une sélection de postes de bilan donnée.

Bilan d'ouverture au 01-01-2018 selon la norme IFRS 9, postes de bilan sélectionnés (en millions d'EUR)	01-01-2018 (IFRS 9)
Actifs financiers	253 817
Au coût amorti	210 865
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	19 516
Évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	23 191
Dont détenus à des fins de transaction	7 148
Dérivés de couverture	245
Passifs financiers	251 260
Au coût amorti	227 944
Évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	22 032
Dont détenus à des fins de transaction	6 998
Dérivés de couverture	1 284
Capitaux propres des actionnaires	16 657

État consolidé des variations des capitaux propres

	Capital social souscrit et libéré	Prime d'émission	Actions propres	Résultat reporté	Résultat des ventes	Création de FVOCI	Flux de trésorerie	Écart de conversion	Couverture nette d'un investissement	Variation des régimes à prestations définies	Risque de crédit propre via réévaluation des capitaux propres	Total des réserves de réévaluation	Capitaux propres AT1 au sein des actionnaires propres	Participations minoritaires	Total des capitaux propres
(en millions d'EUR)															
2018 (IFRS 9)															
Solde au terme de l'exercice écoulé	1 456	5 467	-5	10 101	1 751	0	-1 339	-11	45	-52	-10	383	17 403	1 400	18 803
Impact de la première application de la norme IFRS 9	0	0	0	-247	-1 751	837	0	0	0	0	0	-499	-746	0	-746
Solde au début de l'exercice après impact de la norme IFRS 9	1 456	5 467	-5	9 854	0	837	-1 339	-11	45	-52	-10	-116	16 657	1 400	18 057
Résultat net pour la période	0	0	0	2 570	-	0	0	0	0	0	0	0	2 570	0	2 570
OCI reconnus dans les capitaux propres pour la période	0	0	0	-2	-	-251	76	-61	41	-67	7	-489	-491	0	-491
Sous-total	0	0	0	2 568	-	-251	76	-61	41	-67	7	-489	2 079	0	2 079
Dividendes	0	0	0	-1 253	-	0	0	0	0	0	0	0	-1 253	0	-1 253
Coupon sur instruments AT1	0	0	0	-70	-	0	0	0	0	0	0	0	-70	0	-70
Augmentation de capital	1	15	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	16	0	16
Transfert de la réserve au résultat reporté en cas de réalisation	0	0	0	-12	-	0	0	0	0	0	0	0	-12	0	-12
Émissions d'instruments Tier 1 au sein des capitaux propres	0	0	0	-5	-	0	0	0	0	0	0	0	-5	1 000	995
Rachat/Vente d'actions propres	0	0	-179	0	-	0	0	0	0	0	0	0	-179	0	-179
Annulation d'actions propres	0	0	181	-181	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations des participations minoritaires	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Modifications du scope	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des variations	1	15	2	1 047	-	-251	76	-61	41	-67	7	-489	576	1 000	1 576
Solde au terme de l'exercice	1 457	5 482	-3	10 901	-	586	-1 263	-73	86	-119	-3	-605	17 233	2 400	19 633
Dont liés à l'application de la méthode de mise en équivalence	-	-	-	-	-	5	0	14	0	0	0	20	20	-	20
2017 (IAS 39)															
Solde au terme de l'exercice écoulé	1 455	5 453	0	8 751	1 756	-	-1 347	78	-47	-138	-4	298	15 957	1 400	17 357
Résultat net pour la période	0	0	0	2 575	0	-	0	0	-	0	0	0	2 575	0	2 575
OCI reconnus dans les capitaux propres pour la période	0	0	0	-2	-5	-	8	-90	92	86	-6	86	84	0	84
Sous-total	0	0	0	2 573	-5	-	8	-90	92	86	-6	86	2 658	0	2 658
Dividendes	0	0	0	-1 171	0	-	0	0	-	0	0	0	-1 171	0	-1 171
Coupon sur instruments AT1	0	0	0	-52	0	-	0	0	-	0	0	0	-52	0	-52
Augmentation de capital	1	15	0	0	0	-	0	0	-	0	0	0	15	0	15
Rachat/Vente d'actions propres	0	0	-5	0	0	-	0	0	-	0	0	0	-5	0	-5
Variations des participations minoritaires	0	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Modifications du scope	0	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des variations	1	15	-5	1 350	-5	-	8	-90	92	86	-6	86	1 446	0	1 446
Solde au terme de l'exercice	1 456	5 467	-5	10 101	1 751	-	-1 339	-11	45	-52	-10	383	17 403	1 400	18 803
Dont réserve pour réévaluation d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont réserve pour réévaluation d'obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont liés à l'application de la méthode de mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	0	16	0	0	0	30	30	-	30

- À compter de 2018, nous rédigeons les informations financières conformément à la norme IFRS 9. Veuillez consulter l'annexe 1.1. pour de plus amples détails. KBC a choisi de recourir aux mesures transitoires pour les informations comparatives. Impact de la norme IFRS 9: voir commentaire; Annexe 1.4.
- Structure de l'actionariat: voir la partie Comptes annuels non consolidés et informations complémentaires, à l'Annexe 3, et partie Rapport du Conseil d'administration, au chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise.
- Pour toute information relative aux augmentations de capital, aux instruments AT1, au rachat d'actions propres et au nombre d'actions: voir Annexes 5.10 et 6.8.
- Le poste Dividendes en 2018 comprend le dividende final de 2 euros par action pour 2017 (payé en mai 2018) et un dividende intérimaire de 1 euro par action en guise d'avance sur le dividende final pour 2018 (qui sera versé en 2019). Le poste Dividendes en 2017 (1 171 millions d'euros) comprend le dividende final de 1,80 euro par action pour 2016 (payé en mai 2017) et un dividende intérimaire de 1 euro par action en guise d'avance sur le dividende final pour 2017 (qui a été versé en 2018). À titre d'information: sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des Actionnaires, le dividende total pour 2018 s'élèvera à 3,50 euros par action (dont 1 euro par action a donc déjà été distribué comme dividende intérimaire), avant précompte mobilier.
- Réserves de réévaluation en 2018: variation nette de la réserve de réévaluation d'instruments de capitaux propres FVPL – approche *overlay*: la baisse de 228 millions d'euros en 2018 s'explique en grande partie par des fluctuations de valeur du marché négatives et, dans une moindre mesure, par le transfert au résultat net (plus-values en cas de vente partiellement compensées par des réductions de valeur). La réserve de réévaluation titres de créance FVOCI a reflué de

251 millions d'euros en 2018 sous l'influence d'une augmentation des taux à long terme (en Italie notamment et, dans une moindre mesure, en Belgique) et de liquidations (*unwinding*). Les liquidations expliquent également la variation nette de la réserve de couverture (flux de trésorerie) de +76 millions d'euros. La variation nette dans les régimes à prestations définies (-67 millions d'euros) est principalement liée au rendement négatif des investissements dans des fonds (faiblesse des marchés d'actions au dernier trimestre). La variation nette des écarts de conversion (-61 millions d'euros) est principalement causée par la dépréciation de la CZK et du HUF. Ce phénomène a été largement compensé par la couverture des investissements nets dans les activités étrangères (+41 millions d'euros). L'effet net entre ces deux postes s'explique pour l'essentiel par le traitement asymétrique des impôts différés (pas d'impôt sur la variation nette des écarts de conversion, tandis que l'on calcule un impôt différé sur la couverture).

- Réserves de réévaluation en 2017: variation nette de la réserve de réévaluation pour les instruments de capitaux propres: la baisse de 31 millions d'euros en 2017 s'explique essentiellement par le transfert au résultat net (plus-values en cas de vente), ce qui fut partiellement compensé par des variations positives de la valeur de marché. En 2017, la réduction annoncée du taux d'imposition en Belgique (voir Annexe 3.12) surtout, conjuguée à l'effet compensatoire de la hausse des taux à long terme, a eu l'influence suivante: variation nette de la réserve de réévaluation pour les obligations +26 millions d'euros, variation nette de la réserve de couverture (couvertures des flux de trésorerie) + 8 millions d'euros et variation nette des régimes à prestations définies +86 millions d'euros (aussi impactée positivement par le rendement effectif plus élevé des investissements dans des fonds par rapport au rendement escompté).

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'EUR)

	Renvoi ¹	2018 (IFRS 9)	2017 (IAS 39)
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat avant impôts	Compte de résultats consolidé	3 310	3 667
Ajustements pour:			
	Compte de résultats consolidé		
résultat avant impôts relatifs aux activités abandonnées		0	0
réductions de valeur et amortissements sur immobilisations (in)corporelles, immeubles de placement et titres	3.10, 4.2, 5.4, 5.5	414	340
profit/perte réalisé sur la cession d'investissements		19	-16
variation des réductions de valeur sur prêts et avances	3.10	-59	-87
variation des provisions techniques avant réassurance	5.6	-30	-149
variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques	5.6	10	-18
variation des autres provisions	5.7	-58	121
autre bénéfice ou perte non réalisé		158	-621
résultat provenant des entreprises associées et coentreprises	3.11	-16	-11
Flux de trésorerie liés au bénéfice d'exploitation avant impôts et variations des actifs et passifs d'exploitation		3 748	3 227
Variations des actifs d'exploitation (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)		-5 141	694
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4.1	-	2 751
Actifs financiers désignés lors de la comptabilisation initiale comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	4.1	-	-299
Actifs financiers disponibles à la vente	4.1	-	2 927
Prêts et créances	4.1	-	-4 854
Actifs financiers au coût amorti, sans titres de créance	4.1	-7 363	-
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4.1	911	-
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	4.1	1 350	-
Dont actifs financiers détenus à des fins de transaction	4.1	720	-
Dérivés de couverture	4.1	63	165
Actifs d'exploitation liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés et autres actifs		-101	4
Variations des passifs d'exploitation (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)		-6 015	9 464
Passifs financiers au coût amorti	4.1	-3 586	13 342

Tableau des flux de trésorerie consolidés (suite)

(en millions d'EUR)	Renvoi ¹	2018 (IFRS 9)	2017 (IAS 39)	
Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	4.1	-1 871	-2 888	
Dont passifs financiers détenus à des fins de transaction	4.1	-1 132	-1 345	
Dérivés de couverture	4.1	-127	-200	
Provisions techniques avant réassurance	5.6	-288	-867	
Passifs d'exploitation liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés et autres passifs	-	-143	78	
Impôts sur le résultat payés	3.12	-554	-523	
Flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles		-7 962	12 863	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Achat de titres détenus jusqu'à l'échéance	4.1	-	-2 096	
Achat de titres de créance évalués au coût amorti	4.1	-2 609	-	
Produits du remboursement de titres détenus jusqu'à l'échéance	4.1	-	4 685	
Produits du remboursement de titres de créance évalués au coût amorti	4.1	5 438	-	
Acquisition d'une filiale ou d'une unité commerciale, nette de la trésorerie acquise (y compris une augmentation de participation)	6.6	-19	185	
Produits de la cession d'une filiale ou d'une unité commerciale, nets de la trésorerie cédée (y compris une diminution de participation)	-	0	7	
Achat d'actions dans des entreprises associées et coentreprises	-	-10	0	
Produits de la cession d'actions dans des entreprises associées et coentreprises	-	2	0	
Dividendes perçus d'entreprises associées et coentreprises	-	23	26	
Acquisition d'immeubles de placement	5.4	-74	-37	
Produits de la vente d'immeubles de placement	5.4	29	19	
Acquisition d'immobilisations incorporelles (hors goodwill)	5.5	-260	-206	
Produits de la vente d'immobilisations incorporelles (hors goodwill)	5.5	8	6	
Acquisition d'immobilisations corporelles	5.4	-668	-793	
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	5.4	237	152	
Flux de trésorerie nets relatifs aux activités d'investissement		2 098	1 947	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Achat ou vente d'actions propres		État consolidé des variations des capitaux propres	-179	-5
Émission ou remboursement de billets à ordre et autres titres de créance	4.1	1 389	-657	
Produits ou remboursement de dettes subordonnées	4.1	-928	120	
Paiements en principal relatifs aux obligations de location-financement	-	0	0	
Produits de l'émission de capital social		État consolidé des variations des capitaux propres	16	15
Émission d'instruments AT1		État consolidé des variations des capitaux propres	995	0
Produits de l'émission d'actions privilégiées		État consolidé des variations des capitaux propres	0	0
Dividendes versés		État consolidé des variations des capitaux propres	-1 253	-1 171
Coupon sur instruments AT1		État consolidé des variations des capitaux propres	-70	-52
Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de financement		-30	-1 750	
MUTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE				
Augmentation ou diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-	-5 894	13 060	
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	-	40 413	26 747	
Effets des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-	-165	606	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	-	34 354	40 413	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES				
Intérêts versés ²	3.1	-2 453	-2 216	
Intérêts perçus ²	3.1	6 996	6 337	
Dividendes perçus (y compris entreprises mises en équivalence)	3.2, 5.3	105	89	
COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE				
Trésorerie et soldes avec les banques centrales et autres dépôts à vue auprès d'établissements de crédit	Bilan consolidé	18 691	29 727	
Prêts à terme aux banques à moins de trois mois, hors prises en pension	4.1	674	643	
Prises en pension à maximum 3 mois avec des établissements de crédit et des entreprises d'investissement	4.1	20 955	19 475	
Dépôts à vue de banques remboursables à la demande et remboursables immédiatement	4.1	-5 966	-9 431	
Trésorerie et équivalents de trésorerie inclus dans les groupes d'actifs destinés à être cédés	-	0	0	
Total	-	34 354	40 413	
Dont indisponibles	-	0	0	

¹ Les annexes auxquelles il est fait référence ne comportent pas toujours les montants exacts tels que repris dans le tableau des flux de trésorerie. Étant donné que des corrections sont notamment apportées à ces montants dans le cadre d'acquisitions/de cessions de filiales ainsi que le prévoit la norme IAS 7.

² Dans ce relevé, les intérêts versés et perçus sont assimilés aux charges et revenus d'intérêts, comme mentionné dans le compte de résultats consolidé. Compte tenu de la quantité de contrats sous-jacents à la base des charges et revenus d'intérêts, une détermination exacte des flux de trésorerie effectifs nécessiterait un effort administratif très important. Il est en outre raisonnable de supposer que pour un bancassureur, les flux de trésorerie effectifs ne diffèrent pas largement des charges et revenus d'intérêts proratisés étant donné que la plupart des produits de taux d'intérêt comportent un versement d'intérêts périodique dans l'année.

- À compter de 2018, nous rédigeons les informations financières conformément à la norme IFRS 9. Veuillez consulter l'annexe 1.1. pour de plus amples détails. KBC a choisi de recourir aux mesures transitoires pour les informations comparatives.
- Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont rapportés selon la méthode indirecte.
- La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué en 2018, principalement en raison d'une contraction des soldes avec les banques centrales, consécutive à un repli des flux de trésorerie nets des activités opérationnelles sous l'effet d'un essoufflement des mises en pension.
- Émission ou remboursement de billets à ordre et autres titres de créance: en 2018, KBC Ifima, KBC Groupe SA, ČSOB (Tchéquie) et KBC Bank SA ont contribué à la majeure partie du montant. L'évolution en 2018 a essentiellement trait aux 2,3 milliards d'euros d'émissions ainsi qu'au 1 milliard d'euros de remboursements auprès de ces sociétés. En 2017, KBC Ifima, KBC Groupe SA, ČSOB (Tchéquie) et KBC Bank SA ont contribué à la majeure partie du montant. L'évolution en 2017 a essentiellement trait aux 2,6 milliards d'euros d'émissions ainsi qu'aux 3,0 milliards d'euros de remboursements auprès de ces sociétés.
- Produits ou remboursement de dettes subordonnées: en 2018, KBC Ifima, KBC Groupe SA et KBC Bank SA ont contribué à la majeure partie du montant. L'évolution en 2018 est essentiellement liée à des remboursements. En 2017 aussi, KBC Ifima, KBC Groupe SA et KBC Bank SA ont contribué à la majeure partie du montant. L'évolution en 2017 est essentiellement liée à des émissions de 0,5 milliard d'euros et à des remboursements de 0,3 milliard d'euros.
- KBC a remboursé en janvier 2018 les *contingent capital notes* (CoCo) émises en janvier 2013 pour un montant de 1 milliard de dollars américains. La valeur en capital des CoCo a déjà été retirée du capital Tier 2 du 31-12-2017. L'influence du remboursement des CoCo a été largement compensée par l'émission réussie d'un indice de référence Tier 2 de 500 millions d'euros en septembre 2017.
- En 2018, il n'y a pas eu d'acquisitions ou de cessions importantes d'entreprises du groupe ou d'activités. En 2017, nous avons racheté 99,9% de United Bulgarian Bank (UBB) et 100% d'Interlease (voir Annexe 6.6). L'impact du prix d'acquisition sur les flux de trésorerie, en ce qui concerne les activités d'investissement, le prix étant entièrement payé avec la trésorerie, s'élève à -0,6 milliard d'euros. Après déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis, à +0,2 milliard d'euros.
- Émission d'instruments AT1: voir Annexe 5.10.

1.0 Annexes aux méthodes comptables

Annexe 1.1: attestation de conformité

Le Conseil d'administration a approuvé la publication des comptes annuels consolidés de KBC Groupe SA, y compris toutes les annexes, le 14 mars 2019. Les comptes annuels consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière, telles qu'approuvées par l'UE (*endorsed IFRS*), et présentent des informations comparatives sur une année. Tous les montants sont exprimés et arrondis en millions d'euros (sauf stipulation contraire).

Les modifications suivantes opérées dans la présentation et les fondements du reporting financier ont été appliquées en 2018:

- La norme IFRS 9 (Instruments financiers) portant sur la classification et l'évaluation des instruments financiers est en vigueur depuis le 1er janvier 2018 et remplace la norme IAS 39 actuelle (Instruments financiers: comptabilisation et évaluation). KBC applique également la norme IFRS 9 dans ses entités d'assurance et ne recourt donc pas à la possibilité offerte par l'IAS Board de reporter provisoirement l'introduction de la norme IFRS 9 pour ses entités d'assurance. Classification et valorisation: pour les actifs financiers, la classification et la valorisation selon la norme IFRS 9 dépendent du modèle d'entreprise spécifique et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument. Pour les instruments de capitaux propres non destinés aux activités commerciales dans le cadre de nos activités d'assurance, KBC applique l'approche *overlay* pour les actions éligibles (ce qui traduit un traitement cohérent comme le prévoit la norme IAS 39). L'IASB met l'approche *overlay* à disposition pendant la période transitoire entre l'application de la norme IFRS 9 et celle de la norme IFRS 17 pour garantir un *level playing field* avec les autres assureurs et bancassureurs. Réductions de valeur sur instruments financiers: les instruments financiers soumis à des réductions de valeur sont répartis en trois catégories, à savoir Niveau (catégorie) 1 (où les pertes de crédit attendues dans les douze mois doivent être calculées), Niveau 2 (où les pertes de crédits attendues pendant toute la durée restante

doivent être calculées), et Niveau 3, *non-performing* ou *impaired* (également avec les pertes de crédits pendant toute la durée restante). KBC a défini des pratiques et des procédures afin d'établir à la fin de chaque période de rapport si le risque de crédit a augmenté de façon significative et exige par conséquent un *staging* (passage d'un niveau au suivant). Pour le portefeuille de crédits, ce passage au niveau suivant se fait selon une approche plurielle, sur la base d'une note de crédit interne, de restructurations de crédit, d'une évaluation collective et du nombre de jours d'impayés. Une approche plurielle similaire est appliquée au portefeuille d'investissement à la différence près que KBC fait usage de la dispense relative au faible risque de crédit. Cela signifie que l'on part du principe que toutes les obligations avec une notation de type *investment grade* se trouvent au niveau 1 sauf si d'autres facteurs donnent une autre indication. Pour les niveaux 1 et 2, KBC a comptabilisé sur la base de la norme IAS 39 les réductions de valeur *incurred but not reported* (IBNR) qui sont influencées par les périodes d'émergence (*emergence periods*). Sous la norme IFRS 9, les réductions de valeur sur actifs financiers sont calculées sur la base de la perte de crédit attendue sur 12 mois pour le niveau 1 et sur la base de la perte de crédit attendue sur la durée résiduelle pour le niveau 2. Aussi bien les critères de fixation des étapes que le calcul des pertes de crédit attendues se basent sur des informations prospectives. Divers facteurs macroéconomiques sont pris en compte et, pour évaluer une série de résultats probables, KBC utilise trois scénarios. Les variables macroéconomiques englobent la croissance du PIB, le taux de chômage, le taux directeur, le cours de change, le taux des obligations d'État, les prix du résidentiel et l'inflation.

Comptabilité de couverture: KBC continue à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilité de couverture et attend les développements futurs relatifs au macro hedging de l'IASB. L'application de la norme IFRS 9 a fortement modifié le compte de résultats, le bilan, l'aperçu des résultats réalisés et non réalisés et les variations de capitaux propres, au même titre que les notes explicatives. KBC a choisi de recourir aux mesures transitoires pour les

informations comparatives. Les méthodes comptables visées à l'Annexe 1.2 sont adaptées et la norme IFRS 9 y est reprise. Nous renvoyons aux comptes annuels du groupe au 31 décembre 2017 pour les méthodes comptables applicables aux chiffres comparatifs. Les informations relatives à la transition sont reprises à l'Annexe 1.4. Au besoin, des explications complémentaires sont fournies dans les notes explicatives.

En matière de passifs financiers, les parties d'IFRS 9 relatives à la présentation des gains et des pertes engendrés par le risque crédit propre pour les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats ont été appliquées anticipativement, au 1er janvier 2017.

Présentation modifiée des intérêts proratisés pour les dérivés de change: élément déplacé du résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats aux revenus nets d'intérêts. La nouvelle présentation s'inscrit dans le cadre de la norme IFRS 9 à la suite d'une décision de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) prise en date du 20 novembre 2017. Elle permet d'éviter une image faussée parce que les intérêts proratisés de la transaction sous-jacente sont imputés aux Revenus nets d'intérêts. Son impact se chiffre à 305 millions d'euros en 2017.

KBC n'applique pas de mesure transitoire pour l'influence de la norme IFRS 9 sur le capital parce qu'elle veut offrir une transparence totale. Par conséquent, les capitaux propres, le capital et le leverage ratio reflètent intégralement l'impact de la norme IFRS 9.

Dans la mesure où KBC a recours, pour 2017, aux mesures transitoires pour des données comparatives et où elle ne donne ou ne peut donc fournir de données comparables pour un certain nombre d'éléments, cela se reflète également sur la structure de certains tableaux. Bien que nous essayions dans la mesure du possible de réunir 2017 et 2018 dans un seul et même tableau, cela s'avère impossible pour certains (surtout à la partie 4.0) et nous y avons dédoublé ces derniers: une nouvelle structure de tableau reflétant les exigences d'IFRS 9 est fournie pour 2018 tandis que nous conservons la structure du tableau telle que publiée dans le rapport annuel 2017 pour 2017.

- La norme IFRS 15 (Produits des contrats avec des clients) donne des directives quant à la justification des recettes. KBC a identifié les contrats concernés et les a examinés par rapport au nouveau modèle pour la justification des recettes selon l'approche en cinq étapes. En mettant l'accent sur (i) l'identification des obligations de prestations et (ii) la rémunération variable de quelques conventions de gestion patrimoniale. Les nouvelles exigences n'ont pas eu d'impact notable sur la justification des recettes de KBC.

La modification suivante opérée dans la présentation et les fondements de reporting financier a également été appliquée en 2018:

- Présentation modifiée des revenus de réseau: élément déplacé du Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats aux Revenus nets de commissions. Les revenus de réseau sont des revenus dégagés par les marges sur opérations de change (liées aux paiements, aux crédits, aux dépôts, aux placements) exécutées par le réseau (agences, en ligne) pour les clients. La nouvelle présentation donne une image plus fiable parce que les Revenus de réseau représentent des revenus résultant de marges qui peuvent être considérés comme une subdivision des activités de placement et de paiement au titre desquelles une rémunération est due. Les comptes annuels n'ont pas été adaptés de manière rétroactive selon la norme IAS 8, étant donné que l'influence est considérée comme négligeable (un impact ponctuel de 99 millions d'euros avant impôts).

Les normes IFRS suivantes ont été publiées mais ne sont pas encore d'application en 2018. KBC appliquera ces normes dès qu'elle y sera tenue.

- En janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 (Contrats de location) applicable à dater du 1er janvier 2019. La nouvelle norme ne modifie guère le traitement comptable du leasing pour les prestataires de leasing et, selon les attentes, les conséquences comptables pour KBC resteront limitées (parce que KBC intervient essentiellement comme fournisseur de leasing et non comme preneur). Nous partons du principe que l'impact futur de la première application de la norme IFRS 16 sur le ratio *common equity* sera limité à quelque -6 points de base.
- IFRS 17: En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17 (Contrats d'assurance), une nouvelle norme comptable englobante pour les contrats d'assurance reprenant les fondements pour la comptabilisation et la valorisation, la présentation et la fourniture d'informations. Une fois que la norme IFRS 17 entre en vigueur, elle remplace l'IFRS 4 (Contrats d'assurance) publiée en 2005. IFRS 17 vaut pour tous les types de contrats d'assurance (vie, dommages, assurance directe, réassurance), quel que soit le type d'entité qui les émet, et pour certaines garanties et instruments financiers avec participation bénéficiaire discrétionnaire. Quelques exceptions ont été prévues. L'objectif général de la norme IFRS 17 est d'offrir un modèle comptable pour les contrats d'assurance plus utile et plus consistant pour les assureurs. Contrairement aux obligations de la norme IFRS 4, essentiellement basée sur le principe de *grandfathering* des anciennes méthodes comptables locales, la norme IFRS 17 propose un modèle complet pour les contrats d'assurance qui reprend tous les aspects comptables pertinents. Le cœur de l'IFRS 17 est le modèle général, complété par une adaptation spécifique pour les contrats avec participation bénéficiaire directe (l'approche de la rémunération variable) et une approche simplifiée (l'approche de l'allocation de prime) surtout pour les contrats de courte durée. L'IFRS 17 vaudra pour les périodes de reporting commençant à partir du 1er janvier 2022 (sous réserve d'approbation par l'UE) et pour lesquelles des chiffres comparatifs sont requis. En 2018, KBC a lancé

un projet à l'échelle du groupe afin de mettre en œuvre de l'IFRS 17. Le projet comprend des sous-projets, tels que la livraison des données, le reporting local, l'impact sur le modèle d'entreprise et les conséquences stratégiques, les directives et le support, le reporting consolidé et le moteur de calcul IFRS 17. Il est dirigé conjointement par Insurance Business et Finance et porte sur tous les départements et entités concernés au niveau du groupe et au niveau local, tels que les actuaires, la finance, les technologies de l'information, les gestionnaires de processus,... En 2017, le groupe a réalisé une étude d'impact de haut niveau sur la norme IFRS 17 et a démarré la mise en œuvre au début 2018. Au cours de l'année écoulée, l'accent a été mis sur l'élaboration d'une interprétation sans ambiguïté de la norme IFRS 17 au sein de KBC. Cette interprétation est progressivement ajustée si nécessaire, en cas de mise à disposition de nouvelles informations par des sources externes (IASB, marché) ou internes (nouvelles analyses détaillées). Par ailleurs, de gros efforts ont été consacrés l'année dernière à la sélection d'un moteur de calcul IFRS 17, à la mise en place de flux de données pour alimenter le moteur et à l'impact de la norme IFRS 17 sur la comptabilité. Ces activités sont en bonne voie et l'objectif est de les achever d'ici fin 2020.

- Autres: L'IASB a publié quelques adaptations minimales aux normes IFRS et IFRIC existantes. Elles seront appliquées dès que ce sera obligatoire mais pour l'heure, nous partons du principe que leur impact sera négligeable.

Annexe 1.2: principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables ont été ajustées pour tenir compte d'IFRS 9 et ont été remaniées.

Généralités / Principes de base

Les principes comptables généraux de KBC Groupe SA ('KBC') se fondent sur les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne, et sur le Cadre IFRS. Les états financiers de KBC sont établis selon le principe de continuité d'exploitation. KBC présente séparément chaque catégorie importante d'éléments similaires ainsi que tous éléments distincts, sauf s'il s'agit d'éléments peu importants, et ne procède à une compensation que dans les cas spécifiquement requis ou autorisés par les normes IFRS pertinentes.

Actifs financiers

KBC se conforme à toutes les exigences d'IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018, sauf en ce qui concerne les opérations relevant de la comptabilité de couverture, qui continuent d'être comptabilisées selon IAS 39.

Actifs financiers – comptabilisation et décomptabilisation

Comptabilisation: les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan lorsque KBC devient partie aux dispositions contractuelles des instruments. L'acquisition et la vente de tous les actifs financiers réglés selon les conventions de marché standard sont inscrites au bilan à la date de règlement. Tous les actifs financiers, à l'exception de ceux évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats, sont évalués initialement à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition.

Décomptabilisation et modification: KBC décomptabilise un actif financier lorsque les flux de trésorerie contractuels en découlant expirent ou lorsque KBC transfère ses droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels au titre de l'actif financier dans le cadre d'une transaction donnant lieu au transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la détention de l'actif en question. Lorsque les conditions d'un actif financier sont modifiées pendant sa durée de vie, KBC détermine si les nouvelles conditions sont substantiellement différentes des conditions initiales et si les modifications indiquent que les droits à recevoir les flux de trésorerie découlant de l'instrument original ont expiré. S'il apparaît que les conditions sont substantiellement différentes, la transaction est traitée comme une décomptabilisation d'un actif financier, ce qui revient à décomptabiliser l'actif financier existant et à comptabiliser un nouvel actif financier selon les conditions révisées. À l'inverse, si KBC estime que les conditions ne sont pas substantiellement différentes, la transaction est traitée comme une modification d'un actif financier.

Classement des instruments de capitaux propres et des instruments de dette

Lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, KBC examine dans un premier temps les conditions contractuelles de l'instrument afin de le classer en tant qu'instrument de capitaux propres ou instrument de dette. Un instrument de capitaux propres s'étend à tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs nets d'une autre entité. Pour que cette condition soit remplie, KBC s'assure que l'instrument ne comporte pas pour l'émetteur d'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité selon des conditions potentiellement défavorables pour lui. Tout instrument qui ne présente pas les critères d'instrument de capitaux propres est classé comme un instrument de dette par KBC.

Classement et évaluation – instruments de dette

Si KBC détermine qu'un actif financier est un instrument de dette, celui-ci peut, lors de la comptabilisation initiale, être classé dans l'une des catégories suivantes:

- évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats (FVPL);
 - obligatoirement évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats (MFVPL); ceci s'applique également aux instruments financiers détenus à des fins de transaction (HFT);

- désigné lors de la comptabilisation initiale comme évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats (FVO);
- évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats – approche par superposition (FVPL-*overlay*) (possible uniquement pour les instruments de dette détenus dans le cadre d’une activité liée à l’assurance et qui ne satisfont pas au test SPPI).
- évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI);
- évalué au coût amorti (AC).

Les instruments de dette doivent être classés dans la catégorie FVPL (i) lorsqu’ils ne sont pas détenus dans le cadre d’un modèle économique dont l’objectif est de détenir des actifs afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ou dans le cadre d’un modèle économique dont l’objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d’actifs financiers ou (ii) lorsqu’ils sont détenus dans le cadre d’un modèle économique mais que, à des dates spécifiées, les conditions contractuelles de l’instrument donnent lieu à des flux de trésorerie qui ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d’intérêts sur le principal restant dû.

En outre, KBC peut dans certains cas, lors de la comptabilisation initiale, irrévocablement désigner comme étant évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats (FVO) un actif financier remplissant les conditions pour être évalué en utilisant AC ou FVOCI si cela permet d’éliminer ou de réduire significativement une non-concordance comptable qui surviendrait autrement.

Un instrument de dette n’est évalué en utilisant FVOCI que s’il n’est pas désigné comme devant être évalué FVO et s’il remplit les conditions suivantes:

- l’actif est détenu dans le cadre d’un modèle économique dont l’objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d’actifs financiers; et
- à des dates spécifiées, les conditions contractuelles de l’actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d’intérêts sur le principal restant dû.

Un instrument de dette n’est évalué en utilisant AC que s’il n’est pas désigné comme devant être évalué en utilisant FVO et s’il remplit les conditions suivantes:

- l’actif est détenu dans le cadre d’un modèle économique dont l’objectif est de détenir des actifs afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels; et
- à des dates spécifiées, les conditions contractuelles de l’actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d’intérêts sur le principal restant dû.

Un instrument de dette est classé dans la catégorie FVPL-*overlay* lorsqu’il est détenu dans le cadre d’une activité liée à des contrats entrant dans le champ d’application d’IFRS 4 et s’il est évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats conformément à IFRS 9, mais n’aurait pas été entièrement évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats selon IAS 39, et s’il s’agit d’un instrument pour lequel KBC a choisi d’utiliser l’approche par superposition. De plus amples informations concernant l’utilisation de l’approche par superposition figurent à la section Approche par superposition (*overlay*).

Évaluation du modèle économique

L’évaluation du modèle économique permet de déterminer si des instruments de dette peuvent être évalués en utilisant AC ou FVOCI. Pour réaliser cette évaluation, KBC examine au niveau du portefeuille l’objectif du modèle économique dans le cadre duquel un actif est détenu, car il constitue le meilleur reflet de la manière dont l’entreprise est gérée et dont les informations sont communiquées à la direction. Les informations prises en compte incluent:

- les politiques et les objectifs fixés pour le portefeuille et la manière dont ces politiques sont mises en œuvre, ce qui implique en particulier de déterminer si la stratégie de la direction vise principalement à percevoir des revenus d’intérêts contractuels, à maintenir un profil de taux d’intérêt particulier, à faire correspondre la durée des actifs financiers avec celle des passifs finançant ces actifs ou à générer des flux de trésorerie via la vente des actifs;
- la manière dont la performance du portefeuille est évaluée et présentée au Comité de direction et au Conseil d’administration de KBC;
- les risques influant sur la performance du modèle économique (et des actifs financiers détenus dans le cadre de ce modèle) et la manière dont ces risques sont gérés;
- le mode de rémunération des gestionnaires (p. ex. rémunération basée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus); et
- la fréquence, le volume et le calendrier des ventes réalisées lors de périodes antérieures, les raisons de ces ventes et les attentes de KBC concernant les ventes futures. Toutefois, les informations relatives aux ventes ne sont pas considérées isolément, mais dans le cadre d’une évaluation globale de la manière dont les objectifs fixés par KBC en ce qui concerne la gestion des actifs financiers sont atteints et dont les flux de trésorerie sont générés.

Les actifs financiers détenus à des fins de négociation ou dont la performance est évaluée sur la base de leur juste valeur sont évalués en utilisant FVPL car ils ne sont détenus ni dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels, ni dans le but à la fois de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers.

Évaluation visant à déterminer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (SPPI)

Pour les besoins de cette évaluation, le 'principal' correspond à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. Les 'intérêts' s'entendent comme étant la contrepartie de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit liés au principal restant dû au cours d'une période donnée, ainsi que d'autres risques et coûts de base liés aux prêts (p. ex. risque de liquidité et coûts administratifs) et d'une marge de profit. Pour déterminer si des flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, KBC prend en compte les conditions contractuelles de l'instrument, ce qui implique de déterminer si l'actif financier comporte une clause contractuelle susceptible d'entraîner une modification de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie contractuels telle que l'instrument ne remplirait pas cette condition. À cette fin, KBC prend en compte:

- les événements conditionnels susceptibles d'entraîner une modification du montant et de l'échéancier des flux de trésorerie;
- les caractéristiques d'effet de levier;
- les conditions de remboursement anticipé et de prolongation;
- les conditions limitant les droits de KBC à l'égard des flux de trésorerie générés par des actifs donnés (p. ex. accords relatifs à des actifs sans recours); et
- les facteurs entraînant une modification de la contrepartie de la valeur temps de l'argent (p. ex. révisions périodiques des taux d'intérêt).

Reclassements

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf de manière temporaire à l'issue d'un changement de modèle économique aux fins de la gestion des actifs financiers, ce qui peut se produire lorsque KBC commence à ou cesse de mener une activité représentant une part importante de ses opérations (p. ex. lorsque KBC acquiert, cède ou met fin à une ligne d'activité). Le reclassement prend effet au début de la période de reporting suivant immédiatement le changement.

Classement et évaluation – instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont classés dans l'une des catégories suivantes:

- instruments de capitaux propres obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats (MFVPL); cela ne concerne que les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction (HFT);
- instruments de capitaux propres que KBC choisit d'évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI); ou
- instruments de capitaux propres détenus dans le cadre d'une activité liée à l'assurance que KBC évalue à la juste valeur par le biais du compte de résultats - approche par superposition (FVPL-overlay).

KBC peut classer les instruments de capitaux propres liés à l'activité d'assurance dans la catégorie FVPL-overlay jusqu'à la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 (1er janvier 2022). Tout instrument de capitaux propres lié à l'activité d'assurance de KBC et classé dans la catégorie FVPL-overlay doit remplir les deux critères suivants:

- il est évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats conformément à IFRS 9 mais n'aurait pas été entièrement évalué ainsi selon IAS 39; et
- il n'est pas détenu dans le cadre d'une activité sans lien avec des contrats d'assurance.

De plus amples informations concernant l'utilisation de l'approche par superposition figurent à la section Approche par superposition. Au niveau de l'activité bancaire, l'on se fonde sur la présomption réfutable que toutes les actions sont considérées comme FVOCI si elles ne sont pas détenues à des fins de transaction ou comme une rémunération conditionnelle dans une combinaison d'entreprises relevant d'IFRS 3. La décision d'inclure les instruments de capitaux propres dans la catégorie FVOCI lors de la comptabilisation initiale est irrévocable et peut être prise au cas par cas pour chaque investissement, ce qui pour KBC s'entend action par action. Les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie FVOCI sont par la suite évalués à la juste valeur, les variations étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sans être recyclées dans le compte de résultats même en cas de cession de l'investissement. La seule exception concerne les revenus de dividendes, qui sont comptabilisés dans le compte de résultats sous la rubrique Revenus de dividendes.

Classement et évaluation – dérivés (de transaction et de couverture)

KBC peut comptabiliser des instruments dérivés comme étant détenus soit à des fins de transaction, soit à des fins de couverture. Des dérivés peuvent être classés en tant qu'actifs ou passifs, en fonction de leur valeur de marché courante.

Dérivés de transaction

Les instruments dérivés sont toujours évalués à la juste valeur et KBC opère les distinctions suivantes:

- Dérivés détenus à des fins de couverture mais pour lesquels la comptabilité de couverture ne peut pas être ou n'est pas appliquée (couvertures économiques): les instruments de couverture peuvent être acquis dans le but de couvrir économiquement une exposition externe mais sans appliquer la comptabilité de couverture. La composante intérêts de ces dérivés est comptabilisée en Revenus nets d'intérêts, tandis que toutes les autres variations de juste valeur sont comptabilisées sous Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats.
- Les dérivés qui ne sont pas détenus à des fins de couverture (dérivés à des fins de transaction): les entités opérationnelles de KBC peuvent également conclure des contrats de dérivés qui n'ont pas pour but de couvrir une position économiquement. Cela peut se faire dans le

cadre de la clôture ou de la vente imminente d'une position externe pour générer du bénéfice à court terme. Toutes les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées sous Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Dérivés de couverture

Les dérivés de couverture sont des dérivés désignés spécifiquement dans une relation de couverture. Le processus de comptabilisation de ces dérivés est décrit en détail à la section Comptabilité de couverture.

Actifs financiers – Réductions de valeur

Définition de défaut

KBC définit les actifs financiers en défaut selon la même définition que celle adoptée aux fins de la gestion du risque interne et conformément aux directives et aux normes des autorités de réglementation du secteur financier. Un actif financier est considéré comme étant en défaut si l'une quelconque des conditions suivantes est remplie:

- la détérioration importante de la solvabilité;
- l'actif est classé comme improductif;
- l'actif est classé comme restructuré (*forborne*) conformément aux politiques internes en matière de restructuration;
- KBC a demandé la mise en faillite de l'emprunteur;
- la contrepartie a demandé à être mise en faillite ou à bénéficier de mesures de protection similaires;
- la facilité de crédit accordée au client a expiré.

KBC applique un *backstop* pour les facilités qui accusent un arriéré supérieur ou égal à 90 jours. Dans ce contexte, un *backstop* est utilisé en tant que contrôle final pour s'assurer que tous les actifs devant être désignés comme étant en défaut ont été dûment identifiés.

Modèle ECL – généralités

Le modèle utilisé aux fins des réductions de valeur des actifs financiers est le modèle ECL (*expected credit loss*, ou modèle de comptabilisation des pertes de crédit attendues), sauf en ce qui concerne les instruments de dette et instruments de capitaux propres liés à l'activité d'assurance, pour lesquels KBC a choisi d'utiliser l'approche par superposition. La politique de dépréciation relative à ces instruments est décrite à la section Approche par superposition.

La portée du modèle ECL est fonction du classement des actifs financiers. Le modèle ECL s'applique aux actifs financiers suivants:

- instruments évalués en utilisant AC et FVOCI;
- engagements de prêt et garanties financières;
- créances résultant de contrats de location-financement; et
- créances commerciales et autres.

Aucune perte de crédit attendue n'est calculée pour les investissements en instruments de capitaux propres.

Les actifs financiers entrant dans le champ d'application du modèle ECL font l'objet d'une réduction de valeur à hauteur d'un montant égal à la perte de crédit attendue sur leur durée de vie si le risque de crédit augmente significativement après la comptabilisation initiale. Sinon, la provision pour perte est égale à la perte de crédit attendue sur douze mois (voir ci-dessous en ce qui concerne l'augmentation significative du risque de crédit).

Aux fins de l'évaluation de la perte de crédit attendue, KBC différencie les actifs financiers de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3, conformément à la pratique admise sur le plan international. Tous les actifs financiers sont classés au niveau 1 lors de la comptabilisation initiale et font l'objet d'une réduction de valeur au regard de la perte de crédit attendue sur douze mois, sauf si une perte sur créance a déjà été constatée. Si le risque de crédit augmente significativement après la comptabilisation initiale, l'actif migre au niveau 2 et fait l'objet d'une réduction de valeur sur sa durée de vie. Dès lors qu'un actif peut être considéré comme étant en défaut, il migre au niveau 3.

En ce qui concerne les créances commerciales, la norme IFRS 9 autorise l'utilisation d'une aide pratique. Les pertes de crédit attendues pour les créances commerciales peuvent être valorisées comme un montant correspondant à leurs pertes de crédit attendues pendant la durée. KBC applique cette solution pratique pour les créances commerciales et autres.

Les gains et pertes de réductions de valeur d'actifs financiers sont comptabilisés sous la rubrique Réductions de valeur dans le compte de résultats.

Les actifs financiers évalués au coût amorti (AC) sont présentés dans le bilan à leur valeur comptable nette, soit leur valeur comptable brute moins les réductions de valeur. Les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) sont présentés dans le bilan à leur valeur comptable, soit leur juste valeur à la date de reporting. L'ajustement au titre de la perte de crédit attendue est comptabilisé en tant qu'ajustement de reclassement entre le compte de résultats et OCI.

Augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation

Conformément au modèle ECL, les actifs financiers font l'objet d'une réduction de valeur en fonction de la perte de crédit attendue sur leur durée de vie lorsque le risque de crédit augmente significativement après la comptabilisation initiale. Par conséquent, une augmentation significative du risque de crédit est déterminante pour le classement des actifs financiers. Une telle augmentation est évaluée de manière relative, sur la base du risque de crédit imputé lors de la comptabilisation initiale. Dans la mesure où plusieurs facteurs entrent en compte, KBC a défini une approche à plusieurs paliers.

Approche à plusieurs paliers – portefeuille obligataire

Pour le portefeuille obligataire, l'approche adoptée comporte trois paliers:

- Exception pour risque de crédit faible: les obligations font toujours l'objet d'une dépréciation au regard de la perte de crédit attendue sur douze mois si elles présentent un risque de crédit faible à la date de reporting (c.-à-d. niveau 1). KBC applique l'exception pour risque de crédit faible aux obligations notées *investment grade*.
- Notation interne: [applicable uniquement si les conditions du premier palier ne sont pas remplies] il s'agit d'une évaluation relative consistant à comparer la probabilité de défaut (*probability of default*, PD) lors de la comptabilisation initiale avec celle constatée à la date de reporting. KBC effectue cette évaluation au niveau des facilités pour chaque période de reporting.
- Évaluation de la direction: enfin, la direction contrôle et évalue l'augmentation significative du risque de crédit pour les actifs financiers au niveau individuel et du portefeuille.

Si une migration au niveau 2 ne se justifie pas sur cette base, l'obligation reste au niveau 1. Un actif financier est immédiatement considéré comme étant en défaut (c.-à-d. niveau 3) s'il répond à la définition de défaut. L'approche est symétrique, c'est-à-dire qu'un crédit qui a migré au niveau 2 ou 3 peut repasser au niveau 1 ou 2 si le palier auquel la migration a été déclenchée n'est pas atteint à une date de reporting ultérieure.

Portefeuille de crédits

Pour le portefeuille de crédits, KBC utilise une approche à cinq paliers. Il s'agit d'une approche en cascade (c.-à-d. que si l'évaluation effectuée au premier palier ne donne pas lieu à une migration au niveau 2, l'évaluation est effectuée au deuxième palier, et ainsi de suite). En définitive, si l'évaluation est effectuée à tous les paliers sans entraîner de migration au niveau 2, l'actif financier reste au niveau 1.

- Notation interne: la notation interne constitue le critère principal pour évaluer une augmentation du risque de crédit. Il s'agit d'une évaluation relative consistant à comparer la probabilité de défaut lors de la comptabilisation initiale avec celle constatée à la date de reporting. KBC effectue cette évaluation au niveau des facilités pour chaque période de reporting.
- Restructuration des crédits: les actifs financiers restructurés sont toujours considérés comme faisant partie du niveau 2, sauf s'ils répondent déjà à la définition de défaut. Dans ce cas, ils sont transférés dans le niveau 3.
- Arriéré: KBC utilise le *backstop* défini dans la norme. Un actif financier pour lequel un arriéré de plus de 30 jours est constaté migre au niveau 2.
- Backstop de notation interne: KBC utilise un niveau absolu de probabilité de défaut en tant que *backstop* conditionnant la migration des actifs financiers au niveau 2. Ce *backstop* correspond à la probabilité de défaut la plus élevée (c.-à-d. PD9 selon la notation

interne de KBC) avant qu'un actif financier soit considéré comme étant en défaut.

- Évaluation de la direction: enfin, la direction contrôle et évalue l'augmentation significative du risque de crédit pour les actifs financiers au niveau individuel et du portefeuille.

Un actif financier est immédiatement considéré comme étant en défaut (c.-à-d. niveau 3) s'il répond à la définition de défaut. L'approche est symétrique, c'est-à-dire qu'un crédit qui a migré au niveau 2 ou 3 peut repasser au niveau 1 ou 2 si le palier auquel la migration a été déclenchée n'est pas atteint à la date de reporting.

Évaluation de la perte de crédit attendue

La perte de crédit attendue correspond au produit de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition estimée au défaut (estimated exposure at default, EAD) et de la perte en cas de défaut (*loss given default*, LGD).

La perte de crédit attendue est calculée de manière à refléter:

- un montant non biaisé pondéré par la probabilité;
- la valeur temps de l'argent; et
- des informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions concernant la situation économique.

La perte de crédit attendue sur la durée de vie correspond à la somme de la perte de crédit attendue sur la durée de vie de l'actif financier actualisée sur la base du taux d'intérêt effectif initial.

La perte de crédit attendue sur douze mois correspond à la part de la perte de crédit attendue sur la durée de vie résultant d'un défaut au cours de la période de douze mois suivant la date de reporting.

KBC utilise des modèles IFRS 9 spécifiques pour la PD, l'EAD et la LGD afin de calculer la perte de crédit attendue. Dans la mesure du possible et dans un souci d'efficacité, KBC utilise des techniques de modélisation similaires à celles élaborées aux fins prudentielles (c.-à-d. modèles de Bâle). Cela dit, KBC veille à ce que les modèles de Bâle soient mis en conformité avec IFRS 9. Par exemple:

- KBC n'applique pas les règles de prudence prescrites par les autorités de réglementation dans le cadre des modèles de Bâle;
- KBC ajuste l'impact des paramètres macroéconomiques sur le résultat afin de s'assurer que les modèles IFRS 9 reflètent une estimation ponctuelle plutôt que sur l'ensemble du cycle (comme le requièrent les autorités de réglementation).
- KBC intègre des informations macroéconomiques prospectives dans les modèles.

KBC prend également en compte trois scénarios macroéconomiques prospectifs différents, assortis de pondérations différentes, dans le calcul de la perte de crédit attendue. Le scénario macroéconomique de base reflète les estimations de KBC concernant le résultat le plus probable et constitue également le principal élément pris en compte à d'autres fins internes et externes.

La période maximum pour l'évaluation de la perte de crédit attendue correspond à la période contractuelle maximum (y compris les prorogations), sauf pour certains actifs financiers spécifiques, qui incluent un montant tiré et un montant non tiré sur demande, la capacité contractuelle de KBC de demander le remboursement du montant tiré et d'annuler l'engagement non tiré ne limitant pas l'exposition au risque de crédit à la période contractuelle. La période de valorisation ne peut excéder la période contractuelle que pour ces actifs-là.

Actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI)

KBC définit les actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI) comme des actifs financiers auxquels la réduction de valeur s'applique conformément à IFRS 9 et pour lesquels il était déjà question, à leur création, de défaut (c'est-à-dire que les actifs répondaient déjà, au moment de leur création, à la définition de défaut). Les actifs POCI sont comptabilisés initialement pour un montant net de réductions de valeur et évalués au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit. Par la suite, les variations éventuelles de la perte de crédit attendue estimée sur la durée de vie sont comptabilisées dans le compte de résultats. Les variations favorables sont comptabilisées en tant que reprises de réductions de valeur, même si la perte de crédit attendue sur la durée de vie à la date de reporting est inférieure à la perte de crédit attendue sur la durée de vie à la date de création.

Jugements critiques et incertitudes

Le calcul de la perte de crédit attendue implique d'émettre des jugements critiques sur différents aspects, notamment sur la situation financière et la capacité de remboursement de l'émetteur, sur la valeur et la recouvrabilité des garanties, ainsi que sur des informations prospectives et macroéconomiques. KBC adopte une approche neutre, sans biais, pour tenir compte des incertitudes et prendre des décisions sur la base de jugements critiques.

Approche par superposition (approche *overlay*)

Conformément à la version modifiée d'IFRS 4 publiée en septembre 2016, KBC utilise l'approche par superposition (ou approche *overlay*) pour pallier les conséquences temporaires des dates d'entrée en vigueur différentes d'IFRS 9 et IFRS 17 (remplaçant IFRS 4). Selon cette approche, la volatilité supplémentaire engendrée par l'adoption d'IFRS 9 est reclassée du compte de résultats dans les autres éléments du résultat global. Les montants reclassés sont comptabilisés dans la réserve de superposition dans les capitaux propres. L'approche par superposition est appliquée aux actifs financiers de l'activité d'assurance de KBC qui sont éligibles. L'éligibilité est déterminée en fonction des critères suivants:

- Actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats conformément à IFRS 9 qui n'auraient pas été entièrement évalués ainsi selon IAS 39.

- Tous les actifs à l'exception de ceux détenus dans le cadre d'une activité sans lien avec des contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 4.

Un actif financier peut être désigné selon l'approche par superposition:

- jusqu'à ce qu'il soit décomptabilisé;
- jusqu'à ce qu'il ne soit plus détenu dans le cadre d'une activité en lien avec des contrats d'assurance;
- jusqu'à ce que, au début d'une période annuelle quelconque, KBC décide de ne pas appliquer l'approche par superposition pour cet instrument particulier; ou
- jusqu'à la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 (1er janvier 2022, sous réserve de l'approbation de l'UE).

L'adoption de l'approche par superposition implique le maintien de certaines règles comptables d'IAS 39 relatives aux actifs financiers, c.-à-d.:

- Réductions de valeur des instruments de capitaux propres: les instruments de capitaux propres détenus dans le cadre de l'activité d'assurance de KBC étaient généralement classés en tant qu'actifs disponibles à la vente en vertu d'IAS 39; selon IFRS 9, ils sont classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats. La désignation selon l'approche par superposition implique d'appliquer les dispositions d'IAS 39 en matière de réductions de valeur aux instruments de capitaux propres. Dans le cadre de l'approche par superposition, toutes les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la réserve de superposition mais, en cas de baisse importante par rapport au coût d'acquisition (plus de 30%) ou de baisse prolongée (plus d'un an), la perte de juste valeur est comptabilisée dans le compte de résultats. Toute baisse supplémentaire est également comptabilisée directement dans le compte de résultats, tandis que les hausses sont comptabilisées dans la réserve de superposition.
- Comptabilisation des gains et pertes dans le compte de résultats lors de la cession d'instruments de capitaux propres: la désignation des instruments de capitaux propres liés à l'activité d'assurance de KBC selon l'approche par superposition lors de leur vente entraîne le recyclage dans le compte de résultats de la réserve de superposition constituée dans OCI, ce qui produit les mêmes résultats qu'IAS 39.
- Réductions de valeur des instruments de dette: la méthodologie utilisée par KBC pour calculer les réductions de valeur subies mais non encore déclarées (IBNR) relatives à des titres de créance productifs comptabilisés au coût amorti pour lesquels il n'est pas question de défaut (détenus jusqu'à l'échéance et prêts et créances) se fonde sur les modèles IRB avancés de Bâle II, compte tenu d'une période de survivance de 1,5 mois (aucun facteur PIT n'étant appliqué). Pour les instruments de dette comptabilisés à la juste valeur (disponibles à la vente), aucune perte de valeur subies mais non encore déclarées (IBNR) n'est calculée.

Trésorerie, soldes avec les banques centrales et autres dépôts à vue auprès d'établissements de crédit

La trésorerie comprend les espèces en caisse et les dépôts directement exigibles (p. ex. chèques, petite caisse et soldes auprès des banques centrales et autres banques).

Passifs financiers

Les instruments financiers, ou leurs composantes, sont classés en tant que passifs ou instrument de capitaux propres selon la substance des accords contractuels lors de la comptabilisation initiale et les définitions de passifs financiers et d'instruments de capitaux propres. Un instrument financier est classé en tant que passif si:

- KBC a une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier au détenteur ou d'échanger un autre instrument financier avec le détenteur selon des conditions potentiellement défavorables pour KBC; ou
- KBC a une obligation contractuelle de régler l'instrument financier au moyen d'un nombre variable de ses propres instruments de capitaux propres.

Un instrument financier est classé en tant qu'instrument de capitaux propres si aucune de ces conditions n'est remplie. Dans ce cas, il est visé à la section Capitaux propres.

Passifs financiers – comptabilisation et décomptabilisation

KBC comptabilise un passif financier lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument concerné, ce qui correspond généralement à la date à laquelle la contrepartie est reçue, en espèces ou sous la forme d'un autre actif financier. Lors de la comptabilisation initiale, le passif financier est comptabilisé à la juste valeur moins les coûts de transaction directement imputables à l'émission de l'instrument, sauf en ce qui concerne les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsqu'ils s'éteignent, c'est-à-dire lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat est acquittée ou annulée ou expire. KBC peut également décomptabiliser un passif financier et en comptabiliser un nouveau si KBC et le prêteur conviennent d'un échange et que le passif financier existant et celui avec lequel il est échangé sont assortis de conditions substantiellement différentes, ou si les conditions du passif financier existant font l'objet de modifications substantielles. Pour déterminer si les conditions sont différentes, KBC compare la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions, y compris les honoraires versés nets des honoraires reçus et actualisés sur la base du taux d'intérêt effectif initial, et la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du passif financier initial. Si la différence est supérieure ou égale à 10%, KBC décomptabilise le passif financier initial et en comptabilise un nouveau. Si un échange d'instruments de dette ou une modification de conditions est comptabilisé(e) comme une extinction, les coûts ou

honoraires engagés sont comptabilisés comme faisant partie du profit ou de la perte résultant de l'extinction.

Passifs financiers – classement et évaluation

KBC classe les passifs financiers dans trois catégories différentes, conformément à IFRS 9.

- Passifs financiers détenus à des fins de transaction (HFT). Les passifs détenus à des fins de transaction sont ceux encourus principalement dans le but de dégager un bénéfice des fluctuations à court terme de leur prix ou de la marge du courtier. Un passif est également considéré comme détenu à des fins de transaction s'il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers détenus à des fins de transaction séparément par le bureau de négociation et s'il a récemment fait l'objet de prises de bénéfices à court terme. Les passifs détenus à des fins de transaction peuvent inclure des passifs dérivés, des positions courtes en instruments de dette et instruments de capitaux propres, des dépôts à terme et des titres de créance. S'agissant des passifs dérivés, KBC fait la distinction entre les dérivés détenus à des fins de transaction et ceux détenus à des fins de couverture, comme c'est le cas pour les actifs dérivés. Les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués initialement à leur juste valeur. À l'issue de la période de reporting, les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur. Les ajustements de juste valeur sont toujours enregistrés dans le compte de résultats.
- Passifs financiers désignés par l'entité comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats lors de la comptabilisation initiale (FVO). Conformément à IFRS 9, un passif financier ou un groupe de passifs financiers peuvent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, auquel cas les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultats, à l'exception de celles résultant des variations du risque de crédit propre, qui sont présentées séparément dans OCI. KBC recourt à la désignation à la juste valeur pour les raisons suivantes:
 - passifs gérés sur la base de la juste valeur: KBC désigne un passif financier ou un groupe de passifs financiers à la juste valeur lorsqu'ils sont gérés et leur rendement est évalué à la juste valeur. C'est utilisé pour le traitement comptable des composantes dépôt (dissociées) (passifs financiers qui n'incluent pas d'élément de participation discrétionnaire);
 - non-concordance comptable: l'option de la juste valeur peut être utilisée lorsque cela permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui surviendrait autrement si des actifs ou des passifs étaient évalués ou si les gains ou les pertes en découlant étaient comptabilisés sur des bases différentes;
 - instruments hybrides: un instrument financier est considéré comme hybride s'il comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat de base. L'option de la juste valeur peut être utilisée lorsqu'il n'est pas possible de dissocier du contrat de base les dérivés incorporés qui n'y sont pas étroitement liés, auquel cas l'instrument hybride peut être désigné dans son

intégralité à la juste valeur. Cela signifie qu'aussi bien le dérivé incorporé que le contrat de base sont évalués à la juste valeur. KBC a recours à cette possibilité lorsque des produits structurés comprennent des dérivés incorporés sans lien étroit avec le contrat de base. Cela signifie qu'aussi bien le dérivé incorporé que le contrat de base sont évalués à la juste valeur.

- Passifs financiers évalués au coût amorti (AC). KBC classe la plupart de ses passifs financiers dans cette catégorie, y compris les passifs financiers utilisés pour financer des activités commerciales, mais qui ne sont pas proprement destinés à des fins commerciales (p. ex. des obligations émises). Ces passifs financiers sont évalués initialement à leur coût, soit la juste valeur de la contrepartie reçue, y compris les coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, soit le montant pour lequel ils ont été comptabilisés initialement, moins les remboursements de principal et plus ou moins l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance. La différence entre le montant disponible et la valeur nominale est enregistrée comme une charge d'intérêts selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges d'intérêts courues mais non encore payées sont enregistrées dans les comptes de régularisation.

Passifs financiers – risque de crédit propre

Conformément à IFRS 9, les passifs financiers désignés à la juste valeur doivent être évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les variations de juste valeur sont ensuite enregistrées dans le compte de résultats, à l'exception de celles résultant des variations du risque de crédit propre, qui sont présentées séparément dans les autres éléments du résultat global.

En conséquence, les variations sont comptabilisées dans différentes parties: les variations du risque de crédit propre sont constatées dans les autres éléments du résultat global tandis que toutes les autres variations de juste valeur sont présentées dans le compte de résultats sous la rubrique Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en lien avec le risque de crédit propre ne sont pas recyclés dans le compte de résultats même si le passif est décomptabilisé et si les montants sont réalisés. Bien que le transfert ne soit pas autorisé, KBC transfère les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global aux autres réserves dans les capitaux propres lorsque le passif est décomptabilisé. La seule situation dans laquelle l'inclusion du risque de crédit propre n'est pas présentée dans les autres éléments du résultat global est lorsque cela entraînerait une non-concordance comptable dans le compte de résultats. Cela peut se produire s'il existe une relation économique étroite entre le passif financier désigné à la juste valeur (pour lequel le risque de crédit propre est constaté dans les autres éléments du résultat global) alors que toutes les variations de juste valeur de l'actif financier correspondant sont évaluées et comptabilisées à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Tel est le cas pour les contrats d'investissement de la

branche 23, pour lesquels les variations de juste valeur de la position au passif sont compensées à 100% par la position à l'actif.

Passifs financiers – contrat de garantie financière

Un contrat de garantie financière est un contrat aux termes duquel KBC est tenue d'effectuer des paiements spécifiés afin de rembourser à son titulaire une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur spécifié n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette. Un contrat de garantie financière est comptabilisé initialement à la juste valeur et est ensuite évalué au plus élevé des deux montants suivants: (a) le montant déterminé conformément aux dispositions en matière de réductions de valeur d'IFRS 9 (voir la section Actifs financiers – Réductions de valeur) et (b) le montant comptabilisé initialement moins, s'il y a lieu, l'amortissement cumulé comptabilisé conformément au principe de comptabilisation des revenus d'IFRS 15.

Compensation (*offsetting*)

KBC n'opère une compensation entre un actif financier et un passif financier et ne présente à cet égard un montant net dans son bilan que si et seulement si (i) elle dispose d'un droit actuel juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et (ii) elle a l'intention soit de procéder au règlement sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Juste valeur

KBC définit la 'juste valeur' comme 'le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation'. Il ne s'agit pas du montant qu'une entité recevrait ou paierait sur la base d'une transaction forcée, liquidation ou vente forcée. Un déséquilibre entre l'offre et la demande (p. ex. lorsqu'il y a moins d'acheteurs que de vendeurs, ce qui exerce une pression à la baisse sur les prix) n'est pas la même chose qu'une transaction contrainte ou une vente de biens sur saisie.

Toutes les positions évaluées à la juste valeur font l'objet d'ajustements de valeur de marché, les variations de juste valeur étant enregistrées dans le compte de résultats ou dans les capitaux propres. Ces ajustements ont trait aux coûts de liquidation, aux positions ou aux marchés moins liquides, aux évaluations sur la base d'un modèle, au risque de contrepartie (*credit-value adjustments*, ou ajustements CVA) et aux coûts de financement:

- Des ajustements CVA sont effectués lors de l'évaluation des dérivés afin de s'assurer que leur valeur de marché soit ajustée en fonction du risque de crédit de la contrepartie. Ils tiennent compte à la fois de la valeur de marché des contrats (*mark-to-market*) et de leur juste valeur future probable. Les évaluations sont analysées sur la base de la solvabilité de la contrepartie, qui est déterminée au moyen d'un spread de *Credit Default Swap* (CDS) coté, ou, à défaut, qui est obtenue par déduction d'obligations dont les émetteurs présentent

des caractéristiques similaires à la contrepartie de l'instrument financier (rating, secteur, situation géographique). Les contrats dont la contrepartie est exposée à KBC font l'objet d'ajustements DVA (*debt-value adjustments*). La méthode est similaire au CVA. Elle prend en compte la valeur de marché négative future attendue des contrats.

- Un ajustement FVA (*funding-value adjustment*) est un ajustement apporté à la valeur de marché de dérivés non garantis afin de s'assurer que les coûts ou les revenus de financement (futurs) liés à la conclusion et à la couverture de ces instruments soient pris en compte lors de leur évaluation.

Comptabilité de couverture

KBC a choisi d'appliquer les principes de comptabilité de couverture d'IAS 39 (tels que décrits dans la version *carve-out* d'IAS 39 approuvée par l'UE). KBC désigne certains dérivés détenus à des fins de gestion des risques ainsi que certains instruments financiers non dérivés en tant qu'instruments de couverture lors de la détermination des relations de couverture. Lors de la désignation initiale de la couverture, KBC documente formellement la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, en indiquant notamment l'objectif poursuivi en matière de gestion des risques et la stratégie de couverture mise en œuvre, ainsi que la méthode qui sera utilisée pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. KBC évalue, lors de l'établissement de la relation de couverture, puis régulièrement par la suite, si l'on peut s'attendre à ce que les instruments de couverture compensent très efficacement les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts au cours de la période pour laquelle la couverture est mise en place et contrôle si les résultats réels de chaque couverture sont compris entre 80 et 125%. KBC évalue si une opération prévue faisant l'objet d'une couverture des flux de trésorerie est hautement probable et si elle est exposée à des variations de flux de trésorerie qui pourraient en définitive avoir une incidence sur le compte de résultats.

KBC utilise les techniques de comptabilité de couverture suivantes: couverture de flux de trésorerie, micro-couverture de juste valeur, couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille et couverture d'investissements nets dans des entités étrangères.

Couverture de flux de trésorerie: si un dérivé est désigné comme étant l'instrument de couverture dans une opération destinée à couvrir la variabilité des flux de trésorerie imputable à un risque particulier lié à un actif, un passif ou une opération prévue hautement probable comptabilisé(e) qui est susceptible d'avoir une incidence sur le compte de résultats, la part efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et enregistrée dans la réserve de couverture (couverture des flux de trésorerie) dans les capitaux propres. La part inefficace des variations de la juste valeur d'un dérivé est immédiatement comptabilisée dans le compte de résultats. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé dans le compte de résultats (en tant

qu'ajustement de reclassement au titre de la même période que celle au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts ont une incidence sur le compte de résultats) sous la rubrique Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats. La comptabilité de couverture est interrompue de manière prospective si le dérivé de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, si la couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture des flux de trésorerie ou si la désignation en tant que couverture est révoquée. Tout gain ou toute perte cumulé(e) alors constaté(e) dans les capitaux propres reste dans les capitaux propres et est comptabilisé(e) lorsque l'opération prévue est finalement enregistrée dans le compte de résultats. Lorsqu'il n'y a plus lieu de penser qu'une opération prévue sera réalisée, le gain ou la perte cumulé(e) enregistré(e) dans les capitaux propres est immédiatement transféré(e) dans le compte de résultats.

Micro-couverture sur la base de la juste valeur: lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture pour couvrir la variation de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou un portefeuille d'actifs ou de passifs comptabilisés ou un engagement ferme pouvant influencer sur le compte de résultats, les variations de la juste valeur du dérivé sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultats, tout comme les variations de la juste valeur de la position couverte imputables au risque couvert (dans le même poste du compte de résultats que la position couverte). Toutefois, les revenus d'intérêts courus au titre des *swaps* de taux d'intérêt sont comptabilisés dans les 'Revenus nets d'intérêts'. La comptabilité de couverture est interrompue de manière prospective si le dérivé de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, si la couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture de la juste valeur ou si la désignation en tant que couverture est révoquée. Tout ajustement effectué selon la méthode des intérêts effectifs dont un élément couvert fait l'objet jusqu'au moment de l'interruption est amorti dans le compte de résultats dans le cadre du recalcul du taux d'intérêt effectif de l'élément couvert sur sa durée de vie restante ou comptabilisé directement lorsque l'élément couvert est décomptabilisé.

Couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille (macro-couverture): dans le cadre de la macro-couverture prévue par la version *carve-out* approuvée par l'UE, un groupe de dérivés (ou parties de dérivés) peuvent être considérés ensemble et désignés conjointement comme un instrument de couverture, ce qui supprime certaines limitations de la comptabilité de couverture de la juste valeur relatives à la couverture des dépôts de base et aux stratégies de sous-couverture. Dans le cadre de la version *carve-out* approuvée par l'UE, la comptabilité de couverture peut être appliquée aux dépôts de base et ne sera pas d'application uniquement lorsque l'estimation révisée du montant des flux de trésorerie au titre de périodes déterminées est inférieure au montant comptabilisé au titre de ces périodes. KBC couvre le risque de taux d'intérêt lié aux portefeuilles de prêts à l'aide de *swaps* de taux d'intérêt, ainsi que celui encouru en lien avec les portefeuilles

de dépôts de détail. Les *swaps* de taux d'intérêt sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultats. Les revenus d'intérêts courus au titre des *swaps* de taux d'intérêt sont comptabilisés dans les Revenus nets d'intérêts. Le montant couvert des prêts est également évalué à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultats. La juste valeur du montant couvert est présentée sous une rubrique distincte à l'actif ou au passif du bilan. Si une couverture est inefficace, la variation cumulée de la juste valeur du montant couvert sera amortie dans le compte de résultats sur la durée de vie restante des actifs couverts ou sera immédiatement sortie du bilan si l'inefficacité est due au fait que les prêts correspondants ont été décomptabilisés.

Couverture d'investissements nets dans des entités étrangères: lorsqu'un instrument dérivé ou un instrument financier non dérivé est désigné comme étant l'instrument de couverture dans une opération destinée à couvrir un investissement net dans une entité étrangère dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de sa société holding directe, la part efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans la réserve de couverture (investissements dans des entités étrangères) en capitaux propres dans les autres éléments du résultat global. Toute part inefficace des variations de la juste valeur du dérivé est immédiatement comptabilisée dans le compte de résultats. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé dans le compte de résultats en tant qu'ajustement de reclassement lors de la cession de l'entité étrangère (incluant la distribution d'un dividende ou une diminution de capital).

Contrats d'assurance

Généralités

Les règles d'évaluation d'IFRS 4 – Contrats d'assurance s'appliquent aux contrats d'assurance (y compris aux contrats de réassurance) que KBC émet en tant qu'assureur et aux contrats de réassurance que KBC détient en tant que preneur d'assurance. Elles s'appliquent également aux instruments financiers comportant une composante de participation discrétionnaire détenus par KBC.

Un contrat de réassurance est un type de contrat d'assurance, dans la mesure où tous les contrats de réassurance qui transfèrent le risque d'assurance sont eux-mêmes des contrats d'assurance.

Certains contrats comptabilisés en tant que contrats d'assurance en vertu des PCGA locaux ne seront plus considérés comme des contrats d'assurance dans le cadre des IFRS. Les contrats qui n'exposent KBC à aucun risque d'assurance (p. ex. investissement pur sans prestations/couverture (d'assurance) supplémentaires) sont considérés comme des instruments financiers, comportant ou non une composante de participation discrétionnaire.

Les instruments financiers sans participation bénéficiaire discrétionnaire et la composante dépôt des contrats d'assurance de la Branche 23 sont comptabilisés selon les principes du deposit accounting.

La comptabilité de dépôt s'applique à la composante dépôt des contrats d'assurance de la branche 23 (la composante assurance est traitée comme un contrat d'assurance conformément à IFRS 4).

KBC dissocie les composantes si les deux conditions suivantes sont remplies:

- il est possible d'évaluer la composante dépôt (y compris les options de rachat incorporées, le cas échéant) indépendamment de la composante assurance;
- les conventions comptables n'imposent pas autrement de comptabiliser l'ensemble des obligations et des droits découlant de la comptabilité de dépôt.

Il est interdit de dissocier les composantes si la composante dépôt ne peut pas être évaluée séparément. KBC ne décompose pas les contrats d'assurance autres que les contrats de la branche 23 en une composante dépôt et une composante assurance. La composante assurance des contrats de la branche 23, qu'il s'agisse de contrats d'assurance ou d'investissement, est traitée comme un contrat d'assurance. Les instruments financiers de la branche 23 sans prestations de décès ni composante de participation sont classés en tant que passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats conformément à IFRS 9 et sont évalués par la suite à la juste valeur. Les variations de juste valeur (actifs et passifs), y compris toute composante liée aux variations des taux de change, sont comptabilisées dans le compte de résultats sous la rubrique Résultat net des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats. La valeur unitaire est considérée comme étant la juste valeur.

Les instruments financiers comportant une composante de participation discrétionnaire et la composante assurance des contrats de la branche 23 sont traités comme des contrats d'assurance en vertu d'IFRS 4. À la date de clôture du bilan, les passifs découlant de ces instruments financiers ou contrats d'assurance sont soumis au test d'adéquation des passifs afin de déterminer s'ils sont suffisants. Si la valeur comptable de ces passifs est inférieure à la valeur actualisée de leurs flux de trésorerie futurs estimés, l'insuffisance sera comptabilisée dans le compte de résultats et compensée par une hausse des passifs correspondants.

Un actif de réassurance subit une réduction de valeur si et seulement si:

- il existe une preuve objective du fait que, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif de réassurance, KBC puisse ne pas recevoir la totalité des montants dus aux termes du contrat;
- l'impact de cet événement sur les montants que KBC recevra du réassureur peut être évalué de manière fiable. En cas de réduction de valeur d'un actif de réassurance, KBC réduira sa valeur comptable en conséquence et comptabilisera cette perte de valeur dans le compte de résultats.

Lors de l'adoption d'IFRS 4, KBC a décidé de continuer à appliquer les PCGA locaux alors en vigueur et de ne pas mettre en place les règles suivantes:

- évaluation des passifs d'assurance sur une base non actualisée;
- utilisation de méthodes comptables non uniformes pour les contrats d'assurance de filiales. Si ces méthodes comptables ne sont pas uniformes, un assureur peut les modifier pour autant que cela n'entraîne pas de plus grandes divergences et sous réserve que les autres exigences d'IFRS 4 – Contrats d'assurance soient satisfaites.

KBC estime évaluer ses contrats d'assurance avec une prudence suffisante. KBC ne comptabilise pas en tant que passifs des provisions au titre de sinistres futurs éventuels, telles que des provisions pour catastrophe ou des provisions d'égalisation, si ces sinistres ont trait à des contrats d'assurance qui ne sont pas en vigueur à la date de reporting.

KBC sort un passif d'assurance (ou une partie d'un passif d'assurance) de son bilan si et seulement s'il est éteint – c.-à-d. lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat est acquittée ou annulée ou expire.

Les actifs de réassurance ne sont pas compensés avec les passifs d'assurance connexes et les revenus/frais liés aux contrats de réassurance ne seront pas compensés avec les frais/revenus liés aux contrats d'assurance connexes.

Provisions techniques – contrats d'assurance

Les provisions techniques sont constituées sur la base des estimations, à la date de clôture du bilan, des passifs de la société concernant les personnes assurées, les bénéficiaires et les titulaires de polices, y compris les écarts de conversion au titre des provisions techniques libellées en devise étrangère.

Provision pour primes non acquises et risques en cours (non-vie)

Provision pour primes non acquises (non-vie)

Cette provision englobe la partie des primes brutes qui doit être attribuée à une période ultérieure pour couvrir les demandes de dommages-intérêts, frais administratifs et frais de gestion des investissements liés aux polices sous-jacentes. Pour les affaires directes, la provision pour primes non acquises est en principe calculée séparément pour chaque contrat quotidiennement sur la base des primes brutes. Pour les réassurances reçues, la provision pour primes non acquises est calculée séparément pour chaque contrat. Elle est basée sur les informations communiquées par l'entreprise cédante, complétées par l'expérience propre de la société concernant l'évolution des risques dans le temps.

Provision pour risques en cours (non-vie)

Ce poste est une provision supplémentaire qui vient compléter la provision pour primes non acquises. Elle est constituée s'il y a lieu de

penser que le montant total estimé des sinistres et des frais administratifs au titre des contrats en cours sera, lors de la période suivante, supérieur au total des primes non acquises et des primes à recevoir. Pour la réassurance reçue, les stipulations contractuelles sont respectées et, s'il y a lieu, les chiffres des provisions sous-jacentes sont pris en compte.

Provisions pour assurance-vie

Cette provision concerne les activités d'assurance vie exclusivement, à l'exception de la Branche 23 Vie. Elle comprend la valeur actuarielle estimée des passifs de KBC et la participation bénéficiaire déjà attribuée, minorées de la valeur actuarielle estimée des passifs des preneurs d'assurance. Les coûts d'acquisition ne sont pas déduits. Cette provision comprend également la provision pour primes non acquises et risques en cours, les réserves pour vieillissement, les provisions pour rentes payables mais non encore dues (y compris les coûts internes de règlement des sinistres) au titre des assurances-vie complémentaires, ainsi que les provisions pour rentes de retraite et de survie.

L'évaluation selon la méthode rétrospective est appliquée (i) à la provision relative aux contrats d'assurance-vie conventionnels autres que ceux relevant de la branche 23, (ii) aux polices d'assurance-vie universelles autres que celles relevant de la branche 23 assorties d'un taux d'intérêt garanti pour les paiements de primes futurs et (iii) à la provision concernant les avantages complémentaires octroyés aux employés en lien avec les rentes en cours.

L'évaluation selon la méthode rétrospective est appliquée aux provisions relatives aux polices d'assurance-vie universelles modernes autres que celles relevant de la branche 23 et à la provision relative aux avantages extralégaux accordés aux employés en vue du paiement de nouvelles primes supplémentaires.

La provision est calculée séparément pour chaque contrat d'assurance.

Provision pour sinistres en cours

Pour les sinistres déclarés, la provision est calculée séparément pour chaque sinistre, en fonction des éléments connus du dossier et sur la base des montants restant dus aux victimes ou aux bénéficiaires, majorés des frais externes liés au règlement du sinistre. Lorsque des prestations doivent être versées sous la forme d'une rente, les montants alloués à cette fin sont calculés selon des méthodes actuarielles reconnues.

Une provision IBNR est constituée pour les sinistres survenus mais non déclarés (*incurred but not reported*) à la date de clôture du bilan. Pour les affaires directes, cette provision IBNR est basée sur une somme forfaitaire par branche d'assurance en fonction des expériences passées et de l'évolution du portefeuille assuré. Elle inclut également des montants supplémentaires au titre d'événements extraordinaires. Une provision IBNER est constituée pour les sinistres survenus mais insuffisamment provisionnés (*incurred but not enough reserved*) à la date de clôture si les procédures d'adéquation démontrent que les autres provisions pour sinistres sont insuffisantes pour couvrir les

engagements futurs. Cette provision inclut les montants relatifs aux sinistres qui ont déjà été déclarés mais qui, pour des raisons techniques, n'ont pas encore pu être enregistrés dans le dossier des sinistres. Une provision destinée à couvrir les coûts internes de règlement des sinistres est calculée sur la base d'un pourcentage déterminé en fonction des sinistres passés. Des provisions supplémentaires sont également constituées conformément aux dispositions légales nationales, telles qu'une provision pour accidents du travail en Belgique.

Leasing

Tous les contrats de location doivent être classés en tant que contrats de location-financement ou contrats de location simple. Le classement dans le cadre d'IAS 17 est fonction de la mesure dans laquelle les risques et les avantages inhérents à la propriété des actifs loués incombent au bailleur ou au preneur. Un contrat de location-financement a pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Capitaux propres

Les capitaux propres représentent l'intérêt résiduel dans les actifs totaux de KBC après déduction de tous ses passifs (soit les actifs nets) et comprennent tous les instruments de capitaux propres émis par KBC, les réserves attribuables aux détenteurs des instruments de capitaux propres et les intérêts minoritaires.

KBC classe tous les instruments financiers émis en tant que capitaux propres ou passifs financiers selon la substance des accords contractuels. Le principal critère différenciant un instrument de capitaux propres d'un passif financier réside dans l'existence d'un droit inconditionnel pour KBC de ne pas remettre de trésorerie ou un autre actif financier pour régler une obligation contractuelle.

Les intérêts minoritaires représentent la part des capitaux propres d'une filiale qui n'est pas attribuable aux détenteurs des instruments de capitaux propres de KBC. Lorsque la part des capitaux propres détenue par les minoritaires change, KBC ajuste la valeur comptable des intérêts majoritaires et minoritaires de manière à refléter les changements dans la part relative détenue par les minoritaires dans les sociétés consolidées. KBC comptabilise dans les capitaux propres toute différence entre le montant à hauteur duquel les intérêts minoritaires sont ajustés et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue et l'impute à sa part majoritaire.

Avantages du personnel

Avantages sociaux à court terme

Les avantages sociaux à court terme, - tels que les salaires, les congés payés, les primes liées à la performance et les frais de sécurité sociale, sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle les collaborateurs ont fourni les services correspondants. Les frais y relatifs sont repris

dans les Charges d'exploitation sous la rubrique Frais de personnel dans le compte de résultats.

Avantages postérieurs à l'emploi

KBC propose à ses employés des régimes de retraite sous la forme de régimes à cotisations définies ou à prestations définies. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, l'obligation juridique ou implicite de KBC se limite au montant des cotisations qu'elle convient de verser au fonds. Le montant des avantages postérieurs à l'emploi devant être versés aux employés correspond au montant des cotisations payées par KBC et l'employé lui-même au titre du régime d'avantages postérieurs à l'emploi, majoré du rendement d'investissement généré par ces cotisations. Le risque actuariel est supporté par l'employé.

En revanche, en ce qui concerne les régimes à prestations définies, KBC est tenue de fournir les rémunérations convenues aux travailleurs anciens et actuels, et le risque actuariel de même que le risque d'investissement sont à charge de KBC. Cela signifie que si, du point de vue actuariel ou de l'investissement, le produit est moins bon que prévu, le passif de KBC peut être revu en hausse.

En Belgique, les régimes à cotisations définies sont assortis d'un rendement minimum garanti par la loi. Cependant, le rendement réel peut être inférieur à ce rendement légal. En outre, dans la mesure où ces régimes présentent des caractéristiques de régimes à prestations définies, KBC les comptabilise comme des régimes à prestations définies.

Les passifs liés aux régimes à prestations définies et au régime à cotisations définies belge (ou passifs de retraite) sont repris dans les Autres passifs. Ils ont trait aux obligations au titre des rentes de retraite et de survie, des prestations de préretraite et des régimes et rentes similaires.

Les obligations découlant des régimes de retraite à prestations définies sont calculées à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées, chaque période de service ouvrant des droits supplémentaires aux prestations de retraite.

Des évaluations actuarielles sont effectuées lors de chaque période de reporting. Les passifs liés aux régimes à prestations définies sont actualisés sur la base de taux correspondant à ceux d'obligations d'entreprises de qualité libellées dans la devise dans laquelle les prestations seront versées et assorties d'une échéance similaire à celle des passifs de retraite concernés.

Les variations des passifs/actifs nets liés aux régimes de retraite à prestations définies, à l'exception des variations de trésorerie, sont classées dans trois catégories principales et comptabilisées dans les charges d'exploitation (frais de service), les charges d'intérêts (frais d'intérêts nets) et les autres éléments du résultat global (réévaluations).

Revenus nets de commissions

La plupart des revenus nets de commissions entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, car ils couvrent les services fournis par KBC à ses clients et sont hors du champ d'application d'autres normes IFRS.

Pour la comptabilisation des revenus, KBC identifie le contrat et définit les promesses (obligations de performance) dans la transaction. Les revenus sont comptabilisés uniquement lorsque KBC a satisfait à l'obligation de performance.

Les revenus présentés en tant que Securities and Asset Management entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 et impliquent en principe que KBC détienne des actifs dans une fiducie pour le bénéficiaire (fonds) et est responsable d'investir les montants reçus du client au profit du client. Ces transactions sont simples car KBC fournit une série de services distincts qui sont consommés par le client simultanément lorsque les avantages sont fournis. KBC est rémunérée au moyen de la commission de gestion mensuelle ou trimestrielle qui est calculée en pourcentage fixe de la valeur nette d'inventaire ou par une commission de souscription conservée par le bénéficiaire. Les commissions n'incluent aucune rémunération variable.

Les produits rapportés comme Commissions liées à des contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire représentent le montant réalisé sur les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire. Ce qui veut dire qu'un pourcentage ou un montant fixe est retenu sur les paiements des clients, de sorte que la compagnie d'assurances puisse couvrir ses dépenses.

Les services de paiement par lesquels KBC facture le client pour différentes transactions liées à ses comptes courants, paiements domestiques ou étrangers, services de paiement via ATM, etc. sont principalement terminés lorsque la transaction effective est exécutée, donc la contrepartie correspondante peut être reconnue directement à ce moment-là.

Aides publiques

Les aides publiques sont comptabilisées lorsqu'il y a raisonnablement lieu de penser qu'elles seront perçues et que les conditions y relatives seront remplies. Les aides sont comptabilisées dans le compte de résultats sur une base systématique afin de refléter la manière dont KBC comptabilise les frais que les aides sont destinées à compenser.

Droits et taxes

Les pouvoirs publics peuvent soumettre KBC à différents droits et taxes. Le montant de ces droits et taxes peut dépendre du montant des revenus (principalement des intérêts) générés par KBC, du montant des dépôts reçus des clients et du volume total du bilan, des ajustements étant opérés en fonction de certains ratios spécifiques. Conformément à IFRIC 21, les droits et taxes sont comptabilisés lorsque l'événement générateur d'obligation donnant lieu à la comptabilisation du passif survient, comme stipulé dans la législation applicable. En fonction de l'événement générateur d'obligation, les droits et taxes peuvent être comptabilisés à un moment donné ou au fil du temps. La plupart des droits et taxes auxquels KBC est soumise doivent être comptabilisés à un moment donné, qui correspond généralement au début de l'exercice. KBC comptabilise les droits et taxes dans les Charges d'exploitation.

Impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu se compose de trois éléments: l'impôt payé/dû au titre de l'exercice en cours, les sous-provisions/surprovisions des exercices antérieurs et les variations des actifs/passifs d'impôt différé. L'impôt sur le revenu est comptabilisé dans le compte de résultats ou dans les autres éléments du résultat global, en fonction de la comptabilisation des éléments générateurs de l'impôt. L'impôt sur le revenu initialement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et qui se rapporte à des gains/pertes comptabilisés par la suite dans le compte de résultats est recyclé dans le compte de résultats lors de la même période que celle au cours de laquelle ces gains/pertes sont comptabilisés dans le compte de résultats.

Les actifs et passifs d'impôt différé et courant sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation et qu'il est prévu de procéder à un règlement sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Actifs/passifs d'impôt courant

L'impôt courant au titre de la période correspond au montant devant être payé à/remboursé par l'administration fiscale, calculé sur la base des taux d'imposition en vigueur au cours de la période de reporting.

Actifs/passifs d'impôt différé

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés à concurrence des différences temporelles imposables entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale. Ils sont calculés sur la base des taux d'imposition en vigueur à la date de reporting, qui devraient l'être au moment de la réalisation des actifs ou du règlement des passifs auxquels ils se rapportent et qui reflètent les conséquences fiscales de la manière dont l'entité prévoit de recouvrer ou de régler la valeur comptable des actifs ou passifs sous-jacents à la date de clôture. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés à concurrence des différences temporelles déductibles entre la valeur comptable d'actifs ou de passifs et leur base fiscale ainsi que des reports de pertes fiscales et de crédits d'impôt inutilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. KBC calcule la valeur des actifs d'impôt différé sur la base des reports de pertes fiscales inutilisées. Pour déterminer la période au cours de laquelle des pertes fiscales peuvent être compensées avec des bénéfices imposables futurs, KBC utilise des projections sur une période de huit à dix ans.

Les actifs/passifs d'impôts différés qui se rapportent à des regroupements d'entreprises sont comptabilisés directement dans le goodwill. Les actifs/passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles (en ce compris les frais d'acquisition directement imputables) sont comptabilisées initialement à leur coût. Pour les périodes de reporting suivantes, KBC valorise les immobilisations corporelles au coût initial minoré du cumul des

amortissements et des réductions de valeur. Les taux de dépréciation sont déterminés en fonction de la durée de vie économique estimée des actifs et sont appliqués conformément à la méthode de l'amortissement linéaire à partir du moment où les actifs sont disponibles pour être utilisés. Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées après leur cession ou lorsque l'utilisation de l'actif concerné cesse de façon permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu de sa cession. Les gains ou pertes constatés lors de la décomptabilisation sont comptabilisés dans le compte de résultats au titre de la période au cours de laquelle la décomptabilisation survient.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'une réduction de valeur lorsqu'il existe une indication qu'un actif a diminué d'une certaine valeur.

Les amortissements, les réductions de valeur et les plus/moins-values de cession sont comptabilisés en Charges d'exploitation dans le compte de résultats, sauf en ce qui concerne les actifs loués dans le cadre de contrats de location simple (KBC agissant en tant que bailleur), dont les coûts sont comptabilisés sous la rubrique Autres revenus nets.

Lorsqu'une cession peut être assimilée à une activité abandonnée, les résultats nets sont repris sous une seule et même rubrique dans le compte de résultats (voir la section concernant les activités abandonnées).

Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier construit, acheté ou acquis par KBC dans le cadre d'un contrat de location-financement, qui est détenu dans le but de percevoir des loyers ou de réaliser une plus-value plutôt que d'être utilisé par KBC pour fournir des services ou à des fins administratives.

Les investissements immobiliers (y compris les coûts directement imputables) sont comptabilisés initialement à leur coût. KBC valorise les investissements immobiliers durant les périodes de reporting suivantes au coût initial minoré du cumul des amortissements et des réductions de valeur.

Les amortissements sont inclus dans le poste Autres revenus nets du compte de résultats.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent le goodwill, les logiciels développés en interne, les logiciels développés par des tiers ainsi que d'autres actifs incorporels. Les immobilisations incorporelles peuvent être (i) acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (voir la section Regroupements d'entreprises et goodwill ci-après), (ii) acquises séparément ou (iii) générées en interne.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément (principalement les logiciels développés par des tiers) sont comptabilisées initialement à leur coût. Les immobilisations incorporelles générées en interne (principalement les logiciels développés en interne) ne sont comptabilisées que si elles résultent d'un processus de développement et que KBC peut démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement des immobilisations incorporelles;
- l'intention d'achever les immobilisations incorporelles et de les utiliser ou de les vendre;
- la capacité à utiliser ou à vendre les immobilisations incorporelles;
- la façon dont les immobilisations incorporelles généreront des avantages économiques futurs;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres adéquates pour achever le développement et utiliser ou vendre les immobilisations incorporelles;
- la capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables aux immobilisations incorporelles au cours de leur développement.

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées initialement sur la base des coûts de développement directement imputables à l'élaboration et au test des logiciels uniques contrôlés par KBC. Les coûts directement imputables capitalisés au titre des logiciels développés en interne incluent les coûts liés aux employés participant au développement et les frais généraux directement imputables.

Les frais de recherche, les autres frais de développement, les coûts liés à la maintenance des logiciels et aux projets d'investissement (projets à grande échelle visant à mettre en œuvre ou à remplacer un objectif ou un modèle commercial important) qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées par la suite à leur coût diminué des amortissements et réductions de valeur cumulés. L'amortissement commence lorsque l'actif est utilisable conformément à l'intention de la direction. Les logiciels sont amortis comme suit :

- Les logiciels système (logiciels faisant partie intégrante des équipements acquis) sont amortis au même rythme que les équipements.
- Les logiciels standard et les logiciels sur mesure développés par des tiers ou en interne sont amortis sur une durée de cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire à partir du moment où ils sont utilisables.
- Les systèmes de base (qui comprennent généralement les outils de traitement des comptes de dépôts et des prêts et crédits, les interfaces au grand livre et les outils de reporting) sont amortis sur une durée de huit ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Réductions de valeur des actifs non financiers

Lors de la préparation des états financiers, KBC s'assure que la valeur comptable des actifs non financiers n'excède pas la valeur qui pourrait être retirée de leur utilisation ou de leur vente (valeur recouvrable). Les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les logiciels ne sont soumis à un test de dépréciation que s'il existe une indication objective de réduction de valeur. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie économique indéterminée font

l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et sont contrôlés au regard des indicateurs de réduction de valeur tous les trimestres.

Des indications de la nécessité de constater une réduction de valeur peuvent découler d'une source interne (p. ex. état de l'actif) ou d'une source externe (p. ex. nouvelle technologie ou baisse importante de la valeur de marché de l'actif).

Lorsqu'il existe une indication de réduction de valeur, KBC contrôle la valeur recouvrable de l'actif concerné, lequel est sujet à une réduction de valeur si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable à la date de reporting. La valeur recouvrable correspond à la valeur d'usage d'un actif ou, si elle est plus élevée, à sa juste valeur diminuée de son coût de vente.

La valeur d'usage correspond aux flux de trésorerie futurs actualisés qu'un actif ou une unité génératrice de trésorerie est supposé(e) générer.

Les réductions de valeur s'opèrent au niveau des actifs individuels, mais lorsqu'un actif individuel ne génère pas de rentrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, la valeur recouvrable est déterminée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif ou le groupe d'actifs appartient. Une UGT s'entend du plus petit groupe d'actifs identifiable générant des rentrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. KBC constitue les UGT selon son propre jugement. Ce processus s'applique principalement au goodwill comptabilisé en lien avec des acquisitions.

Les réductions de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats au titre de la période au cours de laquelle elles surviennent. Une réduction de valeur peut être reprise si la situation dont elle découle n'existe plus, sauf en ce qui concerne le goodwill, pour lequel les réductions de valeur ne peuvent en aucun cas être reprises. Les gains sur réductions de valeur sont comptabilisés dans le compte de résultats au titre de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Des provisions sont comptabilisées à la date de reporting si et seulement si les critères suivants sont remplis:

- il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture. Lorsque le facteur temps est important, le montant comptabilisé en provision correspond à la valeur actuelle nette de la meilleure estimation.

Par sa nature, une provision implique que la direction émette des jugements quant au montant et au calendrier des futures sorties probables de ressources représentatives d'avantages économiques.

États financiers consolidés / États financiers intermédiaires

Toutes les entités importantes (y compris les entités structurées) sur lesquelles KBC exerce un contrôle direct ou indirect, tel que défini dans IFRS 10, sont consolidées selon la méthode de la consolidation globale. Les filiales qui ne sont pas incluses dans les états financiers consolidés car elles ne sont pas des entités importantes sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, toutes les variations de juste valeur étant reprises dans les autres éléments du résultat global, à l'exception des revenus de dividendes, qui sont comptabilisés dans le compte de résultats. Les sociétés importantes sur lesquelles un contrôle conjoint est exercé directement ou indirectement et les investissements importants dans des entreprises associées (entreprises sur lesquelles KBC exerce une influence significative) sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Seuil de consolidation: les filiales sont effectivement incluses dans les états financiers consolidés selon la méthode de la consolidation globale si au moins deux des critères d'importance suivants sont dépassés:

- Part du groupe dans les fonds propres: 2 500 000 EUR;
- Part du groupe dans le résultat: 1 000 000 EUR (valeur absolue);
- Part du groupe dans le total du bilan: 100 000 000 EUR.

Afin d'éviter qu'un trop grand nombre d'entités soient exclues, KBC s'assure que le total du bilan combiné des entités exclues de la consolidation ne représente pas plus de 1% du total du bilan consolidé.

Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont traités selon la méthode d'acquisition, qui veut que le coût d'une acquisition soit valorisé comme la somme du prix de rachat payé (valorisé à la juste valeur à la date du rachat) et du montant des éventuelles participations minoritaires dans l'entité acquise. Aux fins de l'évaluation des intérêts minoritaires, KBC peut décider pour chaque regroupement d'entreprises séparément d'évaluer les intérêts minoritaires à leur juste valeur ou selon leur quote-part des actifs nets identifiables de l'entité acquise. La manière dont les intérêts minoritaires sont évalués à la date d'acquisition aura un impact sur la comptabilisation de l'acquisition par suite de la détermination du goodwill.

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition par rapport à l'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs acquis, des passifs et des passifs éventuels, identifiables à la date d'acquisition. Aux fins de la comptabilisation des acquisitions et pour déterminer le goodwill, KBC tient compte d'une période d'évaluation de 12 mois. La classification des actifs financiers acquis et des passifs financiers repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises dépend des faits et circonstances

existant à la date d'acquisition (sauf en ce qui concerne les contrats de location et d'assurance, qui sont classés en fonction des conditions contractuelles et d'autres facteurs pertinents au moment de la conclusion des contrats).

Le goodwill est repris sous la rubrique Goodwill et autres immobilisations incorporelles et comptabilisé à son coût diminué des réductions de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an ou dès lors qu'il existe des indications objectives (externes ou internes) en ce sens. Si la comptabilisation des acquisitions n'est pas terminée étant donné que la période d'évaluation de 12 mois n'est pas achevée, le goodwill n'est pas considéré comme définitif et n'est soumis à un test que s'il existe une indication objective d'une réduction de valeur du goodwill provisoire. Pour les besoins du test de réduction de valeur, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie de KBC appelées à bénéficier des synergies du regroupement, indépendamment du fait que d'autres actifs ou passifs de l'entité acquise soient imputés à ces unités. Une réduction de valeur est constatée si la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill appartient est supérieure à sa valeur recouvrable. Les réductions de valeur sur goodwill ne peuvent pas être reprises.

Effets des variations de change

La monnaie fonctionnelle et de présentation de KBC est l'euro. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux au comptant en vigueur à la date de clôture. Les écarts d'évaluation négatifs et positifs sont comptabilisés dans le compte de résultats, à l'exception de ceux qui se rapportent au financement d'actions et d'investissements de sociétés consolidées en devises étrangères. Les éléments non monétaires, évalués sur la base de leur coût historique, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change de la date de transaction. Les éléments non monétaires, évalués à la juste valeur, sont convertis au taux au comptant en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de conversion sont comptabilisés conjointement avec les variations de juste valeur. Les revenus et dépenses en devises étrangères sont repris dans le compte de résultats au taux de change en vigueur à la date de leur comptabilisation.

Les écarts d'évaluation sont comptabilisés dans le compte de résultats ou dans les autres éléments du résultat global. Les écarts d'évaluation initialement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et qui se rapportent à des gains/pertes comptabilisés par la suite dans le compte de résultats sont recyclés dans le compte de résultats lors de la même période que celle au cours de laquelle ces gains/pertes sont comptabilisés dans le compte de résultats. Les bilans des filiales étrangères sont convertis dans la monnaie de présentation au taux au comptant en vigueur à la date de reporting (à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au taux historique). Le compte de résultats est converti au cours moyen de l'exercice, en tant que meilleure approche du cours de change de la date de transaction.

Transactions avec des parties liées

Une partie liée à KBC est une partie sur laquelle KBC exerce un contrôle ou une influence significative ou une partie qui exerce un contrôle ou une influence significative sur KBC. KBC définit ses parties liées comme suit:

- filiales de KBC,
- entreprises associées et coentreprises de KBC, KBC Ancora, Cera et MRBB,
- membres de la direction générale de KBC (conseil d'administration et comité de direction de KBC Groupe SA).

Les transactions avec les parties liées doivent s'effectuer conformément au principe d'objectivité.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés, passifs liés à des groupes destinés à être cédés et activités abandonnées

Actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés, passifs liés à des groupes destinés à être cédés

Les actifs ou groupes d'actifs et de passifs non courants détenus en vue de la vente sont ceux dont KBC recouvrera la valeur comptable dans le cadre d'une opération de vente pouvant être considérée comme une vente au cours d'une année plutôt qu'au travers de leur utilisation continue. Les actifs non courants et les passifs détenus en vue de la vente sont comptabilisés séparément des autres actifs et passifs dans le bilan à la fin de la période de reporting.

Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante de KBC qui a été cédée ou qui est classée comme étant détenue en vue de la vente et qui:

- représente une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte; ou
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte; ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les résultats des activités abandonnées sont comptabilisés séparément dans le compte de résultats et dans les autres éléments du résultat global et comprennent:

- le bénéfice ou la perte après impôts des activités abandonnées; et
- le bénéfice ou la perte après impôts comptabilisé(e) résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou de la cession des actifs ou du groupe d'actifs concernés.

Événements postérieurs à la période de reporting

Les événements postérieurs à la date de reporting sont des événements favorables ou défavorables survenant entre la date de reporting et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée. On distingue deux types d'événements postérieurs à la période de reporting:

- ceux qui attestent de situations qui existaient à la date de reporting (événements donnant lieu à des ajustements);
- ceux qui traduisent des situations survenues après la date de reporting (événements ne donnant pas lieu à des ajustements).

L'impact des événements donnant lieu à des ajustements a déjà été reflété dans la situation et la performance financières de l'exercice en cours. L'impact et les conséquences des événements ne donnant pas lieu à des ajustements sont décrits dans les notes aux états financiers.

Cours de change utilisés*

	Taux de change au 31-12-2018		Moyenne de taux de change en 2018	
	1 EUR = monnaie étrangère	Variation par rapport au 31-12-2017 Positive: appréciation face à l'EUR Négative: dépréciation face à l'EUR	1 EUR = monnaie étrangère	Variation par rapport à la moyenne de 2017 Positive: appréciation face à l'EUR Négative: dépréciation face à l'EUR
BGN	1,9558	0%	1,9558	0%
CZK	25,724	-1%	25,671	3%
GBP	0,89453	-1%	0,88565	-1%
HUF	320,98	-3%	319,53	-3%
USD	1,1450	5%	1,1816	-4%

* Chiffres arrondis.

Annexe 1.3: estimations importantes et jugements significatifs

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés et de l'application des méthodes comptables de KBC, la direction doit porter des jugements et faire des estimations ou suppositions qui ont un impact sur les montants de l'actif, du passif, des produits et des coûts rapportés. Une certaine dose d'incertitude est inhérente à la majorité des montants rapportés. Les estimations se fondent sur l'expérience et les suppositions dont la direction de KBC estime qu'elles sont raisonnables à l'instant où le rapport annuel est préparé.

L'ajustement des estimations comptables est acté au cours de la période où celles-ci sont revues et pour chaque période consécutive qui en est affectée. Vous trouverez notamment dans les annexes suivantes les estimations et jugements importants dans l'application des bases utilisées pour le rapport financier les plus déterminants pour les montants repris dans les comptes annuels consolidés: 1.4, 3.3, 3.7, 3.10, 4.2, de 4.4 à 4.7 inclus, 5.2, de 5.5 à 5.7 inclus, 5.9 et 6.1.

Annexe 1.4: informations relatives au passage à la norme IFRS 9

Depuis le 1er janvier 2018, nous établissons les comptes annuels consolidés conformément à la norme IFRS 9. Nous avons choisi de recourir aux mesures transitoires pour les informations comparatives. Les tableaux ci-dessous montrent l'impact de l'application de la norme IFRS 9 sur les capitaux propres. Il n'y a pas eu de glissements spécifiques nécessitant une annexe complémentaire conformément à la norme IFRS 9.

L'impact de la première application de la transition de la norme IAS 39 à la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018, en ce compris l'impact des actifs financiers et des provisions, se traduit dans son intégralité par une diminution des capitaux propres de -949 millions d'euros avant impôts (-746 millions d'euros après impôts), répartie comme suit:

- impact lié à la classification et à la valorisation: diminution de 661 millions d'euros avant impôts, principalement due à une diminution des réserves OCI.
- augmentation des réductions de valeur et des provisions de 288 millions d'euros avant impôts.

Informations relatives aux actifs financiers

L'impact de la première application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018 peut se résumer comme suit (voir tableau détaillé ci-après):

Classification et valorisation

- Les prêts et avances aux établissements de crédit et aux clients ainsi que les titres de créance repris selon la norme IAS 39 dans Prêts et créances glissent presque entièrement vers le poste Coût amorti. Les réserves disponibles à la vente (AFS) gelées (négatives nettes) sur obligations, historiquement transférées de Disponibles à la vente aux Prêts et créances liés à certains de ces instruments, ont été inversées, ce qui a entraîné une augmentation des réserves OCI de + 23 millions d'euros avant impôts.
- Les titres de créance préalablement classés en tant que Détenus jusqu'à l'échéance sont essentiellement déplacés au Coût amorti. Les réserves disponibles à la vente gelées (AFS) (négatives nettes) sur obligations, historiquement transférées de Disponibles à la vente à Détenues jusqu'à l'échéance liés à certains de ces instruments, ont

été inversées, ce qui a entraîné une diminution des réserves OCI de -187 millions d'euros avant impôts.

- Les titres de créance préalablement classés en tant que Disponibles à la vente représentent un montant de 15 060 millions d'euros déplacés au Coût amorti. Les réserves AFS liées aux titres de créance ont été inversées, ce qui a entraîné une diminution des réserves OCI de -610 millions d'euros avant impôts. En vertu de la norme IFRS 9, 19 239 millions d'euros de titres de créance sont classés en tant que FVOCI, alors que sous la norme IAS 39, 17 407 millions d'euros étaient classés sous Disponibles à la vente. L'impact de la juste valeur des actifs détenus jusqu'à l'échéance fait grimper les réserves OCI de +143 millions d'euros avant impôts.
- Les instruments de capitaux propres (hors participations) préalablement classés comme Disponibles à la vente sont reclassés en FVOCI si ils appartenaient à l'une des entités bancaires, ou en FVPL-overlay si ils appartenaient à l'une des entités d'assurance. Le glissement des bénéfices non distribués vers les réserves OCI, en raison de la reprise des réductions de valeur se chiffre à 39 millions d'euros avant impôts. 78 millions d'euros de réductions de valeur restent dans les bénéfices non distribués conformément à l'approche par superposition.
- Des titres de créance évalués selon la norme IAS 39 à la FVPL, 24 millions d'euros ont été déplacés en MFVPL parce qu'ils échouent au test SPPI tandis que 39 millions d'euros restent en FVO en raison d'une valorisation comptable asymétrique. Aucun de ces glissements n'a eu de conséquences sur les capitaux propres.
- Les emprunts préalablement classés sous Détenus à des fins de transaction sont reclassés en FVOCI à compter du 1er janvier 2018. Ce glissement de 284 millions d'euros n'entraîne qu'un glissement dans les éléments des capitaux propres: 18 millions d'euros sont reclassés des Bénéfices non distribués vers les réserves OCI.
- Des contrats d'investissement (non repris dans le tableau) d'un montant de 14 421 millions d'euros préalablement évalués selon la

norme IAS 39 à la FVPL glissent à la MFVPL conformément à leur modèle commercial 'géré' sur la base de la 'juste valeur' (aucun impact sur les capitaux propres).

Réductions de valeur

- L'application du modèle des pertes de crédit attendues (ECL) a entraîné une augmentation des réductions de valeur à des titres de créance au coût amorti et évalués à la FVOCI, d'un montant de 282 millions d'euros avant impôts à compter du 1er janvier 2018, les bénéfices non distribués chutant à concurrence du même montant. Étant donné que les réductions de valeur sur titres de créance à la FVOCI ne diminuent pas la valeur des instruments, 8 millions d'euros sont déplacés vers les réserves OCI. L'augmentation des réductions de valeur s'explique essentiellement par les pertes de crédit attendues pour la durée de vie de niveau 2 et elles se trouvent surtout au poste Prêts et avances (261 millions d'euros) (crédits hypothécaires, prêts à terme et comptes à vue).

Voir tableau ci-dessous.

Informations relatives aux passifs financiers

L'application de la norme IFRS 9 n'a pas entraîné de reclassement des passifs financiers.

Informations relatives aux provisions

IFRS 9 exige que les provisions pour crédits d'engagement hors bilan reflètent les pertes de crédit attendues. Par conséquent, les provisions pour engagements et garanties financières ont augmenté d'environ 4%, ce qui a entraîné une diminution des bénéfices de 6 millions d'euros avant impôts.

Provisions (en millions d'EUR)	Avant application de la norme IFRS 9				Impact de la norme IFRS 9 sur le résultat reporté, 01-01-2018	
	Passifs au titre d'emprunts	Garanties financières	Autres engagements	Total	Avant impôt	Après impôt
Provisions: valeur comptable totale avant application de la norme IFRS 9 (IFRS 7, 42(a))	113	19	1	133		
Réévaluation	6	-1	0	6	-6	-5
Reprise de réductions de valeur spécifiques	-93	-18	0	-111		
Reprise provision IBNR	-20	-2	0	-22		
Transfert à l'ECL sur durée résiduelle	107	17	0	124		
Transfert à l'ECL sur 12 mois	12	2	0	14		
Valorisation selon la norme IFRS 9 au 01-01-2018	119	18	1	138		

	Classification avant IFRS 9						Impact de la norme IFRS 9, 1er janvier 2018						
	Instruments de dette ³			Instruments de capitaux propres			Résultat reporté						
	Détenus jusqu'à l'échéance	Disponibles à la vente	Évalués à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Disponibles à la vente	Évalués à la juste valeur	Avant impôt	Après impôt	Après impôt				
ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2017:	167 458	30 979	32 498	63	1 159	1 658	0	508	234 322	-288	-235	-644	-496
VALEUR COMPTABLE TOTALE AVANT APPLICATION DE LA NORME IFRS 9													
CA													
Montant avant application de la norme IFRS 9	167 289	29 560	15 060	0	0	-	-	-	210 865	-266	-222	-774	-594
Réévaluation	-237	-190	-617	0	0	-	-	-	211 910				
En raison du reclassement: reprise de la réserve de réévaluation (IAS 39)	23	-187	-610	-	-	-	-	-	-774				-594
En raison du reclassement: couvertures de juste valeur du portefeuille (glissements vers actifs non financiers)	-	-	-4	-	-	-	-	-	-4				
Impact des réductions de valeur	-261	-3	-2	0	0	-	-	-	-266	-266	-222		
Intérêts réservés	688	0	0	0	0	-	-	-	688				
Reprise de réductions de valeur spécifiques	3 840	4	8	-	-	-	-	-	3 853				
Reprise de la provision IBNR	215	1	0	-	-	-	-	-	216				
Transfert à l'ECL – niveau 3	-4 549	-4	-8	0	0	-	-	-	-4 561				
Transfert à l'ECL – niveau 2	-357	-1	0	0	0	-	-	-	-358				
Transfert à l'ECL – niveau 1	-98	-4	-2	0	0	-	-	-	-104				
Valorisation selon la norme IFRS 9 au 01-01-2018	167 052	29 370	14 443	0	0	-	-	-	210 865				
FVOCI									19 516	14	17	125	91
Montant avant application de la norme IFRS 9	0	1 410	17 407	0	284	277	0	0	19 378				
Réévaluation	0	138	0	0	0	0	-	-	138				
En raison du reclassement: reprise de la réserve de réévaluation (IAS 39)	0	-5	-908	-	-	-69	-	-	-982				-763
En raison du reclassement: impact de la réserve de réévaluation (IAS 39) sur la réserve OCI (IFRS 9)	-	-	908	-	-	69	-	-	977				760
En raison du reclassement: autre que reprise de la réserve de réévaluation	0	143	8	0	0	-39	-	-	111	-18	-16	129	95
Impact des réductions de valeur	0	0	-8	0	0	39	-	-	32	32	33		
Reprise de réductions de valeur spécifiques	0	0	0	-	-	39	-	-	39				
Reprise de la provision IBNR	0	0	0	-	-	-	-	-	0				
Transfert à l'ECL – niveau 3	0	0	0	0	0	-	-	-	0				
Transfert à l'ECL – niveau 2	0	0	-4	0	0	-	-	-	-4				
Transfert à l'ECL – niveau 1	0	0	-4	0	0	-	-	-	-4				
Valorisation selon la norme IFRS 9 au 01-01-2018	0	1 548	17 407	0	284	277	0	0	19 516				
HFT									1 383	0	0	0	0
Montant avant application de la norme IFRS 9	0	0	0	0	875	0	0	508	1 383				
Réévaluation	0	0	0	-	-	0	-	-	0				
Valorisation selon la norme IFRS 9 au 01-01-2018	0	0	0	0	875	0	0	508	1 383				

2.0 Annexes relatives à l'information par segment

Annexe 2.1: segmentation selon la structure de direction

Vous trouverez de plus amples informations sur la structure de direction du groupe et les résultats par segment au chapitre Nos divisions (le commissaire n'a pas audité le présent chapitre). Conformément à l'IFRS 8, KBC a identifié le Comité de Direction et le Conseil d'administration du groupe comme *chief operating decision makers*, responsables de l'attribution des ressources et de l'évaluation des performances des différents composants de l'entreprise. Les segments opérationnels sont basés sur les rapports financiers internes remis à ces organes de gestion et sur l'emplacement des activités de l'entreprise, ce qui débouche sur une segmentation géographique.

Les trois segments opérationnels sont (de manière simplifiée):

- Division Belgique (toutes les activités en Belgique)
- Division Tchéquie (toutes les activités en République tchèque)
- Division Marchés internationaux (activités en Irlande, en Hongrie, en Slovaquie et en Bulgarie), rapportées ensemble conformément à la norme IFRS 8.16.

Il existe en outre, à des fins de reporting, un Centre de groupe (résultats du holding, éléments non attribués aux autres divisions, résultats des sociétés à céder).

Rapport par segment

- Les organes de gestion analysent les performances des segments selon une série de critères, le Résultat après impôts étant le principal indicateur de résultat. Les données relatives aux segments sont entièrement basées sur l'IFRS, sans adaptations.
- Une société du groupe est en principe entièrement attribuée au même segment/division. Des exceptions ne sont consenties que pour les charges qui ne sont pas attribuables de manière univoque à un segment déterminé, telles que les frais d'arrangements des prêts subordonnés (mentionnés sous Centre de groupe).
- Les coûts de financement des participations sont attribués au Centre de groupe. Les coûts de financement éventuels relatifs au *leveraging* au niveau de KBC Groupe SA sont également repris dans le Centre de groupe.
- Les transactions entre segments sont présentées *at arm's length*.
- Dans l'information par segment, les revenus nets d'intérêts sont mentionnés sans répartition en revenus d'intérêts et charges d'intérêts, ce qui est autorisé par les normes IFRS. La majorité des produits des segments consiste en effet en intérêts et le management se base surtout sur les revenus nets d'intérêts pour l'évaluation et la gestion des divisions.
- Aucune information n'est fournie à propos des produits de la vente aux clients externes, par groupe de produits ou services, étant donné que les informations au niveau consolidé sont établies surtout par division, et non par groupe de clients ou de produits.
- Pour l'influence de United Bulgarian Bank et Interlease (Bulgarie) rachetés mi-2017: voir Annexe 6.6.

Annexe 2.2.: résultats par segment

(en millions d'EUR)	Division Belgique	Division Tchéquie	Division Marchés internationaux	Dont:				Centre de groupe	Groupe KBC
				Hongrie	Slovaquie	Bulgarie	Irlande		
COMPTE DE RÉSULTATS 2018 (IFRS 9)									
Revenus nets d'intérêts	2 576	1 043	896	243	211	151	291	29	4 543
Assurances non-vie (avant réassurance)	527	103	117	42	25	50	0	12	760
Primes acquises	1 070	248	254	109	41	104	0	10	1 582
Charges techniques	-543	-145	-137	-67	-16	-54	0	2	-822
Assurances vie (avant réassurance)	-110	58	34	10	13	12	0	-1	-18
Primes acquises	998	260	101	17	53	32	0	0	1 359
Charges techniques	-1 108	-202	-67	-6	-40	-20	0	0	-1 377
Résultat net de la réassurance cédée	-26	-8	-11	-3	-2	-6	0	4	-41
Revenus de dividendes	74	1	0	0	0	0	0	7	82
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	101	72	74	60	6	13	-5	-17	231
Résultat net réalisé sur instruments de dette à la juste valeur via OCI	0	0	0	-1	0	1	0	9	9
Revenus nets de commissions	1 182	257	284	197	59	29	-1	-3	1 719
Autres revenus nets	225	14	17	15	4	-1	-1	-30	226
TOTAL DES PRODUITS	4 549	1 540	1 412	565	316	248	284	11	7 512
Charges d'exploitation ^a	-2 484	-729	-909	-345	-205	-143	-216	-112	-4 234
Réductions de valeur	-93	-42	118	9	-4	1	111	35	17
sur actifs financiers (AC et FVOCI)	-91	-8	127	9	-4	10	112	35	62
sur goodwill	0	0	0	0	0	0	0	0	0
sur autres	-2	-34	-9	-1	0	-9	0	0	-45
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	-8	19	5	0	0	1	0	0	16
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	1 963	788	626	228	107	107	180	-67	3 310
Impôts	-513	-134	-93	-32	-25	-11	-24	0	-740
Résultat net après impôts des activités abandonnées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	1 450	654	533	196	82	96	155	-67	2 570
Attribuable à des participations minoritaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attribuable aux actionnaires de la société mère	1 450	654	533	196	82	96	155	-67	2 570
a Dont éléments sans effet de trésorerie	-59	-62	-68	-30	-14	-7	-17	-90	-278
Amortissements sur actifs immobilisés	-52	-59	-70	-30	-14	-9	-17	-98	-280
Autres	-7	-3	2	0	0	2	0	8	1
Acquisition d'immobilisations*	497	127	201	50	48	75	28	176	1 001

* Actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés, immeubles de placement, immobilisations corporelles, participations dans des entreprises associées et goodwill et autres immobilisations incorporelles.

(en millions d'EUR)	Division Belgique	Division Tchèque	Division Marchés internationaux	Dont:				Centre de groupe	Groupe KBC
				Hongrie	Slovaquie	Bulgarie	Irlande		
COMPTE DE RÉSULTATS 2017 (IAS 39)									
Revenus nets d'intérêts	2 394	888	837	244	211	104	278	1	4 121
Assurances non-vie (avant réassurance)	526	86	83	35	25	23	0	11	706
Primes acquises	1 043	216	224	100	36	88	0	8	1 491
Charges techniques	-516	-130	-141	-64	-12	-65	0	3	-785
Assurances vie (avant réassurance)	-132	48	25	7	12	5	0	1	-58
Primes acquises	927	260	85	16	49	20	0	0	1 271
Charges techniques	-1 059	-212	-60	-9	-36	-15	0	1	-1 330
Résultat net de la réassurance cédée	-15	-4	9	-1	-2	12	0	1	-8
Revenus de dividendes	52	0	1	0	0	0	0	10	63
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	539	222	95	62	15	13	5	-1	856
Résultat net réalisé sur actifs financiers disponibles à la vente	123	17	3	2	0	1	0	56	199
Revenus nets de commissions	1 290	192	232	161	51	18	-1	-6	1 707
Autres revenus nets	174	40	-112	3	8	-4	-116	11	114
TOTAL DES PRODUITS	4 953	1 490	1 173	514	320	172	167	84	7 700
Charges d'exploitation ^a	-2 452	-646	-837	-346	-204	-96	-188	-140	-4 074
Réductions de valeur	-116	-24	190	8	-13	-20	215	-20	30
sur prêts et créances	-87	-5	197	11	-11	-17	215	-18	87
sur actifs financiers disponibles à la vente	-11	-1	-1	0	0	-1	0	0	-12
sur goodwill	0	0	0	0	0	0	0	0	0
sur autres	-18	-18	-7	-3	-1	-2	0	-2	-45
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	-13	21	4	0	0	0	0	0	11
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	2 372	842	529	176	103	56	193	-75	3 667
Impôts	-797	-140	-85	-29	-24	-6	-26	-71	-1 093
Résultat net après impôts des activités abandonnées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	1 575	702	444	146	79	50	167	-146	2 575
Attribuable à des participations minoritaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attribuable aux actionnaires de la société mère	1 575	702	444	146	79	50	167	-146	2 575
a Dont éléments sans effet de trésorerie	-58	-54	-68	-29	-14	-10	-15	-91	-271
Amortissements sur actifs immobilisés	-57	-54	-65	-29	-15	-7	-15	-90	-266
Autres	-1	1	-3	0	0	-4	0	-1	-5
Acquisition d'immobilisations*	488	213	219	48	114	27	30	116	1 036

* Actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés, immeubles de placement, immobilisations corporelles, participations dans des entreprises associées et goodwill et autres immobilisations incorporelles.

Annexe 2.3: informations sur le bilan par segment

Le tableau ci-dessous présente une ventilation par segment de plusieurs produits importants du bilan.

(en millions d'EUR)	Division Belgique	Division Tchéquie	Division Marchés internationaux	Dont:				Centre de groupe	Groupe KBC
				Hongrie	Slovaquie	Bulgarie	Irlande		
BILAN 31-12-2018 (IFRS 9)									
Dépôts de la clientèle et titres de créance, hors mises en pension	131 442	32 394	22 897	7 503	6 348	4 116	4 930	7 558	194 291
Dépôts à vue	46 908	20 825	12 160	5 746	3 456	2 217	742	0	79 893
Comptes d'épargne	47 789	7 536	4 743	944	1 293	810	1 696	0	60 067
Dépôts à terme	10 048	1 355	5 440	633	1 226	1 089	2 492	0	16 844
Titres de créance	24 584	2 177	328	179	149	0	0	7 558	34 648
Autres	2 113	502	224	0	224	0	0	0	2 839
Prêts et avances à la clientèle, hors prises en pension	99 650	23 387	24 015	4 373	7 107	2 806	9 729	0	147 052
Prêts à terme	51 766	8 304	5 675	1 969	2 314	1 039	353	0	65 744
Prêts hypothécaires	35 049	11 317	14 471	1 260	3 248	642	9 320	0	60 837
Autres	12 835	3 766	3 870	1 144	1 545	1 125	55	0	20 471
BILAN 31-12-2017 (IAS 39)									
Dépôts de la clientèle et titres de créance, hors mises en pension	132 881	30 246	22 663	7 302	6 066	3 903	5 392	7 918	193 708
Dépôts à vue	42 757	19 582	11 267	5 484	3 058	1 920	805	0	73 606
Comptes d'épargne	44 416	7 668	4 609	942	1 227	837	1 603	0	56 692
Dépôts à terme	12 493	712	6 192	844	1 379	1 105	2 864	0	19 397
Titres de créance	31 186	1 792	331	31	178	0	121	7 918	41 227
Autres	2 028	492	264	0	223	41	0	0	2 784
Prêts et avances à la clientèle, hors prises en pension	94 495	22 303	24 201	4 217	6 574	2 716	10 694	0	140 999
Prêts à terme	48 325	8 104	5 411	1 936	2 158	568	749	0	61 839
Prêts hypothécaires	34 468	10 653	15 503	1 556	2 943	1 100	9 905	0	60 625
Autres	11 701	3 546	3 287	726	1 473	1 049	40	0	18 535

3.0 Annexes relatives au compte de résultats

Annexe 3.1: revenus nets d'intérêts

(en millions d'EUR)	2018 (IFRS 9)	2017 (IAS 39)
Total	4 543	4 121
Revenus d'intérêts	6 996	6 337
Revenus d'intérêts sur instruments financiers calculés selon le taux d'intérêt effectif		
Prêts et créances	–	3 819
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	–	853
Actifs financiers au coût amorti	5 229	–
Actifs disponibles à la vente	–	650
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	425	–
Dérivés de couverture	379	274
Autres actifs, non évalués à la juste valeur	73	165
Revenus d'intérêts sur autres instruments financiers		
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur autres que détenus à des fins de transaction	8	1
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	883	570
Dont couvertures économiques	856	544
Autres actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0	5
Charges d'intérêts	-2 453	-2 216
Charges d'intérêts sur instruments financiers calculés selon le taux d'intérêt effectif		
Passifs financiers au coût amorti	-1 166	-955
Dérivés de couverture	-584	-479
Autres	-126	-102
Charges d'intérêts sur autres instruments financiers		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-543	-643
Dont couvertures économiques	-516	-620
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-29	-29
Charges nettes d'intérêts relatives aux régimes à prestations définies	-6	-8

- Présentation modifiée des intérêts proratisés pour dérivés de change: voir Annexe 1.1.

Annexe 3.2: revenus de dividendes

(en millions d'EUR)

	2018 (IFRS 9)	2017 (IAS 39)
Total	82	63
Instruments de capitaux propres obligatoirement évalués à la juste valeur autres que détenus à des fins de transaction	52	–
Instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction	17	11
Instruments de capitaux propres désignés lors de la comptabilisation initiale comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	–	0
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	13	–
Instruments de capitaux propres disponibles à la vente	–	53

Annexe 3.3: résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

(en millions d'EUR)

	2018 (IFRS 9)	2017 (IAS 39)
Total	231	856
Instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur autres que détenus à des fins de transaction et approche par superposition	-589	–
Instruments financiers détenus à des fins de transaction (y compris les intérêts et fluctuations de la valeur de marché des dérivés détenus à des fins de transaction)	183	336
Instruments financiers auxquels s'applique l'approche par superposition	51	–
plus- ou moins-values consécutives à la vente	110	–
réductions de valeur	-58	–
Instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	635	10
Transactions de change	46	589
Résultats du traitement des transactions de couverture	-96	-79
<i>Répartition des transactions de couverture</i>		
Micro-couverture couvertures de juste valeur	-14	-5
Variations de juste valeur des instruments couverts	-128	-49
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	114	44
Couvertures des flux de trésorerie	-2	1
Variations de juste valeur des instruments de couverture, part inefficace	-2	1
Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère, part inefficace	0	0
Transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	-14	8
Variations de juste valeur des instruments couverts	144	-102
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	-158	110
Arrêt de la comptabilité de couverture en cas de couverture à la juste valeur	-15	-17
Arrêt de la comptabilité de couverture en cas de couverture de flux de trésorerie	-51	-65

- Dérivés ALM: les intérêts des dérivés ALM sont repris sous Revenus nets d'intérêts. Les variations de juste valeur des dérivés ALM, à l'exception de ceux auxquels s'applique une relation de couverture de flux de trésorerie efficace, sont indiquées sous Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Il est également important de souligner que les variations de juste valeur des actifs couverts dans le cadre d'une transaction de couverture de la juste valeur sont reprises au même poste et qu'un prélèvement est effectué ici dans la mesure où il s'agit d'une couverture efficace.
- Les variations de juste valeur (consécutives à la réévaluation *marked-to-market*) d'une grande partie des instruments de couverture ALM (qui sont traités comme des instruments de trading) sont également reprises sous Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur, tandis que la plupart des actifs concernés ne sont pas comptabilisés à la juste valeur (c'est-à-dire *marked-to-market*).
- Bénéfices jour 1: lorsque le prix de transaction sur un marché non actif diffère de la juste valeur des autres transactions de marché observables dans le même instrument ou de la juste valeur basée sur une technique d'évaluation dont les variables ne comportent que des données de marché observables, la différence entre le prix de transaction et la juste valeur (un bénéfice jour 1) est inscrite au compte de résultats. Si ce n'est pas le cas (donc, si les variables ne comportent pas uniquement des données de marché observables), le bénéfice jour 1 est réservé et inscrit au compte de résultats pendant

la durée et au plus tard à l'échéance finale de l'instrument financier. L'impact pour KBC est négligeable.

- Instruments financiers auxquels s'applique l'approche par superposition: voir texte sous le compte de résultats consolidé.
- Résultats des transactions de change: concernent les écarts de change totaux, à l'exception de ceux comptabilisés sur les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats.
- Dans le cadre de la norme IFRS 9, les contrats d'investissement (assurances) sont passés sous les Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur, conformément à leur modèle d'entreprise 'géré en fonction de la juste valeur', tandis que les dettes de contrats d'investissement restent classées dans les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Ce qui donne lieu à des montants de compensation dans le tableau ci-dessus, aux lignes 'Instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur autres que détenus à des fins de transaction et approche par superposition' et 'Instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats' (respectivement -589 et +589 millions d'euros).
- Efficacité des couvertures: l'efficacité est déterminée sur la base des méthodes suivantes:
 - Pour les *micro-couvertures* de juste valeur, la méthode *dollar offset* est utilisée sur une base trimestrielle, les variations de la juste valeur de la position couverte et les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture devant se compenser mutuellement

- dans une fourchette de 80% à 125%.
- Pour les couvertures des flux de trésorerie, l'instrument de couverture désigné est comparé avec une couverture parfaite des flux de trésorerie couverts. Cette comparaison est prospective (par le biais de la mesure de la BPV) et rétrospective (comparaison de la juste valeur de l'instrument de couverture désigné avec la couverture parfaite). L'efficacité des deux tests doit se situer dans une fourchette de 80% à 125%.
- Pour les transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille, l'efficacité est évaluée selon les règles prescrites dans la version européenne de la norme IAS 39 (*carve out*). Les normes IFRS ne permettent pas d'indiquer des positions nettes comme des positions couvertes, mais elles autorisent toutefois d'attribuer les instruments de couverture à la position brute des actifs (ou éventuellement la position brute des passifs). Concrètement, le volume d'actifs (ou de passifs) dans chaque tranche d'échéance doit être supérieur au volume des instruments de couverture attribué à cette même tranche d'échéance.

- Principales fluctuations entre 2017 et 2018: Le résultat des instruments financiers par le biais du compte de résultats en 2018 est de 626 millions d'euros inférieur par rapport à 2017, ce qui s'explique en partie par une présentation modifiée (glissement de l'intérêt proratisé pour dérivés de change (305 millions d'euros en 2017) et revenus de réseau (99 millions d'euros en 2017), partiellement compensés par la reprise des résultats de l'approche par superposition pour les actions des activités d'assurance (70 millions d'euros en 2017). Si l'on ne tient pas compte de ces postes, le résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats en 2018 est de 291 millions d'euros inférieur à celui de 2017. Cela s'explique pour l'essentiel par la baisse de valeur des produits dérivés utilisés pour la gestion du bilan, le recul des revenus de la salle des marchés en Tchéquie et en Belgique et des ajustements négatifs de la valeur de marché en 2018 contre des ajustements positifs en 2017.

Annexe 3.4: résultat net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'EUR)	2018 (IFRS 9)	2017 (IAS 39)
Total	-	199
Titres à revenu fixe	-	29
Instruments de capitaux propres	-	170

Annexe 3.5: revenus nets de commissions

(en millions d'EUR)	2018	2017
Total	1 719	1 707
Commissions perçues	2 456	2 615
Commissions versées	-737	-908
Ventilation selon le type		
Services de gestion de fortune	1 110	1 232
Commissions perçues	1 168	1 289
Commissions versées	-58	-57
Services bancaires	883	764
Commissions perçues	1 226	1 267
Commissions versées	-343	-502
Distribution	-274	-290
Commissions perçues	62	59
Commissions versées	-336	-349

- La grande majorité des provisions liées à l'octroi de crédits est reprise sous Revenus nets d'intérêts (dans le cadre du calcul du taux d'intérêt effectif).
- À compter de 2018, les informations financières seront rédigées conformément à la norme IFRS 9, sans que cela ait d'impact sur les

revenus nets de provisions. L'impact de l'application de la norme IFRS 15 est négligeable.

- Présentation modifiée des Revenus de réseau: voir Annexe 1.1.

Annexe 3.6: autres revenus nets

(en millions d'EUR)	2018 (IFRS 9)	2017 (IAS 39)
Total	226	114
Dont des plus- ou moins-values consécutives aux éléments suivants:		
la vente de prêts et créances	-	3
la vente d'actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	3
la vente d'actifs financiers au coût amorti	15	-
le rachat de passifs financiers au coût amorti	0	0
autres, parmi lesquels:	212	109
revenus des activités de leasing (essentiellement opérationnelles), groupe KBC Lease	69	73
revenus du Groupe VAB	57	64
règlement de dossiers juridiques	18	14
provision pour <i>tracker mortgage review</i>	0	-116

- Provision pour *tracker mortgage review*: de la même manière que tous les grands fournisseurs de crédits en Irlande, KBC Ireland a proposé des prêts hypothécaires *tracker mortgages* (entre 2003 et 2008). En décembre 2015, la Banque centrale irlandaise (CBI) a demandé au secteur bancaire irlandais, y compris à KBC Bank Ireland, de mener une vaste investigation à la recherche des problèmes concernant les prêts hypothécaires *tracker mortgages*. L'objet de cette enquête (la *tracker mortgage review*) consistait à identifier les cas dans lesquels les droits contractuels des clients dans le cadre de leur convention hypothécaire n'ont pas été entièrement respectés et/ou les fournisseurs de crédit n'ont pas entièrement respecté les différentes conditions et normes en matière de transmission des informations et de transparence à l'égard du client. Dans les cas où l'enquête pointait un désavantage pour le client, KBC Bank Ireland

était tenue de proposer une indemnisation et une compensation appropriées, conformément aux principes d'indemnisation de la CBI (*Principles for Redress*). En 2016 et 2017, la banque a comptabilisé une provision de respectivement 4 millions d'euros et 116 millions d'euros pour indemnisation et compensation des clients identifiés qui avaient été impactés. En 2018, la majeure partie de ces clients avaient perçu leurs indemnisations et leurs compensations.

- Liquidation des dossiers juridiques: il s'agit de dossiers au niveau du Centre de groupe (aux deuxième et troisième trimestres 2018, respectivement -38 millions d'euros et 5 millions d'euros), en Belgique (aux premier et quatrième trimestres 2018, respectivement 18 millions d'euros et 33 millions d'euros) et en Tchéquie (au premier trimestre 2017, 14 millions d'euros).

Annexe 3.7: résultats du pôle assurance

- En tant que bancassureur, KBC présente ses informations financières de manière intégrée (les activités bancaires et d'assurance sont donc regroupées). De plus amples informations sur les activités bancaires et les activités d'assurance sont disponibles dans les rapports annuels respectifs de KBC Bank et KBC Assurances. Cette annexe fournit d'ores et déjà des informations séparées sur les résultats du pôle assurance.
- Les chiffres sont présentés avant élimination des transactions entre les entités bancaires et d'assurance du groupe (résultats relatifs aux assurances qui ont été conclues entre les entités bancaires et les entités d'assurance au sein du groupe, intérêts que les entreprises d'assurance ont reçus sur les dépôts placés auprès des entités de banque, commissions payées par les entités d'assurance aux agences

bancaires pour la vente d'assurances, etc.), afin de présenter une image plus juste de la rentabilité des activités d'assurance. La réconciliation entre les primes acquises telles que mentionnées dans le compte de résultats consolidé et dans l'Annexe 3.7.1 figure dans le tableau sous l'aperçu.

- Des informations complémentaires relatives aux activités d'assurance sont présentées aux Annexes 3.7, 5.6 et 6.5 (partie KBC Assurances), dans le chapitre Comment gérons-nous nos risques? (aperçu des risques de crédit des activités d'assurances, Risque de taux d'intérêt, Risque actions et Risque immobilier lié aux activités d'assurance, Risque technique d'assurance) et dans le chapitre Comment gérons-nous notre capital? (solvabilité de KBC Bank et KBC Assurances séparées).

Annexe 3.7.1: aperçu

(en millions d'EUR)	Vie	Non-vie	Compte non technique	Total
2018 (IFRS 9)				
Primes d'assurances acquises avant réassurance	1 361	1 601	0	2 962
Charges techniques d'assurance avant réassurance	-1 377	-824	0	-2 201
Revenus nets de commissions	-29	-311	0	-339
Résultat net de la réassurance cédée	-2	-39	0	-41
Frais généraux administratifs	-150	-251	-3	-404
Frais internes de règlement des sinistres	-9	-59	0	-67
Frais d'acquisition indirects	-31	-70	0	-100
Frais administratifs	-111	-123	0	-234
Coûts de gestion pour investissements	0	0	-3	-3
Résultat technique	-196	176	-3	-23
Revenus nets d'intérêts	-	-	507	507
Revenus nets de dividendes	-	-	53	53
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-	-	64	64
Résultat net réalisé sur instruments de dette à la juste valeur via OCI	-	-	1	1
Autres revenus nets	-	-	1	1
Réductions de valeur	-	-	-2	-2
Imputation aux comptes techniques	506	79	-585	0
Résultat technique et financier	310	255	36	601
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	-	-	4	4
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	310	255	40	605
Impôts	-	-	-	-146
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	-	-	-	459
Attribuable à des participations minoritaires	-	-	-	0
Attribuable aux actionnaires de la société mère	-	-	-	459
2017 (IAS 39)				
Primes d'assurances acquises avant réassurance	1 273	1 510	-	2 784
Charges techniques d'assurance avant réassurance	-1 331	-785	-	-2 116
Revenus nets de commissions	-20	-292	-	-312
Résultat net de la réassurance cédée	1	-9	-	-8
Frais généraux administratifs	-140	-247	-3	-389
Frais internes de règlement des sinistres	-8	-56	-	-65
Frais d'acquisition indirects	-31	-73	-	-103
Frais administratifs	-100	-118	-	-218
Coûts de gestion pour investissements	0	0	-3	-3
Résultat technique	-216	178	-3	-41
Revenus nets d'intérêts	-	-	564	564
Revenus nets de dividendes	-	-	39	39
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-	-	-2	-2
Résultat net réalisé sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	84	84
Autres revenus nets	-	-	-10	-10
Réductions de valeur	-	-	-12	-12
Imputation aux comptes techniques	537	87	-624	0
Résultat technique et financier	320	265	35	621
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	-	-	4	4
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	320	265	39	624
Impôts	-	-	-	-187
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	-	-	-	438
Attribuable à des participations minoritaires	-	-	-	0
Attribuable aux actionnaires de la société mère	-	-	-	438

- Les chiffres relatifs aux primes acquises ne comportent pas les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire, qui correspondent plus ou moins aux produits de la branche 23. La marge sur ces produits est comprise dans les Revenus nets de commissions.
- À compter de 2018, les informations financières seront rédigées conformément à la norme IFRS 9. L'approche *overlay* s'applique aux instruments de capitaux propres détenus par les entreprises d'assurance. De plus amples informations sont fournies à l'Annexe 1.2. et dans le commentaire sous le compte de résultats. En appliquant l'approche par superposition, l'impact des instruments de

capitaux propres sur le résultat net sera le même, que ce soit selon la norme IAS 39 ou IFRS 9. Selon la norme IAS 39, les produits de la vente ont été néanmoins repris sous Résultat net réalisé sur actifs financiers disponibles à la vente et les réductions de valeur sur ces instruments de capitaux propres ont été reprises dans Réductions de valeur. Selon la norme IFRS 9, avec l'approche *overlay*, les impacts sont repris dans le Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

- Les charges techniques Non-vie comprennent en 2017 la libération de la provision d'indexation de 26 millions d'euros (pour plus d'informations, voir Annexe 1.1).

Réconciliation entre les primes acquises telles que mentionnées dans le compte de résultats consolidé et dans l'Annexe

3.7.1 (en millions d'euros)

	2018	2017
Assurances non-vie (avant réassurance) – Primes acquises		
Dans le compte de résultats consolidé	1 582	1 491
Ajout des primes des transactions entre banque et assureur au sein du groupe	19	20
À l'Annexe 3.7.1	1 601	1 510
Assurances vie (avant réassurance) – Primes acquises		
Dans le compte de résultats consolidé	1 359	1 271
Ajout des primes des transactions entre banque et assureur au sein du groupe	2	2
À l'Annexe 3.7.1	1 361	1 273

Annexe 3.7.2: assurances vie

(en millions d'EUR)

	2018	2017
Total	1 361	1 273
Par catégorie IFRS		
Contrats d'assurance	935	893
Contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire	426	380
Par type		
Réassurance acceptée	15	12
Affaires directes	1 346	1 261
Ventilation des affaires directes		
Primes individuelles	1 015	950
Prix d'achat	315	285
Primes périodiques	699	665
Primes d'assurances de groupe	331	312
Prix d'achat	61	60
Primes périodiques	270	252
Vente totale assurances vie, y compris contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire		
Branche 23	705	856
Branche 21	1 112	1 025
Total	1 817	1 881

- Conformément aux normes IFRS, le *deposit accounting* est appliqué à un certain nombre de contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire. Cela signifie que les recettes de primes (et charges techniques) de ces contrats ne figurent pas dans le poste Primes d'assurances acquises (et charges techniques) mais que la

marge y afférente est mentionnée sous la rubrique Revenus nets de commissions. Les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire correspondent en grande partie aux contrats de la Branche 23, qui ont dégagé des recettes de primes de 0,9 milliard d'euros en 2017 et 0,7 milliard d'euros en 2018.

Annexe 3.7.3: assurances non-vie

(en millions d'EUR)	Primes acquises (avant réassurance)	Sinistres (avant réassurance)	Charges d'exploitation (avant réassurance)	Réassurance cédée	Total
2018					
Total	1 601	-824	-562	-39	176
Réassurance acceptée	40	-8	-15	-11	6
Affaires directes	1 561	-816	-547	-29	170
Accidents et maladies, branches 1 et 2, sauf accidents du travail	115	-56	-40	0	18
Accidents du travail, branche 1	79	-53	-18	-1	6
Véhicules automoteurs responsabilité civile, branche 10	436	-262	-138	-6	29
Véhicules automoteurs autres branches, branches 3 et 7	253	-146	-87	-1	19
Navigation, aviation, transport, branches 4, 5, 6, 7, 11 et 12	4	-2	-2	0	- 1
Incendie et autres dommages aux biens, branches 8 et 9	459	-187	-178	-17	77
Responsabilité civile générale, branche 13	113	-64	-41	-2	6
Crédits et cautions, branches 14 et 15	0	0	0	0	0
Pertes pécuniaires diverses, branche 16	18	-10	-8	0	0
Protection juridique, branche 17	55	-22	-21	0	12
Assistance, branche 18	30	-12	-15	0	4
2017					
Total	1 510	-785	-539	-9	178
Réassurance acceptée	39	-5	-16	-23	-4
Affaires directes	1 472	-781	-523	14	182
Accidents et maladies, branches 1 et 2, sauf accidents du travail	112	-54	-40	0	19
Accidents du travail, branche 1	73	-39	-18	0	16
Véhicules automoteurs responsabilité civile, branche 10	407	-268	-128	1	11
Véhicules automoteurs autres branches, branches 3 et 7	229	-135	-82	0	14
Navigation, aviation, transport, branches 4, 5, 6, 7, 11 et 12	4	-2	-2	0	0
Incendie et autres dommages aux biens, branches 8 et 9	449	-166	-174	6	116
Responsabilité civile générale, branche 13	98	-81	-40	6	-17
Crédits et cautions, branches 14 et 15	0	0	0	0	0
Pertes pécuniaires diverses, branche 16	16	-7	-7	1	3
Protection juridique, branche 17	53	-16	-19	0	18
Assistance, branche 18	29	-12	-15	0	2

Annexe 3.8: charges d'exploitation

(en millions d'EUR)	2018	2017
Total	-4 234	-4 074
Charges de personnel	-2 343	-2 303
Frais généraux administratifs	-1 612	-1 505
Dont taxes sur les banques	-462	-439
Amortissements sur actifs immobilisés	-280	-266

- Frais généraux administratifs: incluent les coûts d'entretien et de réparation, les frais publicitaires, les loyers, les commissions professionnelles, divers impôts (hors impôts sur le résultat), les services aux collectivités, etc. Ils comportent également les coûts liés à la taxe bancaire sur les institutions financières dans plusieurs pays, au total 439 millions d'euros en 2017 et 462 millions d'euros en 2018. Ceux-ci sont composés comme suit: 269 millions d'euros dans la division Belgique, 30 millions d'euros dans la division Tchèque, 20 millions d'euros en Slovaquie, 14 millions d'euros en Bulgarie, 110 millions d'euros en Hongrie et 19 millions d'euros en Irlande.
- Les avantages au personnel fondés sur des actions propres sont repris sous Charges de personnel.
- Informations relatives aux principales transactions réglées en actions propres: depuis 2000, KBC a lancé plusieurs plans d'options sur

actions pour le personnel. Fin 2018, il n'y avait plus d'options en circulation; les modifications en 2018 concernent l'arrivée à échéance des options restantes (-63 730 options).

- Augmentation de capital réservée aux membres du personnel du groupe KBC: voir partie Comptes annuels non consolidés et informations complémentaires. Cela a donné lieu en 2018 à la comptabilisation d'un avantage du personnel limité (3 millions d'euros) étant donné que le prix d'émission affichait une décote par rapport au cours de Bourse. Vous trouverez des informations sur le cours (le plus élevé, le plus bas, moyen, etc.) de l'action KBC dans la partie Rapport du Conseil d'administration.

Annexe 3.9: personnel

(en nombre)	2018	2017
Effectif moyen, en ETP	38 064	37 130
En fonction de la structure juridique		
KBC Bank	29 937	29 079
KBC Assurances	4 202	4 167
KBC Groupe SA (le holding)	3 925	3 884
En fonction du statut		
Ouvriers	355	374
Employés	37 434	36 488
Membres de la direction (senior management)	275	268

- Calcul: les chiffres mentionnés dans le tableau concernent des moyennes annuelles, qui peuvent différer, en termes de scope, des chiffres de fin d'année mentionnés ailleurs.
- Les entités United Bulgarian Bank et Interlease ayant été reprises mi-2017, elles ne sont comptées que pour moitié en 2017 (1 156 ETP). Elles sont prises en compte à 100% en 2018.

Annexe 3.10: réductions de valeur (impairments) – compte de résultats

(en millions d'EUR)	2018 (IFRS 9)	2017 (IAS 39)
Total	17	30
Réductions de valeur sur actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur via OCI*	62	-
Dont réductions de valeur sur actifs financiers au coût amorti (IFRS 9) et sur prêts et créances (IAS 39)	59	87
Par produit		
Prêts et avances	43	146
Titres de créance	1	-
Engagements et garanties financières hors bilan	15	-59
Par type		
Niveau 1 (ECL pour 12 mois)	-21	-
Niveau 2 (ECL pour la durée résiduelle)	37	-
Niveau 3 (ECL pour durée résiduelle)	56	-
Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création	-13	-
Réductions de valeur sur crédits au bilan	-	86
Provisions pour engagements et garanties financières hors bilan	-	-59
Réductions de valeur calculées sur la base du portefeuille	-	60
Dont réductions de valeur sur actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (IFRS 9) et sur actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)	3	-12
Instruments de capitaux propres	-	-12
Titres de créance	3	0
Niveau 1 (ECL pour 12 mois)	2	-
Niveau 2 (ECL pour la durée résiduelle)	1	-
Niveau 3 (ECL pour la durée résiduelle)	0	-
Réductions de valeur sur goodwill	0	0
Réductions de valeur sur autres	-45	-45
Immobilisations incorporelles (sans goodwill)	0	-13
Immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement)	-45	-28
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (IAS 39)	-	-1
Entreprises associées et coentreprises	0	0
Autres	0	-4

* Les modifications des bénéfices/pertes sont également intégrées dans les réductions de valeur, mais elles étaient limitées en 2018.

- Nous appelons également Réductions de valeur sur actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur via OCI Réductions de valeur sur crédits. Elles sont réparties comme suit pour 2018: une augmentation nette de 91 millions d'euros pour la Division Belgique (87 millions d'euros l'année précédente), une augmentation nette de 8 millions d'euros pour la Division Tchèque (5 millions d'euros l'année précédente), un repli net de 35 millions d'euros pour le Centre de groupe (18 millions d'euros d'augmentation l'année précédente) et un repli net de 127 millions d'euros pour la Division Marchés Internationaux (197 millions d'euros l'année précédente). Cette dernière est répartie comme suit pour 2018: un repli net de 112 millions d'euros en 2018 en Irlande (repli net de 215 millions d'euros en 2017), un repli net de 9 millions d'euros en Hongrie (repli net de 11 millions d'euros en 2017), une augmentation nette de 4 millions d'euros en Slovaquie (augmentation nette de 11 millions d'euros en 2017) et un repli net de 10 millions d'euros en Bulgarie (augmentation nette de 17 millions d'euros en 2017).
- En Irlande, le portefeuille de crédits a souffert ces dernières années de la crise immobilière, compte tenu de l'importance relative du portefeuille de crédits logement et immobiliers. Le portefeuille de crédits irlandais s'élevait fin 2018 à environ 11 milliards d'euros, dont 96% concernent des crédits hypothécaires. En 2018, le groupe a pu reprendre au total pour 112 millions d'euros de réductions de valeur sur crédits pour son portefeuille irlandais, alors qu'en 2017, la reprise

nette était de 215 millions d'euros. Le repli net en 2018 était notamment lié à l'augmentation des prix du résidentiel en Irlande. Début août 2018, KBC Bank Ireland a en outre conclu un contrat avec Goldman Sachs portant sur la vente d'une partie (de 1,9 milliard d'euros à l'origine) de son portefeuille *legacy*, composé de crédits *non-performing* aux entreprises, de crédits logement *buy-to-let non-performing* irlandais (crédits logement contractés pour des biens loués), et de crédits logement *buy-to-let performing & non-performing* britanniques. Suite à cette transaction, le ratio des crédits *impaired* de KBC Bank Ireland chute au dernier trimestre d'environ 10 points de pourcentage, à quelque 23%. La transaction a été finalisée le 30 novembre 2018.

- Des informations relatives aux réductions de valeur totales au bilan sont fournies à l'Annexe 4.2.

- Le Groupe KBC adopte trois scénarios macroéconomiques futurs distincts, avec des pondérations différentes pour le calcul de l'ECL. Une analyse de sensibilité de l'impact de ces multiples scénarios économiques sur l'ECL, en calculant le delta entre le résultat pondéré en fonction du scénario (qui est enregistré) et le scénario de base, montre que le résultat ECL pondéré en fonction du scénario est supérieur de 0% à 0,3% fin 2018 par rapport au scénario de base, en fonction du pays spécifique. Si nous ne considérons que les portefeuilles pour lesquels des variables macroéconomiques statistiques sont reprises dans le modèle, la fourchette passe à 0,2%-2,6%.

Annexe 3.11: quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises

(en millions d'EUR)	2018 (IFRS 9)	2017 (IAS 39)
Total	16	11
Dont:		
ČMSS	19	21
Joyn International SA	-6	-5
Bancontact Payconiq Company SA	0	-2
Payconiq International S.A.	-7	-6
NLB Vita	4	4

- Le poste Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises inclut essentiellement ČMSS, une entreprise commune de ČSOB en République tchèque. De plus amples informations sont fournies à l'Annexe 5.3.
- Les réductions de valeur sur (goodwill sur) entreprises associées et coentreprises sont reprises sous Réductions de valeur (voir Annexe

3.10). La quote-part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises ne tient par conséquent pas compte de ces réductions de valeur.

Annexe 3.12: impôts

(en millions d'EUR)	2018 (IFRS 9)	2017 (IAS 39)
Total	-740	-1 093
Selon type		
Impôts exigibles	-554	-523
Impôts différés	-186	-570
Composition de l'impôt		
Résultat avant impôts	3 310	3 667
Impôt sur le résultat au taux belge prévu par la loi	29,58%	33,99%
Impôt sur le résultat calculé	-979	-1 247
Augmentation/diminution de l'impôt attribuable aux:		
écarts de taux d'imposition Belgique – Étranger	226	303
bénéfice exonéré	101	205
ajustements relatifs aux exercices précédents	10	0
ajustements des impôts différés dus aux variations des taux d'imposition	-22	-243
pertes fiscales non compensées et crédits d'impôts inutilisés affectés à la réduction des charges fiscales exigibles	16	23
pertes fiscales non compensées et crédits d'impôts inutilisés affectés à la réduction des charges fiscales différées	0	16
contre-passation d'actifs d'impôts différés constitués précédemment à la suite de pertes fiscales	0	0
autres, principalement charges non déductibles	-92	-148

- Actifs et passifs d'impôts: voir Annexe 5.2.
- Le poste Impôt en 2017 a été positivement influencé par des actifs d'impôts différés, dont 66 millions d'euros pour KBC Bank à la suite de la liquidation de IIB Finance Ireland (la législation fiscale belge prévoit que la perte de capital effectivement libéré que KBC Bank subit à l'occasion de la liquidation d'IIB Finance Ireland, est déductible fiscalement pour la société mère au moment de la liquidation, et pas au moment où les pertes ont été subies effectivement).

- Ajustements des impôts différés dus aux variations des taux d'imposition en 2017: la réforme de l'impôt des sociétés belges a pour KBC un impact en raison surtout de l'abaissement progressif planifié du taux d'imposition de 33,99% à 29,58% (à partir de l'exercice 2018) et à 25% (à partir de l'exercice 2020). Cela avait déjà eu une influence unique légèrement positive fin 2017 (de plus ou moins +0,1%) sur notre *ratio common equity* (grâce notamment à des réserves de réévaluation AFS supérieures après impôts et des

actifs pondérés par le risque moins élevés en raison de la baisse des actifs d'impôts différés existants) et un effet négatif unique sur le compte de résultats fin 2017 (-243 millions d'euros en raison de la baisse du montant des créances d'impôts différés). Par ailleurs, l'augmentation de l'exemption d'impôt pour les dividendes perçus éligibles de 95% à 100% s'est soldée par un impact positif de 32 millions d'euros. Combinés, ces éléments ont donné lieu à un impact négatif de 211 millions d'euros pour 2017. Dans le rapport par segment (Annexe 2.2), la part liée aux activités *legacy* est attribuée au Centre de groupe (126 millions d'euros) et le reste à la Division Belgique.

- La réforme de l'impôt des sociétés belges a une influence positive récurrente sur le compte de résultats à partir de 2018, à la suite de la

baisse du taux d'imposition des sociétés du groupe belges et à l'exonération d'impôt de 100% pour les dividendes reçus, il est vrai partiellement compensée par d'autres mesures, telles que la réforme de la déduction des intérêts notionnels. Son impact se chiffre à environ +100 millions d'euros en 2018.

- Le reporting pays par pays (selon l'AR du 27/11/2014 portant modification des arrêtés royaux relatifs aux comptes annuels et aux comptes consolidés des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) s'effectue au niveau consolidé de KBC Bank. Vous le retrouverez à l'Annexe 3.11 du rapport annuel de KBC Bank (disponible sur www.kbc.com).

Annexe 3.13: bénéfice par action

(en millions d'EUR)	2018 (IFRS 9)	2017 (IAS 39)
Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère	2 570	2 575
Coupon sur instruments AT1	-76	-52
Résultat net servant à calculer le bénéfice ordinaire par action	2 494	2 523
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en millions d'unités	417	418
Bénéfice ordinaire par action (en EUR)	5,98	6,03

- Le bénéfice dilué par action est actuellement presque égal au bénéfice ordinaire par action.

4.0 Annexes relatives aux instruments financiers au bilan

Ces annexes doivent être lues conjointement avec l'annexe 1.1.

Annexe 4.1: instruments financiers par portefeuille et par produit

(en millions d'EUR)	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)		Obligatoirement évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats (hors instruments financiers détenus à des fins de transaction) (MFVPL hors HFT)		Détenus à des fins de transaction (HFT)		Disponibles à la vente	Prêts et créances	Détenus jusqu'à l'échéance	Évalués à la juste valeur ¹ (FVO)	Dérivés de couverture	Total
	Au coût amorti (AC)	résultat global (FVOCI)										
ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2018 (IFRS 9)												
Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, hors prises en pension ^a	5 069	0	0	0	0	0	–	–	0	0	0	5 070
Prêts et avances à la clientèle, hors prises en pension	146 954	0	85	0	–	–	–	–	13	0	0	147 052
Créances commerciales	4 197	0	0	0	–	–	–	–	0	0	0	4 197
Prêts à tempérament	4 520	0	0	0	–	–	–	–	0	0	0	4 520
Prêts hypothécaires	60 766	0	71	0	–	–	–	–	0	0	0	60 837
Prêts à terme	65 717	0	14	0	–	–	–	–	13	0	0	65 744
Location-financement	5 618	0	0	0	–	–	–	–	0	0	0	5 618
Avances en compte courant	5 527	0	0	0	–	–	–	–	0	0	0	5 527
Autres	609	0	0	0	–	–	–	–	0	0	0	609
Prises en pension ²	21 133	0	0	0	–	–	–	–	0	0	0	21 134
vis-à-vis d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement	20 976	0	0	0	–	–	–	–	0	0	0	20 977
vis-à-vis de clients	157	0	0	0	–	–	–	–	0	0	0	157
Instruments de capitaux propres	0	258	1 249	763	–	–	–	–	0	0	0	2 271
Contrats d'investissement, assurance	0	0	13 837	0	–	–	–	–	0	0	0	13 837
Titres de créance	41 649	18 020	54	714	–	–	–	–	0	0	0	60 437
d'émetteurs publics	35 710	12 025	0	557	–	–	–	–	0	0	0	48 292
d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement	3 032	2 579	0	76	–	–	–	–	0	0	0	5 687
d'entreprises	2 907	3 417	54	81	–	–	–	–	0	0	0	6 458
Dérivés	0	0	0	4 942	–	–	–	–	0	183	0	5 124
Autres ³	1 986	0	0	6	–	–	–	–	0	0	0	1 992
Total	216 792	18 279	15 224	6 426	–	–	–	–	13	183	0	256 916

a Dont prêts et créances aux banques remboursables à la demande et prêts à terme aux banques à moins de trois mois

674

ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2017 (IAS 39)

Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, hors prises en pension ^a	–	–	–	1	0	4 877	0	0	0	0	0	4 878
Prêts et avances à la clientèle, hors prises en pension	–	–	–	0	0	140 960	0	38	0	0	0	140 999
Créances commerciales	–	–	–	0	0	3 986	0	0	0	0	0	3 986
Prêts à tempérament	–	–	–	0	0	3 857	0	0	0	0	0	3 857
Prêts hypothécaires	–	–	–	0	0	60 601	0	23	0	0	0	60 625
Prêts à terme	–	–	–	0	0	61 824	0	15	0	0	0	61 839
Location-financement	–	–	–	0	0	5 308	0	0	0	0	0	5 308
Avances en compte courant	–	–	–	0	0	4 728	0	0	0	0	0	4 728
Autres	–	–	–	0	0	656	0	0	0	0	0	656
Prises en pension ²	–	–	–	2	0	20 074	0	0	0	0	0	20 076
vis-à-vis d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement	–	–	–	2	0	19 570	0	0	0	0	0	19 572
vis-à-vis de clients	–	–	–	0	0	504	0	0	0	0	0	504
Instruments de capitaux propres	–	–	–	508	1 658	0	0	0	0	0	0	2 165
Contrats d'investissement, assurance	–	–	–	0	0	0	0	14 421	0	0	0	14 421
Titres de créance	–	–	–	1 156	32 498	921	30 979	24	0	0	0	65 578
d'émetteurs publics	–	–	–	955	22 307	52	29 096	0	0	0	0	52 410
d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement	–	–	–	121	4 468	125	1 177	0	0	0	0	5 891
d'entreprises	–	–	–	80	5 723	744	706	24	0	0	0	7 277
Dérivés	–	–	–	5 765	0	0	0	0	0	245	0	6 010
Autres ³	–	–	–	0	0	626	0	0	0	0	0	626
Total	–	–	–	7 431	34 156	167 458	30 979	14 484	245	254 753	0	643

a Dont prêts et créances aux banques remboursables à la demande et prêts à terme aux banques à moins de trois mois

643

(en millions d'euros)

	Au coût amorti (AC)	Détenus à des fins de transaction (HFT)	Évalués à la juste va- leur (FVO)	Dérivés de couverture	Total
PASSIFS FINANCIERS, 31-12-2018 (IFRS 9)					
Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement, hors mises en pension ^a	23 684	0	0	–	23 684
Dépôts de la clientèle et titres de créance, hors mises en pension	192 004	226	2 061	–	194 291
Dépôts à vue	79 893	0	0	–	79 893
Dépôts à terme	16 499	49	296	–	16 844
Comptes d'épargne	60 067	0	0	–	60 067
Dépôts spéciaux	2 629	0	0	–	2 629
Autres dépôts	211	0	0	–	211
Certificats de dépôt	15 575	0	8	–	15 583
Bons de caisse	1 700	0	0	–	1 700
Obligations convertibles	0	0	0	–	0
Obligations non convertibles	13 029	176	1 572	–	14 777
Dettes subordonnées convertibles	0	0	0	–	0
Dettes subordonnées non convertibles	2 402	0	186	–	2 588
Mises en pension ⁴	1 001	0	0	–	1 001
vis-à-vis d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement	932	0	0	–	932
Vis-à-vis de clients	69	0	0	–	69
Dettes de contrats d'investissement	0	–	12 949	–	12 949
Dérivés	–	4 673	0	1 111	5 784
Positions à la baisse	–	935	0	–	935
En instruments de capitaux propres	–	16	0	–	16
En titres de créance	–	919	0	–	919
Autres ⁵	3 982	0	0	–	3 983
Total	220 671	5 834	15 010	1 111	242 626
<i>a Dont dépôts de banques remboursables à la demande et remboursables immédiatement</i>					5 966

PASSIFS FINANCIERS, 31-12-2017 (IAS 39)

Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement, hors mises en pension ^a	27 746	3	12	–	27 761
Dépôts de la clientèle et titres de créance, hors mises en pension	192 019	219	1 470	–	193 708
Dépôts à vue	73 606	0	0	–	73 606
Dépôts à terme	18 983	11	403	–	19 397
Comptes d'épargne	56 692	0	0	–	56 692
Dépôts spéciaux	2 235	0	0	–	2 235
Autres dépôts	549	0	0	–	549
Certificats de dépôt	22 579	0	14	–	22 593
Bons de caisse	1 721	0	0	–	1 721
Obligations convertibles	0	0	0	–	0
Obligations non convertibles	12 323	208	866	–	13 397
Dettes subordonnées convertibles	0	0	0	–	0
Dettes subordonnées non convertibles	3 330	0	186	–	3 516
Mises en pension ⁴	5 835	0	0	–	5 836
vis-à-vis d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement	5 575	0	0	–	5 575
Vis-à-vis de clients	260	0	0	–	260
Dettes de contrats d'investissement	0	–	13 552	–	13 552
Dérivés	–	5 868	0	1 284	7 152
Positions à la baisse	–	905	0	–	905
En instruments de capitaux propres	–	13	0	–	13
En titres de créance	–	892	0	–	892
Autres ⁵	2 344	3	0	–	2 347
Total	227 944	6 998	15 034	1 284	251 260
<i>a Dont dépôts de banques remboursables à la demande et remboursables immédiatement</i>					9 431

1 La valeur comptable avoisine le risque de crédit maximal.

2 Le montant des prises en pension est presque égal au montant des actifs (prêtés) sous-jacents.

3 Il s'agit d'actifs financiers qui n'ont pas été intégrés dans les prêts et avances à la clientèle parce qu'ils n'ont pas un lien direct avec l'octroi de crédits commerciaux.

4 Le montant des mises en pension est presque égal au montant des actifs (empruntés) sous-jacents (en partie au bilan et en partie obtenus par le biais de prises en pension).

5 Il s'agit de passifs financiers qui n'ont pas été intégrés dans les dépôts de la clientèle parce qu'ils n'ont pas un lien direct avec la collecte commerciale de dépôts.

- Pour une vision plus transparente des différents produits, nous avons légèrement adapté la présentation de l'Annexe 4.1: à partir de 2018, les opérations de pension ne sont plus reprises dans les prêts et avances aux établissements de crédit et clients ou dépôts d'établissements de crédit et clients, et sont désormais présentées séparément. Les chiffres de référence ont été recalculés en conséquence.
- Obligations non convertibles: principalement des émissions de KBC Banque et, dans une moindre mesure, de KBC Groupe et KBC Ifima. Ces dernières sont généralement comptabilisées au coût amorti. Toutefois, lorsqu'elles se composent de dérivés incorporés étroitement liés, elles sont comptabilisées dans la catégorie Évalués à la juste valeur (cf. règles d'évaluation). Ce poste comprend également l'émission d'un emprunt obligataire vert ('green bond') au 20 juin 2018 (d'un montant de 500 millions EUR et d'une durée de 5 ans), comptabilisé au coût amorti.
- Dettes subordonnées non convertibles: pour 2017, ce poste contient notamment les *contingent capital notes* (CoCo) émises en janvier 2013 à hauteur de 1 milliard de dollars américains. Conformément à l'IAS 32, ces CoCo ont été classées dans les dettes étant donné leur durée fixe et le paiement inévitable d'intérêts. KBC a remboursé ces CoCo en janvier 2018.
- Les actions auxquelles s'applique l'approche de l'*overlay* sont toutes des actions rapportées en tant que Obligatoirement évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats (hors instruments financiers détenus à des fins de transaction).
- Pour plus d'informations sur les importantes émissions de dettes neuves ou remboursées: voir Tableau des flux de trésorerie consolidés.
- Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement: ce poste contient notamment le financement à hauteur de 6,5 milliards d'euros au titre du programme TLTRO II de la BCE. La direction de KBC est quasiment certaine que KBC satisfera aux conditions connexes et l'intérêt est dès lors comptabilisé en conséquence.
- Nous avons ajusté la définition des prêts hypothécaires pour des raisons de cohérence: les chiffres pour 2018 ne reprennent pas les prêts contractés par les clients corporate pour l'achat d'un bien immobilier (reclassés en prêts à terme). Compte tenu du montant limité (0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2017), nous n'avons pas ajusté les chiffres de référence pour 2017.
- Informations sur la vente d'une partie du portefeuille de crédits *legacy* de KBC Bank Ireland: voir Annexe 3.10.
- Actifs transférés comptabilisés en permanence dans leur intégralité: KBC prête régulièrement des titres et/ou vend des titres en s'engageant à les racheter à une date ultérieure (transactions de mise en pension). Les titres prêtés ou vendus avec engagement de rachat à une date ultérieure sont transférés à la contrepartie et KBC reçoit en échange des espèces ou d'autres actifs financiers. KBC conserve toutefois les principaux risques et revenus liés à ces titres, qui figurent par conséquent dans son bilan. En outre, une dette financière est comptabilisée à concurrence des espèces reçues.
- À fin 2018, KBC détenait des actifs transférés comptabilisés en permanence dans leur intégralité sous la forme de transactions de mise en pension et de titres prêtés d'une valeur comptable de 3 412 millions d'euros (instruments de dette classés comme Détenus à des fins de transaction 113 millions d'euros et comme Comptabilisés au coût amorti 3 298 millions d'euros) et d'une dette financière y afférente d'une valeur comptable de 1 001 millions d'euros (en rapport respectivement aux catégories Détenus à des fins de transaction 48 millions d'euros, Comptabilisés au coût amorti 953 millions d'euros). À fin 2017, KBC détenait des actifs transférés comptabilisés en permanence dans leur intégralité sous la forme de transactions de mise en pension et de titres prêtés d'une valeur comptable de 7 975 millions d'euros (instruments de dette classés comme Détenus à des fins de transaction: 178 millions d'euros, Disponibles à la vente: 421 millions d'euros, Détenus jusqu'à l'échéance: 7 376 millions d'euros) et d'une dette financière y afférente d'une valeur comptable de 5 312 millions d'euros (en rapport respectivement aux catégories Détenus à des fins de transaction: 178 millions d'euros, Disponibles à la vente: 422 millions d'euros et Détenus jusqu'à l'échéance : 4 712 millions d'euros). Note: à fin 2018 et fin 2017, le bilan de KBC comportait moins de titres transférés que de transactions de mise en pension en cours. Ce phénomène s'explique par le fait que les titres obtenus par le biais de prises en pension sont souvent utilisés pour les transactions de mise en pension. Ces titres ne figurent pas au bilan et ne sont donc pas concernés par le commentaire indiqué dans ce paragraphe.

Annexe 4.2: actifs financiers selon le portefeuille et la qualité

Annexe 4.2.1: actifs financiers dépréciés

31-12-2018 (IFRS 9)

(en millions d'euros)

	Valeur comptable avant réductions de valeur	Réductions de valeur	Valeur comptable après réductions de valeur
Actifs financiers au coût amorti			
Prêts et avances	176 680	-3 523	173 157
Niveau 1 (ECL pour 12 mois)	153 081	-113	152 969
Niveau 2 (ECL pour durée résiduelle)	16 983	-305	16 678
Niveau 3 (ECL pour durée résiduelle)	6 461	-3 062	3 399
Actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI)	154	-42	112
Titres de créance	41 660	-11	41 649
Niveau 1 (ECL pour 12 mois)	41 409	-5	41 405
Niveau 2 (ECL pour durée résiduelle)	244	-1	243
Niveau 3 (ECL pour durée résiduelle)	7	-6	2
Actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI)	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Titres de créance	18 026	-6	18 020
Niveau 1 (ECL pour 12 mois)	17 585	-4	17 581
Niveau 2 (ECL pour durée résiduelle)	441	-2	439
Niveau 3 (ECL pour durée résiduelle)	0	0	0
Actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI)	0	0	0

31-12-2017 (IAS 39)

(en millions d'euros)

	Détenus à des fins de transaction	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Détenus jusqu'à l'échéance	Évalués à la juste valeur	Dérivés de couverture
Actifs non dépréciés (<i>unimpaired</i>)	7 431	33 865	162 673	30 979	14 484	245
Actifs dépréciés (<i>impaired</i>)	-	407	8 843	6	-	-
Réductions de valeur	-	-117	-4 058	-6	-	-
Total	7 431	34 156	167 458	30 979	14 484	245

- Vente d'un portefeuille en Irlande: fin novembre 2018, KBC Bank Ireland a vendu une partie de son portefeuille de crédits *corporate* et *buy-to-let* à des entités créées et financées par Goldman Sachs. La vente, d'une valeur d'environ 1,9 milliard d'euros à l'origine, comprenait des crédits non performants aux entreprises, des prêts hypothécaires non performants pour investissements locatifs (*'buy-to-let'*) en Irlande et des prêts hypothécaires performants et non performants pour investissements locatifs au Royaume-Uni. Cette transaction a accéléré la réduction du volume de crédits non performants et réduit le ratio de crédits *impaired* de KBC Bank Ireland de 10 points de pourcentage.
- En 2018, les actifs financiers des catégories 2 et 3 d'une valeur comptable nette de 375 millions d'euros ont fait l'objet de modifications qui n'ont pas entraîné de décomptabilisation. La valeur comptable brute des actifs financiers de catégorie 1 qui ont fait l'objet de modifications n'ayant pas entraîné de décomptabilisation s'élève à 746 millions d'euros en 2018. Les gains/pertes de modification sont intégrés dans les réductions de valeur, mais ont été limités en 2018.
- En 2018, des actifs financiers au coût amorti d'une valeur comptable brute de 245 millions d'euros ont été dépréciés, mais font toujours l'objet de mesures coercitives.

Annexe 4.2.2: Détails des réductions de valeur

31-12-2018 (IFRS 9)

(en millions d'euros)	Niveau 1 Soumis à ECL pour 12 mois	Niveau 2 Soumis à ECL pour durée résiduelle	Niveau 3 Soumis à ECL pour durée résiduelle	Soumis à ECL pour durée rési- duelle - pour ac- tifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
PRÊTS ET AVANCES AU COÛT AMORTI					
Réductions de valeur au 01-01-2018 (IFRS 9)	97	357	4 495	58	5 006
Mutations avec impact sur le résultat ¹	26	-42	44	-13	15
Transfert d'actifs financiers					
Niveau 1 (ECL pour 12 mois)	-9	63	58	0	112
Niveau 2 (ECL pour durée résiduelle)	4	-89	49	0	-36
Niveau 3 <i>non-performing</i> (ECL pour la durée résiduelle)	1	17	-76	-4	-62
Nouveaux actifs financiers ²	66	83	159	5	313
Changements des paramètres de risque durant la période sous revue	-27	-99	124	3	1
Changements de modèle ou de méthodologie	0	0	0	0	0
Actifs financiers décomptabilisés	-9	-14	-278	-18	-319
Autres	0	-1	7	0	6
Mutations sans impact sur le résultat	-10	-10	-1 476	-2	-1 499
Actifs financiers décomptabilisés (y compris ventes, amortissements et remboursements)	-9	-7	-1 454	-22	-1 492
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0
Transfert lié à la norme IFRS 5	0	0	0	0	0
Autres	-1	-3	-23	20	-7
Réductions de valeur au 31-12-2018	113	305	3 062	42	3 523
TITRES DE CRÉANCE AU COÛT AMORTI					
Réductions de valeur au 01-01-2018 (IFRS 9)	6	1	9	0	16
Mutations avec impact sur le résultat ¹	-1	0	0	0	-1
Transfert d'actifs financiers					
Niveau 1 (ECL pour 12 mois)	-1	1	0	0	0
Niveau 2 (ECL pour durée résiduelle)	0	0	0	0	0
Niveau 3 <i>non-performing</i> (ECL pour la durée résiduelle)	0	0	0	0	0
Nouveaux actifs financiers ²	0	0	0	0	0
Changements des paramètres de risque durant la période sous revue	0	-1	0	0	-1
Changements de modèle ou de méthodologie	0	0	0	0	0
Actifs financiers décomptabilisés	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Mutations sans impact sur le résultat	0	0	-4	0	-4
Actifs financiers décomptabilisés (y compris ventes, amortissements et remboursements)	0	0	-2	0	-2
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0
Transfert lié à la norme IFRS 5	0	0	0	0	0
Autres	0	0	-1	0	-1
Réductions de valeur au 31-12-2018	5	1	6	0	11
TITRES DE CRÉANCE ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL					
Réductions de valeur au 01-01-2018 (IFRS 9)	6	2	0	0	9
Mutations avec impact sur le résultat ¹	-2	0	0	0	-3
Transfert d'actifs financiers					
Niveau 1 (ECL pour 12 mois)	-2	2	0	0	0
Niveau 2 (ECL pour durée résiduelle)	0	-1	0	0	-1
Niveau 3 <i>non-performing</i> (ECL pour la durée résiduelle)	0	0	0	0	0
Nouveaux actifs financiers ²	0	0	0	0	0
Changements des paramètres de risque durant la période sous revue	-1	-1	0	0	-2
Changements de modèle ou de méthodologie	0	0	0	0	0
Actifs financiers décomptabilisés	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Mutations sans impact sur le résultat	0	0	0	0	0
Actifs financiers décomptabilisés (y compris ventes, amortissements et remboursements)	0	0	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0
Transfert lié à la norme IFRS 5	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Réductions de valeur au 31-12-2018	4	2	0	0	6

¹ Bien que les récupérations sur crédits déjà amortis soient comptabilisées dans le compte de résultats sous la rubrique Réductions de valeur sur actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur via OCI, elles ne sont pas reprises dans ce tableau car elles n'affectent pas les réductions de valeur exprimées dans le bilan.

² Incluent également des réductions de valeur liées à des nouveaux actifs financiers à la suite de l'exercice d'engagements octroyés existants et de garanties financières hors bilan.

31-12-2017 (IAS 39)

Réductions de valeur (en millions d'euros)	Actifs à revenu fixe disponibles à la vente	Actions disponibles à la vente	Actifs à revenu fixe détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances avec réduction de valeur individuelle	Prêts et créances avec réduction de valeur calculée sur la base du portefeuille
Solde d'ouverture	0	155	6	4 829	265
Mutations avec impact sur le résultat					
Appliquées	0	12	1	512	80
Reprises	0	0	0	-599	-139
Mutations sans impact sur le résultat					
Amortissements	0	-1	0	-1 237	0
Modifications du périmètre de consolidation	8	4	0	476	6
Transfert depuis/vers les actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés	0	0	0	0	0
Autres	0	-61	-1	-139	3
Solde de clôture	8	109	6	3 843	215

- Provisions pour engagements et garanties financières: voir Annexe 5.7.2
- Impact des variations des réductions de valeur sur le compte de résultats: voir Annexe 3.10.
- Informations complémentaires sur les réductions de valeur sur le portefeuille de crédits: voir chapitre Comment gérons-nous nos risques?, section Risque de crédit.

Annexe 4.3: risque de crédit maximal et compensation (offsetting)

(en millions d'euros)

	Risque de crédit maximal (A)	Instruments de garantie et autres rehaussements de crédit reçus (B)	Montants nets (A-B)
31-12-2018 (IFRS 9)			
Soumis à des réductions de valeur	268 449	95 932	172 517
Dont niveau 3 non-performing (AC et FVOCI)	3 733	2 476	1 256
Titres de créance	59 669	59	59 610
Prêts et avances hors prises en pension	152 024	70 384	81 640
Prises en pension	21 133	21 082	52
Autres actifs financiers	1 986	0	1 986
Passifs hors bilan	33 637	4 407	29 230
Non soumis à des réductions de valeur	5 996	1 320	4 677
Titres de créance	768	0	768
Prêts et avances hors prises en pension	98	53	45
Dont Désignés lors de la comptabilisation initiale comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats (FVO)	13	13	0
Prises en pension	0	0	0
Dérivés	5 124	1 266	3 858
Autres actifs financiers	6	0	6
Passifs hors bilan	0	0	0
Total	274 445	97 251	177 194
31-12-2017 (IAS 39)			
Titres de créance	65 578	70	65 508
Prêts et avances à la clientèle (y compris prises en pension)	165 953	90 068	75 885
Dont Évalués à la juste valeur	38	11	27
Dérivés	6 010	1 831	4 180
Autres	34 506	4 427	30 078
Total	272 047	96 396	175 651

- Le risque de crédit maximal d'un actif financier correspond à sa valeur comptable nette. Outre les montants au bilan, le risque de crédit maximal inclut la partie inutilisée des lignes de crédit octroyées irrévocablement, les garanties financières données et les autres engagements octroyés irrévocablement.
- Le portefeuille de crédits comprend la majeure partie des actifs financiers. Sur la base du rapport interne du management, des explications sont fournies sur la composition et la qualité du portefeuille de crédits au chapitre Comment gérons-nous nos risques? (section Risque de crédit). Les parties de ce chapitre ayant fait l'objet d'un audit par le commissaire sont indiquées au début du chapitre.
- Instruments de garantie/rehaussements de crédit reçus: sont comptabilisés à la valeur de marché et sont limités à l'encours des prêts concernés.

Instruments financiers faisant l'objet d'une compensation, d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés (netting)	Montants nets d'instruments financiers présentés au bilan	Montants non compensés au bilan (netting)			Montant net
				Montants Instruments financiers	Garanties sous forme d'espèces	Garanties sous forme de titres	
<i>(en millions d'euros)</i>							
ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2018 (IFRS 9)							
Dérivés	8 440	3 316	5 124	2 912	737	273	1 202
Dérivés, hors chambres de compensation centrales	5 113	0	5 113	2 912	737	273	1 191
Dérivés, avec chambres de compensation centrales*	3 327	3 316	11	0	0	0	11
Prises en pension, titres empruntés et accords similaires	30 785	9 651	21 134	0	0	21 131	3
Prises en pension	30 785	9 651	21 134	0	0	21 131	3
Titres empruntés	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total	39 225	12 967	26 258	2 912	737	21 404	1 205
ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2017 (IAS 39)							
Dérivés	9 384	3 374	6 010	3 343	1 251	389	1 027
Dérivés, hors chambres de compensation centrales	6 000	0	6 000	3 343	1 251	389	1 017
Dérivés, avec chambres de compensation centrales*	3 384	3 374	10	0	0	0	10
Prises en pension, titres empruntés et accords similaires	31 361	11 285	20 076	0	0	20 073	3
Prises en pension	31 361	11 285	20 076	0	0	20 073	3
Titres empruntés	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total	40 745	14 659	26 086	3 343	1 251	20 462	1 030
PASSIFS FINANCIERS, 31-12-2018 (IFRS 9)							
Dérivés	9 100	3 316	5 784	2 912	1 581	330	961
Dérivés, hors chambres de compensation centrales	5 770	0	5 770	2 912	1 581	330	947
Dérivés, avec chambres de compensation centrales*	3 330	3 316	14	0	0	0	14
Mises en pension, titres prêtés et accords similaires	10 653	9 651	1 001	0	0	943	58
Mises en pension	10 653	9 651	1 001	0	0	943	58
Titres prêtés	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total	19 753	12 967	6 785	2 912	1 581	1 273	1 019
PASSIFS FINANCIERS, 31-12-2017 (IAS 39)							
Dérivés	10 525	3 374	7 152	3 343	1 661	891	1 257
Dérivés, hors chambres de compensation centrales	7 141	0	7 141	3 343	1 661	891	1 247
Dérivés, avec chambres de compensation centrales*	3 384	3 374	10	0	0	0	10
Mises en pension, titres prêtés et accords similaires	17 120	11 285	5 836	151	0	5 684	1
Mises en pension	17 120	11 285	5 836	151	0	5 684	1
Titres prêtés	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total	27 646	14 659	12 987	3 493	1 661	6 575	1 258

* Comptes de garanties de trésorerie auprès des chambres de compensation centrales inclus dans le montant brut

- Les critères de compensation sont remplis dès lors que KBC a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs financiers comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les actifs et passifs financiers compensés se rapportent à des instruments financiers qui ont été négociés par le biais de chambres de compensation (centrale).
- La colonne Montants non compensés au bilan – Instruments financiers reprend les montants d'instruments financiers qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire ne répondant pas aux critères énoncés par l'IAS 32.

Les montants indiqués se rapportent aux situations où la compensation ne peut être appliquée qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite d'une des contreparties. Ce principe s'applique également aux instruments financiers donnés ou reçus en garantie. En ce qui concerne les garanties reçues sous une autre forme que des espèces (colonne Montants non compensés au bilan – Garanties sous forme de titres), la valeur indiquée dans le tableau correspond à la valeur de marché et est utilisée en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite d'une des contreparties.

Annexe 4.4: juste valeur des instruments financiers – généralités

• Tous les modèles d'évaluation internes de KBC sont validés par une *Risk Validation Unit* indépendante. En outre, le Comité de direction a désigné un *Group Valuation Committee* (GVC), afin de veiller à ce que KBC et ses entités répondent à toutes les dispositions légales relatives à l'évaluation d'instruments financiers à la juste valeur. Le GVC surveille la mise en œuvre cohérente de la *KBC Valuation Framework*, qui se compose de plusieurs directives (dont la *Group Valuation Policy*, la *Group Market Value Adjustments Policy* et la *Group Parameter Review Policy*). Il se réunit au moins deux fois par trimestre, afin d'approuver d'importantes modifications des méthodes d'évaluation (portant entre autres sur les modèles, les données de marché ou les paramètres d'entrée) ou des écarts par rapport aux *Group Policies* en ce qui concerne les instruments financiers évalués à la juste valeur. Le GVC se compose de membres

des départements Finance, Gestion des risques et Middle Office. Un rapport d'évaluation des incertitudes de mesure est transmis tous les trimestres au GVC. Enfin, les justes valeurs issues du modèle d'évaluation sont vérifiées de manière sélective par une équipe constituée spécialement à cet effet.

- La juste valeur des prêts hypothécaires et des prêts à terme ne figurant pas à la juste valeur au bilan (voir tableau) est obtenue par l'actualisation de flux de trésorerie contractuels au taux sans risque. Ce calcul est ensuite corrigé du risque de crédit en tenant compte des marges obtenues sur des prêts similaires octroyés récemment. La juste valeur tient compte de risques de prépaiement et d'options cap pour les principaux portefeuilles.
- La juste valeur des dépôts à vue et d'épargne (tous deux exigibles à vue) est censée être égale à la valeur comptable.

Juste valeur des instruments financiers qui ne figurent pas à la juste valeur au bilan (en millions d'EUR)	Actifs financiers au coût amorti		Prêts et créances		Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		Passifs financiers au coût amorti	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2018 (IFRS 9)								
Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, y compris prises en pension	26 046	26 223	–	–	–	–	–	–
Prêts et avances à la clientèle, y compris prises en pension	147 111	146 186	–	–	–	–	–	–
Titres de créance	41 649	44 301	–	–	–	–	–	–
Autres	1 986	1 986	–	–	–	–	–	–
Total	216 792	218 696	–	–	–	–	–	–
Niveau 1	–	39 041	–	–	–	–	–	–
Niveau 2	–	44 474	–	–	–	–	–	–
Niveau 3	–	135 180	–	–	–	–	–	–
ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2017 (IAS 39)								
Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, y compris prises en pension	–	–	24 448	24 596	–	–	–	–
Prêts et avances à la clientèle, y compris prises en pension	–	–	141 464	141 180	–	–	–	–
Titres de créance	–	–	921	928	30 979	34 517	–	–
Autres	–	–	626	626	–	–	–	–
Total	–	–	167 458	167 330	30 979	34 517	–	–
Niveau 1	–	–	–	72	–	31 926	–	–
Niveau 2	–	–	–	37 510	–	2 033	–	–
Niveau 3	–	–	–	129 748	–	558	–	–
PASSIFS FINANCIERS, 31-12-2018 (IFRS 9)								
Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement, y compris mises en pension	–	–	–	–	–	–	24 616	24 230
Dépôts de la clientèle et titres de créance, y compris mises en pension	–	–	–	–	–	–	192 073	191 824
Dettes de contrats d'investissement	–	–	–	–	–	–	0	0
Autres	–	–	–	–	–	–	3 982	3 988
Total	–	–	–	–	–	–	220 671	220 042
Niveau 1	–	–	–	–	–	–	–	0
Niveau 2	–	–	–	–	–	–	–	98 222
Niveau 3	–	–	–	–	–	–	–	121 820
PASSIFS FINANCIERS, 31-12-2017 (IAS 39)								
Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement, y compris mises en pension	–	–	–	–	–	–	33 321	33 246
Dépôts de la clientèle et titres de créance, y compris mises en pension	–	–	–	–	–	–	192 279	192 771
Dettes de contrats d'investissement	–	–	–	–	–	–	0	0
Autres	–	–	–	–	–	–	2 344	2 340
Total	–	–	–	–	–	–	227 944	228 358
Niveau 1	–	–	–	–	–	–	–	6
Niveau 2	–	–	–	–	–	–	–	118 800
Niveau 3	–	–	–	–	–	–	–	109 551

Annexe 4.5: instruments financiers évalués à la juste valeur – hiérarchie d'évaluation

(en millions d'euros)

	31-12-2018 (IFRS 9)				31-12-2017 (IAS 39)			
Hiérarchie d'évaluation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR								
Obligatoirement évalués à la juste valeur, non détenus à des fins de transaction								
Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, y compris prises en pension	0	0	0	0	–	–	–	–
Prêts et avances à la clientèle, y compris prises en pension	0	0	85	85	–	–	–	–
Instruments de capitaux propres	1 210	0	39	1 249	–	–	–	–
Contrats d'investissement, assurance	13 417	420	0	13 837	–	–	–	–
Titres de créance	18	3	32	54	–	–	–	–
<i>Dont obligations d'État</i>	0	0	0	0	–	–	–	–
Détenus à des fins de transaction								
Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, y compris prises en pension	0	1	0	1	0	3	0	3
Prêts et avances à la clientèle, y compris prises en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres	564	200	0	763	502	5	0	508
Titres de créance	455	182	77	714	620	407	129	1 156
<i>Dont obligations d'État</i>	398	127	33	557	572	354	28	955
Dérivés	0	4 023	918	4 942	0	3 988	1 777	5 765
Autres	0	6	0	6	0	0	0	0
Désignés lors de la comptabilisation initiale comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats (FVO)								
Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, y compris prises en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances à la clientèle, y compris prises en pension	0	13	0	13	0	38	0	38
Instruments de capitaux propres	–	–	–	–	0	0	0	0
Contrats d'investissement, assurance	–	–	–	–	13 935	486	0	14 421
Titres de créance	0	0	0	0	14	0	10	24
<i>Dont obligations d'État</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Instruments de capitaux propres	11	12	236	259	–	–	–	–
Titres de créance	13 761	4 054	205	18 020	–	–	–	–
<i>Dont obligations d'État</i>	10 082	1 865	77	12 025	–	–	–	–
Disponibles à la vente								
Instruments de capitaux propres	–	–	–	–	1 336	24	297	1 658
Titres de créance	–	–	–	–	25 037	6 788	673	32 498
<i>Dont obligations d'État</i>	–	–	–	–	18 790	3 090	428	22 307
Dérivés de couverture								
Dérivés	0	183	0	183	0	245	0	245
Total								
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur	29 436	9 096	1 593	40 125	41 445	11 984	2 887	56 316
PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR								
Détenus à des fins de transaction								
Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement, y compris mises en pension	0	0	0	0	0	3	0	3
Dépôts de la clientèle et titres de créance, y compris mises en pension	0	49	176	226	0	219	0	219
Dérivés	0	3 304	1 369	4 673	4	3 646	2 218	5 868
Positions à la baisse	831	104	0	935	905	0	0	905
Autres	0	0	0	0	0	3	0	3
Évalués à la juste valeur								
Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement, y compris mises en pension	0	0	0	0	0	12	0	12
Dépôts de la clientèle et titres de créance, y compris mises en pension	0	838	1 223	2 061	0	885	585	1 470
Dettes de contrats d'investissement	12 931	17	0	12 949	13 544	7	0	13 552
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de couverture								
Dérivés	0	1 111	0	1 111	0	1 284	0	1 284
Total								
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	13 763	5 424	2 768	21 955	14 453	6 060	2 803	23 316

- La hiérarchie d'évaluation répartit les techniques d'évaluation et les paramètres respectivement utilisés en trois niveaux par ordre de priorité.
 - La hiérarchie d'évaluation attribue la plus haute priorité aux paramètres de niveau 1. Cela signifie que lorsqu'il existe un marché actif, les cotations publiées doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur de l'actif ou du passif financier. Les paramètres de niveau 1 correspondent aux prix publiés (cotés), issus d'une Bourse, d'un courtier, d'un groupe sectoriel, d'un service d'évaluation (*pricing service*) ou d'une instance régulatrice. Ces prix sont disponibles aisément et régulièrement et sont tirés de transactions régulières actuelles entre parties indépendantes sur des marchés actifs accessibles à KBC. La juste valeur est alors basée sur la valeur de marché qui est déduite des prix de transaction actuellement disponibles. Aucun modèle ou technique d'évaluation n'est utilisé.
 - Si aucune cotation n'est disponible, l'entité déclarante détermine la juste valeur à l'aide d'un modèle ou technique d'évaluation basé sur des paramètres observables ou non observables. Il convient de privilégier l'utilisation de paramètres observables et de limiter au maximum l'usage de paramètres non observables. Les paramètres observables sont considérés comme des paramètres de niveau 2. Ils reflètent tous les facteurs que les opérateurs prendraient en considération pour évaluer la juste valeur de l'actif ou du passif, sur la base de données du marché issues de sources indépendantes de l'entité déclarante. Parmi les paramètres d'évaluation observables, citons notamment le taux exempt de risque, les cours de change des devises, les cours des actions et la volatilité implicite. Les techniques d'évaluation sur la base de paramètres observables sont entre autres: l'actualisation de flux de trésorerie futurs, la comparaison avec la juste valeur actuelle ou récente d'un autre instrument similaire.
- Les paramètres non observables sont considérés comme des paramètres de niveau 3 et reflètent les hypothèses de l'entité déclarante concernant les suppositions que feraient les opérateurs pour évaluer l'actif ou le passif (y compris les hypothèses relatives aux risques concernés). Les paramètres non observables ont trait à un marché inactif. Les paramètres d'évaluation correspondant à des approximations de paramètres (*proxy*) et facteurs de corrélation non observables peuvent être considérés comme non observables sur le marché.
- Si les paramètres utilisés pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif appartiennent à différents niveaux de la hiérarchie d'évaluation, la juste valeur de l'actif ou du passif est classée selon le plus bas niveau des paramètres applicables qui ont une influence considérable sur la juste valeur totale de l'actif ou du passif. Exemple: si le calcul de la juste valeur repose sur des paramètres observables et nécessite des adaptations notables de la valeur sur la base de paramètres non observables, la méthode d'évaluation se classe dans le niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation.
- La hiérarchie d'évaluation et la classification correspondante des instruments financiers les plus couramment utilisés dans la hiérarchie d'évaluation figurent dans le tableau ci-contre, qui indique le niveau dans lequel les instruments financiers sont en général classés (sauf exceptions). En d'autres termes, si la majorité des instruments financiers d'un type donné est classée dans le niveau indiqué, une petite partie peut appartenir à un autre niveau.
- KBC part du principe que les transferts depuis ou vers les différents niveaux de la hiérarchie d'évaluation ont lieu au terme de la période sous revue. Pour de plus amples informations concernant les transferts entre les différents niveaux: voir l'Annexe 4.6.

	Type d'instrument	Produits	Type d'évaluation
Niveau 1	Instruments financiers liquides pour lesquels des cours cotés sont régulièrement disponibles	Contrats sur devises au comptant, futures financiers cotés en Bourse, options cotées en Bourse, actions cotées en Bourse, fonds cotés en Bourse (ETF), obligations d'État liquides, autres obligations liquides, Asset Backed Securities liquides sur des marchés actifs	Mark-to-market (cotations publiées sur un marché actif), pour les obligations: BVAL.
Niveau 2	Dérivés plain vanilla/liquides	Contrats d'échange de taux (IRS) (Cross-Currency), contrats d'échange de devises, contrats à terme sur devises, contrats à terme de taux d'intérêt (FRA), contrats d'échange d'inflation, contrats d'échange de dividende et futures sur dividende, contrats d'échange de matières premières, reverse floaters, options sur futures d'obligations, options sur futures de taux, Overnight Index Swaps, FX Reset	Actualisation des flux de trésorerie futurs sur la base de courbes d'actualisation et d'évaluation (reposant sur des cotations de dépôts publiées, des swaps FX et des (CC)IRS)
		Caps et Floors, options sur taux d'intérêt, options sur actions européennes et américaines, options sur devises européennes et américaines, options forward start, options sur devises digitales, FX Strips d'options simples, swaptions européennes, Constant maturity swaps (CMS), European cancelable IRS, options composées, options sur matières premières	Modèle d'évaluation des options sur la base de paramètres observables (par ex. volatilité)
	Actifs financiers linéaires (sans caractéristiques facultatives) – Instruments de trésorerie	Dépôts, flux de trésorerie simples, transactions dans le cadre de mises en pension	Actualisation des flux de trésorerie futurs sur la base de courbes d'actualisation et d'évaluation (reposant sur des cotations de dépôts publiées, des swaps FX et des (CC)IRS)
	Obligations/ABS semi-liquides	Obligations/Asset backed securities semi-liquides	BVAL, fixation de prix par des tiers (par ex. lead manager); contrôle du prix sur la base de données de marché observables alternatives ou par le biais d'une méthode de spread comparable
	Instruments de dette	Émissions propres de KBC Ifima (passifs), obligations hypothécaires à l'actif de ČSOB	Actualisation de flux de trésorerie futurs et évaluation de produits dérivés connexes sur la base de paramètres observables
	Passifs financiers linéaires (instruments de trésorerie)	Prêts, certificats de trésorerie	Actualisation des flux de trésorerie futurs sur la base de courbes d'actualisation et d'évaluation (reposant sur des cotations de dépôts publiées, des swaps FX et des (CC)IRS)
Niveau 3	Dérivés exotiques	Target Profit Forwards, Bermudan Swaptions, options sur taux d'intérêt digitales, options sur taux Quanto, options sur actions digitales, options sur actions composites, options sur actions asiatiques, options sur actions à barrière, Quanto Digital FX Options, FX Asian Options, FX European Barrier Options, FX Simple Digital Barrier Options, FX Touch Rebate, options sur l'inflation, Bermudan Cancelable IRS, CMS Spread Options, CMS Interest Rate Caps/Floors, (Callable) Range Accruals, options Outperformance, options Autocallable, options Lookback	Modèle d'évaluation des options sur la base de paramètres non observables (par ex. corrélation)
	Instruments illiquides adossés à des crédits	Collateralised debt obligations (notes)	Modèle d'évaluation basé sur la corrélation entre les risques de défaut de paiement respectifs des actifs sous-jacents
	Investissements private equity	Participations private equity et non cotées	Sur la base des directives d'évaluation de l'European Private Equity & Venture Capital Association (EVCA)
	Obligations illiquides / ABS	Obligations illiquides (hypothécaires) / Asset Backed Securities dont le prix est fixé à titre indicatif par un seul fournisseur de prix sur un marché non actif	BVAL, fixation de prix par des tiers (par ex. lead manager); impossibilité de contrôler le prix, faute de données de marché alternatives disponibles/fiables
	Instruments de dette	Émissions propres de KBC (KBC Ifima)	Actualisation de flux de trésorerie futurs et évaluation de produits dérivés connexes sur la base de paramètres non observables (fixation de prix indicative par des tiers pour les dérivés)

Annexe 4.6: instruments financiers évalués à la juste valeur – transferts entre niveaux 1 et 2

- Transferts en 2018: KBC a reclassé pour 740 millions d'euros d'instruments financiers du niveau 1 au niveau 2. KBC a également reclassé environ 628 millions d'euros d'instruments financiers de niveau 2 au niveau 1. La majorité de ces reclassements découle d'une modification de la liquidité des obligations d'État et des obligations d'entreprises.
- Transferts en 2017: KBC a reclassé pour 2 983 millions d'euros d'instruments de dette du niveau 1 au niveau 2. KBC a également reclassé pour environ 176 millions d'euros d'obligations du niveau 2

au niveau 1. La majorité des glissements s'explique par une modification de la méthode de valorisation à la suite de la mise en œuvre d'un processus automatisé basé sur la valorisation BVAL pour les instruments de dette au troisième trimestre 2017. BVAL est un service transparent proposé par Bloomberg qui détermine un prix sur la base de plusieurs sources. L'utilisation de BVAL modifie le processus décisionnel en ce qui concerne les niveaux de la hiérarchie d'évaluation.

Annexe 4.7: instruments financiers évalués à la juste valeur – niveau 3

- La première application de la norme IFRS 9 a entraîné une augmentation de 46 millions d'euros des actifs et passifs financiers à la juste valeur au niveau 3. Les principales modifications ont été:
 - 99 millions d'euros d'instruments de dette ont été transférés de la catégorie Disponibles à la vente à la catégorie Comptabilisés au coût amorti; le reste est repris dans À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
 - 35 millions d'euros d'actions non cotées ont été transférées de la catégorie Disponibles à la vente à la catégorie Obligatoirement évalués à la juste valeur - hors instruments financiers détenus à des fins de transaction (*overlay*); le reste est repris dans la catégorie À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
 - 145 millions d'euros d'instruments de dette et de prêts et avances ont été transférés de la catégorie Prêts et créances à la catégorie Obligatoirement évalués à la juste valeur - hors instruments financiers détenus à des fins de transaction, en raison du non-respect de la qualification SPPI (*solely payment of principal and interest*).
- Fluctuations importantes en ce qui concerne les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation en 2018:
 - Actifs détenus à des fins de transaction
 - La juste valeur des dérivés a diminué de 859 millions d'euros, principalement en raison des instruments arrivant à échéance et des variations de juste valeur, partiellement compensée par de nouvelles transactions. Les instruments de dette ont diminué de 52 millions d'euros, principalement en raison des ventes.
 - Actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (diminution de la juste valeur de 371 millions d'euros):
 - La juste valeur des instruments de dette à la juste valeur par l'intermédiaire des autres éléments du résultat global a diminué de 369 millions d'euros. Cela s'explique principalement par le glissement du niveau 3 (329 millions d'euros nets). La majorité d'entre eux découlent d'une modification de la liquidité des obligations. Cette baisse a été renforcée par les instruments arrivant à échéance, les ventes et les variations de juste valeur (-63 millions d'euros), partiellement compensée par les achats (+29 millions d'euros).
 - La juste valeur des actions à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a diminué de 26 millions d'euros.
 - Passifs financiers détenus à des fins de transaction (diminution de la juste valeur de 673 millions d'euros) en raison de la combinaison d'une diminution de la juste valeur des produits dérivés et d'une augmentation des instruments de dette émis:
 - La juste valeur des dérivés a diminué de 849 millions d'euros, principalement en raison des instruments arrivant à échéance et des variations de juste valeur, partiellement compensée par de nouvelles positions.
 - La juste valeur des instruments de dette émis a augmenté de 176 millions d'euros, principalement en raison des glissements au niveau 3.
 - Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats.
 - La juste valeur des instruments de dette émis a augmenté de 638 millions d'euros, principalement en raison de nouvelles émissions et des glissements au niveau 3, largement compensée par des instruments arrivant à échéance.
- Fluctuations importantes en ce qui concerne les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation en 2017:
 - Actifs financiers détenus à des fins de transaction:
 - La juste valeur des instruments de dette a diminué de 80 millions d'euros, principalement en raison de l'arrêt des transactions sur CDO et de ventes (105 millions d'euros), d'instruments arrivés à échéance et de variations de juste valeur (11 millions d'euros). Cela a été en partie compensé par l'achat de certificats d'investissement (40 millions d'euros).
 - La juste valeur de dérivés a diminué de 79 millions d'euros, principalement en raison d'instruments arrivés à échéance (375 millions d'euros). Cela a été en partie compensé par de nouvelles transactions (230 millions d'euros) et des variations de juste valeur positives (70 millions d'euros).
 - Actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats:
 - La valeur comptable des instruments de dette a diminué de 180 millions d'euros, principalement en raison de l'arrêt de transactions sur CDO (162 millions d'euros), de glissements du niveau 3 (14 millions d'euros) et de variations de liquidité et de juste valeur.
 - Pour le reste, cette baisse est imputable à une combinaison d'achats et de variations de change.
 - Disponibles à la vente:
 - La valeur comptable des obligations s'est contractée de 554 millions d'euros, principalement en raison d'un glissement net du niveau 3 sous l'effet de la mise en œuvre de la valorisation BVAL (318 millions d'euros), de ventes (107 millions d'euros) et d'obligations arrivées à échéance (153 millions d'euros). Cela a été en partie compensé par des achats.
 - La valeur comptable des actions non cotées a reculé de 40 millions d'euros, principalement en raison de ventes et de modifications du périmètre de consolidation (78 millions d'euros) et de glissements du niveau 3 sous l'effet de variations de liquidité (49 millions d'euros). Cela a été en partie compensé par des achats (76 millions d'euros) et des variations de juste valeur positives (9 millions d'euros).
 - Passifs financiers détenus à des fins de transaction:
 - La juste valeur totale des dérivés a diminué de 16 millions d'euros, principalement en raison d'instruments arrivés à échéance et de variations de juste valeur (304 millions d'euros). Cela a été en grande partie compensé par de nouvelles transactions (288 millions d'euros).
 - Passifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats.
 - La valeur comptable des instruments de dette a augmenté de 28 millions d'euros, principalement en raison de l'émission d'instruments de dette (263 millions d'euros) et de variations de juste valeur (8 millions d'euros). Cela a été en partie compensé par l'arrivée à échéance de propres instruments de dette émis et l'arrêt des transactions sur CDO (243 millions d'euros).
- Certains actifs de niveau 3 sont associés ou couverts économiquement par des passifs identiques de niveau 3, de sorte que l'exposition de KBC aux paramètres non observables est inférieure à ce qui pourrait transparaître des chiffres bruts. La majorité des instruments de niveau 3 est évaluée sur la base de la fixation de prix par des tiers; les possibles paramètres non observables n'étant donc pas développés par KBC. C'est pourquoi KBC ne fournit pas d'informations quantitatives particulières ni d'analyse de sensibilité relative aux (modifications des) paramètres non observables.

Annexe 4.8: dérivés

Annexe 4.8.1 Dérivés détenus à des fins de transaction

(en millions d'euros)

	31-12-2018								31-12-2017			
	Valeur comptable		Montants contractés*		Valeur comptable		Montants contractés*					
	Actifs	Passifs	Acquis	Cédés	Actifs	Passifs	Acquis	Cédés	Actifs	Passifs	Acquis	Cédés
Total	4 942	4 673	363 587	361 349	5 765	5 868	354 599	351 816				
Contrats de taux d'intérêt	2 833	2 701	180 540	178 417	3 082	2 901	193 723	189 791				
Dont contrats d'échange de taux et futures	2 289	2 537	156 934	165 170	2 468	2 697	167 168	175 947				
Dont options	544	165	23 605	13 247	614	203	26 554	13 844				
Contrats de change	1 365	1 166	156 415	157 137	1 385	1 552	132 681	133 643				
Dont contrats d'échange de devises et de taux, opérations de change à terme et futures	1 305	1 116	151 427	151 425	1 298	1 477	126 675	126 971				
Dont options	60	50	4 988	5 712	87	75	6 005	6 672				
Contrats d'actions	724	785	26 296	25 462	1 285	1 403	27 838	28 029				
Dont contrats d'échange d'actions	675	668	24 011	23 828	1 204	1 242	25 917	25 880				
Dont options	49	118	2 285	1 634	81	161	1 921	2 149				
Contrats de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0				
Dont contrats d'échange sur défaut	0	0	0	0	0	0	0	0				
Contrats sur matières premières et autres	20	20	336	333	13	13	357	353				

* Sous Montants contractés, ce tableau reproduit les deux pôles des dérivés.

Stratégie de couverture	Instrument de couverture				Instrument couvert		Impact sur les capitaux propres	
	Montants contractés ¹	Valeur comptable	Variations de juste valeur des instruments de couverture comme base du calcul de la partie non effective de la période ²	Variations de juste valeur des instruments couverts comme base du calcul de la partie non effective de la période ²	Valeur comptable	Variations de juste valeur des instruments couverts comme base du calcul de la partie non effective de la période ²	Partie non effective reprise dans les résultats	Partie effective reprise dans les autres éléments du résultat global
	Acquis	Cédés	Actifs	Passifs	Total, y compris variations de juste valeur	Dont ajustements cumulés de la juste valeur		
Micro-couvertures de juste valeur								
Contrats d'échange de taux	23 298	23 298	19	365	114	Titres de créance détenus (AC)	4 871	166
Contrats d'échange de devises et de taux	0	0	0	0	0	Prêts et avances (AC)	642	287
						Titres de créance détenus (FVOCI)	3 410	77
						Titres de créance émis (AC)	14 569	202
						Dépôts (AC)	1 891	6
Total	23 298	23 298	19	365	114	Total	25 382	737
								-128
Transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille								
Contrats d'échange de taux	29 753	29 753	72	54	-151	Titres de créance détenus (AC)	186	6
Options sur devises et taux	2 417	0	0	19	-8	Prêts et avances (AC)	24 621	12
						Titres de créance détenus (FVOCI)	183	3
						Titres de créance émis (AC)	0	0
						Dépôts (AC)	8 760	-72
Total	32 170	29 753	72	74	-158	Total	33 751	-51
								144
Couverture de flux de trésorerie (micro-couverture et comme couverture d'un portefeuille)								
Contrats d'échange de taux	22 539	22 539	68	661	76			
Contrats d'échange de devises et de taux	72	68	5	3	12			
Total	22 611	22 607	72	663	88			
Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère								
Total	4 936	4 972	20	417 ³	61			
								-61
								0
								8

1 Sous Montants contractés, ce tableau reproduit les deux pôles des dérivés.

2 L'ineffectivité est comptabilisée dans le résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats – voir également Annexe 3.3

3 Concernent les instruments de couverture sous la forme de dépôts en devises.

	Couvertures de juste valeur			Couvertures des flux de trésorerie ²			Transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille		
	Valeur comptable	Montants contractés ¹	Cédés	Valeur comptable	Montants contractés ¹	Cédés	Valeur comptable	Acquis	Cédés
(en millions d'euros)	Actifs	Passifs	Acquis	Actifs	Passifs	Acquis	Actifs	Passifs	Cédés
Total	17	430	24 191	115	750	26 052	113	104	23 439
Contrats de taux d'intérêt	17	428	24 165	103	671	21 650	113	104	23 439
Dont contrats d'échange de taux et futures	17	428	24 165	103	671	21 650	113	91	23 439
Dont options	0	0	0	0	0	0	0	13	0
Contrats de change	0	2	26	12	79	4 401	0	0	0
Dont contrats d'échange de devises et de taux et futures	0	2	26	12	79	4 401	0	0	0
Dont options	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats d'actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont contrats d'échange d'actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont options	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont contrats d'échange sur défaut	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats sur matières premières et autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0

1 Sous Montants contractés, ce tableau reproduit les deux pôles des dérivés.

2 Y compris la couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.

- Les départements de trésorerie des différentes entités gèrent le risque de taux d'intérêt. Pour éviter l'impact négatif des fluctuations de taux, les durées des actifs et passifs au bilan sont adaptées au moyen de contrats d'échange de taux et d'autres dérivés.
- Pour ce qui concerne le rapport entre la gestion des risques et sa transposition comptable, la gestion économique est prioritaire et les risques sont couverts selon le cadre ALM général. Ensuite, nous cherchons des moyens de limiter les éventuelles discordances comptables qui en découlent à l'aide d'une des techniques de couverture précitées.
- Les réserves de couverture restantes des couvertures de flux de trésorerie des éventuelles relations de couverture pour lesquelles la comptabilité de couverture n'est plus appliquée s'élèvent à -236 millions d'euros. Le montant cumulé des variations des couvertures de juste valeur qui restent dans le bilan pour l'intégralité des instruments couverts qui ne sont plus adaptés à la couvertures des gains et pertes s'élève à -77 millions d'euros. Ces adaptations sont amorties dans les pertes et profits.
- Voir aussi le paragraphe sur la comptabilité de couverture au chapitre Comment gérons-nous nos risques?

Flux de trésorerie attendus des dérivés de couverture des flux de trésorerie par période (en millions d'EUR)

	Entrée	Sortie
Maximum 3 mois	15	-15
Plus de 3 mois et maximum 6 mois	24	-49
Plus de 6 mois et maximum 1 an	84	-122
Plus d'1 an et maximum 2 ans	136	-314
Plus de 2 ans et maximum 5 ans	330	-898
Plus de 5 ans	963	-1 869

5.0 Annexes relatives aux autres postes du bilan

Annexe 5.1: autres actifs

(en millions d'euros)

	31-12-2018	31-12-2017
Total	1 610	1 512
Créances résultant d'opérations d'assurance directes	356	347
Créances résultant d'opérations de réassurance	27	12
Dépôts auprès des entreprises cédantes	9	174
Produits à recevoir (autres que les revenus d'intérêts d'actifs financiers)	44	46
Autres	1 174	934

Annexe 5.2: actifs et passifs d'impôts

(en millions d'euros)

	31-12-2018	31-12-2017
IMPÔTS EXIGIBLES		
Actifs d'impôts exigibles	92	82
Passifs d'impôts exigibles	133	148
IMPÔTS DIFFÉRÉS	1 211	1 109
Actifs d'impôts différés, par type de différence temporaire	1 732	1 921
Avantages du personnel	176	149
Pertes reportées	604	776
Immobilisations corporelles et incorporelles	37	46
Provisions pour risques et charges	8	18
Réductions de valeur sur prêts et avances	183	168
Instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats et couvertures de juste valeur	115	97
Variations de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente, instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères	516	572
Provisions techniques	7	6
Autres	85	88
Passifs d'impôts différés, par type de différence temporaire	521	812
Avantages du personnel	19	18
Pertes reportées	0	0
Immobilisations corporelles et incorporelles	45	78
Provisions pour risques et charges	8	7
Réductions de valeur sur prêts et avances	3	2
Instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats et couvertures de juste valeur	103	104
Variations de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente, instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères	220	445
Provisions techniques	86	90
Autres	38	69
Comptabilisés au bilan comme suit (montants nets):		
Actifs d'impôts différés	1 457	1 543
Passifs d'impôts différés	247	434
Pertes fiscales non compensées et crédits d'impôts inutilisés	173	216

- Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables soient disponibles sur la base de projections financières réalistes, de sorte que ces différences temporaires déductibles peuvent être utilisées dans le futur proche (limité à une période de huit à dix ans).
- Les pertes fiscales non compensées et les crédits d'impôts inutilisés ont trait aux pertes fiscales des sociétés du groupe qui ne sont pas capitalisées pour preuve insuffisante de bénéfice imposable futur. La plupart des pertes fiscales et des crédits d'impôts sont transférables pendant vingt ans ou plus.
- La variation nette des impôts différés (+102 millions d'euros en 2018) est ventilée comme suit:
 - Baisse des actifs d'impôts différés: -189 millions d'euros;
 - Baisse des passifs d'impôts différés: -291 millions d'euros.
- La variation des actifs d'impôts différés s'explique essentiellement par les facteurs suivants:
 - Baisse des actifs d'impôts différés par le biais du compte de résultats: -248 millions d'euros, essentiellement due aux facteurs suivants: pertes reportées -164 millions d'euros, réductions de valeur -21 millions d'euros, provisions pour risques et charges -9 millions d'euros, baisse des immobilisations -9 millions d'euros, variations au niveau des régimes à prestations définies -2 millions d'euros et autres -43 millions d'euros;
- Couverture d'investissements nets dans des entités étrangères: -13 millions d'euros;
- Hausse des actifs d'impôts différés à la suite de l'impact lié à la première application de l'IFRS 9 au niveau des réductions de valeur +45 millions d'euros et en raison du reclassement principalement dans les Instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats +10 millions d'euros;
- Hausse principalement due à des variations au niveau des régimes à prestations définies et de la réserve de réévaluation d'instruments financiers évalués à la juste valeur via OCI +24 millions d'euros.
- Autres: -7 millions d'euros.
- La variation des passifs d'impôts différés s'explique essentiellement par les facteurs suivants:
 - Baisse des passifs d'impôts différés à la suite de l'impact lié à la première application de l'IFRS 9 au niveau des instruments

- financiers à la suite du reclassement de la catégorie Instruments financiers disponibles à la vente dans la catégorie Au coût amorti -148 millions d'euros;
- Baisse des passifs d'impôts différés à la suite de variations au niveau de la réserve de réévaluation d'instruments financiers évalués à la juste valeur via OCI -77 millions d'euros;
- Baisse des passifs d'impôts différés par le biais du compte de résultats: -62 millions d'euros, principalement à la suite de la baisse des immobilisations corporelles et incorporelles -33 millions

- d'euros, de la baisse des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats -4 millions d'euros et autres -25 millions d'euros;
- Autres: -5 millions d'euros.
- Les actifs d'impôts différés repris au bilan se rapportent essentiellement à KBC Bank.

Annexe 5.3: participations dans des entreprises associées et des coentreprises

(en millions d'euros)

	31-12-2018	31-12-2017
Total	215	240
Relevé des participations, y compris goodwill		
ČMSS	163	176
Autres	53	64
Goodwill sur entreprises associées et coentreprises		
Montant brut	0	0
Cumul des réductions de valeur	0	0
Ventilation selon le type		
Non cotées en Bourse	215	240
Cotées en Bourse	0	0
Juste valeur des participations dans des entreprises associées cotées en Bourse et des coentreprises	0	0

- Entreprises associées: les entreprises associées sont des entités dans lesquelles KBC a une influence notable sur la gestion, sans toutefois exercer un contrôle total ou conjoint de manière directe ou indirecte. KBC détient en général de 20% à 50% des actions de telles entreprises. Les coentreprises sont des sociétés sur lesquelles KBC exerce un contrôle conjoint.
- Le poste Participations dans des entreprises associées et des coentreprises se compose essentiellement de ČMSS, une coentreprise de ČSOB en République tchèque. Voici un résumé des informations financières relatives à ČMSS, sur la base d'une participation de 55% au 31/12/2018 (31/12/2017), en millions d'euros:
 - Total du bilan: 3 164 (3 209)
 - Trésorerie et équivalents de trésorerie : 34 (482)
 - Actifs financiers: 3 084 (2 693)
 - Actifs non financiers: 47 (35)
 - Passifs financiers: 2 959 (2 991)
 - Passifs non financiers: 43 (42)
 - Total des capitaux propres: 163 (176)
 - Total des produits: 55 (57)
 - Revenus d'intérêts: 91 (93)
 - Charges d'intérêts: -47 (-48)
 - Charges d'exploitation: -28 (-28)
 - Réductions de valeur : -4 (-4)
 - Impôts : -4 (-4)
 - Résultat après impôts: 19 (21)
 - Autres résultats non réalisés: -7 (-0)
 - Total des résultats réalisés et non réalisés: 13 (21)
- Le goodwill payé sur les entreprises associées et les coentreprises est inclus dans la valeur nominale des Participations dans des entreprises associées et des coentreprises dans le bilan. Nous effectuons un test de dépréciation et nous comptabilisons les réductions de valeur sur goodwill requises (voir tableau).

Annexe 5.4: immobilisations corporelles et immeubles de placement

(en millions d'euros)

	31-12-2018	31-12-2017
Immobilisations corporelles	2 737	2 721
Immeubles de placement	561	485
Revenus locatifs	60	41
Charges opérationnelles directes sur investissements générant des revenus locatifs	14	9
Charges opérationnelles directes sur investissements ne générant pas de revenus locatifs	3	2

MUTATIONS	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres équipements	Total des immobilisations corporelles	Immeubles de placement
2018					
Solde d'ouverture	1 224	99	1 399	2 721	485
Acquisitions	119	53	496	668	74
Cessions	-14	-1	-249	-264	-28
Amortissements	-72	-51	-26	-149	-32
Autres mutations	-12	13	-239	-238	62
Solde de clôture	1 245	113	1 380	2 737	561
Dont cumul des amortissements et réductions de valeur	1 321	458	722	2 502	314
Juste valeur 31-12-2018	-	-	-	-	809
2017					
Solde d'ouverture	1 149	101	1 200	2 450	426
Acquisitions	207	47	539	793	37
Cessions	-40	-2	-242	-284	-15
Amortissements	-72	-51	-31	-153	-17
Autres mutations	-21	3	-68	-86	54
Solde de clôture	1 224	99	1 399	2 721	485
Dont cumul des amortissements et réductions de valeur	1 258	448	704	2 410	259
Juste valeur 31-12-2017	-	-	-	-	677

- Pourcentages d'amortissement annuels: principalement 3% pour les immeubles (y compris les immeubles de placement), 33% pour le matériel informatique et entre 5% et 33% pour les autres équipements. Les terrains ne font l'objet d'aucun amortissement.
- Il existe des passifs limités (d'environ 0,2 milliard d'euros) pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. Il n'existe pas de limitations importantes sur la propriété et les immobilisations corporelles qui tiennent lieu de sûreté pour les passifs.
- La plupart des immeubles de placement sont évalués périodiquement par un expert indépendant et annuellement par des spécialistes en la

matière de KBC. L'évaluation repose principalement sur la capitalisation de la valeur locative estimée et sur les prix unitaires de biens immobiliers similaires. Dans ce cas, il est tenu compte de tous les paramètres de marché disponibles à la date d'évaluation (dont la situation et le contexte de marché, la nature de la construction, l'état d'entretien et l'affectation).

- D'autres immeubles de placement sont évalués chaque année par les spécialistes de KBC, sur la base du loyer annuel actuel par immeuble et de son évolution escomptée et d'un taux de capitalisation individualisé par immeuble.

Annexe 5.5: goodwill et autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)

	Goodwill	Logiciels développés en interne	Logiciels développés à l'extérieur	Autres	Total
2018					
Solde d'ouverture	719	232	237	16	1 205
Acquisitions	8	123	128	9	268
Cessions	0	-1	-4	-3	-8
Amortissements	0	-64	-64	-3	-131
Autres mutations	-8	-1	-4	8	-4
Solde de clôture	719	289	295	27	1 330
Dont cumul des amortissements et réductions de valeur	242	665	718	35	1 660
2017					
Solde d'ouverture	597	203	189	10	999
Acquisitions	110	95	98	13	315
Cessions	0	0	-1	-5	-7
Amortissements	0	-65	-45	-2	-112
Autres mutations	13	-1	-3	1	9
Solde de clôture	719	232	237	16	1 205
Dont cumul des amortissements et réductions de valeur	242	607	726	47	1 622

- Goodwill: la colonne Goodwill comprend le goodwill payé sur les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation et sur les activités acquises. Le goodwill payé sur les entreprises associées est inclus dans la valeur nominale des Participations dans des entreprises associées dans le bilan.
- Goodwill relatif aux récentes acquisitions : voir Annexe 6.6.
- Test de dépréciation: le test de dépréciation a été réalisé, afin de vérifier si des réductions de valeur sur goodwill devaient être comptabilisées (voir Tableau et Annexe 3.10). Nous réalisons le test de dépréciation au moins une fois par an. De plus, nous procédons sur une base trimestrielle à une évaluation de haut niveau (*high level assessment*), afin de vérifier s'il existe une indication de dépréciation (*impairment*). Dans le cadre de ce test, chaque entité est considérée comme une unité génératrice de trésorerie (UGT) distincte. Les entités se caractérisent par un profil de risque spécifique et présentent en leur sein plusieurs profils dans une mesure nettement moindre.
- En vertu de l'IAS 36, les réductions de valeur sur le goodwill sont prises en résultat si la valeur réalisable d'un investissement est inférieure à sa valeur comptable. La valeur réalisable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'exploitation (déterminée selon la méthode des flux de trésorerie attendus (*Discounted Cash Flow*) ou *DCF*) et la juste valeur (déterminée selon l'analyse multiple et d'autres techniques) diminuée des coûts de vente directs.
- Les principales sociétés du groupe concernées par le goodwill figurent dans le tableau ci-après. Elles ont toutes été évaluées sur la base de la méthode des flux de trésorerie attendus. Dans le cadre de

la méthode DCF, la valeur réalisable d'un investissement est calculée comme étant la valeur actuelle de tous les flux de trésorerie libres futurs de l'entreprise. À cet effet, nous nous basons sur les pronostics à long terme relatifs à l'activité de l'entreprise et aux flux de trésorerie qui en découlent. Il s'agit, d'une part, de prévisions pour plusieurs années à venir et, d'autre part, de la valeur résiduelle de l'entreprise après cette période de prévision explicite. Les pronostics à long terme résultent d'une évaluation des performances antérieures et actuelles, combinée à des sources d'informations externes concernant l'évolution future des marchés concernés et du contexte macroéconomique global. Le taux de croissance à l'infini est déterminé sur la base de la moyenne à long terme de la croissance du marché. La valeur actuelle des flux de trésorerie futurs est calculée au moyen d'un taux d'escompte composé après impôts, défini sur la base de la théorie CAPM (*Capital Asset Pricing Model*). Dans ce cadre, nous utilisons un taux sans risque ainsi qu'une prime de risque de marché, multipliée par un facteur bêta qui est fonction de l'activité. Une prime de risque pays est également ajoutée pour tenir compte de l'impact de la situation économique du pays où KBC exerce ses activités. Deux modèles de flux de trésorerie attendus (DCF) ont été développés au sein de KBC: un pour le pôle bancaire et un pour le pôle assurance. Dans les deux cas, sont considérés comme flux de trésorerie libres les dividendes pouvant être versés aux actionnaires de la société, compte tenu des exigences réglementaires en matière de capital minimal.

Goodwill en cours (en millions d'EUR)	Taux d'escompte sur la période de prévision explicite des flux de trésorerie			
	31-12-2018	31-12-2017	31-12-2018	31-12-2017
K&H Bank	215	222	13,6%-12,0%	14,0%-11,0%
ČSOB (Tchéquie)	243	245	11,4%-10,0%	10,7%-9,8%
United Bulgarian Bank	110	109	11,1%-10,2%	-
DZI Insurance	75	74	9,1%-8,3%	9,2%-8,1%
Reste	76	70	-	-
Total	719	719	-	-

- Les budgets et prévisions de flux de trésorerie portent généralement sur une période de quatorze ans. Cette période plus longue est utilisée afin de saisir la convergence escomptée des économies d'Europe centrale et orientale vers le niveau des économies d'Europe occidentale. Cette hypothèse importante est intégrée dans le modèle afin de refléter le dynamisme des économies d'Europe centrale et orientale.
- Le taux de croissance utilisé pour l'extrapolation des prévisions des flux de trésorerie après cette période correspond au taux de croissance à long terme escompté du produit intérieur brut. Ce

dernier est fonction du pays et se situait en 2018 entre 1,2% et 1,7%, contre un taux de croissance situé entre 1,2% et 1,8% en 2017.

- Aucune analyse de sensibilité n'a été effectuée pour les entités dont l'excédent de valeur réalisable par rapport à la valeur comptable est tellement important qu'aucun changement raisonnable au niveau des paramètres principaux ne déboucherait sur une valeur réalisable inférieure ou égale à la valeur comptable. En ce qui concerne K&H Bank et United Bulgarian Bank, le tableau donne une idée de la variation requise au niveau des paramètres principaux pour que la valeur réalisable corresponde à la valeur comptable.

Modification des paramètres principaux ¹	Hausse du taux d'escompte ²	Baisse du taux de croissance à l'infini ³	Hausse du ratio de solvabilité visé ⁴	Baisse du bénéfice net annuel	Hausse des réductions annuelles de valeur
	K&H Bank	2,2%	-	3,8%	15,7%
United Bulgarian Bank	2,4%	-	4,4%	16,2%	100,5%

1 Il convient de tenir compte qu'un changement au niveau des paramètres peut influencer d'autres paramètres intervenant dans le calcul de la valeur réalisable.

2 Basée sur un décalage parallèle et une hausse absolue de la courbe des taux d'escompte. La fourchette des taux d'escompte se situe entre 14,1% et 15,7% pour K&H Bank et 12,6% et 13,4% pour United Bulgarian Bank.

3 Non pertinente, car cela impliquerait un taux de croissance à l'infini négatif.

4 Hausse (en termes absolus) du ratio de capital *Tier 1*.

Annexe 5.6: provisions techniques – assurance

(en millions d'euros)

	31-12-2018	31-12-2017		
Provisions techniques avant réassurance (brutes)	18 324	18 641		
Contrats d'assurance	11 018	10 852		
Provision pour primes non acquises et risques en cours	700	644		
Provision pour assurance vie	7 207	7 118		
Provision pour sinistres	2 647	2 632		
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	25	20		
Autres provisions techniques	441	437		
Contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire	7 305	7 790		
Provision pour assurance vie	7 233	7 713		
Provision pour assurance non-vie	0	0		
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	72	76		
Part des réassureurs	120	131		
Contrats d'assurance	120	131		
Provision pour primes non acquises et risques en cours	2	2		
Provision pour assurance vie	5	4		
Provision pour sinistres	114	126		
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	0	0		
Autres provisions techniques	0	0		
Contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire	0	0		
Provision pour assurance vie	0	0		
Provision pour assurance non-vie	0	0		
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	0	0		
MUTATIONS	Montants bruts 2018	Réassurances 2018	Montants bruts 2017	Réassurances 2017
CONTRATS D'ASSURANCE, VIE				
Solde d'ouverture	7 554	6	7 460	3
Versements hors commissions	715	0	694	0
Provisions versées	-568	0	-571	0
Intérêts crédités	170	0	176	0
Charges des participations aux bénéfices	3	0	3	0
Écarts de change	-11	0	63	0
Transfert depuis/vers les passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	0	0	0	0
Modification du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Autres mutations	-236	-1	-270	3
Solde de clôture	7 628	5	7 554	6
CONTRATS D'ASSURANCE, NON-VIE				
Solde d'ouverture	3 297	125	3 255	107
Variation de la provision pour primes non acquises	39	0	32	0
Montants versés pour des sinistres des années précédentes	-135	-9	-236	-10
Surplus/déficit des provisions pour sinistres des années précédentes	-200	-4	-90	-2
Provision pour nouveaux sinistres	306	17	322	26
Écarts de change	-6	0	14	1
Transfert depuis/vers les passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	0	0	0	0
Modification du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Autres mutations	89	-14	1	4
Solde de clôture	3 390	115	3 297	125
CONTRATS D'INVESTISSEMENT AVEC PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE AUX BÉNÉFICES, VIE				
Solde d'ouverture	7 790	0	8 942	0
Versements hors commissions	407	0	361	0
Provisions versées	-677	0	-1 004	0
Intérêts crédités	141	0	168	0
Charges des participations aux bénéfices	0	0	0	0
Écarts de change	0	0	2	0
Transfert depuis/vers les passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	0	0	0	0
Modification du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Autres mutations*	-355	0	-679	0
Solde de clôture	7 305	0	7 790	0

* Comprend notamment des transferts vers la branche 23.

- Les provisions techniques ont trait aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire.
- Les passifs des contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire sont évalués à la juste valeur. Il s'agit le

plus souvent de contrats de la branche 23. Ils sont repris sous les passifs financiers (voir Annexe 4.1).

- Les provisions techniques pour assurances vie sont calculées sur la base de différentes hypothèses, qui sont judicieusement évaluées. Dans ce cadre, diverses sources d'informations internes et externes

sont utilisées. En ce qui concerne la comptabilisation des provisions techniques, la norme IFRS 4 se réfère actuellement, dans une large mesure, aux normes comptables locales. Les provisions techniques sont souvent calculées sur la base des paramètres techniques en vigueur au moment de la conclusion du contrat et sont soumises à l'évaluation de l'adéquation du passif (*liability adequacy test*). Les principaux paramètres sont les suivants:

- les taux de maladie et de mortalité, qui sont basés sur les tables de mortalité standard et sont éventuellement adaptés en fonction des expériences passées;
- les hypothèses relatives aux coûts, qui reposent sur les niveaux de coûts actuels et le chargement de gestion;
- le taux d'escompte, qui est en général assimilé au taux d'intérêt technique et reste constant pendant la durée du contrat. Il est corrigé dans certains cas sur la base de dispositions légales et de

décisions de politique interne.

- Les hypothèses relatives aux provisions techniques pour sinistres à payer reposent sur les expériences passées en matière de nombre de sinistres, d'indemnisations de sinistres et de coûts de règlement des sinistres et sont corrigées sur la base de facteurs tels que l'évolution escomptée du marché et la hausse des sinistres et de facteurs externes comme les décisions judiciaires et la législation. Les provisions techniques pour assurances non-vie ne sont pas actualisées, sauf en cas d'obligations à long terme et/ou d'indemnisations de sinistres sous la forme d'un paiement périodique (rentes dans le cadre d'accidents du travail, revenu garanti et assurances hospitalisation).
- Il n'y a eu en 2018 aucun changement important d'hypothèses entraînant une modification notable de la valorisation des actifs et passifs d'assurances.

Annexe 5.7: provisions pour risques et charges

Annexe 5.7.1: aperçu

(en millions d'euros)

	31-12-2018	31-12-2017
Total des provisions pour risques et charges	235	399
Provisions pour engagements et garanties financières hors bilan	129	133
Provisions pour autres risques et charges	106	266
Provisions pour restructuration	6	8
Provisions pour impôts et litiges	50	211
Autres	50	47

Annexe 5.7.2: Détails des provisions pour engagements et garanties financières hors bilan

(en millions d'euros)

	Soumis à ECL pour 12 mois	Soumis à ECL pour la durée résiduelle	Soumis à ECL pour la durée résiduelle - non-performing	Total
31-12-2018 (IFRS 9)				
Provisions au 01-01-2018 (IFRS 9)	14	17	108	138
Mutations avec impact sur le résultat				
Transfert d'actifs financiers				
Niveau 1 (ECL sur 12 mois)	-1	3	1	3
Niveau 2 (ECL pour la durée résiduelle)	0	-2	1	-1
Niveau 3 <i>non-performing</i> (ECL pour la durée résiduelle)	0	0	-1	-1
Nouveaux actifs financiers	4	2	8	14
Changements des paramètres de risque durant la période sous revue	-5	0	-20	-24
Changements de modèle ou de méthodologie	0	0	0	0
Actifs financiers décomptabilisés	-2	-2	-3	-7
Autres	0	0	0	0
Mutations sans impact sur le résultat				
Actifs financiers décomptabilisés (y compris ventes, amortissements et remboursements)	0	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Transfert lié à la norme IFRS 5	0	0	0	0
Autres	2	-1	5	6
Provisions au 31-12-2018	12	17	99	129
31-12-2017 (IAS 39)				
Provisions au 01-01-2017 (IAS 39)	-	-	-	76
Mutations avec impact sur le résultat				
Montants affectés	-	-	-	93
Montants utilisés	-	-	-	-4
Montants repris en raison d'excédent				-35
Mutations sans impact sur le résultat				
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-	0
Transfert lié à la norme IFRS 5	-	-	-	0
Autres	-	-	-	2
Provisions au 31-12-2017	-	-	-	133

- Voir également Annexe 6.1

Annexe 5.7.3: Détails des provisions pour autres risques et charges

(en millions d'euros)	Provisions pour restructuration	Provisions pour impôts et litiges	Autres	Total
2018				
Solde d'ouverture	8	211	47	266
Mutations avec impact sur le résultat				
Montants affectés	4	42	17	62
Montants utilisés	0	-149	-10	-159
Montants repris en raison d'excédent	-2	-55	-5	-61
Transfert depuis/vers les passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	0	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Autres	-3	1	0	-2
Solde de clôture	6	50	50	106
2017				
Solde d'ouverture	3	105	53	162
Mutations avec impact sur le résultat				
Montants affectés	6	125	8	140
Montants utilisés	-2	-16	-8	-27
Montants repris en raison d'excédent	0	-2	-3	-5
Transfert depuis/vers les passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	0	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Autres	0	-1	-3	-4
Solde de clôture	8	211	47	266

- Il n'est raisonnablement pas possible d'estimer le moment d'utilisation de la majorité des provisions constituées.
- Les Autres provisions comprennent des provisions pour divers risques.
- Informations relatives aux principaux litiges en cours: conformément aux règles IFRS, les actions intentées contre des sociétés du groupe KBC sont évaluées en fonction du risque estimé (*probable*, *possible* ou *improbable*). Des provisions sont constituées pour les dossiers dont l'évaluation du risque équivaut à *perte probable* (voir Annexes aux méthodes comptables). Aucune provision n'est constituée pour les actions jugées *possibles* (dossiers dont l'évaluation du risque équivaut à *perte possible*). Toutefois, un commentaire est fourni dans les comptes annuels si ces dossiers peuvent avoir une influence significative sur le bilan (lorsque l'action peut mener à un décaissement de plus de 50 millions d'euros). Toutes les autres actions (dont l'évaluation du risque équivaut à *perte improbable*) présentant un risque minime ou nul ne doivent pas obligatoirement être mentionnées, quelle que soit leur ampleur. Les principaux dossiers sont résumés ci-dessous. Les informations fournies sont limitées afin de ne pas compromettre la position du groupe dans les actions en cours.
- Perte possible:
 - Le 6 octobre 2011, Irving H. Picard, liquidateur judiciaire de Substantively Consolidated SIPA (Securities Investor Protection Corporation) pour la liquidation de Bernard L. Madoff Investments Securities LLC and Bernard L. Madoff, a poursuivi KBC Investments devant le tribunal des faillites de New York pour un recouvrement d'environ 110 millions USD suite aux transferts en faveur des entités KBC. La réclamation est basée sur des transactions successives reçues par KBC de Harley International, un fonds nourricier (*feeder fund*) de Madoff constitué selon la législation des Îles Caïmans. Elle fait partie d'une série d'actions introduites par Picard (SIPA) à l'encontre de plusieurs banques, *hedge funds*, fonds nourriciers et investisseurs. Outre l'examen de plusieurs questions juridiques, des briefings ont eu lieu devant le tribunal (cour de district) concernant l'application des *Bankruptcy Code's safe harbors and good*

defenses pour des bénéficiaires successifs, comme c'est le cas pour KBC. KBC avait introduit des motions de rejet de concert avec plusieurs autres défendeurs. Le juge Rakoff de la cour de district a prononcé plusieurs jugements intermédiaires dans le cadre de cette affaire. Les principaux jugements concernent le fondement de la défense sur l'extraterritorialité et la bonne foi. Le 27 avril 2014, le juge Rakoff a rendu un jugement concernant la norme applicable à la bonne foi et à la charge de la preuve sur la base des sections 548(b) et 559(b) de la loi sur les faillites. La charge de la preuve attestant que KBC aurait été conscient de la fraude de Madoff incombe ainsi à Picard/SIPA. Le 7 juillet 2014, le juge Rakoff a conclu que l'invocation de la section 550(a) par Picard/SIPA n'autorise pas la réclamation de transferts successifs effectués par une entité étrangère en faveur d'un destinataire à l'étranger, comme c'est le cas pour KBC Investments Ltd. Les réclamations du liquidateur judiciaire ont dès lors été rejetées, dans la mesure où elles ne visent que des transferts étrangers. En juin 2015, Irving Picard, le liquidateur, a introduit une requête en vue de réformer cette décision de rejet fondée sur l'extraterritorialité. Dans cette requête, le liquidateur a également modifié les demandes initiales, en ce compris le montant qu'il tente de récupérer. Ce montant a été revu à la hausse à 196 millions de dollars. Le 21 novembre 2016, le tribunal des faillites a prononcé un jugement intermédiaire dans lequel il faisait déjà état de sa décision selon laquelle les demandes du liquidateur judiciaire Irving Picard relatives à de telles transactions étrangères devaient être rejetées en raison des règles de courtoisie internationale. Le 3 mars 2017, un jugement négatif est rendu, contre lequel le liquidateur fait appel. L'affaire a été portée devant la Cour d'appel (Court of Appeals for Second Circuit) le 16 novembre 2018. Le jour du prononcé n'est pas déterminé. Si la décision du tribunal des faillites n'est pas confirmée, KBC Investments peut continuer à se défendre pour d'autres motifs qui ont déjà fait l'objet de jugements antérieurs du juge Rakoff.

Annexe 5.8: autres passifs

(en millions d'euros)

	31-12-2018	31-12-2017
Total	2 689	2 743
Ventilation selon le type		
Obligations résultant des régimes de retraite ou autres avantages du personnel	630	625
Dépôts de réassureurs	79	70
Charges à imputer (autres que les dépenses d'intérêts liées aux passifs financiers)	321	304
Autres	1 659	1 743

- Des informations complémentaires relatives aux obligations résultant des régimes de retraite sont fournies à l'Annexe 5.9. Il convient de noter que le montant des obligations résultant des régimes de retraite

ou autres avantages du personnel repris à l'Annexe 5.8 a une portée plus large que les montants mentionnés à l'Annexe 5.9.

Annexe 5.9: obligations résultant des régimes de retraite

(en millions d'euros)

31-12-2018

31-12-2017

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Rapprochement des obligations au titre de prestations

Obligations brutes au titre de prestations définies, au début de l'exercice	2 861	2 851
Coût des services rendus au cours de l'exercice	126	126
Coût financier	38	40
Modification du régime de retraite	0	0
Gain ou perte actuariel découlant de changements dans les hypothèses démographiques	1	-3
Gain ou perte actuariel découlant de changements dans les hypothèses financières	-36	-1
Ajustements liés à l'expérience	27	-39
Coût des services passés	0	2
Prestations payées	-84	-109
Écarts de change	2	-8
Réductions	0	0
Transfert lié à la norme IFRS 5	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	1	6
Autres	10	-3
Obligations brutes au titre de prestations définies, au terme de l'exercice	2 945	2 861

Rapprochement de la juste valeur des actifs du régime

Juste valeur des actifs du régime au début de l'exercice	2 433	2 336
Rendement effectif des actifs du régime	-73	112
<i>Rendement attendu des actifs du régime</i>	32	33
Cotisations de l'employeur	73	78
Cotisations des adhérents au régime	21	21
Prestations payées	-84	-109
Écarts de change	1	-5
Liquidations	0	0
Transfert lié à la norme IFRS 5	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	0
Autres	-2	1
Juste valeur des actifs du régime au terme de l'exercice	2 369	2 433
Dont instruments financiers émis par le groupe	27	30
Dont bien immobilier détenu par KBC	8	8

Financé

Actifs du régime excédant les obligations au titre de prestations	-576	-428
Droit au remboursement	0	0
Limite du plafond de financement	-21	-37
Charges de retraite non financées à payer/payées	-598	-466

Mutation du passif ou de l'actif net

Charges de retraite non financées à payer/payées au début de l'exercice	-466	-543
Montants comptabilisés dans le compte de résultats	-111	-116
Montants non comptabilisés dans le compte de résultats	-89	118
Cotisations de l'employeur	73	78
Écarts de change	0	3
Transfert lié à la norme IFRS 5	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	-6
Autres	-5	0
Charges de retraite non financées à payer/payées au terme de l'exercice	-598	-466

Montants comptabilisés dans le compte de résultats

	111	116
Coût des services rendus au cours de l'exercice	126	126
Coût des services passés	0	2
Coût financier	6	7
Cotisations des travailleurs affiliés au plan	-21	-21
Réductions	0	0
Liquidations	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	1	0
Modifications des montants non comptabilisés dans le compte de résultats	89	-118
Gain ou perte actuariel découlant de changements dans les hypothèses démographiques	1	-3
Gain ou perte actuariel découlant de changements dans les hypothèses financières	-36	-1
Résultats actuariels des actifs du régime	105	-80
Ajustements liés à l'expérience	27	-39
Ajustements des limites du plafond de financement	-16	-4
Autres	7	9

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Charges pour régimes à cotisations définies	17	14
---	----	----

- Les accords de pension des membres du personnel belges des différentes sociétés du groupe KBC sont couverts par des fonds de pension et des assurances groupe. La constitution de pension active (c'est-à-dire pour l'emploi actuel) pour les membres du personnel de KBC Bank, KBC Assurances et la majorité de leurs filiales belges s'effectue uniquement par le biais du fonds de pension KBC. Jusqu'en 2018 inclus, la constitution de pension financée par les allocations de l'employeur s'effectuait essentiellement dans le cadre d'un régime à prestations définies, la prestation de retraite étant calculée sur la base du salaire précédant le départ à la retraite, de la période d'affiliation et d'une formule en tranches à pourcentages progressifs. Depuis le 1er janvier 2014, un plan à cotisations définies a été introduit pour toutes les nouvelles entrées en service et pour tous les employés mutés: une cotisation est versée en fonction du salaire mensuel. Au moment du départ à la retraite, les cotisations versées, majorées du rendement (garanti), sont distribuées. Les deux types de plans de pension sont gérés par OFP Pensioenfonds KBC, qui a fusionné avec

l'ancien OFP Pensioenfonds Senior Management et fait appel à KBC Asset Management pour sa stratégie d'investissement. En outre, il existe un certain nombre d'assurances groupe plus petites auxquelles il a été mis un terme par le passé qui continueront d'être financées (et dont une partie a été transférée dans le fonds de pension en 2018).

- KBC Bank Ireland a participé à un régime à prestations définies jusqu'au 31 août 2012. Depuis cette date, des droits de pension supplémentaires ne sont plus accumulés dans le plan de pension pour les années de service futures. Les prestations de pension acquises dans le plan tiennent compte des augmentations salariales futures des affiliés (*gestion dynamique*). Les actifs du plan de pension sont séparés des actifs de la banque. Les employés de KBC Finance Ireland et de la succursale de KBC Bank à Dublin sont également affiliés à ce plan de pension. Les prestations de pension sont calculées sur la base d'une formule mathématique qui tient compte de l'âge, du salaire et de la période d'affiliation.

Informations complémentaires relatives aux obligations résultant des régimes de retraite (en millions d'EUR)

	2018	2017	2016	2015	2014
Évolution des principaux éléments du tableau principal					
Obligations brutes au titre de prestations définies	2 945	2 861	2 851	2 380	2 610
Juste valeur des actifs du régime	2 369	2 433	2 336	2 165	2 103
Charges de retraite non financées à payer/payées	-598	-466	-543	-220	-507
Impact de la modification des hypothèses utilisées pour le calcul actuariel des actifs du plan et des obligations brutes					
Impact sur les actifs du plan	0	0	0	0	0
Impact sur les obligations brutes	35	4	147	24	-135

Informations complémentaires relatives aux obligations résultant des RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

	Fonds de pension KBC	Plan de pension KBC Bank Ireland
Composition au 31-12-2018		
Actions	39%	38%
Obligations	48%	40%
Immobilier	10%	3%
Liquidités	3%	1%
Fonds d'investissement	1%	18%
<i>Dont actifs illiquides</i>	8%	25%
Composition au 31-12-2017		
Actions	39%	38%
Obligations	47%	40%
Immobilier	9%	3%
Liquidités	5%	1%
Fonds d'investissement	0%	18%
<i>Dont actifs illiquides</i>	9%	17%
Cotisations escomptées en 2019 (en millions d'EUR)	45	3
Cadre législatif	Les plans de pension sont repris dans les CCT et sont convertis dans un règlement de pension. Rapport annuel des niveaux de financement aux autorités de contrôle (FSMA/BNB). Rapport aux autorités de contrôle en cas de sous-financement.	Réglementé par l'Autorité irlandaise des pensions. Calcul annuel du niveau de financement. Certification triennale du niveau de financement. Rapport à l'Autorité irlandaise des pensions en cas de sous-financement.
Risques pour KBC	Risque d'investissement et risque d'inflation	Risque d'investissement
Politique actif-passif (<i>asset-liability</i>)	Le portefeuille de couverture permet de se couvrir contre le risque de taux et d'inflation au moyen de contrats d'échange de taux. Le portefeuille de rendement vise à générer un rendement supplémentaire.	Investissements dans des <i>fonds leveraged LDI pooled</i> .
Modifications du plan	Depuis le 1er janvier 2014, un plan à cotisations définies financé au moyen d'allocations de l'employeur a été introduit. Toutes les nouvelles entrées en service à partir de 2014 adhèrent à ce nouveau plan. Les travailleurs en service au 31 décembre 2013 restent affiliés au régime à prestations définies, sauf s'ils ont choisi, lors d'une occasion unique proposée en 2018, de passer au nouveau plan à cotisations définies à partir de 2019.	Pas d'application.

Réductions et liquidations	Pas d'application.	Pas d'application.
Méthode d'actualisation	Les cotations BVAL de diverses tranches d'échéance d'obligations d'entreprises dotées de la note AA constituent le point de départ. La courbe de <i>rendement</i> obtenue est convertie en une courbe <i>zéro-coupon</i> . À partir de l'année 22, la courbe s'aplanit.	La méthode Mercer s'appuie sur un panier d'obligations d'entreprises dotées des notes AAA, AA et A, qui constitue le point de départ. Un <i>spread</i> est déduit des cotations des obligations d'entreprises dotées de la note A, afin d'obtenir une sorte d'obligation d'entreprise équivalente dotée de la note AA. Enfin, après la conversion au format zéro-coupon et l'extrapolation à de longues durées, le taux d'actualisation équivalent est déterminé.
Principales hypothèses actuarielles		
Taux d'actualisation moyen	1,32%	2,35%
Hausse salariale escomptée	2,23%	2,75%
Inflation escomptée	1,85%	1,75%
Hausse escomptée des pensions	–	1,75%
Durée moyenne pondérée des obligations	12,69 ans	27 ans
Impact de la modification des hypothèses utilisées pour le calcul actuariel des obligations brutes		
Hausse des obligations brutes au 31-12-2018 à la suite:		
d'une baisse de 1% du taux d'actualisation	13,72%	30,25%
d'une hausse de 1% de l'inflation escomptée	11,82%	29,14%
d'une hausse salariale dépassant les prévisions de 1% et venant s'ajouter à l'inflation	15,40%	5,43%
de la fixation de l'âge de la retraite à 65 ans pour tous les travailleurs actifs	0,90%	–
de l'augmentation de l'espérance de vie d'un an	–	3,00%
L'impact des hypothèses suivantes n'est pas connu:	Impact de la baisse des chiffres de mortalité: le fonds de pension verse toujours un capital, risque de longévité minimale. Impact de la rotation du personnel: la rotation escomptée du personnel est très faible.	Pas d'application.

Informations complémentaires relatives aux obligations résultant des RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Fonds de pension KBC

Cotisations escomptées en 2019 (en millions d'EUR)		18
Cadre législatif	Selon la loi belge sur les pensions complémentaires (LPC), l'employeur doit garantir un rendement minimal de 1,75% sur les cotisations du travailleur et de l'employeur.	
Risques pour KBC		Risque d'investissement
Évaluation	Les obligations résultant des régimes de retraite sont évaluées en tenant compte de la réserve acquise à la date de reporting, d'une projection de ces réserves jusqu'à l'âge escompté de la retraite au taux garanti par la loi et de l'actualisation de l'obligation qui en résulte. KBC propose deux types de régimes à cotisations définies: l'un étant financé par des cotisations du travailleur et l'autre par des cotisations de l'employeur. L'évaluation du plan à cotisations définies basé sur des cotisations du travailleur tient compte des intérêts accumulés (au rendement du fonds), mais ne tient pas compte des futures cotisations car ce plan n'est pas considéré comme <i>backloaded</i> . En revanche, l'évaluation du plan à cotisations définies basé sur des cotisations de l'employeur tient compte des futures cotisations pour les projections car ce plan est considéré comme <i>backloaded</i> .	
Méthode d'actualisation	Les cotations BVAL de diverses tranches d'échéance d'obligations d'entreprises dotées de la note AA constituent le point de départ. La courbe de rendement obtenue est convertie en une courbe zéro-coupon. À partir de l'année 22, la courbe s'aplanit.	
Principales hypothèses actuarielles		
Taux d'actualisation moyen		1,08%
Durée moyenne pondérée des obligations		9,93 ans
Impact de la modification des hypothèses utilisées pour le calcul actuariel des obligations brutes		
Hausse des obligations brutes au 31-12-2018 à la suite:		
d'une baisse de 1% du taux d'actualisation		9%
de la fixation de l'âge de la retraite à 65 ans pour tous les travailleurs actifs		0,30%

Annexe 5.10: capitaux propres des actionnaires et instruments AT1

En nombre	31-12-2018	31-12-2017
Actions ordinaires	416 155 676	418 597 567
<i>Dont actions ordinaires donnant droit au dividende</i>	416 155 676	418 597 567
<i>Dont actions propres</i>	50 284	64 847
Informations complémentaires		
Valeur fractionnelle par action (en EUR)	3,51	3,48
Nombre d'actions émises mais non entièrement libérées	0	0

- Actions ordinaires: actions ordinaires sans valeur nominale. Elles sont assorties d'un droit de vote, chaque action représentant une voix. Il n'a pas été procédé à l'émission de parts bénéficiaires ou d'actions sans droit de vote. Les actions sont uniquement cotées sur Euronext Bruxelles.
- Augmentations de capital: en décembre 2018 et décembre 2017, le nombre d'actions KBC Groupe SA a augmenté de respectivement 258 109 et 225 485 en raison de l'émission de nouvelles actions suite à l'augmentation de capital réservée au personnel. Pour plus de renseignements, nous vous renvoyons à la partie Comptes annuels non consolidés et informations complémentaires.
- Actions propres:
 - KBC Groupe SA a annoncé le 17 mai 2018 le lancement d'un programme de rachat d'actions propres, avec pour objectif la destruction des actions rachetées. Le rachat d'actions propres s'est fait selon les conditions du mandat donné par l'Assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2018. 2 700 000 actions propres ont été achetées, réparties sur plusieurs transactions au cours de la période du 22 mai au 3 juillet 2018 pour un montant total arrondi à 181 millions d'euros. Les actions ont été détruites le 8 août, faisant diminuer le nombre d'actions du même nombre.
 - Au 31 décembre 2018, les sociétés du groupe KBC détenaient 50 284 actions KBC en portefeuille, dont 50 282 ont été comptabilisées auprès de KBC Bank (succursale de Londres) à titre de couverture pour les dérivés sur indices en circulation/paniers comportant des actions KBC Groupe.
- Plans d'options sur actions: voir Annexe 3.8.
- Mandat concernant le capital autorisé et le rachat d'actions propres en 2018: voir partie Comptes annuels non consolidés et informations complémentaires.
- Instruments AT1:
 - En mars 2018, KBC a placé des titres AT1 conformes à la Directive européenne sur les exigences de fonds propres (CRD IV) à hauteur de 1 milliard d'euros. Ces titres remplissent les conditions de capital *additional Tier 1* selon les normes de Bâle III (telles que reprises dans la directive CRR) et ont par conséquent un impact positif sur le capital *Tier 1* de KBC. Il s'agit de titres perpétuels dotés d'une option de remboursement à partir de la cinquième année et à chaque échéance d'intérêts suivante. Ils sont assortis d'un mécanisme d'absorption des pertes (amortissement provisoire dans le cas où le CET1 passerait sous les 5,125%). Les titres étant assimilés à des actions (conformément à la norme IAS 32, étant donné le caractère entièrement discrétionnaire et non cumulatif des paiements d'intérêts et le caractère perpétuel des titres), le coupon annuel de 5,625% versé tous les trimestres est considéré comme un dividende. La transaction n'a aucun impact sur le nombre d'actions ordinaires. KBC a reçu l'approbation de la BCE pour le remboursement de ces instruments additionnels *Tier 1* le 19 mars 2019.
 - En avril 2018, KBC a placé des titres AT1 conformes à la Directive européenne sur les exigences de fonds propres (CRD IV) à hauteur de 1 milliard d'euros. Il s'agit d'un *non-call perpetual AT1-instrument* sur 7 ans avec une dépréciation provisoire pour un ratio *common equity* de 5,125% et un coupon initial de 4,25% p.a., payable semestriellement. Ces titres sont classés comme instruments de capitaux propres sous IAS 32 et le coupon est traité comme un dividende.
 - Nouveaux titres AT 1 émis en février 2019: voir Annexe 6.8.

Annexe 5.11: actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (IFRS 5)

Aucune société importante du groupe n'est tombée sous l'application de la norme IFRS 5 en 2017 et 2018.

6.0 Autres annexes

Annexe 6.1: engagements et garanties financières hors bilan donnés et reçus

(en millions d'euros)

	31-12-2018 (IFRS 9)			31-12-2017 (IAS 39)		
	Montant nominal	Provision	Exposition nette	Montant nominal	Provision	Exposition nette
Part non utilisée des lignes de crédit octroyées						
Niveau 1	34 974	9	34 964	–	–	–
Niveau 2	1 400	8	1 392	–	–	–
Niveau 3	146	18	128	–	–	–
Total	36 520	35	36 484	36 078	113	35 965
Dont lignes de crédit irrévocables	23 498	31	23 467	23 625	–	–
Garanties financières données						
Niveau 1	8 497	3	8 495	–	–	–
Niveau 2	1 413	9	1 404	–	–	–
Niveau 3	230	81	149	–	–	–
Total	10 141	93	10 048	9 972	19	9 953
Autres engagements donnés						
Total	463	0	463	283	1	282
Total						
Engagements et garanties financières hors bilan	47 124	129	46 995	46 333	133	46 201

- Juste valeur des garanties financières: la juste valeur des garanties financières est basée sur la valeur de marché disponible.
- La valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie par KBC s'élevait à 32 573 millions d'euros pour les passifs et à 1 862 millions d'euros pour les passifs éventuels (contre 36 621 millions d'euros et 2 007 millions d'euros en 2017). À fin 2018, le registre des actifs de couverture du patrimoine spécial du programme de *covered bonds* comptait pour environ 11,1 milliards d'euros de crédits hypothécaires et d'encaissements de trésorerie, contre 11,0 milliards d'euros à fin 2017.
- KBC Groupe SA garantit irrévocablement et inconditionnellement tous les engagements souscrits par les entreprises irlandaises suivantes au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2018: KBC Fund Management Limited. Cette société entre ainsi en ligne de compte pour une dispense de certaines obligations de publication en vertu de la section 357 du Companies Act 2014 irlandais. Comme

cette société est incluse dans la consolidation, il s'agit d'une transaction intragroupe et la garantie en question ne figure pas dans le tableau ci-dessus.

- Les garanties détenues (pouvant être vendues ou redonnées en garantie en l'absence de défaut dans le chef du propriétaire – voir tableau) doivent être restituées sous leur forme originale ou, éventuellement, en trésorerie. Les garanties peuvent être exigées en cas de dénonciation du crédit pour diverses raisons (défaut de paiement, faillite, etc.). En cas de faillite, les garanties sont vendues par le curateur. Dans les autres cas, la banque assure elle-même la réalisation ou la prise en possession des garanties. Les garanties reçues relatives aux dérivés OTC concernent principalement de la trésorerie qui a été comptabilisée au bilan par KBC (et n'est pas reprise dans le tableau). De plus amples informations sont fournies à l'Annexe 4.3.

Garanties détenues

(pouvant être vendues ou redonnées en garantie en l'absence de défaut dans le chef du propriétaire) (en millions d'EUR)

	Juste valeur des garanties reçues		Juste valeur des garanties vendues ou redonnées en garantie	
	31-12-2018	31-12-2017	31-12-2018	31-12-2017
Actifs financiers	24 141	21 241	7 331	8 527
Actions	12	7	0	2
Titres de créance	23 875	20 973	7 331	8 526
Prêts et avances	254	261	0	0
Liquidités	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immeubles de placement	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0

- Les garanties obtenues en raison d'une réalisation se sont élevées en 2018 à 0,1 milliard d'euros (0,1 milliard d'euros en 2017).

Annexe 6.2: leasing

(en millions d'euros)

	31-12-2018	31-12-2017
Créances résultant de contrats de location-financement		
Investissement brut dans des contrats de location-financement, à recevoir	6 130	5 855
Jusqu'à 1 an	1 418	1 360
Plus d'1 an à 5 ans	3 183	3 171
Plus de 5 ans	1 530	1 324
Produits financiers futurs non acquis de contrats de location-financement	479	497
Investissement net dans des contrats de location-financement	5 618	5 308
Jusqu'à 1 an	1 307	1 258
Plus d'1 an à 5 ans	2 912	2 894
Plus de 5 ans	1 399	1 156
Dont valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	39	33
Cumul des réductions de valeur sur créances de leasing irrécouvrables	78	88
Loyers conditionnels comptabilisés dans le compte de résultats	93	93
Créances résultant de contrats de location simple		
Montant des loyers minimums futurs à recevoir au titre de contrats de location simple non résiliables	478	463
Loyers conditionnels comptabilisés dans le compte de résultats	1	1

- Il n'existe aucun cas important dans lequel KBC intervient en qualité de preneur dans le cadre d'un contrat de location simple et de location-financement.
- Conformément aux dispositions de l'IFRIC 4, aucun contrat de location simple ou de location-financement incorporé dans d'autres contrats n'a été constaté.
- Location-financement: KBC propose divers produits de location-financement, allant du leasing d'équipement et de véhicules au leasing immobilier. Les contrats de location-financement sont généralement proposés en Belgique par le réseau d'agences du groupe KBC. Cette formule gagne également en importance en Europe centrale.
- Les contrats de location simple portent essentiellement sur la location *full service* de voitures et sont proposés tant par le réseau d'agences de KBC Bank et CBC Banque que par une équipe de vente interne. La location *full service* est également développée en Europe centrale.

Transactions avec des parties liées, à l'exception du key management (en millions d'EUR)	2018				2017					
	Filiales	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total	Filiales	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Actifs	227	135	253	100	714	327	138	252	52	769
Prêts et avances	93	41	2	80	216	144	44	2	45	234
Actions (y compris participations dans des entreprises associées et des coentreprises)	133	93	228	14	469	146	92	250	5	493
Autres	1	1	23	5	30	37	2	1	3	43
Passifs	60	98	168	303	629	70	101	151	318	641
Dépôts	60	13	167	300	540	68	11	151	312	542
Autres passifs financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	85	1	4	89	2	90	0	6	99
Compte de résultats	10	-4	-14	5	-3	11	-7	-8	5	1
Revenus nets d'intérêts	0	-1	-9	0	-10	0	-1	-4	0	-5
Revenus d'intérêts	0	0	0	0	1	0	1	0	0	2
Charges d'intérêts	0	-1	-9	0	-10	-1	-1	-5	0	-7
Primes d'assurances acquises avant réassurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'assurances techniques avant réassurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus de dividendes	3	0	0	7	10	4	0	0	8	12
Revenus nets de commissions	5	-2	-5	1	-1	9	-1	-4	3	7
Revenus de commissions	5	0	0	1	6	9	1	0	3	13
Charges de commissions	0	-2	-5	0	-7	0	-1	-4	0	-6
Autres revenus nets	3	1	0	1	4	-1	-2	0	0	-3
Frais généraux administratifs	-1	-3	0	-3	-7	0	-4	0	-6	-10
Part non utilisée des lignes de crédit, garanties financières et autres engagements										
Donnés par le groupe	0	5	0	154	159	39	7	0	137	183
Reçus par le groupe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Transactions avec le key management (membres du Conseil d'administration et du Comité de direction de KBC Groupe SA)
(en millions d'EUR)*

	2018	2017
Total*	12	11
Ventilation selon le type de rémunération		
Avantages à court terme	10	9
Avantages postérieurs à l'emploi	2	2
Régimes à prestations définies	0	0
Régimes à cotisations définies	2	2
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de départ	0	0
Paievements en actions	0	0
Options sur actions, en unités		
Au début de l'exercice	0	0
Attribuées	0	0
Exercées	0	0
Modification de la composition	0	0
Au terme de l'exercice	0	0
Avances et prêts attribués au key management et aux partenaires	1	2

* Rémunérations allouées au key management ou aux associés de l'entreprise consolidante en raison de leurs fonctions dans cette entreprise, dans ses filiales et dans ses entreprises associées, y compris le montant des pensions de retraite attribuées à ce titre à l'ancien key management.

- Les filiales dans le premier tableau incluent des transactions avec les filiales non consolidées. Les transactions avec les filiales consolidées sont éliminées dans les états financiers consolidés.
- Le poste Autres dans le premier tableau comprend entre autres KBC Ancora, Cera et MRBB.
- Toutes les transactions avec les parties liées s'effectuent *at arm's length*.
- Le *key management* englobe les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction de KBC Groupe SA. Le chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise contient plus de renseignements sur les rémunérations du top management.
- Il ne subsiste pas d'importantes réductions de valeur concernant des parties liées.

Annexe 6.4: rémunération du commissaire

Rémunération du commissaire (PwC; en EUR)

	2018	2017
KBC Groupe SA et ses filiales		
Missions de contrôle ordinaires	7 583 948	7 798 214
Autres services		
Autres missions de contrôle	1 073 549	1 993 953
Missions de conseil fiscal	5 000	274 679
Autres missions que le révisorat	53 378	116 927
KBC Groupe SA seul		
Missions de contrôle ordinaires	231 918	229 445
Autres services	159 914	615 150

Annexe 6.5: filiales, coentreprises et entreprises associées (au 31 décembre 2018)

La structure juridique du groupe consiste essentiellement en KBC Groupe SA, qui chapeaute deux grandes sociétés: KBC Bank SA et KBC Assurances SA. Chacune de ces sociétés compte plusieurs filiales et sous-filiales.

Ce tableau reprend les plus importantes sociétés du groupe. Une liste complète de toutes les sociétés du groupe (comprises ou non dans la consolidation) se trouve sur le site www.kbc.com > À propos de nous > Notre structure.

KBC Groupe SA

100% KBC Bank SA

Plusieurs
filiales, coentreprises et entreprises associées

100% KBC Assurances SA

Plusieurs
filiales, coentreprises et entreprises associées

KBC Groupe: sociétés les plus importantes comprises dans la consolidation au 31 décembre 2018

Nom	Siège	Numéro d'entreprise	Part détenue du capital au niveau du groupe (%)	Division*	Activité
KBC Bank (groupe)					
KBC Bank SA	Bruxelles – BE	0462.920.226	100,00	BEL/CG	établissement de crédit
CBC BANQUE SA	Namur – BE	0403.211.380	100,00	BEL	établissement de crédit
Československá Obchodná Banka a.s.	Bratislava – SK	–	100,00	MI	établissement de crédit
Československá Obchodní Banka a.s.	Prague – CZ	–	100,00	TCH	établissement de crédit
KBC Asset Management SA	Bruxelles – BE	0469.444.267	100,00	BEL	gestion de fortune
KBC Autolease SA	Leuven – BE	0422.562.385	100,00	BEL	leasing
KBC Bank Ireland Plc.	Dublin – IE	–	100,00	MI	établissement de crédit
KBC Commercial Finance SA	Bruxelles – BE	0403.278.488	100,00	BEL	factoring
KBC Credit Investments SA	Bruxelles – BE	0887.849.512	100,00	BEL/CG	société d'investissement
KBC Ifima SA	Luxembourg – LU	–	100,00	CG	financement
KBC Securities SA	Bruxelles – BE	0437.060.521	100,00	BEL	agent de change
K&H Bank Zrt.	Budapest – HU	–	100,00	MI	établissement de crédit
Loan Invest SA	Bruxelles – BE	0889.054.884	100,00	BEL	véhicule de titrisation
United Bulgarian Bank AD	Sofia – BG	–	99,91	MI	établissement de crédit
KBC Assurances (groupe)					
KBC Assurances SA	Leuven – BE	0403.552.563	100,00	BEL/CG	compagnie d'assurances
ADD SA	Heverlee – BE	0406.080.305	100,00	BEL	courtier d'assurances
KBC Group Re SA	Luxembourg – LU	–	100,00	CG	compagnie de réassurance
ČSOB Pojišť'ovna a.s.	Pardubice – CZ	–	100,00	TCH	compagnie d'assurances
ČSOB Poist'ovňa a.s.	Bratislava – SK	–	100,00	MI	compagnie d'assurances
DZI (groupe)	Sofia – BG	–	100,00	MI	compagnie d'assurances
Groupe VAB SA	Zwijndrecht – BE	0456.920.676	95,00	BEL	auto-école/assistance voyage
K&H Biztosító Zrt.	Budapest – HU	–	100,00	MI	compagnie d'assurances
NLB Vita d.d. (mise en équivalence)	Ljubljana – SI	–	50,00	MI	assurances vie
KBC Groupe					
KBC Groupe SA	Bruxelles – BE	0403.227.515	100,00	CG	holding de bancassurance
KBC Bank (groupe)	Différentes localités	–	100,00	divers	établissement de crédit
KBC Assurances (groupe)	Différentes localités	–	100,00	divers	compagnie d'assurances

* BEL: division Belgique; TCH: division Tchéquie; MI: division Marchés Internationaux; CG: Centre de groupe.

- Une société entrant en ligne de compte pour une consolidation est effectivement incluse dans la consolidation si deux des critères suivants sont remplis: (1) La part du groupe dans les capitaux propres est supérieure à 2,5 millions d'euros, (2) La part du groupe dans le résultat est supérieure à 1 million d'euros et (3) Le total du bilan est supérieur à 100 millions d'euros. Le total du bilan globalisé des sociétés exclues ne peut excéder 1% du total du bilan consolidé.
- La méthode de consolidation par intégration globale est appliquée à toutes les entités (importantes), y compris les entités structurées (SPV) sur lesquelles la société consolidante exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif. Pour déterminer si des entités structurées doivent être consolidées ou non, KBC se base sur les principes énoncés dans l'IFRS 10. Il utilise en outre des seuils en vue d'une intégration dans la consolidation (voir paragraphe précédent).
- Annexe relative aux participations détenues dans d'autres entités (IFRS 12):
 - Importantes évaluations et hypothèses:
 - Les fonds gérés par KBC ne sont dans l'ensemble pas inclus dans le périmètre de consolidation car ils ne répondent pas aux trois critères de contrôle, à savoir le pouvoir, l'exposition à la variabilité des rendements et la capacité d'utiliser le pouvoir pour influencer les rendements.
 - Les filiales communes dont KBC ne détient pas 50% du capital-actions sont classées comme filiales communes, parce que KBC Groupe exerce un contrôle conjoint sur ces entités sur la base de contrats d'actionnaires.
 - Participations dans des filiales
 - Pour la grande majorité des entités, les droits de vote sont effectivement égaux aux droits de propriété.
 - Des niveaux déterminés du pilier 2 sont définis pour une décision commune sur l'adéquation des capitaux (*joint capital decision*). Des ratios de capital minimaux déterminés doivent donc être respectés et des limitations sont imposées pour le rapatriement de capitaux et le versement de dividendes.

- En ce qui concerne Loan Invest SA, KBC est exposée à des pertes sur le portefeuille de crédits hypothécaires. Des réductions de valeur sont comptabilisées si nécessaire.
- Participations dans des entreprises associées et des coentreprises
 - Résumé des informations financières relatives à ČMSS: voir Annexe 5.3.
 - Pour les entités de taille limitée, nous ne donnons pas de résumé des informations financières car, même regroupées, elles n'ont pas d'importance réelle.
- Participations dans des entités structurées non consolidées
 - KBC Bank SA intervient en qualité d'arrangeur (*arranger*) et d'agent placeur (*dealer*) pour des *Medium Term Notes* d'une valeur de 40 milliards d'euros, émises par 19 entités structurées non consolidées spécialement fondées à cet effet. Ces entités ont été constituées entre 2006 et 2016 sous la forme d'une société anonyme irlandaise (*public limited company*) ou d'une société irlandaise à responsabilité limitée (*private limited company*) conformément à la loi irlandaise des sociétés (*Irish Companies Act 1963-2012*). Leur activité principale consiste à collecter des fonds en émettant des notes afin d'acheter des actifs financiers (titres, obligations, dépôts, etc.) et de conclure des contrats sur dérivés ou autres (contrats d'échange d'actions, contrats d'échange de taux, contrats d'échange sur rendement global, transactions de mise en pension, etc.). Elles offrent des possibilités d'investissement aux clients en procurant des économies d'échelle, une répartition des risques de crédit et une grande granularité. Chaque *entité structurée* est décrite dans un prospectus qui est approuvé par la Banque centrale irlandaise et peut être consulté sur le site www.kbc.be/prospectus/spv. Les entités structurées ne sont toutefois pas consolidées, parce qu'elles ne répondent pas aux trois critères de consolidation, à savoir le pouvoir, l'exposition à la variabilité des rendements et la capacité d'utiliser le pouvoir pour influencer les rendements. Au 31 décembre 2018, les actifs sous gestion de ces entités s'élevaient à 13,2 milliards d'euros.
 - Les entités structurées sponsorisées non consolidées sont définies comme des entités structurées pour lesquelles KBC Groupe ou une de ses filiales intervient en tant qu'arrangeur du programme d'émission, mais n'a aucun pouvoir décisionnel. Elles ne sont par conséquent pas consolidées.
 - Au 31 décembre 2018, KBC Groupe avait récolté les revenus suivants des entités structurées non consolidées: commission de gestion: 69 millions d'euros ; droit de garde: 1 million d'euros ; rémunération de l'agent administratif: 1 million d'euros ; frais comptables: 1 million d'euros.
 - Au 31 décembre 2018, KBC Groupe détenait pour 5,2 milliards d'euros de notes émises par des entités structurées non consolidées. KBC Groupe a des obligations à l'égard des entités structurées non consolidées pour un montant de 6 milliards d'euros qui consistent essentiellement en dépôts à terme (5,8 milliards d'euros).
 - Une éventuelle dépréciation des notes est répercutée sur le client final et n'a donc aucun impact sur KBC.
- Une filiale était active dans l'industrie extractive dans le courant de 2018, mais comme son importance est négligeable, elle n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation. En outre, elle n'a pas effectué de paiements atteignant le seuil des 100 000 euros au profit de gouvernements. Par conséquent, aucun rapport consolidé sur les paiements effectués au profit de gouvernements n'a été établi (cf. article 119/1 du Code des Sociétés). La société a été liquidée en août 2018.

Annexe 6.6: principales modifications du périmètre de consolidation

Entreprise	Méthode de consolidation	Pourcentage de participation au niveau du groupe		Commentaire
		31-12-2018	31-12-2017	
Ajouts				
United Bulgarian Bank AD	Intégrale	99,91%	99,91%	Acquise au T2 2017
UBB Interlease EAD (anciennement Interlease EAD)	intégrale	100,00%	100,00%	Acquise au T2 2017, changement de nom au T1 2018
Sorties				
KBC Towarzystwo Funduszy Inwestycyjnych a.s. (KBC TFI)	Intégrale	–	100,00%	Vendue au T4 2017
KBC Finance Ireland	intégrale	–	100,00%	Déconsolidée au T1 2018
Variations du pourcentage de participation et fusions internes				
UBB Zhivotozastrahovane EAD (anciennement UBB-MetLife Zhivotozastrahovatelno Drujestvo AD)	de la mise en équivalence à l'intégration globale	100,00%	59,95%	Achat des 40% restants et passage d'UBB à DZI au T1 2018 et changement de nom; fusion avec DZI Life Insurance Jsc au T4 2018
CIBANK EAD	intégrale	–	100,00%	Fusionnée avec UBB au T1 2018
Kredietcorp SA	intégrale	–	100,00%	Passage de KBC Groupe SA à KBC Group Re au T3 2018 et fusion avec KBC Group Re SA au T4 2018

- United Bulgarian Bank (UBB) et Interlease: le 13 juin 2017, nous avons finalisé l'acquisition de 99,91% des actions de United Bulgarian Bank AD et de 100% de celles d'Interlease EAD en Bulgarie pour un montant total de 609 millions d'euros sans contrepartie éventuelle. Les chiffres consolidés présentés dans ce rapport tiennent compte de l'impact de l'acquisition d'UBB et d'Interlease à partir du 30 juin 2017. Le tableau ci-dessous indique les justes valeurs des principaux actifs et passifs liés à l'acquisition d'UBB/Interlease ainsi que l'impact d'UBB et d'Interlease (pour la période de juillet à décembre) sur le compte de résultats du groupe. UBB et CIBANK ont fusionné au premier trimestre 2018.
- KBC TFI: le 12 décembre 2017, PKO Bank Polski Group a finalisé l'acquisition de 100% des actions de KBC TFI en Pologne. L'influence de cette opération sur les résultats de KBC est cependant négligeable.
- MetLife: le 29 décembre 2017, KBC et MetLife ont conclu un accord permettant à KBC d'acquérir (par l'intermédiaire de DZI) les 40% restants de la participation de MetLife dans UBB-MetLife Insurance Company AD, une coentreprise d'UBB et de MetLife dans le secteur de l'assurance vie. Auparavant, KBC avait déjà acquis (par l'intermédiaire d'UBB) 60% de cette coentreprise dans le cadre de l'acquisition d'UBB et d'Interlease. L'impact financier de cette transaction est négligeable. UBB-MetLife Life Insurance Company AD a été renommée UBB Zhivotozastrahovane EAD.

Informations générales

Pourcentage d'actions achetées ou vendues durant l'année concernée	99,91 % (UBB) et 100% (Interlease)
Division concernée/segment concerné	Division Marchés internationaux
Date de finalisation de la transaction, mois et année	Juin 2017
Résultats de la société concernée compris dans le résultat du groupe à partir de:	Juillet 2017
Prix d'achat ou prix de vente	609
Flux de trésorerie pour l'achat ou la vente d'entreprises moins trésorerie et équivalents de trésorerie achetés ou vendus	185

Montants comptabilisés pour les actifs et passifs achetés

Trésorerie et soldes avec les banques centrales	693
Actifs financiers	2 810
Détenus à des fins de transaction	502
Disponibles à la vente	335
Prêts et créances	1 973
Actifs d'impôts	12
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	17
Immeubles de placement	15
Immobilisations corporelles	20
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	4
Autres actifs	20
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie (inclus dans les actifs ci-dessus)</i>	<i>801</i>
Passifs financiers	3 063
Au coût amorti	3 062
Autres passifs	20
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie (inclus dans les passifs ci-dessus)</i>	<i>7</i>

Contribution au compte de résultats consolidé (juillet à décembre 2017)

Revenus nets d'intérêts	55
Revenus de dividendes	0
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	10
Résultat net réalisé sur actifs financiers disponibles à la vente	0
Revenus nets de commissions	23
Autres revenus nets	-5
TOTAL DES PRODUITS	83
Charges d'exploitation	-40
Réductions de valeur	-13
sur prêts et créances	-12
sur actifs financiers disponibles à la vente	-1
sur goodwill	0
sur autres	0
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	0
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	30
Impôts	-3
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	27
Attribuable à des participations minoritaires	0
Attribuable aux actionnaires de la société mère	27

Annexe 6.7: gestion des risques et adéquation des fonds propres

La gestion du capital est un processus essentiel qui concerne toutes les décisions en matière de niveau et de composition du capital, et cela pour les pôles banque et assurance. Elle porte sur tous les instruments appropriés pour compenser des pertes en situation de *going concern* et/ou *gone concern*. La gestion de capital doit assurer un équilibre optimal entre les exigences réglementaires, les attentes des investisseurs, les points de vue des agences de notation et les ambitions du management. La responsabilité de la gestion de capital incombe au Conseil d'administration.

La gestion de capital englobe de nombreuses activités, parmi lesquelles la conception stratégique (par ex., politique, définition des objectifs,...), les cadres et modèles (par ex., modèles de capital réglementaires et internes, coût des capitaux propres, mesure des performances,...), la planification et l'allocation (par ex., allocation de capital à des activités, planification d'émissions d'instruments de capital, estimation des ratios de capital,...), l'exécution (par ex., dividendes, transactions de capital,...) et la surveillance (par ex., position de solvabilité actuelle à différents niveaux, respect des directives du groupe et des exigences réglementaires,...).

L'ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) comporte de nombreux processus d'activité et de risque qui contribuent conjointement à l'objectif de toujours être suffisamment capitalisés au vu de notre profil de risque et de la qualité de notre environnement de contrôle et de gestion des risques. Outre l'approche intégrée au niveau du groupe, KBC Assurances et ses sociétés d'assurance et de

réassurance ont régulièrement procédé à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (*Own Risk and Solvency Assessment, ORSA*), comme exigé par Solvency II.

Nous établissons le rapport du calcul de solvabilité des activités au niveau du groupe, des activités bancaires et des activités d'assurance sur la base des données IFRS et conformément aux directives fixées en la matière par l'organe de contrôle.

- Pour KBC Groupe et KBC Bank, cela implique de calculer les ratios de solvabilité selon les règles CRR/CRD IV. Les autorités de contrôle ont autorisé KBC à appliquer une pondération des risques au niveau de KBC Groupe sur la participation dans KBC Assurances (méthode du compromis danois). KBC Groupe et KBC Bank sont soumis à des ratios de solvabilité minimaux. Le principal critère est le ratio *common equity fully loaded*, qui doit s'élever à 10,7% selon les exigences réglementaires. Il inclut le minimum du pilier 1 (4,5%), l'exigence du pilier 2 (1,75% imposés par la BCE dans le cadre de son processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (*Supervisory Review and Evaluation Process ou SREP*)) et la réserve requise (4,45%, imposés par les autorités compétentes locales sur les marchés stratégiques de KBC). Fin 2018, le ratio *common equity fully loaded* s'élevait à 16,0%, soit une réserve de capital de 4 998 millions d'euros par rapport à l'exigence minimale de 10,7%.
- La solvabilité de KBC Assurances est calculée sur la base des règles Solvency II. Le minimum requis réglementaire est de 100%. Fin 2018, le ratio Solvency II s'élevait à 217%, soit une réserve de capital de 1 939 millions d'euros par rapport à l'exigence minimale de 100%.

Résumé des chiffres de solvabilité de KBC Groupe, KBC Bank et KBC Assurances

(en millions d'EUR) ¹	KBC Groupe (chiffres consolidés) CRR/CRD IV		KBC Bank (chiffres consolidés) CRR/CRD IV		KBC Assurances (chiffres consolidés) Solvency II	
	31-12-2018 <i>Fully loaded</i>	31-12-2017 <i>Fully loaded</i>	31-12-2018 <i>Fully loaded</i>	31-12-2017 <i>Fully loaded</i>	31-12-2018	31-12-2017
Total des capitaux propres réglementaires, après répartition du bénéfice	18 217	18 706	15 749	15 756	3 590	3 865
Capital Tier 1	16 150	16 504	13 625	13 484	3 090	3 365
<i>Common equity</i>	15 150	15 104	12 618	12 077	–	–
Capitaux propres des actionnaires	17 233	17 403	14 150	14 083	2 728	3 051
Adaptations de solvabilité	-2 083	-2 299	-1 532	-2 006	362	314
<i>Additional going-concern capital</i>	1 000	1 400	1 007	1 407	–	–
Capital Tier 2	2 067	2 202	2 124	2 273	500	500
Volume total pondéré des risques (groupe, banque) ²	94 875	92 410	85 474	83 117	–	–
Capital de solvabilité requis (assurances)	–	–	–	–	1 651	1 823
Ratio <i>common equity</i> (groupe, banque)	16,0%	16,3%	14,8%	14,5%	–	–
Ratio Solvency II (assurances)	–	–	–	–	217%	212%

¹ Des chiffres détaillés sont fournis au chapitre Comment gérons-nous notre capital?

² Il ne relève pas de la responsabilité du commissaire agréé de veiller à ce que les modèles internes RWA répondent aux critères d'approbation tels que définis dans les normes régulatrices.

Des informations détaillées sont fournies au chapitre Comment gérons-nous notre capital?

Les informations requises concernant les risques (IFRS 4 et IFRS 7) sont reprises dans les sections, auditées par le commissaire, du chapitre Comment gérons-nous nos risques?

Annexe 6.8: événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Principaux événements survenus entre la date de clôture du bilan et l'approbation de la publication des comptes annuels par le Conseil d'administration le 14 mars 2019, qui n'ont pas donné lieu à des ajustements des comptes annuels 2018:

- Annonce le 21 janvier 2019: le 19 mars 2019, KBC exercera son option de rachat pour son instrument *additional Tier 1* émis en 2014.

La Banque centrale européenne (BCE) a autorisé KBC à exercer son option de rachat sur cet instrument d'un montant nominal de 1,4 milliard d'euros et à racheter simultanément le prêt interne subordonné du même montant accordé par KBC Groupe S.A. à KBC Bank S.A.

- Émission d'un nouvel instrument additionnel *Tier 1*: le 26 février 2019, KBC Groupe a placé pour 500 millions d'euros de titres additionnels *Tier 1* non dilutifs. Il s'agit d'un instrument AT1 perpétuel à 5 ans sans remboursement anticipé, assorti d'une dépréciation provisoire pour

un CET1 de 5,125% et d'un coupon initial de 4,75% par an, payable semestriellement. L'instrument a été placé auprès d'investisseurs institutionnels en Europe et en Asie.

Annexe 6.9: informations générales relatives à la société

- Nom: KBC Groupe
- Constitution: le 9 février 1935 sous la raison sociale Kredietbank; nom actuel depuis le 2 mars 2005
- Pays de constitution: Belgique
- Siège social: avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique
- TVA: BE 0403.227.515
- RPM: Bruxelles
- Forme juridique: société anonyme de droit belge faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne; la société est un holding financier mixte tombant sous le contrôle prudentiel de la Banque nationale de Belgique et de la Banque centrale européenne.
- Durée: indéterminée
- Objet: la société a pour objet de détenir directement ou indirectement et de gérer des participations dans d'autres sociétés, parmi lesquelles figurent – sans que l'énumération soit limitative – des établissements de crédit, des entreprises d'assurances et d'autres institutions financières. La société a également pour objet de fournir des services de support aux tiers, en qualité de mandataire ou autrement, en particulier aux entreprises dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte. La société a également pour objet l'acquisition, au sens le plus large du terme (notamment par achat, location et leasing), l'entretien et l'exploitation de moyens de fonctionnement et la mise à disposition au sens le plus large du terme (notamment par location, octroi d'un droit d'usage) de ces moyens aux bénéficiaires cités dans la deuxième phrase. La société peut aussi faire office de société de propriété intellectuelle, chargée notamment du développement, de l'acquisition, de la gestion, de la protection et de l'entretien des droits de propriété intellectuelle ainsi que de la mise à disposition de ces droits et/ou de l'octroi de droits d'usage sur ces droits aux bénéficiaires mentionnés dans la deuxième phrase. La

société peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, financières et industrielles nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet social et ayant un rapport direct ou indirect avec celui-ci. Elle peut également, par souscription, apport, participation ou toute autre forme que ce soit, acquérir des parts dans toute société, entreprise ou institution exerçant une activité similaire, apparentée ou complémentaire. Elle peut, d'une manière générale, effectuer, tant en Belgique qu'à l'étranger, toute opération pouvant contribuer à la réalisation de son objet social (article 2 des statuts, disponibles sur www.kbc.com).

- Lieux où les documents accessibles au public peuvent être consultés: les statuts de la société peuvent être consultés au tribunal de l'Entreprise néerlandophone de Bruxelles et sont publiés sur le site www.kbc.com. Les comptes annuels et le rapport annuel sont déposés à la Banque nationale de Belgique et sont disponibles sur le site www.kbc.com. Le rapport annuel est également disponible au siège de la société et est envoyé aux personnes qui le demandent. Les décisions en matière de nomination et démission de membres du Comité de direction et du Conseil d'administration sont publiées par extrait aux Annexes du Moniteur belge. Les avis financiers concernant la société paraissent dans la presse financière et/ou sur le site www.kbc.com. Les convocations aux Assemblées générales sont publiées au Moniteur belge, dans au moins un quotidien à diffusion nationale, dans les médias et sur le site www.kbc.com.
- Pour ce qui concerne les informations relatives à l'Assemblée générale des actionnaires et au droit de participation à l'Assemblée générale, nous vous renvoyons aux articles 23 et suivants des statuts, disponibles sur le site www.kbc.com.

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE KBC GROUPE SA SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de KBC Group SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 4 mai 2016, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de KBC Groupe SA durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats consolidé, les résultats consolidés réalisés et non réalisés, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, et dont le total du bilan consolidé s'élève à EUR 283,808 million et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice (part du Groupe) de EUR 2,570 million.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit rendues applicables par l'IAASB aux exercices clôturés à partir du 31 décembre 2018 non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Incertitude relative à la valorisation des instruments financiers évalués à la juste valeur

Description du point clé de l'audit

Les informations concernant les instruments financiers évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont incluses dans l'Annexe 4.5 aux comptes consolidés. Pour plus d'informations sur la détermination de la juste valeur, voir Annexe 1.2. Principales méthodes comptables pour IFRS 9 et l'Annexe 4.4 aux comptes consolidés.

Les méthodes et modèles d'évaluation utilisés pour certains instruments financiers sont intrinsèquement subjectifs et utilisent diverses hypothèses quant aux prix. En outre, de nombreux facteurs peuvent influencer la détermination de la juste valeur et ils peuvent varier à la fois par type d'instrument et au sein de types d'instruments. C'est notamment le cas pour les instruments financiers classés en Niveau 2 et 3 dans l'Annexe 4.5 aux comptes consolidés, la juste valeur des instruments financiers classés en Niveau 1 étant sujet à jugement subjectif limité.

L'utilisation de méthodes d'évaluation et d'hypothèses différentes pourrait conduire à des estimations significativement différentes de la juste valeur. Un aperçu des méthodes d'évaluation les plus importantes est inclus dans les Annexes 4.4 et 4.5 aux comptes consolidés. En outre, des ajustements de la juste valeur sont comptabilisés pour certaines positions évaluées à la juste valeur avec des variations de valeur dans le compte de résultats ou dans les capitaux propres. Ces ajustements sont motivés par les conditions de marché actuelles, l'évolution des paramètres de risque de crédit, le contexte de taux d'intérêt et le coût de financement, tous éléments ayant un impact sur la juste valeur du portefeuille du Groupe évalués à la juste valeur. Les principaux ajustements de la juste valeur sont présentés dans l'Annexe 1.2 aux comptes consolidés. Puisque l'utilisation de différentes hypothèses pourrait mener à différentes estimations de la juste valeur, nous considérons qu'il s'agit d'un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons acquis une connaissance de l'environnement de contrôle interne en matière d'évaluation d'instruments financiers, y compris les contrôles effectués sur les prix et le processus de validation des modèles. Nous avons évalué la pertinence de la méthodologie pour le processus de validation des modèles avec l'aide de nos experts en matière d'évaluation et avons effectué sur base d'échantillon un calcul de la mesure de la juste valeur. Cela comprend l'évaluation, basée sur notre expérience des pratiques actuelles du marché, des données de marché, des données de base et des hypothèses les plus importantes utilisées dans les modèles de mesure de la juste valeur.

Sur la base de nos procédures, nous concluons que le résultat de la direction en ce qui concerne les modèles utilisés pour la juste valeur des instruments financiers classés en Niveaux 2 et 3, dans le contexte de l'estimation de l'incertitude mentionnée, se trouve dans une fourchette de résultats raisonnable et acceptable.

Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies sur la juste valeur de ces instruments financiers afin d'évaluer le respect des exigences des notes explicatives incluses dans les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Incertitude concernant l'évaluation des réductions de valeur pour prêts et créances

Description du point clé de l'audit

L'adéquation des réductions de valeur pour les prêts et les créances valorisés au coût amorti nécessite un degré de jugement important de la part de la direction. L'évaluation des réductions de valeur sur prêts et créances selon IFRS 9 nécessite une évaluation du risque des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir ou sur la durée de vie ainsi que l'évaluation d'une hausse significative du risque de crédit ou de défaut des prêts et des créances valorisés au coût amorti. Au 31 décembre 2018, les informations relatives aux réductions de valeur sur prêts et créances sont reprises dans l'Annexe 4.2 aux comptes consolidés, en application des règles d'évaluation décrites dans l'Annexe 1.2. Principales méthodes comptables pour IFRS 9. Au 31 décembre 2018, les prêts et créances brutes valorisés au coût amorti s'élèvent à 176.680 millions d'euros, les réductions de valeur totales s'élevant à cette date à 3.523 millions d'euros.

L'identification des hausses significatives du risque de crédit, de défaut des prêts et créances valorisés au coût amorti ainsi que l'évaluation des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir ou sur la durée de vie font partie du processus d'évaluation du Groupe et se basent, entre autres, sur des scénarios macroéconomiques, des techniques de modélisation du risque de crédit, d'éléments indiquant des hausses significatives de risque de crédit et défaut, la situation financière de la contrepartie, les flux futurs de trésorerie prévus et la valeur de la garantie. L'utilisation de différentes techniques de modélisation, scénarios et hypothèses pourrait conduire à différentes estimations des réductions de valeur sur les prêts et créances. Étant donné que les prêts et créances constituent la part la plus importante du bilan du Groupe, et compte tenu de l'incertitude liée à l'estimation des coûts des réductions de valeur, nous considérons cela comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nos procédures d'audit comprennent une évaluation de la gestion générale relative aux processus de crédit et de réduction de valeur du Groupe, y inclus les processus de modélisation de la perte attendue sur les 12 mois à venir et sur la durée de vie. Nous avons testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles dans le processus d'octroi de prêts, le processus de gestion des risques et le processus d'estimation pour la détermination des réductions de valeur. En ce qui concerne les réductions de valeur déterminées sur une base individuelle, nous avons procédé à un audit détaillé des prêts accordés par le Groupe pour un échantillon de dossiers de crédit corporate. Nous avons remis en question les hypothèses sous-jacentes aux éléments pouvant indiquer un défaut et la quantification, y compris les prévisions des flux futurs de trésorerie, l'évaluation de la garantie associé et l'estimation du recouvrement en cas de défaut. Ces tests n'ont révélé aucune exception significative.

En ce qui concerne les réductions de valeur déterminées sur base des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir ou sur la durée de vie, nous avons remis en question les éléments indiquant des hausses significatives de risque de crédit et les scénarios macroéconomiques, et nous avons testé les modèles sous-jacents, y compris le processus du Groupe pour approbation et validation des modèles. Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies, ainsi que la conformité des notes explicatives aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne.

A notre avis, les réductions de valeur comptabilisées par la direction se situent dans une fourchette de résultats raisonnable dans le contexte des prêts et créances en général, ainsi que les incertitudes connexes expliquées dans les comptes consolidés.

Incertitude concernant l'évaluation des provisions techniques de l'activité d'assurance

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2018, les provisions techniques (avant réassurance) s'élèvent à 18.324 millions d'euros. Des informations détaillées sur l'évaluation des provisions techniques sont fournies dans l'Annexe 1.2. Principales méthodes comptables pour les provisions techniques et dans l'Annexe 5.6 des comptes consolidés, ainsi que dans la section Risque technique d'assurance du rapport annuel.

Le Groupe procède à un test de suffisance afin de confirmer que les provisions techniques sont suffisantes pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés des contrats d'assurance. Le calcul des flux de trésorerie découlant des contrats d'assurance est complexe, basé sur un degré élevé de jugement subjectif et sur des hypothèses qui sont influencées par les circonstances économiques et politiques futures, ainsi que par les réglementations gouvernementales. Les hypothèses utilisées pour l'assurance vie dépendent des risques associés à la mortalité, à l'espérance de vie, aux rachats et aux frais généraux ainsi que d'autres hypothèses utilisées dans le cadre du test de suffisance. Les hypothèses retenues dépendent, en ce qui concerne les provisions techniques des activités d'assurance non-vie, des montants versés au titre des dommages, du nombre de pertes subies mais non encore déclarées et des frais généraux. Les hypothèses et incertitudes s'appliquent également à la partie réassurée.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons utilisé nos experts internes en sciences actuarielles pour nous assister à effectuer nos travaux de contrôle. Nous avons effectué des procédures sur la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles du Groupe afin de vérifier que les données utilisées dans l'évaluation des provisions techniques de l'activité d'assurance sont appropriées et complètes. Ces procédures incluent l'analyse des données en fonction des règles d'affaires et le suivi des exceptions.

Nous avons effectué des tests sur les procédures du Groupe pour la capture des hypothèses. Les hypothèses sont examinées par rapport aux données observables sur le marché et une analyse actuarielle est effectuée par le backtesting des hypothèses retenues. Nous avons discuté de nos conclusions de l'analyse actuarielle avec les actuaires internes et la fonction actuarielle. Nos procédures d'audit nous ont permis d'évaluer l'évaluation et la conception des provisions techniques de l'activité d'assurance.

Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies concernant les provisions techniques afin d'évaluer le respect des exigences des notes explicatives incluses dans les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier.

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ce dernier.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière requise par l'article 119, §2 du Code des sociétés a été reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés. Pour l'établissement de cette information non-financière, la Société s'est basée sur les Global Reporting Initiative (GRI) Standards. Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément aux Global Reporting Initiative (GRI) Standards précités.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Autre mention

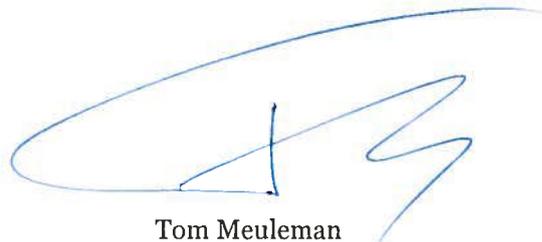
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Sint-Stevens-Woluwe, le 19 mars 2019

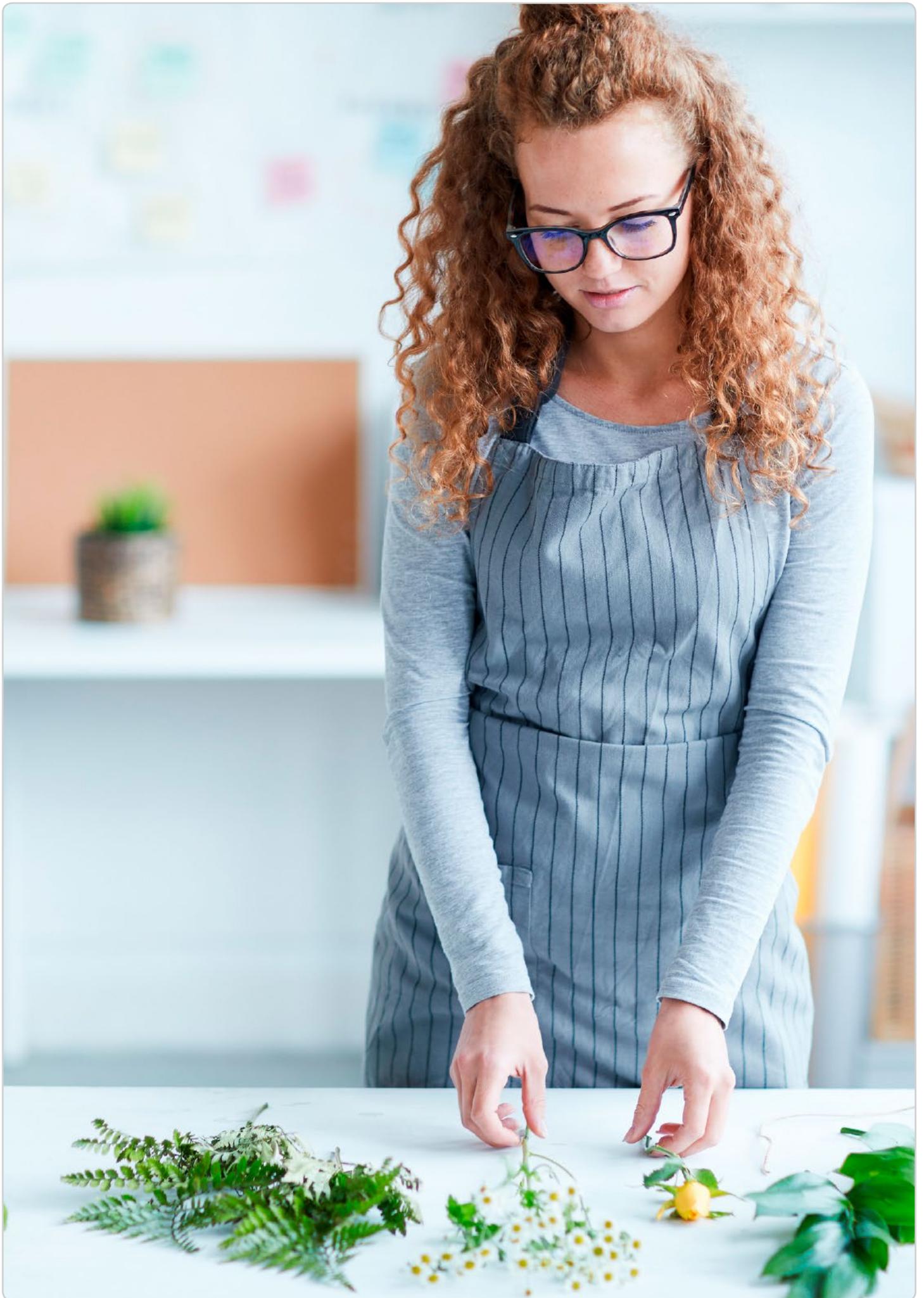
Le commissaire
PwC Réviseurs d'Entreprises scl
représentée par



Roland Jeanquart
Réviseur d'Entreprises



Tom Meuleman
Réviseur d'Entreprises





3

Les comptes annuels non consolidés de KBC Groupe SA sont présentés ici dans une version abrégée. L'intégralité des comptes annuels non consolidés sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 2 mai 2019.

Les comptes annuels non consolidés, le rapport du Conseil d'administration et le rapport du commissaire sont déposés auprès de la Banque nationale de Belgique. Vous pouvez demander ces documents gratuitement à KBC Groupe SA, Investor Relations – IRO, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique. Ils sont également disponibles sur www.kbc.com.

Le commissaire a attesté sans réserve les comptes annuels non consolidés de KBC Groupe SA.

Les comptes annuels non consolidés ont été établis conformément aux normes comptables belges (B-GAAP). Ils ne sont pas comparables aux données établies selon le référentiel IFRS, qui figurent dans les autres chapitres du présent rapport annuel.

COMPTES ANNUELS

NON CONSOLIDÉS ET

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Bilan non consolidé, résultats, affectations et prélèvements

Bilan après répartition du bénéfice (B-GAAP, non consolidé)

(en millions d'EUR)

	31-12-2018	31-12-2017
Actifs immobilisés	23 029	21 447
Immobilisations incorporelles	293	212
Immobilisations corporelles	95	87
Terrains et constructions	26	27
Installations, machines et outillage	56	46
Moblier et matériel roulant	11	12
Autres immobilisations corporelles	1	1
Immobilisations en cours et acomptes versés	1	1
Immobilisations financières	22 641	21 148
Entreprises liées	22 640	21 147
Participations	14 037	14 044
Créances	8 603	7 103
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1	1
Participations	1	1
Créances	0	0
Actifs circulants	319	193
Créances à plus d'un an	1	0
Créances commerciales	0	0
Autres créances	1	0
Stocks et commandes en cours d'exécution	0	1
Stocks	0	1
Marchandises	0	1
Créances à un an au plus	53	58
Créances commerciales	39	45
Autres créances	14	13
Placements de trésorerie	0	0
Actions propres	0	0
Autres placements	0	0
Valeurs disponibles	121	52
Comptes de régularisation	144	82
Total de l'actif	23 348	21 640
Capitaux propres	13 411	13 468
Capital	1 457	1 456
Capital souscrit	1 457	1 456
Primes d'émission	5 461	5 448
Réserves	1 286	1 467
Réserve légale	146	146
Réserves indisponibles	1	1
Réserves immunisées	190	190
Réserves disponibles	949	1 129
Bénéfice (Perte (-)) reporté(e)	5 207	5 098
Provisions et impôts différés	13	17
Provisions pour risques et charges	13	17
Pensions et obligations similaires	13	16
Autres risques et charges	0	0
Dettes	9 925	8 155
Dettes à plus d'un an	7 201	7 102
Dettes financières	7 201	7 102
Emprunts subordonnés	3 181	3 580
Emprunts obligataires non subordonnés	4 020	3 522
Établissements de crédit	0	0
Dettes à un an au plus	2 617	983
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	1 400	0
Dettes financières	0	0
Établissements de crédit	0	0
Autres emprunts	0	0
Dettes commerciales	69	34
Acomptes reçus sur commandes	0	0
Dettes fiscales, salariales et sociales	69	81
Impôts	15	15
Rémunérations et charges sociales	54	65
Autres dettes	1 078	868
Comptes de régularisation	107	70
Total du passif	23 348	21 640

Résultats (B-GAAP, non consolidé)

(en millions d'EUR)	31-12-2018	31-12-2017
Ventes et prestations	962	905
Chiffre d'affaires	862	837
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation/réduction (-)	0	0
Production immobilisée	83	52
Autres produits d'exploitation	17	15
Produits d'exploitation non récurrents	0	0
Coût des ventes et prestations	1 017	917
Services et biens divers	537	473
Rémunérations, charges sociales et pensions	347	351
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	97	89
Provisions pour risques et charges: dotations/utilisations et reprises (-)	-4	0
Autres charges d'exploitation	2	1
Charges d'exploitation non récurrentes	38	3
Bénéfice (Perte (-)) d'exploitation	-55	-13
Produits financiers	1 823	1 208
Produits financiers récurrents	1 812	1 208
Produits des immobilisations financières	1 615	1 048
Produits des actifs circulants	3	2
Autres produits financiers	193	158
Produits financiers non récurrents	11	0
Charges financières	189	147
Charges financières récurrentes	189	147
Charges des dettes	186	145
Réductions de valeur sur actifs circulants: dotations (reprises (-))	0	0
Autres charges financières	3	2
Charges financières non récurrentes	0	0
Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice avant impôts	1 579	1 048
Prélèvements sur les impôts différés	0	0
Transfert aux impôts différés	0	3
Impôts sur le résultat	3	7
Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice	1 576	1 038
Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice à affecter	1 576	1 038

Affectations et prélèvements (B-GAAP, non consolidé)

(en millions d'EUR)	31-12-2018	31-12-2017
Bénéfice (Perte (-)) à affecter	6 673	6 364
Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice à affecter	1 576	1 038
Bénéfice (Perte (-)) reporté(e) de l'exercice précédent	5 098	5 326
Affectations aux capitaux propres	0	0
À la réserve légale	0	0
Aux autres réserves	0	0
Bénéfice (Perte (-)) à reporter	5 207	5 098
Bénéfice à distribuer	1 466	1 266
Rémunération du capital	1 456	1 256
Administrateurs ou gérants	0	0
Travailleurs/autres ayants droit	10	11

Nous proposons à l'Assemblée générale que le solde du bénéfice à affecter pour 2018 soit réparti de la manière renseignée dans le tableau. Si cette proposition est acceptée, le montant total du dividende

brut par action donnant droit au dividende s'élèvera à 3,50 euros. De ce montant, un acompte sur le dividende de 1,00 euro a été distribué en novembre 2018. Le dividende final brut s'élève donc à 2,50 euros.

Annexes aux comptes annuels non consolidés

Annexe 1: immobilisations financières (B-GAAP, non consolidé)

(en millions d'EUR)	Participations dans des entreprises liées	Créances sur des entreprises liées	Participations dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Créances sur des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation
Valeur comptable au 31-12-2017	14 044	7 103	1	0
Acquisitions en 2018	0	1 501	0	0
Cessions en 2018	-6	-1	0	0
Autres mutations en 2018	0	0	0	0
Valeur comptable au 31-12-2018	14 037	8 603	1	0

Les participations dans des entreprises liées sont pour l'essentiel des participations dans KBC Bank SA, KBC Assurances SA et KBC Asset Management SA. Les créances sur des entreprises liées concernent des prêts à KBC Bank du type capital *additional Tier 1* (2,4 milliards d'euros au total) et capital *Tier 2* (1,7 milliard d'euros) et

Tier 3 (4,0 milliards d'euros) et un prêt subordonné à KBC Assurances SA d'un montant de 0,5 milliard d'euros. En 2018, les principales modifications concernaient l'émission d'un nouveau prêt *additional Tier 1* de 1 milliard d'euros et d'un *Green Bond* (capital *Tier 3*) de 0,5 milliard d'euros.

Annexe 2: mutations des capitaux propres et évolution du capital (B-GAAP, non consolidé)

(en millions d'EUR)	31-12-2017	Augmentation de capital pour le personnel	Affectation du résultat	Rachat d'actions propres	31-12-2018
Capital	1 456	1	0	0	1 457
Primes d'émission	5 448	12	0	0	5 461
Réserves	1 467	0	0	-181	1 286
Résultat reporté	5 098	0	109	0	5 207
Capitaux propres	13 468	13	109	-181	13 411

Au 31 décembre 2018, le capital social souscrit de la société s'élevait à 1 456 980 548,26 euros. Il est réparti entre 416 155 676 actions sans valeur nominale. Le montant des primes d'émission s'établit à 5 460 663 930,66 euros. Le capital social est entièrement libéré.

Évolution en 2018:

- Entre le 22 mai 2018 et le 3 juillet 2018, KBC Groupe SA a racheté 2 700 000 actions pour un montant total de 180 549 108 euros. Chaque action affichait une valeur fractionnelle de 3,48 euros. Elles représentaient au total 0,65% (chiffre arrondi) du capital libéré (2 700 000/418 597 567). Le motif à l'origine du rachat d'actions propres consiste à compenser la dilution de l'actionnariat due aux augmentations de capital annuelles réalisées au cours des années précédentes en faveur du personnel. KBC Groupe SA a détruit ces 2 700 000 actions le 8 août 2018.
- À la suite d'une augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé opérée le 21 décembre 2018, à laquelle seuls les membres du personnel de KBC Groupe SA et de ses filiales belges ont pu souscrire, 258 109 actions ont été émises au prix de 51,92 euros par action. Leur prix d'émission étant inférieur (du fait d'une remise) au cours de clôture de l'action KBC en date du 15 novembre 2018, ces actions ont été bloquées pour deux ans. Le capital a été majoré de 905 962,59 euros et les primes d'émission ont augmenté de

12 495 056,69 euros. En procédant à cette augmentation de capital, le groupe entend resserrer les liens avec son personnel et avec le personnel des filiales belges. Vu le faible montant de l'augmentation de capital, les conséquences financières pour les actionnaires existants sont extrêmement limitées. Toutes les actions qui ont été émises dans le courant de 2018 donnent également droit à un dividende à partir de l'exercice 2018 (à l'exception du dividende intérimaire de 1 euro par action payé par la société en novembre 2018).

Le mandat concernant le capital autorisé peut être exercé jusqu'au 23 octobre 2023 inclus, à concurrence de 699 094 037,41 euros, dont maximum 290 094 037,41 euros avec levée du droit préférentiel de souscription pour les actionnaires existants. Compte tenu d'une valeur fractionnelle de 3,51 euros par action, 199 172 090 nouvelles actions de KBC Groupe SA au plus peuvent donc être émises dans le cadre de l'autorisation susmentionnée, dont maximum 82 647 874 actions avec possibilité de lever le droit préférentiel de souscription.

Annexe 3: actionnaires

Notifications reçues: nous avons reçu en 2018 de nombreuses notifications dans le cadre de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes. Nous publions l'intégralité des notifications reçues à l'adresse www.kbc.com. Nous fournissons ci-après un aperçu de la situation au 31 décembre 2018 (résultant des notifications reçues du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018) et une

mise à jour de la situation au 28 février 2019 (résultant des notifications reçues du 1er janvier 2019 au 28 février 2019). Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que les chiffres qui apparaissent dans les notifications peuvent diverger des nombres actuellement détenus, étant donné qu'une modification du nombre d'actions détenues ne donne pas toujours lieu à nouvelle notification.

Notifications	Total des droits de vote*	% du nombre total des droits de vote*
Situation au 31 décembre 2018 (résultant des notifications reçues entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018)		
FMR LLC (dernière mise à jour: situation au 6 septembre 2018)	12 531 817 (12 531 817)	3,01% (3,01%)
BlackRock Inc. (dernière mise à jour: situation au 31 octobre 2018)	16 474 105 (20 778 528)	3,96% (5,00%)
Situation au 28 février 2019 (résultant des notifications reçues entre le 1er janvier 2019 et le 28 février 2019)		
Néant	–	–

* Tel que mentionné dans la notification de transparence. Les chiffres entre parenthèses incluent les droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument (*voting rights that may be acquired if the instrument is exercised*), mentionnés dans la partie B de la notification de transparence.

Actions propres: vous trouverez ci-après un aperçu des actions propres détenues par des sociétés appartenant au groupe KBC à la fin de

l'exercice. La valeur fractionnelle moyenne de l'action KBC en 2018 s'élevait à 3,51 euros.

Actions KBC au sein des sociétés du groupe KBC	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Chez KBC Securities SA	2	2
Chez KBC Bank SA	50 282*	64 845*
Total, en pourcentage du nombre total d'actions	0,0%	0,0%

* À titre de couverture pour les dérivés en circulation sur indices/paniers comportant des actions KBC Groupe.

Annexe 4: bilan

- Au 31 décembre 2018, le total du bilan s'établit à 23 348 millions d'euros, contre 21 640 millions d'euros l'année précédente.
- Les immobilisations financières sont commentées à l'Annexe 1.
- Les actifs circulants s'établissent à 319 millions d'euros, contre 193 millions l'année précédente. Cette différence est en grande partie attribuable aux valeurs disponibles accrues en fin d'exercice et à la hausse des charges à reporter.
- Les capitaux propres sont commentés à l'Annexe 2.
- Les dettes s'élèvent à 9 925 millions d'euros, contre 8 155 millions l'année précédente. Les principales modifications à ce niveau concernent deux nouveaux prêts, à savoir un prêt *Tier 1* (1 milliard d'euros) et un prêt *Tier 3* (Green Bond de 0,5 milliard d'euros). Les autres dettes ont augmenté de 0,2 milliard d'euros (versement de dividendes plus élevés par rapport à l'année précédente).

Annexe 5: résultats

- En 2018, le bénéfice net de KBC Groupe SA s'établit à 1 576 millions d'euros, contre 1 038 millions l'année précédente.
- Les ventes et prestations ont grimpé de 6% et le coût des ventes et prestations a augmenté de 11% par rapport à l'année précédente, principalement en raison de l'augmentation des coûts ICT et d'une charge de 38 millions d'euros liée à un dossier juridique.
- La principale évolution dans les résultats financiers réside dans la hausse de 567 millions d'euros des dividendes perçus.

Annexe 6: rémunération du commissaire

Voir Annexe 6.4 de la partie Comptes annuels consolidés.

Annexe 7: succursales

KBC Groupe SA comptait au 31 décembre 2018 trois succursales (en République tchèque, en Slovaquie et en Hongrie).

Annexe 8: informations complémentaires

KBC Groupe SA utilise des instruments financiers pour couvrir les risques de taux. Au 31 décembre 2018, l'encours notionnel des contrats d'échange de taux destinés à couvrir les risques de taux s'élevait à 500 millions d'euros. KBC Groupe a également recours à des dérivés de change pour couvrir le risque de change de la filiale hongroise (encours d'environ 3 millions d'euros).

KBC Groupe a l'intention de transférer à KBC Bank les actions qu'il détient dans KBC Asset Management (48,14% des actions en circulation de KBC Asset Management) le 25 avril 2019. Cette opération prendra la forme d'une vente d'actions, à l'issue de laquelle KBC Groupe procédera à une augmentation de capital de KBC Bank. Ce transfert s'inscrit dans le cadre de la simplification et de

l'optimisation de la structure de l'actionariat de KBC Asset Management. KBC Bank détiendra par conséquent toutes les actions de KBC Asset Management (à l'exception d'une action détenue par KBC Assurances). Ce réaménagement est soumis à l'approbation de la FSMA en tant qu'organisme de contrôle. KBC Groupe réaliserait une plus-value statutaire de 2 113 millions d'euros sur cette vente, qui n'aura aucun impact sur ses résultats consolidés et sa solvabilité.

Les informations légales prévues par l'article 96 du Code belge des sociétés, non mentionnées ci-dessus, ainsi que la déclaration relative aux informations non financières, sont reprises dans la partie Rapport du Conseil d'administration.

Glossaire des termes et ratios financiers utilisés

Outre les ratios et termes définis par la loi ou les IFRS, le groupe utilise également ses propres ratios et définitions, appelés mesures alternatives de performance (*Alternative Performance Measures* ou APM). Dans ce cas, nous ajoutons APM entre parenthèses dans le titre.

Nous appliquons la norme IFRS 9 à partir de 2018. Certains chiffres du compte de résultats et du bilan (et les ratios y afférents) ne sont, par conséquent, pas complètement comparables aux chiffres de référence pour 2017 (lesquels sont toujours basés sur IAS 39, vu que KBC recourt aux mesures transitoires pour les données comparatives).

Actifs sous gestion totaux (APM)

Les actifs sous gestion totaux incluent les actifs de tiers et les actifs du groupe KBC gérés par les différents gestionnaires d'actifs du groupe (KBC Asset Management, ČSOB Asset Management, etc.) ainsi que les actifs sous gestion de patrimoine assistée auprès de KBC Bank. Les actifs se rapportent donc essentiellement aux fonds d'investissement KBC et aux produits d'assurance de la branche 23, aux actifs faisant l'objet de mandats de gestion de patrimoine discrétionnaire et assistée de clients (en particulier *retail*, *private banking* et institutionnels), ainsi qu'à certains actifs du groupe. Le volume et l'évolution des actifs sous gestion totaux constituent une source importante de revenus nets de commissions (générant des commissions de gestion et d'entrée) et expliquent donc en grande partie l'évolution de cette ligne de revenus. Dans cette optique, les avoirs en gestion d'un fonds qui n'est pas directement vendu aux clients mais dans lequel investit un autre fonds ou un portefeuille de gestion de patrimoine discrétionnaire ou assistée, sont également inclus dans les actifs sous gestion totaux compte tenu du travail y afférent et des éventuels revenus de commissions y associés.

Calcul (en milliards d'EUR)	2018	2017*
Division Belgique (A)	186,4	202,1
+		
Division Tchéquie (B)	9,5	9,6
+		
Division Marchés internationaux (C)	4,4	5,0
(A) + (B) + (C)	200,3	216,7

* Les chiffres de 2017 ont été adaptés (-2 milliards d'euros) à la suite d'une correction au niveau des mandats institutionnels.

Bénéfice par action, base (ou ordinaire) et dilué

Permet de se faire une idée du bénéfice d'une période donnée qui revient à une action (en ce compris aux instruments dilutifs le cas échéant).

Calcul (en millions d'EUR)	Renvoi	2018	2017
Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère (A)	Compte de résultats consolidé	2 570	2 575
-			
Coupon sur les instruments <i>additional Tier 1</i> au sein des capitaux propres (B)	État consolidé des variations des capitaux propres	-76	-52
/			
Nombre moyen d'actions ordinaires, diminué du nombre d'actions propres de la période, en millions (C)	Annexe 5.10	417	418
ou: nombre moyen d'actions ordinaires et d'options dilutives, diminué du nombre d'actions propres de la période (D)		(idem)	(idem)
Ordinaires = (A-B) / (C) (en euros)		5,98	6,03
Diluées = (A-B) / (D) (en euros)		5,98	6,03

Capitalisation boursière

Reflète la valeur boursière du groupe KBC.

Calcul (en EUR ou sommes)	Renvoi	2018	2017
Cours de clôture action KBC (A) (en EUR)	-	56,7	71,1
x			
Nombre d'actions ordinaires, en millions (B)	Annexe 5.10	416,2	418,6
= (A) x (B) (en milliards d'EUR)		23,6	29,8

Capitaux propres des actionnaires par action (APM)

Réflètent la valeur comptable d'un titre KBC, ou en d'autres termes la valeur en euros que représente chaque action dans les capitaux propres des actionnaires de KBC.

Calcul (en millions d'EUR ou nombres)	Renvoi	2018	2017
Capitaux propres des actionnaires (A)	Bilan consolidé	17 233	17 403
/			
Nombre moyen d'actions ordinaires, diminué du nombre d'actions propres (à la fin de la période, en millions) (B)	Annexe 5.10	416,1	418,5
= (A) / (B) (en EUR)		41,4	41,6

Leverage ratio (ratio de levier financier)

Permet de se faire une idée de la solvabilité du groupe sur la base d'un ratio simple, non pondéré par les risques.

Calcul (en millions d'EUR ou %)	Renvoi	2018	2017
Capital Tier 1 réglementaire disponible (A)	Chapitre Comment gérons-nous notre capital?: tableau Solvabilité au niveau du groupe	16 150	16 504
/			
Mesures de l'exposition totale (total des éléments au bilan et hors bilan non pondérés par les risques, moyennant quelques ajustements) (B)	Chapitre Comment gérons-nous notre capital?: tableau Solvabilité au niveau du groupe	266 594	272 373
= (A) / (B)		6,1%	6,1%

Liquidity coverage ratio (LCR)

Permet de se faire une idée de la position de liquidités de la banque à court terme, et plus particulièrement de savoir dans quelle mesure le groupe est à même de faire face à des difficultés en termes de liquidités durant un mois. Il s'agit de la moyenne des chiffres LCR pour les douze clôtures mensuelles.

Calcul (en millions d'EUR ou %)	Renvoi	2018	2017
Actifs liquides de haute qualité (A)	Basé sur l'acte délégué de la CE relatif au LCR ainsi que sur les directives de l'ABE y afférentes	79 300	79 850
/			
Total des sorties de trésorerie nettes pour les trente prochains jours civils (B)		57 200	57 600
= (A) / (B)		139%	139%

Marge nette d'intérêts (APM)

Permet de se faire une idée des rendements nets d'intérêts relatifs des activités bancaires (l'une des principales sources de revenus du groupe) par rapport aux actifs productifs d'intérêts totaux moyens des activités bancaires. Nous calculons également ce ratio pour chaque division, selon la même méthodologie. Remarque: à partir de 2018, nous avons exclu du calcul les activités de salle de marché et l'impact positif net des contrats d'échange de devises ALM et des mises en pensions. Sur la base de cette définition révisée, la marge nette d'intérêts se serait inscrite à 1,95% en 2017.

Calcul (en millions d'EUR ou %)	Renvoi	2018	2017
Revenus nets d'intérêts des activités bancaires* (A)	Compte de résultats consolidé: élément des revenus nets d'intérêts	3 813	3 513
/			
Actifs productifs d'intérêts moyens des activités bancaires* (B)	Bilan consolidé: élément des actifs totaux	187 703	187 216
= (A) / (B) x 360 / nombre de jours civils		2,00%	1,85%

* Après exclusion de tous les désinvestissements et des actifs volatils à court terme utilisés à des fins de gestion des liquidités.

Minimum requirement for own funds and eligible liabilities (MREL)

Indique dans quelle mesure une banque dispose également, outre ses fonds propres, d'une quantité adéquate de dettes éligibles au *bail-in* (les fonds propres et engagements éligibles). Le MREL et le *bail-in* partent du principe que ce sont les actionnaires et les créanciers qui doivent en premier lieu subir les pertes en cas de faillite bancaire.

Calcul (en millions d'EUR ou %)		2018	2017
Vue <i>point-of-entry</i>	Le calcul détaillé figure au chapitre Comment gérons-nous notre capital?, à la section Solvabilité au niveau du groupe KBC. Les ratios indiqués ici sont exprimés en % des actifs pondérés en fonction du risque.	25,0%	24,0%
Vue consolidée		26,0%	26,3%

Net stable funding ratio (NSFR)

Permet de se faire une idée de la position de liquidités structurelle de la banque à long terme, et plus particulièrement de savoir dans quelle mesure le groupe est à même de faire face à des difficultés en termes de liquidités sur une période d'un an.

Calcul (en millions d'EUR ou %)	Renvoi	2018	2017
Montant disponible, financement stable (A)	Texte du Comité de Bâle sur le Contrôle bancaire Bâle III: ratio structurel de liquidité à long terme d'octobre 2014.	165 650	157 700
/			
Montant requis, financement stable (B)		122 150	117 300
= (A) / (B)		136%	134%

Objectif de capital propre (APM)

Nous avons pour ambition d'être l'un des établissements financiers les mieux capitalisés d'Europe. C'est pourquoi nous nous basons sur notre évaluation annuelle des ratios de fonds propres d'un groupe de pairs composé de banques européennes actives dans les segments *retail*, PME et entreprises. Nous nous situons sur la médiane des ratios *common equity* à pleine charge (*fully loaded*) du groupe de pairs. Nous résumons cette politique en matière de capitaux en un Objectif de capital propre.

Calcul (exprimé en tant que ratio *common equity*, *fully loaded*)

	2018 (objectif)	2017 (objectif)
Médiane des ratios <i>common equity fully loaded</i> d'un groupe de pairs de banques européennes	14,0%	14,0%

Portefeuille de crédits (APM)

Permet de se faire une idée du volume des activités de crédit (principalement traditionnelles). Nous avons légèrement modifié la définition à partir de 2018. Nous sommes passés de l'encours à la nouvelle définition de la valeur comptable brute (y compris les intérêts réservés et proratisés). Nous avons également élargi la portée du portefeuille de crédits avec les éléments suivants: autres expositions aux établissements de crédit (placements sur le marché monétaire, crédits documentaires, comptes), risque débiteur de KBC Commercial Finance, dépassements non autorisés sur comptes et prises en pension (hors banques centrales). Si l'on avait tenu compte de ces éléments, le portefeuille de crédits total se serait inscrit à environ 162 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2017.

Calcul (en millions d'EUR)	Renvoi	2018	2017
Prêts et avances à la clientèle (A)	Annexe 4.1, prêts et avances à la clientèle	147 052	140 999
+			
Prises en pension (hors banques centrales) (B)	Annexe 4.1, élément des prises en pension avec les établissements de crédit et les entreprises d'investissement	538	-
+			
Instruments de dette d'entreprises et d'établissements de crédit et entreprises d'investissement (banque) (C)	Annexe 4.1, élément des instruments de dette d'entreprises et des instruments de dette d'établissements de crédit et entreprises d'investissement	5 750	6 243
+			
Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (banque, hors activités de salle de marché) (D)	Annexe 4.1, élément des prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement	-	881
+			
Autres expositions aux établissements de crédit (E)	-	4 603	-
+			
Garanties financières données aux clients (F)	Annexe 6.1, élément des garanties financières données	8 302	8 235
+			
Réductions de valeur sur crédits (G)	Annexe 4.2, élément des réductions de valeur	3 534	4 058
-			
Entités d'assurance (H)	Annexe 4.1, élément des prêts et avances à la clientèle	-2 296	-2 458
+			
Créances non liées aux crédits (I)	-	-517	-
+			
Autres (J)	Élément de l'Annexe 4.1	-2 142	-3 797
= (A) + (B) + (C) + (D) + (E) + (F) + (G) - (H) + (I) + (J)		164 824	154 160

Position de capital de référence (APM)

Outre l'Objectif de capital propre (voir définition), nous souhaitons conserver une réserve supplémentaire flexible allant jusqu'à 2% de fonds propres en vue d'éventuelles fusions et acquisitions afin de renforcer nos positions sur nos pays stratégiques. Chaque opportunité à ce niveau sera soumise à des critères financiers et stratégiques très stricts. Cette réserve vient s'ajouter à l'objectif interne en matière de capital propre du Groupe KBC, avec pour résultat une position de capital de référence.

Calcul (exprimé en tant que ratio *common equity, fully loaded*)

	2018 (objectif)	2017 (objectif)
Objectif de capital propre (A)	14,0%	14,0%
+		
Réserve flexible supplémentaire pour les fusions et acquisitions (B)	2,0%	2,0%
= (A) + (B)	16,0%	16,0%

Ratio charges/produits (APM)

Donne une idée de l'efficacité des coûts relative (coûts par rapport aux produits) des activités bancaires. Nous calculons également ce ratio pour chaque division, selon la même méthodologie.

Le cas échéant, nous calculons également le ratio charges/produits hors éléments exceptionnels et/ou non opérationnels. L'objectif de ce calcul consiste à fournir une meilleure idée de la rentabilité relative des activités commerciales pures.

Calcul (en millions d'EUR ou %)	Renvoi	2018	2017
Ratio charges/produits			
Charges d'exploitation des activités bancaires (A)	Compte de résultats consolidé: élément des charges d'exploitation	3 714	3 570
/			
Total des produits des activités bancaires (B)	Compte de résultats consolidé: élément du total des produits	6 459	6 587
= (A) / (B)		57,5%	54,2%
Ratio charges/produits hors éléments exceptionnels et/ou non opérationnels			
Charges d'exploitation des activités bancaires (A)	Compte de résultats consolidé: élément des charges d'exploitation	3 714	3 570
Moins: éléments mineurs (a1)		-27	-16
/			
Total des produits des activités bancaires (B)	Compte de résultats consolidé: élément du total des produits	6 459	6 587
Moins: impact de l'évaluation à la valeur de marché des dérivés ALM (b1)		-10	-93
Moins: éléments mineurs (b2)		-25	-17
= (A-a1) / (B-b1-b2)		57,4%	54,9%

Ratio combiné (assurances dommages) (APM)

Donne un aperçu de la rentabilité technique (c'est-à-dire abstraction faite notamment des résultats d'investissement) des activités d'assurances dommages et indique en particulier dans quelle mesure les primes d'assurances suffisent pour couvrir les frais et les remboursements de dommages. Le ratio combiné tient compte de la réassurance cédée. Nous calculons également ce ratio pour chaque division, selon la même méthodologie.

Calcul (en millions d'EUR ou %)	Renvoi	2018	2017
Charges techniques d'assurance, y compris les frais internes de règlement des sinistres (A)	Annexe 3.7	878	813
/			
Primes d'assurance acquises (B)	Annexe 3.7	1 553	1 465
+			
Charges d'exploitation (C)	Annexe 3.7	505	482
/			
Primes d'assurance comptabilisées (D)	Annexe 3.7	1 597	1 493
= (A/B) + (C/D)		88%	88%

Ratio common equity

Une mesure pondérée par les risques de la solvabilité du groupe, basée sur le capital *Tier 1 (common equity Tier 1 capital)*. Les ratios mentionnés sont basés sur la méthode du compromis danois. Les règles de capital CRD IV sont progressivement mises en œuvre afin de permettre aux banques de constituer les réserves de capital nécessaires. La position de capital d'une banque est appelée *phased-in* s'il est tenu compte de la période de transition. Elle est qualifiée de *fully loaded* lorsque toutes les règles sont appliquées comme à l'issue de cette période transitoire. L'impact de l'IFRS 9 sur ce ratio est décrit au chapitre Comment gérons-nous notre capital?

Calcul	2018	2017
Le calcul détaillé figure au chapitre Comment gérons-nous notre capital?, à la section Solvabilité au niveau du groupe KBC.		
<i>Phased-in</i>	16,0%	16,5%
<i>Fully loaded</i>	16,0%	16,3%

Ratio de couverture (APM)

Il indique quelle part des crédits *impaired* (définition: voir les Crédits *impaired*) est couverte par des réductions de valeur. Dans la formule, le numérateur et le dénominateur concernent tous les crédits *impaired*, mais ils peuvent également être limités aux crédits *impaired* présentant un retard de plus de 90 jours (les données utilisées pour ce calcul figurent également au chapitre Comment gérons-nous nos risques?: tableau Portefeuille de crédits et d'investissement, banque).

Remarque: nous avons utilisé à partir de 2018 une définition légèrement modifiée du portefeuille de crédits (basée sur la valeur comptable brute; voir chapitre Comment gérons-nous nos risques?). Compte tenu de cette définition légèrement modifiée, le ratio de couverture se serait élevé à 48% en 2017.

Calcul (en millions d'EUR ou %)	Renvoi	2018	2017
Réductions de valeur spécifiques sur crédits (A) /	Chapitre Comment gérons-nous nos risques?: tableau Portefeuille de crédits et d'investissement, banque	3 203	4 039
Crédits <i>impaired</i> (B)	Chapitre Comment gérons-nous nos risques?: tableau Portefeuille de crédits et d'investissement, banque	7 151	9 186
= (A) / (B)		45%	44%

Ratio de crédits *impaired* (APM)

Indique quelle est la part de crédits *impaired* dans le portefeuille de crédits (définition: voir Portefeuille de crédits) et permet de se faire une idée de la solvabilité de ce portefeuille. Les crédits *impaired* sont les crédits dont il est peu probable que le principal et les intérêts fixés par contrat soient entièrement remboursés. Il s'agit de crédits répartis dans les classes PD 10, 11 et 12. Le cas échéant, dans la formule, le numérateur peut être limité aux crédits *impaired* présentant un retard de plus de 90 jours (PD 11 + PD 12). Les données utilisées pour ce calcul figurent également au chapitre Comment gérons-nous nos risques?: tableau Portefeuille de crédits et d'investissement, banque. Nous calculons également ce ratio pour chaque division, selon la même méthodologie.

Remarque: nous avons utilisé à partir de 2018 une définition légèrement modifiée du portefeuille de crédits (basée sur la valeur comptable brute; voir chapitre Comment gérons-nous nos risques?). Compte tenu de cette définition légèrement modifiée, le ratio de crédits *impaired* se serait élevé à 6,1% en 2017.

Calcul (en millions d'EUR ou %)	Renvoi	2018	2017
Montant de crédits <i>impaired</i> (A) /	Chapitre Comment gérons-nous nos risques?: tableau Portefeuille de crédits et d'investissement, banque	7 151	9 186
Total du portefeuille des crédits (B)	Chapitre Comment gérons-nous nos risques?: tableau Portefeuille de crédits et d'investissement, banque	164 824	154 160
= (A) / (B)		4,3%	6,0%

Ratio de pertes sur crédits (APM)

Permet de se faire une idée des réductions de valeur sur crédits reprises dans le compte de résultats pour une période donnée, par rapport au portefeuille de crédits total (définition: voir Portefeuille de crédits). À plus long terme, ce ratio donne une indication de la qualité de crédit du portefeuille. Un ratio négatif indique une reprise nette de réductions de valeur et donc un impact positif sur le résultat. Nous calculons également ce ratio pour chaque division, selon la même méthodologie.

Calcul (en millions d'EUR ou %)	Renvoi	2018	2017
Variation nette des réductions de valeur pour risques de crédit (A)	Compte de résultats consolidé: élément des réductions de valeur, Annexe 3.10	-59	-87
/			
Portefeuille de crédits moyen (B)	Chapitre Comment gérons-nous nos risques?: tableau Portefeuille de crédits et d'investissement, banque	163 393	151 681
= (A) / (B)		-0,04%	-0,06%

Ratio de solvabilité des activités d'assurance

Mesure de la solvabilité des activités d'assurance, calculée selon Solvency II.

Calcul	2018	2017
Le calcul détaillé figure au chapitre Comment gérons-nous notre capital?, à la section Solvabilité de KBC Bank et KBC Assurances séparées.	217%	212%

Ratio de versement de dividendes (APM)

Celui-ci donne une idée de la façon dont le groupe KBC distribue son bénéfice annuel et donc indirectement de la façon dont les bénéfices sont réservés pour renforcer le capital. Vous trouverez de plus amples informations concernant notre politique en matière de distribution des dividendes au chapitre Notre modèle d'entreprise sous Nos collaborateurs, notre capital, notre réseau et nos relations. Le montant du dividende pour 2018 s'entend sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale.

Calcul (en millions d'EUR ou %)	Renvoi	2018	2017
Montant du dividende à payer (y compris l'acompte sur le dividende) (A)	État consolidé des variations des capitaux propres	1 456	1 256
+			
Coupon à payer/payé sur les instruments AT1 au sein des capitaux propres (B)	État consolidé des variations des capitaux propres	70	52
/			
Résultat net, part du groupe (C)	Compte de résultats consolidé	2 570	2 575
= (A+B) / (C)		59%	51%

Rendement des capitaux propres (APM)

Permet de se faire une idée de la rentabilité relative du groupe, et plus particulièrement du rapport entre le résultat net et les capitaux propres engagés.

Calcul (en millions d'EUR ou %)	Renvoi	2018	2017
Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère (A)	Compte de résultats consolidé	2 570	2 575
-			
Coupon sur les instruments <i>additional Tier 1</i> au sein des capitaux propres (B)	État consolidé des variations des capitaux propres	-76	-52
/			
Capitaux propres moyens des actionnaires, à l'exclusion de la réserve de réévaluation pour FVOCI et FVPL - approche <i>overlay</i> (pour les actifs financiers disponibles à la vente en 2017) (C)	État consolidé des variations des capitaux propres	15 935	14 926
= (A-B) / (C)		16%	17%

Rendement du capital attribué d'une division (ROAC) (APM)

Permet de se faire une idée de la rentabilité relative d'une division, et plus particulièrement du rapport entre le résultat net et les capitaux attribués à la division.

Calcul (en millions d'EUR ou %)	Renvoi	2018	2017
DIVISION BELGIQUE			
Résultats après impôts (intérêts de tiers inclus) de la division (A)	Annexe 2.2., résultats par segment	1 450	1 575
/			
Capital moyen attribué à la division (basé sur les actifs pondérés en fonction du risque pour les activités bancaires (selon Bâle III) et actifs pondérés en fonction du risque - équivalents pour les activités d'assurance (selon Solvency II) (B)		6 496	6 007
= (A) / (B)		22%	26%
DIVISION TCHÉQUIE			
Résultats après impôts (intérêts de tiers inclus) de la division (A)	Annexe 2.2., résultats par segment	654	702
/			
Capital moyen attribué à la division (basé sur les actifs pondérés en fonction du risque pour les activités bancaires (selon Bâle III) et actifs pondérés en fonction du risque - équivalents pour les activités d'assurance (selon Solvency II) (B)		1 696	1 620
= (A) / (B)		39%	43%
DIVISION MARCHÉS INTERNATIONAUX			
Résultats après impôts (intérêts de tiers inclus) de la division (A)	Annexe 2.2., résultats par segment	533	444
/			
Capital moyen attribué à la division (basé sur les actifs pondérés en fonction du risque pour les activités bancaires (selon Bâle III) et actifs pondérés en fonction du risque - équivalents pour les activités d'assurance (selon Solvency II) (B)		2 204	2 054
= (A) / (B)		24%	22%

Déclaration des personnes responsables

"Moi, Rik Scheerlinck, Chief Financial Officer du groupe KBC, déclare au nom du Comité de direction de KBC Groupe SA qu'à ma connaissance, les états financiers établis conformément aux normes applicables donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de KBC Groupe SA et des entreprises comprises dans la

consolidation et que le rapport annuel contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de KBC Groupe SA et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés."

Contacts et calendrier

Investor Relations Office

Kurt De Baenst (directeur Investor Relations Office)

investor.relations@kbc.com

KBC Groupe SA, Investor Relations Office – IRO, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique

Presse

Viviane Huybrecht (directeur Communication Corporate, porte-parole)

pressofficekbc@kbc.be

KBC Groupe SA, Communication Corporate, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique

Responsabilité sociétale

Vic Van de Moortel (directeur Développement durable KBC)

csr.feedback@kbc.be

KBC Groupe SA, Développement durable KBC, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique

Calendrier 2019

Publication du Rapport annuel 2018 et du <i>Risk Report</i> 2018	29 mars 2019
Assemblée générale (agenda disponible à l'adresse www.kbc.com)	2 mai 2019
Publication des résultats du 1er trimestre 2019	16 mai 2019
Publication des résultats du 2e trimestre 2019	8 août 2019
Publication des résultats du 3e trimestre 2019	14 novembre 2019

La version la plus récente du calendrier financier est disponible sur www.kbc.com.

Rédaction: KBC Investor Relations, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique
Rédaction finale, traduction, concept et design: KBC Communication, Brusselsesteenweg 100, 3000 Leuven, Belgique
Impression: Van der Poorten, Diestsesteenweg 624, 3010 Leuven, Belgique
Éditeur responsable: KBC Groupe SA, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique.
Ce rapport annuel est imprimé sur du papier écologique portant le label FSC®.
La mise en page, l'impression et la finition de ce rapport annuel sont 100% climatiquement neutres.



Lisez aussi nos autres rapports:



www.kbc.com